HISTOIRE

DES ITALIENS

PAR

M. CÉSAR CANTU

TRADUITE SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR

PAR

M. ARMAND LACOMBE

D'APRÈS LA DEUXIÈME ÉDITION ITALIENNE

TOME III

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

rue Jacob, 56.

HISTOIRE

DES ITALIENS

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
DES ITALIENS

PAR

CÉSAR CANTU

Traduite sous les yeux de l'auteur

PAR M. ARMAND LACOMBE

SUR LA DEUXIÈME ÉDITION ITALIENNE

TOME TROISIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, 56

M DCCC LIX

HISTOIRE

DES ITALIENS.

LIVRE QUATRIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE XLI.

CULTURE INTELLECTUELLE DES ROMAINS. AGE D'ARGENT DE LEUR LITTÉRATURE.

De Vespasien à Marc-Aurèle, les esprits donnèrent une nouvelle floraison ; les lettres prospérèrent sous les Flaviens, les arts sous Adrien, la philosophie sous les Antonins.

Après Auguste, la littérature fut plutôt, à vrai dire, anéantie que corrompue ; car, si l'on excepte Phèdre, dont l'anthenticité est douteuse, on ne voit pas, durant un demi-siècle, un seul écrivain romain ; cependant la protection et les encouragements ne manquaient point.

La formation d'une bibliothèque était, à cette époque, un objet de luxe ; outre celles qui furent annexées par Auguste au temple d'Apollon Palatin et au portique d'Octavie, Tibère en établit une dans le Capitole, qui ne dut pas être brûlée dans l'incendie de Néron, comme le fut probablement celle du Palatin ; une autre, renfermée dans le Capitole, et que Sylla avait peut-être fondée, devint, sous Commode, la proie des flammes allumées par la foudre (1). Vespasien plaça dans le temple de la Paix, avec divers

(1) Orose, VII, 16.

monuments d'art et de science, une bibliotthèque que Domitien enrichit de nombreuses reproductions faites par des copistes qu'il entretenait à Alexandrie ; celle de Trajan, nommée Ulpia, fut ensuite transférée dans les thermes de Dioclétien. D'autres bibliothèques sont mentionnées, parmi lesquelles on cite celle de soixante-deux mille volumes que Sérénus Sammonicus légua par testament à l'empereur Gordien III, qui avait été son élève.

Quelques empereurs, à l'exemple de César qui conféra le droit de cité aux médecins et aux professeurs d'arts libéraux, s'occupèrent avec soin de l'instruction publique. Vespasien, le premier, assigna sur le trésor vingt mille francs par an aux rhéteurs grecs et latins, tandis qu'on en donnait quarante mille à un musicien et quatre-vingt mille à un acteur tragique. Adrien protégea les savants, les gens de lettres, les artistes, les astrologues ; il mettait à la retraite les vieux professeurs, auxquels il continuait leur traitement, et fonda l'Athénée, qui réunissait les lettres et les sciences. Antonin et Marc-Aurèle propagèrent l'enseignement dans les provinces mêmes, en y établissant des écoles publiques d'éloquence et de philosophie. La condition des maîtres varia selon la bonté et la générosité des empereurs ; mais, le plus souvent, les princes laissèrent aux professeurs eux-mêmes le soin d'examiner et de choisir leurs collègues ; il est probable que les leçons se donnaient alors avec plus d'ordre et de suite.

Mais la paix ne suffit pas toute seule pour faire refleurir les lettres ; il semble même que, sous l'uniformité du gouvernement impérial, le génie s'endormit, comme l'esprit militaire s'éteignait. L'amour du savoir se répandait, il est vrai, et non-seulement la Gaule, mais encore la Germanie et la Bretagne connaissaient les chefs-d'œuvre de la littérature, et fournissaient des écrivains célèbres ; mais ni la faveur des princes ni les largesses des particuliers ne sauraient faire éclore l'originalité. Les philosophes se traînaient sur les pas des anciens, dont ils repétrissaient les doctrines dans un éclectisme flexible, qui est la révélation de l'impuissance ; les gens de lettres imitaient servilement, ou s'égaraient follement s'ils voulaient abandonner les sentiers battus ; car ils avaient perdu les traditions de l'ancienne civilisation nationale, sans s'être identifiés avec la nouvelle. Les riches feuilletaient à peine quelque satire ou les pages d'un opuscule galant. La plupart des jeunes gens qui affluaient à Rome pour s'instruire ne se livraient à l'étude que par libertinage ou récréation ; leur conduite était même si scandaleuse

que plusieurs fois des décrets ordonnèrent leur renvoi dans leur patrie. Des astrologues et des charlatans, sous le nom de philosophes, pullulaient à Rome.

La philosophie continua ses travaux, empreints de tous les caractères de la décadence, qui sont le doute et les controverses de paroles. Les doctrines italiques de Pythagore revêtirent un aspect d'ascétisme et de mysticisme; elles secondaient les penchants du vulgaire par un appareil de miracles et de mystères, par l'usage de fréquents sacrifices et des procédés magiques. A cette époque florissait l'école éclectique d'Alexandrie, qui, cherchant à concilier les différents systèmes philosophiques, prétendait suppléer à l'art de Platon par la science d'Aristote, à l'invention par l'argumentation, au raisonnement par l'érudition, à l'expérience par la révélation. Lorsque les chrétiens eurent démontré que les doutes des philosophies n'ont aucune valeur auprès des affirmations de l'Évangile, qu'une philosophie détruit l'autre, et qu'aucune n'est efficace sur la morale, les écoles païennes s'entendirent pour extraire de tous les systèmes ce qu'ils avaient de meilleur, interprétant comme faits naturels les faits mythologiques, comme symboles des absurdités immorales : tentative stérile, car, après avoir reconnu l'impuissance de la raison, il fallut recourir à une faculté supérieure d'intuition, supposer des communications directes avec les dieux, et faire de l'extase un moyen de parvenir à la véritable sagesse.

L'Italie produisit peu de philosophes théoriciens. Le pythagoricien Sextius, qui vivait sous le règne d'Auguste, refusa la dignité de sénateur; il fut le chef d'une secte, pleine de vigueur romaine, selon Sénèque, qui nous a conservé de lui cette belle image : « De même qu'une armée menacée de tous côtés se forme « en bataillon carré, ainsi le sage doit s'entourer de vertus, comme « de sentinelles, pour qu'elles soient prêtes à repousser le danger « de quelque part qu'il vienne, et faire en sorte que toutes obéis« sent sans tumulte aux ordres des chefs. » Le stoïcien Caïus Musonius Rufus, de Bolsène, ne jouit pas de la renommée qu'il semble mériter; chevalier romain, enveloppé dans la conjuration de Pison, banni plusieurs fois, il appliquait à dégoûter les ambitieux de la couronne impériale et à calmer les guerres civiles. Il est loué par Philostrate et l'empereur Julien comme le modèle de ces vertus qu'ils croyaient indépendantes du christianisme, et les pères de l'Église le comparent à Socrate. N'affectant pas une sagesse impossible, un orgueil inhumain, il veut que le phi-

losophe soit marié. Épictète n'ose pas interdire la dépravation; mais Rufus réprouve tout acte charnel qui n'a pas la sanction du mariage et pour objet l'augmentation de la famille. Tandis que Marc-Aurèle permet le suicide, il répond à Thraséas, qui préfère, dit-il, la mort aujourd'hui à l'exil demain : « Si tu regardes « la mort comme un mal plus grand, ton désir est celui d'un in« sensé; si elle te paraît un mal moindre, qui t'a donné le droit de « choisir? » Il disait encore avec une sagesse qui respire les sentiments de l'Évangile : « Évitez les paroles obscènes, car elles con« duisent à des actes obscènes. N'ayez qu'un seul vêtement. Si « vous ne voulez pas faire le mal, considérez chaque jour comme « s'il devait être le dernier de votre vie. Après une bonne action, « la peine qu'elle nous a coûtée n'existe plus, et il nous reste le « plaisir de l'avoir faite; après une mauvaise action, le plaisir « est passé, et la honte nous reste (1). »

Nous avons déjà cité les dogmes de Marc-Aurèle et de Sénèque. Nous avons du dernier trois livres, *De la Colère*, qui peuvent se comparer au travail de Plutarque sur le même sujet; un traité, *De la Consolation*, adressé à Helvia, sa mère, durant son exil en Corse, un autre à Polybe, un troisième à Marcia sur la mort de son fils; ce sont les modèles les plus anciens qui nous restent des lettres de condoléance. Il écrivit ensuite le traité : *De la Providence*, ou *Pourquoi arrive-t-il du mal aux gens de bien, puisqu'il y a une Providence?* et il conclut au suicide. Par l'opuscule, *De la sérénité de l'âme*, il conseille à Annéus Sévérus de chercher dans les affaires publiques un remède à ses inquiétudes, tandis que, par une de ses fréquentes contradictions, il en détourne Paulin dans son traité, *Sur la brièveté de la vie*. Le traité, *De la Constance du sage*, dans lequel il prétend que celui-ci est inaccessible aux injures, se rapproche beaucoup des paradoxes stoïciens. En parlant à son frère Gallion *de la Vie heureuse*, il s'excuse de posséder tant de richesses, et défend contre les épicuriens les opinions stoïciennes sur le bonheur. Les trois livres, *Sur la Clémence*, adressés à Néron, d'un style plus noble et plus simple, offrent des exemples de cette vertu, qui est un devoir pour tous, et qu'on loue chez les princes parce qu'il la possèdent rarement.

(1) Tacite le rappelle souvent, de même Philostrate, IV, 12; V, 1; Plinius Cécilius, *Epist.*, III, 11; Origène; *contra Celsum*, III, 96; saint Justin, *Apolog.*, II, 8. — Voir *Burigny*, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* tom. XXXI.

Son *Discours des Bienfaits*, dans lequel il faudrait beaucoup ajouter à ce qu'il dit sur la manière de faire le bien, de le recevoir et de le rendre, mériterait d'être l'objet d'un nouveau travail. Ses cent vingt-quatre *Lettres* sont autant de dissertations sur des points de morale.

Sénèque est aussi compté parmi les savants ; en effet, bien que ses *Questions naturelles* soient un amas indigeste et une verbeuse exposition de connaissances empiriques, sans point d'appui dans les sciences exactes, sans aucun témoignage d'expériences systématiques, c'est le seul livre qui nous atteste que les Romains s'occupèrent de physique, et qui marque jusqu'où les anciens poussèrent cette science. Aussi, durant plusieurs siècles, cette œuvre resta en Europe ce que furent pour les Grecs les travaux d'Aristote, le répertoire des connaissances physiques.

Les Romains, au caractère tout positif, voulaient appliquer immédiatement les théories ; cette disposition, nuisible à la recherche indépendante, les empêcha de conquérir, par l'expérience ou la réflexion, aucune grande pensée scientifique. Appliqués à la pratique, ils ne considérèrent la nature que comme objet de l'activité humaine, négligèrent d'en étudier l'essence et les harmonies, et avancèrent bien peu la connaissance de ses phénomènes. Ils auraient pu, avec des possessions aussi vastes, enrichir l'histoire naturelle; on trouvait dans les archives du Palatin de précieuses relations géographiques fournies par les généraux ; d'autres collections ont été mentionnées, mais elles étaient faites sans soin et sans aucun but scientifique.

23-79.

Nous n'avons conservé des nombreux ouvrages de Caïus Plinius Secundus que l'*Histoire de la Nature*, encyclopédie des découvertes, des arts et des erreurs de l'esprit humain. Dans le premier des trente-sept livres dont se compose l'œuvre entière, il donne un sommaire des matières et des auteurs; il traite dans le second des éléments et des météores. Suivent quatre livres de géographie; le septième est consacré aux diverses races humaines et aux découvertes principales ; les quatre suivants ont pour objet les animaux, classés selon leur grosseur et leur utilité, et dont ils font connaître les habitudes, les qualités bonnes ou mauvaises, les propriétés les moins communes. Dix livres s'occupent de la description des plantes, de leur culture et de leur application à l'économie domestique et aux arts. Dans cinq livres, il énumère les remèdes tirés des animaux, et, dans cinq autres, il examine les

métaux, la manière de les extraire et de les faire servir aux besoins comme au luxe. A propos du luxe, il parle de la sculpture, de la peinture et des principaux artistes, comme il disserte, à l'occasion du cuivre, sur les statues remarquables de bronze; enfin les matières colorantes l'amènent à parler des tableaux, de la poterie, de la plastique : distribution capricieuse et mal digérée, où la pensée est toujours subordonnée à la matière.

Pline n'est pas un naturaliste qui recueille, observe, expérimente, ajoute au trésor des connaissances, mais un érudit dérobant aux occupations de la guerre et de la magistrature quelques heures pour feuilleter des livres. Pendant qu'il mange et voyage, il a des esclaves qui lisent; d'autres font des extraits des passages qu'il indique, et l'aident à compiler un travail qui épargnait d'immenses lectures, alors très-difficiles. Ainsi, compilateur sans génie ni critique, il ne distingue pas les différentes mesures de longueur, mêle des faits contradictoires, flotte entre des systèmes disparates, opposés même; il n'entend pas les passages ou les rapporte mal, et néglige de les confronter avec les faits réels; aussi, décrivant des choses qu'il n'a pas vues, il finit par devenir inintelligible. Peu soucieux d'atteindre la perfection et d'éviter les répétitions, il songe plus à exciter la curiosité qu'à découvrir la vérité, et vise à l'élégance plus qu'à la précision; il choisit, de préférence, le singulier et le bizarre, accepte des absurdités déjà réfutées par le grand Stagirite, et ne puise pas toujours aux meilleures sources. Julius Hyginus, auteur sans critique, lui sert de guide pour les origines italiennes, tandis qu'il néglige les vingt livres d'histoire étrusque écrits par l'empereur Claude. Cependant la perte de la plus grande partie des deux mille ouvrages où Pline avait puisé rend son travail précieux; en effet, sans le secours de cette immense compilation, l'antiquité nous aurait gardé plus de secrets, et le trésor de la langue latine serait beaucoup moins riche (1).

(1) La première édition certaine de Pline a été publiée par Jean de Spire, à Venise, en 1469; on compte six réimpressions jusqu'à l'année 1480, mais toutes très-incorrectes.

Les éditions de Pline finissent aux mots *Hispania quacumque ambitur mari*. En 1831, dans un manuscrit de Bamberg, Louis de Jan, professeur à Schweinfurt, trouva la fin de l'ouvrage, qui donne un tableau comparatif de l'histoire naturelle dans les pays situés sous des zones diverses, et loue l'Europe méridionale, mais surtout l'Espagne, « où la douceur d'un climat tempéré dut, selon le dogme des premiers pythagoriciens, aider de bonne heure la race humaine à dépouiller sa grossièreté sauvage. » Il a paru à Gotha, en

Énergique et précis dans son style, mais loin de la manière simple et correcte des contemporains de César, il tombe dans l'affectation et l'obscurité. Animé, comme Thraséas, Helvidius, Tacite et les hommes les plus distingués, de l'esprit de l'ancienne république, il puise souvent dans ses opinions de la chaleur et même de l'éloquence; mais le mauvais goût et l'emphase de ses expressions nuisent à la vigueur et à l'élévation de sa pensée. Il juge et explique les faits selon ses préventions personnelles et une philosophie atrabilaire, qui accuse continuellement l'homme, la nature, les dieux: il met toute son éloquence à faire ressortir les misères humaines; par le raisonnement il découvre les désordres de ce monde, mais il ne s'élève jamais aux harmonies d'un monde meilleur, dont la contemplation ne lui offre aucun intérêt. Il nie tout à fait Dieu, ou le confond avec la matière; aveuglé par le scepticisme, il regarde l'homme comme l'être le plus malheureux et le plus orgueilleux; il insulte la Divinité, qui ne peut accorder à l'homme l'immortalité, ni se priver elle-même de la vie, « qui est le don le plus beau qu'elle nous ait fait (1). »

Pline brave les religions et la Providence, mais il n'est exempt d'aucune des superstitions de son siècle; il croit, comme faits incontestables (*confessa constat*), aux hermaphrodites, aux mâles qui se changent en femelles, aux enfants nés avec des dents ou qui sont rentrés dans le sein de leur mère, à la longévité de celui qui a une dent de plus, au malheur de celui qui naît les pieds les premiers, aux juments fécondées par le vent, aux femmes qui accouchent d'éléphants. Il vous dira que certaine pierre, placée sous l'oreiller, produit des songes qui disent la vérité; que la salive d'un homme à jeun guérit la morsure des serpents; qu'un individu, en crachant dans sa main, se guérit des blessures involontaires; qu'un habit porté aux funérailles n'est jamais

1855, une édition qui donne le vrai titre de l'ouvrage : CAII PLINII SECUNDI *naturæ historiarum* lib. XI, XII, XIII, XIV, XV, *fragmenta edidit e codice rescripto sæculi quarti Dr Fridegarius Mone.*

Buffon a fait un éloge pompeux de Pline, mais Isidore Geoffroy Saint-Hilaire le juge plus sévèrement (*Essai de zoologie générale,* par. I, I, 5). Voici ce qu'il dit : « Passer d'Aristote à Pline, c'est tomber de toute la hauteur qui sépare l'invention et le génie de la compilation fleurie et du discours spirituel... Pline n'est qu'un compilateur, très-élégant sans doute, mais d'autant moins scrupuleux... Aristote, quatre siècles auparavant, avait réduit à leur juste valeur ces inepties vulgaires. »

(1) *Nat. hist.* III, 7; VIII, 55; II, 7.

rongé par les teignes; qu'un homme déjà mordu par un serpent n'a plus à craindre les abeilles et les guêpes; que les morsures d'un animal s'enveniment devant une personne mordue par un animal de la même espèce. Il n'est pas étonnant, dit-il, que l'Éthiopie renferme des monstres étranges, puisqu'ils sont formés par Vulcain, très-habile artiste, aidé d'ailleurs par la grande chaleur du pays (1).

L'attraction vers le centre de la terre avait été affirmée par Aristote, les Romains l'acceptaient comme une vérité commune, et Cicéron l'exprimait avec la plus heureuse exactitude (2). Selon Pline, au contraire, les corps graves tendent à descendre, les corps légers à monter ; ils se rencontrent et se soutiennent par leur mutuelle résistance; ainsi la terre est soulevée par l'atmosphère, sinon elle abandonnerait sa place et se précipiterait en bas. Non-seulement il réfute le système du monde des pythagoriciens, mais il regarde comme une folie de supposer d'autres terres et d'autres soleils au delà de notre globe, de mesurer la distance des astres et de semer l'espace de mondes infinis (3).

Si l'on voulait, et l'entreprise ne serait pas difficile, comparer l'âge que nous décrivons avec le dix-huitième siècle, on trouverait de la ressemblance entre Pline et l'école encyclopédiste ; l'un et l'autre abritent l'ignorance et la crédulité sous le couvert scientifique, aiment le savoir ou l'affectent, répudient, bien qu'elle les éclaire, la lumière qui vient de la source véritable, font profession de foi matérialiste, et, par la bonté du cœur, arrivent à des conclusions généreuses. Pline, comme les encyclopédistes, déclame contre l'inventeur de la monnaie ; il regarde comme heureux les siècles où tout le commerce se faisait par l'échange, et la navigation lui semble un crime, car, non contente que l'homme meure sur la terre, elle semble vouloir qu'il soit même privé de sépulture (4). Il entrevoit cependant la perfectibilité : « Combien de choses avaient été considérées comme impossibles avant d'être faites ! Espérons que les siècles à venir se perfectionneront sans cesse (5). » Bien que matérialiste, il substitue le nom d'hommes

(1) Ibid. VII, 2, 3, 6, 46 ; VIII, 66, 67 ; XXVIII. 2, 3, 4 ; V, 30.

(2) *Terra solida et globosa undique in sese nutibus suis conglobata. — Omnes ejus partes medium capescentes nituntur æqualiter.* De nat. deorum, II, 39, et 45.

(3) II, 3 et 1.

(4) XXXIII, 1, 3, 4, 13 ; XIX, 1, 4.

(5) *Nat. hist.* VII, 1, 7 ; II, 13, 1.

à celui de barbares, reproche à César le sang versé, et loue Tibère d'avoir mis fin à d'inhumaines superstitions en Afrique et en Germanie. Il blâme ceux qui convertirent le fer en armes, reconnaît les avantages de la guerre, et professe l'opinion que l'Italie fut choisie par les dieux pour réunir les empires dispersés, adoucir les mœurs, fondre dans une langue commune les idiomes divers et barbares de tant de peuples, fournir aux hommes les moyens de s'entendre, de se civiliser, de devenir enfin la patrie unique de toutes les nations du monde (1). Idées avancées, philosophie tolérante et cosmopolite, dont lui-même ne connaissait pas ou reniait la source.

Pline était de Côme ; il combattit en Germanie, fut procurateur de Néron en Espagne, et Vespasien lui confia le commandement de la flotte de Misène; pendant qu'il se trouvait dans cette ville, le Vésuve vomit des flammes pour la première fois; attiré par la curiosité du phénomène ou par le désir de porter secours aux habitants en péril, il accourut sur les lieux, fut saisi d'une de ses faiblesses ordinaires d'estomac, tomba et périt asphyxié. Il laissa cent quatre-vingts volumes d'un caractère très-menu, parmi lesquels trois livres sur l'art oratoire, trente et un sur l'histoire contemporaine, trente sur les guerres des Romains en Germanie, d'autres sur la manière de lancer le javelot, quelques-uns enfin qui traitaient de la grammaire, écrits lorsque la tyrannie de Néron rendait dangereuse toute étude plus élevée.

On ne sait à quelle époque vécut Jules Solin; mais on suppose qu'il fut postérieur de deux siècles à Pline, dans lequel il puisa sans critique; il exposa dans un style recherché des notions diverses, surtout sur la géogaphie, et son *Polyhistor* eut un grand succès dans le moyen âge.

Les conquêtes et le commerce étendirent la connaissance du monde, et cependant Auguste employa des Grecs pour mesurer et décrire l'empire ; c'est de la Grèce encore que vinrent, à l'époque dont nous nous occupons, les deux plus grands géographes, Strabon et Ptolémée. Le premier, après de longs voyages dans l'Asie Mineure, la Syrie, la Phénicie, l'Égypte jusqu'aux cataractes, puis dans la Grèce, la Macédoine, l'Italie, excepté la Gaule cisalpine et la Ligurie, écrivit en dix sept livres l'histoire de la géographie, depuis Homère jusqu'à Auguste; en traitant des origines et des migrations des peuples, de la fonda-

(1) XXX. 4 ; III. 6, 2.

tion des villes et des États, des personnages les plus célèbres, il sait faire preuve de critique. Le second décrit l'univers et donne son nom au système qui, par opposition à celui des pythagoriciens et des modernes, place la terre au centre du monde; il créa la géographie scientifique en fixant la situation des pays d'après la longitude et la latitude (1). L'Espagnol Pomponius Méla est le seul qui écrivit en latin sur la géographie; dans son traité *de Situ orbis*, il résume avec élégance et concision le système d'Ératosthène; il échappe à l'aridité d'une nomenclature par une foule de gracieuses descriptions et de peintures physiques, ou des souvenirs historiques; mais il ne vit pas de ses propres yeux; puis il donne comme existant encore des choses qui ont disparu depuis longtemps, tandis qu'il ne mentionne point Cannes, Munda, Pharsale, Leuctres, Mantinée, célèbres par de grandes batailles; Ecbatane, Persépolis, Jérusalem, capitales importantes, et Stagire, patrie d'Aristote.

Nous savons que les anciens se servaient de cartes géographiques (2); une carte de l'Italie était peinte dans un temple de la Terre (3), et l'on voyait une mappemonde dans un portique de Rome (4); Frontin et Végèce nous parlent d'autres cartes. Au commencement du troisième siècle, Jules Tatien avait fait une description de tout l'empire, qui s'est perdue. Nous avons dans la table de Peutinger une copie ou une imitation d'une autre carte routière, ordonnée par l'empereur Théodose, mais qui est remplie d'inexactitudes.

Les mathématiques furent toujours négligées par les Romains; dans leur orgueil, ils regardaient comme abjecte une science qui se mettait au service des arts mécaniques, calculait le gain et tenait les registres. Horace attribue la dépravation du goût à l'é-

(1) Les erreurs géographiques abondent dans les auteurs classiques.

(2) ... Disco, qua parte fluat vincendus Araxes,
Quot sine aqua Parthus millia currat eques.
Cogor et e tabula pictos ediscere mundos;
Qualis et hæc docti sit positura Dei;
Quæ tellus sit lenta gelu, quæ putris ab æstu;
Ventus in Italiam qui bene vela ferat.

(Poperce, IV. 3.)

(3) Varron, *de Re rustica*, liv. I, c. 2.

(4) Au lieu de faire cette surface $= \frac{a}{4}\sqrt{3}$ (si a est le côté), Columelle la suppose $= \frac{13\ a}{30}$; ce qui donne $\sqrt{3} = \frac{26}{15}$, ou $\sqrt{675} = 26$. Livre v, c. 2.

tude des mathématiques ; Sénèque la repousse comme avilissante ; Euclide, Ptolémée, Archimède, ne furent pas traduits jusqu'à Boèce. L'ignorance de la géométrie fut telle que les jurisconsultes romains supposèrent la surface du triangle équilatéral égale à la moitié du carré élevé sur un des côtés (1) ; on regarda comme un prodige Sulpicius Gallus, qui prédisait les éclipses.

Sextus Julius Frontinus, qui, sous Vespasien, commanda en Bretagne avant Agricola, puis fut consul, augure, écrivit sur les mathématiques appliquées ; il était l'ami de Pline et fut loué par Martial. Sur le point de mourir, il défendit qu'on lui élevât de monument, en disant : « On se souviendra assez de moi si ma vie l'a mérité (1). » Chargé de la surveillance des aqueducs, il écrivit l'histoire de ces constructions mémorables et vraiment italiennes. Il laissa aussi quatre livres de *Stratagèmes*, compilation tout à la fois militaire et historique, pauvre de critique et d'élégance, mais où l'on remarque la facile assurance de l'homme qui possède la matière.

La médecine, jusqu'au temps de Pline, n'avait été cultivée par aucun Romain ; la plupart des médecins étaient esclaves ou étrangers, et Jules César fut le premier qui leur accorda le droit de cité. Dans une boutique ouverte (*iatréon*), ils faisaient des saignées, arrachaient des dents et pratiquaient d'autres opérations, tout en contant des balivernes et des nouvelles. D'autres s'appliquaient à l'étude de la médecine, expérimentant sur de pauvres clients des nouveautés singulières et de bizarres théories, avec l'assurance qui séduit les malades et donne réputation et argent. Une de leurs écoles s'appelait *Medicina contraria*, parce que, dans les fièvres lentes obstinées, le professeur abandonnait brusquement les remèdes prescrits jusqu'alors pour en employer d'autres entièrement opposés. Auguste, atteint d'une maladie mortelle, était traité par les échauffants, et Antonius Musa, son affranchi, le guérit en leur substituant les bains froids. C'était le cas de dire avec Celse : *Quos ratio non restituit, temeritas adjuvat*. Une autre fois, ce même affranchi guérit l'empereur avec des laitues, ce qui valut au médecin l'anneau de chevalier, et des immunités à tous ses confrères.

Asclépiade, de Pruse en Bithynie, vint exercer la médecine à Rome un siècle avant l'ère vulgaire ; il attribuait les diverses maladies à l'extrême dilatation des pores ou à leur resserrement, et

(1) PLINE, *Epist.* IX, 61.

réduisait la pratique à l'emploi de remèdes qui produisaient l'effet contraire. Toute cure, qu'il bornait à la diète, à la gymnastique, aux frictions, au vin, devait être *prompte*, *certaine*, *agréable*; ennemi des remèdes internes et violents, il n'avait recours qu'aux plus simples. La douceur de sa pratique réconcilia les Romains avec la médecine, dont les avait dégoûtés la sanguinaire thérapeutique du chirurgien Archagathus, surnommé d'abord Vulnérarius et puis Bourreau; ce qui fut peut-être la cause des invectives de Caton contre les médecins en général (1).

Quelques écrivains font vivre dans le siècle d'Auguste Aurélius Celsus (1), dont on ignore la patrie et la vie; il ne nous reste de son *Encyclopædia* (*Artium*) que huit livres sur la médecine, qui peut-être ne sont que des traductions du grec. Partisan de la doctrine d'Hippocrate, c'est-à-dire de l'observation et de l'induction, il n'admet comme important dans la médecine que ce qui tend à guérir. Il recommande de ne point contracter d'habitudes et ne pas s'écarter de la tempérance; il passe en revue tous les systèmes précédents, qu'il apprécie avec bon sens et qu'il expose sous une forme élégante. Sans blâmer l'usage de quelques médecins d'alors, qui expérimentaient sur *les hommes vivants*, il ne le croit pas nécessaire, puisque les blessures des gladiateurs, des soldats et des individus assassinés peuvent suffire à l'étude anatomique, et, dès lors, épargner d'inutiles barbaries.

La Sicile produisit un grand nombre de médecins, à la tête desquels figure le fameux Empédocle, qui introduisit la doctrine des éléments.

Acron, d'Agrigente comme lui, rendit de grands services aux Athéniens dans la peste qui sévit durant la guerre du Péloponèse, et fonda l'école empirique.

Ménécrate, contemporain de Philippe de Macédoine, se donnait le nom de Jupiter, et se faisait suivre par les malades qu'il avait guéris, surtout par les épileptiques; mais sa vanité en fit un objet de railleries.

Hérodicus, de Léontium, inventa la médecine gymnastique;

(1) Il écrivait à son fils : *Jurarunt inter se barbaros necare omnes medicina. Et hoc ipsum mercede faciunt, ut fides iis sit, et facile disperdant. Nos quoque dictitant barbaros, et spurcius nos quam alios opicos appellatione fœdant. Interdixi de medicis.* Ap. PLINE, XXIX, 1.

(2) BIANCONI, *Lettere Celsiane*, 1779. Brillantes mais fausses.

il guérissait au moyen d'exercices violents suivis d'un bain ; mais Hippocrate l'accusait de tuer les malades à force de promenades, de luttes, d'excitants.

Scribonius Largus Désignatianus, de Sicile ou de Rhodes, et qui vivait au temps de Claude, chercha à combiner les doctrines méthodiques avec l'empirisme; il est surtout connu pour avoir enseigné qu'il fallait, au lieu d'extraire la dent gâtée, enlever seulement la partie cariée ; mais son plus beau titre de gloire, c'est d'avoir appliqué l'électricité au mal de tête, sur laquelle il conseillait de tenir une torpille; ce remède est adopté par Dioscoride.

Nous passerons sous silence d'autres médecins grecs, célèbres à Rome et fondateurs de divers systèmes, pour arriver à Claude Galien, de Pergame, qui, avec un génie aussi vaste que celui d'Aristote, avec autant d'érudition et plus de liberté, embrassa toutes les sciences; peu satisfait des systèmes dominants qui faisaient autorité, il s'appliquait à l'anatomie et consultait la nature elle-même. A Rome, il acquit une grande réputation, malgré les intrigues de ses collègues, qui, joignant l'envie à l'ignorance, empoisonnèrent plusieurs de ses aides. Il soigna Marc-Aurèle, et l'on aime à voir quelques-unes des maladies du philosophe empereur décrites par le médecin philosophe. Par la dissection il apprenait à connaître les mystères de la vie et la science divine; cependant il ne put échapper à la contagion de son siècle : Esculape, dit-il, lui conseilla une saignée en songe, et le détourna de suivre les empereurs dans leur expédition ; il croyait aux enchantements, et combattait le christianisme comme absurde.

131-201.

Après Galien, la médecine, à son grand détriment, tomba dans les mains des théosophes, qui prétendaient expliquer les maladies par les démons ou les puissances secrètes, et les guérir au moyen d'enchantements; ils ordonnaient encore comme remède de porter sur soi des pierres éphésiennes revêtues des mystérieuses paroles qu'on lisait sur la statue de Diane, ou les abraxas avec des figures égyptiennes, ou bien des symboles tirés du culte de Zoroastre ou de la Cabale juive. Sérénus Sammonicus, précepteur du jeune Gordien, nous a laissé un poëme sur la médecine, dans lequel il conseille *l'abracadabra* pour guérir la fièvre hémithrée (1).

(1) Inscribas chartæ quod dicitur Abracadabra
Sæpius; et subter repetas, sed detrahe summæ ;

Sextus Placitus écrivit un indigeste formulaire des médicaments tirés des animaux, et même des parties les plus dégoûtantes ; selon cet auteur, on guérit la fièvre quarte en portant sur soi un cœur de lièvre ; afin de prévenir les coliques, il faut manger cuit un jeune chien à peine né, ou bien, lorsqu'elles prennent, s'asseoir sur une chaise en disant : *Per te diacholon, diacholon, diacholon.* Marcellus Empiricus, médecin de Théodose, fit un recueil des recettes *physiques* et *phylactériques,* pour que ses fils pussent les donner gratuitement ; mais sa bonne intention ne saurait pallier l'absurdité du travail. Lorsqu'un individu a dans l'œil un corps étranger, il faut le toucher en répétant trois fois : *Tetune resonco bregan gresso*, et cracher chaque fois, ou bien : *In mondercomarcos exatison.* Pour un orgelet sur l'œil droit, qu'on le touche avec trois doigts de la main gauche, en crachant et en disant trois fois : *Nec mula parit, nec lapis lanam fert, nec huci morbo caput crescat, aut si creverit tabescat.* Pour le panaris, il faut toucher trois fois le mur en disant : *Pu pu pu ; numquam ego te videam per parietem repere.* Pour la colique, qu'on répète trois fois : *Stolpus a cœlo cecidit ; hunc morbum pastores invenerunt, sine manibus collegerunt, sine igne coxerunt, sine dentibus comederunt.* Marcellus indique les jours propres à la préparation des médicaments, les prières qu'on doit réciter au premier jour de l'an et au premier chant des hirondelles ; il enseigne encore la manière dont il faut employer le *rhamnus spina Christi*, doué de propriétés merveilleuses, parce qu'il fut l'instrument de la passion du Rédempteur.

Le chevalier Pantoro, de Naples, après avoir examiné les instruments de chirurgie trouvés à Pompéi, assure qu'un grand nombre de ceux qu'on regardait comme d'invention récente étaient connus des anciens. Scoutetten a présenté à l'Académie de médecine de Paris les instruments découverts à Pompéi et à Herculanum : une sonde courbe et une droite pour les deux sexes et pour enfant ; la lime pour enlever les aspérités des os ; le spécillum de l'anus et de l'utérus à trois branches ; trois modèles d'aiguilles pour passer des sétons ; la lancette, et la cuiller dont les médecins se servaient constamment pour examiner la nature du sang, après la saignée ; des crochets de différente longueur des-

Et magis atque magis desint elementa figuræ
Singula quæ semper rapias et cætera figes,
Donec in angustum redigatur litera conum.
His lino nexis collum redimire memento.

tinés à soulever les veines après l'opération des varices ; une cuiller (*curette*), dont le manche se termine par un renflement en forme d'olive pour faire les cautérisations ; trois ventouses de forme et de grandeur différentes ; la sonde, terminée par une lame métallique plate et fendue, pour soulever la langue lorsqu'on coupait le frein ; plusieurs modèles de spatules, des scalpels à tube très-petits pour scier les os, des couteaux droits et convexes ; la pierre à cautère, les trois-quarts, la flamme des vétérinaires pour saigner les chevaux, l'élévateur pour le trépan, une boîte de chirurgien pour contenir des trochisques et divers médicaments ; des pincettes dépilatoires, des pinces mordantes à dents de rat, une à bec de grue ; une autre qui forme couteau par la réunion des branches ; beaucoup de modèles de marteau coupant d'un côté ; des tubes conducteurs pour diriger les instruments qui servaient à cautériser.

La profession de médecin était très-lucrative. Manlius Cornutus promit deux cent mille sesterces à celui qui le guérirait du lichen, maladie du visage qui s'était introduite sous le règne de Tibère. Carmis se fit payer autant un voyage en province, et Alcméon, en peu d'années, amassa dix millions de sesterces. Quintus Sterninius se faisait un mérite auprès des empereurs de ne leur demander que cinquante mille sesterces, lorsque sa clientèle de Rome lui en rapportait six cent mille ; Claude payait le même salaire à son frère ; aussi, l'un et l'autre purent embellir Naples, et laissèrent à leurs héritiers trente millions de sesterces. Chrynas, de Marseille, laissa dix millions de sesterces, après en avoir dépensé autant à relever les murailles de sa ville natale (1).

Nous avons dit plusieurs fois que le savoir, chez les Romains, n'eut rien de spontané, qu'il ne dérivait point de l'essor personnel ou de l'amour du beau, mais de l'imitation et de l'ostentation. De même que les Scipions avaient rempli leur maison de Grecs, ainsi, au temps de l'empire, chacun voulut avoir parmi ses serviteurs un pédagogue grec, qui était exposé aux outrages, comme le magister ou l'abbé dans une époque très-rapprochée de nous. Lucien, dans la *Vie des Courtisans*, a fait le portrait, sous forme de caricature, d'un de ces pédagogues :

« Pour quelques oboles, dans l'âge où, si tu étais né esclave, tu

(1) PLINE, *Nat. hist.* XXVI, 1 ; XXIX, 1. A Vicence, une inscription rappelle le nom d'un oculiste : Q. CLODIVS Q. LIBERTVS NIGER MEDICVS OCVLARIVS SIBI ET Q. CLODIO Q. L. SALVIO PATRONO.

devrais songer à la liberté, tu t'es vendu toi-même avec ton savoir et tes qualités, oubliant les nombreux discours que le beau Platon, Chrysippe et Aristote ont composés à la louange de la liberté et pour flétrir la servitude. Ne rougis-tu pas d'avoir pour compagnons les flatteurs, les escrocs, les bouffons; de te trouver seul, au milieu de tant de Romains, avec le manteau grec, de mal parler leur langue, de faire des barbarismes, de manger à des tables occupées par des gens de toute espèce, bruyants et presque toujours indignes; de louer dans ces banquets jusqu'à l'importunité, et de boire outre mesure; de te lever le matin au son de la cloche, ce qui te fait perdre le sommeil le plus agréable, et de courir pêle-mêle avec les autres, ayant encore aux jambes les crottes de la veille? Il faut que tu aies éprouvé une grande disette de lupins et de ciboules sauvages, et que l'eau fraîche et courante des fontaines t'ait manqué entièrement, pour que tu sois tombé dans une position si désespérée.

« Tu as une longue barbe et je ne sais quoi de vénérable dans l'aspect; tu portes le long manteau grec, et tu es connu de tous comme professeur de lettres, orateur ou philosophe; c'est à tous ces titres qu'il paraît beau à ton maître d'avoir un homme de ton espèce parmi ceux qui lui font cortége lorsqu'il sort, afin de passer pour l'ami des lettres gecques et l'appréciateur du savoir. Ainsi, ô galant homme, tu cours risque d'avoir loué, au lieu de tes magnifiques discours, ton manteau ou ta barbe. S'il survient quelqu'un plus curieux que toi, tu es renvoyé à la suite des autres, et l'on te relègue avec mépris dans un coin d'où tu vois ce qu'on apporte à table et les mets qu'on enlève. Si les plats arrivent jusqu'à toi, tu rongeras les os comme un chien, et la faim te fera sucer une feuille sèche de mauve, dédaignée par un convive repu. D'autres opprobres te sont réservés; non-seulement tu n'auras pas les œufs, puisqu'il n'est pas nécessaire que tu sois traité comme un étranger, et le prétendre serait d'ailleurs une impudence de ta part, mais tu ne dois pas avoir non plus un poulet semblable aux autres; celui qu'on sert au riche est gras et dodu, tandis qu'on te donne, à toi, une volaille moyenne ou un vieux pigeon de race, en signe de mépris. Survient-il à l'improviste un convive, le serviteur, en murmurant à ton oreille : *Tu es de la maison*, t'enlève tout ce que tu as devant toi pour l'offrir au nouveau venu. Si l'on découpe sur la table un cerf ou un cochon de lait, il faut que le maître d'hôtel te favorise, sinon tu devras te contenter de la part de Prométhée, c'est-à-dire des os avec la

moelle. Bien plus, tandis que les autres boivent un vin vieux et exquis, tu n'as que du vin tourné ; encore, si l'on t'en donnait à volonté! mais, lorsque tu en demandes, le garçon feint plusieurs fois de ne pas t'avoir entendu. Si un serviteur bavard rapporte que tu n'as pas loué le fils de ta maîtresse quand il dansait ou jouait de la guitare, tu ne cours pas un léger risque. Tu es donc obligé de coasser comme une grenouille altérée pour être distingué parmi ceux qui applaudissent, de te mettre à la tête des plus zélés, et, plusieurs fois, lorsque les autres se taisent, de répéter quelque louange méditée qui sente l'adulation à dix milles. Il faut ensuite que tu portes la tête basse, comme dans les banquets persans, dans la crainte que quelque eunuque ne te voie jeter les yeux sur une concubine.

« Telle est ton existence dans la ville; mais en voyage tu n'es guère plus heureux. Souvent, au milieu de la pluie, si tu arrives le dernier à la place qu'on t'a destinée, comme il n'y a plus de voitures, on te jette sur un chariot avec le cuisinier et le perruquier de ta maîtresse, sans même y mettre assez de paille.

« Si tu ne loues pas, tu passeras pour un malveillant, digne des carrières de Denys. Ils faut que les maîtres aient la réputation d'orateurs et de lettrés; il ont beau faire des solécismes, leurs discours doivent avoir une saveur attique, et servir de modèles de langage pour l'avenir. Mais passe encore pour ce que font les hommes; les femmes (les dames romaines affectent aussi d'avoir à leur solde et dans le cortége qui accompagne leur litière quelque serviteur instruit) ont leurs courtisans pendant qu'elles s'occupent de leur toilette et frisent leurs cheveux ; très-souvent, lorsque le philosophe expose ses doctrines, la soubrette entre et remet les billets du galant; alors il suspend ses discours par prudence, et attend que la dame, après avoir répondu à l'amant, soit disposée à l'écouter de nouveau.

« Enfin, lorsque viennent les saturnales et les panathénées, on t'envoie un vilain manteau, une vieille tunique, et tu dois en faire grand étalage; le premier qui a suggéré à ton maître l'idée de ce don accourt te l'annoncer et te demande une bonne étrenne. Le matin, des serviteurs t'apportent ce vêtement; chacun d'eux fait valoir ce qu'il a dit en ta faveur, se vante d'avoir choisi le meilleur, et tous s'en vont récompensés par toi, mais non sans se plaindre de ta mesquinerie. On ne te paye ton salaire qu'en soupirant, et par deux ou quatre oboles; si tu le demandes, tu passes pour importun et ennuyeux. Bien plus, si tu veux l'avoir,

tu es obligé de supplier, de caresser le maître de la maison, de lui adresser les flatteries les plus variées. Il ne faut pas non plus que tu négliges le conseiller et l'ami du patron; mais, ce que tu as reçu, tu le dois au tailleur, au médecin, au cordonnier; ainsi, comme il ne te reste rien, ces dons ne sont pas des dons pour toi. D'autres fois, on t'accuse d'avoir tenté de séduire l'enfant de la maison, ou, malgré ta vieillesse, d'avoir violé une femme de chambre de ta maîtresse, ou de toute autre sottise. Alors, enveloppé de ton manteau, tu es traîné par le cou, de nuit, hors de la maison; misérable et abandonné de tous, il ne te reste que la goutte pour compagne de ta vieillesse; ayant oublié ce que tu savais après un si long service, tu as le ventre plus gros que la bourse, inquiet de ne pouvoir ni le remplir ni lui faire entendre raison. »

Dans les mains de ces hommes, que pouvait être l'éducation, qui d'ailleurs s'était modifiée comme les institutions? Autrefois on confiait les enfants à quelque honnête matrone, qui devait cultiver leur esprit et leur cœur; alors on les abandonnait jusqu'à sept ans à des esclaves ou à des servantes grecques. Après cet âge, ils se livraient à l'étude du grec, puis du latin, sous la direction des grammairiens, qui, outre la lecture et l'écriture, leur expliquaient les poëtes et les exerçaient à de petites compositions. Si le maître qui fait de l'enseignement un métier est toujours une calamité, que dire de ces instituteurs dont le soin principal consistait à nourrir les élèves de mythologie, à leur apprendre comment se nommaient les chevaux d'Achille, quelle était la mère d'Hécube, et la couleur des cheveux de Vénus? D'autres maîtres leur enseignaient la danse, la musique, la géométrie, considérées comme nécessaires à la rhétorique, qui fut toujours, comme nous l'avons vu, l'art par excellence chez les Romains, l'exercice d'une grande partie de leur vie, leur gloire et leur ruine. Parlant une langue faite pour commander, étrangers à la suavité de l'atticisme grec, ils se livraient au souffle des tempêtes populaires, qui devenaient encore pour eux une occasion d'exprimer la majesté de la patrie; l'éloquence fut donc appelée une des plus grandes vertus, et l'homme éloquent, un dieu revêtu d'un corps mortel (1). La grammaire pouvait alors être considérée comme la plus sérieuse des sciences, la douce

(1) *Est eloquentia una quædam de summis virtutibus.* CICÉRON, De Oratore.

compagne de la retraite, la récréation des vieillards (1), puisqu'elle enseignait à rendre le discours correct, clair, orné. Alors d'illustres orateurs, Cicéron, Antoine, Hortensius, formaient les jeunes gens moins par les préceptes que par l'exemple; puis, nouvelle occasion d'influence, les citoyens, les provinces, les rois, se mettaient sous leur protection, leur confiaient leur salut, et le peuple souverain les portait aux nues. Alors l'éloquence ne s'étudiait pas comme science distincte; mais, avec la guerre, le culte et la jurisprudence, elle faisait partie de l'éducation nécessaire à la vie. Chaque famille, pour défendre ses propres clients, devait avoir un orateur distingué; il fallait parler dans toutes les magistratures, et parler à la guerre. Mais, dès que l'égalité eut ouvert à chacun l'accès des emplois et des commandements, il devint impossible que le même individu pût suffire à tout. Le citoyen qui avait du courage ceignait l'épée, après avoir plaidé une première cause devant le tribunal; celui qui avait la parole facile se préparait aux luttes du forum aussitôt qu'il avait quitté le service militaire. Le courage manquait-il pour affronter les combats de la tribune et de la guerre, on suspendait une branche de laurier à sa porte, et l'on donnait des consultations; ainsi trois carrières distinctes s'ouvraient à l'activité : les armes, la jurisprudence et l'éloquence.

Mais un peuple sans émulation, un sénat sans autorité, une jeunesse sans liberté ni espérances, que pouvaient-ils chercher dans l'éloquence, sinon un nouveau spectacle? Lorsque le droit fut égal pour tous, la république concentrée dans l'empereur, et que les juges ne purent s'écarter des *réponses des prudents*, il ne restait plus à se livrer à l'interprétation laborieuse des lois, ni à défendre la cause des provinces, des royaumes ou celle de la patrie. La tribune était donc muette, la curie s'épuisait enflatte

(1) *Jucunda senibus, dulcis secretorum comes.* QUINTILIEN, Inst. orat. liv. I, 4. Quintilien recommande beaucoup la grammaire, qui enseigne à écrire et à parler correctement, selon la *raison, l'antiquité, l'autorité* et *l'usage.* Nous lui empruntons ces détails sur l'éducation, ainsi qu'un dialogue *De corrupta eloquentia*, attribué par les uns à Quintilien, par les autres à Tacite, sans que personne allégue des raisons suffisantes. Le seul motif qui milite pour le dernier, c'est une certaine manière qui lui est propre : ainsi ces associations de synonymes *nova et recentia jura, vetera et antiqua nomina*, *incensus ac flagrans animus*, etc., reviennent souvent dans ce dialogue, où nous trouvons *memoria ac recordatione, veteras ac senes, vetera ac antiqua, nova et recentia, conjungere et copulare;* mais c'est plutôt la mode du temps que l'habitude de l'auteur.

ries, et le forum se bornait à d'étroites applications des édits. Les rhéteurs, gens étrangers à la philosophie, aux lois, à la société, se proposaient de greffer sur l'esprit incertain et lourd des Romains l'esprit puéril et babillard des Grecs, avides de haranguer, d'improviser, de discuter, d'envelopper leurs adversaires dans un réseau d'arguments captieux. Les classiques sophistiquaient sur l'érudition ou la vérité: ils faisaient de la philologie un jeu de subtilités; de l'histoire, un amas de détails, au milieu desquels ils étouffaient les vérités qui auraient porté ombrage aux tyrans; de la logique, un tissu d'argumentations pour changer le faux en vrai; de la morale, une ostentation de vertus exagérées. L'éloquence déshéritée de la publicité qui est son élément, ils l'abaissaient à des exercices aussi vains qu'extravagants; aux frais du trésor, ils habituaient les fils des grands à l'emphase sans but, à de vides déclamations, à débiter des flatteries ampoulées aux Césars toutes les fois qu'ils daignaient consulter le sénat sur ce qu'ils avaient déjà décidé.

On inventa pour ces écoles de déclamation un code interminable de convenances. Lorsque l'orateur (y était-il dit) se présente à la tribune, il peut se frotter le front, regarder ses mains, faire craquer ses doigts, et montrer en soupirant l'anxiété de son esprit : qu'il se tienne droit, le pied gauche un peu en avant, les bras légèrement séparés du corps, et qu'en débitant l'exorde, sa main droite soit un peu en avant de la poitrine, mais sans arrogance; animé par le débit, qu'il prononce avec une négligence calculée les périodes les plus travaillées, et montre une sorte d'hésitation là même où il est le plus sûr de sa mémoire; qu'il ne reprenne pas haleine au milieu d'une proposition; qu'il ne change de geste que de trois paroles en trois paroles; qu'il ne mette pas les doigts dans le nez; qu'il tousse et crache le moins possible; qu'il évite de se balancer pour ne pas avoir l'air d'être en bateau, et qu'il ne se laisse pas tomber dans les bras des clients, à moins que ce ne soit par épuisement véritable. Il ne faut pas non plus qu'il s'arrête après avoir prononcé une phrase à effet, comme s'il attendait les applaudissements; qu'il laisse vers la fin tomber sa toge en désordre, ce qui est un grand signe de passion.

Quant au point de savoir s'il est convenable d'essuyer la sueur de son visage et de porter le désordre dans sa chevelure, il y a discussion entre Plotius et Nigidius, Quintilien et Pline. Ils vous diront comment on doit se vêtir pour être un homme éloquent : que la tunique, par devant, dépasse de peu le genou, et,

par derrière, qu'elle tombe jusqu'au jarret; car, plus longue, elle ressemblerait à celle des femmes, plus courte, à celle des soldats. S'envelopper la tête et les jambes de laine et de bandelettes dénoterait un malade; rouler sa toge autour du bras gauche, un furieux; en rejeter le bord sur l'épaule sent l'affectation, et déclamer avec les doigts chargés d'anneaux est le fait d'un efféminé. Ils savent établir les diverses gradations de la voix (1), et déterminer celle qui convient à chaque sentiment.

Telles étaient les puériles leçons dont se nourrissait la jeunesse romaine pour égaler Gracchus et Cicéron! Tant c'est un système ancien, dans les mauvais gouvernements, non d'abolir le savoir, mais de l'étouffer au milieu des futilités et des règles indispensables! Quintilien lui-même raconte que Porcius Latron, professseur distingué, chargé de prononcer un discours devant une assemblée véritable, en plein air, resta stupéfait, et pria de transporter l'audience dans un palais voisin, parce qu'habitué au lambris d'une salle, il ne pouvait supporter la vue du ciel. Aussi un empereur, qui se plaignait de ce que tous ses efforts ne pouvaient arrêter la décadence de l'éloquence, reçut-il cette réponse d'un homme sincère : « Fermez les écoles et ouvrez le sénat. »

Le fond des choses ne valait pas mieux que la forme. Enlevés à la réalite et au jugement suprême du public, réduits à feindre des causes et des occasions de harangues, les rhéteurs proposaient des sujets extravagants et bizarres, où manquaient la conviction et la moralité. Les *suasoriæ* avaient pour objets l'éloge de la vertu, de l'amitié, des lois, et autres thèmes semblables d'une exécution facile, ou, parfois, d'une subtilité sophistique; les *controversiæ* comprenaient des discussions sur divers points, judiciaires pour la plupart : elles se subdivisaient en *tractatæ*, pour lesquelles le rhéteur donnait le sujet avec la marche à suivre, et en *coloratæ*, dont l'élève trouvait lui-même la matière et la disposition; puis, une fois composées, et corrigées par le maître, l'élève les apprenait par cœur et les débitait devant de patients auditoires.

Dissuader Caton de se donner la mort, exhorter Sylla à ab-

(1) QUINTILIEN (*Inst. orat.* XII) dit : *Si ipsa vox fuerit surda, rudis, immanis, rigida, vana, præpinguis, aut tenuis, inanis, acerba, pusilla, mollis, effeminata... Ornata est pronuntiatio, cui suffragatur vox facilis, magna, beata, flexibilis, firma, dulcis, durabilis, clara, pura, secans, aerea et auribus sedens.*

diquer la tyrannie (1), Annibal à ne pas s'amollir dans Capoue, César à tendre la main à Pompée, afin que Rome puisse opposer aux barbares ses deux plus grands généraux; Cicéron doit-il s'excuser auprès de Marc Antoine, et livrer au feu ses écrits s'il est pardonné à cette condition?... Tels étaient les sujets proposés. On passait ensuite à des questions plus actuelles, et pour lesquelles l'éloquence s'appuyait sur la science des lois. Une femme incestueuse, précipitée de la roche Tarpéienne, se recommande à Vesta et conserve la vie: lui sera-t-elle ôtée? — Un mari et une femme se sont juré de ne pas survivre l'un à l'autre; l'époux, dégoûté de sa femme, part et lui fait croire qu'il est mort; la femme alors se jette par la fenêtre, mais elle guérit, découvre la ruse de son mari, et son père demande le divorce, auquel elle se refuse : que l'un plaide pour le père, l'autre pour la femme. — Titius recueille deux enfants abandonnés, les élève, puis casse un bras à l'un, une jambe à l'autre, les envoie mendier, et s'enrichit : que l'un se charge de l'accusation, l'autre de la défense. — Un soldat, qui a perdu les bras dans une bataille, surprend sa femme en flagrant délit d'adultère, et ordonne à son fils de tuer le complice; celui-ci refuse d'obéir et s'enfuit: le père a-t-il le droit de le déshériter ? — Un homme pénètre dans une citadelle pour gagner la récompense promise à celui qui tuera le tyran; ne le trouvant pas, il égorge son fils et lui laisse son épée dans le sein ; le tyran revient, et, à la vue du cadavre de son fils, se plonge dans la poitrine le fer qui l'a percé ; le meurtrier du fils réclame la récompense comme tyrannicide. — Deux jumeaux étant abandonnés des médecins, quelqu'un promet de guérir l'un s'il peut examiner les organes vitaux de l'autre; le père consent ; l'un est éventré, l'autre guéri, mais la femme accuse son mari d'infanticide : l'accuser et le défendre. — Un père devient aveugle à force de pleurer deux de ses enfants ; il rêve qu'il recouvrera la vue si son troisième fils meurt, fait part de ce songe à sa femme, qui le communique à son fils, lequel se pend ; le père recouvre la vue et répudie sa femme, qui fait appel de cette injuste répudiation. — Un père, épris de sa fille, la donne à garder à un ami, avec prière de ne pas la lui rendre quoi qu'il

(1) Et nos ergo manum ferulæ subduximus, et nos
Consilium dedimus Sullæ, privatus ut altum
Dormiret,

dit Juvénal, *Sat.* I, 15; on ne voudra pas croire que nous en ayons fait autant dans les écoles du dix-neuvième siècle.

fasse pour la ravoir; il la réclame quelque temps après, et, sur le refus de l'ami, il se pend; l'ami est dénoncé comme étant la cause de sa mort. — Un homme, accusé de parricide, est absous; étant devenu fou, il s'écrie : O père, je t'ai tué; sur cet aveu, le magistrat l'envoie au supplice; mais on l'accuse d'homicide. — Un pauvre et un riche étaient amis; le riche meurt, laissant un héritier universel avec obligation de donner au pauvre autant que celui-ci lui avait légué par testament; le testament du pauvre est ouvert, et l'on trouve qu'il donnait au riche tous ses biens; le pauvre réclame donc toute la successsion; mais l'héritier ne veut lui payer qu'une somme égale à celle de la valeur de sa propriété. — La loi condamne (c'est une invention de ces pédants) celui qui frappe son père à avoir les mains coupées; un tyran ordonne à deux fils de maltraiter leur père : l'un, pour ne pas obéir, se précipite du haut de la citadelle; l'autre, poussé par la nécessité, outrage l'auteur de ses jours, et encourt la peine prononcée par la loi; appelé en jugement pour avoir les deux mains coupées, il est défendu par son père lui-même : défense et accusation. Une autre loi du même code laisse à la jeune fille, victime d'un viol, le choix de demander la mort du coupable, ou de l'épouser sans lui apporter de dot; un jeune homme enlève deux filles; l'une veut qu'il meure, et l'autre qu'il l'épouse : plaider pour et contre. Une autre loi inflige au calomniateur la peine subie par le calomnié : un riche et un pauvre, ennemis mortels, avaient trois fils; le riche ayant été nommé général, le pauvre l'accuse de trahison, et le peuple en fureur lapide ses enfants; le riche, de retour, demande qu'on tue les fils du pauvre, qui offre de subir seul la peine : dans quel sens faut-il prononcer?

Le goût des jeunes Romains se pervertissait, et leur imagination se fourvoyait à traiter ces questions bizarres (1); détournés de la vie commune et de la force ordinaire des passions humaines, ils s'habituaient aux subtilités et à l'exagération. Pétrone avait donc raison de s'écrier : « On abrutit les jeunes gens dans les écoles, parce qu'ils ne voient et n'entendent rien de ce qui arrive d'ordinaire, mais bien des corsaires qui sont enchaînés au rivage, des tyrans qui commandent à des fils de trancher la tête de leur père, des oracles qui, en temps de peste, ordonnent d'immoler trois vierges ou plus (2). »

(1) Nous les avons empruntées aux *Délibérations* et aux *Controverses* de Sénèque, et quelquefois à Lucain.

(2) *Satyricon*, chap. I.

Ainsi l'éloquence scolastique avait succédé à l'éloquence politique; bien plus, aux difficultés propres du sujet, on ajoutait des difficultés artificielles, en déterminant, par exemple, par quel mot il fallait commencer ou finir la période; puis tout l'édifice devait se soutenir à grand renfort de figures, de pointes, de lieux communs, et autres pauvretés éblouissantes.

L'ambition suprême de tout orateur formé à cette école était de se voir choisi pour composer le panégyrique d'un empereur; ou bien il se livrait à cette *éloquence lucrative et sanguinaire* qui, fidèle à l'ancienne coutume, lorsque tout avait changé, imitait les invectives dont Tullius avait poursuivi Catilina et Marc-Antoine, exagérait les horreurs de la haute trahison, interprétait dans le sens le plus défavorable les faits et les paroles les plus simples, et faisait condamner Crémutius, Thraséas, Helvidius, pour faire la cour à Tibère, à Néron, à Vespasien.

A peine commença-t-on à respirer, que les hommes éclairés s'accordèrent pour combattre cette éloquence, vassale de la calomnie. Pline tonna contre les délateurs; Juvénal flagellait les rhéteurs, et Tacite les désigna comme une des causes de la corruption de l'art oratoire. Enfin parut Marcus Fabius Quintilianus, qui, le premier, donna des leçons publiques aux frais de l'État. Espagnol, élevé à Rome, il fut chargé par l'empereur Domitien de l'éducation de ses neveux, qui devaient lui succéder; c'est sous les auspices de ce dieu, comme il l'appelle, qu'il écrivit les *Institutions*, destinées à former l'orateur. On est heureux d'opposer l'image d'un maître qui fut pénétré de la sainteté de ses fonctions, au Grec pétulant ou au grammairien vénal; dans le moment où la jeunesse romaine hésite entre le plaisir et le devoir, il cherche à la diriger par les meilleurs préceptes, les plus beaux exemples, et tous ces exemples, il les emprunte à l'histoire nationale. Aux saintes croyances, aux idées glorieuses, aux entreprises courageuses, aux luttes contre les basses passions, au mépris de la douleur et du lucre, à l'amour de la gloire, au désintéressement frugal, il associait les noms des Scipions, des Fabius, des Scévola, des Caton, *patres nostri*.

45-120?

Quintilien vit la misère à laquelle étaient réduites les lettres, surtout par les exemples de Sénèque; jouissant d'une grande faveur comme précepteur du prince, Sénèque avait décrié le style hardi des anciens pour accréditer le sien, qui, rempli d'arguties, toujours tendu, corrompit l'éloquence à force d'habileté, et dépravа le goût des Romains à force d'art. « Sénèque (ainsi

« par le Quintilien) était alors le seul auteur qui fût dans les mains
« des jeunes gens, et je ne pouvais souffrir qu'on le préférât aux
« meilleurs écrivains, dont il ne cessait de faire la critique,
« parce qu'il désespérait de plaire à ceux que leurs livres avaient
« charmés. Les jeunes gens ne l'aimaient que pour ses défauts,
« et chacun s'ingéniait à lui en prendre autant qu'il pouvait;
« puis on se vantait de parler comme Sénèque, ce qui avait pour
« résultat de le perdre de réputation. Il est vrai que ce fut un
« homme de beaucoup et de grandes vertus, d'un esprit riche et
« facile, de vastes connaissances et toujours adonné à l'étude,
« bien qu'il ait été trompé quelquefois par ceux qu'il chargeait
« de faire des recherches. On trouve dans ses œuvres une foule de
« bons sentiments et beaucoup de moralité; mais le style en est
« généralement corrompu, et d'autant plus dangereux que les
« défauts ont du charme. S'il ne se fût pas occupé de certaines
« choses, s'il n'eût pas été trop avide de gloire, s'il n'avait pas
« trop aimé tout ce qui était de lui, ni énervé par des conceptions
« raffinées les sentiments nobles et graves, il aurait eu l'assen-
« timent des doctes, au lieu de l'amour des enfants. Un esprit
« comme le sien, qui pouvait tout ce qu'il eût voulu, était certes
« bien digne de vouloir toujours le mieux (1). »

Nous abrégeons ce jugement, dans lequel Quintilien, à la manière des critiques officieux, ne fait pas une blessure sans y appliquer un remède; il pousse même la précaution si loin qu'on ne sait pas trop s'il décerne le blâme ou la louange. Quintilien s'efforça de ramener aux classiques et de faire préférer la force nue aux fadeurs gracieuses, le langage naturel au style figuré (2). Cependant un homme éloquent n'était guère pour lui qu'un bon déclamateur; on dirait qu'il ne soupçonne pas ce qui avait manqué à Rome après ses grands orateurs, le forum et la liberté; ou il ne connaît pas la sublime destination de l'éloquence, ou il la redoute; il la regarde donc comme un art ingénieux et difficile, qui s'acquiert en unissant à une disposition naturelle l'étude et la probité, et par l'habitude de louer même dans les temps les plus malheureux.

Quintilien fut lui-même prodigue d'adulations; en outre, bien qu'il fût désireux de se faire un style riche, délicat, vigoureux,

(1) *Inst. orat.*, x.

(2) *Si antiquum sermonem nostro comparamus, pæne jam quicquid loquimur figura est.*

et d'éviter la négligence et l'affectation qui nuisent à un bon raisonnement (1), il ne travailla guère plus de deux ans à son ouvrage ; il employa même ce temps à faire des recherches et à lire une foule d'auteurs plutôt qu'à polir son style. Son intention était de revoir son travail après la première chaleur de la composition (2), mais les *instances réitérées* de son libraire l'empêchèrent de réaliser cette sage résolution. Cet aveu, qui a servi d'excuse à tant d'écrivains pour justifier leur négligence, doit tempérer l'enthousiasme de quelques admirateurs qui, non contents de voir tout parfait dans Quintilien, regardent comme d'infaillibles préceptes de bon goût ce que lui-même convient de n'avoir pas suffisamment médité.

Il fit aussi des harangues, que l'on recopiait pour les vendre au loin (3). Le passage le plus éloquent de son livre, où il pleure la perte de sa femme, morte à dix-neuf ans, et celle de deux fils déjà grands, nous fournit la preuve qu'il s'était laissé gâter lui-même par ces thèmes artificiels, dans lesquels on exagérait le sentiment pour viser à l'art et à l'effet plutôt qu'à l'expression vraie d'une affection de l'âme (4).

(1) *Plerumque nudæ illæ artes, nimia subtilitatis affectatione frangunt atque concidunt quicquid est in oratione generosius, et omnem succum ingenii bibunt, et ossa detegunt, quæ ut esse et astringi nervis suis debent, sic corpore operienda sunt.*

(2) *Quibus componendi paullo plus quam biennium, tota lioqui negotiis districtus, impendi : quod tempus, non tam stylo, quam inquisitioni instituti operis prope infiniti, et legendis auctoribus qui sunt innumerabiles, datum est... Usus deinde Horatii consilio, qui in Arte poetica suadet ne præcipitetur editio, nonumque prematur in annum, dabam iis otium, ut refrigerato inventionis amore, diligentius repetitos tamquam lector perpenderem.*

(3) Celles qui maintenant portent son nom ne nous paraissent pas de lui.

(4) Un cœur paternel et bon comme celui de Quintillien avait des sujets de douleur assez puissants ; néanmoins il ne sait pas oublier les artifices de l'écrivain, si ce n'est pour les condamner (*non sum ambitiosus in malis, nec augere lacrymarum causas valeo*); il exhale de vaines plaintes contre la fortune. Après avoir dit si affectueusement : « Cet enfant était tout caresses pour moi ; il me préférait à sa nourrice, à son aïeule, qui présidait à son éducation, à tout ce qui plaît à cet âge, » il retient ses larmes près de couler, en ajoutant que c'était un piége que lui tendait le destin pour le faire souffrir davantage ; puis il proteste dans un langage exagéré qu'il ne veut pas supporter la vie plus longtemps : *Illud vero insidiantis, quo me validius cruciaret, fortunæ fuit, ut ille mihi blandissimus, me suis nutricibus, me aviæ educanti, me omnibus qui sollicitare illas ætates solent, anteferret. Tuos ne ego, o me spes inanes, labentes oculos, tuum fugientem spiritum vidi? Tuum corpus frigidum exsangue complexus, animam recipere, auramque*

Quintilien, pourtant, était un des meilleurs maîtres; il réprouvait les exercices sur des thèses simulées, réprimait par des critiques sensées l'orgueil de la jeunesse, recommandait la lecture des meilleurs écrivains, trop négligée désormais, modérait l'idolâtrie pour les classiques; « car, disait-il, il ne faut pas regarder comme parfait tout ce qui sort de leur bouche, attendu qu'ils se trompent quelquefois, succombent sous le fardeau, s'abandonnent à leur caprice ou se trouvent fatigués; ils sont grands, mais hommes. » Il insiste particulièrement sur la nécessité, pour celui qui veut être bon orateur, de rester honnête homme : cette recommandation, qui, de nos jours, ne serait qu'un lieu commun, venait grandement à propos dans un temps où les espions et les accusateurs exploitaient l'éloquence pour justifier ou provoquer la cruauté des gouvernants; il faut donc lui savoir gré d'avoir saisi le rapport qui existe entre la controverse dans l'école et les débats dans le forum, et de s'être exprimé avec toute la franchise qui était permise à un homme salarié par un empereur brutal.

Marcus Cornélius Fronton naquit en Numidie; au dire de quelques-uns, il ne le céda point à Cicéron, et fut supérieur à tous les anciens pour la gravité de l'expression; mais, pour conserver cette réputation, il aurait eu besoin qu'un érudit ne vînt pas exhumer des fragments de ses écrits. Il remplit des magistratures élevées, et, s'il faut croire au portrait qu'il trace de lui-même dans une de ces conjonctures où le sentiment qui nous affecte repousse toute idée de mensonge, il mérita vraiment par ses vertus d'être le maître de Marc-Aurèle, et de rester son ami même après qu'il fut parvenu à l'empire (1). Sans nous occuper

communem haurire amplius potui? dignus his cruciatibus, quos fero, dignus his cogitationibus. Tene consulari nuper adoptione ad omnium spes honorum patris admotum; te avunculo prætori generum destinatum; te omnium spe atticæ eloquentiæ candidatum, superstes parens tantum ad pœnas, amisi! Et, si non cupido lucis, certe patientia vindicet te reliqua mea ætate; nam frustra mala omnia ad fortunæ crimen relegamus : nemo nisi sua culpa diu dolet... Introd. ad lib. VI.

(1) Ayant perdu un petit-neveu, il épancha sa douleur dans une longue lettre qu'il écrivit à Marc-Aurèle; c'est une de celles que Maï a découvertes : *Me consolatur ætas mea, prope jam edita et morti proxima. Quæ cum aderit, si noctis, si lucis id tempus erit, cœlum quidem consalutabo discedens, et quæ mihi conscius sum protestabor. Nihil in longo vitæ meæ spatio a me admissum, quod dedecori aut probro aut flagitio foret; nullum in ætate agunda avarum, nullum perfidum facinus meum exstitisse; contraque multa liberaliter, multa amice, multa fideliter, multa constanter,*

de ses préceptes pédagogiques, nous puiserons dans ses lettres quelques détails sur l'Italie. « Nous visitâmes (écrit-il dans « une des ses lettres) Anagni, qui est peu de chose aujourd'hui, « mais où l'on trouve un grand nombre d'antiquités, surtout de « monuments sacrés et de souvenirs religieux. Il n'y a pas un coin « qui n'ait un sanctuaire, une chapelle, un temple; on y voit « des livres lintéens sur des matières sacrées. En sortant, nous « lûmes sur les deux côtés de la porte; *Flamine, prends le sa-* « *mentum*. Ayant demandé à un naturel la signification du der- « nier mot, il nous répondit qu'il voulait dire, en langue her- « nique, un morceau de peau de la victime, que le flamine met « à sa coiffure lorsqu'il entre dans la ville. » Et ailleurs: « Nous « sommes à Naples, ciel délicieux, mais extrêmement variable; « à chaque instant il est plus froid, ou plus chaud, ou orageux. « La première moitié de la nuit est douce, comme une nuit à « Laurentum; au chant du coq, on y sent la fraîcheur de Lanu- « vium; vers l'aube, il semble qu'il gèle; plus tard, le ciel s'é- « chauffe comme à Tusculum; à midi, il fait la chaleur de « Pouzzoles; puis, lorsque le soleil décline vers l'Océan, le ciel « s'adoucit et l'on respire comme à Tibur. Cette température se « maintient le soir et pendant les premières heures de la nuit. »

Fronton, devenu vieux, débarrassé du fardeau des magistratures et souffrant de la goutte, ouvrait sa maison aux gens de lettres, qu'il cherchait à ramener du style ampoulé et du néologisme à la simplicité de l'époque antérieure à Cicéron. L'éloquence, à son avis, était très-difficile à acquérir; il blâmait les écrivains qui considèrent comme une beauté de répéter la même pensée sous des formes différentes, à la manière de Sénèque

sæpe etiam cum periculo capitis consulta. Cum fratre optimo concordissime vixi; quem patris vestri bonitate summos honores adeptum gaudeo, vestra vero amicitia satis quietum et multum securum video. Honores quos ipse adeptus sum, numquam improbis rationibus concupivi. Animo potius quam corpori juvando operam dedi. Studia doctrinæ rei familiari meæ prætuli. Pauperem me, quam ope cujusquam adjutum, postremo egere me, quam poscere malui. Sumtu numquam prodigo fui, quæstui interdum necessario. Verum dixi sedulo, verum audivi libenter. Potius duxi negligi quam blandiri, tacere quam fingere, infrequens amicus esse, quam frequens adsentator. Pauca petii, non pauca merui. Quod cuique potui, pro copia commodavi. Merentibus promptius, immerentibus audacius opem tuli. Neque me parum gratus quispiam repertus segniorem efficit ad beneficia quæcumque possem prompte impertienda. Neque ego unquam ingratis offensior fui.

ou de Lucain, qui se traîne dans les sept premiers vers pour dire qu'il veut chanter *des guerres plus que civiles*. L'auteur, dit-il, doit être hardi sans excès et bien choisir ses expressions; mais il recommande de rechercher les moins attendues et les plus surprenantes, soin qui, de toute nécessité, devra conduire à l'affectation (1). Il subit trop lui-même l'influence de son siècle; car il conseille de faire et de dire selon qu'il plaît au peuple, méthode qui enlève au goût toute règle certaine (2). C'était peut-être par indulgence pour ce mauvais goût qu'il aimait tant à chercher des images; il les recommandait à Marc-Aurèle, qui lui annonçait, comme une heureuse nouvelle, qu'il en avait trouvé dix (3).

(1) Il exprime cette pensée, surtout lorsqu'il juge Cicéron : *Eum ego arbitror usquequaque verbis pulcherrimis elocutum, et ante omnes alios oratores ad ea quæ ostentare vellet, ornanda, magnificum fuisse. Verum is mihi videtur a quærendis scrupulosius verbis abfuisse, vel magnitudine animi, vel fuga laboris, vel fiducia, non quærenti etiam sibi, quæ vix aliis quærentibus subvenirent, præsto adfutura. Itaque videor, ut qui ejus scripta omnia studiosissime lectitaverim, cetera eum genera verborum copiosissime uberrimeque tractasse, verba propria, translata, simplicia, composita, et quæ in ejus scriptis amœna; quum tamen in omnibus ejus orationibus paucissima admodum reperias insperata atque inopinata verba, quæ nonnisi cum studio atque cura, atque vigilia, atque veterum carminum memoria indagata sint. Insperatum autem atque inopinatum verbum appello, quod præter spem atque opinionem audientium promitur; ita ut si subtrahas, atque eum qui legat quærere ipsum jubeas, aut nullum, aut non ita ad significandum adcommodatum verbum aliud reperiat.*

Nous opposons à cette doctrine Cicéron lui-même, qui disait dans l'*Orateur* : *Rerum copia verborum copiam gignit;* et ailleurs : *Res atque sententiæ vi sua verba parient, quæ semper satis ornata mihi quidem videri solent, si ejusmodi sunt ut ea res ipsa peperisse videatur.*

(2) *Te, domine* (écrit-il à Marc-Aurèle), *ita compares, ubi quid in cœtu hominum recitabis, ut scias auribus serviendum : plane non ubique, nec omni modo... Ubique populus dominatur et præpollet. Igitur ut populo gratum erit, ita facies atque dices. Hic summa illa virtus oratoris atque ardua est, ut non magno detrimento rectæ eloquentiæ auditores oblectet... Vobis præterea, quibus purpura et cocco uti necessarium est, eodem cultu nonnunquam oratio quoque amicienda est. Facies istud, et temperabis et moderaberis optimo modo ac temperamento.*

(3) *Ego hodie a septima in lectulo nonnihil legi : nam* εἰκόνας *decem ferme expedivi.* Cependant Fronton avait la réputation d'être sec et robuste, ce qui fait dire à Macrobe (*Saturn.* v, 1) : *Quatuor sunt genera dicendi : copiosum, in quo Cicero dominatur; breve, in quo Sallustius regnat* (et Tacite!); *siccum, quod Frontoni adscribitur; pingue et floridum, in quo Plinius Secundus quondam, et nunc nullo veterum minor Symmachus luxuriatur.*

Marc-Aurèle lui disait : « Lorsque j'ai parlé ingénieusement, je « suis content de moi-même ; » Fronton lui répondait : « Plus « ton langage sera celui d'un galant homme, et mieux tu par« leras en César. »

61-115. Le littérateur le plus digne d'attention, à cette époque, est Caïus Plinius Cécilius, né à Côme, et neveu de Pline le Naturaliste ; adopté par son oncle, il hérita de sa fortune et de sa passion pour l'étude. Bien jeune encore, il fut élevé par Virginius Rufus, illustre Romain, qui préfera à l'empire du monde une honorable tranquillité. Après avoir reçu de ce maître des préceptes et des exemples de vertu, il apprit l'éloquence dans l'école de Quintilien. A l'âge de quinze ans, il débuta au forum, puis continua à plaider gratuitement, parlant quelquefois sept heures de suite, sans que la foule diminuât autour de lui. Eucrate, philosophe platonicien, élégant et subtil dans les discussions, calme de visage, de mœurs et de langage austères, ennemi du vice, non de l'humanité, ayant rencontré Pline dans la Syrie, lui inspira l'amour de la philosophie, dont le but le plus noble, lui disait-il, est de faire régner parmi les hommes la paix et la justice.

Lorsque le goût du beau, du juste, du généreux, du patriotique, se perdait tous les jours, on aime à se trouver en face de ce Romain, passionné pour la gloire et dévoué à la vertu. Resté pur sous des empereurs détestables, il osa même plusieurs fois accuser les ministres et les conseillers de leurs iniquités ; il pratiqua la justice avec le noble orgueil de l'honnête homme, ce qui ne l'empêcha point d'obtenir des charges publiques et le respect de tous ; il fut donc prêt quand vinrent de meilleurs temps. Après le règne des espions et des bourreaux, il fut chargé d'honorer et de guider la société qui se régénérait ; nous le voyons pourvu de la charge d'augure, questeur de César, légat d'un proconsul, décemvir pour juger les procès, tribun de la plèbe, préteur, flamine de Titus, sévir des chevaliers, intendant du Tibre et de la voie Émilienne, préfet du trésor de Saturne et du trésor militaire, gouverneur de la Bithynie et du Pont. Nommé consul l'année 100, il récita devant Trajan son *Panégyrique*, ou plutôt son remerciement. Selon son habitude, il avait lu ce travail, objet de longues méditations, à plusieurs de ses amis, qui louaient davantage les parties les moins étudiées ; Pline s'étonnait de cette préférence, sans arriver à comprendre combien le naturel lui était nécessaire. En effet, dans ce panégyrique, rempli d'expressions et de phrases étudiées, limées,

compassées, il s'éloigne continuellement de la manière simple de penser et de s'exprimer, pour se maintenir à une élévation forcée, avec affectation d'esprit fin, avec des prétentions de nouveauté, des antithèses et des rapprochements inattendus. Ses périodes hachées lui ont valu, de la part de juges inexpérimentés, le titre d'écrivain concis, tandis qu'en réalité, à la manière de Sénèque, il tourne rapidement autour des idées, mais longtemps autour de la même.

Notre siècle, qui ne sait plus admirer, s'étonne de ces louanges jetées à la face d'un homme vivant et puissant; mais, quoi qu'il en soit, Trajan était un empereur qu'on pouvait louer autrement et mieux qu'avec de vagues généralités; un consul, un augure ne devait ne pas se borner à des adulations, bonnes tout au plus dans la bouche d'un esclave parlant à un tyran. Trajan resta l'ami de Pline, même après qu'il fut parvenu au faîte de la grandeur, et les lettres qu'il lui adressa lorsqu'il gouvernait la Bithynie, sont une importante révélation des meilleurs temps de la centralisation impériale. Nous avons conservé de Pline lui-même un grand nombre de lettres (1), qui sont très-loin de la charmante naïveté des épîtres familières de Cicéron; on voit qu'elles sont destinées au public et à la postérité; cependant, malgré leur ton académique et déclamatoire, elles nous révèlent un excellent naturel, et nous introduisent dans la vie d'alors, surtout dans la vie littéraire.

Pline était lié avec les hommes les plus distingués d'alors; nous aimons à le voir entouré d'Italiens, bien différents de ceux avec lesquels nous ont familiarisés Tacite et les poëtes satiriques: c'étaient un Caninius, de Côme, qui donna une grande somme d'argent pour offrir chaque année un banquet au peuple; Calpurnius Fabatus, honoré des plus grandes dignités, qui embellit Côme, sa ville natale, d'un portique, et donna de l'argent pour orner ses portes; Pompée Saturnin, homme juste, beau parleur, poëte qui rivalisait avec Catulle, et qui laissa à Côme un quart de sa fortune; Virginius Rufus, qui, quatre fois consul, général des armées romaines, vainqueur de Julius Vindex, refusa l'empire du monde, préférant la tranquille retraite de sa maison de campagne d'Alsium dans le Milanais. Pline admirait dans Aris-

(1) La première édition, faite à Bologne en 1498, en contient peu; les autres furent retrouvées en France par l'architecte Fra Giocondo, et publiées à Venise en 1508 par Alde Manuce.

ton, son tuteur, la frugalité, la prudence, la sincérité, son zèle à défendre les autres. Calpurnia, sa femme, joignait aux qualités du cœur les dons de l'esprit, lisait avidement les livres de son mari, apprenait ses vers par cœur, les chantait, et allait l'entendre quand il parlait en public. Spurina lui enseigna, non seulement la jurisprudence, mais l'ordre et la modestie; Pline admirait, dans la maison de ce bon vieillard, la régularité des occupations, la sérénité de l'homme qui s'approche de la tombe. Il était glorieux de penser que la postérité saurait qu'il fut l'amit de Tacite : « L'avenir dira que nous nous sommes aimés, que nous « nous sommes compris : ils avaient même âge, dira-t-on, même « rang, même renommée, et leur amitié résista à tant de causes de « rivalité; et comme ils s'appuyaient l'un sur l'autre! Nous sommes « inséparables dans l'opinon publique; les uns te préfèrent à « moi, d'autres me préfèrent à toi; mais venir après toi es « pour moi une prééminence (1). »

Il se réveillait à sept heures, et se mettait immédiatement à repasser les faits de la veille; levé à huit heures, il faisait une course à pied. Après le déjeuner, il se retirait dans son cabinet pour composer, en grec ou en latin, des poésies pleines de goût et de vivacité. Dans la journée, il discourait, lisait, se faisait lire, et racontait les événements dont il avait été le témoin. A deux heures, il prenait un bain, se promenait ensuite au soleil, et revenait jouer à la balle, luttant ainsi contre la veillesse; puis il se jetait sur un lit et recevait ses amis. Sa table était riche et frugale, et son argenterie massive rappelait les vieux temps. Pendant ses repas, il discourait et lisait; souvent même il faisait venir des bouffons, des comédiens, des danseuses et des joueuses d'instruments couronnées d'amarante. C'est ainsi qu'après les fatigues du forum, du sénat, des camps, le noble vieillard, à soixante-sept ans, conservait encore la vue, l'ouïe, la vivacité, la parole facile.

Protégé par les grands, Pline protégeait à son tour ses amis et ses inférieurs; il exerçait à l'éloquence beaucoup de jeunes gens, avides de s'instruire, et favorisait leurs premières démarches pour obtenir des emplois. Par reconnaissance envers Quintilien, son maître, il dota sa fille, et celle de Rusticus Arulénus qui, « en lui donnant des éloges de bonne heure lui avait appris à les mériter plus tard. » Martial, à son retour d'Espagne, reçut de lui une subvention généreuse. Il fit don à sa nourrice d'une

(1) Liv. VII, 20.

terre qui valait cent mille sesterces, qu'il faisait administrer par Vérus, son ami, auquel il écrivait : « Rappelle-toi que ce n'est ni la terre ni les arbres que je te recommande, mais le bien de la femme qui les tient de moi. » Corellius avait sollicité les premiers emplois pour Pline, et l'avait recommandé à Nerva; il disait à sa fille en mourant : « J'espère t'avoir fait des amis; compte sur eux, mais sur Pline d'abord. » Pline, en effet, prit sa défense dans une cause. Il se chargea de payer toutes les dettes du philosophe Artémidore, pour qu'il partît tranquille de Rome lorsque Domitien proscrivit les philosophes (1). Il affranchit beaucoup d'esclaves, accorda à d'autres le droit de tester, et fit élever un temple aux habitants de Tifernum, où sa mère avait des propriétés, et qui l'avaient adopté; les Étrusques eurent part à ses libéralités. Dans son gouvernement de la Bithynie, il laissa partout des traces de sa munificence; il tranforma en ville le village de Chalcédoine, restaura Chrysopolis (Scutari), et releva le tombeau d'Annibal à Libina. A Nicomédie, ravagée par un incendie, il fit reconstruire le palais civil et le temple d'Isis, ouvrir une place, un aqueduc, un canal, et songeait à réunir ce lac à la mer; il répara les bains de Nicée, où il établit un gymnase et un théâtre. Sinope lui dut un aqueduc, Bithynium un autre, et Thyum des bains; il envoya à Côme, pour le temple de Jupiter, une précieuse statue antique, et dota cette ville d'écoles de garçons, en prenant a sa charge le tiers de la dépense. De plus, il assigna cinq mille sesterces pour l'entretien des enfants nés de parents libres et tombés dans la misère, et fonda dans la même ville une bibliothèque annexée aux thermes; on lui fut redevable d'autres bienfaits, dont le mérite serait encore plus grand s'il ne s'était pas trop complu à nous les raconter lui-même. Mais devons-nous condamner trop sévèrement cette vanité? « Si nous ne sommes pas dignes qu'on parle de

(1) Artémidore, arrivé à Athènes, cherche une maison pour se loger; on lui en indique une grande et belle, mais déserte, parce que, tous les jours, à minuit, on y entendait un bruit de chaînes; puis apparaissait un vieillard décharné, échevelé, avec des fers aux pieds et aux mains. Artémidore, esprit fort, achète la maison à vil prix, s'y installe et se met à écrire. A minuit, le spectre se montre, et lui fait signe du doigt. Artémidore le prie d'attendre, mais le fantôme redouble le bruit de ses fers, et le philosophe prend la lampe et le suit. C'était l'ombre d'un homme tué dans cette maison, qui demandait la sépulture; Artémidore la lui fit donner, et jouit tranquillement de la maison.

On pourrait croire que c'est un conte inventé par des moines dans l'ignorant moyen âge; et cependant on peut le lire dans Pline, *Epist.* VII, 27.

nous (disait-il), qu'on nous blâme; on ne nous pardonne pas de parler de nous-mêmes (1).»

Pline, sans doute, savait composer des louanges; mais il eut encore le courage de se déchaîner contre les délateurs, dont le règne finissait à peine. Aquilius Régulus, autrefois captateur de testaments, avait gagné, par une seule dénonciation, trois millions de sesterces avec le titre de consul, et causé la mort d'Helvidius; Pline lui fit perdre sa réputation et la moitié de son or, objet de toute sa passion. Pline alors songea moins à l'élégance qu'à la force; mais, dans le travail de cette accusation, il relisait continuellement le discours de Démosthène contre Mydias (2). (Néanmoins puissance de l'or!), Régulus ayant perdu un fils peu de temps après, Rome entière accourut lui faire des compliments de condoléance au Transtévère, dans la maison souillée par l'avarice et la richesse de ce sordide vieillard. Quelqu'un rappelait à la table de Nerva un certain Catulus Messalinus, espion et provocateur sous le règne précédent, et l'empereur demandait ce qu'il serait devenu s'il vivait encore; Junius Mauricus eut donc raison de répondre avec la franchise d'un soldat : « Pardieu, il serait là à manger avec nous. »

Les anciens n'eurent pas un vif sentiment des beautés de la nature; le paysage, chez eux, ne fut qu'une décoration, et les tableaux les plus gracieux de Virgile ne sont animés que par les figures qui les remplissent. Mais Pline se montre épris des charmes de son lac et de la maison de plaisance qu'il avait sur ses bords; nous aimons encore à chercher avec lui ces platanes touffus, cette pente insensible qui le conduisait à sa campagne, ce canal protégé par des ombres hospitalières, où il venait se reposer des fatigues bruyantes de Rome. Ici, il pêche; là, il chasse dans les bois peuplés de cerfs et de daims; plus loin, il comprenait que Minerve, aussi bien que Diane, aimât les forêts. Après s'être enrichi, il voulut avoir deux maisons de campagne sur les bords du lac; il donna le nom de *Comédie* à l'une, parce que, située dans un lieu modeste, elle figurait les acteurs comiques chaussés du brodequin; l'autre, qui s'élevait comme les tragédiens sur le cothurne, fut appelée *Tragédie*; la première est baignée par les eaux, la seconde les domine. On y voyait des appartements pour l'hiver et l'été, pour le jour et la nuit, des bains, une fontaine

(1) *Epist.* I, 8.
(2) *Epist.* VII, 30.

intermittente (1), qui tombait en mumurant dans une salle décorée de statues, et se perdait dans le lac; c'était en voguant sur ce lac que son père lui racontait les historiettes des lieux, et lui montrait la terrasse, du haut de laquelle une femme, dont le mari était rongé par un ulcère incurable, se précipita dans les eaux avec le malade, pour lui montrer comment on peut se soustraire à la douleur. Et ce désespoir misérable paraissait au philosophe aussi digne de monument que la constance d'Arria, épouse de Thraséas Pétus (2).

Pline trouvait encore plus de commodités dans sa maison de plaisance de Laurentum, située à 17 milles de Rome, au milieu de pâturages de brebis, de bœufs, de chevaux, sous un ciel d'un printemps éternel et d'un calme riant, où le soleil, en été, ne se montre qu'à midi. Pour se garantir contre la mauvaise saison, il fit établir dans l'habitation un vaste portique à vitres, et former à l'entour des prairies toujours vertes, des bois fantastiques, impénétrables aux rayons du soleil. La salle à manger regardait la mer par trois de ses côtés, et s'ouvrait sur un verger rempli de mûriers, de figuiers de Pompéï, de rosiers de Tarente, de légumes d'Aricie, d'herbes pour la cuisine. Au milieu de la galerie se trouvait la chambre à coucher, tout près du murmure incessant d'une fontaine; un peu plus loin, au grand soleil, était le cabinet d'étude, revêtu de marbre, dont les murs brillants étaient ornés d'oiseaux, de fleurs, de feuillages, et qui renfermait les livres qu'on ne saurait trop lire et relire. L'été, la salle était rafraîchie par une nappe d'eau, et réchauffée dans l'hiver par un calorifère caché dans le mur. Un escalier conduisait à deux bains, dont l'un à ciel ouvert, et l'autre ombragé. On y trouvait un jeu de balle, une écurie, une galerie souterraine pour s'abriter contre les ardeurs de la canicule, une autre au grand jour qui conduisait

(1) On voit encore sur les bords du lac de Côme une fontaine intermittente, qui a fait donner le nom de *Plinienne* à la propriété où elle se trouve; mais il n'y a aucun vestige d'antiquité; c'est à Lenno qu'on voudrait placer la *Comédie*, et, à Bellagio, la *Tragédie*.

(2) Pline mentionne d'autres suicides avec éloge. Ariston, son tuteur, se sentant pris d'une fièvre, dit à Pline : « Consultez mon médecin; je ne suis pas insensible aux prières de ma femme, aux larmes de ma fille, à l'inquiétude de mes amis; mais je ne veux pas de souffrances inutiles. » Pline lui promit de l'avertir quand il serait opportun de se tuer; mais il guérit heureusement. Rufus, frère de Spurina, homme d'une haute raison, malade de la goutte, dit à Pline qu'il avait résolu de se laisser mourir, et rien ne put le détourner de ce dessein, ni les prières de ses parents, ni celles de ses amis.

à une enfilade de chambres, si bien disposées qu'on évitait le le soleil en passant de l'une à l'autre (1). Les haies de platanes entrelacés du lierre et de l'acanthe flexibles, les allées bordées de buis et de romarin, les siéges de marbre de Carystus, les jets d'eau retombant dans des vasques de bronze, le labyrinthe vert, le petit temple de marbre, les statues, les livres, les meubles, les chevaux, la vaisselle d'argent, les esclaves, nous étonnent, et nous demandons comment tant de choses pouvaient appartenir à un particulier qui n'était pas des plus riches, et qui possédait encore une maisonnette à Tusculum, une autre à Tibur et à Préneste en souvenir de Cicéron et d'Horace.

Pline composa aussi des vers, et, bien qu'honnête homme et d'un esprit grave et plein de dignité, il écrivit des hendécasyllabes lascifs, dont il cherche à s'excuser par de nombreux exemples. Peut-être, à l'imitation de beaucoup d'orateurs, il regardait l'exercice poétique comme nécessaire pour se former à l'éloquence; mais Quintilien disait : « La poésie est née pour l'os-« tentation, l'éloquence pour l'utilité. Nous autres orateurs, « nous sommes des soldats sous les armes, et non des danseurs « de corde; nous combattons pour des intérêts importants, pour « des victoires sérieuses. Nos armes doivent briller et frapper en « même temps, avoir l'éclat terrible de l'acier, non la brunis-« sure de l'or et de l'argent. Arrière cette abondance laiteuse « qui annonce un style maladif! parlez sainement. » Pline avait toujours de la clarté, mais pas toujours de la force. Journaliste officieux de la littérature de l'époque, il nous informe des futilités de ces assemblées qui, convoquées comme s'il se fût agi de l'ouverture d'un testament, se réunissaient pour applaudir et non pour conseiller, pour s'amuser et non pour faire plaisir au poëte. Claude, Néron, Domitien, assistaient non-seulement à ces réunions, mais y faisaient des lectures au milieu d'applaudissements obligés. On avait imaginé pour ces lectures un code nouveau, qui disait : « Le lecteur, au début, doit paraître modeste, l'au-« ditoire indulgent. A quoi bon, par des subtilités littéraires, se

(1) Lorsqu'il s'agit de dessiner un édifice des anciens, quel qu'il soit, on rencontre mille difficultés. On a fait peut-être vingt plans de la maison de campagne de Pline, et tous diffèrent beaucoup entre eux. L'architecte français, L. P. Hudebourt a écrit en 1838 : *Le Laurentin, maison de campagne de Pline le Jeune restituée d'après la description de Pline.* Ce travail peut donner une idée des maisons de plaisance romaines, et fait pendant au *Palais de Scaurus.*

« faire l'ennemi de l'auteur que vous venez entendre avec bien-
« veillance? Qu'il soit plus ou moins remarquable, louez tou-
« jours. Que le lecteur se présente avec cette défiance respecteuse
« que l'usage impose; qu'il tienne prêt un compliment, une
« excuse : — Ce matin, j'ai été prié de plaider dans une cause;
« ne veuillez pas m'imputer à mépris ce mélange des affaires et
« de la poésie; car j'ai l'habitude de préférer les affaires aux
« plaisirs, et les amis à moi-même (1). »

Lorsque l'auteur a l'organe ingrat, il confie la lecture à un esclave (2); s'il déclame lui-même, il doit être tout yeux pour voir l'impression qu'il produit sur l'auditoire, s'arrêter de temps à autre, en manifestant la crainte de l'avoir ennuyé, et attendre qu'on le prie de continuer. Les applaudissements, divisés en catégories, selon les règles de l'art, éclatent aux plus beaux passages, mais surtout à la fin. Dans l'une de ces catégories, on fait entendre le trivial : *Bien! très-bien! merveilleux!* dans l'autre, on bat des mains; on se lève de son siége dans la troisième, et l'on frappe la terre du pied; dans la quatrième, on agite la toge, et ainsi de suite. Les auditeurs compareront le lecteur aux plus grands écrivains; le poëte n'oubliera point de faire un compliment au journaliste, et dira *Unus Plinius est mihi;* et Pline, le journaliste, publiera le lendemain : « Jamais je n'ai mieux senti l'excellence de tes vers. »

Pline décrit à Adrien une de ces lectures : « Je suis persuadé
« que, dans les études comme dans la vie, rien ne convient mieux
« à l'humanité que le mélange du plaisant et du sérieux, dans la
« crainte que l'un ne dégénère en mélancolie, l'autre en imper-
« tinence. Pour ce motif, après avoir travaillé aux choses les
« plus importantes, j'emploie mon temps à composer des baga-
« telles. J'ai pris, pour les mettre en lumière, le temps et le lieu
« propices, avec l'intention d'habituer les personnes oisives à les
« entendre à table. J'ai donc fait choix du mois de juillet, durant
« lequel j'ai vacance complète, et j'ai rangé mes amis sur des siéges
« près de tables distinctes. Un jour, il arriva qu'on vint me prier
« de plaider une cause, quand j'y pensais le moins. Je saisis cette
« occasion de faire aux invités un petit compliment, et m'excusai
« si, après les avoir appelés en petit nombre pour assister à la
« lecture d'une composition, je l'interrompais comme peu im-

(1) *Epist.*, VI, 17.
(2) JUVÉNAL, V, 82-93.

« portante, afin de courir au forum où d'autres amis m'attendaient.
« Je les assurai que j'observais le même ordre dans mes travaux,
« que je donnais toujours la préférence aux affaires sur les
« plaisirs, au solide sur l'agréable, à mes amis sur moi-même.
« L'œuvre, du reste, dont je leur fis part, est toute variée, non-
« seulement dans le sujet, mais encore dans la mesure des vers.
« C'est ainsi que, dans la défiance où je suis de mon esprit, j'ai
« pour habitude de me prémunir contre l'ennui. Je récitai deux
« jours pour satisfaire au désir de mes auditeurs; néanmoins,
« quoique les autres sautent ou effacent beaucoup de passages, je
« ne saute et n'efface rien, et j'en préviens ceux qui m'écoutent.
« Je lis tout, pour être en état de tout corriger, ce que ne font
« pas ceux qui ne lisent que les morceaux les plus travaillés; en
« cela, peut-être, ils font croire aux autres qu'ils ont moins de
« confiance que je n'en ai dans l'amitié de mes auditeurs. Il faut
« réellement bien aimer, pour qu'on ne craigne pas d'ennuyer
« ceux qu'on aime. Outre cela, quelle obligation avons-nous à
« nos amis s'ils ne nous viennent entendre que pour leur amu-
« sement? Pour moi, je regarde comme bien indifférent et même
« comme ingrat celui qui aime mieux trouver la dernière perfec-
« tion dans les travaux de ses amis que de la leur donner lui-
« même. Ton amitié pour moi ne me laisse pas douter un mo-
« ment que tu ne sois heureux de lire bientôt cette œuvre dans
« sa nouveauté. Tu la liras, mais retouchée; car je ne l'ai lue que
« pour la modifier. Tu reconnaîtras une bonne partie des cor-
« rections; tous les endroits, soit qu'ils aient été perfectionnés,
« ou, comme il arrive souvent, qu'ils soient devenus pires à force
« d'être repassés, te paraîtront toujours nouveaux. Lorsque la
« plus grande partie d'un livre a subi des changements, tout le
« reste semble également avoir été modifié, bien qu'il n'en soit
« pas ainsi (1). »

L'avocat Régulus lut des compositions familières; Calpurnius Pison, un poëme; Passiénus Paulus, des élégies; Sentius Augurinus, des poésies légères; Virginius Romanus, une comédie; Titinius Capiton, les morts d'illustres personnages, etc. Pline se console ou s'afflige selon que ces lectures sont fréquentes ou délaissées. « Nous avons eu cette année des poëtes en abondance.
« Il ne s'est pas passé un jour de tout le mois d'avril qu'un poëte
« n'ait récité quelque composition. Je suis heureux de voir que

(1) *Epist.* VIII, 21.

« l'on cultive les sciences aujourd'hui, et que les esprits de notre
« âge cherchent à se faire connaître. Les auditeurs se rassemblent
« avec beaucoup de lenteur ; la plupart prennent leurs aises dans
« les places, et s'informent de temps en temps si l'auteur qui
« doit lire est entré, s'il a terminé la préface, ou récité la plus
« grande partie du livre; enfin, ils viennent l'un après l'autre
« occuper le siége qui leur est assigné ; mais ils n'attendent pas la
« fin de la lecture, et beaucoup s'esquivent auparavant, les uns
« sous un prétexte et secrètement, les autres sans aucune façon
« ni le moindre égard. Claude César ne fit pas ainsi; un jour
« qu'il se promenait dans son palais, entendant des acclamations,
« et ayant appris que Novatianus récitait je ne sais plus quel vo-
« lume, il parut subitement et à l'improviste dans le cercle des
« auditeurs. Aujourd'hui chacun veut qu'on le prie beaucoup,
« quelque peu d'occupation qu'il ait; et puis, ou l'on n'y vient pas,
« ou, si l'on y vient, on se plaint d'avoir perdu sa journée, bien
« qu'on ne l'ait point perdue. Ceux qui continuent d'écrire pour
« de pareilles gens, incapables ou orgueilleux, n'en sont que plus
« dignes d'éloges (1). »

Pouvait-on attendre quelque chose de viril et d'efficace d'auteurs qui composaient pour lire, et pour lire à des gens qui se réunissaient pour les écouter ? Personne alors, excepté l'aristocratie, ne lisait de livres ; l'auteur n'avait donc pas l'espoir de se créer son public. En outre, la société d'élite ne pouvait, comme aujourd'hui, acheter assez de copies d'un livre pour que l'auteur en retirât une récompense proportionnée à son mérite ou à sa réputation. Tous les grands personnages avaient des esclaves chargés de transcrire et de relier les livres; le gros du peuple ne pouvait s'en procurer quelques-uns que dans les bibliothèques ou au bain. Aussi l'écrivain, tandis qu'il s'enorgueillissait d'être lu partout où arrivaient des gouverneurs ou des commandants romains, se voyait obligé de mendier le pain et la sportule d'un patron, de l'économe d'un Mécène, ou du distributeur des dons publics (2). Et comment les obtenir sans louer ? Et comment louer

(1) *Epist.* I, 13.

(2) Omnis in hoc gracili xeniorum turba libello
Constabit nummis quatuor emta tibi.
Quatuor est nimium ; poterit constare duobus,
Et faciet lucrum bibliopola Triphon.
Hæc licet hospitibus pro munere disticha mittas,
Si tibi tam rarus quam mihi nummus erit. (MARTIAL, XIII. 3.)

des maîtres scélérats ou de lâches serviteurs, sans descendre à de basses adulations! Du reste, comme la franchise conduisait au gibet, et que le mérite signalé excitait la jalousie des empereurs, on trouva l'adulation plus commode, plus utile, et les écrivains s'y plongèrent à l'envi. Le poëte Stace loue non-seulement Domitien, mais toute espèce de riches; les historiens Valère Maxime et Velléius Paterculus exaltent les vertus de Tibère; le rhéteur Quintilien, la sainteté de Domitien, et, ce qui devait coûter le plus à son goût, le talent de cet empereur dans l'éloquence; il l'appelle très-illustre parmi les poëtes, et le remercie de la divine protection qu'il accorde aux études, et d'avoir banni les philosophes, arrogants au point de se croire plus sages que l'empereur. Martial baise la poussière foulée par Domitien, et croit que c'est trop peu de le mettre au rang des dieux; le satirique Juvénal flatte; Tacite, le sévère historien, flatte comme flattent les perroquets qui, dans l'atrium de toute illustre famille, saluaient le *sagace* Claude et le *chevaleresque* Caligula. Pline le Jeune adule Trajan; Pline l'Ancien adule Vespasien; Sénèque adule Claude, et, pour inviter Néron à la clémence, il lui reconnaît le pouvoir de tuer tous les hommes, de tout détruire; il semble opposer sa force à la faiblesse de l'univers, afin de lui inspirer la compassion au moyen de l'orgueil.

D'un autre côté, ces étrangers qui, de toutes les parties du monde, accouraient à Rome pour jouir de ses munificences; ces affranchis qui s'étaient glissés dans le sénat à force de ramper devant leurs patrons, quels souvenirs pouvaient-ils conserver de temps plus sincères, et quelles traditions républicaines réveiller dans leurs âmes? Ils voyaient le présent, qui leur suffisait pour diviniser les maîtres du monde.

Dans cette misérable condition, quels fruits pouvait donner la poésie? Étrangère à l'inspiration, comme toutes les choses romaines, elle ne vivait que par l'imitation des Grecs, et ressemblait à un manteau majestueux qui, jeté sur une belle statue grecque, paraît ample et grand, mais qui s'affaisse et se rétrécit lorsqu'il enveloppe des épaules décharnées. Assoupie sous les premiers Césars, elle se réveille sous Néron avec la fureur d'une mode. Les savants et les ignorants, les jeunes et les vieux, les patriciens et les parasites, tous font des vers; on versifie aux bains, à table, au lit. Les riches, pour avoir l'occasion de les réciter, s'entourent d'une foule de gens, dont ils paient les applaudissements en protections en dîners ou en sportules. Des

concours annuels ou quinquennaux sont institués à Naples, à Albe, à Rome, et il suffit que les vers aient la mesure déterminée pour qu'on les proclame supérieurs à ceux d'Horace et de Virgile : tant on était loin du sentiment des beautés naïves, si remarquable dans ces deux illustres poëtes, et tant l'exagération des idées faisait méconnaître cette juste mesure dont ils étaient les immortels modèles!

Le Napolitain Stace ne passa point une seule année, depuis treize ans jusqu'à dix-neuf, sans être couronné dans les joûtes littéraires de sa patrie ; il remporta ensuite des palmes néméennes, pythiennes et isthmiques (1). Les grands le firent alors sortir de l'école pour l'inviter à leurs banquets, en échange desquels il leur prodiguait ses vers. Lorsqu'il vit les partisans de Vitellius et ceux de Vespasien se battre dans Rome, et le Capitole livré aux flammes, il saisit avec enthousiasme une occasion si favorable à la poésie, et fit un poëme qui charma ses compatriotes, émerveillés de voir que la rapidité de la composition avait égalé la rapidité des flammes.

61-96.

Il transmit sa verve à son fils Publius Papinius. S'agit-il d'un mariage, d'une cérémonie funèbre; quelqu'un a-t-il perdu son mignon ou sa femme (2), un autre, son chien ou son perroquet (3), Stace se trouve inspiré tout à point. Un homme riche s'enorgueillit d'une belle maison de campagne, un autre vante un arbre préféré, et l'Étrusque Claudius, des bains magnifiques; Stace se met aussitôt à décrire cette maison de campagne, cet arbre, ces bains; il dresse encore les séculaires généalogies de ces parvenus opulents qui, la veille, ont quitté l'ergastule pour s'installer dans un palais. Il n'est pas d'accident si frivole pour lequel il ne fasse descendre du ciel des dieux et des déesses : Cythérée rendra la mer propice aux chevaux d'un eunuque qui sont expé-

(1) Ille tuis toties præstrinxit tempora sertis
Cum stata laudato caneret quinquennia versu...
Sit pronum vicisse domi. Quid Achæa mereri
Præmia, nunc ramis Phœbi, nunc germine Lernæ,
Nunc Athamantæa protectum tempora pinu?

(2) ...Me fulmine in ipso
Audivere patres; ego juxta busta profusis
Matribus, atque piis cecini solatia natis.

(Sylv. ii, 1.)

(3) Psittace, dux volucrum, domini facunda voluptas,
Humanæ solers imitator, psittace, linguæ,
Quis tua tam subito præclusit murmura fato?

(Ibid, 4.)

diés en Asie; les Faunes et les Naïades prendront soin du platane d'Alédius Milior. A l'époque des Saturnales, Stace mettra en vers la liste de tous les *bellaria* qui seront échangés entre amis, et de ceux que les Romains auront prodigués à Domitien, leur père et leur dieu. Le lion familier de Domitien fut tué par un tigre, amené récemment d'Afrique; Abascantius proposa au sénat d'adresser à l'empereur des compliments solennels de condoléance; Stace chanta les mérites du défunt, et déplora avec le peuple et le sénat la perte que venait de faire le monde dans le favori impérial (1). C'est ainsi que Stace méritait les couronnes de pin dans les jeux, l'or de César et les applaudissements de son auditoire; il ne sortait jamais sans avoir un cortége d'amis, et c'était une fête dans Rome lorsqu'il envoyait des invitations pour assister à la lecture de ses vers (2). Crispinus, le plus ardent de ses admirateurs, prépare tout ce qu'il faut; il invite, il échauffe, il gourmande les gens tièdes, donne le signal des applaudissement, les ravive s'ils languissent; au milieu de tous ces efforts, le poëte tire quelque faible son du petit nombre de cordes que la tyrannie a laissées à la lyre romaine.

Quelle récompense obtiendra Stace pour des vers si loués? les bonnes grâces impériales et l'honneur d'embrasser les genoux du Jupiter terrestre; mais, pour assouvir sa faim, il faudra qu'il vende une de ses tragédies à l'histrion Pâris; car les danseurs et les comédiens ont la richesse et le pouvoir, créent les chevaliers et les poëtes, et donnent ce que les riches ne savent pas donner. Les applaudissements avaient tellement enivré Stace que, non content de ses *Sylves*, il voulut composer un poëme ou plutôt deux. Il vint à bout de ce travail, s'il suffit d'avoir, dans douze livres de huit cents vers chacun que contient *la Thébaïde*, fabriqué l'introduction de l'*Achilléide;* peut-être se proposait-il de nous montrer complétement, dans Achille, ce héros qu'Homère n'avait fait qu'esquisser, comme un sculpteur qui entreprendrait de délayer, dans une série de bas-reliefs, la grande pensée du Moïse de Michel-Ange.

On fait honneur à Stace de quelque invention de style; il sortit parfois des lieux communs, et sut trouver des caractères vrais, les dessiner avec vigueur et simplicité, mais sans les soutenir jusqu'à la fin, égaré qu'il était par sa grande facilité; en

(1) *Sylv.* I, 5. Martial fit dix épigrammes pour ce lion.
(2) PLINE, *Epist.* VI, 17.

effet, composa dans deux jours l'épithalame de Stella, en deux cent soixante-dix-huit hexamètres. C'est ainsi qu'il dépensait la puissance d'un esprit, beau sans doute et cultivé, mais qu'il sacrifiait aux vices de son temps et à la déplorable habitude qu'avait le public de se contenter de compositions improvisées.

L'épigramme, comme l'indique le mot lui-même, fut d'abord l'inscription qui se gravait sur une statue ou sur un monument; nous en verrons de semblables sur les tombeaux des Scipions, d'Ennius, de Névius. Mais l'épigramme, chez les Grecs, exprimait depuis longtemps des pensées légères, des arguties, des réflexions émouvantes ou joyeuses. Les Latins de toutes les époques en firent beaucoup avec cette signification; mais le plus fécond en ce genre fut Marcus Valérius Martial. Espagnol, de Bilbilis, il vint chercher du pain à la cour de Domitien; la moitié de ses quinze cents *Épigrammes*, distribuées dans quinze livres, sont de fétides adulations en l'honneur du Jupiter Romain, et différentes manières de lui demander de l'argent, des vêtements, des dîners, un filet d'eau pour sa maison de campagne (1). Il descend à la condition de parasite abject, et répudie toujours cette dignité morale qui seule honore les beaux talents. Jupiter est mis continuellement au-dessous de Domitien, comme si le dieu avait perdu son crédit à ce point qu'on dût regarder comme un faible éloge de lui être comparé. Lorsqu'il parle de la reconstruction du Capitole, il le dit d'une telle magnificence que Jupiter lui-même, alors qu'il mettrait à l'encan l'Olympe et tout l'avoir des dieux, ne pourrait réunir la dixième partie de la dépense. Ailleurs, il exhorte Domitien à monter le plus tard possible aux lieux où l'on boit le nectar; car, dit-il, si Jupiter veut jouir de sa compagnie, il n'a qu'à venir s'asseoir à sa table (2).

40-103.

(1) « Je priais naguère Jupiter de me donner quelque mille livres, et « il me répondit : *Celui qui me donne les temples te les donnera.* On a « donné les temples à Jupiter, mais non pas à moi les mille livres; cependant « il avait lu ma requête avec non moins de bonté que lorsqu'il accorde le « diadème aux Gètes suppliants, en se promenant dans les avenues du Capi- « tole. O Pallas, secrétaire de notre dieu Tonnant, dis-moi : si son air est tel « quand il refuse, comment l'aura-t-il lorsqu'il accordera? Ainsi parlais-je; « Pallas me répondit : *Sot! crois-tu refusé ce qui n'a pas encore été « accordé?* » Épigr. VI, 10. Dans la IV, 92 : « Si j'étais invité en même « temps par César et Jupiter, quand même les étoiles seraient près de « moi, et le palais éloigné, je répondrais aux dieux : *Cherchez qui veuille « être le convive du Tonnant; mon Jupiter me retient sur la terre.* »

(2) Liv. IV, 4; VIII, 39.

Il ne paraît pas, néanmoins, que ces flatteries d'autres pires encore remédiassent à la pauvreté de Martial, qui [illegible] manteau râpé et couvert de dettes, s'en allait mendiant quelques sesterces; il fut réduit à vendre les cadeaux qu'il avait reçus pour se rassasier de pain, et il fit des vers sur toutes sortes de mets pour être invité à goûter de quelques-uns (1). Et dans cette détresse soutenir le poids de sa renommée ! et se trouver en outre tribun honoraire, chevalier honoraire, *père* honoraire ! Il jouissait de ces divers titres parce qu'il n'était ni militaire, ni soumis au cens, et qu'il n'avait pas trois enfants. Il continue donc de chanter, de porter aux nues le bien le plus léger que fait ou ne fait pas Domitien ; puis, Domitien tué, il le maudit, et loue Nerva de s'être conservé pur sous un prince cruel (2) ; il représente Jupiter étonné des plaisirs et du luxe ruineux de ce tyran plein d'orgueil (3).

Les obscénités dont il souilla ses vers (4) proviennent du même besoin de flatter, non pas un homme seul, mais les mœurs dépravées de la ville entière ; lors même qu'il aiguise contre quelqu'un la pointe de l'épigramme, il le fait toujours avec un langage de libertin, comme si rien alors ne pouvait exciter le rire que que les vices dont on aurait dû rougir.

Martial pourtant, comme Stace, semble avoir été capable de goûter la vie domestique, et de comprendre que le bonheur ne consiste pas dans l'or et dans les splendeurs. « Sais-tu quelles « choses rendent heureux ? une fortune acquise sans fatigue et « par héritage, un champ fertile, un foyer toujours allumé ; « point de procès, un petit nombre de patrons, un esprit tran-« quille, des forces naturelles, un corps sain, une simplicité « prudente, des amis assortis, une table hospitalière et servie « sans art, des nuits sans ivresse et exemptes de soucis, une « couche attrayante et pudique à la fois, un sommeil qui abrége

(1) Voir le livre XIII, intitulé *Xenia*.

(2) Tu sub principe duro,
Temporibusque malis, ausus es esse bonus.
(Liv. XII, 6.)

(3) Miratur scythicas virentis auri
Flammas Jupiter, et stupet superbi
Regis delicias, gravesque luxus.
(Ibid. 15.)

(4) Il s'en excuse en alléguant l'exemple des autres : *Sic scribit Catullus, sic Marsus, sic Pedo, sic Getulicus.* Préface du livre I.

« les nuits ; aimer sa position sans être ambiteux d'une meilleure,
« ne pas craindre ni désirer le dernier jour (1). »

Cette épigramme, qui cependant est une de ses meilleures, accuse une grande pauvreté de poésie dans cette froide énumération sans images. Lui-même disait de ses vers : « Il y a du bon, du médiocre et beaucoup de mauvais (2). » Les louanges que lui ont prodiguées les commentateurs prouvent combien on se passionne pour un auteur quand on a vieilli à la tâche de lui trouver des mérites qu'il n'avait pas (3). On ne rencontre jamais dans Martial un sentiment profond ; en outre, personne ne supporterait ces pointes continuelles, triviales, fades ou recherchées, sans la langue qui, le plus souvent, est expressive et correcte, autant que cela se pouvait à une époque où toute inspiration spontanée était étouffée par la crainte de déplaire à des tyrans ombrageux ou à des protecteurs dédaigneux.

Néanmoins la nature de ses travaux, instantanés de pensée comme d'exécution, le sauve d'un des défauts les plus habituels chez ses contemporains, celui de n'être qu'un pâle reflet des écrivains du siècle d'Auguste. D'une imagination hardie, il invente des modes nouveaux, énergiques, et emploie avec bonheur les expressions que les étrangers introduisaient dans la langue de la ville qui leur avait ouvert ses portes ; d'ailleurs, comme il pénètre dans la vie réelle et remue tout le monde romain, il nous offre de précieuses indications sur les temps, les caractères et les usages.

38-65.

Marcus Annéus Lucanus vint aussi d'Espagne à Rome, où tout favorisa ses débuts ; il était le neveu des Sénèques, qui donnaient le ton à la société littéraire, et l'élève de ces grammairiens et rhéteurs qui pervertissaient les heureuses dispositions des esprits. Sénèque l'exerçait à composer, à faire des amplifications vides de pensées et de sentiments ; il encourageait sa luxuriante facilité au lieu de l'élaguer, et le produisait dans les cercles où l'on venait semer l'ennui pour recueillir des applaudissements. Néron, son condisciple, le fit questeur avant l'âge, puis légat, augure ; mais Lucain, habitué dès l'enfance aux triomphes, osa concourir avec l'empereur et le vaincre. Néron lui défendit alors de lire à l'avenir dans les réunions, et le poëte irrité entra dans la conjuration

(1) Liv. x, 47.

(2) *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.* Liv, I, 16.

(3) En revanche, André Navagero brûlait chaque année, à un jour déterminé, quelques exemplaires de Martial en holocauste au bon goût.

de Pison. Découvert et arrêté, il dénonça ses amis et sa mère; mais, après de lâches et vains efforts pour conserver la vie, il mourut héroïquement.

La persécution le dispensait des lâchetés officielles et des puérilités académiques; renfermé dans son cabinet, il pouvait être original, et, de fait, il peint mieux son temps que les écrivains imitateurs; mais il se borne à nous faire connaître la dépravation du goût et l'affaiblissement des croyances.

Attribuer l'infériorité de la *Pharsale* au choix d'un sujet trop récent, qui interdisait la fiction, essence de la poésie, c'est tirer des conséquences erronées de principes arbitraires. Les guerres entre nations étrangères sont un bon sujet d'épopée; les luttes des dynasties, les guerres civiles et les commotions intérieures des États conviennent mieux à la représentation dramatique. Dans Lucain, nous ne voyons que le même peuple divisé en deux partis, qui forment deux protagonistes trop rapprochés et trop semblables; les faits, dès lors, n'ont plus une distinction assez évidente. En outre, il faut que l'épopée présente une lutte plutôt d'enthousiasme que de calcul, et qui trouve sa cause et ses effets dans l'histoire universelle, comme celle des Grecs contre l'Asie, des chrétiens contre les Turcs, des Portugais contre les Indiens. Lucain n'a pas compris cette nécessité; car la guerre de César et de Pompée, qu'il a célébrée, est la lutte de deux systèmes purement accidentels; or, quel que soit le vainqueur, l'humanité n'en retirera que des avantages spéculatifs. Lucain ne sut pas même personnifier dans les deux chefs le parti qu'ils soutenaient, et leur donner cette énergique individualité qui ramène toutes les actions extérieures au caractère intérieur, à la conscience, à la résolution. Bien plus, il comprit si peu le sens de cette lutte qu'il se figurait que le gain d'une bataille aurait pu amener le rétablissement de l'ancienne république, c'est-à-dire raffermir la tyrannie des patriciens sur la plèbe. Ce Pompée, toujours médiocre, surtout dans la dernière guerre où il mesurait son mérite d'après les adulations qui l'avaient ébloui, pouvait-il être le héros d'un poëme? César, le plus grand des Romains peut-être, caractère éminemment poétique par son audace infatigable et sa popularité, est défiguré par Lucain; pour le représenter comme un ambitieux furibond qui, dans le doute, s'attache toujours au moyen le plus atroce (1), il a recours à des particularités aussi

(1) Cæsar in arma furens, nullas nisi sanguine fuso
Gaudet habere vias. (Liv. II.)

absurdes que mensongères : à Pharsale, il lui fait examiner toutes les épées pour juger, par le sang dont elles sont trempées, du courage de chaque guerrier; il le montre épiant celui qui tue avec tristesse ou sérénité, contemplant les cadavres amoncelés sur le champ de bataille, leur refusant les honneurs funèbres, et se faisant servir son repas sur une hauteur pour mieux jouir du spectacle de ce massacre. Mais, quoiqu'il fasse, peut-il empêcher César d'être le principal personnage de l'action, et le lecteur voit-il autre chose, à l'égard de Pompée, que les flatteries dont le poëte le caresse, de même qu'il avait adulé Néron?

Lucain, dirigé par des idées préconçues, non par le jugement, rapetisse les grandes luttes par le récit d'accidents momentanés; on trouve chez lui, comme dans les gazettes, les petites choses exaltées, les grandes non comprises ou rabaissées, l'attention concentrée sur des détails insignifiants et détournée des faits principaux; il nous montre, non le cœur de l'homme avec ses mille replis, avec les nuances infinies au milieu desquelles flotte la nature humaine, mais des vertus inflexibles ou de monstreuses tyrannies. Comme si l'horreur d'une guerre *plus que civile* ne suffisait pas, il faut qu'il nous décrive les serpents allant par bandes dans les déserts de la Libye : les arbres d'une forêt ne tomberont pas, bien que coupés par la hache, tant ils sont pressés; dans les batailles, extraordinairement meurtrières, le sang coulera à flots; les morts resteront debout au milieu des files serrées; les blessures s'ouvriront béantes comme l'antre de la Pythie, et le cri des combattants tonnera plus fort que l'Etna. A la manière des rhéteurs, il saisit l'occasion la plus frivole pour multiplier les descriptions et les digressions; il est vrai que c'est-là seulement qu'il se montre poëte. Mais, dépourvu de jugement et de goût, il voudrait suppléer par l'érudition au manque de variété, à l'enthousiasme et à la dignité par la pompe des maximes stoïques, au sentiment de la nature morale par des particularités de la nature matérielle. Souvent même sa pensée est à peine esquissée ou reste incompréhensible, et sa couleur est uniformément sombre; parfois il s'arrête sur des détails dégoûtants, sur l'analyse de cadavres en décomposition, sur une magicienne qui détache un pendu du gibet en dénouant la corde avec les dents, mange les intestins de la victime et reste suspendue par les dents à un nerf qui n'a pas voulu se rompre (1). Son vers, magnifique

(1) Immergitque manus oculis...

parfois, est plus souvent dur et contourné. Il fait abus de détails, ou, s'il en sort pour s'élever au grandiose, il n'a pas l'art de s'arrêter, et il dépasse le but. Son amour pour la liberté, la rude franchise de son langage, séduisent les âmes généreuses ; mais, si l'on va au fond, on ne trouve que les sentiments ordinaires des Romains instruits de l'époque : l'horreur pour les guerres civiles, inspirée par l'épuisement ou la mollesse ; le regret de l'ancienne république, résultat, non de l'intelligence de ses institutions, mais des exercices de l'école, où les pédants proposaient les éloges de Brutus et de Caton aux futurs ministres de Néron et de Domitien.

Un pareil système d'éducation devait produire naturellement un poëme où l'on accuse les dieux des malheurs de la patrie ; où l'on maudit les guerres civiles, considérées d'ailleurs sous leur aspect le plus superficiel, c'est-à-dire comme un champ de carnage entre les pères, les frères et les fils.

Cependant il vante les vertus intempestives de Caton, qui contribua tant à ces guerres, et met son jugement au-dessus de celui des dieux (1). Les dieux, à qui Rome ne croyait plus, ne pouvant jouer un rôle dans l'action, le poëte les remplaça par un surnaturel des plus malheureux : tantôt c'est la patrie, qui, sous l'aspect d'une vieille femme, cherche à éloigner César du Rubicon ; tantôt les magiciens ressuscitent des cadavres pour en tirer des oracles ; tantôt ce sont des prophéties de sibylles ou des présages naturels. Enfin il combat la Providence (2) ; mais il adore la fatalité, qui exclut l'espérance et la résignation ; mais il encense la Fortune, divinité qui préside en souveraine aux destinées de l'homme, au fond desquelles on ne trouve que la désolation

... Et siccæ pallida rodit
Excrementa manus ; laqueum nodosque recentes
Ore suo rumpit ; pendentia corpora carpsit.
... Percussaque viscera nimbis
Vulsit...
Stillantis tabi saniem...
Sustulit, et nervo morsus retinente pependit.

(Liv. vi.)

(1) Causa diis victrix placuit, sed victa Catoni.

(2) Sunt nobis nulla profecto
Numina, cum cæco rapiantur sæcula casu.
Mentimur regnare Jovem...
Mortalia nulli
Sunt cura Deo.

(Liv. vii.)

et le néant. Il est donc conséquent avec lui-même quand il préconise la mort comme un bien dont les hommes vertueux devraient seuls jouir (1) ; et la mort est un bien, parce qu'elle assoupit la partie intelligente de l'homme, et le conduit, non dans l'Élysée fortuné, mais dans les eaux du Léthé (2).

On cherche à excuser ses défauts en disant que la mort l'empêcha de mettre la dernière main à son poëme ; mais un travail de révision aurait-il pu changer la conception générale, et lui donner ces douces lueurs d'une imagination vraie, d'un sentiment naturel ? Virgile aussi avait eu une fin prématurée. Lucain pervertit la langue épique qu'il avait reçue de Virgile, comme Sénèque avait perverti la prose ; il exagère et contourne ce que Virgile avait dit avec une pureté limpide ; il noie tout dans une pompeuse misère de mots, d'antithèses et d'expressions ampoulées, où l'on voit toujours la phrase construite au détriment de la pensée, l'idée sacrifiée à l'image, le bon sens à l'harmonie du vers.

Il était pourtant doué d'imagination et de la faculté poétique à un plus haut degré que Virgile ; mais ce dernier eut l'art de s'emparer de traditions non discutées et chères également à toute la nation, tandis que Lucain adopta un fait sur lequel les opinions et les intérêts n'étaient pas d'accord. Virgile flatta, mais Rome plus que ses maîtres ; Lucain, résigné à obéir à Néron, exaltait un homme qui n'était pas celui du peuple, et qui n'excitait de sympathies que dans la faction patricienne. Virgile fit son poëme lui-même ; celui de Lucain fut composé par ces réunions d'amis et de commensaux dont les critiques et les éloges nuisent au même degré. Virgile accomplit son œuvre dans le secret, et s'en défia au point d'ordonner en mourant de la livrer aux flammes ; Lucain, enivré des applaudissements qu'il avait recueillis à chaque lecture, se persuadait que ses vers, comme ceux d'Homère *et*

(1) Mors, utinam pavidos vitæ subducere nolles,
Sed virtus te sola daret !

(Liv. IV.)

(2) En parlant du guerrier ressuscité par la magicienne de Thessalie :

Ah miser, extremum cui mortis munus iniquæ
Eripitur non posse mori !...
Sic tanti vixisse iterum, nec verba, nec herbæ
Audebunt longæ somnum tibi rumpere Lethes,
A me morte data.

(Liv. VI.)

de Néron, seraient lus éternellement (1); il les déclamait en mourant, comme pour se donner à lui-même l'assurance que l'homme qui lui ôtait la vie ne lui ravirait pas la gloire.

Virgile restera le poëte des âmes sensibles; Lucain est le précurseur de cette poésie satanique dont on attribue l'invention à notre siècle, poésie nourrie d'épouvante et de désespoir, et qui se complaît à sonder les plaies de l'âme, de l'intelligence, de la société, pour y distiller le venin de la raillerie et de la désolation.

Si nous traitons Lucain avec tant de rigueur, c'est que ses défauts, qui sont aussi ceux de notre époque, ont perdu et perdront encore d'autres esprits d'élite.

Nous n'accorderons qu'un faible mérite de style à d'autres poëtes épiques, dépourvus du génie qui sait inventer et coordonner; ils choisissaient leur sujet, non par impression de sentiment, mais par réminiscence et par érudition; leur médiocrité avait recours aux ressources ordinaires de l'enthousiasme à froid, aux descriptions, à tous les expédients des esprits vulgaires. On trouve dans les *Argonautiques* de Valérius Flaccus, de Padoue, tous les éléments qui constituent un poëme, mais rien de ce qu'il faut pour un beau poëme; c'est-à-dire ni le caractère des temps, ni l'intérêt dramatique, ni la révélation du grand but de cette expédition, digne certainement d'occuper une société cultivée et positive. Il ne laisse échapper aucune occasion de faire des digressions, et accumule des particularités de voyages et d'astronomie. Très-versé dans la mythologie, il sait vous dire à point quel dieu ou quelle déesse préside aux destinées de telle ou telle ville, de tel ou tel individu; combien de lions figurent dans l'histoire d'Hercule; à quel degré de parenté chaque héros se trouve avec les dieux. Il connaît même l'histoire précise des adultères de l'Olympe; mais il la raconte sans la naïveté des premiers temps, qui fait tout croire, ni sans la critique des siècles avancés, qui scrute le sens caché des fables. Dans son style, il flotte encore entre les réminiscences des livres et le langage familier, mais sans atteindre au naturel; il est plus hardi et plus élégant lorsqu'il n'imite pas le Grec Apollonius de Rhodes, dont il aime à suivre les traces (2).

(1) Nam si quid Latiis fas est promittere Musis,
Quantum Smyrnæi durabunt vatis honores,
Venturi me teque legent : Pharsalia nostra
Vivet, et a nullo tenebris damnabitur ævo.
(LIV. IX.)

(2) Les premiers livres des *Argonautiques* furent trouvés par le Florentin Pog-

Caïus Silius Italicus, de Rome, ou d'Italica en Espagne, fut mieux inspiré dans le choix de son sujet, la *Guerre Punique;* mais, dénué d'imagination, il ne fait que mettre en vers ce qui a été si bien raconté par Polybe, et par Tite-Live, dont la prose, sans comparaison, est plus riche de poésie que l'épopée de Silius. Fidèle aux errements de l'école, le poëte ajoute à l'histoire un surnaturel sans convenance et des fictions invraisemblables, qui, malgré le fini de quelques descriptions, ne rompent nullement la froide monotonie du récit. Silius connaissait à fond les meilleurs écrivains; il était si passionné pour Virgile et Cicéron qu'il acheta deux maisons de campagne qui leur avaient appartenu, et célébrait tous les ans le jour anniversaire du chantre d'Énée. Tout dévoué au culte de divinités mortes, il sacrifiait sa propre intelligence pour revêtir ses pensées des hémistiches qu'il empruntait aux classiques, et subordonnait, pour ainsi dire, les idées aux mots. Enfin, à force de mémoire et d'érudition, il remplit le vide languissant de son poëme, qui n'a pas même les défauts brillants de ses contemporains, défauts dont quelques-uns ont voulu faire des beautés (1). Pline le Jeune, son ami et son prôneur, avoue qu'il mettait dans ses vers plus de travail patient que de génie, et qu'il gagna les bonnes grâces de Néron en lui servant d'espion, mais qu'il racheta cette infamie par une vie vertueuse, et reconquit la réputation d'honnête homme. Trois fois consul, proconsul en Asie sous Vespasien, il se retira dans la Campanie les mains pures de vols, achetant des livres, des statues, des portraits, des curiosités, dont il était avide; mais, atteint d'une maladie incurable, il se laissa mourir, ce qu'on regardait alors comme une vertu.

25-93.

Térentianus Maurus fit un poëme sur les lettres de l'alphabet, les syllabes, les pieds et les mètres, avec tout l'esprit et toute l'éloquence dont cette aride matière était susceptible; comme il joint l'exemple au précepte, et qu'il fait usage des vers dont il parle, il nous aide à connaitre la prosodie latine.

gio dans l'abbaye de Saint-Gall; on découvrit les autres plus tard. G. B. Pio en fit une édition en 1519, suppléant par des vers de sa façon à ceux qui manquaient dans les livres VIII, IX et X.

(1) Pétrarque traita le même sujet dans son *Afrique,* dans la persuasion que le poëme de Silius était perdu, ou, comme d'autres le dirent malignement, dans la croyance qu'il en possédait l'unique exemplaire. Baldelli, *Illustrazioni*, pag. 199, et Ginguené, notes au vol. II de l'*Histoire littéraire*, ont réfuté l'accusation de plagiat dont l'avait chargé Lefebvre de Villebrune en 1781. Poggio découvrit le poëme entier à l'époque du concile de Constance.

Lucilius le Jeune, ami de Sénèque, chanta *l'Éruption de l'Etna.*

Nous ne connaissons que de nom les poëtes lyriques Cæsius Bassus, Aulus Septimius Sévérus, Vestritius Spurina. Les distiques moraux (*Disticha de moribus ad filium*) de Dionysius Caton, qui eurent tant de vogue au moyen âge, sont peut-être de cette époque.

Les églogues de Julius Calpurnius Siculus le placent au second rang parmi les poëtes bucoliques latins, mais à une grande distance de Virgile; comme lui, il ne met pas en scène des bergers d'une nature idéale, mais des moissonneurs, des bûcherons, des jardiniers véritables, des personnages simples et grossiers, dont il imite les manières de parler. La septième églogue, dans laquelle un berger, à son retour de Rome, raconte les combats qu'il a vus dans l'amphithéâtre, est intéressante pour l'histoire. Mais on chercherait vainement, dans tous ces poëtes, un de ces passages sublimes ou pathétiques qui accélèrent le mouvement du cœur ou font prendre l'essor à l'imagination, une peinture exacte et vive de situations et de caractères réels de la vie et du cœur. Ces poëtes l'emportent parfois sur ceux du siècle d'Auguste par l'abondance et la richesse des sentiments; mais leur verve s'évapore en sentences et en images, au lieu de suivre le progrès d'une passion. Ils font consister l'art à tourner et à retourner une idée dans tous les sens, à vaincre les difficultés en décrivant ce qui ne doit pas se décrire; dans les passages où le mot propre suffirait, ou bien quelque épithète expressive, ils font un grand étalage de science qui gâte l'effet de l'imagination; enfin ils détruisent le beau à force de vouloir l'atteindre.

Le cirque et la gymnastique, dont les jeux tombaient dans l'excès, étaient encore le spectacle de prédilection. Caligula, Caracalla, Adrien lui-même, descendirent dans l'arène; Commode se battait avec le fer contre des gladiateurs armés d'un bâton. Des athlètes luttaient les yeux bandés; Domitien mit aux prises des nains et des femmes; sous Gordien III, deux mille gladiateurs recevaient un salaire du trésor. On offrit dans le cirque des batailles d'armées entières; Élagabale donna un combat naval sur des canaux remplis de vin. Comment l'art dramatique pouvait-il prospérer au milieu de ces clameurs sanguinaires? La pantomime, où les empereurs n'avaient pas à craindre les foudres de la parole, reçut plus d'encouragements.

Quelques tragédies, gonflées de déclamations et vides de ce qui constitue le drame, c'est-à-dire l'action, la vie, sont généra-

lement attribuées à Sénèque; mais elles sont l'œuvre d'un ou de plusieurs stoïciens, d'imagination sans jugement, d'esprit sans goût, qui font parler et mourir la vierge Polyxène et le jeune Astyanax comme Caton d'Utique; puis ils prodiguent les impiétés alors à la mode, et proclament que tout finit à la mort (1). La passion, dans ces tragédies, est fause, contradictoire, toujours exagérée dans le bien comme dans le mal; l'auteur se complaît dans la peinture de la fureur, des caractères atroces, et préfère les couleurs exagérées à la tranquille harmonie des tableaux et à la marche graduée des passions. Le spectateur, dès le début, doit être saisi d'étonnement, atterré, et n'avoir jamais de repos. Les femmes elles-mêmes ont une force virile, des fureurs insensées, des amours matériels, à tel point que Phèdre envie Pasiphaé, et s'écrie : « Au moins elle était aimée! »

Dans ses tragédies, destinées, non au théâtre, mais aux lectures habituelles des réunions, les scènes ne s'enchaînent pas, les caractères sont uniformes et rien ne justifie les situations; mais le poëte sait donner à ses récits la couleur tragique, trouver des pensées hardies et de libres sentences, qui, bien qu'elles soient le plus souvent hors de propos, ont paru à Corneille, à Racine, à Alfieri, à Weisse, dignes d'être imitées. Peut-être est-ce à cette source que la tragédie moderne a puisé cet air de déclamation qui l'éloigne tant des modèles grecs, et ces réponses concises et saisissantes qu'on a considérées depuis comme des beautés (2).

(1) Après avoir dit dans le premier acte des *Troyennes :*

> ... Felix Priamus
> ... nunc Elysii
> Nemoris tutis errat in umbris,
> Interque pias felix animas
> Hectora quærit;

Il ajoute dans le second :

> Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil...
> Quæris quo jaceas post obitum loco ?
> Quo non nata jacent.

(2) Dans *Thyeste*, Atrée lui sert les chairs de ses fils égorgés, et lui dit :

> Expedi amplexus pater ;
> Venere, natos ecquid agnoscis tuos?

Thyeste répond :

> Agnosco fratrem.

Médée, furieuse d'avoir été trahie, s'écrie :

> Parta jam, parta ultio est;
> Peperi!

L'élément constitutif de la satire, ce n'est pas l'expression des sentiments de l'âme, comme dans la poésie lyrique, ni la magnifique exposition, comme dans l'épopée, mais une idée générale du bien, appliquée finement à des particularités actuelles. La satire convenait donc merveilleusement aux Romains, qui avaient derrière eux un âge représenté comme sobre et pudique; ainsi le désaccord entre la morale abstraite et le monde réel ressortait avec plus d'évidence.

La satire est un genre dangereux qui peut-être ne profite jamais, suscite des ennemis, et entraîne trop souvent la critique à flageller ce qu'on devrait le plus respecter : la vertu, les convictions profondes et l'activité désintéressée. Un cœur bienveillant et l'évidente intention de rendre les hommes meilleurs peuvent seuls justifier ces tentatives; or trouve-t-on ce but dans les satiriques latins? Ces poëtes, néanmoins, méritent une attention spéciale, parce que ce genre, plus que tout autre, subit l'influence du temps, auquel il emprunte la matière, les couleurs et la vie.

A l'époque de Marius, Rome conservait encore une grande partie de son ancienne grossièreté, quoi que fissent les modes grecques pour l'effacer; on opposait l'exemple des antiques vertus au vice qui faisait irruption, amené par l'attrait de la nouveauté. C'est alors que parut Lucilius, qui, avec des formes plébéiennes, une gaîté brutale et caustique, attaqua moins les défauts que les personnes, quel que fût leur rang ou leur naissance. Au temps d'Horace, la civilisation avait prévalu avec tout son cortége de vices élégants, aggravés par les guerres civiles, les proscriptions, la transformation de la république en empire. Or, si les censeurs avaient échoué dans leurs tentatives de réformes, le poëte sati-

Et quand sa nourrice la plaint de ce qu'il ne lui reste rien, ni parents, ni richesses, elle répond :

Medea superest.

Dans l'*Hippolyte*, Thésée demande à Phèdre quel crime elle croit devoir expier par sa mort; elle répond :

Quod vivo.

Le chœur de Corinthiens, dans la Médée, semble prophétiser la grande entreprise de Colomb, annoncée ainsi par un Espagnol quatorze siècles avant que l'Espagne aidât et punît le noble Génois :

Venient annis sæcula seris,
Quibus oceanus vincula rerum
Laxet, et ingens pateat tellus,
Tethysque novos detegat orbes,
Nec sit terris ultima Thule.

rique pouvait-il espérer de mettre un frein aux voluptés, au luxe, à la cupidité? Horace, dont le goût délicat comprenait qu'il fallait surtout éviter les censures inutiles, se contenta d'exposer des vérités d'expérience, quelques préceptes de vertus domestiques, des leçons de détail que l'on n'apprend que dans la vieillesse ; mais, s'il est ingénieux à découvrir les défauts et s'il les peint avec finesse, il ne se propose nullement de les faire abhorrer. Il veut trouver à rire, sans prétendre conduire les autres à l'austérité. A l'exemple d'Auguste, il loue les anciennes vertus et adopte les vices nouveaux ; pour rendre hommage à la corruption, il se plonge dans la débauche. Horace nous révèle une société tranquille, qui s'amuse après de longues souffrances, se repose après d'horribles convulsions et se promet une existence prolongée ; le poëte, qui ne mord pas, mais égratigne, vise plutôt à démasquer ceux qui affectent la vertu, à faire entrer dans les habitudes une manière de vivre calme et joyeuse, à propager le mépris des richesses, de la puissance et de tous ces désirs qui troublent le repos ; il conseille de se contenter de son état et de cueillir des fleurs dans les sentiers de la vie.

Les temps étaient devenus pires sous le régime impérial, et l'on ne pouvait opposer à la corruption qui débordait que la forte digue du stoïcisme. Irréconciliable avec le vice, armé d'inflexibles sentences, Décius Junius Juvénal, inspiré par l'indignation, s'irrite au lieu de rire ; il ne saute pas d'une chose à l'autre, mais il développe sa thèse à la manière des rhéteurs, toujours grave, même dans la plaisanterie. Mais, si l'on regarde au-dessous de sa généreuse indignation, on découvre un déclamateur, honnête sans doute, mais qui calcule toujours et ne sent jamais ; il proteste avec énergie contre la corruption, mais sous Trajan, c'est-à-dire alors que la franchise ne courait aucun danger. Juvénal traite de fou l'homme qui, pour accomplir une grande action, compromet la sécurité que procure l'ignorance ou l'obscurité ; puis, comme il termine souvent une violente déclamation par une comparaison subtile ou alambiquée, on ne peut savoir s'il parle sérieusement ou s'il plaisante (1).

42-122 ?

(1) Il s'écrie dans sa première satire : « Comment ne pas écrire des satires « à la vue d'une ville si perverse? Qui peut se contenir, eût-il une volonté « de fer, lorsqu'il rencontre la nouvelle litière de l'avocat Maton, remplie de « sa grosse panse? Eh quoi ! je verrai tant de vices sans les flageller de mes « vers? Qui peut dormir au milieu de ces pères qui corrompent leurs belles-« filles trop avares, au milieu de ces époux infâmes et de ces adolescents

Dans ses seize *Satires*, il se propose de raconter tout ce que les hommes pensent, font ou souffrent (1). Il se plaint, dans la première, de ce que l'ancienne liberté de la parole n'existe plus ; aussi, pour éviter le danger, il ne met en scène que des morts. La seconde frappe sur les philosophes, sévères à l'extérieur, corrompus intérieurement, et sur les grands, qui sont des modèles de dépravation. Dans la troisième, qui est des plus vives, il retrace les embarras de Rome et les inconvénients d'une grande ville. Telle satire tourne en ridicule le sénat, convoqué gravement par Domitien pour délibérer sur la sauce à laquelle il doit mettre un turbot ; telle autre est dirigée contre les femmes vaines, impérieuses, dissimulées, libertines, avides, superstitieuses. Dans celle-ci, il démontre que le mérite seul, et non la naissance, constitue la noblesse; dans celle-là, il donne à un ami, qu'il invite à souper, le menu du repas, ce qui lui fournit l'occasion de faire l'éloge de la frugalité et la critique du luxe. Plus loin, il fête un ami, échappé heureusement d'un naufrage, et, pour qu'on ne croie pas que sa joie est feinte, il prévient que son convive a des enfants, à propos desquels il énumère les artifices employés pour capter l'héritage des célibataires (2).

Il nous montre Rome remplie de Grecs, qui, arrivés d'abord avec une cargaison de figues et de prunes, se sont ensuite adonnés à quelque métier; grammairiens, rhéteurs, géomètres, peintres, médecins, augures, saltimbanques, magiciens, flatteurs et ram-

« adultères ? A défaut de talent naturel, c'est la colère qui me dicte ces vers, « tels que nous pouvons les faire, Cluviénus et moi. »

Voilà l'ardeur patriotique qui s'évapore en une saillie toute personnelle. Néron, assassin de sa mère, est un Oreste, mais pire encore que celui-ci, parce qu'il est monté sur le théâtre. En racontant qu'un Égyptien de Coptos a été dévoré par les habitants de Tentyra parce que son culte différait du leur, il se met à démontrer l'atrocité du forfait, attendu que les serpents ne mangent pas les serpents, que l'ours vit en sûreté parmi les ours, et il finit par se demander ce qu'en aurait pensé Pythagore, qui ne permettait même pas à ses disciples l'usage de tous les légumes.

(1) Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

(2) On voit que Juvénal réprouvait déjà, comme absurde, il y a seize siècles, l'emploi de la mythologie dans les vers.

Nota magis nulli domus est sua, quam mihi lucus
Martis, et Æoliis vicinum rupibus antrum
Vulcani ; quid agant venti, quas agat umbras
Æacus etc.

(Sat. I.)

pants, ils vantent les talents d'un sot, font un Hercule d'un éclopé, prodiguent bassement la louange, à laquelle on croit, et vengent leur patrie vaincue en corrompant ses vainqueurs. Le client, couché à la même table que son patron, subit l'humiliation continuelle de lui voir servir le pain de choix, le vin pur ou l'eau limpide, tandis qu'il n'a qu'une galette de farine moisie et de l'eau bourbeuse, qu'assaisonne le parfum des fruits et des friandises; et c'est pour faire sa cour au maître du logis, dont les railleries ne l'ont pas épargné pendant le repas, qu'il a quitté avant l'aube sa femme et ses enfants, qu'il est venu se promener sur les dalles glacées de son palais. Le riche admire le poëte, lui prête sa salle pour lire ses vers, et ses affranchis pour l'applaudir; mais il le renvoie à jeun. L'historien n'est guère mieux rétribué qu'un scribe; le précepteur ou l'intendant prélève la dîme sur le salaire du grammairien. L'avocat à la mode est celui qui a fait faire son buste et sa statue, qui a huit portiers, beaucoup d'anneaux, et derrière lui sa litière avec un nombreux cortége d'amis; tel autre, au contraire, qui n'est qu'honnête homme, reçoit, en récompense de ses fatigues, un jambon desséché, de mauvais poissons et du petit vin; ou bien, s'il touche quelque pièce d'argent, il est obligé de la partager avec les courtiers qui lui ont procuré le client.

Juvénal expose tous ces faits à la manière d'un prédicateur qui bouillonne d'indignation; sa plaisanterie est amère, et sa critique, mordante. Il choisit bien les circonstances, et son coloris ne manque pas de vigueur. Dans les compositions de son âge mûr, il se montre plus calme, et le rire prévaut sur l'indignation; son langage est choisi, riche, jamais vulgaire. Celui qui voudrait se faire, d'après Juvénal, une idée de la vie privée des Romains, pour faire pendant au tableau que Tacite a tracé de leur vie politique, courrait risque d'être induit en erreur par cet honnête menteur, dont le point de vue est faux, le style, hyperbolique et déclamatoire. Les mœurs étaient telles qu'il fallait, pour les corriger, tout autre chose que le rire d'un poëte; du reste, pouvait-il être un réformateur, l'homme qui, tout en se plaignant que la religion fût négligée, la tourne en dérision (1)? qui oppose aux vices les plus honteux les aphorismes sentencieux d'une vertu absolue et vague à la fois (2)? qui ne sait conseiller, pour consolation dans

(1) Voir la satire treizième.

(2) ... Semita certa

les souffrances, que la force d'âme et le mépris de la mort? Après avoir mis à nu les misères du pauvre, communes à toutes les époques ou spéciales à la sienne, que dit-il? que tous les pauvres de l'ancien temps se fussent d'eux-mêmes exilés de Rome (1). Les satires de Juvénal ne pouvaient donc rendre aucun service à ses contemporains; quant à la postérité, elle se félicite, en le lisant, d'être devenue beaucoup meilleure; mais elle revient à Horace, dont les demi-caractères se trouvent reproduits souvent dans les demi-virilités de notre siècle.

En écrivant la satire avec des formes simples et populaires, Horace avait donné un exemple inimitable; les poëtes qui vinrent après lui se complurent dans un style haché, maniéré; mais Juvénal les surpassa tous par le vers, la phrase, les mots, qui offrent une originalité vigoureuse, fruit d'un travail assidu. Chez lui, point de parole ou de passage inutile, pas un mot qui n'ajoute à la force, point d'imitation qui sacrifie la pensée à l'expression; mais rien de simple et d'affable; ce n'est pas la langue de la multitude, mais celle des rhéteurs et des grammairiens.

Juvénal, né à Aquinum, fit son éducation dans les écoles de déclamation, et suivit le barreau jusqu'à l'âge de quarante ans; ayant récité à quelques-uns de ses amis une satire contre Domitien et contre un poëte son complaisant, les applaudissements qu'il recueillit l'entraînèrent vers ce genre de composition. Quelques traits mordants qu'Adrien crut à son adresse lui valurent, quoique déjà octogénaire, d'être envoyé en Égypte, où, par dérision, on lui donna le commandement d'une cohorte; c'est là qu'il mourut d'ennui et de regret.

34-62. Aulus Persius Flaccus, d'une famille équestre de Volaterra, était orphelin; il vint à Rome à l'âge de douze ans pour suivre les vaines leçons des rhéteurs; mais il mourut à vingt huit ans. Annéus Cornutus, son maître, publia ses satires, mais après avoir supprimé ce qui était mauvais ou dangereux; elles excitèrent

Tranquillæ per virtutem patet unica vitæ...
Nesciat irasci, cupiat nihil, et potiores
Herculis ærumnas credat, sævosque labores,
Et Venere, et cœnis, et pluma Sardanapali.
(SAT. X.)

(1) . . . Agmine facto,
Debuerant olim tenues migrasse Quirites.
(SAT. III.)

une vive admiration, inspirée peut-être par ce sentiment qui fait briller tant d'espérances sur la tombe d'un jeune homme. Mais l'expérience et les corrections auraient-elles pu faire disparaître l'abondance affectée, ou lui donner l'imagination, sans laquelle il n'est point de poésie ?

Son livre ressemble à un discours, divisé ensuite par Annéus en six prédications sur des sujets moraux, le tout précédé d'une courte préface. Dans la première, il se raille de la manie de faire des vers et du mauvais goût des critiques; dans la seconde, il se moque de la frivole incohérence des vœux que les mortels adressent aux dieux; il réprimande, dans la troisième, les jeunes gens efféminés qui ont horreur de toute occupation sérieuse; la quatrième se déchaîne contre la présomption, qui fait croire à tous qu'ils sont capables de tout, et notamment de gouverner les États; dans la cinquième, il examine quel est l'homme vraiment libre, et il conclut que c'est le sage; la dernière flagelle les avares, qui, se refusant le nécessaire, amassent pour des héritiers dissipateurs.

Juvénal, à l'exemple d'Horace, avait écrit ses satires d'après l'observation propre et la connaissance de la vie; Perse ne consulta que les écoles, dont le stoïcisme l'avait entièrement gâté; non-seulement il méprise le superflu, mais le nécessaire (1). Il fait un crime de l'acte le plus innocent, s'il n'est approuvé de la raison (2), déclare à l'homme qu'il n'est pas libre, parce qu'il a des passions, et condamne les raffinements de la civilisation, les vêtements somptueux et l'usage des parfums. Et pourtant son époque étalait des vices bien plus dangereux : l'infamie des délateurs, l'avilissement du sénat, l'insolence des affranchis, la débauche et la bassesse de tous. Ces turpitudes, à coup sûr, pouvaient révolter toute âme qui avait le sentiment du bien ; mais Perse ignore ces faits, parce qu'il n'en a pas entendu parler dans les écoles. Seulement, comme il avait ouï dire en général que le siècle était corrompu, il résolut de manifester son mécontentement par une vague discussion, qu'il rédigea dans son cabinet sur des arguments préétablis, non d'après les faits qui l'au-

(1) Messe tenus propria vive; et granaria, fas est,
Emole. Quid metuas? occa, et seges altera in herba est.

(Sat. vi.)

(2) Nil tibi concessit ratio; digitum exsere, peccas,
Et quid tam parvum est?

(Sat. v.)

raient irrité ou inspiré s'il avait vu par lui-même. C'est avec cette superbe générosité qu'il voit; est-il étonnant qu'il exagère? Il insiste sur la même thèse, bien qu'il simule des passages hardis et de dures inversions; il court après les minuties, les subtilités, les figures de rhétorique et les tropes, même alors qu'il semble passionné.

Horace, homme du monde, se heurtant aux hommes et heurté par eux, est toujours actuel, sans qu'on puisse dire qu'il ait pensé la veille à ce qu'il jette sur le papier, quand le vice ou la sottise se rencontre sur son chemin. Il nous transporte sur les lieux, personnifie le vice et lui donne un nom, ce qui nous permet de le reconnaître, malgré les différences des temps. Perse, au contraire, se borne à des généralités, à des peintures vagues, à des mœurs, des scènes et des personnages indéterminés; si, par hasard, il cherche à imiter l'allure dramatique d'Horace, il devient encore plus obscur que d'habitude; aussi est-ce avec beaucoup de peine que les commentateurs parviennent à se fixer sur les attaques et les répliques qu'il faut attribuer aux interlocuteurs. A cette difficulté il faut ajouter son style ambitieux, dans lequel il dissimule la stérilité des idées sous un langage bizarre, semé d'expressions mordantes; toujours pauvre d'images, il ne sait pas revêtir d'une forme agréable les conceptions secrètes de la philosophie. Son vers est sonore, mais souvent ambigu. Si Lucilius imita les Grecs, Horace Lucilius, Perse imite Horace, mais, dans cette chaîne, il est très-inférieur à tous. Nous trouvons dans Horace de beaux sujets, traités avec une grâce exquise, une grande variété, d'heureuses digressions et l'art de dissimuler l'art. Horace est donc toujours charmant, Juvénal austère, Perse hargneux : dans Horace, des plaisanteries; dans Juvénal, le sarcasme; dans Perse, la colère; l'un persuade, l'autre scarifie, le troisième philosophe; aussi nous aimons le premier, nous craignons le second, nous avons pitié du dernier.

Outre ces satires, et celle que Sulpicia, femme de Galénus, écrivit *De corrupto reipublicæ statu*, lorsque Domitien chassa les philosophes d'Italie, d'autres, sous forme démocratique, circulaient à Rome; composées par des auteurs inconnus, mais plus nationales que les poésies littéraires, elles étaient, le plus souvent, la libre expression de l'indignation et quelquefois de la louange; telle est l'origine des pasquinades modernes (1).

(1) Suétone a recueilli plusieurs de ces satires. Lorsque César ouvrit le sénat à un grand nombre de Gaulois, on chanta dans les rues :

Les autres couleurs qui peuvent manquer à la peinture de la vie domestique des Romains, nous sont fournies par Pétrone

> Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam;
> Galli bracas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.

Eto lrsqu'il faisait tout, sans rien permettre à son collègue Bibulus :

> Non Bibulo quidquam nuper, sed Cæsare factum est;
> Nam Bibulo fieri consule nil memini.

On écrivait sur ses statues :

> Brutus quia reges ejecit, consul primus factus est;
> Hic quia consules ejecit, rex postremo factus est.

Au temps des proscriptions, on écrivit sur la statue d'Auguste, qui aimait les vases corinthiens :

> Pater argentarius, ego corinthiarius.

Et faisant allusion à sa passion pour le jeu :

> Postquam bis classe victus naves perdidit,
> Aliquando ut vincat, ludit assidue aleam.

Quand Livie, après trois mois de mariage, enfanta Drusus :

> Τοῖς εὐτυχοῦσι καὶ τρίμηνα παιδία,

Aux heureux les enfants naissent apras trois mois.

A l'occasion de son banquet, fameux par ses lascives impiétés :

> Cum primum istorum conduxit mensa choragum,
> Sexque deos vidit Mallia, sexque deas :
> Impia dum Phœbi Cæsar mendacia ludit,
> Dum nova divorum cœnat adulteria :
> Omnia se a terris tunc numina declinarunt,
> Fugit et auratos Jupiter ipse thoros.

Voici contre Tibère des vers plus violents encore :

> Asper et immitis, breviter vis omnia dicam?
> Dispeream, si te mater amare potest.

Contre le même :

> Non es eques. Quare? non sunt tibi millia centum;
> Omnia si quæras, et Rhodos exsilium est.
> Aurea mutasti Saturni sæcula, Cæsar :
> Incolumi nam te, ferrea semper erunt.
> Fastidit vinum, quia jam sitit iste cruorem :
> Tam bibit hunc avide, quam bibit ante merum.
> Adspice felicem sibi, non tibi, Romule, Sullam,
> Et Marium, si vis, adspice, sed reducem;
> Nec non Antoni, civilia bella moventis,
> Nec semel infectas adspice cæde manus.
> Et dic, Roma perit, regnabit sanguine multo
> Ad regnum quisquis venit ab exsilio.

A l'occasion du mariage de Néron :

> Νέρων, Ὀρέστης, Ἀλκμαίων, μητροκτόνοι.
> Νεονύμφον Νέρων, ἰδίαν μητέρ' ἀπέκτεινεν.
> Quis negat Æneæ magna de stirpe Neronem?
> Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem.

dans son *Satyricon*, mélange de prose et de vers. On suppose qu'il fut l'intendant des plaisirs de Néron, et qu'il les a décrits; mais il paraît que, plus d'un siècle après, quelque curieux, en lisant Pétrone, aurait transcrit les passages le plus de son goût, et que ces passages seraient la seule partie de son livre qui nous soit parvenue. Dans ces fragments, obscurs, embrouillés, sans liaison, l'auteur ne révèle d'autre intention que celle de retracer, dans un style obscène, le libertinage de son époque; corrupteur, quoiqu'il semble réprouver la corruption, il s'exalte dans l'orgie jusqu'au délire. Il nous montre Trimalcion, dont la fortune est immense, la sottise égale à la vanité, entouré de parasites, de philosophes, de poëtes et de toutes les infâmes voluptés des grands; les uns ont cru voir dans ce personnage la figure de Claude, et d'autres, celle de son successeur; il représente pour nous l'idéal des riches débauchés qui pullulaient alors dans la ville de Rome.

Eumolpe, un des personnages mis en scène, enseigne aux convives ce que doit être le véritable poëte: il ne suffit pas, leur dit-il, pour mériter ce titre, d'ajuster des mots sonores en vers harmonieux; mais il faut être doué d'un esprit généreux, éviter toute bassesse d'expression, et donner du relief aux sentences; enfin il leur propose comme exemple une de ses compositions sur les causes de la guerre civile, critique dirigée peut-être contre Lucain qui les omet, et s'élève en termes graves contre la dépravation : « Déjà le Romain avait subjugué le monde entier, et « il n'était point rassasié; il parcourait les golfes les plus ignorés, « et s'il y découvrait une terre qui produisit de l'or, elle était trai- « tée en ennemie. Les plaisirs connus du vulgaire, ou les voluptés « communes à la plèbe, n'avaient plus aucun attrait. On tirait « la pourpre de l'Assyrie, les marbres de la Numidie, les soies

> Dum tendit citharam noster, dum cornea Parthus,
> Non erit ille Pæan, ἑκατηβελέτης.

Au sujet de l'immense palais doré :

> Roma domus fiet; Vejos migrate Quirites,
> Si non et Vejos occupat ista domus.

Néron chargea Othon de lui garder Poppée à titre d'époux, mais sans autre privilége; Othon, ayant voulu exercer ses droits conjugaux, fut banni. Alors on fit ces vers :

> Cur Otho mentito sit, quæritis, exsul honore?
> Uxoris mœchus cœperat esse suæ.

Je n'ai pas pu consulter les *Versus ludicri in Romanorum Cæsares priores olim compositi; collatos, recognitos, illustratos edidit* G. H. Heinrichs. Halle, 1810.

« de la Sérique, les parfums de l'Arabie. On allait chercher les « bêtes féroces dans les forêts des Maures; on courait jusque « près d'Ammon, à l'extrémité de l'Afrique, pour s'y procurer « de l'ivoire, et l'on chargeait les navires de tigres pour boire « le sang humain au milieu des applaudissements du peuple, à « la manière des Perses. O honte! on interrompt la puberté chez « les adolescents pour retarder la fuite des années rapides; mais « on aime les mignons, la noble contenance du corps énervé, « les cheveux tombants, les noms nouveaux de vêtements indi- « gnes d'un homme. On a une table de citronnier dont le bois « fut abattu sur la terre africaine, des troupes d'esclaves, de « la pourpre splendide, et l'on veut orner l'or lui-même. La gou- « mandise est ingénieuse; le scare qui nage dans la mer de « Sicile est apporté vivant sur la table, avec les coquillages dé- « tachés des bords du Lucrin. Déjà l'onde du Phase est dépeuplée « d'oiseaux, et, sur le rivage muet, les brises seules murmu- « rent dans les rameaux déserts. La rage n'est pas moindre au « Champ de Mars, et les Quirites achetés spéculent sur leurs « votes; le peuple est vénal, vénale la curie des pères conscrits, « et la faveur se paie. La vertu n'existe même plus chez les vieil- « lards, et le pouvoir et la majesté gisent corrompus par les ri- « chesses; Rome ruinée se vend elle-même comme une mar- « chandise, sans pouvoir se racheter. » Alors il fait apparaître, comme machines épiques, la Fortune et l'Enfer, qui prédisent les malheurs à venir, puis la Discorde, qui met aux prises César et Pompée.

Le *Satyricon* est le premier roman que nous connaissions; mais celui de Lucius Apuléius, dont la vie elle-même est un roman, fit beaucoup plus de bruit. Né à Madaure, colonie d'Afrique, d'une bonne famille et au temps des Antonins, il étudia à Carthage, en Grèce, à Rome (1). Il voyagea, en se faisant agréger à

(1) Médaure était une colonie romaine; cependant Apulée, fils d'un des premiers magistrats (*duumvir*), ne comprenait pas un mot de latin quand il vint à Rome; son beau-fils ne parlait de même que la langue punique, mais il entendait un peu le grec, grâce à sa mère qui était Thessalienne : *Loquitur nunquam nisi punice; et si quid adhuc a matre græcissat, latine enim neque vult, neque potest.* (Apolog.) Ce fait dément ceux qui croient que le latin était parlé dans toutes les colonies. Ajoutons qu'Apulée crut faire un effort prodigieux en apprenant le latin à Rome sans maître : *Quiritium indigenum sermonem ærumnabili labore, nullo magistro præeunte, aggressus excolui.* (Metam.)

diverses confréries religieuses (1), et en prononçant partout des discours selon la coutume d'alors; il nous en est parvenu quelques-uns (*Florida*) aussi riches d'érudition que pauvres de critique, et dans lesquels il pousse la crédulité à l'excès; cependant ils lui valurent une grande réputation et même des statues.

Il était si prodigue qu'il ne lui resta pas assez d'argent pour se faire consacrer au service d'Osiris. Afin de rétablir sa fortune, il se mit à plaider des causes; mais il réussit mieux en épousant Pédentilla, veuve de quarante ans et riche de quatre millions de sesterces. Les parents de sa femme l'accusèrent de s'être fait aimer à l'aide de sortiléges; cité devant le proconsul d'Afrique, il se justifia par une apologie, qui nous est restée comme le témoignage bizarre des préjugés de l'époque. Plus tard, il se moqua de pareilles superstitions et de la magie, mais sans avoir la force de s'en affranchir; et, bien qu'il en fasse la satire dans les *Métamorphoses* ou l'*Ane d'or*, il croyait que les démons avaient un pouvoir immédiat sur l'homme et sur la nature.

L'idée de l'*Ane d'or* est empruntée à Lucien, qui lui-même l'avait prise de Lucius de Patras; mais l'épisode de l'Amour et Psyché est nouveau, et mérite d'être compté parmi ce que l'antiquité nous a laissé de plus exquis. L'obscurité de ce roman le fit interpréter de cent façons; les païens virent dans Apulée un demi-dieu miraculeux qu'on pouvait opposer au Christ; au moyen âge on chercha dans ce livre le secret de la pierre philosophale. Les métaphysiciens y trouvèrent l'indication de l'avilissement produit dans l'âme par le péché, tant que la grâce n'est pas venue la relever. D'autres, en grand nombre, aperçoivent dans ce livre l'intention de relever les mystères du discrédit où ils étaient tombés, quoiqu'il en révèle les abominations; cependant le onzième livre expose dans toute leur beauté les mystères d'Isis et d'Osiris, sur lesquels il nous donne de précieux renseignements.

Riche de connaissances historiques, Apulée s'éloigne beaucoup de Lucien pour la fécondité de l'esprit, ou la finesse à pénétrer le sens des systèmes philosophiques et à découvrir leur côté ridicule; il est encore bien moins soigné dans son style; en outre, sa manière d'écrire, prolixe, obscure, prétentieuse, flot-

(1) *Sacris pluribus initiatus, profecto nosti sanctam silentii fidem* (Metam). Et dans l'*Apologie* : *Sacrorumpleraque initia in Græcia participavi; eorum quædam, in signa et monumenta tradita mihi a sacerdotibus, sedulo conservo... Ego multijuga sacra, et plurimos ritus, et varias cæremonias, studio veri et officio erga deos didici.*

tant entre des expressions archaïques et nouvelles, nous fait sentir combien la langue romaine était devenue barbare.

Les travaux les plus importants et les meilleurs de cette époque sont les histoires. Cornélius Tacitus, né à Terni dans l'Ombrie, de famille plébéienne, porta les armes d'abord, puis se fit avocat, et composa plusieurs discours; il remplit les fonctions de questeur et de préteur sous Domitien, visita la Germanie et la Bretagne, et parvint aussi au consulat; sa vie fut longue et plus tranquille que ne le faisait supposer le sévère mécontentement qui règne dans ses écrits.

54-134.

Au milieu des contrastes frappants de bons et de mauvais princes, devant l'agonie du bien et du mal, il contemplait en silence une lutte sans vigueur; avant de s'exposer aux regards du public, il attendit la maturité de l'âge. Il avait plus de quarante ans lorsqu'il écrivit par reconnaissance la vie d'Agricola, son beau-père; dans cet ouvrage, il éleva la biographie à la dignité de l'histoire, en y introduisant les événements relatifs à un peuple nouveau (les Bretons), dont il recueillit les particularités les plus notables.

Il entreprit ensuite la description de la Germanie, comme s'il voulait mettre en relief ces peuples, grossiers mais honnêtes, qui menaçaient la civilisation corrompue de l'empire. Ce livre contient peu de pages; mais c'est un des travaux les plus importants de l'antiquité, et un modèle incomparable de l'art de dire beaucoup en peu de mots. Il vit les choses par lui-même ou les entendit raconter à son père, et il voulut opposer à la décrépitude vicieuse de son siècle la vigoureuse intégrité de races nouvelles. Étranger à la langue teutonique, il dut se méprendre sur beaucoup de faits; il crut retrouver les dieux de la Grèce et de Rome chez les Germains; il traduisit par les équivalents inexacts d'une civilisation tout à fait différente les renseignements imparfaits qu'il recueillit sur ce peuple. En outre, sa concison étudiée ne suffit pas, à beaucoup près, pour rendre ce que l'historien a conçu, ou bien elle donne aux mots un sens qu'ils n'ont pas dans l'usage commun. Ces défauts n'enlèvent pas à Tacite, bien qu'ils le diminuent, le mérite de nous offrir les premières pages de l'histoire moderne.

Après avoir éprouvé ses forces, il entreprit l'histoire de Rome en trente livres, depuis Galba jusqu'à Nerva; il réservait le règne de ce dernier et celui de Trajan pour sa vieillesse, comme un thème plus riche et moins périlleux. Mais ensuite il trouva qu'il

convenait mieux à son génie de décrire en forme d'annales les atrocités ou les folies des quatre premiers successeurs d'Auguste. Une grande partie de ce travail s'est perdue; nous n'avons conservé de ses *Histoires* que les quatre premiers livres et le commencement du cinquième, qui n'embrassent guère plus d'une année, la soixante-neuvième de J.-C.; il en reste douze de ses *Annales* avec beaucoup de lacunes; tout ce qui retraçait la fin du règne de Tibère, celui de Caligula et une grande partie de celui de Néron, a péri.

Aucun écrivain n'a mieux su que Tacite donner la couleur dramatique à son récit; il y expose avec détail la vie politique et les relations des princes avec le peuple romain. Historien philosophe, très-versé dans la connaissance du cœur humain, et peintre inimitable des caractères, sa grave moralité soulève son indignation contre son époque, qu'il anatomise sans pitié, comme un cadavre; si, dans cette investigation, son scalpel rencontre une partie vitale, il la tranche. Il raconte le supplice des chrétiens comme celui de tant d'autres victimes, dont le sang n'est qu'un spectacle pour le tyran ou le peuple. La religion l'inquiète peu, quoiqu'il rapporte une foule de superstitions; mais il admet une puissance suprême, modératrice des choses et des actions humaines, bien qu'il exprime quelques doutes (1). Comme tous les penseurs, il préfère la forme républicaine d'autrefois; mais il reconnaît la nécessité de l'empire, et compte peu sur les gouvernements tempérés (2). Protestant contre son siècle même par sa manière d'écrire, il proscrit tout mode naturel et ordinaire de concevoir et d'exposer, il se forme un style artificiel qui lui est entièrement propre, tantôt d'une vivacité rapide, tantôt d'une majesté calme; simple dans sa grandeur, quelquefois sublime, toujours original, il ne se permet aucun mot superflu; chez lui, point d'expressions fleuries, ni luxe d'images, ni cadence, ni période; il ne cherche point à plaire, mais il veut que l'on pense, que chaque phrase instruise, que chaque parole ait un sens, et que dès lors elle soit précise quant à son objet, vague quant à sa portée. Sans modèle, Tacite est resté sans imitateurs. Il eut le bonheur de jouir de sa gloire, bien que peut-être il la dût

(1) *Mihi in incerto judicium est, fatone res mortalium et necessitate immutabili, an sorte volvantur.* Annal. VI, 22.

(2) *Cunctas nationes et urbes populus, aut primores, aut singuli regunt : delecta ex his et consociata reipublicæ forma laudare facilius quam evenire; vel si evenit, haud diuturna esse potest.* Annal. IV, 53.

plutôt à ses vers et à ses discours, qui ont péri, ainsi qu'à un recueil de facéties. Tacite a toujours été cher à quiconque lit en méditant, à quiconque, dans les calamités publiques, a besoin d'affermir et de fortifier sa conscience contre les terreurs ou la séduction.

Caïus Suétonius Tranquillus, outre les Vies des douze Césars, dont nous avons déjà parlé, écrivit celles des rhéteurs, des grammairiens et peut-être des poëtes; on lui doit aussi un travail sur les jeux des Grecs, sur les mots injurieux et sur l'habillement des Romains; son style est toujours correct, sans ornements ni affectation. 70-121.

Velléius Paterculus, originaire de la Campanie, raconta l'histoire universelle depuis l'origine de Rome jusqu'à son temps; mais il ne nous reste que la partie qui regarde la Grèce et Rome, depuis la défaite de Persée jusqu'à la seizième année du règne de Tibère. Il est chaud patriote, plus attentif aux personnes qu'aux choses, et dévoué à Tibère comme un soldat à son général, au point d'altérer et de supprimer les faits. Pour lui Germanicus est un oisif, Séjan un héros; on rapporte même qu'il fut enveloppé dans la disgrâce de ce favori, non comme son complice, mais comme son ami (1). 31?

Les historiens latins, en général, montrent d'autant plus de partialité qu'ils sont plus dominés par l'esprit romain; mais, à mesure que l'empire se développe, ils se rapprochent davantage de la justice humaine. Tacite fait exposer par un chef barbare, dans un langage animé, l'ambition romaine (2), bien que lui-même, plus tard, se réjouisse du massacre des Bructères (3). Velléius est le premier qui avoue que Rome détruisit Carthage par haine, et qui montre de la compassion pour les Italiens vaincus (4). Bien que sa manière d'écrire soit châtiée, il est inégal et déclamatoire; il cherche à terminer chaque fait par des sentences prétentieuses, à briller par la couleur poétique, par des antithèses, à tourner et retourner la même pensée. Ses louanges, comme son blâme, sentent la déclamation; ainsi, après avoir

(1) Jacobs, *Des Vell. Paterculus röm. Geschichte übersetz von, etc.* Lepzig, 1795.

(2) Morgenstern, *De fide historica Vell. Paterculi, inprimis de adulatione ei objecta.* Ibid, 1800.

(3) Dans *Agricola*, 30 et 31.

(4) *De moribus Germanorum*, 33.

(5) I, 12; II, 15.

raconté la mort de Cicéron, il lance contre Antoine des invectives d'école qui, à force de véhémence, tombent dans le ridicule.

C'est à partir de la chute de Séjan que Valère-Maxime a commencé son recueil, en neuf livres, de *Faits et paroles mémorables*, rassemblés sans jugement, disposés sans critique et racontés sans goût. Il choisit de préférence les exemples qui tiennent du prodige et les circonstances les plus étranges par leur caractère, ce qui n'exclut pas néanmoins la vérité et la simplicité de l'histoire. Aussi fut-il très-goûté dans les temps intermédiaires, recopié souvent et chargé de gloses. Les défauts de son style, une déclamation constamment froide et sévère, ont fait supposer que l'ouvrage que nous avons aujourd'hui est un abrégé du sien, ou plutôt un extrait qui aurait été fait par un certain Jules Pâris. Son prologue à Tibère est une flatterie nauséabonde.

Justin adressa à Marc-Aurèle (1) un abrégé des *Histoires* de Trogue Pompée, intitulées *Philippiques*, parce que, à partir du septième livre, elles traitaient de l'empire macédonien. Faut-il imputer aux abréviateurs d'avoir causé la perte des livres originaux, ou leur savoir gré d'en avoir au moins conservé une partie? Il est difficile, à vrai dire, de considérer comme un abrégé l'ouvrage de Justin, qui se complaît dans les digressions, et dont les récits sont toujours étendus; d'un autre côté, il omet les faits qu'il ne juge pas instructifs ou curieux, confond la chronologie, ne sait pas lier les différentes parties de son sujet, et commet des erreurs capitales; peut-être est-ce la faute de l'original, auquel on pourrait aussi attribuer le mérite du style de Justin.

Lucius Annéus Florus était probablement originaire d'Espagne; ses quatre livres de l'*Histoire romaine*, depuis la fondation de la ville jusqu'à l'époque où Auguste ferma le temple de Janus, sont plutôt un panégyrique en style poétique, dans lequel il néglige la chronologie, exagère les couleurs, et relève tout par l'emphase et par l'interrogation qui commande d'admirer. Il a souvent des pensées ingénieuses, et presque toujours exprimées avec force et précision; mais les sentences qu'il multiplie à l'excès et les enflures poétiques rendent son récit froid et ennuyeux. Les Gaulois, après la destruction de Rome, sont assaillis par Camille, et périssent en si grand nombre que « tout vestige de l'incendie fut effacé par l'inondation de leur sang. » Les navires d'Antoine

(1) Je crois que ce morceau a été interpolé dans les manuscrits; car le style indique une époque postérieure.

étaient si vastes que la mer ne les portait pas « sans peine ni sans gémir ». Il semble que l'Océan devienne calme et propice lorsque la flotte apporte à Rome les dépouilles de l'ennemi, « comme s'il reconnaissait son infériorité ; » au contraire, on dirait « qu'il a fait un pacte avec Lucullus pour combattre Mithridate. » Fabius Maximus, des hauteurs qu'il a occupées, lance contre l'ennemi des armes meurtrières ; « c'était, quel beau spectacle ! comme si le ciel et les nuages eussent vomi la foudre sur les habitants de la terre. » Brutus expire sur Aruns qu'il a tué, « comme s'il voulait poursuivre l'adultère jusqu'aux enfers. » Les guerres des Gaulois servaient aux Romains de « pierre à aiguiser, pour affiler le fer de leur courage. » S'il raconte l'expédition de Décimus Brutus le long des rivages celtiques, il assure qu'il n'arrêta sa marche victorieuse qu'au moment où il vit le soleil se plonger dans l'Océan; il entendit même le petillement produit par son disque au contact des flots.

On suppose que quelques-unes de ces phrases ampoulées ont été interpolées. Quoi qu'il en soit, il possède l'art, si important dans les abrégés, de choisir les points essentiels, bien qu'il n'offre souvent que les contours, et de laisser de côté les particularités insignifiantes. Crédule et superstitieux, il accepte des prodiges absurdes, et commet de grossières erreurs de physique et de géographie. Il s'écarte souvent de Tite-Live; du reste, il avance une idée qui se rapproche de ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie de l'histoire, en attribuant à l'empire romain trois âges : l'enfance, l'adolescence, la jeunesse; puis il subdivise la jeunesse en deux siècles, auxquels il ajoute, comme couronne, l'âge d'Auguste.

Quelques écrivains placent Quintus Curtius Rufus vers cette époque, d'autres sous Constantin; mais, comme il n'est mentionné par aucun auteur ancien, et qu'il manque d'ailleurs de tout caractère propre, certains critiques ne voient en lui qu'un moine moderne. Celui qui acceptera son ouvrage comme un roman, et ne sera point blessé de l'enflure et du ton sentencieux qui le remplissent, trouvera la narration claire et les descriptions fleuries. Au lieu de suivre les meilleurs biographes d'Alexandre, l'auteur donne la préférence aux plus crédules et aux plus fabuleux ; peu soucieux de l'ordre chronologique, il ne s'attache point à concilier les faits contradictoires qu'il recueille, ni à rechercher si les fables peuvent cacher quelque vérité. Entièrement étranger à la géographie et à l'astronomie, il connaissait peu le grec et très-peu

l'art militaire. Il confond le Taurus avec le Caucase, l'Iaxarte avec le Tanaïs, tandis qu'il distingue la mer Caspienne de celle de l'Hyrcanie; il fait éclipser la lune lorsqu'elle est nouvelle (1). Dans les harangues, il fait étalage de sentences et de belles paroles, qu'elles conviennent ou non; il met dans la bouche des Scythes des théorèmes du Portique grec, et dans celle des héros, des exagérations de théâtre. Après avoir raconté à quelles indignités Alexandre employait l'eunuque Bagoas, il ajoute que les plaisirs du conquérant macédonien furent toujours licites et naturels.

Les autres historiens dont il est fait mention, sont : Lucius Fénestella, Servilius Nonianus, Fabius Rusticus, souvent cité par Tacite, et une femme grecque, nommée Pamphila, qui écrivit, sous Néron, une histoire universelle en trente livres. Suétonius Paulinus, un des meilleurs généraux de Néron, raconta son expédition au delà de l'Atlas en l'année 41; Pline l'Ancien le cite souvent, comme il s'appuie, pour les choses d'Orient, du témoignage de Licinius Mucianus, qui fit encore un recueil des discours, des actes et des lettres des anciens Romains; ce Mucianus portait sur lui une mouche vivante comme préservatif pour la vue (2). Julius Sécundus, qui raconta la vie d'un certain Julianus Asiaticus, et Vipsanius Messala, qui décrivit la guerre entre Vespasien et Vitellius, figurent, comme interlocuteurs, dans le dialogue de Tacite *Sur la corruption de l'éloquence*. La vie de Néron et les guerres civiles qui précédèrent le règne de Vespasien, furent décrites par Cluvius Rufus, dont l'ouvrage s'est perdu, mais qui servit de base aux travaux de ses successeurs. Comme ces divers écrivains vivaient dans un temps où l'administration était renfermée dans les mystères du palais, ils durent s'en tenir aux bruits publics, et passer sous silence tout ce qui pouvait déplaire aux tyrans.

Les auteurs de l'*Histoire Auguste*, qui vécurent sous Dioclétien, plutôt biographes qu'historiens, formés sur le modèle de Suétone, nous font connaître, au lieu des grandes révolutions qui s'accomplirent alors, les vices et les vertus des empereurs, leur éducation, leur manière de se vêtir et de se nourrir. On dirait que la confusion toujours croissante de l'empire romain

(1) *Lunam deficere cum aut terram subiret, aut sole premeretur.* IV, 10. Le Clerc a relevé ses erreurs dans son *Ars critica.*

(2) PLINE, *Nat. hist.* XXVIII, 2.

passa dans leurs récits, non moins dépourvus d'ordre que de style. Flavius Vopiscus fut peut-être le seul témoin oculaire ; les autres racontent par ouï-dire ou d'après des lectures, changeant de style et de vues selon les sources où ils puisent. Après avoir fcopié un auteur, ils passent à un autre et en tirent les mêmes aits, sans s'apercevoir de la répétition, qui parfois est triple. Quelle confiance peuvent-ils inspirer ? Ils sont pourtant les seuls dont nous tenions un grand nombre de faits et de détails de mœurs pour les cent soixante dix-huit ans qu'embrassent leurs trente-quatre biographies, qui paraissent avoir été choisies parmi beaucoup d'autres par un anonyme, au temps de Constantin (1).

Les savants et les lettrés de tous les pays accouraient à Rome pour trouver du pain et des honneurs, ou pour étudier les hommes et les choses.

Les Grecs continuaient à mépriser la langue et la littérature de Rome, et bien peu, sauf Phèdre, Ammien et Macrobe,

(1) Catalogue des vies écrites par les auteurs de l'Histoire Auguste.

Adrien ... par	Élius Spartianus.
Antonin le Pieux ...	Julius Capitolinus.
Élius Vérus ...	Spartien. Capitolin.
Marc-Aurèle ...	Id.
Avidius Cassius ...	Vulcatius Gallicanus.
Commode ...	Lampride.
Pertinax ...	Capitolin.
Didius Julianus ...	
Septime-Sévère ...	Spartien.
Pescennius Niger ...	
Claudius Albinus ...	Capitolin.
Caracalla et Géta ...	Spartien.
Macrin ...	Capitolin.
Diadumène ...	
Élagabale ...	Lampride.
Alexandre ...	
Les deux Maximin ...	
Les trois Gordien ...	Capitolin.
Maxime et Balbin ...	
Les deux Valérien ...	
Les deux Gallien ...	Trébellius Pollion.
Les trente tyrans ...	
Capitolin ...	
Aurélien, Tacite, Florianus ...	
Probus, Firmus, Saturninus ...	Flavius Vopiscus.
Proculus et Bonosus, Carus ...	
Numérien, Carin ...	

avaient adopté sa langue; cependant sa politique et ses héros leur paraissaient des sujets dignes d'être traités. Le plus fameux rhéteur grec, Dion Chrysostome, dissuada Vespasien d'accepter l'empire et osa dire la vérité à Domitien; Trajan, à son entrée triomphale dans Rome, l'ayant aperçu dans la foule, le fit monter avec lui sur son char.

Vespasien et Titus protégèrent spécialement Josèphe, Juif de Jérusalem, surnommé Flavius, qui, dans sept livres des *Guerres judaïques*, célébra leurs victoires sur sa patrie.

Appien, d'Alexandrie, avait été saisi d'étonnement en voyant des ambassadeurs offrir de nouvelles nations à Rome, qui les refusait, parce qu'elle ne voulait plus s'agrandir; il écrivit donc une histoire, mais son regard dépasse l'horizon de Rome. Il nous reste de lui les Guerres puniques, celles de Mithridate et de l'Illyrie, cinq livres de la Guerre civile et quelques fragments des Guerres contre les Celtes; c'est un monument précieux. Appien connaissait l'art militaire, et son récit a ce caractère simple qui convient à la vérité; on lui reproche pourtant de s'être approprié les opinions et jusqu'aux expressions des auteurs qui lui servent de guide.

Hérodien nous a laissé huit livres de l'histoire des empereurs, depuis la mort de Marc-Aurèle jusqu'à celle de Maxime et de Balbin; il déclare n'avoir rapporté rien qu'il n'ait vu personnellement. Négligeant la géographie et la chronologie, il choisit avec discernement et raconte avec brièveté les faits les plus propres à révéler une époque malheureuse, où la politique ne pouvait qu'obéir aux circonstances, et où la patience des Romains encourageait les excès audacieux de leurs maîtres.

Un auteur d'une tout autre importance est Cassius Coccéius Dion, de Nicée en Bithynie, qui fut comblé d'honneurs par Commode et ses successeurs. Pour obéir à un ordre qu'il avait reçu en songe, il écrivit en huit décades l'histoire de Rome; très-détaillée depuis Énée jusqu'à la mort d'Élagabale, elle n'offre ensuite qu'un bref sommaire jusqu'à Alexandre. Exact dans les choses qu'il a vues lui-même, il compile pour le reste, et sème son récit de miracles et de songes; il vous dit que le soleil apparut tantôt plus grand, tantôt plus petit avant la journée de Philippes; Vespasien guérit un aveugle avec sa salive; un phénix parut en Égypte l'an 790 de Rome. Il maltraite Cicéron, Brutus, Cassius, Sénèque et d'autres personnages illustres, parce qu'ils sont républicains; parmi les anciens, il est presque le seul qui

défende la cause de César et d'Antoine, et cherche à légitimer le gouvernement impérial. Il rend compte avec soin de l'ordre des comices, de l'établissement des magistrats et des vicissitudes du droit public, ce qui fait regretter qu'une si grande partie de son ouvrage ait péri, ainsi que son histoire des Perses et des Gètes.

Plutarque, de Chéronée en Béotie, le plus répandu des écrivains de l'antiquité, a écrit les *Vies parallèles des hommes illustres*, où il place toujours en regard un Grec et un Romain. Il ignorait les langues étrangères, et même le latin, bien qu'il eût vécu à Rome, ce qui l'expose à des méprises grossières. Il ne sait pas s'assimiler les connaissances puisées dans les deux cent cinquante auteurs qu'il a consultés ; mais il se borne à les citer continuellement, et flotte entre une foule d'assertions contradictoires, sans résoudre la difficulté. En outre, comme il ne distribue pas les événements d'après l'ordre chronologique, il produit une confusion qui s'augmente encore par des allusions fréquentes et obscures, et par des digressions morales déplacées. Dépourvu du sentiment du passé, il peint tous ses héros avec les mêmes couleurs, quels que soient leur siècle, leur patrie, leur condition, sans ces nuances et ce mélange qui offrent la véritable physionomie d'un homme. Absorbé par l'individu dont il parle, il ne s'inquiète pas de se contredire dans la vie d'un autre; il le suit partout, dans les camps, sur le trône, dans sa maison, au milieu des affaires, ramassant toutes les anecdotes sans choix ni mesure. Il est pourtant bien loin de nous représenter les personnages sous toutes leurs faces; il peint César et Pompée tout autres qu'ils ne sont dans l'histoire; de Cicéron, dont il n'a pas même lu les harangues, il raconte les songes, les bons mots, mais non la vie publique.

48 ap. J.-C.

Plutarque, qu'on a qualifié de *judicieux,* croit à l'horoscope de Pyrrhus, aux songes de Sylla, aux corbeaux qui tombent au bruit des applaudissements, aux têtes de bœufs immolés sur les autels qui montrent la langue et lèchent leur propre sang. Au lieu d'exposer les causes d'un grand fait, il parle de serpents qui se réfugient dans les lits nuptiaux, d'oiseaux au vol sinistre, de prodiges effrayants, et il raconte ces absurdités avec une bonhomie qui montre combien l'homme se rapetisse quand il n'est pas éclairé par la religion.

Dans ses parallèles, plus ingénieux que solides, il est bien loin de la grandeur, de l'habileté, de la profondeur de Tacite; s'arrêtant à des ressemblances superficielles, il penche en faveur

des Grecs, afin de démontrer qu'ils ne furent pas toujours aussi avilis que de son temps. Sans pensées fécondes et déterminées, il s'anime des passions de ses contemporains ou des auteurs qu'il met à contribution, présente comme de l'héroïsme l'oubli des sentiments naturels, porte aux nues Timoléon et Brutus, dont l'un tue son frère, l'autre son fils, et vante chez Caton ce que tout honnête homme doit réprouver. Plutarque, cependant, se concilie ses lecteurs, en leur persuadant qu'il pense réellement ce qu'il leur dit; il ne cherche point à les tromper, même alors qu'il se trompe lui-même, et ne prétend nullement à l'autorité doctorale. La simplicité de ses réflexions qui ne sont pas, comme celles de Tacite, grosses de pensées, mais conformes au bon sens général, séduit les lecteurs, satisfaits de voir l'historien leur suggérer ce qui s'était déjà présenté à leur esprit.

Obligé de nous borner à la partie de ses œuvres qui concerne l'histoire d'Italie, nous citerons ses *Questions romaines*, qui traitent de certains usages chez ce peuple. Dans ce travail, il examine pourquoi, lors d'un mariage, on dit à la nouvelle épouse de toucher l'eau et le feu, et pour quel motif on allume cinq flambeaux, ni plus ni moins; pourquoi les voyageurs qu'on a crus morts ne doivent pas, à leur retour, entrer dans leur maison par la porte, mais y descendre par le toit; pourquoi on se couvre la tête pour adorer les dieux; pourquoi l'année commence en janvier, et les trois parties du mois ne se composent pas du même nombre de jours; pourquoi l'on ne se met pas en voyage le jour des calendes, des nones et des ides; pourquoi les femmes baisent leurs parents sur la bouche; pourquoi les donations sont prohibées entre mari et femme. Les réponses, quoique souvent puériles, fournissent parfois de précieux renseignements sur les mœurs. Il met aussi en parallèle des événements grecs avec des événements romains, dans le but de prouver que les premiers sont réputés fabuleux à tort, puisqu'on trouve leurs analogues dans l'histoire véritable : tâche immense et qui fut mal remplie. Son traité, *De la Fortune des Romains et de celle d'Alexandre*, dans lequel il cherche à démontrer que les uns durent tout à la fortune, et l'autre à son propre mérite, est un ouvrage de sophiste.

Tandis que ces écrivains composaient, d'autres critiquaient ou faisaient des recueils, non pour répandre l'instruction parmi la classe qui en a besoin, mais pour épargner toute fatigue à cette jeunesse de grande naissance, qui, obligée par condition de sa-

voir beaucoup de choses, n'avait pas le désir d'étudier. Des grammairiens et des philologues acquirent de l'importance par ces travaux; et c'est ainsi qu'il fut donné à la médiocrité d'immortaliser le nom d'hommes de génie dont sans elle le souvenir aurait péri.

Aulu-Gelle, qui vivait sous Marc-Aurèle, écrivit les *Nuits attiques*, compilation de ce qu'il avait appris de meilleur, et destinée à ses enfants; bien qu'il entasse sans goût ni discernement, il nous a conservé des renseignements précieux et des monuments anciens; son ouvrage ressemble à ces musées que l'on forme avec des fragments tirés de villes qui n'existent plus. Le livre vingtième, dans lequel il fait une digression sur les Douze Tables, est surtout important. Son style, varié selon les auteurs où il puise, est parfois énergique et beau; mais on y sent déjà la transformation de la langue latine et l'affectation de l'archaïsme, signe déplorable de décadence, qui rappelle le vieillard tombant dans l'enfance. Il raconte qu'ayant été choisi par les préteurs pour régler de légères contestations entre particuliers, il reçut la plainte d'un citoyen affirmant avoir prêté une somme d'argent à un autre qui le niait. Il n'y avait ni témoins ni preuve écrite; mais le demandeur avait la réputation d'un honnête homme, et l'assigné, celle d'un fripon. Aulu-Gelle se trouvait embarrassé; ses collègues soutenaient qu'on ne pouvait condamner quelqu'un sans preuves. Favorinus lui cita Caton, qui, dans une cause semblable, disait qu'on devait tenir compte de la vertu des deux plaideurs; mais Aulu-Gelle ne sut prendre aucun parti dans un cas, à son avis, aussi difficile.

CHAPITRE XLII.

BEAUX-ARTS. ÉDIFICES.

Il est tout naturel de passer de l'art exprimé par la parole à l'art exprimé par les couleurs et les formes matérielles. Les Romains, qui avaient trouvé plus commode et plus digne de s'enrichir des dépouilles des autres pays, ne sont pas, d'ordinaire, vantés pour avoir excellé dans le second. Fabius Pictor est mentionné de bonne heure; mais Pline cite peu d'artistes romains.

Cicéron affecte d'oublier jusqu'au nom de Polyclète (1), et s'excuse presque d'avoir, au milieu de ses recherches d'avocat, appris le nom de Praxitèle (2); du reste, il avoue ne rien entendre aux arts, être ignorant, comme les autres Romains, sur une matière à laquelle les Grecs attachent une si grande importance. L'orgueil national n'empêche pas Virgile de céder aux étrangers la supériorité dans la peinture, la sculpture et la tribune (3), pourvu que Rome conserve la gloire de vaincre les peuples et de leur donner des lois.

Tout travail d'art, dès l'origine, était étrusque, ou fait par des Étrusques, par l'intermédiaire desquels les Romains connurent peut-être ces formes que nous appelons grecques; tel serait le triglyphe dorique, surmonté de dentelures ioniques, qu'on voit au tombeau de Scipion Barbatus, de l'an 456 de Rome. L'aqueduc de la voie Appienne, construit en 310, n'a pas de formes architectoniques, puisqu'il est souterrain; mais, à cette époque, on construisit autour du forum des portiques pour les orfévres et les banquiers.

Un second âge commença, lorsque, après avoir connu l'art grec, on rechercha les produits artistiques de Syracuse, de Capoue, de l'Orient vaincu. Le temple de l'Honneur et de la Vertu, dédié en 205, fut le premier qui reçut des ornements grecs, enlevés à Syracuse; il fut élevé par Caïus Mutius, d'après le dessin de Marcellus, qui, dans une pensée symbolique, les voulut contigus, de manière que l'on ne pût entrer dans le premier sans passer par le second. Alors on substitua au tuf volcanique, dit péperin (*lapis albanus*), le travertin et le marbre; le forum fut

(1) « On les appelle les Choéphores, et sont de... de qui donc? Ah, j'y suis: de Polyclète. » *In Verrem, de Signis.*

(2) « Statues qui pourraient séduire, non-seulement un homme intelligent comme Verrès, mais des ignorants même, comme on nous appelle nous autres. Il y avait un Cupidon de Praxitèle; car, dans l'enquête à laquelle je me suis livré, j'ai même appris des noms d'artistes. » *Ibid.*

(3) Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt causas melius...

Le courtisan d'Auguste devait passer sous silence Cicéron. Horace, *Ep.* I, 4, disait :

Pingimus atque
Psallimus, et luctamur Achivis doctius unctis.

Cette association de la peinture, de la musique et de la lutte est digne de remarque.

décoré pompeusement. Avec les dépouilles de la Macédoine, apportées par Métellus, on construisit, en 147, le magnifique temple de Jupiter Stator, périptère, œuvre d'Hermodore de Salamine, et celui de Junon, prostyle, entouré d'une grande cour à colonnes.

Un temple fut élevé à Junon Érycine, et un autre à la Concorde, durant la guerre punique; celui de l'Honneur, en dehors de la porte Capène, vint ensuite; puis on érigea ceux de Junon Sospita, de Faune, de la Fortune Primigène. Peu de temps après, Jupiter en eut deux autres sur le Capitole; un fut consacré à la Mère des dieux, un autre à la Jeunesse; le temple de la Piété dans le Grand Cirque et celui de Vénus Érycine furent construits plus tard.

Le Tabulaire, archives et trésor, bâti 78 ans avant J.-C. sur la pente du Capitole, est à grands portiques, dont les arcades, à l'extérieur, s'ouvrent entre des demi-colonnes doriques, qu'un ordre corinthien surmontait probablement. Le temple de la Fortune Virile, aujourd'hui Sainte-Marie l'Égyptienne, prostyle pseudo-périptère ionien, a des formes vigoureuses, comme le petit temple funéraire de Publicius Bibulus, élevé sur le flanc oriental du Capitole. Le temple de la Fortune à Préneste, érigé par Sylla, et dont les débris servirent à bâtir Palestrine, surpassa en magnificence tous les édifices antérieurs. On y montait par sept vastes paliers, dont le premier et le dernier étaient ornés de réservoirs d'eau; le pavé du quatrième était formé d'une mosaïque qui, selon Pline, est la première qu'on ait exécutée en Italie; elle enrichit aujourd'hui le palais Barberini.

Sylla fit aussi restaurer le temple de Jupiter Capitolin, Marius, celui de l'Honneur; Pompée, celui de Vénus Génitrix. Le Panthéon, que fit construire Vipsanius Agrippa 26 ans avant J.-C., est une rotonde éclairée seulement par l'ouverture de la coupole, dont la hauteur et le diamètre ont quarante-trois mètres; on admire surtout le pronaos, formé de seize colonnes d'ordre corinthien, de trente-sept pieds de hauteur sur cinq de diamètre, chacune d'un seul morceau de marbre; malgré tant de siècles, rien n'a pu les ébranler sur leur base (1).

(1) Le Panthéon, dédié à Jupiter Vengeur, fut ainsi appelé parce qu'on ajouta aux deux statues de Mars et de Vénus les attributs de toutes les divinités. Ravagé par un incendie, il fut restauré par Adrien, puis par Septime-Sévère, en 260 après J.-C. En 600, il fut dédié à sainte Marie des Martyrs. Dans le moyen âge, on enleva la couverture de bronze de la coupole. Urbain VIII enleva celle du portique pour faire fondre celle du Vatican par Ber-

Le somptueux cirque de Flaminius fut entouré de portiques sous Auguste, et l'on vit alors s'élever le portique d'Octavie, la pyramide de Cestius, le théâtre de Marcellus, le temple de Jupiter Tonnant. Le mausolée d'Auguste, dans le Champ de Mars, était construit à divers étages, ornés d'arbustes verdoyants. La statue de l'empereur couronnait l'édifice, et deux obélisques apportés d'Égypte se dressaient devant la porte; à l'entour, on avait disposé des bosquets et des allées qui serpentaient entre le Tibre, la voie Flaminienne et la porte du Peuple. Dans la suite, la magnificence des empereurs et des riches occupa sans relâche le talent des artistes, qui créèrent un style grandiose et caractéristique, auquel ils donnèrent l'empreinte de la grandeur romaine, bien qu'ils fussent tous ou presque tous originaires de la Grèce.

Quelques-uns de ces artistes furent amenés à Rome comme esclaves; d'autres y vinrent librement, entre autres Arcésilas, Zopyre, un certain Praxitèle qui écrivit sur tous les ouvrages d'art connus à cette époque; une femme, Lola de Cyzique, qui faisait des portraits dans la galerie de Varron; Valérius d'Ostie, qui, le premier, imagina de couvrir les amphithéâtres. Les monnaies romaines, grossières d'abord, rivalisèrent, après l'an 700 de Rome, avec celles de Pyrrhus et d'Agathocle; mais les artistes étaient-ils Italiens? Antiochus Épiphane fit venir à Athènes l'architecte romain Corsatius pour édifier le temple de Jupiter Olympien, et Ariobarzane, roi de Cappadoce, employa les deux frères Caïus et Marcus Stallius, de Rome, pour reconstruire l'Odéon d'Athènes, renversé pendant le siége de la ville par Sylla; mais peut-être ces commissions étaient déterminées par la flatterie ou les recommandations des grands personnages. Les noms des autres architectes romains ont péri, ainsi que les livres de Fuscitius, de Varron et de Septimius.

Dans l'âge même le plus splendide, on s'adressait aux artistes grecs; ce furent des architectes grecs dont se servit Auguste, secondé par Agrippa, pour convertir le Champ de Mars en ville de marbre. Pomponius Atticus fit venir de la Grèce les Hermès de ses jardins de Tusculum (1), et y acheta des statues pour les maisons de plaisance de Cicéron; Verrès fit fondre à Syracuse des vases tout d'or.

nin, de qui sont également les deux vilains campaniles qu'on voit sur le fronton du posticum.

(1) CICÉRON, *A Atticus*, liv. I, *Ép.* 4, 6, 8, 9.

Le nom de Verrès rappelle à l'esprit le moyen le plus habituel aux Romains pour acquérir les chefs-d'œuvre de l'art, la rapine chez les peuples vaincus ou sujets. Lucius Scipion rapporta en vases quatorze cent vingt-quatre livres d'argent, et mille vingt-quatre en or. Deux cent quatre-vingts statues de bronze et deux cent trente de marbre embellirent le triomphe de Marcus Fulvius sur les Étoliens ; Sylla réduisit Athènes à l'état de squelette, et saccagea les trois temples les plus riches de la Grèce, c'est-à-dire ceux d'Apollon à Delphes, d'Esculape à Épidaure, et de Jupiter en Élide, emportant à Rome jusqu'aux colonnes de ce dernier et le seuil de bronze de la porte. Fulvius Flaccus découvrit le temple de Jupiter Lacinien près de Crotone, pour en employer les tuiles de marbre à la toiture du temple de la Fortune Équestre; Varron et Muréna, à Sparte, firent couper les parois des murs pour enlever des peintures à fresque (1). Les sphinx et les obélisques d'Égypte, les statues de la Grèce, les soleils de Babylone, venaient embellir Rome. Agrippa paya un million deux cent mille sesterces deux tableaux d'un artiste grec pour orner ses bains; Lucullus fit transporter d'Apollonie au Capitole un Apollon, haut de trente coudées, qui avait coûté cent cinquante talents; Lentulus y plaça deux bustes. Hortensius édifia un temple tout exprès pour y déposer les Argonautes de Phidias, payés cent quarante-quatre mille sesterces; Auguste acheta des statues pour orner les places et les rues : il plaça dans le forum deux tableaux de la guerre et du triomphe ; dans le temple de César, un groupe de Castor et Pollux et une Victoire, sortis des mains d'Apelle; dans la curie, deux fresques de Nicias et de Philocare (2); il forma aussi des collections d'objets rares. Scaurus, beau-fils de Sylla, avait déjà fondé un musée de ce genre; six étaient dus à César, et un à Marcellus, fils d'Octavie.

Au souvenir des moyens employés pour accumuler tant de richesses, enlevées aux nations désolées, les Italiens peuvent-ils se féliciter de la splendeur de Rome? L'heure des compensations sonne pour les nations comme pour les individus, et les Italiens modernes payent avec usure les violences exercées par leurs aïeux.

Un grand nombre de temples couvraient la ville; mais, pour la grandeur, il ne faut pas les comparer à Saint-Pierre du Vatican

(1) VITRUVE, II, 8.
(2) PLINE, *Nat. hist.* XXXV, 4, 10, 12.

et aux cathédrales d'Italie (1). Les restes de ceux de la Sibylle Tiburine et de Jupiter Clitumnus, dans la Campagne de Rome, attestent combien ils étaient petits. Les temples de Vesta et dela Fortune Virile sont bien plus petits que le Panthéon, qui fut élevé dans les airs, comme chacun sait, pour former le dôme de Saint-Pierre. Soixante temples s'élevaient sur le Capitole, dans un espace qui ne pourrait aujourd'hui contenir le Vatican. On en voyait un grand nombre autour du forum, et, si Pline dit vrai, celui de Jupiter Férétrien n'avait pas plus de quinze pieds de longueur. Il ne fallait pas de vastes enceintes là où le peuple n'était pas admis à voir les fonctions sacrées, réservées aux prêtres ou aux matrones; il suffisait qu'il pût déposer des guirlandes ou des offrandes sur le seuil du temple.

On trouvait encore dans la ville, et bâties sur des fonds particuliers, de petites chapelles en l'honneur d'Hercule, de Nénia, de la Pudeur, des dieux Lares, avec un autel et parfois la statue de la divinité. Les Sérapions servaient peut-être à des cures salutaires, comme celui de Pouzzoles; ils avaient la forme d'un parallélogramme de soixante-cinq sur cinquante-deux mètres à l'extérieur, avec plusieurs cellules disposées symétriquement autour d'une petite cour à portiques; dans le milieu s'élevait une rotonde ouverte sur des colonnes, et qui semble destinée à la purification par l'eau. Les siéges percés qui se trouvent dans les deux chambres placées aux angles, servaient peut-être aux bains de vapeur.

Les temples avaient à l'intérieur des autels et des *aræ* stables, et de petits foyers mobiles. On les ornait d'emblèmes et de rameaux des arbres consacrés à la divinité, comme le pin pour Pan, l'olivier pour Minerve, le peuplier et la massue pour Hercule, le myrte et la colombe pour Vénus, l'aigle et le chêne pour Jupiter, les pampres et le thyrse pour Bacchus. Les sacrifices offerts

(1) Saint Pierre de Rome couvre une superficie de 20,000 mètres carrés; le plus vaste temple de la Rome antique, celui de la Paix, couvre seulement 6,240 mètres; le Panthéon, 3,182; celui de Jupiter Tonnant, 874; celui dela Fortune Virile, 195; hors de Rome, celui de Pæstum, le plus grand, 1,426; celui dela Concorde à Agrigente, 636; celui de Jupiter à Pompéi, 434.

(2) En quatuor aras;
Ecce duas tibi, Daphni, duoque altaria Phœbo.

Sur ce passage de Virgile, on a prétendu que les autels étaient consacrés aux dieux, et les *aræ* aux demi-dieux et aux héros; mais cela ne semble pas prouvé, et je ne trouve pas satisfaisante la distribution qu'en fait Raoul-Rochette dans les *Monuments inédits d'antiquité figurée*, table XXVI, 2.

aux dieux variaient également; on immolait des bœufs à Jupiter, des taureaux à Neptune, des vaches à Latone, des sangliers à Bacchus, des truies à Cérès; en général, les victimes blanches étaient réservées aux dieux célestes, les noires, aux dieux infernaux : les premières, la tête levée, recevaient le coup de haut en bas; les secondes, la tête inclinée, étaient frappées de bas en haut, de manière que le sang rejaillît, non sur l'autel, mais dans une fosse. On suspendait les vœux dans les temples : les naufragés offraient à Neptune des vêtements et de petites planches; les guerriers, des armes à Mars; les gladiateurs, des épées à Hercule; les poëtes, des mèches de cheveux à Apollon.

Le temple d'Émilius Scaurus, contruit en 694, avait trois ordres de colonnes superposés; derrière ces colonnes étaient des murs de marbre au premier plan, de verre au second, et des cloisons dorées au troisième; trois mille statues de bronze complétaient la décoration, plus riche que de bon goût, et qui ne devait durer que le temps de l'édilité de Scaurus; car un sénatus consulte de 597 défendait les théâtres permanents. Pompée, le premier, en 697, en fit bâtir un en pierre qui pouvait contenir quarante mille spectateurs. A César, qui embellit le Capitole et contruisit un forum magnifique, est due la première naumachie, c'est-à-dire une arène pour les combats navals; à Auguste, une autre plus grande, qui avait six cents mètres de long sur quatre cents de large; à Trajan, une troisième. Statilius Taurus éleva dans le Champ de Mars le premier amphithéâtre en pierre. Le cirque, équivalant au stade et à l'hippodrome grec, était traversé dans toute sa longueur par une épine (*spina*), ornée de statues, de colonnes, d'obélisques, autour de laquelle tournaient les courses de chevaux et de chars, jusqu'à ce qu'elles arrivassent aux bornes (*metæ*), petites colonnettes terminées en cône. Le grand cirque (*circus maximus*), dont la construction remontait au temps des rois, fut agrandi par César, ensuite par Trajan; il ne reste que des ruines de celui de Caracalla, qui avait trois cent soixante-dix mètres de long sur soixante et un de large.

Bien qu'on trouve des vestiges de la voûte dans les édifices de la Grèce, de l'ancienne Italie, de l'Inde et de l'Égypte, les Grecs, néanmoins, même dans la belle époque de l'architecture, ne surent pas en tirer grand profit. Il fallait donc réduire les constructions aux étroites proportions que comportaient les toits plats en pierre; en outre, les colonnes, partie essentielle et caractéristique, qui étaient à peine séparées par la longueur d'une

imposte de marbre ou d'une travée, ne permettaient pas d'entreprendre de vastes édifices ni d'en varier les formes.

Rome, dès la plus haute antiquité, apprit l'usage de la voûte des artistes nationaux; employée déjà dans les cités pélasgiques, elle vint s'arrondir sur les merveilleux aqueducs et sur les cloaques, travaux qui suffisent pour démontrer que la ville des Tarquins n'était pas dans l'enfance. L'arc devint ainsi le caractère distinctif de l'architecture romaine, progrès important; car il permit de relier des pilastres et des murs bien plus distants, de couvrir de vastes surfaces avec des toits aussi solides que faciles, et de varier le mouvement des lignes, à l'intérieur comme à l'extérieur. On retrouve donc les arcs dans tous les lieux où les Romains édifièrent. Tantôt au fond d'une place carrée ou autour d'une place circulaire, ils ouvrirent des hémicycles, couverts de demi-coupoles; tantôt ils élevèrent des coupoles entières avec des arcs concentriques; tantôt ils inscrivirent de petits arcs dans un plus grand, ou bien ils les entrecroisèrent dans des directions différentes. Ils assirent la coupole sur des espaces ronds ou octogones, et pratiquèrent ouvertures sur ouvertures. L'adjonction de la voûte italienne à la colonnade grecque donne à l'architecture romaine un caractère propre, fort et puissant; lors même qu'ils appuyèrent le portique sur des colonnes à la manière grecque, les architectes jetèrent l'arc de l'une à l'autre, en le masquant par une architrave simulée. Cependant ils ne donnèrent pas à la colonnade une perfection intrinsèque, et ne surent pas l'unifier avec la voûte; puis le respect pour les exemples grecs empêchait de faire converger toutes les lignes vers le haut, direction qui favorise mieux leur harmonie, comme on l'a vu plus tard dans l'architecture gothique.

Les architectes, bien que venus de la Grèce, suivirent le caractère romain et créèrent un art original, qui réduisait à l'état d'ornement les parties essentielles, empruntées à l'art grec. Si les victoires procuraient des colonnes et des ornements, on chargeait les architectes de mettre ces parties anciennes en rapport avec le plan des nouveaux édifices. L'architrave s'accordait mal avec l'arc, et le toit anguleux avec la convexité de la coupole; les triglyphes et les dentelures perdaient toute signification, dès le moment que l'intérieur de l'édifice n'avait plus les travées, dont ils devaient figurer la saillie. Le fronton, toujours employé par la Grèce, où son faite était formé par les extrémités du toit, change de destination dans l'architecture romaine; parfois, il

apparaît sous la corniche, ou s'élève sur une porte, sur une fenêtre, sur une niche. Au lieu d'un fronton grandiose, on en faisait beaucoup de petits, brisés, ronds, ou surmontés de plus grands. La colonne, qui chez les Grecs était l'indice absolu, non-seulement pour mesurer l'édifice, mais encore pour le caractériser, ne reste plus qu'un ornement, destiné à interrompre le mur continu qui devait soutenir le poids perpendiculaire ou la pression oblique de la voûte; elle put donc se dresser sur un piédestal, quelquefois très-haut, comme dans les arcs de triomphe, et diminuer de forme et d'importance. Dans le Panthéon, nous la voyons placée dans l'intérieur d'un arc indépendant et d'elle et de la corniche, de manière qu'elle ne soutient que la corniche et que celle-ci ne porte rien. Parfois on l'attachait aux pilastres, employés non-seulement comme supports, à la manière grecque, mais le long des murs; en outre, comme on le voit à Pompéï, on changeait l'ordre des colonnes en les revêtant de stuc, sans craindre d'altérer les proportions.

Comme l'ordre dorique était trop sévère pour se plier au caprice ou au besoin, les Romains l'employèrent rarement; mais ils donnèrent son nom à un autre dont ils exclurent les traits les plus caractéristiques. Dans le chapiteau ionique, ils firent disparaître la diversité entre la face et les côtés de la volute; en mettant sur les deux tiers inférieurs du chapiteau corinthien le chapiteau ionique, ils formèrent l'ordre composite. L'ove fut tronqué dans la partie supérieure, et les dentelures écrasées par le bas. Les chapiteaux reçurent divers ornements. Tantôt on substituait aux volutes et aux colimaçons des aigles et des encarpes, comme on le voit dans un chapiteau de la villa Mattei; tantôt on sculptait des griffons sur les plis des feuilles, comme dans celui de Saint-Jean de Latran; quelquefois on le remplissait de fruits, comme celui de Saint-Clément, ou de trophées et de victoires, comme celui de Saint-Laurent; ou bien encore, on faisait sortir de petits génies ailés un feston surmonté d'un aigle, comme celui du palais Massimi. Les architectes mélangeaient aussi les ordres, comme dans le théâtre de Marcellus, où la corniche ionique repose sur une colonne dorique, et comme dans le Colisée, où les trois ordres sont superposés.

L'ordre toscan s'étendit beaucoup; dépouillé de sculptures et d'ornements, avec un chapiteau et une base très-simples, il le cède aux ordres grecs en élégance et en richesse autant qu'il les surpasse par la solidité. D'autre part, on vit se former le magni-

fique ordre composite ou triomphal, qui substitue les robustes volutes de l'ionique aux volutes légères qui se détachent du feuillage du corinthien, allonge la colonne jusqu'à six diamètres, et orne la corniche de dentelures. Cet ordre exige dans les contours de l'architrave plus d'ornements et de variété, avec des consoles et des modillons en saillie pour soutenir l'entablement. Le temple de Milassus dans la Carie, en l'honneur d'Auguste et de la déesse Roma, est probablement le premier exemple d'ordre composite et de ce luxe de décorations en vogue à cette époque; le petit temple de Vesta, à Tivoli, est aussi dans ce genre.

Vitruve se plaint que, tandis que les Grecs ne s'éloignaient jamais du possible et de la conception primitive de la cabane de bois, origine académique des constructions, les Romains négligeaient ces convenances de détail, et mettaient dans les corniches inclinées de leurs frontons les dentelures sous les modillons, préférant l'agréable au systématique. C'est de Vitruve que les pédants ont appris à qualifier de défaut toute déviation des règles préétablies; mais l'art romain varia beaucoup plus que le grec dans les lignes droites, les surfaces planes et les formes angulaires; bien plus, il mit l'empreinte de son génie sur tout ce qu'il imita, soit qu'il agrandit les proportions des édifices, ou leur donnât plus de force et de solidité. Mais, d'un autre côté, la perfection des lignes, la délicate relation des parties, l'harmonieuse symétrie de l'ensemble, manquaient aux constructions des Romains; dans le Panthéon même, qui est un de leurs monuments les plus corrects, l'angle du fronton laisse désirer la douceur que les Grecs savaient trouver pour unir les deux lignes supérieures du triangle (1).

(1) L'architecture romaine (dit Hosking), bien qu'inférieure à celle des Grecs par l'harmonie et la simplicité, est évidemment de la même famille; mais elle se distingue par une exécution plus hardie et la profusion des ornements. Les deux nations expriment leur goût, l'une par le corinthien, l'autre par le dorique. Celui-ci est un modèle de grandeur simple, parfait dans les convenances particulières, mais inapplicable à tout objet; celui-là est moins raffiné, mais prononcé; il déploie à l'extérieur la beauté dont il manque à l'intérieur, et, quoique imparfait dans les deux combinaisons, il s'applique à tout objet. C'est dans les temples que la Grèce et Rome se montraient prodigues de richesse architecturale et de colonnes; mais les Romains n'avaient pas l'habitude, comme les Grecs, de les construire périptères. Il paraît, d'après quelques ruines, qu'à certaine époque ils en édifièrent de diptères; mais les plus communs étaient pseudo-diptères, c'est-à-dire avec les colonnes fixées au mur, puis les aptères et les prostyles; nous n'avons pas d'exemples des amphi-prostyles. Les Romains, afin de produire un meilleur effet, donnaient à leur portique une grande projection. Les temples circulaires n'étaient pas

L'architecture ne tarda point à dégénérer; déjà l'arc de triomphe élevé par Tibère à son prédécesseur, est démesurément large, soutenu par des piliers de maçonnerie, avec deux maigres colonnes, et un fronton mal posé qui les relie. Celui de Trajan, à Ancône, pèche par l'excès contraire, écrasé qu'il est entre deux piliers; en outre, les soubassements, très-élevés, sont surchargés de moulures insignifiantes; dans celui de Titus, les colonnes ont jusqu'à neuf diamètres et demi. Bientôt vinrent les mélanges bizarres, les ornements extravagants, et la longueur des colonnes fut portée quelquefois au double de la mesure fixée par le diamètre; on les couvrit même de couleurs brillantes, qu'il ne faut pas néanmoins regarder comme un procédé barbare, puisqu'on les a trouvées dans les monuments les plus célèbres de la Grèce. Ludius chargeait les murailles des maisons de paysages, de vendanges et de scènes champêtres, qu'il entourait de fantaisies architectoniques, comme on en voit des exemples dans les bains de Titus et sur différents murs de Pompéi. Le goût des empereurs devait nuire aux beaux-arts : Tibère aimait les obscénités; Caligula abattait les têtes des dieux pour les remplacer par la sienne; il fit enlever de deux tableaux la figure de Jupiter pour y adapter celle d'Auguste; Néron dorait les œuvres de Lysippe et ses propres palais; on conserve pourtant une tête de lui et une de Poppée, qui sont admirables de pensée et de travail. Le buste de Sénèque, en bronze, du musée Bourbon, probablement contemporain de l'original et fait à Rome, où le philosophe vivait habituellement, est un des morceaux les plus remarquables.

Auguste plaça dans le temple élevé par Jules César sur le Capitole, la Vénus Anadyomène d'Apelles, transportée de Cos, estimée cent talents, et modèle de beauté parfaite. Le palais d'or de Néron embrassait une partie du mont Palatin, du Cœlius et de l'Esquilin; il commençait par un vestibule, orné sur trois côtés de portiques d'un mille chacun, qui renfermaient des prés, des vignes, des bois; l'or, les pierreries, les perles, brillaient partout, et les lambris des salles à manger étaient faits de tablettes d'ivoire mobiles, afin de pouvoir, en les ouvrant, inonder les convives de fleurs et d'eaux odorantes; la plus grande salle, qui était ronde, tournait nuit et jour comme le monde. Cent statues

communs chez les Romains. En somme, le temple romain se distinguait du grec par un aspect plus grandiose, des colonnes plus unies, généralement corinthiennes, et parce qu'il s'élevait sur un *podium* ou soubassement.

de bronze, au nombre desquelles se trouvaient peut-être l'Apollon du Belvédère et le gladiateur Borghèse, y furent apportées du seul temple de Delphes (1); le colosse de l'empereur était l'œuvre d'Athénodore. Vespasien apporta beaucoup de statues de la Grèce, et les magnifiques ornements du temple de Jérusalem pour enrichir celui de la Paix.

Les théâtres, dans l'origine, étaient dépourvus de gradins pour s'asseoir, afin de ne pas offrir au peuple une occasion d'oisiveté; mais Pompée les fit admettre en édifiant à l'extrémité un temple de Vénus, sur les marches duquel le peuple s'asseyait. Les amphithéâtres étaient plus nationaux. Le Colisée, construit peut-être par les Juifs que Titus amena comme esclaves, forme une ellipse de deux cent trente-neuf mètres de tour à l'intérieur; le mur d'enceinte est appuyé sur quatre-vingts arcades s'élevant, par quatre rangs d'architecture superposés, jusqu'à une hauteur de quarante-neuf mètres; on voyait partout le marbre et des statues; quatre-vingt-dix mille spectateurs y trouvaient place sur quatre rangées de siéges de marbre, et soixante-quatre vomitoires donnaient accès à la multitude. Les corridors et les escaliers étaient disposés de manière à ce que chacun pût, selon son rang, arriver facilement à la place qui lui était assignée. Un *velarium* garantissait les spectateurs du soleil ou de la pluie; des jets d'eau rafraîchissaient l'air, et parfois même le parfumaient; un cours d'eau, amené dans l'arène, alimentait des ruisseaux comme dans les jardins, ou l'inondait pour des batailles navales. Au-dessous, pour renfermer les bêtes féroces, s'étendaient de vastes souterains, qui ont été découverts de nos jours, mais refermés aussitôt à cause des exhalaisons fétides produites par l'eau stagnante. Robert Guiscard, mille ans plus tard, craignant que cet édifice ne devînt une citadelle contre lui, en démolit la moitié; le reste fournit des matériaux pour les constructions postérieures, et surtout pour le palais Farnèse, pour celui de Venise et la chancellerie; néanmoins ces ruines sublimes frappent encore d'admiration (2).

(1) PAUSANIAS, X.

(2) Voici la comparaison de quelques-uns de ces édifices :

		Longueur.	Largeur.	Spectateurs.
Colisée.	mètres	207	171	87,000
Amphithéâtre de Caracalla.	»	226	146	20,000
» de Marcellus.	»	132	132	30,000
» de Vérone . .	»	154	122	23,000
Grand Cirque	»	660	190	254,000

La colonne de Trajan, dont la hauteur, de quarante-quatre mètres, indique de combien on avait abaissé le mont Quirinal pour former le forum, au centre duquel elle s'élève, est la première de ce genre que l'on connaisse; modèle ordinaire pour les autres colonnes qu'on éleva dans la suite, elle suffirait pour rendre fameuse cette période de l'art. D'ordre dorique, et du diamètre de trois mètres soixante-trois centimètres, elle est formée de trente-quatre blocs de marbre lumachelle, liés par des crampons de bronze; on monte à la plate-forme, qui, au sommet, entoure la statue de l'empereur, par cent quatre-vingt-deux degrés en colimaçon, taillés dans la pierre, et éclairés par quarante-trois petites ouvertures. La grosseur des blocs et la solidité des degrés prouvent qu'on visait à la durée, et le temps a justifié l'espoir des architectes. Cette colonne est enveloppée en spirale par des bas-reliefs contenant deux mille cinq cents figures de deux pieds de hauteur, qui représentent, dans une pensée unique, les deux expéditions de cet empereur contre les Daces, et fournissent des renseignements précieux sur les mœurs de Rome, de ses alliés et de ses ennemis. C'est un chef-d'œuvre qui met sous les yeux le opérations militaires les plus importantes, telles que marches, campements, batailles, siéges; les physionomies, dans une composition si multiple et sur une si petite échelle, sont extrêmement variées; chaque peuple est distingué par des armes et un costume particuliers, outre l'expression du triomphe ou de la défaite. Le piédestal est couvert de trophées, d'aigles et d'autres ornements, travail si naturel, si fini, et dans lequel tous les détails s'harmonisent si bien avec l'ensemble, qu'il faisait l'étonnement et l'étude de Raphaël, de Jules Romain, de Polydore, de Caravage (1).

La place était entourée de constructions remarquables, entre autres un arc de triomphe et la basilique Ulpia; on montait par cinq degrés de jaune antique aux trois portes de cette basilique, qui ouvraient au midi, et dont chacune avait un portique. Quatre

(1) Il n'est pas vrai que les figures croissent régulièrement de grandeur à mesure qu'elles s'élèvent. En 1588, la statue de saint Pierre fut substituée à celle de Trajan; deux ans après, Sixte V déblaya le terrain qui recouvrait le piédestal. Napoléon fit abattre les misérables baraques qui encombraient le voisinage, et les papes ont restauré la grande place. L'Espagnol Ciacono écrivait en 1616 qu'on voyait encore les pieds de la statue de Trajan, et qu'on exhuma, après des fouilles, sa tête de bronze qui passa dans les mains du cardinal della Valle; on ignore ce qu'elle est devenue.

rangées de colonnes la divisaient en cinq nefs : le pavé était de marbre jaune et violet; les murailles, incrustées de marbre blanc; le plafond, en bronze, et plusieurs statues formaient une décoration extérieure. L'architecte fut Apollodore de Damas, auquel on attribue aussi l'arc de triomphe d'Ancône, surmonté de la statue équestre de l'empereur, et le fameux pont sur le Danube dont nous avons déjà parlé.

Adrien, passionné pour les arts, qu'il cultivait lui-même, transportait ou faisait copier tout ce qu'il voyait dans ses voyages incessants; il embellit Rome et la Grèce de beaucoup d'édifices, et Capoue d'un amphithéâtre. Le môle d'Adrien, aujourd'hui château Saint-Ange, joint au pont Ælius, était revêtu de bronze et orné de quarante-deux colonnes, dont chacune portait une statue; au sommet, se dressait la statue de l'empereur sur un quadrige de telle dimension qu'un homme pouvait entrer dans l'orbite de l'œil d'un cheval. On ajoute même qu'il était d'un seul morceau, ce qui n'est guère plus croyable que le prodige opéré par Détrianus, son architecte, qui, dit-on, transporta d'un lieu dans un autre le temple de la déesse Bona et le colosse de Néron, debout et suspendu, au moyen de vingt-quatre éléphants. Adrien se complut surtout à embellir sa maison de plaisance de Tivoli, qui embrassait un circuit de dix milles et renfermait deux théâtres; le marbre y était à profusion, au point de former jusqu'au lit du lac sur lequel on représentait des combats navals. C'était le symbole matériel de l'éclectisme de l'époque : on y avait imité les sites les plus agréables et les édifices les plus grandioses de la Grèce, même les champs Élysées; il y avait des statues de tous les pays, des divinités babyloniennes, des sphinx d'Égypte, des dieux grecs, des idoles étrusques, des vases de Corinthe, peut-être même des bas-reliefs indiens et des porcelaines de la Chine.

A l'exemple des empereurs, les particuliers et les villes élevèrent de beaux édifices; on attribue à cette époque la plupart des monuments remarquables qui ornent presque toutes les cités provinciales : tels sont les amphithéâtres d'Otricoli, de Cagliari, d'Agrigente, d'Alba, de Vérone, de Capoue, de Pola, d'Istrie, les temples d'Assise, de Todi, de Foligno, de Padoue, de Rimini, et celui qu'on a récemment découvert à Brescia; l'aqueduc de Spoleto et le pont de Narni. La statue équestre de Marc-Aurèle, qu'on voit aujourd'hui sur la place du Capitole, est un beau monument de cette époque. Il faut citer encore la colonne Antonine,

quoiqu'elle soit au-dessous de celle de Trajan pour la distribution des groupes et l'exécution des figures, infériorité que ne compensent pas suffisamment quelques idées heureuses; telle serait, par exemple, celle de la Renommée, qui, traçant sur un bouclier les exploits du prince, sépare les guerres contre les Germains des combats contre les Marcomans. On fit alors, par imitation, des statues dans le style grec antique et d'autres en granit rouge à la manière égytienne; mais les deux statues d'Antinoüs, outre celle du Belvédère, à laquelle, à tort peut-être, on attribue ce nom, prouvent que l'on dessinait avec une rare perfection. Les têtes sur les monnaies des Jules et des Flaviens sont pleines de vie et de noblesse, et les revers, ingénieux et bien exécutés.

Les beaux-arts retombèrent après avoir jeté cet éclat momentané. Les Antonins les négligèrent pour la philosophie; le premier, cependant, fit construire à Lanuvium une maison de plaisance dont la splendeur devait être extrême si l'on en juge par une clef d'argent, du poids de quarante livres, destinée à ouvrir le réservoir qui contenait l'eau des bains. Alexandre Sévère s'efforça de relever les arts; il entoura de statues le forum de Trajan, construisit plusieurs édifices et les thermes, peignait lui-même, et trouva, le premier, le moyen d'incruster des marbres d'espèces différentes (1).

Le premier arc de triomphe, genre inconnu aux Grecs, fut élevé en l'honneur de Fabius, vainqueur des Allobroges et des Arvernes, cent trente-neuf ans avant J.-C; ils se multiplièrent ensuite, soit pour des victoires, soit pour des bienfaits, soit par flatterie. Parfois ils avaient une seule ouverture, comme celui de Titus à Rome, et de Trajan à Ancône, ou bien, deux ou trois, comme ceux de Constantin et Septime-Sévère. Celui de Suse, en l'honneur d'Auguste, laisse voir une merveilleuse simplicité; peut être faut-il rapporter à la même époque celui de Pola, probablement funèbre. D'autres sont répandus dans toute l'Italie (2). Les bas-reliefs de celui de Septime-Sévère sont mal

(1) Lampride, dans *Alexandre*, 27, 28.

(2) Rossini, *Degli archi trionfali onoraj e funebri degli antichi Romani, sparsi per tutta Italia*. Rome, 1736. Voici un tableau :

	Hauteur,	Largeur.	Grosseur.
Arc de triomphe de Titus à Rome. .	mètres 24	16	5
Id. de Constantin. . . .	» 25	22	7
Id. de Septime-Sévère.	» 24	21	7

exécutés, bien que la statue en bronze de cet empereu , aujourd'hui dans le palais Barberini, soit très-belle.

Les portraits des Romains se firent d'abord comme des hermès, c'est-à-dire avec la tête seule ; plus tard leur forme varia beaucoup. Tantôt ce sont des bustes armés, avec des cuirasses ornées de trophées, de victoires, de lions, comme celui de Lucius Vérus et un autre de la villa Albani ; tantôt ils ont des toges, comme le Claudius dans l'aile nouvelle du Vatican, l'Auguste dans les galeries de Florence, outre le Génie d'Auguste dans la rotonde du Vatican, et le Caligula de la villa Borghèse, dont la tête est couverte de la toge. Les uns sont à cheval, les autres sur le trône, comme la statue de Cervetri et le Tibère du musée Chiaramonti ; quelques-uns, dans l'attitude de héros et de demi-dieux, sont nus et debout, comme le beau Pompée du palais Spada, au pied duquel on suppose que César fut tué, et le Marcus Agrippa des Grimani à Venise. Sur le déclin des arts, on vit prévaloir les bustes avec les épaules et une partie de la poitrine ; quelques-uns même ont les mains et de la draperie ; ils finissent par une ligne circulaire. L'enflure gâte ces portraits, surtout ceux des impératrices.

La barbe et les cheveux sont bouclés, les yeux rapportés, les accessoires étudiés avec affectation, tandis que l'expression du visage tombe dans la trivialité ; bien plus, les diverses parties se composent quelquefois de marbre différent. La sculpture romaine cependant ne nous a transmis rien de mieux que ces portraits, qui conservent l'individualité.

Les médailles mêmes, qui, au commencement de ce siècle, étaient mieux frappées que celles des Grecs, deviennent lourdes et grossières ; il y en a pourtant de très-belles, surtout celles de Gallien et de Posthume, ainsi qu'un médaillon de Tribonianus Gallus. Avec un si grand nombre d'excellents modèles sous les yeux, un artiste pouvait de temps à autre se mettre à les étudier, dans le désir de les imiter ; mais c'est là un fait isolé que, dans l'histoire de l'art, il faut bien distinguer de ce qui est progrès véritable.

En résumé, si la Grèce nuisit à Rome par la philosophie et les

		Hauteur.	Longueur.	Grosseur.
Arc de triomphe à Bénévent.	mètres	25	17	5
Id. d'Auguste à Rimini.	»	16	16	9
Id. à Ancône	»	15	14	3

On voyait encore à Rome ceux d'Horatius Coclès, de Camille, de Drusus, de Tibère, de Gallien.

mœurs, son influence par les arts lui fut encore bien plus funeste. La sculpture romaine est lourde, froide et sèche, mais on copiait avec bonheur les originaux grecs; des critiques croient même que les chefs-d'œuvre que l'antiquité nous a transmis, à l'exception de ceux qu'on a découverts récemment, sont des copies faites à Rome, et que la perfection de l'original manifeste l'infériorité du copiste. On ne conservait pas à Phidias sa grandeur ni à Praxitèle sa grâce, telles qu'on les a trouvées dans la Vénus de Milo ou les marbres du Parthénon. La conception du Belvédère est remarquable; mais la nature et les muscles ont disparu. D'après certaines configurations, on reconnaît que la Vénus du Capitole fut modelée sur une statue romaine; mais l'artiste, sans doute, avait sous les yeux le travail de quelque Grec.

Quiconque a voyagé dans la Grèce et l'Asie Mineure sait combien les œuvres d'art des Romains, objet d'une si grande admiration, sont inférieures à celles de ces pays.

Les travaux, produits du génie civil, et qui ont surtout les eaux pour objet, convenaient mieux au caractère des Romains, si habiles dans l'administration. Déjà, l'an 115 avant J.-C., Émilius Scaurus desséchait les marais du Pô au moyen de canaux creusés entre Parme et Plaisance. De grands efforts furent tentés pour assainir les marais Pontins, et Auguste y fit ouvrir un canal parallèle à la voie Appienne. Sans parler des travaux exécutés hors de l'Italie, on songea, sous Tibère, à détourner dans la Chiana l'Arno, qui tombait d'abord dans le Tibre et causait des débordements; mais on s'étonne que les Romains n'aient pas canalisé ce fleuve, lequel inondait souvent leur capitale, ce qui arriva douze fois dans l'année 22. Néron commença un canal, très-hardi, d'une longueur de cent soixante milles; partant du lac Averne, il devait se joindre, d'un côté, au lac Lucrin et au golfe de Baïes, et, de l'autre, arriver jusqu'à Rome par les marais Pontins (1).

César entreprit, Claude réalisa l'écoulement du lac Fucin dans le Liris, au moyen du conduit le plus grandiose de l'Europe; il avait une longueur de cinq mille soixante mètres, traversait des montagnes calcaires, s'appuyait sur des murs et des arches, et trente mille ouvriers travaillèrent à sa construction; en effet, comme on ne savait pas suivre la ligne droite, il fallait décrire des spirales jusqu'au sommet des hauteurs.

Rome bâtissait sur un labyrinthe des aqueducs souterrains; Plin

(1) *Manentque vestigia irritæ spei.* TACITE.

l'appelait donc *urbs pensilis*. D'un autre côté, des rangées immenses d'arches soutenaient les conduits qui, de plusieurs milles, amenaient les eaux à Rome, et dont les ruines pittoresques se dressent encore dans la campagne dépeuplée. Le premier aqueduc, qui fut construit par les ordres d'Appius Claudius, l'an 311 avant J.-C., conduisait l'eau d'une distance de huit milles; celui de Caïus Dentatus, fait quarante ans plus tard, et soutenu par sept cent deux arches, parcourait une étendue de quarante-trois mille pas. Marius Rex conduisit de Subiacum, sur un espace de soixante et un mille pas, l'eau Marcia, à laquelle on ajouta plus tard la Tépula et la Julia. Frontin, qui décrivit les aqueducs, sous le règne de Trajan, rapporte que 13,594 tuyaux distribuaient 1,320,600 mètres cubes d'eau toutes les vingt-quatre heures. L'eau Vierge, due à Agrippa, alimentait cent trente citernes; l'aqueduc reposait sur sept cents arches hors de terre, et quatre cents colonnes de marbre avec trois cents statues l'ornaient dans son parcours (1). C'était un luxe de force tel qu'il semblait que l'eau ne dût arriver aux triomphateurs que sur des arcs de triomphe; ce n'est donc pas à tort que Frontin préférait ces travaux aux pyramides d'Égypte. D'autres villes de l'Empire conservent encore les débris de pareils monuments : un des plus remarquables était l'aqueduc de Claude, qui avait cinq cents milles de longueur; partant de la Principauté Ultérieure, il approvisionnait beaucoup de villes et Naples, et se terminait, près du cap de Misène, à la *Piscina mirabilis*, grand réservoir d'eau pour les navires.

Rome, sous les Antonins, comptait plus de huit cents bains, dont les principaux étaient ceux d'Émilius, de César, de Mécène, de Livie, de Salluste et d'Agrippine. Selon Pline, Sergius Orata, contemporain de Crassus, imagina d'introduire dans les appartements de l'eau chaude, dont l'évaporation servait à les réchauffer. Des nymphées, grandes coupoles avec des jets d'eau, couvraient les rives des lacs d'Albano, de Némi, Lucrin et Fucin.

(1) Dureau de la Malle (*De la distribution, de la valeur et de la législation des eaux dans l'ancienne Rome*. Paris 1843), calcule que les conduits qui amenaient l'eau à Rome, avaient ensemble une longueur de 428,000 mètres, dont 32,000 sur des arcades; déduction faite de la quantité détournée par la fraude, ils fournissaient 11,075 pouces d'eau, dont 4,388 étaient vendus pour des usages particuliers. Rondelet, d'après Frontin, estime l'eau venue à Rome égale en volume à une rivière large de 30 pieds, profonde de 6, et d'une vitesse de 30 pouces par seconde.

Les thermes avaient une telle étendue qu'Ammien Marcellin les compare à des provinces (*in modum provinciarum exstructa lavacra*); ceux de Caracalla, alimentés par l'eau Marcia qui passe sous l'arc de Drusus, occupent encore un espace immense. Les thermes servaient encore aux exercices gymnastiques, aux jeux, aux académies, aux réunions; ils étaient ornés de précieux chefs-d'œuvre, et l'on a trouvé dans leurs ruines l'Hercule de Glycon, la Flore, le taureau Farnèse, le torse du Belvédère, la mosaïque de Latran, un grand nombre de vases et autres objets précieux. La colonne qui s'élève dans la place de la Sainte-Trinité, à Florence, est une des huit qui soutenaient la salle du milieu. Les thermes de Dioclétien étaient encore plus vastes; ils avaient des portiques, des lieux pour les divertissements, un musée et d'immenses salles, dont une seule couvre un espace de cinquante-neuf mètres sur vingt-quatre. Le Panthéon formait une partie des thermes d'Agrippa; les arabesques de Raphaël dans les loges du Vatican imitent celles des thermes d'Agrippa. Baïes et les environs de Naples offraient des thermes naturels; on en voit un beau débris dans le Truglio, rotonde de vingt mètres de diamètre à l'intérieur, à voûte elliptique.

Les ponts, qui étaient parfois ornés de statues et d'arcs de triomphe, s'appuyaient sur des arches, et Rome seule en comptait huit (1). Les ports, destinés à des navires bien plus petits que les nôtres, avaient une capacité médiocre; mais les phares, les canaux, les bassins, les chantiers, les cales, les piscines, formaient un ensemble d'édifices majestueux. César proposa, et Claude creusa un port à l'embouchure du Tibre, auquel Trajan ajouta une bassin hexagone de deux cent soixante mètres de côté, entouré de colonnettes de marbre numérotées pour y attacher les

(1) Comparaison des ponts de Rome :

		Longueur.	Largeur.	Construit par.
Milvius.	mètres	126	9	Sylla.
Sénatorial.	»	25	13	C. Scipion.
Salarus sur l'Anio.	»	77	9	Tarquin.
Sixtus, ou du Janicule. . . .	»	70	—	—
Fabricius, ou des 4 chefs. .	»	25	—	—
Cestius ou Ferratus.	»	50	—	Valens.
Élius ou Saint-Ange.	»	113	15	Adrien.
Mammea, près de Rome. . .	»	60	60	Antonin.
De Rimini sur la Marecchia.	»	46	—	Auguste.
Sur la Marine entre Rome et Loreto.	»	194	34	Auguste.

navires. On attribue à Auguste le port de Misène, et celui de Ravenne où l'on voyait un phare magnifique; ce qu'on appelle pont de Caligula n'est qu'un débris du môle à ouvertures qui devait protéger l'ancien port de Pouzzoles.

Rome, qui aspirait à l'unité, avait un intérêt suprême à construire des routes, et celles qui existent encore attestent combien elles méritèrent leur antique renom. La *borne milliaire dorée*, placée au milieu du forum, était le point de départ; de là elles se déployaient jusqu'aux colonnes d'Hercule, à l'Euphrate et au Nil, pour former un vaste réseau qui reliât les provinces à la métropole; on avait triomphé des obstacles de toute nature, exproprié les maîtres du terrain, comblé les vallées, franchi les fleuves, aplani les hauteurs, percé les montagnes. La largeur des plus grandes ne dépassait pas cinq mètres; le lit inférieur était formé de fragments de pierres, liés avec un ciment de chaux et de pouzzolane; on étendait sur cette première couche un mélange de chaux, de craie et de terre, et quelquefois de gravier et de ciment; des cailloux ou des pierres polygonales informes, et, dans les villes, des cubes réguliers, formaient le lit supérieur; ils sont de lave à Pompéï et à Herculanum, liés avec de la chaux et de la pouzzolane; les rues sont tirées au cordeau, avec des trottoirs.

A Rome, la voie Sacrée et la Triomphale étaient magnifiques. La première, qui commençait à l'orient du forum, longeait, à partir du Colisée, le temple d'Antonin et de Faustine, et montait au Capitole à travers les arcs de Constantin, de Titus et de Septime-Sévère. Les généraux vainqueurs entraient par l'autre voie, le long des champs du Vatican et du Janicule, traversaient ensuite le pont, passaient sous la porte Triomphale et gagnaient la voie droite, le Champ de Mars, le théâtre de Pompée, le cirque de Flaminius, les théâtres d'Octavie et de Marcellus, le grand cirque; tournant alors vers la voie Appienne, ils sortaient par le Colisée sur la voie Sacrée, qui les conduisait au Capitole. Les statues enlevées aux nations soumises, celles des rois vaincus, des grands hommes et des dieux, étaient rangées le long de ces magnifiques chemins. Les empereurs augmentèrent le nombre des routes pour transporter les ordres et les armées aux extrémités de l'empire; l'Italie seule en comptait quarante-huit, la Sicile neuf, la Sardaigne six, et la Corse une.

L'inspection des routes regardait les censeurs, qui souvent leur donnèrent leur propre nom; elle fut ensuite confiée aux tribuns de la plèbe, et plus tard à des surveillants spéciaux. Les dé-

penses étaient décrétées par le sénat, ou faites par des individus soit au prix de certains avantages, soit pour gagner la faveur populaire. Caïus Gracchus avait fait placer des pierres milliaires, indiquant la distance de Rome ou des points principaux; les tombeaux, au lieu d'être sous terre, comme ceux des anciens Italiotes, se dressaient le long de ces routes, à la vue de tous. On y voyait encore des *cauponæ* et des *tabernæ*, mais peut-être à l'usage seulement des pauvres; du reste, lorsque Horace fit le voyage de Brindes, Muréna et Capiton lui prêtèrent dans la ville de Mamurra, le premier, la maison, et l'autre, les cuisiniers. Avant d'arriver au pont de Campanie, il passa la nuit dans une maison de plaisance, où les pourvoyeurs impériaux lui fournirent du bois et du sel, comme ils y étaient obligés; dans une autre maison de campagne, près de Trivicum, il fut enfumé par des fagots verts et trompé par une jeune fille (1).

En général, on donnait aux villes la forme de camp, c'est-à-dire d'un parallélogramme qui, le plus souvent, avait l'étendue d'un carré et demi, traversé dans sa longueur et sa largeur par une ou deux rues; tels sont les plans primitifs de Côme, Plaisance, Parme, Pavie, Aoste, Turin; Vérone forme un carré.

La réunion de maisons privées, séparées des voisines, constituait une île; l'ensemble de quelques îles, une ruelle (*vicus*), et plusieurs ruelles, une région. Les riches seuls pouvaient habiter une île entière, surtout lorsque le luxe croissant des construction eut fait enchérir les terrains. Beaucoup de Romains louaient donc les maisons; Martial habitait un troisième (2), et Sylla, avant de devenir fameux, payait son loyer 600 francs par an; mais Cicéron parle d'appartements qui coûtaient jusqu'à trente mille sesterces ou 6,000 francs.

Dans les maisons des Romains, mélange de l'ancienne forme italienne et de la grecque, se trouvaient deux parties distinctes: l'une pour l'usage particulier du maitre, et l'autre pour le public. Le vestibule oblong (*prothyrum*) conduisait de la rue dans une cour intérieure (*cavædium*), découverte dans le milieu. Les eaux pluviales étaient recueillies sur le toit en saillie, et, par

(1) Murnaæ præbente domum, Capitone culinam...
Poxima Campano ponti quæ villula tectum
Præbuit; et parochi, quæ debent, ligna salemque.
(*Sat.* I, V, 46.)

(2) Scalis habito tribus sed altis.
(*Epigr.*, V. 22.)

l'espace découvert (*compluvium*), tombaient dans un bassin rectangulaire (*impluvium*), souvent décoré d'une fontaine. Les chambres étaient placées à droite et à gauche du *cavædium ;* en face, une salle, ouverte sur la cour (*tablinum*), renfermait les archives et les portraits de famille, et le maître y recevait les clients, qui, en attendant son arrivée', se promenaient dans la cour ou restaient assis dans de petites salles (*aræ*). Des corridors (*fauces*) conduisaient dans l'intérieur de la maison. Les *atria*, inconnus aux Grecs, en formaient la partie principale : on les distinguait en *toscans*, lorsque les toits n'étaient soutenus que par des travées portant sur les murs; *tétrastyles*, s'ils avaient quatre colonnes placées sous les points d'intersection des travées; *corinthiens*, quand il y avait un plus grand nombre de colonnes; *displuviata*, lorsque le toit rejetait les eaux en dehors; *testudinata*, s'ils étaient entièrement couverts.

Le seuil de la porte inspirait un respect superstitieux ; malheur à celui qui trébuchait en le franchissant ! On inscrivait sur la porte des paroles de bon augure, ou bien on dressait des perroquets et des pies à les répéter. Au-dessus on plaçait des ornements ou des signes indiquant la profession qu'on exerçait dans la maison. Les battants étaient parfois de marbre ou de bronze ; on les couvrait de boutons, de masques et d'autres objets choisis par le caprice. Dans les mariages et les jours de solennité, on ornait les portes de guirlandes et de festons ; les amants y suspendaient des fleurs, et le cyprès indiquait la mort ; elles étaient fermées, à l'exception de celles des tribuns, et l'on frappait avant d'entrer. Les riches avaient dans leurs maisons un portier, enchaîné comme nos chiens. Outre la porte principale, il y en avait quelque autre dérobée (*postica*) qui conduisait dans les *angiporta* ou passages étroits. On y trouve rarement des escaliers, et ceux qu'on faisait en pierre ou en bois comme les nôtres, sont fixés au mur et sombres le plus souvent ; de là, ces locutions fréquentes : se cacher *in scalis*, ou *in scalarum tenebris* (1).

Les maisons, en général, n'avaient pas de fenêtres ; les ouvertures qu'on voyait dans quelques-unes étaient peu nombreuses, petites et hautes ; on les fermait quelquefois avec des pierres spéculaires ou des verres très-grossiers et opaques (2). Les par-

(1) Cicéron, *pro Milone*, 15 ; *Philip.* II, 9 ; — Horace, *Ep.* II, 2, 15.

(2) Ovide, *Amor.* I, 3, dit positivement que la fenêtre se composait de deux parties :

Pars adaperta fuit, pars altera clausa fenestræ.

ties intérieures communiquaient entre elles au moyen de la cour, dont les chambres ne recevaient le jour que par les portes; les chambres n'étaient souvent séparées que par des cloisons en bois ou des rideaux. On renfermait dans la bibliothèque les effigies des auteurs, faites avec de l'or, de l'argent, du bronze ou de la cire (1).

Primitivement, le feu s'allumait dans l'*atrium*, qui servait de cuisine et de salle à manger, et autour duquel se réunissaient les nombreux esclaves; plus tard, l'atrium eut un petit foyer ou brasier, où l'on brûlait de l'encens pour les dieux lares (2). Quelquefois, on réchauffait les chambres au moyen de tubes placés dans les murs ou sous le pavé. Pour jouir de la fraîcheur et faire la sieste, on avait des appartements souterrains, fort étendus dans les palais, avec des corridors, des peintures à fresque, des ornements en stuc, lesquels, précisément, durent le nom de *grotesques* à leur situation.

Les palais étaient ornés de jardins; Mécène en eut de magnifiques, et peut-être la *Piscina mirabilis* de Misène, et la nouvelle grotte rouverte, il y a peu d'années, au promontoire de Coroglio, servaient à ceux de Lucullus; cette grotte, de plus de mille mètres de long, est plus haute et plus large que celle du Pausilippe. L'art s'ingéniait à les ombrager, à varier l'exposition, à former des labyrinthes, à distribuer les eaux, à donner aux arbres et aux buissons, surtout au charme et au buis, la forme d'animaux ou de lettres (*ars topiaria*); on attribuait cette invention à Caïus Matius, chevalier romain et favori d'Auguste. D'autres fois, les jardins étaient suspendus, et Sénèque déclame sur un ton de rhéteur contre les arbres qui sont obligés de pousser leurs racines là même où leur cime aurait atteint difficilement (3).

(1) *Ex auro, argentove aut certe ex ære in bibliotheca dicantur illi, quorum immortales animæ in iisdem locis loquuntur.* PLINE.

(2) Quant aux cheminées, sans recourir à Manuce dans les Commentaires sur les lettres de Cicéron; à Filandro examinant Vitruve, VII, 3; à Burmann étudiant Pétrone, *Satyr.* 135, qui nient leur emploi, et à Ferrario, *Electorum*, liv. I, 1, 9, qui l'affirme, on peut consulter une dissertation de Scipion Maffei dans le recueil des opuscules de Calogera, tom. XLVII, p. 449, où il soutient que les anciens n'avaient pas de cheminées faites comme les nôtres. Aristophane, cependant, parle d'un tuyau de cheminée, dans lequel un homme pouvait se cacher (*Vesp.* 1, 2.); Suétone (dans *Vitellius*) dit que, dans un festin donné par cet empereur, la salle brûla par le feu qui prit à la cheminée, *flagrante triclinio ex conceptu camini*).

(3) *Non vivunt contra naturam qui pomaria in summis turribus ferunt?*

On ajoutait aux jardins une allée bordée d'arbres pour se promener et discourir (*gestatio*), et l'hippodrome pour les courses de chevaux. Les Romains connaissaient aussi les serres chaudes, où des courants d'eau chaude entretenaient une température qui, malgré l'hiver, permettait d'y cultiver les lis blancs et rouges, les giroflées de Tusculum, les vignes, les melons et les arbres à fruits. On cultivait aussi les plantes bulbeuses, le safran, le narcisse, la jacinthe, l'iris. Quelques jardins avaient des volières, et celle d'Alexandre Sévère contenait vingt mille pigeons, outre les faisans, les perdrix et autres volatiles ; on conservait à grands frais, dans les piscines, des poissons vivants.

N'oublions pas que chaque palais avait son ergastule, destiné à renfermer les gladiateurs, les athlètes et les esclaves. Les premiers étaient bien nourris, et probablement, bien logés ; mais le soir, on chassait les esclaves dans des cavernes souterraines, sans distinction de sexe. D'autres ergastules, comme l'indique leur nom, servaient pour le travail forcé, et la ville en comptait beaucoup ; souvent on s'emparait des passants, qu'on jetait dans ces tanières pour les faire travailler, et dont leurs familles n'entendaient plus parler.

Les petites rues aboutissaient aux voies, c'est-à-dire aux plus grandes, les seules qui fussent entretenues aux frais du trésor public, et dont la loi fixait la largeur à huit pieds romains, ou deux mètres et demi ; on les bordait de trottoirs larges de deux à quatre pieds, et d'autant plus nécessaires que la chaussée, trop étroite, permettait à peine aux chars de tourner, et qu'il se formait des ruisseaux quand il pleuvait. Les boutiques s'ouvraient sur la voie, où l'on voyait souvent réunies toutes celles du même trafic, comme les banquiers dans le forum de Rome. Dans le *Vicus Tuscus* et le Vélabre étaient les tanneurs, les parfumeurs, les droguistes, les marchands d'étoffes ; dans la voie Sacrée, les vendeurs de menus objets domestiques, d'osselets d'ivoire, de tablettes pour écrire, de bureaux en bois précieux, de dés et de tables à jouer. L'an 175 avant J.-C., les censeurs Fulvius Flaccus et Posthumius Albinus firent paver en grosses pierres les voies intérieures de Rome, en cailloux celles du dehors, et les bordèrent de trottoirs (1).

Quorum silvæ in tectis domorum ac fastigiis nutant, inde ortis radicibus quo improbe cacumina egissent? Ep. 122.

(1) *Censores vias sternendas silice in urbe, glarea extra urbem substruendas marginandasque, primi omnium locaverunt.* Tite-Live, xli, 27.

La Rome primitive occupait à peine sur le mont Palatin un mille carré, avec les portes *Rumena*, *Capena*, *Magonia*. Numa Pompilius agrandit cette enceinte en y renfermant le mont Capitolin et la partie la plus voisine du Quirinal; il y ajouta même la porte Carmentale, qui fut appelée Scélérate lorsqu'elle eut donné passage aux trois cents Fabiens. Tullus Hostilius y comprit aussi le Cœlius pour y établir les Albains vaincus; Ancus plaça les Latins sur l'Aventin, qu'il entoura de murailles. Tarquin l'Ancien dessécha le Vélabre, marais situé entre le Palatin, l'Aventin et le Capitole : il méditait de construire une nouvelle enceinte; mais cette œuvre était réservée à Servius Tullius, qui renferma dans les murailles le reste du Quirinal et les monts Viminal et Esquilin. Rome alors comprit les sept collines, et le Janicule se dressait au delà du Tibre comme une citadelle.

L'enceinte, envahie même par les habitations, serpentait autour des collines; commençant sur la droite du Tibre au *forum Olitorium*, près du théâtre de Marcellus, elle suivait le côté septentrional du Capitole, et descendait au tombeau de Caïus Bibulus; de là, par la vallée qui sépare le Capitole du Quirinal, elle atteignait la cime de ce dernier vers les quatre Fontaines, d'où elle suivait la colline le long du cirque de Flore, et venait ensuite aboutir à la porte moderne Salaria. A partir de cet endroit, elle continuait par la hauteur qui domine le Quirinal, le Viminal et l'Esquilin, jusqu'à l'arc de triomphe de Gallien, où elle se terminait; puis, descendant l'Esquilin, elle remontait sur le Cœlius près de Latran; de là, par la sommité méridionale de la colline, où se trouve aujourd'hui Saint-Étienne de la Rotonde, elle descendait dans la vallée qui sépare le Cœlius de l'Aventin; enfin, après avoir contourné les sommets de ces deux monts, elle venait rejoindre le fleuve où l'on voyait les salines alors comme de nos jours. Au delà du Tibre, les murailles se détachaient du fleuve en deux lignes droites pour se réunir à la citadelle du Janicule construite par Ancus Martius. On donne à cette enceinte un circuit de huit mille, soit douze mille cinq cents mètres (2).

On a trouvé sur des tables de cuivre des lois, que Corradi et Mazzochi croyaient être les lois Semproniennes de Caïus Gracchus, mais qu'on attribue aujourd'hui aux derniers temps de la république; elles contiennent des règlements relatifs aux rues, entretien, propreté, etc.

(2) Denys d'Halicarnasse (liv. IX) dit qu'il est difficile de mesurer le périmètre de Rome d'après les murailles, parce qu'on a de la peine à les suivre à cause des maisons qui partout y adhèrent. Selon Paulus (*Digest.* liv. II), *Roma*

Rome comptait vingt-trois ou vingt-quatre portes : la *Flumentane*, près du fleuve ; la *Triomphale*, par laquelle entraient les généraux vainqueurs, qui, par la voie *Sacrée*, arrivaient au Capitole ; la *Carmentale ;* la *Rumène*, au pied du Capitole ; une autre, de nom incertain, sur la hauteur occidentale du Quirinal ; une autre, sur la même colline, près du palais pontifical ; la *Salutaire*, sur le sommet de cette colline, où sont maintenant les Quatre-Fontaines ; une autre, près des jardins de Salluste ; la *Colline*, d'où partaient les voies Salaria et Normentana, et en dehors de laquelle se trouvait le champ Scélérat ; la *Viminale*, dans la villa Negroni, l'*Esquiline*, près de l'arc de Gallien, d'où partaient les voies Prénestine, Labicane et Tiburtine ; la *Métia*, peu éloignée de la dernière ; la *Querquétulane*, sur la voie Labicane, près de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin ; la *Célimontane*, près de Saint-Jean de Latran ; la *Férentine*, sur le Cœlius, près de Saint-Étienne de la Rotonde, par laquelle on se rendait au bois de la déesse Térentine, aujour-

comprenait tout l'espace indéterminé où étaient les maisons ; *urbs*, la seule enceinte légale du *Pomœrium*, comme aujourd'hui Londres et la Cité.

Nous avons de Rome deux descriptions faites sous Valentinien et Valens, rapportées par Græviusʼ, *Thesaurus antiquitatum rom.* III ; et une troisième au milieu du cinquième siècle, *Notitia dignitatum utriusque imperii.*

Après l'agrandissement d'Aurélien, la superficie de la ville était de 5,000,000 de mètres carrés ; ainsi chaque maison, en moyenne, couvrait un espace de 104 mètres carrés, ce qui montre combien elles étaient petites ; cependant il faudrait donner à chacune 25 habitants pour trouver à Rome une population d'un million deux cent mille individus, nombre bien inférieur à celui qu'adoptent quelques écrivains. Londres a une superficie de 20,800 hectares, avec 260,000 maisons ou constructions diverses.

Juste Lipse porta la population de Rome de quatre à cinq millions, nombre qui fut copié par les historiens venus après lui. Dureau de la Malle, basant ses calculs sur la superficie, comparée à celle des villes modernes, ne donne à Rome que 500,060 habitants. Il faut observer néanmoins que la muraille d'Aurélien ne devait pas comprendre l'espace indéterminé qu'on appelait cité ; que la population pouvait être augmentée par la foule des esclaves, qu'on entassait sous les temples et dans les édifices publics, et qu'Auguste dut défendre de donner aux maisons plus de sept étages. Nous savons que les blés de l'Afrique et de l'Égypte, destinés à nourrir Rome, formaient une masse de 60 millions de boisseaux par an au temps d'Auguste, quantité qui peut suffire à la nourriture d'un million d'individus. C'était peut-être alors le nombre des habitants, dont une moitié composée de 500,000 citoyens, et l'autre, d'esclaves et d'étrangers. Ce nombre diminua ensuite, et Septime-Sévère (dans *Septime-Sévère*, VIII, 23) réduit à 75,000 boisseaux la consommation journalière de Rome, ce qui porte la consommation annuelle à 27,000,275, et la population à 500,000 âmes.

d'hui Marino, où se tenait l'assemblée des peuples du Latium; la *Capène*, d'où partaient les grandes routes Appienne et Latine; elle s'ouvrait sur la gorge située entre le Cœlius et l'Aventin, et les élégants allaient s'y promener le soir; la *Névia*, au carrefour des voies Aventine et de Sainte-Balbine, conduisait au bois de Nævius, retraite des malfaiteurs; la *Raduscùlane* sous l'église de Saint-Sabas, au bas de l'Aventin, du côté du midi; la *Lavernale*, sur l'Aventin; la *Mavale*, près du bastion de Paul III; la *Minucia*, sur le sommet de l'Aventin; la *Trigémine*, où est l'arc de la Salaria, ainsi appelée, parce qu'il y avait trois fours. Celles du côté occidental sont incertaines.

Un espace sacré, appelé *Pomœrium*, qu'on ne pouvait ni cultiver ni faire servir à des constructions, restait au dedans et au dehors de l'enceinte. Sylla et César étendirent le Pomœrium, mais sans reculer les murailles.

Auguste divisa l'ancienne enceinte de Servius Tullius en quatorze régions, qui étaient : 1° au midi, la *Capène*, où l'on voyait le temple de l'Honneur, celui de Mars *extra muros*, les thermes de Sévère et de Commode; 2° la *Célimontane*, sur le mont Cœlius, où étaient le palais de Latéranus, la Mica Aurea, fondée par Domitien, les écoles des gladiateurs et le petit Champ de Mars; 3° la *Monéta*, dans la vallée formée par le Cœlius, le Palatin et l'Esquilin, qui renfermait les thermes de Trajan et de Titus, la Maison dorée de Néron, les grandes voies Suburre et Carine, le Colisée; 4° la *Sacrée*, entre l'Esquilin, le Palatin et le Quirinal, où se trouvaient les temples de la Paix, de Roma, d'Antonin et de Faustine, le colosse de Néron, les arcs de triomphe de Titus et de Constantin, la voie Scélérate, la Sandalaire, habitée par les libraires, la Sacrée, dans laquelle Horace avait l'habitude de se promener en méditant (1); 5° les *Esquilies* contenaient une partie de l'Esquilin et le Viminal, avec les monuments du *Castrum prætorianum*, la maison et les jardins de Mécène, l'arc de Gallien, le *Vivarium* des bêtes féroces pour l'amphithéâtre; 6° l'*Alta Semita*, sur le Quirinal, embrassait les thermes de Dioclétien et de Constantin, les temples de Quirinus, du Soleil, de Flore, du Salut, les jardins de Lucullus, de Salluste et d'autres personnages; 7° la *Lata*, entre le Quirinal et le Champ de Mars, avait le forum Suarium, le portique de Constantin et d'autres monuments; 8° la hui-

(1) Ibam forte via Sacra, sicut meus est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis. (*Sat.* I, 9.)

tième région comprenait le forum Romanum entre le Capitole, le Palatin et le Tibre, le Milliaire doré, le Comice, la curie Hostilie, le temple de Castor, la basilique Porcia, la colonne Mévia, le temple de Vesta, les nouveaux Rostres, le temple de Saturne, le Capitole, la citadelle, les forums de César, d'Auguste, de Trajan, etc.; 9° dans la neuvième, se trouvaient le cirque de Flaminius dans la partie la plus septentrionale, avec le mausolée d'Auguste, le Panthéon, le théâtre de Balbus, l'amphithéâtre de Statilius Taurus, le théâtre de Marcellus, la curie de Pompée, la Villa publica, où se faisaient le recensement et la réception des ambassadeurs étrangers; 10° la *Palatine*, avec le palais impérial; 11° la onzième renfermait le grand Cirque entre le Palatin et l'Aventin; 12° la *Piscine* publique, entre l'Aventin et le Cœlius; 13° l'Aventin, où se faisait la revue des troupes (*armilustrium*) formait la treizième; enfin il y avait le Transtévère, où se voyaient les jardins de Néron, le Môle d'Adrien, les thermes d'Aurélien. Cette division s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Rome s'étant accrue en magnificence et en étendue sous les empereurs, Aurélien la ceignit d'une muraille en briques, dont il existe encore quelques parties; il avait surtout pour objet d'y enfermer les beaux édifices qui entouraient le Champ de Mars. La nouvelle muraille, partant de la gauche du fleuve près de la porte Flaminia, contournait à l'orient le Pincius, puis le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin, le Cœlius, l'Aventin, et revenait sur le Tibre, après avoir embrassé le mont Testaccius; au delà du fleuve, elle dépassait de beaucoup la porte actuelle de Portense, d'où, gravissant le flanc méridional du Janicule, elle aboutissait à la porte de Saint-Pancrace, pour descendre à la porte Septimiana. Dès lors, ce ne fut plus la ville des sept, mais des dix collines; c'est le pape Léon IV qui, pour former la cité Léonine, entoura le Vatican d'une muraille.

Rome, dans sa nouvelle enceinte, eut environ quinze milles, avec trente-sept portes qui communiquaient à autant de faubourgs, et d'où partaient trente et une routes militaires. Cette enceinte renfermait ving-huit bibliothèques, huit ponts, huit camps, dix thermes, vingt réservoirs d'eau, deux Capitoles, deux cirques, deux amphithéâtres, trois théâtres, trois jeux, cinq naumachies, quinze nymphées, deux colosses, six obélisques, vingt-deux grands chevaux, sept dieux en or et soixante-quatorze en ivoire, trente-sept arcs de marbre, quatre cent vingt-trois petites rues *vici*), quatre cent vingt-deux palais (*ædes*), dix-sept cent quatre

vingt-dix grandes maisons, quarante-six mille six cent deux îles, et ce nom, si l'on a bien lu les chiffres, ne pourrait désigner que les petites maisons; deux cent quatre-vingt-dix greniers, huit cent cinquante-six bains, treize cent cinquante-deux puits, deux cent cinquante-quatre fours, quarante-six lupanars, quatre cent cloaques, cent quarante-quatre latrines.

Des dix-sept forums ou places, quatorze servaient pour les marchés divers (*venalia*), les autres pour les affaires (*civilia* et *judiciaria*). Le plus ancien était le forum Romanum où se trouvait la tribune aux harangues, ornée des rostres enlevés aux navires carthaginois. Le forum de César, près du marché aux vaches, coûta un million de sesterces. Auguste construisit dans le sien le temple de Mars Vengeur, entouré d'une double galerie, avec les statues des rois latins d'un côté, et, de l'autre, celles des rois romains. Domitien commença celui de Nerva, où, plus tard, Alexandre Sévère plaça les colosses des empereurs et des colonnes de bronze.

Les portiques, formés de colonnes supportant un plafond et disposées sur plusieurs rangées, étaient consacrés à la vie publique; indépendants d'abord de tout autre édifice, ils furent ensuite renfermés dans une enceinte, et s'appelèrent basiliques. La première basilique publique fut édifiée sous la censure de Porcius Caton, l'an 569 de Rome, et reçut le nom de Porcia; on la trouva si commode que, dans l'espace de vingt ans, on en construisit trois nouvelles près du forum, puis d'autres ailleurs, et même dans toute l'Italie. Elles servaient à des usages publics, c'est-à-dire de bourse et de tribunal; dans ce but, elles se terminaient en demi-cercle ou en abside, où se tenait le préteur sur la chaise curule, entouré de juges nombreux et d'avocats. Rome en comptait dix : la *Julia,* la *Vestilia,* la *Neptunia,* la *Matidia*, la *Marciana*, la *Vascularia,* la *Floscellaria*, celles de *Paul* et de *Constantin,* et, la plus fameuse, l'*Ulpia*, œuvre de Trajan, dont nous avons déjà parlé.

Si nous énumérons ces particularités, c'est que Rome, outre son titre de métropole du monde, servait encore de modèle aux autres villes de l'empire; toutefois il n'est pas démontré, comme l'assurent quelques écrivains, que chacune de ces villes eût, comme la capitale, avec des formes et des noms semblables, forum, théâtre, cirque, gymnase, bain, Capitole.

Nous en saurions davantage si, parmi les écrivains qui traitèrent de l'art, Marcus Vitruvius Pollion n'était pas le seul dont

nous ayons conservé le travail. On ne connaît ni sa famille ni sa patrie; mais il était probablement esclave grec, si l'on en juge par son style plus que médiocre et chargé d'hellénismes. Il fut employé par Auguste aux machines militaires; mais, sans les écrits qu'il nous a laissés, nous ignorerions son existence. Dans son ouvrage, il se montre plus professeur qu'artiste, plus ingénieur qu'architecte, et la basilique du Fanum, la seule qu'on lui attribue, n'accuse pas un essai de grand mérite.

Beaucoup d'écrivains ayant traité de l'architecture, mais d'une manière confuse, il résolut de former un ensemble complet de cette science, et de consacrer à chaque partie un livre spécial. Comme l'annoncent les préambules, le premier livre traite des devoirs de l'architecte et des connaissances qui lui sont nécessaires; le second, des matériaux; le troisième, de la disposition des temples avec les divers ordres, et de la distribution des parties; le quatrième, de l'ordre ionique et du corinthien; le cinquième, de la disposition des édifices publics; le sixième, des maisons privées; le septième, des crépis pour embellir et consolider les constructions. Le huitième s'occupe des moyens de trouver et de conduire les eaux; dans le neuvième, il parle de différents procédés pratiques et de choses utiles à la vie, comme le poids spécifique, la construction des méridiennes, le rapport du diamètre à la circonférence et du côté à la diagonale du carré; le dixième est consacré aux machines pour construire, pour élever l'eau ou servir à la guerre.

Le *Traité d'architecture*, tel que nous l'avons aujourd'hui, est probablement une compilation faite depuis par quelque praticien ignorant; elle diffère peu de celle de Pline et révèle un homme qui n'avait pas vu de ses propres yeux les mouvements de la Grèce. Dans l'exécution, ce traité confond souvent les sujets; du reste, au grand regret des savants, les figures qui accompagnaient le texte, sont perdues (1). Pour ne rien dire des erreurs commises par les copistes, ce livre est pauvre de critique et de philosophie, d'un style vulgaire, aride et souvent même obscur à force de détails minutieux; il faut donc le consulter avec une grande précaution, et le confronter avec les édifices qu'on peut encore re-

(1) La première édition fut faite à Florence, en 1496, et la seconde à Venise, l'année suivante. Depuis cette époque, il y a eu beaucoup de traductions et de commentaires. L'édition la plus remarquable est celle d'Udine, 1825-30, huit volumes in-4e, avec 320 planches, des commentaires et des dissertations par Stratico de Zara et Polini.

connaître; mais, si l'on ne doit pas suivre ses préceptes avec servilité, il est certain qu'il en donne d'excellents, puisés dans l'observation, sans parler des renseignements précieux qu'il nous fournit. Il recommande surtout à l'architecte le désintéressement et la loyauté; il se fait estimer lui-même par la candeur de l'intention qui respire dans son livre.

Turpilius, chevalier de la Vénétie au temps de Pline, est le seul noble romain qui cultivât la peinture, art mourant selon Pline lui-même (1), bien qu'il prodigue les éloges à quelques artistes; il vante Amulius pour une Minerve qui regardait l'observateur quelque part qu'il se plaçât (2) : pauvre éloge! Quintus Pédius, d'illustre famille, était muet; l'orateur Messala, d'accord avec Auguste, résolut en conséquence de lui faire apprendre la peinture, et Pédius se distinguait déjà, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée.

Parmi les couleurs des peintres, dominait le cinabre, qui, selon Pline, était fait avec le sang d'un dragon écrasé par un éléphant mourant, de telle sorte que le sang des deux animaux se mêlât (3). Le cinabre était probablement du suc de palmier. Le minium avait été découvert, quatre siècles avant J.-C., dans les mines d'argent d'Éphèse. Le rouge vif, composé avec la liqueur extraite des murex qu'on pêchait sur les rivages de la Méditerranée, luttait avec le minium pour l'excellence et la cherté. Sur le golfe de Naples, on manipulait des minéraux indigènes et précieux pour l'usage des couleurs, comme la pourpre et l'azur appelé fritte de Pouzzoles.

En général, on peignait sur bois et parfois sur les murs. Pour les animaux et les fleurs, enfin pour les tableaux où l'on voulait produire une grande illusion, on se servait de l'*encaustum;* c'est-à-dire (si l'on peut découvrir la vérité au milieu de tant de récits divergents), on traçait avec un fer chaud les contours sur des tablettes d'ivoire, ou l'on étendait la cire colorée sur le bois ou l'argile, ou bien l'on peignait avec un pinceau trempé dans la cire et la poix. Il paraît qu'on ne connaissait point la peinture à fresque; car les laques, le blanc de céruse, le minium, l'orpiment, couleurs habituelles des anciens, se marient difficilement avec la chaux fraîche.

On trouve fréquemment des compositions historiques sur les

(1) *Nat. hist.* xxxv, 5.
(2) *Spectantem aspectans quocumque aspiceret.*
(3) *Nat. hist.* xxxiii, 38.

arcs de triomphe et les médailles, mais jamais dans les peintures; parmi les œuvres nombreuses que possède le musée Bourbon, Sophonisbe et Massinissa, et la Charité grecque, sont les seuls sujets qui tiennent à l'histoire. Les scènes de la vie domestique et civile sont toujours accompagnées d'êtres symboliques, tels que l'Amour, la Victoire et Minerve. D'autres fois, on représentait des sacrifices, des processions sacrées ou des jeux gymnastiques, et souvent des obscénités.

Le marbre de Luni, qu'on appelle aujourd'hui marbre de Carrare, est un calcaire blanc, légèrement cristallin, sans fossiles. D'après l'aspect extérieur, on l'avait d'abord cru de formation très-ancienne; mais on connut ensuite que c'était un produit de l'intérieur du globe, jeté entre les roches préexistantes, et qui s'était calciné avec les autres matières; ce marbre appartiendrait donc à la seconde période du calcaire jurassique. Il surpasse, sinon par la dureté, du moins par la blancheur, les plus beaux marbres d'Égypte et de Grèce, sans excepter celui de Paros, au dire de Pline, qui rapporte sa découverte à une époque toute récente; on l'employa dans toutes les œuvres grandioses, que l'on faisait primitivement avec le marbre de Gabies, de l'Albano et de Tibur.

Le porphyre, ainsi nommé de sa couleur de feu (πῦρ), est d'un rouge brun mêlé, formé de silice combinée avec l'alumine et la potasse, beaucoup de fer oxydé et du quartz. On ne savait pas d'où les anciens le tiraient; mais les Anglais Burton et Wilkinson, en 1823, en découvrirent les mines en Égypte, à environ vingt-cinq milles de la mer Rouge, à la hauteur de Lycopolis (*Syouth*), non loin de Myoshormos, dans les montagnes appelées *Porphyrites* par Ptolémée, aujourd'hui *Gebel Dokham*, c'est-à-dire fumée de tabac. Le nom de porphyre fut ensuite donné à d'autres pierres de composition et de dureté semblables, et de couleur différente. Les Égyptiens et les Grecs firent très-rarement usage du rouge, si difficile à tailler; les Romains, au temps de Claude, le recherchèrent avec passion, et, sous Constantin, on le travailla beaucoup, probablement par les mains des condamnés; non-seulement on en fit des colonnes, des statues, des urnes, mais encore de petits objets de forme délicate.

Pline et Vitruve se plaignent du luxe des marbres; on ornait les appartements de porphyre, de serpentin, d'agate, de diaspres de toute espèce, dont on relevait l'éclat par des taches artificielles, et les murs etaient couverts d'*encaustum*; après cela, quelle place pouvait rester à la peinture?

Les Romains, dans les pierres précieuses, imitèrent les Grecs, adoptèrent leurs sujets, ou, s'ils les empruntèrent aux fastes nationaux, ils leur donnèrent une expression allégorique; c'est peut-être à des artistes grecs qu'il faut attribuer celles du temps impérial, qui sont les plus remarquables des glyptothèques: telles sont, entre autres, la pierre du cabinet de Vienne, qui représente la famille d'Auguste; celle du cabinet de Paris, reproduisant Tibère en dieu avec ses parents; la sardoine du roi de Hollande, qui offre le triomphe de Claude sous la forme de Jupiter, et la coupe du musée Bourbon. Les anneaux, les cachets, les coupes, attestent la finesse de la glyptique à cette époque.

Les beaux-arts mêmes viennent confirmer l'universelle dépravation. Dès que toute pudeur avait disparu de la société, tout scrupule cessait dans l'art; des ornements lubriques couvraient les temples, les vases des tables étaient des figures lascives, et la chambre nuptiale devait être revêtue d'une peinture obscène. Ovide rappelle continuellement les images impudiques; Horace, dit-on, en avait tapissé toute sa chambre; Properce lui-même était scandalisé d'en trouver partout (1). L'art se convertissait en métier, et ne s'inspirait que du goût des acheteurs; alors, comme

(1) Scilicet in domibus vestris, ut prisca virorum
Artifici fulgent corpora picta manu,
Sic quæ concubitus varios Venerisque figuras
Exprimat, est aliquo parva tabella loco.

(OVIDE, *Trist.* II.)

Utque velis, Venerem jungunt per mille figuras,
Inveniat plures nulla tabella modos.

(*Ars am.* II.)

Non istis olim variabant texta figuris,
Tum paries nullo crimine pictus erat...
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
Nequitiæque suæ noluit esse rudes, etc.

(PROPERCE.)

SUÉTONE, dans sa Vie d'Horace: *Ad res venereas intemperantior traditur; nam speculato cubiculo scorta dicitur habuisse disposita, ut quocumque respexisset, ibi ei imago coitus referretur, etc.*

CLÉMENT D'ALEXANDRIE: Παρ' αὐτὰς ἐπὶ τὰς περιπλοκὰς ἀφορῶσιν εἰς τὴν Ἀφροδίτην ἐκείνην, τὴν γυμνὴν τὴν ἐπὶ συμπλοκῇ δεδεμένην, καὶ τῇ Λήδᾳ περιπετώμενον τὸν ὄρνιν τὸν ἐρωτικόν... Πανίσκοι τινὲς, καὶ γυμναὶ κόραι καὶ σάτυροι μεθυοντες.

Naples possède un cabinet composé uniquement de travaux d'art obscènes; la description imprimée se trouve à Paris, *Cabinet secret du Musée royal de Naples*, avec 60 planches coloriées qui représentent les peintures, les bronzes, les statues érotiques de ce cabinet.

toujours, la dépravation des mœurs corrompait l'art, dont elle rapetissait le but et dégradait les traditions.

La Sicile abondait en chefs-d'œuvre d'art, et l'on a discuté longuement pour savoir si elle les avait reçus de la Grèce, ou produits elle-même. La question n'est pas douteuse quant aux monuments; or, comme ils sont plus anciens que ceux de la Grèce, et revêtus de précieux bas-reliefs et de cariatides, il est rationnel de présumer que les autres travaux furent exécutés par des Siciliens, ou par des Grecs établis dans cette île.

On a exhumé à Catane, à Géla, à Camarine, à Tindaro, à Acre, à Centuripes (Centorbi), une grande quantité de statuettes d'argile, dont la plupart sont relatives au culte de Cérès et de Cybèle. Le Jupiter couvert d'un manteau, trouvé à Solunto, avec le sceptre dans la main gauche, la chaussure ornée de feuilles de chêne, et dont deux chimères soutiennent le trône; la Vénus, sortie de la campagne de Syracuse, le pied gauche appuyé sur la coquille et le dauphin, appartiennent à l'art le plus exquis. La Vénus Callipyge, dans l'opinion de quelques-uns, l'emporte même sur la Vénus de Médicis. Il faut ajouter à cette collection deux Hercules tirés des ruines de Catane, le Jupiter Olympien de Girgenti, les bustes de Saturne, de Triptolème et de Minerve.

Les Carthaginois, Marcellus, Verrès, et plus tard les empereurs romains et byzantins, enlevèrent de la Sicile un grand nombre de statues de métal, ce qui prouve qu'elles étaient communes dans l'île. Pausanias mentionne un Hercule luttant avec l'Amazone équestre, consacré à Messine par Évagoras de Zanclé. Les Messéniens envoyaient à Rhégium, pour une solennité, trente jeunes gens qui naufragèrent avec le patron du navire et le joueur de cornemuse; en souvenir de ce désastre, on érigea trente-deux statues de bronze. Archimède avait fondu quatre béliers du même métal; lorsque le vent y entrait, il faisait sortir de leur bouche, disait-on, une espèce de bêlement qui indiquait de quel côté le vent souflait. Ils furent transportés dans le palais de Palerme; mais, quoi qu'on fît, on ne put jamais trouver une disposition qui reproduisît ce phénomène. On les brisa dans les fureurs de 1848.

La Sicile possédait encore beaucoup de bas-reliefs et de sarcophages, dont plusieurs ornent aujourd'hui les églises, bien qu'ils représentent des scènes bachiques ou mythologiques (1). On y

(1) Deux, avec l'enlèvement de Proserpine, se trouvent dans la cathédrale de Mazara et à Saint-François de Messine; un dans l'église de Sclafani repré-

trouve souvent, mais surtout à Centuripes, des pierres gravées; or, comme on en voit quelques-unes préparées pour le burin, nous croyons, comme l'affirmait Élien de Cyrène, qu'elle avait une école de glyptique. Le style de ces pierres appartiendrait à l'âge impérial, indice de la durée de cet art. Quelques-unes portent l'effigie de Cicéron, d'Ovide, de Commode sous le costume d'Hercule (1).

La Sicile est très-riche en marbres et en pierres fines : le béryl abonde dans les environs de Castel-Gratterio; l'albâtre, au pied du Calastrasi et dans la terre de Gibellina; l'agate, en plusieurs endroits, dans le voisinage d'Alicata et surtout auprès de l'Acate, d'où elle tire son nom. L'Erta renferme de la coralline et d'autres pierres. Une agate de Sicile, dont les taches avaient servi à représenter Apollon et les Muses, fut enchâssée dans de l'or par le roi Pyrrhus et grandement estimée. Les monts de Juliana et les environs de Palerme offrent des diaspres tachetés; on en trouve de tendres à Trapani. Troina a des masses de porphyre, d'où l'on tira les tombeaux des rois normands.

L'empire romain nous offre encore une autre richesse, artistique et littéraire à la fois; nous voulons parler des inscriptions et des médailles, source de précieuses connaissances historiques et civiles. Les érudits les plus célèbres ont étudié ces antiquités, et peut-être il n'existe aucune ville de cet empire dont les médailles et les inscriptions n'aient occupé l'attention de quelque savant.

Parmi les inscriptions d'Italie, les unes sont en langues anciennes, les autres en grec, le plus grand nombre en latin. En parlant des commencements de la civilisation italienne, nous disons quelques mots de ces inscriptions (voir Appendice II), qui en sont, du reste, les seuls témoignages écrits. Les inscriptions grecques les plus anciennes se voient sur des vases; un de ces vases, de forme grossière, trouvé à Centorbi en Sicile, porte une écriture en boustrophédon, c'est-à-dire allant de gauche à droite, puis de droite à gauche, comme fait le bœuf en labourant; on la croit antérieure à l'inscription de Sigée (2). Les pays de la Grande-Grèce et de la Sicile abondent en inscriptions des temps postérieurs. Quelques-unes sont bilingues, comme celle du monument gréco-latin d'Héraclée en Lucanie, où l'on rappelle que,

sentant les Bacchantes; le plus beau est le baptistère de Girgenti sur lequel on voit l'histoire d'Hippolyte.

(1) FERRARA, *Storia di Sicilia*, tom. VIII, p. 112.

(2) CRISPI, *Opusc. di letteratura e archeologia*, 1836.

un fonds appartenant à Bacchus ayant été revendiqué, les arpenteurs posèrent les bornes, et le divisèrent en quatre portions, qu'on abandonna pour leur vie entière à quatre particuliers, mais avec obligation de payer une redevance annuelle, d'y planter des vignes et des oliviers, d'y construire des cabanes et des étables. Les inscriptions grecques tiennent du dialecte dorique dans les pays colonisés par les Corinthiens, tels que Syracuse, Camarine, Géla, Agrigente, Mégare, Sélinonte, et de l'ionique dans ceux qui devaient leur population à Chalcis, comme Naxos, Zanclé, Gallipoli, l'Eubée, Myles, Léontini. Les dernières, quoique moins nombreuses, suffisent pour démontrer que chaque pays écrivait comme il parlait ; à Taormine même, on en lit dans les deux dialectes, parce que cette ville, d'origine chalcidique, reçut plus tard des colonies syracusaines. Il n'en est pas de même des épigraphes en langue romaine, dont les caractères ne varient point, quels que soient les pays où elles se trouvent ; en effet, les citoyens, répandus sur tous les rivages, adoptaient pour la langue, comme pour tout acte, des règles officielles. Les inscriptions romaines, dans leur expression, suivent les vicissitudes des temps : grossières d'abord, puis graduellement plus élégantes, enfin hérissées de néologismes et de barbarismes; dans leur ensemble, elles présentent une richesse d'autant plus précieuse que l'épigraphie latine s'étend comme l'empire, c'est-à-dire, depuis l'Afrique jusqu'à la Bretagne, et depuis l'Océan jusqu'aux frontières de l'Inde.

Des occasions infinies multipliaient les épigraphes, chargées d'éterniser un fait : consécrations et invocations de divinités, vœux, dédicaces ou sacrifices, autels, prêtres, magistrats civils ou militaires, dignités conférées, applaudissements, victoires sur le champ de bataille ou dans les jeux, services rendus par des parents ou des bienfaiteurs, souvenirs mortuaires. On mettait sur les monuments une inscription, qui était tout à la fois commémorative, élogieuse ou historique; la plupart sont simples, même dans l'adulation, et les funéraires respirent parfois l'affection. Les inscriptions étaient accompagnées de figures qui représentaient la profession du défunt, comme l'escabeau et les souliers sur la pierre tumulaire d'un cordonnier à Milan, et une fabrique de pain sur le monument du boulanger Euryphax, découvert à Rome, en 1838, entre les portes Prénestine et Labicane.

Pétrarque et Cola Rienzi savaient déjà combien les inscriptions pouvaient éclairer l'histoire; au quinzième siècle, après la renaissance de l'esprit d'érudition, on se mit à les transcrire de tous cô-

tés pour former des collections particulières, ou bien on réunit les originaux eux-mêmes. Ainsi naquirent les musées, peu connus des anciens, qui rattachaient d'une manière intime l'art à la vie ; on trouvait donc des chefs-d'œuvre dans les palais, les thermes, les basiliques, les villes, surtout dans les temples, où des mystagogues, nous dirions des *ciceroni*, montraient les objets rares et racontaient les traditions qui les concernaient. On avait rassemblé beaucoup de statues dans le portique d'Octavie. L'épine des cirques était ornée de statues, d'obélisques, de vases enlevés en divers lieux ; la maison de campagne d'Adrien à Tivoli pouvait ressembler à un musée. Le charlatanisme et l'imposture ne manquaient pas alors : Pline raconte qu'on avait apporté à Rome les ossements de l'orque marine à la fureur de laquelle Andromède s'était vue exposée, et le rocher où se trouvaient fixées les chaînes qui avaient servi à l'attacher ; Procope décrit le navire sur lequel Énée aborda en Italie, tel qu'il se conservait à Rome.

Le musée le plus riche en inscriptions est le Capitolin ; mais on en trouve un dans presque toutes les villes d'Italie : Scipion Maffei en a fait la description pour Vérone, Rivautella pour Turin, Guasco pour le musée Capitolin, Gori pour la Toscane, Malvasia pour Bologne, Olivieri pour Pesaro, Morisani pour Reggio, Bianchi pour Crémone, Noris pour Pise, Labus pour Mantoue et Brescia ; Boldetti et Lupi ont décrit les épigraphes chrétiennes, etc. ; mais le plus célèbre de tous est Ennio Quirino Visconti. A Palerme, dès l'année 1580, le sénat ordonnait d'apporter dans son palais les inscriptions qui seraient découvertes ; plus tard, elles furent placées dans la cour intérieure, et Torremuzza les expliqua ; le prince de Biscari fit le même travail à Catane, d'autres à Syracuse, à Messine, à Agrigente. Torremuzza, après d'autres, publia *Siciliæ et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio*, 1784. Enfin vinrent Muratori, avec le *Tesoro delle iscrizioni*, Orelli, à Zurich, avec une collection de plus de cinq mille, bien choisies et bien lues, et Charles Zell, avec un manuel (Heidelberg, 1850) d'autant plus utile qu'il est d'un petit format. On attend qu'une société de Français ait complété la collection de toutes les épigraphes anciennes, enrichie de celles qu'on découvre chaque jour en grand nombre.

Dans les monnaies, que nous ne considérons ici qu'au point de vue artistique, il faut remarquer, outre la matière, la grandeur ou module, le type, l'inscription. Les peuples de l'Italie centrale en offrent quelques-unes de forme triangulaire, rectangulaire, rhom-

boïdale et même ovale, ce qu'il faut attribuer peut-être à la négligence du fondeur. La plupart sont rondes. Dans la Grande Grèce on en trouve de concaves, à la manière de coupes; celles de Syracuse sont presque sphériques. La matière ordinaire est l'or, l'argent, le cuivre ou le bronze. Les plus anciennes de Sicile sont d'argent; puis viennent celle de cuivre, suivies enfin de celles d'or, dont le plus grand nombre appartient à Syracuse, d'autres à Géla, Agrigente, Taormine. Quelques-unes d'or, de Palerme, portent l'écusson punique; Denys en fit d'étain (1). Il y en a quelques-unes de bronze ou de plomb, revêtues d'une feuille d'or ou d'argent (*bracteatæ*); d'autres sont toutes lisses, sauf un petit emblème imprimé dans le centre; on en trouve aussi avec un rebord de métal plus fin (*contorniatæ*). Les plus grandes sont appelées médailles, et peut-être on ne les frappait que pour honorer quelqu'un, ou pour orner quelque divinité, ou pour récompenser les guerriers, bien qu'elles finissent par entrer dans le commerce. Les trois intendants de l'hôtel des monnaies à Rome avaient le titre de AAAFF, c'est-à-dire *auro, argento, ære fundendo feriundo*, qu'ils empruntaient aux trois métaux employés dans les divers procédés de fabrication; on coulait le métal dans une forme vide portant les deux empreintes, ou ces empreintes étaient appliquées soit par les mâchoires d'un étau, fortement serrées, soit à l'aide d'un poinçon.

Avant les inscriptions, on mettait sur les monnaies un type ou emblème, qui fut ensuite conservé sur le revers et sanctionné par l'autorité publique; c'était l'effigie du prince, ou la figure symbolique de la ville, ou ses armes, souvent parlantes, c'est-à-dire exprimant un objet dont le nom ressemblât à celui de la ville. Les trois jambes disposées en triangle signifient la Sicile; le persil, Sélinonte; l'écrevisse (ἄκραγας), Agrigente; un coude (ἀγκών), Ancone; un museau de lion, Léontini; la lune, Populonie (*popluna*); un taureau, Thurium; le *chamærops humilis*, ou petit palmier, Camarine. On rencontre souvent dans le type des Victoires ailées, en commémoration d'une victoire remportée sur le champ de bataille ou dans les jeux. D'autres fois, on y voyait la représentation du fleuve voisin, comme l'Aréthuse pour les Syracusains, l'Hipparis pour Camarine, l'Aménano pour Catane, ou bien l'effigie

(1) ARISTOTE, *Éconon.* liv. II, 1, 2, Dans le Digeste, liv. LII, tit. 10, il est ordonné : *Nequis nummos stagneos, plumbeos emere, vendere dolo malo velit.*

du dieu ou du héros protecteur, comme Hercule pour Crotone, ou de quelque citoyen illustre, comme Timoléon pour les Syracusains. Le bœuf avec une tête d'homme figure souvent sur les monnaies de la Grande Grèce, de même que les rostres sur les premières de Rome.

Parmi les allégories, la plus fréquente est la Victoire, puis le Salut, la Piété, ou Rome avec les attributs de Minerve. Sur le déclin de la république, les types historiques se multiplient, si bien queles monnaies peuvent reproduire les événements poétiques et positifs ; or, comme elles n'expriment pas des caprices d'individus, mais des idées nationales, elles révèlent l'histoire des mœurs et des opinions, et sont d'autant plus précieuses qu'elles n'ont pas souffert, comme les autres monuments, des mutilations et des restaurations. A ces caractères généraux, dans les monnaies de famille surtout, se mêlent d'autres types, variés à l'infini et dictés par le caprice; les numismates en connaissent environ 70,000. Les spinthries montrent les débauches de Tibère à Caprée.

Sous les consuls, et même sous le règne d'Auguste, les triumvirs monétaires pouvaient mettre leur nom sur les monnaies qui, pour ce motif, s'appellent monnaies de famille; leurs types représentent souvent des figures qui font allusion à leur nom : Pan rappelle Pansa; un veau, les Vitellius; un marteau, Malléolus; les muses, Musa; une fleur, Aquiléius Florus; un Jupiter cornu, les Cornificius. Quelques villes, même après que Rome les eut soumises, continuèrent à mettre leur type et leur nom sur leurs monnaies. Sous les empereurs, on n'en frappa qu'à leur effigie ; mais, sur le revers, on voit SC, ce qui ferait croire que le sénat était chargé de la fabrication de la monnaie. Les empereurs faisaient encore imprimer sur les monnaies l'effigie de leurs sœurs, de leurs femmes, de leurs filles et de leurs parents naturels ou adoptifs.

Le bas de la monnaie, c'est-à-dire l'exergue, porte l'indication du lieu où elle fut frappée ; ROMA et ROMANO se lisent sur un grand nombre de pièces, même étrangères, qui peut-être se faisaient à Rome; puis, dans le Bas-Empire, COMO ou COMOB, qui signifie probablement *Constantinopoli moneta obsignata*.

Les premières monnaies, qui sont à la fois les plus belles et les plus variées, nous viennent de la Sicile, dont chaque ville adoptait des types distincts, selon le génie municipal des Grecs. Messine a fourni les plus anciennes, et quelques-unes remontent à l'an 560 et peut-être 620 avant J.-C. Philippe Paruta, secrétaire

du sénat de Palerme, fit le premier connaître le médailler sicilien en 1612; mais nous avons perdu la description qu'il avait dû en faire. Les lacunes qu'il avait laissées ont été remplies par Léonard Agostini, Marc Meyer, Sigebert Hauercamp, le prince de Torremuzza, Frédéric Munter (1). Torremuzza a publié, de la seule

(1) *Auctarium Siciliæ numismaticæ.* Copenhague, 1816.

Les villes ou républiques siciliennes dont on a des monnaies sont :

Abacanum, près de Tripi; *Abolla*, près d'Avola; *Acræ*, près de Palazzolo; *Adranum*, aujourd'hui Aderno; *Agrigentum*; *Agyra; Alantium*, sur le mont San-Fratello; *Amastratum*, aujourd'hui Mistretta; *Apollonia*, aujourd'hui Pollina; *Assorum*, aujourd'hui Asaro; *Atna*, ou Inessa, près de Licodia.

Calcata, aujourd'hui Caronia; *Camarina; Catania, Centuripa*, aujourd'hui Centorbi; *Cephalædium*, aujourd'hui Céfalù.

Drepanum, aujourd'hui Trapani.

Emporium, aujourd'hui Castellamare; *Enna*, aujourd'hui Castro-Giovanni; *Entella; Eryx*, aujourd'hui Monte-San-Giuliano.

Gela?

Iccara, près de Carini.

Leontinum, aujourd'hui Lentini; *Lilybæum.*

Macella, aujourd'hui Macellaro; *Megara*, aujourd'hui Augusta; *Menæ*, aujourd'hui Mineo, *Messana*, autrefois Zancle, aujourd'hui Messine; *Morguntium*, dans le golfe de Catane; *Motya*, dans l'île San-Pantaleo.

Naxus, au cap Schifo; *Nectum*, aujourd'hui Noto; *Nissa*, Petilia plus tard.

Panormus, aujourd'hui Palerme.

Segesta ou *Egesta* sur le mont Barbaro; *Selinus*, aujourd'hui Selinonte; *Syracusæ.*

Talaria? Tauromenium, aujourd'hui Taormina; *Tyndarium; Thracia* ou *Trinacio*, près de Potica.

On peut y ajouter les îles voisines de *Melita*, Malte; *Gaulus*, Gozo; *Melingunis*, Lipari; *Lapadusa*, Lampédouse; *Cosyra*, Pantellaria.

Dans cette liste pourtant ne sont pas comprises toutes les villes siciliennes; Vincenzo Natale, dans ses *Discorsi sulla storia antica della Sicilia* (Naples, 1843), en donne le catalogue raisonné, en distinguant celles qui sont réellement siciliennes de celles qui n'ont pour elles que la probabilité: les premières seraient Camico, Inico, Onface, Crasto, Iccari, Eucarpia, Macara, Vessa; les secondes, Indara, Ippana, Macella, Schera, Jete, Triocola, Scirtea, Cabala, Giorgio, Ambriche. Il en cite quarante autres, bâties par les Sicules, et qui plus tard devinrent grecques; il recherche la géographie, les fondateurs et les vicissitudes de toutes ces villes. Les *Antichità di Sicilia*, du duc de Serradifalco, sont précédées d'un *Quadro comparativo de' nomi antichi e moderni* des villes de la Sicile; l'étude de la géographie de ce pays est grandement facilitée par les huit cartes d'Alfonso Airoldi, qui la représentent dans les temps fabuleux jusqu'aux colonies grecques et à la conquête des Romains, sous leur domination, sous les empereurs, sous les Sarrasins, sous les Normands, sous les Aragonais; la dernière est une récapitulation générale, avec les noms que les villes eurent à différentes époques.

Syracuse, trente-six monnaies d'or, cent soixante-trois d'argent, cent quarante-neuf de bronze; depuis, un bon tiers a été ajouté à cette quantité.

L'ancienne monnaie d'Italie est le *æs grave*, ronde, à lentille, avec un relief des deux côtés, et qui indique le poids et la valeur d'un as; elle est particulière à l'Italie, mais elle manque de signes pour distinguer les villes qui l'ont frappée. Les types représentent un cheval, un dauphin, une lyre, un éléphant, une truie, une tête de Junon, ou de Cérès, ou des Dioscures, Romulus et Rémus avec la louve, une Victoire sur le quadrige, etc. Lorsque Rome battit ou fit battre monnaie dans la Campanie, elle employa le type national du Janus à deux faces et la proue de navire. Selon Pline, on n'aurait frappé de monnaie d'argent qu'en 485; ce qui veut dire peut-être que ce fut en cette année qu'on établit une fabrication régulière; on fit peu de monnaies d'or jusqu'à Pompée.

Les restes des beaux-arts, dégradés comme ils sont par le temps et les événements, isolés de ces détails dont l'accord ajoute à la signification de l'ensemble, étaient bien loin d'offrir une idée complète de l'état des arts, de la richesse et des constructions dans l'antiquité; de révéler les usages de la vie privée, imparfaitement indiqués par les écrivains, qui se contentent, comme pour des choses connues de chacun, d'y faire allusion; il fallait, pour compléter l'instruction, que des villes entières sortissent de leurs tombeaux. Le Vésuve, qui, à une époque immémoriale, avait vomi des flammes, puis s'était tu durant des siècles, renouvela ses éruptions sous le règne de Titus, et depuis ce temps il n'a pas cessé de menacer les délicieux environs de Naples. La première éruption ensevelit, outre plusieurs bourgs et villages, Herculanum et Pompéi, mais d'une manière différente : celle-ci disparut sous une poussière terreuse, mêlée de scories légères qu'il est facile de dégager; celle-là, sous la lave et des substances cristallines en fusion, qui acquirent par le refroidissement la consistance de la pierre, et que la mine seule peut briser.

Seize siècles, bien plus que les laves, avaient effacé le souvenir de ces villes, lorqu'Emmanuel de Lorraine, prince d'Elbeuf, en l'année 1713, ayant appris qu'un habitant du pays avait tiré des marbres d'un puits, acheta le droit d'y faire des fouilles. Ce

Les monnaies du reste de l'Italie se classent ainsi : Italie supérieure, Étrurie, Ombrie, Picénum, Vestins, Latium, Réate, Samnium, Frentans, Campanie, Apulie, Calabre, Lucanie, Brutiens.

puits donnait précisément sur le théâtre d'Herculanum, et l'on exhuma un Hercule, une Cléopâtre et sept autres statues, qui, expédiées en France, excitèrent l'admiration. En poursuivant les excavations, on trouva de très-beaux marbres d'Afrique; puis on découvrit un temple de forme ronde, avec vingt-quatre colonnes et autant de statues alentour. Charles III, de Naples, acheta ce terrain du prince d'Elbeuf, et, continuant à creuser, acquit la certitude d'avoir retrouvé une ville; mais vingt mètres de lave durcie couvraient Herculanum, et, sur cette lave, on avait bâti Portici et Résina qu'il aurait fallu démolir avec leurs magnifiques habitations. On fut donc obligé de se borner à des excavations partielles, et d'extraire de chacune ce qu'on pouvait, en comblant les vides successivement, afin de ne pas saper les édifices des villes superposées.

Des antiquités de tout genre revirent ainsi le jour : fresques, tableaux, vases, bas-reliefs, ornements, arabesques, les statues équestres des consuls Nonius et Balbus, des bronzes, des trépieds, des lampes, des patères, des candélabres, des autels, des instruments de musique et de chirurgie, qui forment aujourd'hui la richesse, sinon merveilleuse, au moins unique, du musée Bourbon. On reconnut plusieurs édifices considérables, des temples, un théâtre, le forum, une belle maison de campagne, avec un jardin qui s'étendait jusqu'à la mer, embelli d'un étang dont les deux extrémités se terminaient en demi-cercle. Des compartiments, en forme de parterres, bordent cet étang, et l'ensemble est entouré de colonnes en briques crépies avec du plâtre, sur lesquelles portent des travées, fixées dans le mur d'enceinte; cette construction forme ainsi autour du bassin un berceau sous lequel se trouvaient des divisions triangulaires ou semi-circulaires pour se laver et de baigner. Entre les colonnes se dressaient des bustes de marbre est des statues de femmes en bronze, quelques-unes de grandeur inaturelle et du travail le plus exquis; un petit canal rempli d'eau baignait le mur d'enceinte. C'est là qu'on a découvert dans une chambre les fameux rouleaux de papyrus, qui, déroulés avec une angénieuse lenteur, nous offrent de temps à autre quelque nouveauté, mais rien d'important jusqu'à présent. Chose remarquable, un seul est en latin; c'est un fragment d'un poëme sur la guerre d'Actium. On a trouvé dans ce jardin, qui sans doute appartenait à quelque citoyen philosophe, les six Danseuses, le Faune dormant, le Mercure, six bustes qu'on a crus des Ptolémées, d'autres de Platon, d'Archytas, de Sapho, de Démocrite, de Sci-

pion l'Africain, de Sylla, de Lépidus, de Caïus et Lucius César, d'Auguste, de Livie, de Claudius Marcellus, d'Agrippine la Jeune, de Caligula, de Sénèque ; deux représentent des personnages inconnus, deux daims, diverses figurines, l'Homère, l'Aristide, qui est une des meilleures statues antiques, deux bustes de Bacchus indien, un autre de Sylla (dit-on), le Satyre avec la Chèvre, tous en marbre. La Pallas, découverte à Herculanum même, et qui remonte à l'époque de Phidias, est bien antérieure aux marbres d'Égine ; l'Artémise est encore très-ancienne, et, comme elle est en marbre de Carrare, on suppose qu'elle a pu être exécutée en Italie (1).

Vers la même époque, la charrue d'un paysan heurta contre une statue de bronze, qui mit sur la trace de la ville de Pompéï (2); comme elle n'est recouverte que par des cendres et des matières cristallisées, on pourra peu à peu la rendre à la lumière. Afin de ne rien perdre et de conserver intacts tant d'ouvrages délicats, les excavations sont conduites avec une telle prudence que le cinquième de la ville est à peine découvert ; heureusement c'est la partie principale, dans laquelle on a trouvé deux théâtres, un temple d'Isis, un d'Esculape, un autre grec, une porte extérieure, la voie des tombeaux, le forum, la basilique ; ces édifices, groupés sur un petit espace, suffiraient aujourd'hui à une grande cité. L'amphithéâtre est à l'autre extrémité, et des murailles pélasgiques entourent la ville.

Les maisons se ressemblent par la distribution et les ornements ; elles ont un ou deux étages, des cellules grandes de trois à quatre mètres, hautes de cinq à six, des communications difficiles, peu

(1) Il ne faut pas oublier que beaucoup de statues anciennes ont été restaurées. Pour ne parler que des plus célèbres, dans le Laocoon, chef-d'œuvre qui pousse l'expression exagérée de la douleur jusqu'aux limites où l'art commence à déchoir, le bras droit du père est moderne ; Cornachini a fait l'avant-bras droit du fils aîné et tout le bras droit du plus jeune. Dans le taureau Farnèse, on a restauré la partie supérieure de Dircé, les têtes et les jambes de Zéthus et d'Amphion. Michel-Ange refit les jambes de l'Hercule Farnèse, qu'on retrouva plus tard ; les mains de l'Apollon du Belvédère sont modernes. La Terpsichore du Vatican a reçu la tête d'une autre statue. Les statues d'Herculanum et de Pompéi ont l'immense avantage de n'avoir subi aucune espèce de restaurations.

(2) En 1755, mais les fouilles régulières ne commencèrent qu'en 1799. Domenico Fontana, qui conduisit, en 1592, les eaux du Serno à la Torre dell' Annunziata, dut rencontrer dans ses tranchées les monuments de Pompéi qu'il traversait ; comment n'eut-il pas la curiosité de les découvrir ?

de commodités, de rares fenêtres dont l'ouverture est très-étroite, excepté celles qui donnent sur le jardin et qu'on réservait peut-être pour les femmes. Dans les habitations même les plus ordinaires, les cours étaient entourées de portiques où l'on prenait le frais. Le bois n'était employé dans les appartements que pour les encadrements des fenêtres et les portes. Le pavage est en mosaïque; le plafond et les murs sont ornés de médaillons en stuc, de peintures et de mosaïques représentant des mets, des livres, des ustensiles, des meubles, des faits historiques, selon le goût et la profession du propriétaire. Celle du poëte tragique occupe un espace de quinze mètres de longueur sur une longueur double, divisé en dix-neuf pièces, y compris l'atrium; la mosaïque, à l'entrée, représente un chien enchaîné, avec l'inscription *Cave canem.* Du corridor on passe dans l'atrium, cour découverte dont les quatre côtés sont ornés de peintures tirées de l'Iliade ou font allusion à l'art dramatique; alentour sont les chambres pour les étrangers, décorées aussi de peintures, souvent obscènes. En face de l'entrée, le *tablinum* ou salle de réception, offre la figure d'un poëte tragique déclamant devant deux auditeurs, et, sur le pavé en mosaïque, on voit représentée la répétition d'une pièce; tout ce travail est d'une exécution parfaite. A la suite vient un péristyle, ou seconde cour ouverte, dans laquelle est un petit jardin entouré d'un portique de sept colonnes doriques, également décoré de peintures. Au fond se trouve le laraire ou chapelle domestique, avec un Faune en bronze des plus gracieux; à gauche, un cabinet de repos, avec Diane, Narcisse à la fontaine et l'Amour pêcheur; dans une autre petite chambre, on voit des paysages et des marines, et sur le mur principal une rangée de livres peints, que le poëte tragique ne possédait sans doute qu'en idée. En face est l'*exèdre* ou salle de réunion, décorée de danseuses, de fruits et d'animaux, avec Léda, Ariane abandonnée, le sacrifice d'Iphigénie; à côté la petite cuisine, où sont peints tous les ustensiles culinaires, outre les objets réels, communique avec le *triclinium*, orné pareillement de peintures; le gynécée était au-dessus.

On dirait que ces maisons sont à peine désertes de la veille. Dans le temple d'Isis, les ustensiles destinés aux cérémonies étaient tout disposés pour l'usage ordinaire; les squelettes des prêtres, surpris au milieu de leurs fonctions, portaient encore les habits pontificaux. Les charbons étaient sur l'autel, entouré de candélabres, de lampes, de patères pour les libations, de lectisternes

pour la déesse, de purificatoires en stuc; un grand vase de bronze contenait les cendres du dernier holocauste, mêlées à la graisse des victimes. L'enseigne du marchand invite encore à entrer dans sa boutique; en lisant sur le seuil de la porte le mot *salve*, on croit l'entendre sortir de la bouche du maître de la maison, que cette parole de bon augure n'a pas cependant sauvé du désastre. Ici, des puits au milieu de la rue; là, des égouts qui débouchent dans la mer; à l'angle d'un carrefour, une boutique de pharmacien, avec l'enseigne d'un serpent qui mord une pomme; ailleurs, un autel avec l'aigle de Jupiter, exposé en vente; plus loin, le bureau d'un peseur public; quelquefois, des boutiques de boissons chaudes, correspondant à nos cafés; enfin, une maison de prostitution, indiquée par des priapes et par l'inscription HIC FELICITAS, qui révèle une joyeuse philosophie (1). Les pains portent la marque du boulanger; quelques-uns n'avaient pas encore subi la cuisson, d'autres étaient déjà entamés. Dans l'endroit ou l'on triturait le blé, on voit de singulières machines; dans la huche à pétrir, la farine préparée avec le levain; dans le four, une tourte sur son plateau. Ailleurs on a trouvé des fèves, des noix, de l'huile, du vin dans des bouteilles avec le nom des consuls, et qui ne devait pas être bu; des tas de blé, dont les grains, ayant été semés, ont produit leur épi après dix-sept cents ans de sommeil vital. Les appartements des femmes renferment des souliers (2), des épingles, des aiguilles, des dés à coudre, des ciseaux, des pelotons de fil, des quenouilles, des flacons d'eau de senteur, enfin tous les ornements dont les femmes se parent aujourd'hui, et des pièces de monnaie percées qu'on suspendait au cou; ailleurs se voient des dés à jouer, des balles et des jouets pour les enfants;

(1) Ce n'était peut-être qu'un symbole et une inscription de bon augure, qu'on retrouve sur la mosaïque de Salisbourg, avec l'addition *Nihil : intret mali*; mais on a d'un lupanar de Pompéi une inscription que nous ne pouvons citer.

(2) Les souliers des Romains ressemblaient aux brodequins modernes; montant jusqu'au mollet, ils étaient fendus par-devant et serrés par des courroies ou des lacets. Il était de bon ton de les porter bien serrés; mais les personnes élégantes laissaient voir par l'ouverture le bas qui était le plus souvent blanc ou rouge, et qu'un lien soutenait. La semelle était parfois exhaussée par du liége, qu'on emploie même aujourd'hui pour tenir le pied sec. La mode varia la forme et la couleur de l'empeigne; les semelles furent quelquefois d'or, ou ornées de pierres précieuses. Aurélien réserva pour les femmes les souliers rouges, qui, du reste, étaient une des marques distinctives des empereurs.

mais, dans un si grand nombre de maisons, on ne rencontre ni livres ni papyrus.

Sur une maison, à peu de distance de la porte de la ville, on lit, tracé en rouge, le nom de l'historien Salluste, qui avait précisément dans ce lieu une maison de campagne. On y affichait les décrets des magistrats, les annonces des ventes, les mises à l'encan et autres avis semblables; elle contenait une quantité prodigieuse de tableaux, de marbres rouges, de mosaïques, d'amphores, de vases d'un prix énorme.

La rue du faubourg, spacieuse et tirée au cordeau, est bordée, de chaque côté, de maisons de campagne, de tombeaux, de bancs en pierre, où les habitants venaient, à la fin du jour, s'asseoir au milieu des tombeaux de leurs amis et de leurs parents, pour respirer le frais et voir les voyageurs. Dans le faubourg, on voyait la petite maison de campagne que Cicéron aimait tant, et, tout près, celle de l'affranchi Diomède, bien conservée, avec la porte s'ouvrant sur un perron et flanquée de deux colonnes; la cour, de forme carrée, est entourée de portiques à colonnes, sur lesquels s'ouvraient les appartements.

Il n'est pas une maison qui ne soit décorée de peintures, œuvre des badigeonneurs, mais qui, probablement, reproduisent des tableaux célèbres; l'Hercule enfant et le sacrifice d'Iphigénie sont à coup sûr des copies du travail de Zeuxis, comme l'Achille à Scyros provient de l'école de Corinthe. Ces imitations peuvent nous donner une idée de la peinture dans ses dispositions générales : poses tranquilles, figures non groupées, fond d'une seule couleur et peu de perspective. On dut même copier quelques chefs-d'œuvre en mosaïque; celui qui servait de pavé à un triclinium, et qui représente la bataille d'Alexandre le Grand et de Darius, est un des morceaux les plus remarquables que l'antiquité nous ait transmis.

Les tombeaux n'étaient pas moins fastueux que les habitations; dans celui qui fut élevé par Tuché vivante pour ses affranchis des deux sexes, on voit sous son portrait l'inscription, et un bas-relief représentant d'un côté sa famille, de l'autre des magistrats municipaux; l'artiste avait aussi sculpté une barque, symbole du passage, et, tout près, le triclinium pour les repas funéraires (1).

(1) Le résultat de tous les travaux relatifs aux fouilles de Pompéi a été recueilli dans l'ouvrage de Fausto et de Felice Niccolini : *Le case e i monumenti di Pompej disegnati e descritti.*

Les inscriptions que les jeunes gens, les soldats, les amants, les solliciteurs

Si telle était une ville de province, qu'on juge de ce que devait être la métropole; cependant, quelque admiration que nous inspirent la magnificence et le goût des anciens, nous devons nous

de suffrages, mettaient sur les murs, sont une particularité bizarre de Pompéi. Un jeune homme écrivit :

Candida me docuit nigras odisse puellas.

Une femme, ou quelqu'un feignant de l'être, y ajouta :

Oderis, et iteras non invitus;
Scripsit Venus Fysica Pompejana.

Un amant dédaigné écrivait : *Alter amat, alter amatur, ego fastidio.* Un plaisant y ajoutait : *Qui fastidit, amat.*

Les déclarations d'amour étaient nombreuses, entre autres : *Auge amat Arabienum; Methe Cominias. Atellana* (comédienne) *amat Chrestum corde. Sit utreisque Venus Pompejana propitia et semper concordes vivant.*

C'étaient souvent des moqueries, comme ces paroles : *Pyrrhus c. Hejo conlegæ sal. Moleste fero quod audivi te mortuum; itaque vale.* On écrivait sur le palais de justice : *Quod pretium legi?*

Quelques inscriptions sont des annonces de spectacles :

Hic venatio pugnabit
V kalendas septembris
Et Felix ad ursos pugnabit.

Un vendeur de pieds d'animaux assure que les convives, après avoir été servis, lèchent la marmite dans laquelle on les a fait cuire :

Ubi perna cocta est, si convivæ apponitur,
Non gustat pernam, lingit ollam aut cacabum.

D'autres sont des affiches pour retrouver des objets perdus, comme celle-ci :

Urna vinicia periit de taberna.
Si eam quis retulerit
Dabuntur
HS lxv : sei furem
Quis abduxerit
Dabit decemum (le double)
Januarius
Qui hic habitat.

Ou des annonces de vente ou de maisons à louer :

In prædiis Juliæ sp. felicis
Locantur
Balneum venerium et nongentum tabernæ
Pergulæ
Cœnacula ex idibus aug. primis in idus
Aug. sextas
Annos continuos quinque
s q d l e n c a
Smettium verum ade.

Peut-être il faut lire cette sigle : *Si quis dominum loci ejus non cognoverit, ad...* Mais le nombre de 900 boutiques dans une seule ville paraît ex-

féliciter beaucoup des commodités plus grandes dont nous jouissons aujourd'hui. Des cabinets d'un travail merveilleux manquaient de lumière, et celui de Rome d'où sortit le groupe de Laocoon

traordinaire. On appelait *pergulæ* les terrasses où les vendeurs exposaient leurs marchandises ; les *cœnacula* équivalent aux restaurants.

Un glouton s'écrie : *Quæ gula quæcumque in vino nascitur ;* un autre : *Ad quem non cœno, barbarus ille mihi est.* Un esclave affranchi dit : *Labora, Aselle, quomodo ego laboravi, et proderit tibi.* Un autre prononce cette malédiction : *Asellia, tabescas.* Un autre accuse quelqu'un de voleur : *Oppei embolari* (porte-faix) *fur furuncule.* On trouvait aussi : *Miccio cocio tu tuo patri cacanti confregisti peram.*

Cicéron (*in Verrem*, III, 33) nous apprend que les Siciliens écrivaient des satires contre les galanteries de Verrès jusque sur les murs du tribunal et la tête du préteur : *De qua muliere versus plurimi supra tribunal et supra prætoris caput scribebantur.*

Ces inscriptions mirent sur la voie pour en faire comprendre d'autres ; car on n'avait pas su d'abord qu'elles rappelaient l'habitude d'écrire sur les murs avec un poinçon, du charbon ou du minium. Ainsi, on lisait à Forlimpopoli : ITA CANDIDATVS FIAT HONORATVS TVVS ET ITA GRATUM EDAT MVNVS TVVS MVNERARIVS ET TV FELIX SCRIPTOR SI HOC NON SCRIPSERIS. *Que ton candidat parvienne aux honneurs, et te donne un combat en récompense, pour vu que tu ne l'écrives pas ici ;* c'est-à-dire, il désirait qu'il n'écrivît pas son vote sur cette maison. On écrivait surtout cette prière sur les tombeaux, qui, exposés le long des routes, étaient choisis de préférence pour les inscriptions.

PARCE OPVS HOC SCRIPTOR TITVLI QVOD LVCTIBVS VRGENT.
SIC TVA PRÆTORES SÆPE MANVS REFERAT.

C'est la fin d'une épitaphe de Mola de Gaëte, rapportée par Mommsen (*Inscriptiones regni neapolitani*), comme cette autre : INSCRIPTOR ROGO TE VT TRANSEAS HOC MONVMENTVM AST.. AN QVOIVS CANDIDATI NOMEN IN HOC MONVMENTO INSCRIPTVM FVERIT REPVLSAM FERAT NEQVE HONOREM VLLVM GERAT. *Je prie le griffonneur de laisser intact ce monument ; que le candidat dont le nom sera inscrit ici puisse être rejeté dans les élections, et n'arriver à aucun honneur.*

D'autres fois, l'inscription est telle qu'elle devient une imprécation contre celui qui la lit, comme la 4840me d'Orelli : M. CAMVRIVS HORANVS H. M. H. N. S. SED SI HOC MONVMENTO VLLIVS CANDIDATI NOMEN INSCRIPSERO NE VALEAM. *Que je sois maudit si j'inscris sur ce monument le nom d'un candidat.* La 4751me dit au contraire : ITA VALEAS SCRIPTOR. HOC MONVMENTVM PRÆTERI. *Les dieux te bénissent, si tu ne barbouilles pas ce monument.* On a retrouvé récemment à Narni celle-ci : ITA CANDIDATVS QVOD PETIT FIAT TVVS ET ITA PERENNES SCRIPTOR OPVS HOC PRAETERI HOC SI IMPETRO AT FELIX VIVAS BENE VALE. *Que ton candidat devienne ce qu'il désire, et toi que tu aies longue vie ; mais n'écris pas sur ce monument ; si tu me l'accordes, je te souhaite bonheur et santé.* Voir l'*Atheneum* français, août 1855.

Pompéi était une ville osque ; aussi les annonces et les indications se faisaient souvent dans cette langue ; mais, comme les épigraphes étaient écrites par des personnes incultes, les incorrections y abondent. On lit même dans le programme d'un grammairien : *Saturninus cum discentes rogat.* Des vers

se trouvait dans une obscurité complète ; on les éclairait avec des lampes de forme très-élégantes, mais qui, faute d'avoir le double courant, noircissaient les voûtes de fumée. Si des routes magnifiques transportaient et transmettaient les contributions aux armées, on manquait de ces innombrables chemins qui, de nos jours, mettent en communication jusqu'aux moindres villages. Les rues romaines furent toujours étroites et montueuses (1); celles de Pompéï sont étroites, inondées par les eaux pluviales, sans égouts. On chercherait vainement dans cette ville un hospice, un lieu de refuge pour les pauvres. La populace devait être reléguée dans des cabanes isolées des habitations des citoyens, et qui n'ont pas résisté au temps. Les chambres mêmes des riches sont des bouges sans air ni lumière, avec d'étroites ouvertures et de grossiers carreaux de vitre; les gynécées des femmes ressemblent à des prisons. Les siéges et les lits sont élégants, mais durs. Les chars, très-rares du reste, comme le prouvent les rues trop étroites, n'avaient ni ressorts ni courroies. Là, point de réverbères pour la nuit, ni machines à pomper l'eau, ni préservatifs contre la pluie et la foudre, ni serviettes ni fourchettes pour la table, ni boutons aux habits; les cartes géographiques et la boussole manquaient aux voyageurs, et les peintres ne connaissaient pas les couleurs à l'huile. Que dirons-nous de la classe infime, privée de ces mille commodités acquises désormais à tous, comme livres, tableaux, montres, habits de soie, chemises, sucre, café, vaisselle bien vernie, linge de corps qui dispense de prendre fréquemment des bains, machines qui épargnent les plus dures fatigues? Il faut y ajouter la liberté de dépenser comme on veut l'argent gagné par un travail libre.

Admirons donc le passé, mais ne l'envions pas, et figurons-nous que l'âge d'or, s'il doit se réaliser, est devant nous, non

de Virgile, de Properce, d'Ovide (aucun d'Horace), sont rapportés avec des fautes et des variantes. Ces erreurs souvent servent à prouver, comme nous l'avons dit ailleurs, la coexistence d'un langage vulgaire et sa ressemblance avec l'italien moderne. Quelqu'un s'écrie : *Cosmus nequitiæ est magnissimæ.* Un autre : *O felice me.* Un troisième : *Itidem quod tu factitas cotidie...*

Les écrivains qui ont traité des épigraphes de la manière la plus complète, sont : GARRUCCI, *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi;* FIORELLI, *Monumenta epigraphica pompejana ad fidem archetyporum expressa* (Naples, 1854), édition tirée à cent exemplaires aux frais d'Albert Detken.

(1) *Roma in montibus posita et convallibus, cœnaculis sublata et suspensa, non optimis viis, angustissimis semitis.* CICÉRON, *in Rullum*, 33.

derrière, bien qu'il faille s'appuyer sur les leçons des vieux âges pour arriver à l'avenir désiré.

CHAPITRE XLIII.

De Commode a Sévère. Despotisme militaire.

Les quatre-vingt-quatre années qui s'écoulèrent depuis la mort de Domitien jusqu'à celle de Marc-Aurèle furent appelées l'époque la plus heureuse du genre humain ; et le nom des Antonins resta si cher aux Romains que les empereurs qui suivirent l'ajoutèrent au leur, sans trop s'inquiéter de le mériter. Depuis ce moment, le despotisme militaire, le pire des fléaux, parce qu'il étouffe les passions qui sont la vie de la société, se manifesta plus ouvertement, au mépris de la juridiction civile.

Auguste avait préparé ce despotisme en incarnant dans l'État la force militaire au moyen des gardes prétoriennes, qui, malgré l'ancienne constitution, étaient campées en Italie. Tibère, sous le prétexte d'exempter les autres villes de la charge des logements, et de maintenir une discipline plus sévère, établit leurs dix cohortes sur le Quirinal et le Viminal, dans un camp fortifié d'où elles dominaient et menaçaient Rome. Vitellius les porta à seize mille hommes, nombre plus que suffisant pour contenir un million d'individus désarmés ; mais, corrompues dans les loisirs d'une ville opulente, et d'ailleurs encouragées par les vices des souverains ou la faiblesse du gouvernement, les gardes prétoriennes se persuadaient que rien ne résisterait à leur force ; dès lors, maîtresses absolues, elles donnaient et enlevaient l'empire, sans autre motif souvent que l'espoir du *donativum*. Les empereurs, par connivence, toléraient l'indiscipline de ces soldats, achetaient leur faveur et leur suffrage, que ceux-ci prétendaient donner comme étant l'élite et les représentants du peuple; leurs chefs, dans les causes pour crimes d'État, siégeaient comme juges (1), ce qui leur donna un pouvoir supérieur à celui des consuls et les fit concourir à la ruine du sénat. Enfin, lorsque l'empereur Commode eut ajouté au commandement militaire du préfet du prétoire une autorité civile, qui comprenait le ministère d'État et la présidence

(1) Lampride, *Vie d'Alexandre*.

du conseil du prince, cette dignité devint la première de l'empire; Ulpien, Papirius, Paulus, Modestinus et autres jurisconsultes célèbres se trouvèrent honorés d'en être investis.

Si le pouvoir suprême appartenait à la force, pourquoi les légions des provinces ne se seraient-elles pas aussi arrogé le droit de proclamer empereur l'homme qu'elles étaient disposées à soutenir de leur épée? Ce fut surtout après l'époque dont nous nous occupons que l'empire prit un aspect entièrement militaire; en effet, les souverains élus étaient la plupart étrangers, souvent en lutte les uns contre les autres, choisis parmi les soldats et contraints de vivre dans les camps; l'empereur cessait ainsi d'être le premier magistrat de Rome pour devenir le général des armées, et son premier sinon son unique soin dut être de les contenter ou de les refréner. Mais, comme l'étendue de l'empire forçait d'entretenir plusieurs armées, l'une, par jalousie, se déclarait l'ennemie de l'empereur que l'autre avait nommé. Après l'extinction de la famille des Césars et de celles des Flaviens et des Antonins, ces princes d'aventure n'étaient soutenus par aucune tradition de légitimité; les soldats comprirent donc qu'ils pouvaient les faire et les défaire, les élever sur le bouclier ou les percer de leurs épées.

Les armées, d'ailleurs, différaient beaucoup, par le fond et la forme, de celles qui avaient conquis le monde. Auguste les rendit permanentes et les distribua dans les provinces de frontière, dont il se réserva le gouvernement; c'était établir une distinction entre l'état civil et l'état militaire, vice capital de la constitution impériale. La jeune noblesse de Rome et d'Italie ne s'ouvrait plus le chemin des magistratures par le service militaire dans la cavalerie, mais en administrant la justice et les revenus publics; si elle s'appliquait aux armes, ce n'était ni par le mérite ou l'ancienneté qu'elle obtenait le commandement d'un escadron ou d'une cohorte de fantassins, mais à prix d'argent ou grâce à sa naissance. Tibère se plaignait déjà qu'on ne vît plus de soldats volontaires, et que la discipline fût supportée difficilement. Trajan et Adrien donnèrent à l'armée l'organisation qu'elle conserva jusqu'à la fin de l'empire; c'est sur leurs règlements qu'est fondé l'abrégé de Végèce, *de Re militari*. Auguste avait assigné à chaque prétorien deux drachmes par jour, c'est-à-dire 82 centimes; Domitien éleva la paye annuelle à 960 drachmes; sous Commode, elle était de 1,250, si nous comprenons bien un passage confus de Dion, livre LXXII, discuté par Valois et Reimar. Quant aux autres troupes, les soldats, depuis l'année 536 jusqu'à 703, re-

çurent 25 centimes par jour; sous Jules César, 51 ; sous Auguste, 49; sous Tibère, 48; sous Néron, 45; sous Galba, 44; sous Othon, 43; sous Vitellius, Vespasien et Titus, 44; sous Domitien, 57.

Des vingt-cinq légions que l'on comptait sous Auguste, seize furent licenciées plus tard ou incorporées dans les autres ; mais Néron, Galba, Vespasien, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle et Sévère en formèrent treize nouvelles. Chacune se composait de cinq mille hommes. Sous le règne de ce dernier empereur, trois légions campaient en Bretagne, une dans la haute et deux dans la basse Germanie, une en Italie, une en Espagne, une dans la Numidie, une parmi les Arabes, deux dans la turbulente Palestine, autant dans la Mésopotamie comme dans la Cappadoce, deux dans la basse et une dans la haute Mésie, une dans le Norique, une dans la Rhétie. Le nombre varia dans la suite, et sous Dioclétien il fut porté jusqu'à trente-sept. Quelques pays étaient obligés de fournir des troupes auxiliaires, qu'on soumettait à la discipline romaine, mais qui servaient avec les armes dont leur patrie et l'éducation leur avaient appris l'usage; ce qui permettait à chaque légion de se battre contre un ennemi, de quelque manière qu'il fût armé. En outre, elle était suivie de dix grandes machines militaires et de cinquante autres petites pour lancer des projectiles, sans parler de tout l'attirail nécessaire pour établir un camp.

La distinction des troupes en *palatines* et *de frontière* fut une cause de corruption pour les unes et de découragement pour les autres : celles-là étaient destinées aux doux loisirs de la ville; celles-ci, aux rudes fatigues des camps, avec une solde inférieure; aussi les soldats de frontière, en songeant au bien-être dont jouissaient leurs compagnes d'armes campés à Rome, ne se sentaient pas animés d'une bien vive ardeur pour repousser les ennemis.

Rome soutint ses premières guerres avec ses propres armées et celles des peuples vaincus, obligés de lui fournir un certain nombre de chevaux et de fantassins, de navires et de marins. Les troupes étrangères obéissaient à des chefs de leur nation; mais, bien que leur nombre quelquefois fût égal et même supérieur à celui de l'armée romaine, elles étaient tenues en respect, parce qu'elles se composaient de peuples divers, vivaient séparées des légions et dépendaient du général en chef. César, le premier, enròla des barbares; Auguste imita largement cet exemple, et, pour sa propre sécurité, en introduisit même dans

les gardes prétoriennes. Plus tard, lorsque les forces de l'Italie furent épuisées, et les alliés réduits à l'état de provinciaux, sans avoir le droit de porter les armes, il fallut recourir aux barbares. Les Germains, peuple robuste et aguerri, mettaient volontiers leur courage au service des autres nations, au prix d'une faible solde et d'une ration modeste ; ils furent donc préférés par les empereurs, qui trouvaient d'ailleurs dans ces enrôlements l'avantage d'affaiblir ces ennemis redoutables.

Mais la tyrannie se tua elle-même. En excluant des armées les provinciaux et les citoyens, on paralysait la force publique ; pour obtenir la tranquillité, on éteignait la valeur des Romains, tandis qu'on rendait les ennemis plus formidables, en ajoutant la discipline à leur courage naturel. Les mercenaires entrèrent bientôt dans les rangs privilégiés des légions; puis ce ne furent plus des bandes, mais des populations entières qu'on enrôla : auxiliaires infidèles, qui, dans l'occasion, refusaient d'en venir aux mains avec leurs propres frères, et dont l'avidité préférait le pillage aux combats. Bien plus, soldats capricieux, ils contraignaient le général à livrer bataille dans les circonstances les moins favorables ; enfin ils tournaient les armes contre leurs maîtres.

En somme, les menaces des barbares avaient rendu l'armée nécessaire, et, par suite, constitué l'omnipotence impériale. A côté de ce gouvernement tout militaire, se développait parallèlement une autre civilisation, pacifique ; l'un opprimait, et l'autre établissait de sages lois. Les guerriers illustres qui parvinrent à l'empire, retardèrent sans doute l'invasion qui menaçait de toutes parts ; mais ils portèrent sur le trône les despotiques et féroces habitudes des camps et de la guerre. Elevés et renversés par l'épée, leur existence éphémère empêchait toutes les réformes ; d'ailleurs ils étaient obligés d'avoir toujours les armes à la main contre les étrangers, ou contre les usurpateurs qui faisaient valoir les mêmes droits qu'eux, et se soutenaient en gagnant l'amitié des soldats par reconnaissance du passé et par crainte de l'avenir.

Commode, fils de Marc-Aurèle, et remarquable seulement par sa force, sa luxure, sa lâcheté, fut le premier empereur né d'un père sur le trône ; mais on le croyait fils d'un des gladiateurs que Faustine appelait de l'arène sanglante pour souiller la couche de Marc-Aurèle. Les leçons et les exemples paternels ne purent corriger son naturel pervers ; à l'âge de douze ans, trouvant l'eau de son bain trop chaude, il donna l'ordre de jeter le chauffeur dans le four.

180. 17 mars.

Commode monta sur le trône à vingt ans, et, bien qu'il n'eût ni rivaux à écarter, ni ambitions ou souvenirs à étouffer, il s'abandonna à toutes les cruautés que put lui suggérer un caractère atroce, excité par des méchants. Il se complaisait à voir torturer des hommes; comme il se vantait d'être habile chirurgien, il faisait ses expériences sur des malheureux qu'il obligeait de recourir à ses consultations. Dans ses courses nocturnes, il coupait le pied à l'un et crevait un œil à l'autre. Il faisait jeter aux bêtes quelqu'un pour avoir dit qu'il était né le même jour que Caligula.

Pour faire preuve de vigueur, il fendit en deux un individu. Il se montrait en public avec les attributs d'Hercule, afin de se donner le titre de vainqueur des monstres. Dans l'intention d'étaler ses mérites aux yeux du *genre humain*, il descendit nu dans l'arène, que ses prédécesseurs avaient interdite aux sénateurs; après être sorti de sept cent trente-cinq combats sans avoir reçu de blessures, il prit le titre de *vainqueur de mille gladiateurs*.

Sa force était prodigieuse; d'un coup de lance il perça un éléphant de part en part, et tua en un jour cent lions dans le cirque, chacun d'un seul trait d'arc. Sa flèche traversa le cou d'une autruche qui courait; il perça une panthère sans toucher l'homme qui luttait avec elle. Afin que les animaux ne manquassent pas à ses divertissements, il défendit aux Africains de tuer des lions, et même de les repousser lorsque la faim les amènerait près des villages. Fier de tous ces exploits, il exigea qu'on en conserva le souvenir dans les journaux, et s'enivrât des applaudissements de la populace. Afin de conserver sa faveur, il institua une compagnie de marchands, et fit équiper une flotte pour apporter du blé d'Afrique, dans le cas où celui d'Égypte viendrait à manquer; mais un jour, s'imaginant que le peuple se moquait de lui, il commanda un massacre général et l'incendie de la ville, et ce fut à grand' peine que le préfet des prétoriens le détourna de cette résolution. Non moins renommé pour ses débauches, il entretenait trois cents concubines et autant de mignons; il viola ses propres sœurs; nous devons tirer un voile sur le reste (1).

Comme il avait besoin d'argent pour toutes ces folies, il augmenta les impôts, trafiqua des charges publiques, vendit aux coupables leur absolution, et permit à prix d'argent les assas-

(1) *Sororibus suis constupratis, ipsas concubinas suas sub oculis suis stuprari jubebat, nec irruentium in se juvenum carebat infamia, omni parte corporis atque ore in sexum utrumque pollutus.* Histoire d'Auguste, 47.

sinats et les vengeances privées. Une foule d'innocents périrent victimes de ce forcené, qui, s'étant bientôt débarrassé des tuteurs que Marc-Aurèle lui avait imposés, laissa pleine autorité à ses compagnons de débauche, sauf à s'en défaire dès qu'ils le contrariaient. Pérennis, qui avait acquis sa faveur en flattant ses passions, assistait avec lui aux jeux Capitolins, lorsqu'un philosophe cynique paraît sur le théâtre, et s'écrie en s'adressant à Commode : « Tandis que tu te plonges dans les voluptés, Pérennis et ses fils machinent contre ta vie. » Pérennis fit aussitôt jeter cet homme dans les flammes; mais il resta suspect à l'empereur, qui le crut capable d'aspirer au trône, parce qu'il était capable de l'occuper. Les légions de Bretagne députèrent alors quinze cents hommes à Rome pour demander la mort du ministre, qui, coupable ou non, fut tué avec sa femme, sa sœur et ses trois fils; cette condescendance de Commode révéla aux armées lointaines la faiblesse du gouvernement.

Pérennis fut remplacé par Cléandre, qui, né dans la Phrygie, avait été amené esclave à Rome; il avait d'abord appartenu à Marc-Aurèle, puis à Commode, qui lui avait donné, avec la liberté, une de ses concubines pour femme; comme il n'avait à redouter ni son habileté ni son courage, il lui accorda un pouvoir sans limites. Cléandre en abusa pour vendre tout, charges, provinces, revenus publics, justice, jusqu'à la vie des innocents; ayant accaparé les blés, il affama la ville pour s'enrichir et se concilier la multitude par des distributions. Il créa patriciens beaucoup d'esclaves qui sortaient à peine de l'ergastule, et les fit entrer dans le sénat; il élut jusqu'à vingt-cinq consuls dans une année, et quiconque se plaignait du ministre à l'empereur payait de sa tête son audace. Mais un jour, tandis qu'on célébrait des jeux, une troupe d'enfants, conduite par une virago, entre dans le cirque et se met à pousser des cris terribles contre Cléandre; le peuple applaudit, court au palais suburbain, où était l'empereur, et demande la mort du ministre. Les prétoriens chargent la foule, qui les met en fuite à coups de tuiles et de pierres. Commode, plongé dans les plus sales débauches, ignorait ce qui se passait; mais, dès qu'il en est instruit, saisi de frayeur, il fait jeter aux séditieux la tête de son favori, dont le cadavre est traîné dans les rues avec ceux de sa femme, de ses enfants, de ses amis.

Commode avait encore un autre conseiller de ses crimes dans l'affranchi Antérus de Nicomédie, qui fut tué par les prétoriens; l'empereur, pour venger sa mort, sévit contre eux avec une

grande rigueur. Les préfets du prétoire étaient changés presque chaque jour; quelques-uns ne durèrent que six heures, et la plupart perdirent la vie avec leurs fonctions.

L'empereur se déchargeait de tous soins sur de tels hommes, refusait même de signer les dépêches officielles, et c'est à peine s'il mettait le *vale* au bas des lettres adressées à ses amis. Cet infâme osait pourtant se donner, dans ses médailles, le titre d'*Heureux;* il voulut que son siècle fût appelé Commodien, et Rome, colonie commodienne. Le sénat, toujours servile, nomma le lieu de ses assemblées *Maison de Commode;* les noms des mois furent changés en qualificatifs à sa louange, et il écrivait au sénat : « L'empereur César Lucius, Ælius, Aurélius, Commode, Antonin, Auguste, Heureux, Lion, Pieux, Sarmatique, Britannique, Germanique, Pacificateur, Invincible, Hercule romain, Père de la partrie, Pontife suprême, Consul pour la septième fois, Imperator pour la huitième, Tribun pour la dix-septième, aux illustres sénateurs commodiens, salut. »

185. Poussée par l'ambition, sa sœur Lucilla crut pouvoir faire une révolution en conspirant avec les principaux sénateurs; mais l'assassin, arrêté au moment où il levait le bras en disant : « Voilà le don que t'envoient les sénateurs, » périt avec ses complices. La princesse, exilée à Caprée, y fut immolée à son tour; plus tard l'impératrice Crispina, reléguée dans cette île pour avoir voulu imiter les débauches de son époux, eut le même sort.

Les paroles du sicaire, qui avait su parler et non agir, exaspérèrent Commode contre le sénat; féroce d'abord par inclination plutôt que par calcul, il savait même pardonner; à l'exemple de son père, il avait jeté au feu les révélations que lui avait remises Manilius, secrétaire de l'usurpateur Avidius Cassius; mais alors il fit revivre les délateurs et les procès de lèse-majesté, avec leur cortége ordinaire d'innocents livrés au supplice; le bourreau frappait surtout les personnes dont la vertu faisait contraste avec la corruption impériale. Nous citerons entre autres les deux frères Quintilius, Maxime et Condien, de la Troade, agissant toujours avec un tel accord qu'ils semblaient ne former qu'un seul homme; ensemble ils avaient gouverné les provinces et commandé les armées, ensemble ils avaient exercé le consulat et d'autres fonctions, et ensemble ils furent tués par les ordres de Commode.

Si, du moins, Commode avait su employer sa valeur féroce à protéger les frontières! mais, à peine monté sur le trône, il avait

cédé aux Quades tous les forts élevés sur leur territoire, à la condition qu'ils déposeraient les armes, se tiendraient à cinq milles de distance du Danube, et ne se réuniraient qu'une fois par mois en présence d'un centurion. Il acheta aussi la paix des Germains, et laissa les Sarrasins (nommés ici pour la première fois) remporter des avantages sur l'empire. Un simple soldat, qui s'appelait Maternus, se mit à la tête d'une troupe de déserteurs, et bouleversa l'Espagne et la Gaule; puis, se voyant cerné de toutes parts, il dispersa ses compagnons, et vint en Italie, suivi des plus audacieux, dans l'intention d'égorger Commode et de se faire empereur. Déjà quelques-uns de ses complices s'étaient mêlés aux gardes du palais, quand Maternus fut trahi, et son supplice apaisa le tumulte. Cependant la valeur des généraux put réprimer les Frisons, et repousser les Calédoniens, qui avaient franchi la muraille d'Adrien; quant à Commode, il se décernait les honneurs du triomphe et le titre d'*imperator*, sans voir jamais le champ de bataille. Une fois seulement il annonça le dessein de passer en Afrique; mais, lorsqu'il eut ramassé beaucoup d'argent pour cette expédition, il le dissipa en festins et en débauches.

188.

Les malheurs de son règne furent aggravés par des désastres naturels; la terre fut agitée par de violentes secousses, et la peste moissonnait à Rome jusqu'à deux ou trois mille individus par jour; les flammes dévorèrent le temple de la Paix, où étaient déposées les dépouilles de la Judée, les ouvrages de littérature et les productions les plus rares de l'Arabie et de l'Égypte; le feu prit au palais même, ainsi qu'au temple de Vesta, d'où s'enfuirent les vierges sacrées, en exposant pour la première fois aux regards profanes le Palladium, sauvegarde de l'empire.

Le danger privé accomplit enfin ce que n'avait pu faire l'indignation publique: Marcia, concubine de Commode, Lætus, capitaine de ses gardes, et Électus, son chambellan, sachant qu'il avait résolu leur mort, empoisonnèrent Commode. Il était à peine âgé de trente et un ans, et en avait régné près de treize. Le sénat, qui était descendu envers lui au dernier degré d'abjection, reprit courage quand il le sut mort; il fit abattre ses statues, effacer son nom des inscriptions, et refusa la sépulture au vil gladiateur, au parricide, au tyran plus sanguinaire que Néron; mais Septime Sévère le fera bientôt placer au rang des dieux, instituant en son honneur des sacrifices et des solennités pour célébrer le jour anniversaire de sa naissance.

192.
31 décembre.

Les conjurés coururent à la maison de Publius Helvius Pertinax, vieux sénateur consulaire et alors préfet de la ville; il était minuit quand ils l'appelèrent, et Pertinax, dans la persuasion qu'ils venaient pour le tuer par ordre de Commode, les fit entrer : « Je vous attendais depuis longtemps, leur dit-il; car Pompéianus et moi sommes les seuls amis de Marc-Aurèle qu'on ait laissés vivre. » Pompéianus était le vertueux époux de la misérable Lucilla, sœur de Commode; refusant de paraître à l'amphithéâtre et de voir le fils de Marc-Aurèle prostituer sa personne et sa dignité, il vivait de préférence à la campagne, sous prétexte d'infirmités qui ne cessèrent que durant le règne bien court du successeur de Commode.

Pertinax était né près d'Albe, dans le Montferrat, d'un charbonnier esclave, qui lui donna ce nom pour son opiniâtreté à vouloir abandonner le métier paternel, afin de se faire maître de grec et de latin à Rome. Dégoûté de cette profession, qui lui rapportait peu d'avantages, il s'enrôla dans l'armée, devint centurion, puis préfet d'une cohorte en Syrie et en Bretagne. Marc-Aurèle le dégrada sur une accusation portée contre lui; mais, l'ayant reconnue fausse, il le nomma sénateur, et l'envoya, avec la première légion, faire la guerre aux Germains. Après avoir soumis la Rhétie, Pertinax fut appelé au consulat; puis, sous le règne de Commode, élevé et abaissé tour à tour, il finit par devenir gouverneur de Rome. Homme de bien, assidu aux affaires, grave sans fierté, doux sans faiblesse, prudent sans astuce, frugal sans avarice, grand sans orgueil, ami de l'antique simplicité romaine, il parut à Lætus et aux conjurés très-propre à réparer les maux causés par Commode.

193. Ils l'entraînèrent donc au camp des prétoriens, qui, malgré leur affection intéressée pour Commode, acceptèrent le nouvel empereur sur la promesse de trois mille drachmes par tête, et le conduisirent, couronné de lauriers, au sénat, pour y faire approuver son élection. Pertinax voulut exprimer son refus; mais les applaudissements étouffèrent sa voix, et les sénateurs lui conférèrent le titre d'Auguste, de Père de la patrie, de Prince du sénat; (3 janvier.) puis les consuls prononcèrent son panégyrique. Il ne permit pas qu'on appelât Auguste sa femme, qui ne le méritait point, ni son fils César, tant qu'il ne s'en serait pas montré digne. Il leur céda à tous deux ce qu'il possédait de fortune, pour qu'ils n'eussent aucun motif de rien demander à l'État; puis, afin que son fils ne fût pas gâté par le luxe énervant de la cour,

il l'envoya faire son éducation près de son aïeul maternel.

Pertinax conserva sur le trône ses vertus privées. Simple dans sa manière de vivre, il continua ses relations avec les sénateurs les plus estimables, et les invitait à des soupers sans étiquette, dont se moquaient ceux qui préféraient les sanguinaires prodigalités de Commode. Le trésor étant épuisé, Pertinax fut obligé de convertir en monnaie les statues renversées de son prédécesseur, de faire vendre à l'encan ses armes, ses chevaux, ses vêtements de soie, ses meubles, parmi lesquels un char indiquant l'heure et le chemin parcouru (1), ses concubines et ses esclaves, à l'exception seulement de ceux qui, nés libres, avaient été enlevés violemment. Il contraignit les favoris du tyran à rendre une partie de leurs richesses mal acquises, et ces restitutions lui servirent à payer les prétoriens, les créanciers et les pensions échues, à indemniser ceux qui avaient souffert. Il abolit les péages nuisibles au commerce, et, par un décret, exempta d'impôts, durant dix années, ceux qui remettraient en culture les champs déserts de l'Italie. En outre, il déclara qu'il n'accepterait aucun legs au préjudice des héritiers légitimes, rendit la patrie et leurs biens aux bannis pour cause de trahison, châtia les délateurs, et défendit qu'on inscrivît son nom sur les édifices, en disant : « Ils appartiennent au public, et non à l'empereur. »

Les honnêtes gens se félicitaient de voir renaître Trajan et Marc-Aurèle ; mais ceux qui profitaient du désordre et du silence des lois étaient en trop grand nombre; déjà les prétoriens, dans la crainte qu'il ne réformât la discipline, regrettaient Commode. Quatre-vingt-sept jours à peine après son élévation, quelques centaines d'hommes de ce corps, traversant Rome, se précipitèrent dans le palais, qui leur fut ouvert par les gardes et des affranchis infidèles. L'empereur, lâchement abandonné de tous ses courtisans, arrêta les séditieux par la majesté de sa présence et l'autorité de sa parole; ces forcenés se retiraient déjà, lorsqu'un Gaulois, soit qu'il n'eût pas entendu son discours, ou qu'il fût animé d'une passion plus violente, lui enfonça son épée dans le corps, en disant : « Reçois ce don de tes soldats. » La soif du sang se réveilla dans les autres, et l'empereur, la tête enveloppée de sa toge, expira sous leurs coups, en priant le ciel de le

30 mars.

(1) *Vie de Pertinax.*

venger; les prétoriens traînèrent son cadavre dans la ville, frappée d'épouvante.

Ainsi la force militaire, triomphant de l'impuissante résistance du sénat et des stoïciens, établissait le despotisme des prétoriens à Rome, et des armées au dehors. Une scène bouffonne, mais terrible, révéla cette vérité. Le peuple, furieux, courut au camp des prétoriens, qu'il assiégea; mais, faute de chefs, il se retira, d'autant plus que les consuls se tenaient à l'écart, et que le sénat ne se réunissait point. Les prétoriens n'avaient tué Pertinax, dans aucun but, c'est-à-dire avec la pensée de proclamer un rival; mais, ne trouvant pas le sénat assemblé, ils publièrent que l'empire était en vente, et qu'on le donnerait au plus offrant. Sulpicianus, beau-père de l'empereur, qui l'avait envoyé dans le camp pour apaiser le tumulte, n'eut pas horreur de solliciter un trône souillé d'un tel sang. Mais d'autres compétiteurs se mirent aussi sur les rangs; la nouvelle de l'enchère parvint à Didius Julianus, Milanais vieux et riche, qui, tantôt le favori des empereurs, tantôt disgracié par eux, avait traversé sans bruit les principales dignités, et dépensait alors dans le luxe et les débauches une fortune immense. Dans ce moment, il donnait un festin splendide à ses amis, qui l'engagèrent à concourir; il se rend au camp, commence à traiter l'affaire, promet de rétablir les choses comme sous le règne de Commode, et, de 5,000 drachmes offertes pour chaque soldat, il arrive à 6,250 (4,300 fr.) payables comptant.

O Jugurtha, Rome a trouvé un acheteur!

Didius, proclamé à grands cris, est conduit, au milieu des prétoriens, à travers les rues désertes de Rome, puis au sénat qui, après l'avoir entendu énumérer ses propres mérites et vanter la liberté de son élection, se félicita en termes obséquieux du bonheur public. Arrivé au palais, suivi du même cortége, il vit le trône de Pertinax et le repas frugal qu'on lui avait préparé; malgré ce spectacle, il se fit servir avec plus de splendeur que jamais, et passa la nuit à table, à jouer aux dés et à admirer le danseur Pylade.

Le peuple n'avait fait entendre aucun applaudissement; bien plus, toutes les fois que Didius se montrait, il était assailli d'injures et de pierres, tant ce honteux marché soulevait l'indignation. Les prétoriens étaient en butte à des attaques continuelles. Enfin la multitude se soulève, se rue dans le cirque où l'empereur assistait aux jeux, et renouvelle ses imprécations contre lui;

puis, recourant à la force armée comme les tyrans, elle fait appel aux armées lointaines pour qu'elles viennent venger la majesté de l'empire, ainsi prostituée. Ce cri d'angoisse trouva de l'écho dans tout l'empire ; les armées de Bretagne, de Syrie, d'Illyrie, commandées par Clodius Albinus, Pescennius Niger et Septime Sévère, soit orgueil ou jalousie des soldats, soit ambition des chefs, protestèrent contre cet indigne marché.

Clodius Albinus, d'une famille noble, était né à Adrumète, en Afrique ; après avoir écrit sur l'agriculture, il avait abandonné les lettres pour l'épée, et commandait alors l'armée de Bretagne. D'une sévérité excessive, il n'avait jamais pardonné, et faisait mettre en croix des centurions pour des fautes légères ; il se méfiait de tout le monde, même de sa famille. Glouton insatiable, il mangea dans un seul repas cinq cents figues, cent pêches, dix melons, cent becfigues et quatre cents huîtres. Refusant d'obéir à Didius, il se maintenait dans la Bretagne sans prendre le titre d'Auguste ; il conseillait même de rétablir la république, et assurait que l'ordre ne renaîtrait que lorsqu'on aurait subordonné le pouvoir militaire au pouvoir civil, et rendu au sénat ses anciennes prérogatives.

Pescennius Niger, natif d'Aquinum, d'une fortune médiocre et moins instruit qu'Albinus, parvint aux premiers grades militaires, comme soldat vaillant et bon capitaine. Observateur de la discipline, il ne souffrait pas que les officiers maltraitassent les soldats ; il fit lapider deux tribuns qui avaient soustrait quelque chose de la paye, et il n'accorda qu'avec peine aux prières de l'armée la grâce de dix maraudeurs qu'il voulait punir de mort pour avoir dérobé des volailles. Il ne permettait pas qu'on bût du vin dans son camp, voyageait à pied, la tête nue, et voulait que ses serviteurs portassent des fardeaux dans les marches, afin de ne pas paraître oisifs. Dans le gouvernement aussi important que lucratif de la Syrie, il s'était fait aimer en alliant la fermeté à une affabilité bienveillante ; aussi, à la première nouvelle de l'assassinat de Pertinax, tous l'exhortèrent à prendre l'empire. Les légions de la frontière orientale se déclarèrent pour lui, ainsi que tout le pays qui s'étend de l'Éthiopie à l'Adriatique ; il reçut encore les félicitations des monarques qui régnaient au delà du Tigre et de l'Euphrate. Dans la solennité de l'acclamation, Pescennius interrompit l'orateur, qui, en débitant le panégyrique accoutumé, le comparait à Marius, à Annibal et à d'autres grands capitaines : « Raconte-nous plutôt, lui dit-il,

leurs actions dignes d'être imitées. Louer les vivants et surtout l'empereur, qui peut récompenser et punir, est d'un flatteur. Vivant, je désire plaire au peuple ; mort, vous ferez mon éloge. » Il avait des vertus modestes, qui, estimables au second rang, ne conviennent pas au premier ; Pescennius, au lieu de marcher dans l'Italie, où il était appelé, s'arrêta dans la voluptueuse Antioche, persuadé que son élection ne serait ni contestée, ni souillée du sang des citoyens.

Cependant un rival plus habile que lui venait de se déclarer ; c'était Septime Sévère, né à Leptis dans l'Afrique Tripolitaine, d'une famille sénatoriale. Instruit dans l'éloquence, dans la philosophie, dans les arts libéraux et la jurisprudence, il avait rempli des magistratures et commandé des armées ; actif de corps et d'esprit, ennemi du faste et de l'intempérance, violent et opiniâtre dans l'amour comme dans la haine, songeant à l'avenir et aux moyens d'en profiter, prêt à sacrifier à l'ambition réputation et probité, il était enclin à la gourmandise et plus encore à la cruauté. L'astrologie, passion de ses compatriotes, l'avait flatté de l'espoir de l'empire ; il avait épousé une Julia Domna, Syrienne, parce que les astres lui avaient promis qu'elle serait la femme d'un souverain ; sous Commode, il fut accusé d'avoir consulté les devins pour savoir s'il deviendrait empereur.

Ayant appris en Pannonie la mort de Pertinax, il réunit ses soldats, leur révèle le honteux marché des prétoriens, et les excite à la vengeance par un discours éloquent et la promesse plus éloquente encore d'un don double de celui de Didius ; puis, avec la promptitude exigée par la circonstance, il écrit à Albinus une lettre dans laquelle il lui promet de l'adopter et de le nommer César. Il ne fait aucune démarche auprès de Niger, qu'il sait ne pouvoir séduire, et s'avance sans prendre de repos sur l'Italie, qui voit avec épouvante les légions de Pannonie déboucher par Aquilée.

Didius était saisi de frayeur ; les prétoriens, bons tout au plus dans une révolte, tremblaient à l'approche des légions invincibles de Pannonie et d'un tel général. S'ils voulaient, en sortant des théâtres et des bains, s'exercer au maniement des armes, ils savaient à peine s'en servir. Les éléphants renversaient leurs conducteurs inexpérimentés ; la flotte de Misène manœuvrait mal ; le peuple riait, et le sénat se réjouissait. Didius, en proie à l'incertitude, tantôt faisait déclarer Sévère ennemi de la patrie,

tantôt songeait à l'associer à l'empire ; un jour, il lui expédiait des messages, le lendemain, des assassins. Il ordonna que les vestales et les colléges des prêtres sortissent au-devant des légions ; mais il éprouva un refus. Il arma les gladiateurs de Capoue ; enfin il essaya de détourner l'orage par des cérémonies magiques et le sang d'un grand nombre d'enfants (1).

Les soldats qui gardaient l'Apennin passèrent du côté de Sévère, qui entraîna aussi les prétoriens, en leur promettant de leur épargner tout châtiment pourvu qu'ils livrassent les assassins de Pertinax. Lorsque le sénat fut prévenu de l'arrestation des coupables, il décréta la mort de Didius, l'empire à Sévère et les honneurs divins à Pertinax. Des sénateurs illustres furent députés vers Sévère, et des sicaires envoyés à Didius, qui les suppliait de ne pas le tuer : « Quel mal ai-je fait, leur disait-il d'un ton larmoyant? Ai-je jamais ôté la vie à personne? » Mais il dut payer de son sang les soixante-quatre jours de règne qu'il avait achetés de son or.

2 juin.

Sévère, qui, en quarante jours, avait parcouru avec son armée les huit cents milles qui séparent Vienne de Rome, obtint l'empire sans verser d'autre sang. Après avoir fait exécuter les assassins de Pertinax, auquel il fit de magnifiques funérailles, il se mit à flatter le peuple et le sénat. Avant d'entrer à Rome, il réunit les prétoriens sous le prétexte d'une grande revue ; entouré de ses guerriers, il monte alors sur son tribunal, reproche aux prétoriens leur perfidie et leur lâcheté, leur enlève leurs chevaux et leurs enseignes, les licencie comme traîtres, et les bannit à cent milles deRome.

L'empereur remplaça ce corps privilégié par un autre quatre fois plus nombreux, dans lequel il fit entrer ses plus braves compagnons, à quelque pays qu'ils appartinssent; ainsi chaque soldat eut l'espoir d'être admis dans les rangs des prétoriens. Ces cinquante mille hommes, l'élite des armées romaines, devaient être considérés par les légions comme leurs représentants, et détruire toutes les chances d'une rébellion. L'autorité du préfet du prétoire fut accrue; car, outre le commandement de l'armée, il réunit dans ses mains l'administration des finances et de la justice. Par gratitude ou condescendance politique, Sévère accorda l'anneau d'or aux soldats et augmenta leur solde; c'était une cause nouvelle de luxe, de mollesse et

(1) Dion, *Vie de Julius Didius.*

d'indiscipline, tandis que la jeunesse italienne, dépouillée du privilége de composer les gardes prétoriennes, s'adonna au brigandage et au métier de gladiateur.

Les résultats funestes de ces libéralités ne se firent pas sentir immédiatement. Sévère alors se mit en marche pour s'assurer l'empire, non contre les barbares, mais contre deux rivaux qui l'égalaient par les armes, la force et l'habileté. Supérieur à ses ennemis par le coup d'œil et la rapidité, il battit Niger près d'Issus et de Nicée; puis, à la nouvelle que son compétiteur avait péri à Cyzique de la main de ses propres soldats, Sévère exerça de cruelles vengeances sur les partisans de son vieux et généreux ami : il extermina sa famille, punit de mort les sénateurs qui l'avaient servi comme tribuns ou généraux, bannit les autres et confisqua leurs biens. Beaucoup même, dans les grades inférieurs, furent envoyés au supplice; il condamna, avec leurs pères, les fils des officiers qu'il avait gardés comme otages, et dépouilla de leurs priviléges les villes qui s'étaient déclarées pour son rival. Les individus qui, bon gré mal gré, avaient fourni de l'argent à Niger, durent lui en donner le quadruple; les plaintes éclataient de toutes parts, mais Sévère ne les écoutait pas.

Dans la chaleur de la victoire, il passe l'Euphrate, et tombe sur les habitants de l'Osroène et de l'Adiabène, qui, profitant des dernières dissensions, avaient égorgé les Romains et secoué le joug. Après les avoir vaincus, il pénètre dans l'Arabie, qui avait embrassé la cause de Niger, fait ensuite la guerre aux Parthes, conquiert une partie de la Mésopotamie, qu'il réduit en province, assiége et prend Byzance, principal boulevard de l'empire contre les barbares.

Sévère, sachant Albinus aussi cher au sénat qu'il avait la conscience d'en être haï, n'osait pas rompre ouvertement avec lui, et lui écrivait des lettres flatteuses; mais, en même temps, il envoyait des émissaires chargés de l'assassiner. Sa déloyauté fut découverte et proclamée par Albinus, qui prit alors le titre d'empereur, et passa dans la Gaule, où des personnages considérables fortifièrent son parti. A cette nouvelle, Sévère sacrifie une jeune fille pour chercher dans ses entrailles quelle sera l'issue de la guerre (1). Près de Lyon, 150,000 Romains luttent les uns contre les autres, et la bataille se prolonge incertaine entre deux armées d'une valeur égale; mais enfin Albinus, blessé à

197.

(1) SUIDAS, page 257.

mort, expire auprès de Sévère, qui, avec une joie barbare, foule son cadavre sous les pieds de son cheval et l'abandonne aux chiens sur le seuil de sa tente.

La sécurité n'apaisa point dans Sévère sa soif de vengeance; bien qu'il eût déjà pardonné à la femme et aux fils d'Albinus, il les fit égorger et jeter dans le Rhône, ainsi que tous ses parents et ses amis, dont les biens servirent à l'enrichir lui-même et ses soldats. En envoyant au sénat la tête d'Albinus, il se plaignit, dans une lettre railleuse, de l'affection que les pères conscrits lui avaient témoignée, vanta le gouvernement de Commode, et ajouta : « Vous qui l'aimiez (Albinus), contemplez dans cette tête livide les effets de mon ressentiment. » Puis, de retour à Rome, il se répandit dans la curie en injures contre Albinus, lut les lettres qu'on avait adressées à ce rival, et loua les précautions prises par Sylla, Marius, Auguste, en disant que Pompée et César avaient été victimes de leur clémence intempestive. Conséquent avec son langage, il sévit en peu de jours contre quarante-deux sénateurs, personnages consulaires ou préteurs, qui furent immolés, avec beaucoup d'autres, à sa vengeance, à sa jalousie et à son avarice; il fit mettre Commode au rang des dieux, et périr Narcisse, qui l'avait empoisonné.

La discipline était l'objet de tous ses soins; il l'exigeait comme un général d'armée, c'est-à-dire en despote; juste envers les petits pour abattre les grands, il se servait des jurisconsultes pour organiser l'obéissance, et associait la jurisprudence au despotisme. Bien qu'il fût obligé de faire des concessions aux soldats, les instruments de son élévation et de sa conservation, il les maintenait dans une grande soumission. Le peuple, satisfait de voir qu'il immolait des voleurs, des brigands, des personnages de haut rang, lui témoignait de l'affection, et l'appelait le Marius ou le Sylla punique; les Africains l'aimaient comme le vengeur de l'ancienne Carthage, dont le nom reparaissait sur les médailles que la nouvelle frappait en reconnaissance des avantages qu'elle avait obtenus de cet empereur.

Sévère entreprend de nouvelles expéditions; il passe de Brindes dans la Syrie et à Nisibe en Mésopotamie, pour repousser les Parthes. Ayant traversé l'Euphrate, il s'empare de Séleucie et de Babylone, qu'il trouve abandonnées, et de Ctésiphon, capitale de l'ennemi, après une longue résistance, aggravée par des maladies que le manque de vivres avait occasionnées. Rome reçoit l'ordre de se réjouir de ces triomphes, au milieu desquels il

198.

proclame Augustes ses deux fils, Caracalla et Géta. Après avoir pris quelque repos en Syrie, il visite l'Arabie et la Palestine, où il prohibe la religion hébraïque ou chrétienne; il veut aussi contempler les monuments d'Égypte, recueille dans les temples les livres relatifs aux sciences occultes, et les enferme dans la tombe d'Alexandre le Grand, pour dérober aux regards et ces livres et la tombe elle-même.

Au milieu de ces occupations, il n'oubliait pas, selon l'expression de Tertullien, de glaner quelques-uns des fauteurs d'Albinus, et de se défaire de ceux qui lui portaient ombrage. Il avait donné toute sa confiance à Flavius Plautianus, préfet du prétoire dont il faisait sans cesse l'éloge dans ses entretiens familiers et au sénat; Tibère n'avait jamais vanté avec la même exagération les mérites de Séjan. Sénateurs et soldats offraient à ce favori des statues, des vœux, des sacrifices, comme à l'empereur, et juraient par sa fortune. On n'arrivait que par lui jusqu'à l'empereur, et lui seul disposait de tous les emplois. Plautien abusait de son autorité au point d'envoyer à la mort des personnages illustres sans même en informer Sévère, qui, le croyant honnête homme, le combla d'honneurs, et fit épouser sa fille Plautilla à son propre fils Caracalla. La dot qu'elle apporta à son mari, d'après Dion, aurait suffi à cinquante reines; cent personnes de famille noble, dont quelques-unes avaient même des enfants, furent réduites, pour la servir, à la condition d'eunuques. Plautien ne jouit pas de cette faveur sans interruption; dans un moment de jalousie, Sévère fit abattre les statues qu'on avait élevées à ce favori; il est vrai que certains gouverneurs, pour s'être trop hâtés d'imiter dans les provinces cette mesure, interprétée comme un signe de disgrâce, furent destitués ou bannis, et Sévère déclara qu'il châtierait quiconque manquerait à Plautien. Caracalla, mécontent du faste de Plautilla, conçut contre elle et son beau-père une telle haine qu'il jura leur perte; bientôt, en effet, il le fit égorger dans le palais même, après ce qu'on pourrait appeler un règne de dix ans. Sa fille et ses complices furent exilés ou tués, et l'on publia qu'il avait médité d'assassiner l'empereur.

201.

204.

Sévère néanmoins rendit l'empire florissant, et corrigea les abus qui s'étaient introduits depuis Marc-Aurèle. Le trésor était vide; il le remplit, et laissa du blé pour sept ans (1), de l'huile

(1) A raison de 75,000 boisseaux par an.

pour cinq ; car il avait pris ses dispositions pour distribuer à chaque citoyen, à perpétuité, une certaine quantité d'huile. Il éleva de nouveaux monuments, et restaura les anciens, soit à Rome, soit dans les villes principales, dont plusieurs adoptèrent son nom comme si elles étaient ses colonies ; il fit des distributions au peuple, lui donna des spectacles, et maintint la paix intérieure.

208. L'empereur accourut dans la Bretagne contre les Calédoniens soulevés et victorieux, emmenant avec lui ses deux fils pour les arracher à leurs habitudes débauchées ; bien qu'affligé par l'âge et la goutte, il poursuivit l'ennemi avec le fer et le feu jusque dans ses retraites les plus inaccessibles, le contraignit à la paix ; puis, afin de séparer ses nouvelles conquêtes du pays indépendant, il éleva sur l'isthme une muraille entre le golfe de Forth (*Bodotria æstuarium*) et l'embouchure de la Clyde (*Glota*). Les Calédoniens ne restèrent pas longtemps tranquilles ; sur la nouvelle que Sévère était malade, ils firent une nouvelle irruption, et l'empereur envoya Caracalla pour leur faire une guerre d'extermination. Ce prince, qui avait déjà tenté d'assassiner son père dans une bataille, crut l'occasion favorable, alors qu'il se trouvait à la tête d'une armée, d'exécuter ses desseins impies ; il engageait donc les soldats et les tribuns à refuser l'obéissance au vieillard infirme. Sévère adressa des reproches à l'armée, et fit décapiter les plus coupables ; mais il pardonna à son fils, et cet acte de clémence, l'unique dans sa vie, fut plus nuisible au monde que toutes ses cruautés.

Sévère, que l'infâme conduite de Caracalla rongeait de chagrin, se trouvait moribond à York (*Éboracum*) ; il fit lire à ses deux fils le discours que Salluste met dans la bouche de Micipsa, pour exhorter ses héritiers à la concorde ; il leur recommanda surtout (ce qui est la principale habileté des tyrans) de se concilier les soldats par des libéralités, sans souci du reste. Il fit transporter la statue d'or de la Fortune dans la chambre de Caracalla, puis dans celle de Géta, et s'écria : « J'ai été tout, et tout n'est rien (1). » Ayant demandé l'urne préparée pour ses cendres, il ajouta : « Tu renfermeras celui pour qui la terre fut petite. » Accablé par des souffrances qu'il ne pouvait endurer, il demanda du poison, et, comme il ne put en obtenir, il mangea tant qu'il mourut d'indigestion. 211.

Il approchait de soixante-six ans, dont il avait régné dix-sept

(1) *Omnia fui, et nihil expedit.* Hist. Aug., 71.

et six mois. Son effigie en cire fut placée à Rome sur un lit d'ivoire, à draperies d'or, et, durant sept jours, elle reçut les hommages de sénateurs en noir et de dames en blanc. Les médecins continuèrent régulièrement leurs visites, en annonçant les progrès du mal jusqu'au septième jour, où ils publièrent sa mort. Alors le lit funèbre fut porté dans le forum, par la voie Sacrée, sur les épaules des chevaliers, accompagné des sénateurs et de la jeunesse qui chantait des hymnes en l'honneur du défunt. Une magnifique pyramide en bois, contenant quatre chambres superposées et dont la grandeur diminuait progressivement, avait été élevée dans le Champ de Mars. Le simulacre de Sévère, couvert d'aromates et de fleurs, fut placé dans la seconde ; les chevaliers firent des courses de chevaux autour de la pyramide, à laquelle on mit le feu, et un aigle s'élança du milieu des flammes, symbole de l'âme de Sévère montant vers les cieux.

Cet empereur avait fait des lois rigoureuses, mais justes, qu'il dictait et faisait exécuter lui-même en despote ; élevé dans les camps, et connaissant la haine que le sénat lui portait, il méprisa et foula aux pieds ce simulacre d'autorité placé entre l'empereur et ses sujets. Effaçant les dernières traces de la république, il consolida, par les doctrines et la pratique, le système despotique, favorisa les abus de ses successeurs et précipita la ruine de l'empire.

CHAPITRE XLIV.

Les trente tyrans. Dioclétien. Empereurs collègues. Changements de constitution.

Caracalla et Géta, l'un âgé de vingt-trois ans, l'autre de vingt et un, joignaient à l'indolence naturelle à ceux qui naissent sous la pourpre, des vices monstrueux et une haine profonde l'un contre l'autre. Leur père avait eu recours aux conseils et aux reproches pour affaiblir cette inimitié ; il s'était étudié à les mettre en tout sur un pied de parfaite égalité, jusqu'à leur accorder, chose inusitée, le titre d'Augustes ; mais Caracalla se crut outragé par cette mesure, d'autant plus que Géta cherchait à se concilier le peuple et l'armée.

A peine Sévère eut fermé les yeux, que les deux Augustes

abandonnèrent les dernières conquêtes pour se rendre à Rome; proclamés tous deux par l'armée, ils eurent chacun une autorité égale et indépendante. Sur la route, jamais ils n'avaient mangé ensemble, jamais dormi sous le même toit; à Rome, ils se partagèrent le palais, qui était plus grand que la ville entière (1), l'un fortifiant contre l'autre la partie qu'il se réservait, et y plaçant des sentinelles. Ils ne se rencontraient jamais sans avoir l'injure à la bouche, et la main sur la garde de leur épée. Afin de prévenir une guerre imminente entre les deux frères, on proposa le partage de l'empire; mais Caracalla, pour trancher la difficulté, égorgea Géta dans les bras de Julie, leur mère.

212.
27 février.

Combattu entre le remords et la satisfaction, ce monstre se réfugie dans le camp des prétoriens, se prosterne devant les statues des dieux, annonce qu'il vient d'échapper aux embûches de son frère, et déclare qu'il veut vivre et mourir avec ses fidèles soldats. Les prétoriens préféraient Géta; mais une gratification de 1,700 francs apaisa les murmures. Son père ne lui avait-il pas dit : « Fais-toi aimer des soldats, cela suffit? » Il n'avait rien à craindre du sénat; quant au peuple, afin de le distraire, il laissa déifier son frère, en disant : « Qu'il soit dieu, pourvu qu'il ne soit pas vivant », et il consacra à Sérapis l'épée dont il l'avait percé.

Mais les furies vengeresses déchirèrent le fratricide; au milieu des occupations, des flatteries, des débauches, il voyait apparaître menaçants les fantômes de son père et de son frère. Afin d'effacer tout souvenir de sa victime, il fit abattre ses statues et refondre les monnaies frappées à son effigie; il menaça de mort Julie, qui le pleurait, immola Fadilla, dernière fille de Marc-Aurèle, et 20,000 personnes, soupçonnées d'avoir aimé cet empereur. Il donna l'ordre au jurisconsulte Papinien, qu'il haïssait, parce que Sévère lui avait recommandé de veiller à l'administration du royaume et de maintenir la concorde dans sa famille, d'écrire une apologie de son fratricide, comme Sénèque avait fait pour Néron; mais Papinien répondit : « Il est plus facile de le commettre que de le justifier, » et, par une mort intrépide, il mit le sceau à la renommée que lui avaient acquise ses connaissances, ses ouvrages et ses fonctions publiques.

Désormais, habitué au sang, Caracalla ne cessa de le faire couler; il suffisait, pour être coupable, d'être riche ou vertueux.

213-16.

(1) Hérodien. Si l'on y comprend les jardins.

Il parcourait les diverses provinces, surtout celles de l'Orient, et satisfaisait sa soif de supplices contre tout le genre humain. Partout où il se trouvait, les sénateurs devaient lui préparer des banquets et des amusements d'une dépense énorme, qu'il abandonnait ensuite à ses gardes; lui élever des palais et des théâtres, sur lesquels il ne jetait pas même les yeux ou qu'il ordonnait de démolir. Afin de se rendre populaire, il prenait le costume du pays qu'il visitait; dans la Macédoine, en témoignage de son admiration pour Alexandre, il organisa un corps de son armée sur le modèle de la phalange, en donnant aux officiers les noms de ceux qui avaient servi sous le héros macédonien. Il fut idolâtre d'Achille en Asie, partout comédien et bourreau. Dans la Gaule, il fit périr jusqu'aux médecins qui l'avaient guéri; pour se venger d'une satire, il ordonna le massacre des Alexandrins, et, du temple de Sérapis, il dirigeait le carnage d'une foule de malheureux, tous coupables, écrivait-il au sénat.

Du reste, il ne s'occupait ni des affaires ni de la justice; il prodiguait l'or à des baladins, à des cochers, à des comédiens, à des gladiateurs, et confiait les premiers postes de l'État à des affranchis, à des histrions, à des eunuques. Qu'importaient les plaintes du monde entier? « Fais-toi aimer des soldats, cela suffit. » Caracalla les combla de largesses plus encore que son père, sans les réprimer avec la même fermeté; outre la solde, qu'il avait augmentée, il leur distribuait chaque année 70 millions de drachmes; il les laissait croupir dans leurs quartiers, et provoquait leur familiarité en imitant leur manière de se vêtir, leurs habitudes et leurs vices. Après avoir dissipé l'immense trésor de Sévère, il alla jusqu'à faire de la fausse monnaie; Julie l'en ayant blâmé, il lui répondit en portant la main à son épée: « Tant que j'aurai celle-ci, jamais l'argent ne me manquera. »

Caracalla fit aussi quelques guerres; les peuples de la Germanie se soulevèrent, le menaçant d'une guerre sans fin, s'il ne leur donnait pas une partie de ses trésors; il consentit à leur demande; toutefois il ne reçut pas leurs ambassadeurs, mais bien leurs interprètes, qu'il fit massacrer aussitôt, pour qu'ils ne pussent attester sa honte. Il assassina le roi des Quades, et fit égorger les jeunes gens de la Rhétie qu'il avait appelés sous les armes; après avoir invité Tiridate, roi de l'Arménie et de l'Osroène à se rendre près de lui à Antioche, il le jeta dans les fers, et réduisit l'Osroène en province; mais il échoua contre l'Arménie. Il entra de même, sans déclaration de guerre, sur le territoire des Par-

thes, dont il extermina les habitants, contre lesquels il lâchait des bêtes féroces. Cependant, bien qu'il n'eût pas vu l'ennemi, il se vanta d'être le vainqueur de l'Orient, et le sénat lui donna les noms de Germanique, de Gétique, de Parthique, sans oublier le honneurs du triomphe. Helvius Pertinax, fils de l'empereur assassiné, dit que le surnom de *Gétique*, par allusion au meurtre de Géta, était le seul qui lui convînt; il paya ce mot de sa vie.

La préfecture du prétoire, qui embrassait toutes les attributions du pouvoir souverain, avait été divisée. Aventus avait le commandement militaire, et l'autorité civile se trouvait dans les mains de Marcus Opilius Macrinus, avocat de Césarée en Mauritanie. Un devin de l'Afrique prédit l'empire à Macrin; Caracalla en reçut l'avis à Édesse au moment où il dirigeait un char, et remit la dépêche à Macrin, pour lequel il fut évident qu'il devait mourir ou donner la mort; il acheta donc le centurion Martial, qui frappa l'empereur lorsqu'il se rendait au temple de la Lune à Carrhes.

217. 8 avril.

Julia Domna, sa mère, que Sévère avait épousée, parce que les étoiles lui avaient promis un époux royal, possédait, outre la beauté, une imagination vive, un esprit ferme, un jugement exquis, des connaissances dans les arts et les belles-lettres; elle protégeait les hommes de savoir, dont les éloges pourtant n'ont pu dissimuler ses scandales. Jamais elle n'avait pris d'ascendant sur son mari, austère et jaloux; mais, sous le règne de son fils, elle administra avec prudence et modération; ne voulant pas survivre à la perte de ses dignités, elle se laissa mourir de faim.

Ce monstre, fait mémorable, avait déclaré citoyens romains tous les sujets de l'empire (1), non par générosité, mais pour soumettre les provinciaux au droit du vingtième sur les successions, qui n'était payé que par les citoyens.

L'empire du monde resta vacant trois jours; le quatrième, les prétoriens, ne sachant à qui le donner, proclamèrent Macrin, qui feignait de n'en pas vouloir, d'être affligé de la mort de Caracalla, mais qui s'empressa de distribuer des dons, des promes-

(1) Fecisti patriam diversis gentibus unam,
Urbem fecisti quod prius orbis erat.
(Rutilius, *Itinéraire.*)

Il en est pourtant qui attribuent cette loi à Marc-Aurèle (Mannert, *Commentatio de M. A. Antonino, constitutionis de civitate universo orbi data auctore*, 1772); peut-être Caracalla ne fit-il que l'étendre.

ses, et d'accorder une amnistie. Le sénat, qui avait hésité jusqu'alors, se répandit en imprécations contre le mort, et prodigua, plus qu'à nul autre, les honneurs à Macrin, dont le fils reçut le titre de César, et la femme, celui d'Auguste; il supplia même le nouvel empereur de punir les ministres de Caracalla, et d'exterminer les délateurs. Macrin lui permit d'exiler des sénateurs, quelques citoyens, et de faire mettre en croix les esclaves ou les affranchis qui avaient dénoncé leurs maîtres; il accorda même à l'armée la déification de Caracalla, et le sénat, toujours docile, y consentit.

Macrin, pour réparer le désordre, abrogea les édits contraires aux lois de Rome, punit du supplice du feu les adultères quels qu'ils fussent, obligea les esclaves fugitifs à combattre avec les gladiateurs, et laissait parfois les coupables mourir de faim; il condamnait à la peine de mort les délateurs qui ne prouvaient pas leur accusation, et leur accordait, dans le cas contraire, la récompense ordinaire du quart des biens de l'accusé, mais en les déclarant infâmes. Tantôt il punit ceux qui conspirèrent contre lui, tantôt il leur pardonna. Cette rigueur, et la destitution de personnages illustres, dont il donna les fonctions à des gens sans noblesse ni mérite, excitèrent des mécontentements; il paraissait honteux de voir sur le trône un homme qui n'était pas même sénateur, et chez lequel aucune qualité ne rachetait la bassesse d'origine.

L'empereur, soit peur ou justice, renvoya les prisonniers enlevés par Caracalla; mais Artaban IV, roi des Parthes, qui réunissait une armée pour venger cet outrage, exigea que Rome réédifiât les villes renversées par Caracalla, restituât la Mésopotamie et payât une amende pour l'insulte faite aux sépultures des rois parthes. Sur son refus, il assaillit les Romains près de Nisibe, les défit, et n'accorda la paix qu'au prix de cinquante millions de drachmes. Le rétablissement de Tiridate sur son trône apaisa les Arméniens.

Ces défaites avaient leur principale cause dans l'absence de toute discipline; Macrin, désireux de la rétablir, transféra dans la campagne les soldats qui s'amollissaient au sein des villes, avec défense de s'en approcher, et punissait avec sévérité la faute la plus légère. Il voulut même diminuer la solde des troupes, qui se mirent alors à se plaindre, lui reprochant ses loisirs somptueux d'Antioche et l'hypocrisie avec laquelle il avait feint de déplorer le meurtre de Caracalla, ordonné par lui-même.

Le feu de la sédition était attisé par Julia Mésa, sœur de Julia Domna, qui joignait la ruse d'une femme au courage d'un homme; Macrin lui avait laissé ses immenses richesses, en la reléguant toutefois à Émèse en Phénicie, avec ses deux petits-fils, Varius Avitus Bassianus et Alexandre Sévère, nés, l'un de Julia Soémis, l'autre de Julia Mamméa, ses deux filles; le premier avait treize ans, et le second, neuf. Bassianus, appelé Élagabale, du nom du soleil dont sa grand' mère l'avait fait prêtre, s'était concilié, par sa douceur et son affabilité, la bienveillance des soldats de Macrin, campés dans le voisinage; l'affection des troupes s'accrut davantage, lorsque Mésa eut répandu le bruit qu'il était fils de Caracalla, opinion qu'elle appuya de largesses considérables; les soldats le proclamèrent alors empereur sous le nom de Marc-Aurèle Antonin Élagabale. Ulpien Julien, préfet du prétoire, envoyé pour apaiser la révolte, fut massacré. Macrin, après avoir hésité entre la rigueur et l'indulgence, finit par le déclarer ennemi de la patrie, proclama Auguste son propre fils, Marcus Opilius Diaduménus, et promit à chacun des soldats cinq mille drachmes, au peuple cent cinquante par tête. Malgré cette libéralité, les soldats se déclarèrent pour Élagabale, et massacrèrent leurs officiers pour leur succéder dans leurs biens et leurs grades comme on le leur avait promis; puis, dans une bataille livrée sur les confins de la Syrie et de la Phénicie, Macrin, par une fuite intempestive, décida la victoire de son rival. Atteint près d'Archélaïde en Cappadoce, on le conduisait au vainqueur, lorsque, informé que son fils, âgé de dix ans, avait eu la tête tranchée publiquement, il se précipita du char qui le portait, et les soldats d'escorte terminèrent ses douleurs et sa vie. Le petit nombre de ses partisans qui résistèrent, périrent, et la révolution fut terminée en vingt jours.

218.

Élagabale consuma plusieurs mois dans un voyage frivole et somptueux pour se rendre de la Syrie en Italie; en attendant, il envoyait à Rome les promesses ordinaires, accompagnées de son portrait qui le représentait en habits sacerdotaux de soie et d'or, ondoyants à l'orientale, la tiare sur la tête, couvert de bracelets, de colliers et de pierres précieuses, les sourcils teints en noir, les joues fardées. Rome dut s'apercevoir alors que le régime brutal du sabre allait faire place au mou despotisme de l'Orient.

En effet, le prêtre du soleil surpassa en impiété, en prodigalités, en débauches et en barbarie les monstres qui l'avaient précédé. Au nombre des six femmes qu'il prit en quatre ans, et qu'il

répudia ou tua, on compta même une vestale, attentat inouï jusqu'alors. Ses appartements n'étaient tendus que d'étoffes d'or. Nu de corps, il conduisait un char couvert de pierreries, auquel il attelait des femmes demi-nues, et, pour arriver jusqu'à ce char, il ne devait fouler que du sable d'or; tous les vases dont il se servait étaient d'or, et, le soir, il distribuait à ses convives ceux dont il avait fait usage dans la journée. Ses vêtements étaient faits des étoffes les plus fines, et jamais il ne porta deux fois le même, jamais deux fois un anneau. Il remplit ses viviers d'eau de rose, et de vin le canal qui servait aux naumachies; une profusion de fleurs parait ses appartements, ses galeries, ses lits. Il donnait des festins où l'on ne voyait que des langues de paons et de rossignols, des œufs de turbot, des cervelles de perroquets et de faisans, des talons de chameaux; il ne mangeait de poisson que lorsqu'il se trouvait très-loin de la mer, et alors il en distribuait à la multitude, mais avec profusion, des plus délicats et des plus chers à transporter. Il nourrissait ses chiens avec des foies d'oie, ses chevaux avec du raisin, les animaux féroces avec des faisans et des perdrix. Quiconque inventait un mets appétissant, recevait une récompense; mais s'il ne flattait pas le goût de l'empereur, il était condamné à ne pas manger autre chose jusqu'à ce qu'il découvrît quelque nouvelle friandise plus estimée. On servait en outre à ses banquets des petits pois mêlés de grains d'or, des lentilles avec des pierres fulminaires, des fèves avec de l'ambre, du riz avec des perles; on mêlait du mastic au vin de rose, et l'on saupoudrait d'ambre les truffes et les poissons. Les tables et les vases, aux formes impudiques, étaient d'argent. Le nard alimentait les lampes; les roses et les hyacinthes pleuvaient en abondance sur les convives, et parfois l'empereur se divertit à les étouffer sous cette pluie odorante.

Aux sales infamies dont son palais fut le réceptacle, il invitait ses amis, qu'il appelait ses compagnons d'armes à cause de leur indigne complicité; les prouesses libidineuses valaient à ses favoris les premières charges de l'empire. Un jour, il chassa toutes les courtisanes, qu'il remplaça par des garçons; il se fit épouser par un officier et par un esclave, et ce mariage bestial fut consommé à la face du monde. Il aima avec tant de passion l'esclave Garmis, qu'il songea à le marier à sa mère et à le nommer César; mais il le tua, parcequ'il avait osé lui conseiller de se conduire avec plus de décence; un grand nombre d'autres, en Syrie et ailleurs, furent ses victimes, sous le prétexte qu'ils désap-

prouvaient sa conduite. La première fois qu'il se montra dans la curie, il voulut que sa mère fût comptée parmi les pères conscrits avec droit de voter comme eux. Il institua même, sous sa présidence, un sénat de femmes, chargé de statuer sur l'habillement des hommes, sur les préséances, les visites et autres objets de semblable importance.

Dans sa folle dévotion pour le dieu auquel il devait son nom et le trône, et qu'on adorait sous la forme d'un cône de pierre noire, il lui fit bâtir un temple magnifique sur le Palatin, avec des rites étrangers. Il voulut que Jupiter et les autres dieux fussent les serviteurs de ce nouveau dieu, et que nul autre ne reçût d'adorations. Les autres temples furent donc profanés et dépouillés, et l'on transporta dans le sien le feu éternel de Vesta, la statue de Cybèle, les boucliers anciles et le Palladium; puis, ayant fait venir de Carthage la déesse Astarté avec tous ses ornements, il la maria à son dieu, et célébra leur union avec une magnificence inouïe. Non content de s'abstenir lui-même, pour le culte de cette divinité, de la chair de porc et de se faire circoncire, il lui sacrifiait encore des enfants qu'on enlevait à d'illustres familles. Pour conduire processionnellement cette pierre brute, il fit semer de poudre d'or la route que devait suivre le char attelé de six chevaux blancs; tenant lui-même les rênes, il cheminait à rebours, afin de ne pas détourner les yeux de sa divinité bien-aimée. Des vins exquis, les victimes les plus rares, des aromates précieux, étaient prodigués dans les sacrifices qu'il lui offrait; les plus graves personnages de l'ordre civil et militaire, au milieu des danses lascives exécutées par de jeunes Syriennes au son d'instruments barbares, remplissaient les rôles les plus ridicules et les plus abjects.

Mésa faisait d'inutiles efforts pour refréner cet insensé; dans la prévision que les Romains ou les soldats ne le supporteraient pas longtemps, elle lui persuada d'adopter son cousin Alexandre-Sévère, afin, disait-elle, qu'il ne fût pas distrait par les affaires de ses occupations divines. Mais, voyant que le nouveau prince s'abstenait de participer à ses débauches et se faisait aimer du peuple et du sénat, Élagabale essaya de le tuer; les prétoriens indignés se soulevèrent, et ils allaient massacrer l'empereur, s'il n'eût obtenu par ses larmes qu'ils lui laissassent la vie et son époux; ils firent alors tomber leur colère sur les compagnons de ses débauches. L'année suivante, il attenta encore à la vie d'Alexandre, et les prétoriens se soulevèrent de

221.

nouveau; Élagabale dut le conduire dans leur camp, où les applaudissements accueillirent le jeune César, tandis qu'il fut lui-même accablé d'outrages. L'empereur irrité ordonne la mort de quelques-uns; mais leurs compagnons les arrachent au bourreau. Une mêlée s'engage; Élagabale se cache dans les latrines, où il est découvert et tué. Il avait dix-huit ans.

222.

Alexandre Sévère, qui n'en avait que quatorze, fut proclamé empereur, Auguste, Père de la patrie, Grand, avant même de connaître ces titres (1). D'un naturel doux et modeste, il se laissa diriger par sa mère Mammée (2), qui plaça près de lui un conseil composé de seize sénateurs, sous la direction d'Ulpien, afin de remédier au désordre du gouvernement et des finances, de mettre à l'écart tous les fonctionnaires indignes et de former le jeune empereur.

Respectueux envers sa mère et Ulpien, plein d'aversion pour les flatteurs, Alexandre aima la vertu, l'instruction, le travail. Se levant avec l'aube, après avoir fait ses dévotions dans la chapelle domestique, qu'il avait ornée des images des héros bienfaisants, il s'occupait des affaires publiques dans le conseil d'État et prononçait ensuite sur les contestations privées. Il se délassait de ces travaux par une lecture agréable ou bien en étudiant la poésie, la philosophie, l'histoire, surtout dans Virgile, Horace, Platon et Cicéron, sans négliger les exercices du corps. Se remettant ensuite aux affaires, il expédiait des lettres et lisait des mémoires jusqu'à l'heure du souper, repas frugal, servi pour un petit nombre d'amis instruits et vertueux, dont la conversation ou les lectures lui tenaient lieu des danseurs et des gladiateurs, assaisonnement ordinaire des banquets romains. Vêtu simplement, il parlait avec courtoisie, et donnait audience à tous à certaines heures; un héraut répétait cette formule des mystères d'Éleusis : « Que celui dont l'âme n'est pas innocente et pure s'abstienne d'entrer ici. » Il avait écrit sur les portes du palais : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît. » Sa cour était pleine de chrétiens; on a même affirmé qu'il adorait en secret le

(1) Voir dans Lampride le procès-verbal de son élection, monument curieux du rôle infime et puéril que jouait alors le sénat.

(2) L'évêque Eusèbe l'appelle très-religieuse et très-pieuse (VI, 2), ce qui a fait croire à quelques-uns qu'elle était chrétienne. La vie d'Alexandre, dans l'*Histoire Auguste*, est une espèce de roman comme la *Cyropédie*. Hérodien paraît plus digne de foi, et s'accorde d'ailleurs avec les fragments de Dion.

Christ et Abraham, et qu'il songeait à élever un temple au vrai Dieu; il n'aurait abandonné ce projet que sur la réponse des oracles, qui faisaient craindre la désertion des autres temples. A l'exemple des chrétiens, qu'il voyait en user ainsi dans le choix de leurs prêtres, il publiait le nom des gouverneurs désignés pour les provinces, invitant ceux qui auraient des reproches à leur faire, à parler librement. Après avoir modéré le luxe, il diminua le prix des denrées et l'intérêt de l'argent, sans priver le peuple ni des largesses ni des amusements. Les gouverneurs, persuadés que l'amour des gouvernés était le seul moyen de lui plaire, laissaient respirer les provinces; ainsi l'empire se relevait des malheurs de quarante ans de diverses tyrannies.

Il restait à guérir la plaie la plus dangereuse, l'indiscipline des soldats, impatients de toute espèce de frein. Alexandre se les concilia par des libéralités et par l'exemption de quelques corvées pénibles, comme de porter dans les marches les provisions pour dix-sept jours; il dirigeait leur luxe sur les chevaux et sur les armes; il partageait leurs fatigues, visitait les malades, ne laissait aucun service en oubli ou sans récompense, et disait que la conservation des soldats l'occupait plus que la sienne propre, parce que la sûreté de l'État reposait sur eux.

Mais quel remède peut guérir un mal invétéré? Les prétoriens finirent par se fatiguer de la vertu de leur créature, et reprochaient à Ulpien, leur préfet, de lui conseiller des mesures de rigueur; enfin, saisis de fureur, ils parcoururent Rome, durant trois jours, comme une ville ennemie, mettant le feu aux maisons jusqu'à ce qu'ils se fussent emparés d'Ulpien, qu'ils égorgèrent sous les yeux de l'empereur, dont la bonté était impuissante. Tout ministre fidèle était menacé du même sort, et l'historien Dion n'échappa au péril qu'en se cachant dans ses terres de la Campanie. Les légions imitèrent le déplorable exemple des prétoriens, et de toutes parts éclataient des révoltes, accompagnées du massacre des officiers, qui attestaient que la douceur ne pouvait rien contre une licence aussi effrénée.

230.

De son temps, une grande révolution restaura l'empire de Perse; Ardescir Babegan ou Artaxerce, fils de Sassan, roi des rois, soumit à l'unité d'administration et au culte du feu, selon la doctrine de Zoroastre, tous les pays situés entre l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe, l'Oxus, l'Indus, la mer Caspienne et le golfe Persique; c'étaient là de nouveaux ennemis, d'autant plus redoutables qu'Ardescir avait résolu de recouvrer toutes les contrées qui

223-26.

avaient appartenu à Cyrus. Sans égard pour Alexandre, il passa l'Euphrate, et soumit beaucoup de provinces voisines; puis il envoya à l'empereur, qui s'avançait avec son armée, quatre cents hommes des plus robustes, qui lui dirent : « Le roi des rois ordonne aux Romains d'évacuer la Syrie et l'Asie Mineure, et de restituer aux Perses les pays en deçà de la mer Égée et du Pont possédés par leurs aïeux. »

232.

Alexandre s'irrita de tant d'arrogance, fit dépouiller les envoyés de leurs ornements, les relégua dans la Phrygie et recouvra la Mésopotamie sans coup férir; enfin il battit Ardescir, qui commandait cent vingt mille chevaux, dix mille fantassins pesamment armés, dix-huit cents chars de guerre et sept cents éléphants. Alexandre partagea son armée en trois corps, qui devaient envahir la Parthie de plusieurs côtés; cette attaque bien combinée aurait pu réussir, si l'armée n'avait pas reculé devant les fatigues et massacré ses officiers. Alexandre, de retour à Rome, fit au sénat un récit pompeux de ses exploits, triompha sur un char traîné par quatre éléphans et reçut les surnoms de Parthique et de Persique; mais Ardescir ne tarda point à reprendre aux Romains toutes leurs conquêtes, et, dans quinze années de règne, il consolida si bien sa puissance qu'elle devint redoutable pour l'empire romain ».

233.

234.

L'empereur se préparait à recommencer les hostilités, lorsqu'il en fut détourné par les Germains; il accourut au Rhin, et les repoussa au delà du fleuve ; mais il se vit arrêté par le désordre de son armée, qui supportait avec impatience les fatigues, la discipline et la rigueur avec laquelle il punissait les moindres outrages commis dans les marches, au milieu desquelles il leur faisait répéter sans cesse par ses héraults : « Faites comme vous voulez qu'on vous fasse. »

235.

Lorsqu'Alexandre, de retour d'Orient, célébra dans la Thrace, par des jeux militaires, la naissance de son fils Géta, un jeune homme vigoureux vint le trouver et le pria, dans une langue barbare, de lui accorder l'honneur d'entrer dans la lice. Comme sa taille annonçait une grande vigueur, on lui opposa, afin que le barbare n'eût pas à triompher d'un soldat romain, les esclaves les plus robustes du camp ; mais il en terrassa seize l'un après l'autre. Le vainqueur reçut en récompense de petits cadeaux, et fut enrôlé dans les troupes; le lendemain, il divertit les soldats par des tours de force et de souplesse à la manière de son pays; puis, s'étant aperçu que Sévère l'avait remarqué, il

suivit son cheval durant une longue course, sans laisser paraître la moindre fatigue ; au bout de ce trajet, l'empereur lui ayant proposé de lutter, il accepta et vainquit sept soldats vigoureux. Alexandre lui donna un collier d'or, et l'inscrivit parmi ses gardes avec double solde, parce que la solde ordinaire ne suffisait pas à sa nourriture.

Ce colosse, appelé Maximin, était fils d'un père goth et d'une mère alaine ; il avait huit pieds, et, de son bras nerveux, il traînait un char qu'une paire de bœufs ne suffisait pas à conduire ; il déracinait des arbres, brisait d'un coup de pied la jambe d'un cheval, broyait des cailloux entre ses doigts, mangeait quarante livres de viande et buvait par jour vingt-quatre pintes de vin, quand il n'excédait pas cette mesure. En fréquentant les hommes, Maximien reconnut la nécessité de réformer son naturel farouche, et parvint à se maintenir en faveur sous différents empereurs. Alexandre le nomma tribun de la quatrième légion ; puis, comme il faisait bien observer la discipline, il lui confia un commandement supérieur, le fit entrer au sénat, et se proposait de marier sa propre sœur à son fils, Julius Vérus, qui n'avait pas moins d'orgueil que de beauté, de vigueur et de courage.

Tant de bienfaits, au lieu d'enchaîner Maximin, lui inspirèrent le désir de tout oser, quand la force pouvait tout ; il répandait des bruits injurieux et des railleries contre cet empereur syrien, tout au sénat, tout à sa mère ; puis, à la tête d'une faction, il l'assaillit près de Mayence et le tua avec Mammée. 235.
Alexandre n'avait que vingt-six ans. Les soldats massacrèrent les assassins, excepté leur chef ; le peuple et le sénat pleurèrent Alexandre autant qu'il le méritait, et célébrerent par une fête annuelle le jour de sa naissance. Maximin, proclamé empereur, s'associa son fils, dont les soldats baisèrent les mains, les genoux et les pieds. Le sénat confirma ce qu'il ne pouvait empêcher, et les vengeances et les cruautés commencèrent aussitôt. Maximin, comme tout individu qui, d'un rang infime, parvient à une haute fortune, craignait le mépris et les comparaisons ; une naissance illustre ou le mérite était donc un crime à ses yeux ; c'était un crime aussi de l'avoir bafoué, un crime de l'avoir secouru dans sa pauvreté. Un soupçon suffisait pour que généraux, gouverneurs, personnages consulaires, fussent enchaînés sur des chars et conduits devant l'empereur ; non content de la mort et de la confiscation, il les faisait exposer aux bêtes, cousus dans les peaux fraîches d'animaux, ou battre de verges jusqu'à

236. ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. Sa férocité n'épargna point les chrétiens.

Non moins cupide que barbare, il confisqua les revenus particuliers que chaque ville destinait aux distributions et aux divertissements, dépouilla les temples, et convertit en monnaie les statues des dieux et des héros. L'indignation fut générale, et des soulèvements se manifestaient dans quelques cités. Dans l'Afrique, quelques jeunes gens riches, qu'un procurateur avide avait dépouillés de tous leurs biens, armèrent les esclaves et les paysans, tuèrent ce magistrat, et proclamèrent

237. empereur Marc-Antoine Gordien, proconsul de cette province.

Ce sénateur, riche et bienfaisant, qui descendait des Gracques et de Trajan, habitait à Rome le palais de Pompée, orné de trophées et de peintures; il avait, sur la route de Préneste, une maison de campagne d'une vaste étendue, avec trois salles longues de cent pieds chacune, et un portique soutenu par deux cents colonnes des quatre marbres les plus estimés. Dans les jeux qu'il donnait au peuple, il ne faisait jamais paraître moins de cent cinquante couples de gladiateurs, et parfois il en offrait cinq cents. Un jour, il y fit tuer cent chevaux siciliens et autant de la Cappadoce, mille ours et un nombre infini d'animaux de moindre valeur. Lorsqu'il fut édile, il renouvela ces jeux tous les mois; nommé consul, il les étendit aux principales villes de l'Italie.

Ces spectacles étaient l'objet de toute son ambition; paisible, du reste, au point de ne pas exciter la jalousie des tyrans, il cultivait les lettres, et célébra en trente livres les vertus des Antonins. Il était presque octogénaire, lorsqu'on lui offrit l'empire, et ni ses larmes ni ses prières ne purent conjurer ce malheur; enfin, voyant qu'il n'avait pas d'autres moyens d'échapper aux soldats qui l'entouraient, ou à Maximin, il accepta et s'établit à Carthage. Son fils Gordien, qui avait vingt-deux concubines, dont chacune le rendit père de trois ou quatre enfants, fut proclamé empereur avec lui; il avait rassemblé soixante-deux mille volumes, écrivit lui-même, et quelques-uns de ses ouvrages nous sont parvenus.

Les nouveaux empereurs, en donnant avis au sénat de leur élection, se déclaraient prêts à déposer la pourpre si tel était son plaisir; ils ordonnèrent de ne publier leurs décrets qu'après l'assentiment de ce corps, rappelèrent les exilés, et firent de généreuses promesses aux soldats et au peuple; enfin ils invitèrent

leurs amis à se soustraire aux tyrans. La résolution du consul triompha de l'hésitation du sénat, qui déclara ennemis publics les Maximins et leurs adhérents, avec promesse de récompenser quiconque les tuerait; la révolte se propagea dans toute l'Italie, et fut souillée par un grand nombre de victimes. Le sénat, après s'être laissé avilir par un Thrace grossier, reprit du courage et de la dignité; il invita par des députés les gouverneurs à venir au secours de la patrie, et fit des préparatifs de défense et de guerre. Les messages étaient partout bien accueillis; mais Capélianus, gouverneur de la Mauritanie et l'ennemi particulier des Gordiens, réunit toutes ses forces, et attaqua les nouveaux empereurs dans Carthage. Le fils périt en combattant, et le père, à la nouvelle de sa mort, s'étrangla, après un règne de trente-six jours à peine. Carthage fut prise, et des torrents de sang assouvirent la vengeance de Maximin.

238.

Aux premières nouvelles de la rébellion, cet empereur, exaspéré par une furie de bête féroce, se roula par terre et se heurta la tête contre les murs; puis, se jetant sur tous ceux qui l'entouraient, il les perçait de son épée, jusqu'à ce qu'on la lui eût arrachée de vive force. Bientôt il marcha sur l'Italie, proclamant un pardon absolu; mais qui pouvait s'y fier? Le désespoir inspire au sénat un courage que la raison condamnait; il proclame empereurs deux vieux sénateurs, Maximus Pupiénus et Claudius Balbinus, l'un pour diriger la guerre, l'autre pour administrer la cité. Le premier, fils d'un charpentier, inculte, mais brave et sensé, était parvenu de grade en grade jusqu'aux premiers postes et à la préfecture de Rome. Ses victoires contre les Sarmates et les Germains, les habitudes austères de sa vie, qui s'associaient à des sentiments d'humanité, lui avaient acquis le respect du peuple; Balbinus, orateur et poëte de renom, gouverneur intègre de plusieurs provinces, avait gagné l'affection générale; possesseur d'une fortune immense, il était libéral et ami des plaisirs sans excès.

Mais, pendant que tous deux offrent au Capitole les premiers sacrifices, le peuple s'ameute, prétend faire aussi son élection, et veut qu'ils s'adjoignent un neveu de Gordien, enfant de douze ans; ils acceptent le César, qui portait le nom de son oncle, et, le tumulte apaisé, ils songent à se consolider.

Maximin, à la tête de l'armée avec laquelle il avait plusieurs fois vaincu les Germains et projeté d'étendre les limites de l'empire jusqu'à la mer du Nord, s'avançait furieux sur l'Italie, qu'il

n'avait pas vue depuis son avénement. Après avoir traversé les Alpes Juliennes, il trouva le pays désert, les provisions consommées, les ponts rompus; le sénat, par ces mesures, avait voulu épuiser ses troupes sous les places fortes qu'on avait mises dans un bon état de défense. Aquilée, pleine de confiance dans le dieu Bélénus qu'elle croyait voir combattre sur ses murailles, fut la première qui arrêta sa marche par une résistance héroïque. Cependant, si Maximin, laissant cette ville derrière lui, se fût dirigé sur Rome, quelles forces aurait pu lui opposer Pupiénus, venu jusqu'à Ravenne pour lui tenir tête? A quoi eût servi l'habileté politique de Balbinus contre les troubles de l'intérieur? Mais les troupes de Maximin, trouvant le pays dévasté et une résistance inattendue, se mutinèrent; enfin un corps de prétoriens, qui tremblaient pour leurs femmes et leurs enfants restés dans le camp d'Albe, égorgèrent le tyran avec son fils et ses plus zélés partisans.

Aquilée ouvre ses portes; assiégés et assiégeants s'embrassent, transportés de joie d'avoir recouvré la liberté. A Ravenne, à Rome, partout, le bonheur, l'ivresse, les actions de grâces aux dieux, sont en proportion de la terreur inspirée par les vaincus et des espérances que font naître les vainqueurs. Les nouveaux princes abolirent ou diminuèrent les impôts introduits par Maximin, rétablirent la discipline, publièrent des lois opportunes avec l'adhésion du sénat, et cherchèrent à cicatriser tant de plaies saignantes. Pupiénus demandait à son collègue : « Quelle récompense devons-nous attendre pour avoir délivré Rome d'un monstre? » Balbinus lui répondit : « L'amour du sénat, du peuple et de tous. » Mais l'autre, plus avisé, lui repartit : « Ce sera plutôt la haine des soldats et leur vengeance. »

Il devinait juste; en effet, durant la guerre même, le peuple et les prétoriens s'étaient soulevés dans Rome, inondant les rues de sang, mettant le feu aux magasins et aux boutiques. Les tumulte fut apaisé, non éteint; les sénateurs ne sortaient qu'armés de poignards, et les prétoriens épiaient l'occasion de se venger. Tous se moquaient des faibles digues que les empereurs opposaient au torrent des factions. La fermentation s'accrut lorsque les prétoriens furent tous réunis à Rome; indignés de voir qu'on eût substitué aux empereurs de leur choix des créatures du sénat, qui prétendaient d'ailleurs rétablir les lois et la discipline, ils massacrent les nouveaux princes, emmènent au camp le jeune Gordien III, et le proclament seul souverain.

238.

Cet enfant semblait né pour apaiser les animosités ; beau et plein de douceur, il était en outre le rejeton de deux empereurs morts avant de s'être pervertis ; le sénat et les soldats l'appelaient leur fils, et le peuple l'aimait plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Misithée, d'abord son maître de rhétorique, puis son beau-père et préfet du prétoire, après avoir congédié les indignes confidents du jeune empereur, mérita la confiance par sa probité et son courage. Mais il mourut bientôt, et le commandement des prétoriens fut confié à Marcus Julius Philippus, qui, non content de ce poste, intrigua tant parmi les soldats qu'il contraignit Gordien à le reconnaître pour son collègue ; il déposa ensuite son bienfaiteur, et finit par le tuer à Zaït, pendant qu'il faisait la guerre au roi sassanide Chahpour ou Sapor, fils d'Ardescir. 244.

Philippe, né à Bosra, dans l'Idumée, était fils d'un chef de caravanes arabes, et l'on prétend même qu'il professait la religion chrétienne, bien que ses actes démentent cette opinion. Après un arrangement avec Sapor, il revint à Antioche, où il voulut assister à la solennité de Pâques ; mais il en fut déclaré indigne par l'évêque Babylas, jusqu'à ce qu'il eût subi une pénitence. Arrivé à Rome, il se concilia le peuple par sa douceur, et célébra le millième anniversaire de la fondation de Rome par des jeux où combattirent deux mille gladiateurs, trente-deux éléphants, dix ours, soixante lions, un cheval marin, un rhinocéros, dix léopards, dix ânes, quarante chevaux sauvages, dix girafes, sans compter les animaux de moindre grandeur. Les fêtes commémoratives de l'héroïque cité ne pouvaient être que sanglantes. 245. 247.

Mais les nouveaux empereurs surgissaient de toutes parts ; le plus heureux fut Cnéus Messius Décius de Sirmium, gouverneur de la Mésie. Philippe marcha contre lui, et périt à Vérone de la main de Décius lui-même, après un règne de cinq ans. 249.

Philippe avait laissé grandir la religion chrétienne, contre laquelle, au contraire, Décius promulgua des édits très-sévères ; quiconque la professait était dépouillé de ses biens et traîné au supplice. On vit alors se renouveler les horreurs des proscriptions ; des frères trahirent leurs frères, des fils leurs pères ; celui qui pouvait échapper à cette fureur se réfugiait dans les forêts et les déserts. Cette conduite de Décius avait pour mobile son amour des anciennes institutions, qu'il cherchait à ressusciter, parce qu'il attribuait à la corruption les malheurs de l'Empire. Il avait songé à rétablir la censure, institution surannée et désormais im- 250.

possible; car il aurait fallu étendre l'inspection sur tout le monde civilisé, et faire comparaître devant un juge sans armes la dépravation armée. Comme il voulait néanmoins que le sénat élût un censeur, Valérien fut proclamé d'une voix unanime, et l'empereur lui dit en lui conférant cette dignité : « Heureux de « l'approbation universelle, reçois la censure du genre humain, « et juge nos mœurs. Tu choisiras ceux qui seront dignes de « siéger dans le sénat; tu rendras à l'ordre équestre sa splen- « deur ; tu accroîtras les revenus publics et allégeras les charges ; « tu diviseras par classes la multitude infinie des citoyens; tu « tiendras compte de tout ce qui concerne les forces, les riches- « ses, la vertu, la puissance de Rome. La cour, l'armée, les mi- « nistres de la justice, les dignitaires de l'empire, sont justiciables « de ton tribunal, à l'exception seulement des consuls ordi- « naires, du préfet de la cité, du roi des sacrifices et de la pre- « mière des vestales, tant qu'elle reste chaste. »

L'exécution de ce projet, d'ailleurs impraticable, comme l'expérience l'aurait démontré, fut interrompue par les Goths, qui envahirent la basse Mésie, puis la Thrace et la Macédoine. L'empereur, tantôt victorieux par la force, tantôt servi par la trahison, les réduisit à une telle extrémité qu'ils offrirent de rendre les prisonniers et le butin, à la condition qu'on leur permettrait de se retirer. Mais Décius, qui voulait les exterminer, leur barra le passage pour son malheur; une bataille désespérée s'engagea, et son fils fut tué. A la vue de son cadavre, Décius cria aux soldats : « Nous n'avons perdu qu'un homme ; qu'une perte si légère ne vous décourage pas. » Se jetant alors au plus épais de la mêlée, il y trouva la mort.

251.

Les débris de l'armée en déroute se rallièrent au corps de Vibius Trébonianus Gallus, qu'il avait envoyé pour couper la retraite aux Goths. Vibius, qui était peut-être la cause de la défaite, feignit de vouloir la venger, et put ainsi se concilier l'armée, qui le proclama empereur; il s'associa Hostilianus, fils de Décius, et, après sa mort, son propre fils Volusianus. Mais à peine son élection fut-elle confirmée par le sénat, qu'il conclut une paix honteuse avec les Goths, auxquels il promit même un tribut ; il se réservait de manifester son courage en persécutant les chrétiens.

Durant son règne d'un an et demi, la peste et la sécheresse désolèrent plusieurs contrées; les Goths, les Borans, les Carpes, les Burgundes, firent une irruption dans la Mésie et la Pannonie;

les Scythes dévastèrent l'Asie, et les Perses occupèrent jusqu'à Antioche. Le Maure Émilius Émilianus, commandant de la Mésie, enorgueilli d'avoir vaincu les barbares, et plein de mépris pour Gallus, qui croupissait à Rome dans les plaisirs, se fait proclamer empereur; puis, avant que Gallus se soit entièrement réveillé de sa torpeur, il le rencontre à Terni, et le voit périr avec son fils de la main de ses propres soldats. Mais l'armée le tue lui-même près de Spolète, après un règne de quatre mois, et reconnaît Licinius Valérianus, qu'avaient proclamé le sénat et l'armée de la Gaule et de la Germanie.

253. Mai.

Une naissance illustre, rehaussée par la modestie et la prudence, faisait aimer Valérien, qui, fuyant les vices d'alors, consacrait ses loisirs à la culture des lettres. Attaché aux usages antiques, il abhorrait la tyrannie; il paraissait donc digne de l'empire; mais, dès qu'il l'eut obtenu, il fut écrasé par un fardeau si lourd, et, pour l'aider à le porter, il ne sut choisir que son fils, Egnatius Galliénus, jeune homme efféminé et vicieux. Les mesures qu'il prenait étaient néanmoins douces et opportunes, lorsqu'il fut appelé aux armes par les peuples qui, du Nord à l'Orient, faisaient irruption sur l'empire.

Valérien, vainqueur des Goths, alla combattre Sapor dans la Mésopotamie; mais, trahi par Fulvius Macrinus, son favori, il fut vaincu et fait prisonnier. Le roi des rois, enorgueilli de son triomphe, le conduisit enchaîné à travers les villes principales, lui appuyant les pieds sur le dos pour monter à cheval. Lorsque l'empereur, après plusieurs années de captivité, eut cessé de vivre, il le fit écorcher, et sa peau, suspendue dans un temple, resta comme un monument éternel de la honte des Romains. Selon d'autres historiens, Sapor respecta le prisonnier, dont la plus grande douleur fut de voir son fils se réjouir d'un revers qui avançait pour lui le moment de régner. Aux yeux des chrétiens, ce désastre fut un châtiment de la persécution dirigée par Valérien contre les fidèles, à l'instigation de Marcien, célèbre magicien venu d'Égypte, qui lui avait persuadé que l'empire ne prospérerait jamais tant qu'il n'aurait pas exterminé un culte en abomination aux dieux de la patrie.

259.

A la nouvelle de la défaite de Valérien, tous les ennemis de Rome semblent d'accord pour assaillir l'empire, et se précipitent même sur l'Italie. Réveillés par le danger, les sénateurs firent marcher la garnison prétorienne, dans laquelle ils avaient enrôlé les plébéiens les plus robustes, ce qui détermina la retraite des

barbares. Cet accès d'énergie martiale donna de l'ombrage à Gallien, qui interdit aux sénateurs toute fonction militaire, et jusqu'au droit d'approcher du camp des légions; cette exclusion fut acceptée comme une faveur par les riches amollis.

Gallien, pour adoucir les barbares au moyen d'alliances, épousa la fille de Pipas, roi des Marcomans, quoique la vanité romaine eût toujours regardé ces unions comme profanes. Dans l'Illyrie, il défit et tua Ingénuus proclamé empereur, et, pour se venger, fit passer au fil de l'épée les habitants de la Mésie, innocents ou coupables. « Il ne suffit pas, écrivait-il à Vérianus Céler, que tu « fasses mourir simplement ceux qui ont porté les armes contre « moi, et qui auraient pu succomber dans la mêlée; je veux que, « dans chaque ville, tu extermines tous les hommes, jeunes ou « vieux; n'épargne pas un seul des individus qui m'ont voulu « du mal, ou qui ont parlé injurieusement de moi, fils, père et « frère de princes. Tue, égorge sans pitié; fais comme je ferais « moi-même, moi qui t'écris de ma propre main (1). »

261. Ce décret, dicté par la fureur, recevait déjà son exécution, lorsque ceux qui se voyaient menacés, poussés au désespoir, proclamèrent empereur Nonius Régillus. Dace d'origine, et descendant de Décébale qui fit la guerre à Trajan, il avait tant de courage que Claudius, futur empereur, lui avait écrit : « Il fut un « temps où l'on t'aurait décerné le triomphe; aujourd'hui je te « conseille de vaincre avec la plus grande précaution, et de ne « pas oublier qu'il est quelqu'un à qui tes victoires porteraient « ombrage. » Cette valeur le porta au trône, mais ne put l'y maintenir; bientôt il fut tué par ses soldats. 262.

Un autre empereur surgit dans les Gaules; Cassianus Posthumius, d'humble origine, mais excellent capitaine, assiégea dans Cologne Saloninus, fils de Gallien, le tua, et reçut l'hommage de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne, dans lesquelles, pendant huit ans, il maintint la tranquillité et se fit aimer. 259.

Tous ces troubles intérieurs permettaient à Sapor de ravager l'Orient à son gré. Anicius Balistus, capitaine des prétoriens sous Valérien, après avoir rassemblé les débris de l'armée de ce prince, osa tenir tête aux Perses; suppléant au nombre par la tactique et la rapidité, il délivre Pompéiopolis en Cilicie, taille en pièces les Perses dans la Lycaonie, fait beaucoup de prisonniers, et

(1) Voir Manso, *Les Trente Tyrans,* qui font suite à sa *Vie de Constantin.*

s'empare même des femmes de Sapor ; puis, se retirant avant d'être rejoint par ce prince, il arrive comme l'éclair à Sébaste et à Corissa de Cilicie, où il surprend et massacre les envahisseurs.

Anicius avait été secouru par Odénat de Palmyre, cheick de quelques tribus de Sarrasins, aguerri dès l'enfance par la chasse et les combats ; après avoir repoussé Sapor, auquel il enleva ses trésors, il entra dans la Mésopotamie, et s'avança jusqu'au centre de l'empire pour délivrer Valérien. Il défit Sapor en bataille rangée sur les bords de l'Euphrate, et le contraignit à s'enfermer avec sa famille dans Ctésiphon ; le succès aurait peut-être couronné ses efforts, si les séditions de l'empire, sans cesse renaissantes, n'avaient pas rendu impossible toute grande entreprise. Nommé par Gallien, en récompense de ses services signalés, commandant de toutes les forces romaines en Orient, Odénat prit le titre de roi de Palmyre ; cette ville, située dans le désert, et que de vastes solitudes isolaient du monde, avait su conserver son indépendance entre les Romains et les Parthes ; en outre, comme elle servait de halte aux caravanes qui allaient de l'Europe dans l'Inde, elle avait amassé d'immenses richesses.

261.

263.

Tandis que Baliste et Odénat se distinguaient par des exploits mémorables, Gallien se dégradait au milieu de prostituées ; sa cruauté s'exerçait, non contre les sénateurs, mais contre les soldats, dont il faisait mourir jusqu'à trois ou quatre mille par jour. Il eut une fois la fantaisie de paraître en triomphateur, suivi de faux prisonniers déguisés en Goths, en Sarmates, en Francs et en Perses. Quelques plaisants s'approchèrent de ces derniers et se mirent à les examiner attentivement ; comme on leur demandait ce qu'ils observaient avec tant de soin, ils répondirent : « Nous cherchons le père de l'empereur. » Gallien les fit brûler vifs ; excellente manière d'avoir raison. Il s'amusait aussi à discuter avec le philosophe Plotin, et se proposait de lui confier une ville pour y réaliser la république de Platon ; il composait de beaux vers et des harangues, savait orner un jardin et préparer un dîner avec une égale habileté. Il se faisait initier aux mystères de la Grèce, sollicitait une place dans l'aréopage d'Athènes, et prodiguait dans les solennités de ses triomphes immérités, ou dans le luxe de sa cour, les trésors que réclamaient la misère publique et de grandes calamités. Le triomphe dont il fut honoré à Rome, la dixième année de son règne, et que Trébellius a décrit, fut extraordinairement remarquable. L'empereur, suivi du sénat, des chevaliers, des troupes vêtues de blanc, précédé du peuple, de

femmes, de serviteurs avec des torches et des flambeaux, monta processionnellement au Capitole. Le cortége était précédé de cent bœufs avec les cornes dorées et des housses de soie, rareté précieuse, et de deux cents brebis blanches, qui devaient être sacrifiées. Dix éléphants, douze cents gladiateurs, des charrettes chargées de bouffons et de comédiens, des cyclopées, des fêtes et des jeux, enfin quelques centaines de personnes déguisées en Scythes, en Francs, en Sarmates, en Perses, ajoutèrent à l'éclat de cette solennité. Il ne prenait du reste aucun souci des intérêts publics; on lui apprend la mort de son père : « Je savais, répond-il, qu'il était mortel. » A la nouvelle de la perte de l'Égypte : « Nous nous passerons de ses toiles, » dit-il. En apprenant l'occupation de la Gaule : « Rome périra-t-elle faute des étoffes d'Arras ? » A la nouvelle du pillage de l'Asie par les Scythes : « Ne pourrons-nous nous baigner sans sel de nitre ? »

Cette indolence suscitait de toutes parts des usurpateurs, qui sont connus dans l'histoire sous le nom des *Trente Tyrans*, bien que ce nombre ne soit pas exact; mais comment suivre, sans ennui et sans confusion, tous ces ambitieux dans leur court trajet du trône à la tombe?

Fulvius Macrianus, qui était parvenu aux premiers grades militaires, se fit proclamer empereur avec l'appui de Baliste. A cette nouvelle, Valérius Valens, proconsul de l'Achaïe, prit le même titre, et fut imité par Calpurnius Pison, envoyé contre lui; c'était le dernier rejeton d'une illustre famille et un homme de grandes vertus. Valens lui-même, en apprenant qu'il avait été tué, s'écria : « Quel compte aurai-je à rendre aux dieux infernaux pour la mort d'un homme qui n'avait pas son égal dans l'empire ! » Le sénat décréta son apothéose, en proclamant qu'il n'y avait jamais eu un homme meilleur ni plus ferme.

261.

Macrien fut défait et tué sur les confins de la Thrace. Baliste, proclamé empereur à Émèse, tombe sous les coups d'un sicaire. En Égypte, un certain Émilien est battu à son tour et envoyé à Rome, où il périt étranglé dans une prison, selon la coutume des aïeux. Les Isauriens, dans l'Asie Mineure, proclament Claudius Annius, qui meurt sur le champ de bataille; ce peuple refuse de se soumettre, et dévaste l'Asie Mineure et la Syrie jusqu'au temps de Constantin. Cornélius Gallus, proclamé Auguste en Afrique, périt sur la croix au bout de sept jours.

Posthumius s'était associé dans les Gaules Pianvonius Victorinus, avait résisté aux attaques répétées de Gallien, et vaincu Lucius Élianus, qui s'était fait empereur à Mayence; mais il fut

massacré avec son fils pour avoir refusé aux soldats le pillage de cette ville. Servius Lollianus, qui lui succéda, fut assassiné, à l'instigation de Victorin, qui resta l'unique maître des Gaules jusqu'à ce qu'un époux outragé lui donnât la mort. Il avait désigné son fils pour lui succéder; mais les Gaulois, dédaignant d'obéir à un enfant, élurent Marcus Aurélius Marius, armurier, d'une force et d'un courage extraordinaires; mais, trois jours après, un de ses ouvriers lui plongea l'épée dans le cœur, en disant : « Elle a été forgée dans ta boutique. » Les soldats le remplacèrent par Pésuvius Tétricus, sénateur et personnage consulaire, qui resta en possession de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne. Ces princes éphémères étaient élevés et renversés par Victoria, mère de Victorin, qui opposait à Gallien un courage viril et d'immenses richesses.

266.

Odénat, que Gallien s'était associé à l'empire pour le récompenser d'avoir conservé les provinces d'Orient, poursuivait le cours de ses succès contre les Perses; mais, au moment où il accourait pour s'opposer aux invasions des Goths, il fut assassiné à Émèse par un de ses neveux. Zénobie, sa seconde femme, et peut-être complice de sa mort, gouverna au nom des trois fils qu'il laissait, et prit le titre de reine d'Orient et les aigles impériales.

267

Acilius Auréolus, général de Gallien dans l'Illyrie, avait été contraint par ses soldats d'accepter la pourpre; après avoir passé les Alpes et battu l'armée impériale sur l'Adda, entre Bergame et Milan, où il jeta un pont qui conserve encore son nom (*Pons Aureoli*, Pontirolo), il occupa Milan, où il fut assiégé par Gallien. Mais une conjuration termina les jours de ce prince dans la quinzième année de son règne; il avait vécu trente-cinq ans. Les soldats voulaient d'abord le venger; mais, apaisés à force d'argent, ils le traitèrent de tyran; le sénat le déclara ennemi de la patrie, et fit précipiter de la roche Tarpéienne ses parents et ses amis, pour le déifier quelque temps après.

Le temps de Gallien fut un des plus malheureux dont l'histoire ait gardé le souvenir : la guerre promenait ses ravages depuis le Nil jusqu'à l'Espagne, de l'Euphrate à la Bretagne; des hordes de barbares faisaient irruption de tous côtés; les esclaves de la campagne se révoltaient, et les tyrans rivalisaient de dévastations. Chaque usurpateur qui surgissait devait prodiguer l'argent aux soldats, et, dès lors, pressurer le peuple; en outre, comme dans tout gouvernement nouveau, il commettait des vexations et des cruautés; puis, tombant rapidement, il enveloppait dans sa ruine

l'armée et les provinces. Quelquefois encore, ces maîtres éphémères s'alliaient, pour se soutenir contre leurs rivaux, avec les barbares, dont ces rivalités incessantes favorisaient les incursions. La famine et la peste, qui sévit de 250 à 265, mettaient le comble à tant de maux; enfin des tremblements de terre, des éclipses de soleil, de sourds mugissements souterrains, augmentaient l'effroi des peuples.

Un empire constitué sur les armes peut trouver dans les armes quelque remède; en effet, la décadence de l'empire fut arrêtée par une série de vaillants empereurs, venus de l'Illyrie après les misérables princes qu'avaient fournis l'Afrique et la Syrie. L'armée proclame Marcus Aurélius Claudius, comme le plus digne de soutenir le nom romain et la dignité impériale; son élection est confirmée par les sénateurs réunis dans le temple d'Apollon : « Auguste Claude, que les dieux te conservent pour nous (répété « soixante fois). Nous t'avons toujours désiré, toi ou quelqu'un « qui te ressemblât (quarante fois). Tu es un père, un frère, un « ami, un sénateur excellent, un véritable empereur (quarante « fois). Tétricus n'est rien à côté de toi (sept fois). Délivrez-nous « d'Auréole, de Zénobie, de Victoria (cinq fois). »

Cet Illyrien, parvenu au trône sans l'avoir acquis par un crime, continua le siége de Milan, et s'empara d'Auréole, dont il ordonna la mort sur la demande de son armée. Il battit ensuite les Germains, qui s'étaient avancés jusqu'au lac de Garda; mais Tétricus se maintint dans la Gaule, même après la mort de Victoria. De retour à Rome, il s'occupa de réparer, autant qu'il lui fut possible, les désordres causés par les troubles précédents; il pardonna aux amis et à la famille de Gallien, que le sénat avait condamnés à mort; il fut surnommé le second Trajan.

269. S'étant avancé contre les Goths, qui, après avoir ravagé les provinces, se retiraient par la haute Mésie, il écrivit au sénat : « Je me trouve en face de trois cent vingt mille ennemis. Si je « suis vainqueur, je compte sur votre reconnaissance; si l'issue « ne répond pas à mes espérances, vous vous rappellerez que « l'empire a été énervé par le règne de Gallien; le mal, c'est à « lui et aux tyrans qui ont désolé nos provinces qu'il faut l'at- « tribuer. Nous n'avons ni lances, ni épées, ni boucliers; les « Gaules et l'Espagne, âme de l'empire, sont au pouvoir de Té- « tricus; les archers se trouvent occupés contre Zénobie. Quelque « peu que nous obtenions, ce sera déjà beaucoup. » Cependant, quelques jours après, il put écrire de nouveau : « Nous avons

« défait les Goths et détruit leur flotte de deux cents bâtiments ;
« les champs sont couverts de boucliers et de cadavres, et nous
« avons fait tant de prisonniers que chaque soldat a eu pour
« sa part deux ou trois femmes. »

Il fallait de pareilles victoires pour étayer l'empire chancelant. Claude ne régna que deux ans à peine ; le sénat lui décréta des honneurs divins, et suspendit dans la salle de ses réunions un bouclier d'or avec son effigie ; le peuple lui dressa deux statues : l'une d'or, haute de six pieds, et l'autre d'argent, qui pesait quinze cents livres. Marcus Aurélius Quintillus, son frère, fut appelé d'une voix unanime à lui succéder ; mais, après dix-sept jours, il périt massacré par l'armée, ou se tua lui-même en apprenant que l'armée avait proclamé Lucius Domitius Aurélianus. 270.

Ce Pannonien, d'une humble condition, avait donné tant de preuves de force et de courage que les soldats le désignaient sous le nom de *Manus ad ferrum ;* ils chantaient en son honneur des chansons, dont le refrain était : *Mille, mille, mille ont été tués par lui,* et disaient que, dans divers combats, neuf cents ennemis avaient reçu la mort de ses mains. Les Goths lui demandèrent la paix ; mais des Allemands, des Jutunges et des Marcomans pénétrèrent en Italie, malgré ses efforts, le mirent en fuite près de Plaisance, et marchèrent droit sur Rome. L'épouvante fut alors au comble ; on consulta les livres sibyllins, et l'empereur lui-même se plaignit au sénat de ce qu'il procédait avec lenteur à l'accomplissement des rites religieux. « Hé quoi, disait-il, « êtes-vous rassemblés dans une église chrétienne, et non dans « le temple de tous les dieux ? Examinez ; quelque dépense, « quelque animal ou homme qu'exigent les livres sacrés, j'y « pourvoirai. » Des processions de prêtres vêtus de blanc, au milieu de chœurs de jeunes filles et de jeunes garçons, parcoururent la campagne en offrant des sacrifice mystiques, et ranimèrent le courage des Romains. Aurélien, après avoir rallié les débris de ses forces, battit à son tour les Germains près de Fanum, et les extermina dans plusieurs batailles ; il défit encore les Vandales, qui avaient traversé le Danube, et les contraignit à lui donner pour otages les fils de leurs deux rois. 271.

Néanmoins, comme il était plus jaloux d'un avantage réel que d'une apparence flatteuse, il abandonna la conquête de Trajan au delà du Danube.

Aurélien rétablit la discipline, et punit très-sévèrement les

plus légères fautes des soldats. L'un d'eux, pour avoir violé la femme de son hôte, fut attaché à deux arbres courbés avec force, qui le déchirèrent en se redressant. Aussi les soldats chantaient : « Celui-ci a versé plus de sang qu'un autre n'a bu de vin. » Il faisait d'ailleurs paraître la discipline moins pesante en s'y soumettant lui-même. A Rome, il dut aussi déployer une grande sévérité, et divers sénateurs furent condamnés à mort sur des accusations légères et sans preuves. Les murailles de la ville, agrandies par cet empereur, eurent alors un circuit de vingt et un milles ; cette nouvelle extension flattait sans doute l'orgueil romain, mais ne laissait pas de l'humilier ; car elle avertissait que la capitale de l'empire devait pourvoir à sa propre sûreté.

Lorsqu'il eut tout disposé pour la guerre ou la paix, il marcha contre Zénobie ; cette reine, aussi rusée que courageuse, dominait la Syrie et la Mésopotamie, et avait même conquis l'Égypte avec une grande partie de l'Asie. Aurélien la vainquit près d'Antioche et d'Émèse, la fit prisonnière, et détruisit Palmyre ; les immenses ruines de cette ville restèrent inconnues jusqu'au siècle dernier, où, découvertes par des voyageurs, elles saisirent d'admiration les artistes et les curieux. Après avoir dompté l'Égypte, si nécessaire pour approvisionner l'Italie, et déterminé le blé, le papyrus, le lin, le verre, qu'elle fournirait annuellement comme tribut, Aurélien revint en Europe pour recouvrer l'Espagne, la Gaule et la Bretagne. Tétricus, qui, pendant cinq ans, avait plutôt obéi que commandé à ses turbulents soldats, se soumit volontairement à l'empereur, et ces provinces, après treize ans, furent de nouveau rattachées à l'empire.

271.

Le triomphe d'Aurélien fut un des plus splendides qu'on eût jamais vus. En tête marchaient vingt éléphants, quatre tigres, avec deux cents animaux des plus rares et des plus curieux de l'Orient et du Midi ; puis on voyait seize cents gladiateurs destinés à l'amphitéâtre. A leur suite venaient les trésors de l'Asie et de la reine de Palmyre, dans un bel ordre, malgré l'apparence d'une certaine confusion ; enfin, sur une infinité de chars, des casques, des boucliers, des cuirasses, des étendards. Les ambassadeurs des régions les plus éloignées, Éthiopiens, Arabes, Perses, Bactriens, Indiens, Chinois, qui étaient venus à la nouvelle de ses victoires contre Zénobie, attiraient les regards tant par leur physionomie étrangère que par la richesse et la singularité de leur costume. Les produits de toutes les contrées et les couronnes d'or offertes à l'empereur par les villes reconnaissantes attestaient

l'obéissance et le dévouement du monde pour cette Rome qui était déjà sur le bord du précipice.

Derrière s'avançaient de longues files de Goths, de Vandales, de Sarmates, d'Allemands, de Francs, de Gaulois, de Syriens, d'Égyptiens enchaînés, dix guerrières gothes, prises les armes à la main, et appelées Amazones. L'empereur Tétricus et la reine Zénobie figurèrent aussi dans ce triomphe : le premier, avec les braies gauloises, la tunique jaune et le manteau de pourpre, accompagné de son fils et des courtisans gaulois ; la reine de l'Orient, couverte de pierreries, des chaînes d'or aux mains et au cou, soutenue par des esclaves persanes, suivie du char magnifique sur lequel elle avait espéré monter triomphalement au Capitole, et des deux chars splendides d'Odénat et du roi de Perse. Aurélien était sur un quatrième char, traîné par quatre cerfs ou des rennes peut-être, enlevés à un roi goth. Les sénateurs et les citoyens les plus illustres fermaient le cortége, qui s'avançait au milieu des acclamations. Les jeux du cirque, les représentations scéniques, des combats de gladiateurs et de bêtes féroces, des naumachies, terminèrent cette mémorable solennité.

Bien que l'armée de Syrie eût demandé à grands cris la mort de Zénobie, Aurélien lui fit grâce de la vie et lui donna des terres considérables dans les environs de Tivoli, pour y vivre d'une manière conforme à son rang; il établit noblement ses filles, et conféra au seul de ses fils qui avait survécu une petite principauté dans l'Arménie. Quant à Tétricus, il lui accorda, avec le titre de collègue, le gouvernement de la Lucanie, et lui disait en raillant qu'il était plus glorieux de gouverner une province d'Italie que de régner dans les Gaules.

Dans la pensée de remédier au désordre moral, il promulgua des lois contre l'adultère et le concubinage, qui ne fut permis qu'avec les femmes de condition servile; il punissait sévèrement ses affranchis et ses esclaves, et, s'ils commettaient quelque délit, il les livrait au magistrat ordinaire. Il chercha à réprimer le luxe, surtout la profusion de l'or en broderies ; il interdisait même à sa femme et à sa fille les vêtements de soie, parce qu'elle se vendait au poids de l'or (1). Il éleva dans Rome un temple au Soleil, tout resplendissant de métaux précieux et de perles, avec des vases d'or du poids de quinze cents livres; il orna le Capitole et

(1) *Absit ut auro fila pensentur; libra enim auri tunc libra serici fuit.* (VOPISCUS, *Vie d'Aurélien.*)

d'autres temples des dons qu'il avait reçus des princes étrangers, et assigna des revenus pour les prêtres et le service du culte, ravivé par tous les moyens. Il faisait distribuer au peuple, outre l'huile et le pain, de la chair de porc ; il voulait même lui donner du vin, mais le préfet du prétoire lui fit observer que la multitude demanderait bientôt des poulets. Les particuliers obtinrent la remise des sommes qu'ils devaient au trésor; et l'on publia une amnistie générale pour les crimes d'État. Mais un soulèvement, excité par nous ne savons quelle réforme des monnaies, et qu'on ne put étouffer que dans des torrents de sang, réveilla le naturel sévère d'Aurélien ; les prisons se remplirent alors de victimes, et de nombreux supplices, surtout de sénateurs, semèrent l'épouvante.

Aurélien, ne reconnaissant d'autre droit que celui du glaive, traita l'empire comme un pays de conquête. Le sénat, dès lors, lui voua une haine égale à l'amour que l'armée lui portait, et c'est de l'armée pourtant qu'il reçut la mort. Il s'apprêtait à venger Valérien sur les Perses, lorsque Mnesthée, son affranchi et son secrétaire, qu'il avait menacé pour quelques extorsions, prévint le châtiment en montrant aux principaux officiers de l'armée une fausse liste de proscription, et en leur persuadant d'éviter la mort par celle de l'empereur. En effet, entre Héraclée et Byzance, il fut assassiné par ses gardes; mais les conjurés, 275. ayant bientôt découvert la ruse de Mnesthée, le jetèrent aux bêtes, puis érigèrent un temple au *restaurateur de l'empire*. Il est vrai que, durant les cinq années de son règne, Aurélien avait cicatrisé les plaies causées par la nonchalance de Gallien, délivré l'Italie des barbares, rendu l'unité à l'empire, et reçu les hommages d'Hormisdas, successeur de Sapor; du reste, si sa rigueur excessive ne permet pas de le compter au nombre des bons princes, il fut du moins un des plus utiles dans un temps où l'épée seule pouvait raffermir un empire fondé par l'épée.

Les principaux officiers, honteux de s'être souillés du sang d'Aurélien, n'osèrent pas lui donner un successeur; ils écrivirent au sénat pour l'engager à choisir lui-même quelqu'un qui fût à la hauteur des circonstances et pur de l'assassinat de l'empereur. Marcus Claudius Tacitus, prince du sénat, conseilla de refuser cette mission, dans la crainte d'exciter des troubles, si le choix déplaisait à l'armée; l'élection fut donc remise à l'armée, qui la renvoya de nouveau au sénat. Une troisième tentative ne réussit pas mieux, et l'empire resta vacant pendant huit mois. La tran-

quillité intérieure ne souffrait pas de cette lacune ; mais les ennemis, de l'Euphrate au Danube, devenaient plus entreprenants. Enfin Tacite lui-même, descendant de l'historien, d'un naturel doux, admirateur de l'ancienne simplicité, vieillard de soixante-dix ans, consentit à accepter la souveraineté de l'État du monde, que lui conférait l'autorité du sénat, et qu'il méritait par son rang aussi bien que par ses actions.

Il vendit et céda à l'État son patrimoine, de la valeur d'un million six cent mille sesterces (1) ; il affranchit tous les esclaves de Rome, et trouva dans sa tempérance et ses économies de quoi faire des libéralités. Il ordonna la fermeture de toutes les maisons de prostitution et des bains publics avant la nuit ; il destina des temples et des sacrifices aux bons empereurs, rejeta le témoignage des esclaves contre leurs maîtres, et défendit de dorer et d'amalgamer les métaux (2). Il rendit leurs anciennes attributions aux sénateurs, qui, pleins de joie, firent des processions et se hâtèrent de prescrire à toutes les villes, ainsi qu'aux peuples alliés, de leur envoyer les appels des proconsuls, au lieu de les adresser à l'empereur ou au préfet du prétoire. Désormais ils désignèrent les proconsuls, et conférèrent les magistratures avec une telle indépendance qu'ils refusèrent le consulat à un frère de Tacite, recommandé par lui-même à leurs suffrages. Les édits impériaux étaient sanctionnés par eux : dernière lueur de l'autorité sénatoriale.

Tacite se concilia l'armée par des largesses et en la conduisant contre les ennemis; mais, d'un côté, la rigueur du climat, de l'autre, les turbulences des soldats enhardis par sa douceur, occasionnèrent sa mort; il se trouvait alors en Cappadoce, et son règne avait duré six mois à peine. Antonius Florianus, son frère, se fit revêtir de la pourpre, et reçut l'obéissance des provinces d'Europe et d'Afrique; mais trois légions d'Asie se déclarèrent pour Valérius Probus de Sirmium ; de là, une guerre civile où périt Florianus après deux mois de règne.

276.

Probus, doué des qualités d'un grand prince, repoussa au delà du Rhin les barbares qui avaient envahi la Gaule ; il obligea les Goths et les Perses à demander la paix, subjugua les Isau-

(1) S'il faut donner cette signification au *publicavit* de Vopiscus.

(2) De Claude II à Dioclétien, on ne fit plus de monnaies d'argent, mais de cuivre argenté; les pièces d'or continuèrent à être pures, parce que l'impôt se payait en or.

riens, qu'il dispersa dans les provinces les plus lointaines, et défit les Blemmyes, qui habitaient entre l'Éthiopie et l'Égypte. Il fit élever contre les Germains une ligne de défense, composée, non pas, comme celle de Trajan, de troncs d'arbres et de palissades, mais d'une muraille en maçonnerie qui s'étendait, du voisinage de Neustadt et de Ratisbonne sur le Danube, à travers les montagnes, les fleuves et les marais, jusqu'à Wimpfen sur le Neckar, et joignait le Rhin après deux cents milles de parcours. Probus contraignit ensuite les Germains à lui fournir seize mille de leur jeunes soldats les plus robustes, et les répartit dans les troupes nationales, qu'il devenait chaque jour plus difficile de recruter parmi les populations amollies de l'Italie et des provinces de l'intérieur. Dans son triomphe de l'année 281, des arbres, plantés avec leurs racines, transformèrent le cirque en forêt; on y vit mille autruches, autant de cerfs, de sangliers, de chevreuils et d'ibis, que l'on permit au peuple de chasser; le lendemain, cent lions, cent lionnes, deux cents léopards, trois cents ours, par leurs rugissements, leurs hurlements et leur mort, divertirent la multitude non moins que les trois cents couples de gladiateurs.

Lorsque les guerres extérieures et les compétiteurs le lui permirent, Probus, qui ne voulait pas que les soldats fussent nourris sans rendre de services, les employait à des travaux utiles; il leur fit donc planter en vignes les coteaux de la Gaule, de la Pannonie et de la Mésie, réédifier plus de dix villes détruites et creuser des canaux. Mais, comme il avait manifesté l'espoir d'assurer bientôt la paix générale et de se passer du concours de l'armée, les soldats le massacrèrent, castastrophe désormais inévitable, que les empereurs fussent misérables comme Gallien, ou prudents, justes et respectés comme Probus (1).

282.

Les troupes proclamèrent Marcus Aurélius Carus, préfet du prétoire, qui nomma Césars Carinus et Numérianus, ses fils; il battit les Sarmates dans la Thrace, victoire qui assurait l'Illyrie et l'Italie, puis alla faire aux Perses une guerre que l'intérêt de la défense rendait nécessaire à l'avenir.

Varanne II, qui occupait le trône de Perse, avait déjà envahi la Mésopotamie; mais, à la nouvelle que les Romains approchaient, il battit en retraite et dépêcha des ambassadeurs à Carus. Ces

(1) Vopiscus ajoute que les descendants de Probus allèrent habiter dans les environs des lacs de Garda et de Côme.

envoyés le trouvèrent sous le costume guerrier, avec un grossier manteau de pourpre, et mangeant, assis sur l'herbe, un morceau de lard et quelques pois. Lorsqu'ils eurent exposé l'objet de leur mission, l'empereur ôta une calotte dont il couvrait sa tête chauve, et leur répondit : « Si votre prince ne se soumet pas aux Romains, je rendrai la Perse aussi nue d'arbres que l'est ma tête de cheveux. »

Afin qu'on ne vît pas dans ces paroles une vaine menace, il entra dans la Perse et battit l'ennemi; mais, au milieu de ses succès, il mourut à Ctésiphon, après un règne de seize mois. Calpurnius, son secrétaire, écrivit au sénat : « Notre vraiment « cher empereur Carus gisait malade dans sa tente, lorsqu'un orage « éclata, et tout fut ténèbres; les éclairs et les roulements du « tonnerre nous empêchèrent de voir ce qui arrivait; mais, lors- « que le calme revint, on entendit crier : *L'empereur est mort!* « Les officiers de sa garde, désolés d'une telle perte, mirent le « feu à sa tente, d'où le bruit se répandit qu'il avait été frappé « de la foudre; autant que l'on peut en juger, il n'est mort que « de sa maladie. » Quoi qu'il en soit, cette mort parut d'un sinistre augure aux soldats, qui obligèrent Numérien, son fils, à s'éloigner du Tigre, terme fatal des conquêtes romaines. Ce prince, orateur et poëte, était doué des plus belles qualités; mais il fut tué dans la retraite.

283.

284.

De la Gaule, où il avait fait la guerre, non sans habileté, Carin se rendit à Rome et occupa l'empire; en peu de mois, il épousa et répudia neuf femmes, sans compter le grand nombre de celles qui durent satisfaire sa lubricité. Les concerts, les danses et les plaisirs obscènes occupaient tout son temps; il fit périr les amis et les conseillers de son père, et tous ceux dont la vie pouvait être la condamnation de ses vices, ou qui avaient été ses égaux avant son élévation. Fier avec les sénateurs, il se vantait de distribuer leurs domaines à la plèbe, qu'il amusait par des fêtes, et parmi laquelle il choisissait ses favoris, à la fois ses ministres et ses complices, sur lesquels il se déchargeait de toutes les affaires et même du soin de signer.

Il se livrait aux plaisirs et à l'oisiveté sur le bord de l'abîme; l'armée qui avait combattu en Perse sous les ordres de son père, à peine arrivée à Chalcédoine d'Asie, proclama empereur Dioclétien, commandant des gardes du corps; c'était un Dalmate de naissance obscure, mais brave dans les combats, ennemi du faste et de la mollesse, habile dans les affaires, protecteur des lettres,

bien que lui-même ne connût que l'art de la guerre. Comme certains bruits l'accusaient d'avoir participé au meurtre de Numérien, il jura qu'il n'y avait point trempé, fit venir Arius Aper, beau-père de la victime, dit : « Voilà l'assassin de l'empereur, » et lui plongea l'épée dans le sein. Il voulait ainsi convaincre l'armée, qui se contenta de cette preuve de son innocence, et accomplir une ancienne prédiction; en effet, une druidesse lui avait annoncé qu'il deviendrait empereur lorsqu'il aurait tué un sanglier, *aper* en latin. Aussi, à la chasse il poursuivait toujours ces animaux, et cette fois, après avoir frappé son rival, il s'écria : « Enfin j'ai tué le sanglier fatal ! »

L'armée se disposa à soutenir par la guerre civile l'innocence de Dioclétien et la prophétie gauloise, tandis que lui, pour assurer le succès, se mit à fomenter le mécontentement parmi les troupes de Carin. Enfin un tribun pour se venger, donna la mort à ce dernier, et l'empire passa sous les lois de Dioclétien, qui eut la générosité ou la politique de pardonner. Dans quatre-vingt-douze ans écoulés de Commode à Dioclétien, sur les vingt-cinq vacances de l'empire, vingt-deux furent déterminées par la mort violente de celui qui l'occupait; trente empereurs, sur trente-quatre, périrent de la main de ceux qui voulaient leur succéder. Les soldats, maîtres de tout, étaient à la fois électeurs et bourreaux; il fallait donc chercher un remède, et Dioclétien crut le trouver dans la transformation de l'empire; il songea donc à substituer le despotisme impérial à l'omnipotence de la soldatesque.

285.

Il commença par s'associer Maximien, paysan de Sirmium, une des meilleures épées de l'époque, mais cruel au point que Dioclétien put sembler généreux en intervenant pour modérer ses actes de sévérité, suggérés peut-être par lui-même. Maximien prit le titre d'Hercule, Dioclétien celui de Jovien. Le premier respectait Dioclétien comme un génie supérieur; le second trouvait que la valeur de son collègue lui était nécessaire au milieu de tant d'ennemis frémissants. En outre, pour être plus tôt en mesure de faire face à tous les événements, Dioclétien subdivisa encore l'autorité, et s'adjoignit, avec le titre de Césars, deux généraux expérimentés : Galérius, surnommé Armentarius, peut-être à cause de son ancien métier de pâtre, et Constance Chlore, soldat qui devait son élévation à son courage, mais qu'alors on voulut faire descendre de Claude II. Maximien donna à Constance sa fille en mariage, et Dioclétien, la sienne à Galérius; c'est ainsi que ces quatre Illyriens se partagèrent, sinon

286. 1er avril.

292.

l'administration, du moins la défense de l'empire. La Gaule, l'Espagne, la Bretagne, furent confiées à Constance, qui résidait à Trèves ou à York ; à Galérius, les provinces illyriennes sur le Danube, la Mésie supérieure, la Macédoine, l'Épire, l'Achaïe, dont le centre était Sirmium; à Maximien, l'Italie avec les deux Rhéties, les deux Noriques et la Pannonie; à Dioclétien, la Thrace, l'Égypte et l'Asie. Cette distribution des provinces ne détruisait pas l'unité de l'empire; car les collègues de Dioclétien le regardaient comme le premier et comme un *grand dieu*. Agissant avec un accord rare parmi les puissants, unique entre quatre guerriers de patrie, d'âge, de caractères différents, ils s'assistaient de leurs conseils et de leurs bras. Les provinces étaient surveillées de plus près, et les légions apprenaient à respecter la vie de leurs chefs, puisque le meurtre d'un seul devenait un crime inutile. Des généraux, sans doute, continuaient à se proclamer Augustes, et les barbares faisaient irruption de tous côtés ; mais les quatre souverains, malgré ces obstacles, surent maintenir leur autorité sur le Danube comme en Afrique, dans l'Espagne comme en Perse. Néanmoins, si les mesures nécessaires à la sécurité intérieure étaient désormais plus promptes, le sentiment de l'unité s'affaiblissait, et les esprits se préparaient à la division de l'empire, qui ne tarda point à s'effectuer.

Dioclétien, pour la défense des frontières, établit, depuis l'Égypte jusqu'au territoire des Perses, une ligne de camps, pourvus de bonnes armes; les anciennes stations militaires et les nouvelles forteresses, de l'embouchure du Danube à celle du Rhin, furent également si bien protégées que les barbares ne se hasardèrent presque jamais à passer outre. Il faisait distribuer les prisonniers aux provinces, mais surtout à celles où la population avait été décimée par la guerre, afin de les employer à la garde des troupeaux, à l'agriculture, et parfois au service militaire.

Milan, cité populeuse, bien bâtie, avec un cirque, un théâtre, un hôtel des monnaies, un palais, des thermes, des portiques ornés de statues, parut à Dioclétien plus convenable que Rome pour surveiller les barbares de la Germanie; cette ville fut donc entourée d'une double muraille, et Maximien y établit sa résidence. Quant à Dioclétien, il embellit Nicomédie, située sur les confins de l'Europe et de l'Asie ; il aimait le séjour de cette ville autant qu'il était dégoûté de Rome, de sa plèbe insolente et du sénat qui prétendait encore s'arroger quelque droit alors que tout pliait sous l'omnipotence du glaive. Hors des murs de l'an-

tique métropole, les souvenirs patriotiques n'existaient pas ; les Augustes pouvaient donc, dans les camps ou dans les conseils des provinces, déployer une autorité absolue ; c'était avec leurs ministres qu'ils décidaient de tout, sans en rendre compte au grand conseil de la nation, ni sans lui demander son avis. Pour enlever même à ce corps les dernières apparences de considération, Dioclétien laissa son collègue donner carrière à son naturel farouche, en punissant des conspirations imaginaires. Les prétoriens, qui, sentant leur importance s'affaiblir sous cette robuste administration, inclinaient à prêter la main au sénat, virent leur nombre réduit, et furent dépouillés d'une partie de leurs priviléges ; deux légions illyriennes les remplacèrent, pour la garde de Rome, sous le nom de Joviens et d'Herculéens.

Les noms de consul, de censeur, de tribun, ne parurent plus nécessaires pour exercer, sous des désignations républicaines, une puissance qui avait détruit la république ; l'empereur, qui n'était plus le général des armées de la patrie, mais le chef du monde romain, fut appelé *Dominus*, même dans les actes publics, avec des titres et des attributs divins. L'autorité impériale, avilie par une foule de misérables, et le jouet de l'armée, était déchue dans l'opinion ; Dioclétien songea donc à la transformer dans son essence même. Comme il n'était pas Italien, il pouvait, sans regret, enlever à sa patrie une suprématie achetée au prix de flots de sang ; habitué dans les camps à la discipline absolue et à l'éclat séduisant des pompes, il façonna tout d'après le système oriental. A la simplicité que les empereurs avaient conservée dans leurs vêtements, dans la cour et les audiences, parce qu'ils se considéraient comme les premiers citoyens de Rome, et rien de plus, Dioclétien substitua le faste asiatique, et prit le diadème qui avait coûté la vie à César. La soie, l'or, les pierres précieuses couvrirent sa personne sacrée ; des *écoles d'officiers domestiques* gardaient les avenues du palais ; quiconque, après avoir traversé cette foule et satisfait à des cérémonies sans fin, approchait la majesté de l'empereur, devait se prosterner en adoration.

Tout devait enfin concourir à entourer la dignité suprême de faste, au détriment des pouvoirs subalternes. L'empereur devait tout diriger par ses ordres sans affaiblir toutefois sa dignité par les détails de l'exécution et les communications trop immédiates ; les magistrats ne pouvaient être que les exécuteurs de sa volonté. D'autre part, comme l'excessive étendue de l'empire

excluait les formes d'un gouvernement tempéré, il fallait s'étudier à le rendre fort et doux à la fois. Deux empereurs et deux Césars multipliaient ces apparences fastueuses, auxquelles contribuaient encore les employés, les serviteurs et tous ceux dont ce luxe réclamait l'office; les quatre cours rivalisant entre elles de splendeur, les intrigues s'accrurent avec les dépenses, et, par suite, les impôts.

L'autorité excessive des préfets du prétoire fut ramenée à de justes limites, par la création de maîtres de l'armée, d'inspecteurs généraux de cavalerie et d'infanterie. Toute décision des magistrats, quels qu'ils fussent, pouvait être soumise a la révision de la cour. Les provinces furent subdivisées, ce qui diminua le pouvoir des gouverneurs; ainsi la Gaule, administrée jusqu'alors par un seul magistrat supérieur, forma seize gouvernements. Cette nouvelle organisation abolissait l'autorité du sénat sur les provinces; les charges civiles restaient séparées des commandements militaires; les vexations causées par la négligence ou la prévarication des magistrats étaient réprimées, et l'on voyait disparaître les injustices qui naissaient des priviléges concédés à quelques individus. En somme, le despotisme militaire faisait place au despotisme du gouvernement, appuyé sur une foule d'employés d'administration.

Dioclétien, auteur de ce nouveau système, fit preuve de modération; il continua les distributions au peuple, éleva de splendides constructions à Carthage, à Milan, à Nicomédie, et Rome lui dut des thermes magnifiques, capables de contenir trente mille personnes, auxquels il réunit la bibliothèque de Trajan. Dans la vingtième année de son règne, il s'attribua les honneurs du triomphe; le peuple, en y voyant porter les images de fleuves et de villes perses non subjuguées jusqu'alors, avec celles des fils et de la femme du roi de Perse, put encore se faire illusion sur l'éternité du Jupiter Capitolin. Mais les Romains pouvaient-ils voir d'un œil favorable l'homme qui avait ravi à leur cité le privilége d'être la capitale du monde? Ils décochaient donc des traits piquants, insupportables, à l'autocrate, qui, pour témoigner son dépit, abandonna pour toujours les sept collines.

Dans un voyage qu'il fit à travers les provinces de l'Illyrie, il contracta une maladie qui le mit aux portes de la tombe. Il guérit néanmoins; mais, comme il ne se sentait plus assez de vigueur pour soutenir le fardeau de l'empire, il résolut d'abdiquer. Du haut d'un trône élevé au milieu de la plaine de Nicomé-

die, il déclara son intention au peuple et aux soldats, en nommant Césars Maximin Daza et Sévère. Le même jour, Maximien, pour tenir le serment qu'il avait prêté à son collègue, abdiquait à Milan. Dioclétien se retira dans un splendide palais à Salone, où il vécut neuf ans dans une condition privée, respecté et consulté par les princes auxquels il avait cédé l'empire. Il s'écriait souvent : « Maintenant je vis, maintenant je vois la beauté du soleil. » Maximien, qui s'était retiré dans la Lucanie, l'engageait à reprendre le pouvoir ; il lui répondit : « Tu ne me donnerais pas ce conseil, si tu voyais les beaux choux que j'ai plantés de mes mains à Salone. » Méditant sur les dangers qui entourent les souverains, il disait : « Que de fois deux ou trois ministres s'accordent pour tromper le prince, qui, séparé du reste des hommes, parvient rarement à connaître la vérité, si toutefois il la sait jamais ! Ne voyant ou n'entendant que par les yeux ou les oreilles des autres, il accorde les emplois à des hommes incapables ou vicieux, néglige les gens de mérite, et, bien que sage, il est égaré par ses courtisans corrompus. »

305.

Lorsque cette main robuste ne se fit plus sentir, les discordes recommencèrent, et l'empire, agité pendant dix-huit ans, fut disputé entre différents princes. Maximin Daza, neveu de Galère, grossier dans son langage et ses actes, gouverna l'Égypte et la Syrie; Sévère, l'Italie et l'Afrique. Galère, plein de bravoure, mais rusé et arrogant, qui dominait sur ces deux princes, ses créatures, et sur Constance, toujours malade, se flattait de rester seul maître de l'empire et de le transmettre à sa famille.

Constance administra la Gaule, l'Espagne et la Bretagne avec une douceur généreuse et modeste; il disait qu'il aimait mieux voir les sujets riches que l'État. Dioclétien, dit-on, lui ayant fait adresser des reproches parce que ses caisses étaient vides, il pria les députés de revenir dans quelques jours pour avoir sa réponse. Dans cet intervalle, il informa les principaux habitants de ses provinces qu'il avait besoin d'argent, et, sans retard, chacun d'eux s'empressa de lui en envoyer. Montrant alors ces richesses aux envoyés, il les chargea de rapporter à Dioclétien qu'il était le mieux pourvu des quatre princes : « Seulement, ajouta-t-il, je laisse ces richesses en dépôt dans les mains du peuple, parce que je considère son amour comme le trésor le plus sûr et le plus abondant du souverain. » Après le départ des messagers, il renvoya l'argent à ceux qui le lui avaient avancé. Au milieu des fureurs de la persécution, il donna asile aux chrétiens, qui le portèrent

aux nues, comme ils avaient dénigré outre mesure l'empereur Dioclétien.

Constance avait eu Constantin d'Hélène, femme de condition obscure; soit par égard pour une nouvelle épouse, ou par défiance envers elle, il avait envoyé son fils à la cour impériale. Dioclétien, séduit par les rares qualités de ce jeune homme, beau, généreux, affable, cher au peuple comme aux soldats, et dont la mâle prudence tempérait l'ardeur juvénile, le fit élever avec soin. Galère, jaloux de sa faveur, détermina Dioclétien à choisir d'autres Césars, au grand déplaisir des légions, blessées de l'exclusion de Constantin. Devenu Auguste, Galère eut toujours l'œil sur lui, et n'aurait pas même hésité à le tuer, sans la crainte de l'armée, qui lui était favorable, ou bien s'il n'eût échoué dans ses projets de trahison. Constance ayant rappelé son fils, Galère opposa des obstacles à son départ; mais Constantin s'échappa, rejoignit son père, et fit heureusement avec lui, dans la Bretagne, la guerre aux Pictes et aux Calédoniens. 305.

CHAPITRE XLV.

ENNEMIS DE L'EMPIRE. LES GERMAINS. CONSTANTIN.

Les noms de barbares nous avertissent qu'il est temps de faire connaître ces peuples, contre lesquels désormais, au lieu de songer à de nouvelles conquêtes, l'empire dut se borner à se défendre.

Dans l'espace immense occupé par cet empire, un petit nombre de villes et de provinces conservaient une indépendance fictive; tel était au milieu des Alpes le roi Cotius, possesseur de douze cités, dont la capitale était Suse (*Segusia*); le reste obéissait aux ordres et aux magistrats qui venaient de Rome ou de Milan. Mais, si l'on parcourait les frontières, on sentait partout frémir les peuples, qui menaçaient de se lever contre cette universelle tyrannie, aussitôt que la compression se ralentirait.

Les Romains occupaient presque tout le territoire habitable de l'Afrique septentrionale, et avaient même pénétré dans les gorges de l'Atlas. Les Berbères, les Gétules et les Maures, indomptables parce qu'ils n'avaient pas de demeures fixes, se ré-

fugiaient dans le désert pour voler, ou cultivaient les oasis. Ces peuples fournissaient aux Romains les fruits de l'oranger et du citronnier, la pourpre qu'ils recueillaient dans leurs rochers, les bètes féroces pour les amphithéâtres, l'ivoire et les esclaves noirs. Mais, à mesure que l'excès de l'oppression et des tributs diminuait la population dans les pays soumis à Rome, les Maures et les Gétules reconduisaient leurs troupeaux sur les terres abandonnées; ravageant et fuyant tour à tour, ils vengeaient comme une injure les supplices que leur infligeait une autorité qu'ils ne voulaient pas reconnaître. La décadence du pouvoir romain redoublant leur audace, ils finirent par repousser la civilisation vers les côtes; déjà, au commencement du quatrième siècle, quelques princes maures avaient établi leur domination au pied de l'Atlas, ainsi que dans la contrée comprise entre le désert et Carthage ressuscitée. Néanmoins, ce qu'ils ambitionnaient, c'était l'indépendance et non les conquêtes; Rome n'avait donc à craindre de leur part que l'invasion de quelques parties de son territoire.

Le Nubie et l'Abyssinie étaient indépendantes des Romains. D'autres barbares entouraient l'Égypte, tels que les Maures Nasamons, sur la rive occidentale du Nil, et les Arabes, sur l'orientale. Les Romains avaient obtenu quelques succès sur la grande péninsule de l'Asie méridionale, que les Européens nomment Arabie. Mais enfin, s'étant aperçus que la nature n'avait pas fait ces peuples pour la sujétion ni pour une civilisation stable, ils en firent les intermédiaires de leur trafic avec l'Inde; quelquefois ils prenaient à leur solde des troupes de leurs cavaliers, sans égaux dans le monde pour l'ardeur infatigable et la docilité de leurs chevaux. Il semblait donc qu'on n'eût à redouter que des courses de ce peuple, qui, trois cent cinquante ans plus tard, réveillé à la voix de Mahomet, devait conquérir en moins d'un siècle plus de pays que Rome dans huit.

Les Parthes avaient subjugué l'Arménie, qui s'étendait alors à l'orient de l'euphrate, depuis Satola jusqu'à la chaîne de montagnes qui longe la mer Caspienne; après avoir établi une branche des Arsacides sur le trône d'Artaxate, ils se trouvaient en contact avec l'empire; mais lorsque les Perses, régénérés, les eurent remis sous le joug, l'Arménie recouvra son indépendance, et s'attacha aux Romains par les liens de la religion. Les Sassanides, qui avaient renouvelé l'empire de la Perse, élevèrent si haut sa puissance qu'il parut aux Romains le seul à redouter.

Mais la liberté des peuples du Nord, qui, vierges encore et vi-

goureux, attendaient le signal de Dieu pour s'ébranler et venger l'univers, devait être plus funeste à Rome que les quarante millions d'hommes qui obéissaient au roi des rois. Dès l'origine des sociétés politiques, la race appelée indo-germanique s'étendit sur la terre dans différentes directions : les uns de ces peuples, se dirigeant vers la Perse, l'Inde et le Thibet, créèrent ou conservèrent une civilisation merveilleuse ; les autres, côtoyant la mer Noire et la mer Caspienne, se répandirent de la Sibérie au Pont-Euxin, et inondèrent l'Europe par trois côtés. Une partie d'entre eux, après avoir traversé les montagnes de la Thrace, la Macédoine et l'Illyrie, vinrent s'asseoir au milieu des oliviers et des lauriers de la Grèce. Sous l'influence de ce tiède soleil et de cet air limpide, leur grossièreté native s'adoucit, et leur imagination, tempérée par le sentiment harmonique, créa la plus exquise expression du beau ; mais la race grecque, au moment où nous sommes arrivés, a terminé sa mission, ne s'enorgueillit plus que de souvenirs et ne s'occupe que de puérilités, comme toute nation déchue ; c'est alors que l'on voit apparaître sur la scène politique les Goths et les Teutons, qu'une longue séparation a rendus tout à fait différents de la race hellénique, bien que le langage, même après tant de modifications, atteste encore leur commune origine.

L'arrivée des Germains en Europe remonte peut-être à quatorze cents ans avant notre ère ; ils mirent huit ou neuf siècles à se répandre du Dniester au Pruth et sur le pays entre les monts Ourals et Krapacks. Tendant sans cesse vers l'Occident, ils refoulèrent les Cimbres, durent céder eux-mêmes à la pression des Slaves, et se trouvèrent arrêtés, au temps d'Auguste, par l'empire romain ; ils se retournèrent alors contre les Slaves, et, après les avoir repoussés, ils s'établirent d'une manière stable dans le pays qui reçut plus tard le nom collectif de Germanie ou d'Allemagne.

L'histoire ne s'occupe de ces peuples qu'à partir de ce moment ; elle nous montre la race gothique établie dans les forêts montagneuses de la Scandinavie, et la race teutonique sur les rives de l'Elbe et du Rhin, où elle exerce sa vigueur naturelle, et, se confiant dans son courage indompté, veille avec un soin jaloux au maintien de son indépendance. Les premiers de ces peuples connus des Romains furent les postes avancés que César rencontra sur les frontières de la Gaule ; c'étaient des bandes errantes, vivant dans le plus grand désordre, sans propriétés fixes ni agriculture, et n'ayant pour but que la destruction. Tacite

connut les peuplades qui habitaient les rives du Rhin; il avait appris que, derrière ces populations nomades, qui faisaient des courses sur la frontière, vivaient des tribus stables, avec des occupations régulières, des propriétés, des biens héréditaires, un culte public; mais ses informations ne dépassaient pas les limites des armées romaines, c'est-à-dire s'arrêtaient à l'Elbe; quant aux peuples établis au delà de ce fleuve, il ne sut que leurs noms.

Lorsque, sous le règne d'Auguste, les Romains furent en contact avec les peuples qui habitaient le voisinage du Danube, ils les désignèrent sous le nom de Germains, appliqué probablement par les Gaulois à quelque horde venue de l'autre côté du Rhin; ce nom devint ensuite commun à toutes les races qui, dans le premier siècle, habitaient du Rhin aux Carpathes et à la Vistule, de la Baltique et de la mer Germanique au mont Cétius (*Kalengebirge*) et au Danube, sans parler des peuples répandus le long de ce fleuve jusqu'à l'Euxin, et de ceux qui vivaient dans la Scandinavie. Ces diverses populations s'attribuaient peut-être la dénomination générale de Daces (*Deutsch*) ou Teutons; mais elles empruntaient des noms spéciaux à des circonstances particulières : ainsi, les Suèves tiraient leur nom de *schweifen*, errer, ou de *swee*, *see*, mer; les Saxons, de *sitzen*, être assis, ou de *saks*, épée courte; les Lombards, de leurs hallebardes ou de leurs longues barbes; les Francs, de *franke*, lance; les Marcomans, de ce qu'ils résidaient près de la frontière (*marca*); les Vandales, de *wand*, eau, parce qu'ils avaient, peut-être dès l'origine, habité sur les bords de la mer ou de quelque grand fleuve.

Ces dénominations mêmes sont mal déterminées, et une nouvelle confusion naît de l'usage qu'avaient les anciens d'attribuer aux peuples faibles et vaincus le nom de la nation puissante et victorieuse. On croit, s'il est possible de bien voir au milieu de ces ténèbres, que ces peuples formèrent des fédérations, semblables à celles des Étrusques anciens et des Suisses modernes, d'abord pour résister, ensuite pour nuire à la puissance romaine. Il paraît encore que, vers le deuxième siècle, quelques-unes de ces races prévalurent sur les autres de manière à offrir huit nations, que l'on peut comparer à huit corps d'armée : c'étaient les Vandales, les Burgundes, les Lombards, les Goths, les Suèves, les Allemands, les Saxons et les Francs.

Des populations sarmates, sorties des contrées qui portent aujourd'hui le nom de Russie, descendirent aussi en Europe; les

plus redoutables furent les Roxolans et les Jazyges, coureurs insaisissables contre lesquels les Romains élevèrent une muraille entre la Theiss et le Danube, mais sans obtenir de sécurité.

Selon l'Edda, livre sacré et poétique dans lequel la mythologie scandinave revêt un caractère despotique, Heimdall, fils d'Odin (*Wodan*), parcourant le monde, engendra trois fils : le premier, l'*Esclave*, noir, avec des mains calleuses et une bosse ; le second, le *Libre*, avec des cheveux blonds, le visage couleur de rose, des yeux brillants ; le troisième, le *Noble*, avec le regard pénétrant d'un dragon, les joues vermeilles, les cheveux argentés. Les enfants qui naquirent de chacun d'eux furent esclaves, libres ou nobles. Les fils du noble aiguisèrent les flèches, domptèrent les chevaux, brandirent les lances ; or le noble devint roi, parce qu'il connut les dieux, comprit le chant des oiseaux, sut calmer les flots, éteindre les incendies, calmer les douleurs (1).

La constitution primitive de la nation scandinave, qui se reproduisit chez les principales tribus germaniques, se résume ainsi : un Dieu père, trois castes d'hommes, divers par nature ; le chef était le seul qui jouît de l'entière liberté ; les autres, libres ou non, étaient placés sous sa dépendance, et les fils suivaient la condition du père. Cependant il existait une différence entre les familles simplement libres et les grands propriétaires, qui, seuls, votaient dans les assemblées, exerçaient peut-être le sacerdoce, et parmi lesquels on choisissait les rois (2). Les hommes libres étaient aptes à tous les droits.

La noblesse, soit qu'elle fût un patriciat religieux, ou le privilége des familles et des comtes, paraît avoir été une distinction tout à fait personnelle, qui ne donnait aucune prééminence dans le gouvernement ou dans l'administration de la justice ; néanmoins elle avait, par privilége, certaines dignités, comme à Rome les citoyens qui jouissaient du droit par excellence (*juris optimi*). Les mariages étaient interdits entre les nobles et les hommes libres, comme entre ces derniers et les esclaves. Le reste du peuple servait à la guerre avec le titre de *lites* (*leute*), ou cultivait les champs sous celui de colons. Les colons avaient en propre une maison et une famille ;

(1) *Edda Sæmundar. Rigsmal.*

(2) *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* (TACITE, ch. VII.)

attachés au sol à perpétuité, ils le cultivaient sans autre obligation que de payer au seigneur une redevance, en denrées, en bestiaux ou en étoffes. La culture des champs et les métiers étaient le partage des colons, des esclaves, des affranchis, des femmes, des vieillards et des infirmes, tandis que les hommes libres avaient la guerre pour occupation, la chasse pour divertissement, le pillage pour industrie.

Les mécontents ont la vieille habitude de chercher parmi les barbares la moralité qui, disent-ils, a disparu d'entre les nations civilisées. Ainsi l'historien Tacite exagéra les qualités morales des Germains pour les opposer, comme un reproche, aux vices des Romains; les Pères de l'Église eux-mêmes les placèrent au-dessus du peuple roi, parce qu'ils n'en avaient pas la corruption raffinée; mais il faut distinguer l'ignorance des vices de la pratique raisonnée de la vertu. La guerre ou la chasse à peine finie, les Germains, comme tous les barbares, tombaient de l'excès des fatigues dans une inertie absolue; ils étaient pauvres, parce que rien ne s'épuise plus vite que le fruit du pillage. Nus et malpropres, ils passaient la journée entière près du foyer à dissiper le butin; ils croupissaient dans l'oisiveté, se baignaient, se livraient à la débauche, et s'abandonnaient aux violentes émotions du jeu avec une telle frénésie qu'ils risquaient sur un coup de dés leurs biens, leurs femmes, leurs enfants et eux-mêmes. C'était au milieu des banquets, leurs délices, qu'ils mettaient en discussion les affaires les plus importantes, sur lesquelles ils se réservaient de statuer le lendemain à tête reposée. Tout arrivant était accueilli avec une franche hospitalité, et fournissait l'occasion d'offrir aux amis des repas copieux, où chacun luttait de débauche et de voracité. Les moins opulents s'abreuvaient de liqueurs fortes dans des coupes faites du crâne de leurs ennemis, et les riches servaient des vins récoltés sur les terres de l'empire; mais les convives, quelle que fût la boisson, échauffés par l'ivresse, s'exaltaient au souvenir des vieilles querelles, oubliaient les pactes conclus, et se livraient, au milieu de rixes inévitables, à des violences meurtrières.

L'homme, qui n'était pas, comme dans l'Asie, entraîné par des instincts voluptueux, faisait moins de cas, dans les femmes, de la beauté que de la prudence, du courage, de la chasteté. D'un âge assez mûr quand elles se mariaient, les femmes n'apportaient pas à leurs époux, comme en Asie, les charmes, l'intelligence et les goûts d'un enfant, mais des qualités qui leur permettaient de rai-

sonner leur obéissance; elles inspiraient une affection plus solide, et obtenaient un grand ascendant sur les hommes. Dans la maison, elles filaient et s'occupaient d'ouvrages d'aiguille; leur tâche s'étendait même jusqu'aux travaux des champs; elles suivaient les hommes à la guerre, les encourageaient, combattaient parfois elles-mêmes et pansaient toujours les blessés. La jeune fille qui offensait la pudeur, fût-elle riche et belle, ne trouvait point à se marier; la femme adultère était sévèrement punie. La polygamie n'était permise qu'au roi et aux grands, comme attribut honorifique. Le mari, au lieu de recevoir une dot, achetait sa femme de son futur beau-père avec des dons, qui consistaient presque toujours en une paire de bœufs, un cheval harnaché, une lance et un bouclier; l'épouse donnait en retour une armure complète, symbole de la communion des biens et des fatigues.

Lorsqu'un jeune homme s'était distingué par quelques actions d'éclat, il recevait dans l'assemblée des hommes, de son père ou d'un personnage important, une lance et un bouclier qu'il ne déposait plus : dès lors il assistait armé aux assemblées, aux banquets, aux jugements, aux jeux, aux sacrifices; il jurait sur les armes comme sacrées, et c'était avec ses armes et son cheval qu'on l'ensevelissait.

Le service militaire était, non-seulement un devoir, mais un droit pour tous les propriétaires libres; dans les guerres nationales, tous étaient convoqués à l'*héribann* pour défendre la patrie. D'autres fois, un chef quelconque, armant ses clients ou tous ceux qui préféraient les dangers au repos et au travail, allait courir les aventures dans de nouveaux pays. L'amour de l'indépendance et le besoin d'exercer librement leurs forces, formaient les traits distinctifs de leur caractère : de là, cette audace insouciante qui les précipitait dans les dangers, indifférents au sort de leurs voisins, et prêts à combattre le lendemain leurs alliés de la veille; de là, cette passion de la liberté, qui, s'associant à la dépendance militaire, engendra la féodalité.

Au milieu de pareilles populations, les occasions de guerre devaient être fréquentes; quant à leur mobilité, lors même que les historiens n'en parleraient pas, elle est attestée par la grande migration. C'est à tort qu'on nous dépeint cette invasion comme le résultat soudain d'un vertige général, comme un soulèvement instantané contre l'empire, déterminé, soit par une ligue armée qui ne devait avoir de terme que la conquête, soit

par une inondation des Hiung-nou expulsés de la Chine, et qu'on a confondus mal à propos avec les Huns. Le mouvement se continuait depuis des siècles, et ces peuplades sorties de l'Orient (pépinière des peuples plus réelle que le Septentrion), s'étaient répandues dans le nord de l'Eupore, en masses plus ou moins considérables, mais sans interruption, se poussant et se repoussant tour à tour, combattues par les indigènes, les Boïes, les Celtes, les Lettons.

Ce fut peut-être parce que les Germains les avaient repoussés, que les Gaulois envahirent les contrées méridionales et la Péninsule, où ils détruisirent Rome sous la conduite de leur Brenn, pour se fixer ensuite dans l'Italie supérieure. Les Teutons, au temps de Marius, traversèrent les Alpes; César les empêcha d'occuper l'Helvétie avec leur chef Arioviste; s'étant heurtés avec les Romains, qui, dans un sens contraire, envahissaient le pays, ils furent longtemps contenus, mais sans rester en repos.

Le Danube, devenu la limite septentrionale de l'empire, fut, comme le Rhin, muni d'une ligne de fortifications et d'une enceinte en terre, depuis Ratisbonne jusqu'au confluent de la Lahn, pour arrêter les courses des Germains non soumis; les autres, qui vivaient en deçà du fleuve, acceptaient les usages, l'industrie et l'oppression des vainqueurs. Rome s'était d'abord proposé de soumettre les Germains, comme elle avait fait des Gaulois, et de leur enlever leurs coutumes, leur gouvernement, leur langue; mais le désastre de Varus démontra l'impossibilité de l'entreprise, et fit comprendre la nécessité, au lieu d'une attaque ouverte, d'alimenter entre eux les discordes, en favorisant, tantôt un peuple, tantôt un autre. Les Romains parvinrent ainsi à se faire des alliés de quelques-uns, comme les Chérusques et les Bataves, à en rendre d'autres tributaires, comme les Frisons et les Caninéfates, ou bien à amollir leurs chefs par les jouissances de la civilisation.

Ces peuples, néanmoins, ne restaient pas tranquilles dans leurs établissements; les Chérusques s'insurgeaient à la voix d'Arminius; Maroboduus chassait les Boïes de leurs anciennes demeures, et Civilis relevait la fortune des Bataves. Les Romains les vainquirent souvent; mais, si leur orgueil se vantait quelquefois de les avoir écrasés, ces peuples ne tardaient pas à les démentir, en se redressant plus vigoureux pour frapper de nouveaux coups sur le Capitole, dont le rocher n'était plus inébranlable.

Trajan, qui avait pénétré assez avant au nord-est, put réduire en province la Dacie, où il établit une nombreuse colonie de soldats, qui, mêlés avec les naturels, formèrent la nation valaque, fière encore de son origine romaine. Les Marcomans, sous Marc-Aurèle, s'avancèrent jusqu'à Aquilée, et dès lors on vit s'accroître le nombre des Allemands employés par Rome à la guerre, dans les magistratures et les colonies.

Les mouvements intérieurs et les migrations se continuaient donc depuis des siècles. La famine, la peste, les inondations, l'attrait d'une patrie plus fertile, des guerres intestines, des oracles, des rivalités entre rois, l'amour des conquêtes, la soif du pillage et du sang, entraînaient un peuple à refouler un peuple voisin; par fois un chef, à la tête de la bande nombreuse de ses fidèles ou d'une tribu, commençait des courses; puis, enhardi par le succès, il poussait l'expédition plus loin qu'il ne l'avait d'abord résolu. Le pays abandonné par ces aventuriers ne leur laissait ni souvenirs ni regrets, puisqu'ils emportaient avec eux tout ce qui rend la patrie chère, leurs dieux, leurs familles, les ossements de leurs pères.

Lorsqu'ils virent les Romains mollir dans leur résistance, céder quelques-unes de leurs provinces, ne leur opposer dans d'autres qu'une muraille, leur audace les poussa plus avant; enfin, attirés par l'appât du pillage de contrées riches et cultivées, et par le désir d'humilier la nation qui les appelait barbares, ils se précipitèrent ensemble contre l'empire; c'était une inondation pareille à celle du Pô, lorsque, par la rupture d'une digue, il envahit les campagnes voisines; mais on ne dit pas que le cours impétueux du fleuve ne commence qu'à cette issue ouverte violemment. Ce qui prouve que l'impulsion venait de loin, c'est que les premiers envahisseurs ne sont déjà plus les peuples limitrophes, mais les hordes établies dans les pays les plus reculés : les Huns du Volga d'abord, puis les Alains du Tanaïs et du Borysthène, ensuite les Vandales de la Pannonie. Après eux viennent les Goths de la Germanie septentrionale, que suivent les Hérules et les Thuringiens de la Germanie centrale; enfin les Francs des contrées méridionales, et les Bourguignons de la Grande-Pologne.

Les plus remarquables parmi ces peuples sont les Goths, qui venaient aussi de l'Asie, et des environs du lac Aral, où ils portèrent le nom de Messagètes ou Gètes (1); puis il semble qu'ils

(1) Muratori écrit parfois : « Les Scythes, c'est-à-dire les Goths, » l'an

s'établirent dans la péninsule scandinave et autour de la Baltique, divisés en Ostrogoths ou Orientaux, et Visigoths ou Occidentaux, selon la position qu'ils occupaient ; ils conserverent ces noms dans leurs migrations successives. La tradition nationale ajoute qu'ils sortirent de la Scandinavie sur trois vaisseaux, et que l'un de ces vaisseaux étant resté en arrière, ceux qui le montaient reçurent le nom de Gépides, c'est-à-dire Paresseux.

C'étaient peut-être trois familles de la même nation ; mais quelle confiance accorder à des traditions qui s'altéraient continuellement, et changeaient souvent d'un peuple à l'autre? Ce qui est certain, c'est que les Goths nous apparaissent comme une nation guerrière et nombreuse, qui, mieux que toute autre race germanique, comprit le système de la monarchie héréditaire. Les Ostrogoths dépendaient, sans lui obéir, de la race des Amales, et les Visigoths de celle des Baltes, qui se vantaient de descendre des Anses, leurs demi-dieux, parmi lesquels la nation choisissait le roi.

Ils suivirent d'abord le cours de la Vistule, puis la chaîne des Carpathes. Au temps des Antonins, ils habitaient la contrée où s'étend aujourd'hui la Prusse ; après l'avoir quittée, ils absorbent ou refoulent les Hérules, les Burgundes et d'autres hordes, parviennent à l'embouchure du Borysthène et du Tanaïs ; enfin ils se trouvent en face de la Dacie, où un peuple laborieux cultivait des champs très-fertiles, s'enrichissait par l'industrie, et, dans une longue paix, avait négligé les moyens de se défendre contre des ennemis qu'il croyait assez éloignés. Les Goths l'envahirent sans difficulté, et l'empereur Décius, qui s'y était rendu en personne pour les repousser, perdit la bataille et la vie. Son successeur n'eut rien de plus pressé que de laisser le passage libre aux barbares, qui s'en retournèrent pleins d'orgueil et chargés de butin ; il s'obligea même à leur payer un tribut annuel. C'était le moyen d'inspirer a d'autres le désir d'attaquer l'empire ; en effet, de nouveaux essaims se précipitaient sur les provinces limitrophes, comme sur une proie assurée ; repoussés parfois, ils reviennent sans cesse, surtout lorsque les armées se trouvent engagées dans les luttes des compétiteurs à l'empire.

Les Goths, après s'être établis dans l'Ulkraine, ne tardèrent pas à se rendre maîtres de la côte septentrionale de l'Euxin, d'où ils

267, 271, etc.; et parfois : « Les Scythes, ou bien les Tartares, » en 261.

faisaient des courses sur les molles et riches provinces de l'Asie-Mineure. De l'Hellespont, ils allèrent croiser entre les îles de la mer Égée, atteignirent le Pirée, s'emparèrent de la cité de Minerve et ravagèrent toute la Grèce; de là ils se dirigeaient sur l'Italie, lorsque Gallien, s'arrachant à ses honteuses voluptés, achète une bande d'Hérules, au chef desquels il accorde les ornements consulaires, et marche à la rencontre des envahisseurs; mais l'indiscipline de l'armée romaine et les dissensions qui éclatèrent dans ses rangs permirent aux Goths de se retirer sur les vaisseaux qui leur restaient, de dévaster les bords où fut Troie, puis d'aller se reposer dans la Thrace.

Aurélien, après une bataille rangée, les contraignit d'accepter la paix, avec obligation de fournir deux mille cavaliers à l'armée romaine, et de laisser comme otages les enfants de leurs capitaines; l'empereur les fit élever conformément à leur sexe et à leur rang, et maria les filles à ses principaux officiers, afin de consolider l'union entre les deux peuples. De son côté, il retira les garnisons de la Dacie, dont les colons allèrent renforcer la partie méridionale du Danube; les Vandales et les Goths inondèrent le pays abandonné, où ils apprirent des colons qui n'avaient pas voulu se retirer quelques-uns des arts de la paix, entretinrent des relations de commerce avec l'autre rive du fleuve, et servirent de barrière contre de nouvelles irruptions.

De même que les Goths venaient de l'est, une seconde invasion sortit du nord-est de la Germanie; nous voulons parler des Francs, qui, sous Gallien, traversèrent le Rhin, pour envahir la Gaule et l'Espagne. Les usurpateurs, qui employaient sans scrupules tous les moyens pour conserver l'empire, eurent souvent recours au bras de ce peuple; mais Aurélien finit par les repousser au-delà du Rhin. Ils ne tardèrent pas à le repasser, et, quoique Probus les vainquit plusieurs fois, il ne dompta point leur audace, dont ils donnèrent une grande preuve; en effet, des bords de la mer Noire, où cet empereur les avait relégués, ils osèrent, montés sur de fragiles bâtiments, pénétrer dans le Bosphore de Thrace et dans la mer Égée; débarquant alors sur différents points de la Grèce et de l'Asie Mineure, ils surprirent Syracuse, allèrent aborder en Afrique, d'où, par le détroit de Cadix et l'Océan, ils regagnèrent la Germanie (1) : voyage à peine croyable pour quiconque ne saurait pas combien d'audace, même de nos

(1) Zosime, I, 67; *Paneg. veteres*, v.

jours, la vie de corsaire inspire aux hommes. On les voyait tomber avec la rapidité de la foudre sur les côtes de l'Armorique et de la Belgique, les saccager et s'éloigner. Plus tard, lorsque Carausius les eût employés dans la Bretagne, devenus plus audacieux, ils occupèrent l'île entière des Bataves, où ils furent vaincus par Constance Chlore et transplantés le long du Rhin; mais ils ne tardèrent pas à se montrer terribles à Constantin et à Crispus.

Rome avait encore à combattre une autre ligue ou nation principale, les Allemands; c'est sous ce nom qu'ils parurent d'abord sur le Mein, au temps de Caracalla, qui, non content de choisir ses gardes parmi eux, imita leur manière de se vêtir et leur blonde chevelure. Bien qu'ils n'osassent pas franchir les barrières des Romains, ils ne cessaient d'inquiéter les frontières et les contrées opulentes de la Gaule; puis quelques bandes, traversant le Danube, descendirent par les Alpes Rhétiques en Italie, et s'avancèrent jusque sous les murs de Ravenne; elles se retirèrent à l'approche de l'armée romaine, mais non sans emporter un riche butin. Une autre fois, trois cent mille d'entre eux arrivèrent jusqu'à Milan.

Au moment où Aurélien traitait avec les Goths sur la frontière illyrienne, les Allemands prirent de nouveau les armes, envahirent la Rhétie avec quarante mille chevaux et le double de fantassins, et ravagèrent le pays du Danube au Pô; mais, lorsqu'ils se retiraient, l'empereur leur intercepta le passage par une manœuvre si habile qu'ils demandèrent à traiter. A peine l'empereur, pour obéir à des nécessités urgentes, se fut-il éloigné que les Allemands rompirent les lignes des armées romaines, défilèrent sur l'Italie, qu'ils ravagèrent jusqu'à Milan, et se répandirent ensuite par bandes dans les vallées de l'Adda et du Tésin. Ils défirent les Romains près de Plaisance; mais, vaincus d'abord à Fanum, puis entièrement défaits à Pavie, ils évacuèrent l'Italie. Cette subite invasion fit comprendre à l'empereur la nécessité d'agrandir les murailles de Rome, réduite à se défendre, non plus sur le Volga ou l'Euphrate, mais sur le Tibre même. Les Allemands acquirent une telle prépondérance que leur nom fut appliqué à tous les Germains qui ne faisaient pas partie de la ligue des Francs; aussi, comme les historiens confondent souvent les Germains et les Allemands, il est très-difficile de distinguer leurs expéditions respectives.

Ce fut pour contenir ces barbares que Dioclétien établit un em-

pereur et une cour sur leurs propres frontières, c'est-à-dire dans la haute Italie. Constance envahit le territoire des Francs, et empêcha les Allemands de se jeter sur les Gaules ; mais on permit à plusieurs hordes de Sarmates, de Carpes et de Bastarnes de s'établir dans les provinces dépeuplées. La vanité romaine était flattée de cette acquisition d'habitants, et une politique à courte vue se contentait de ces triomphes éphémères, sans s'apercevoir que l'empire nourrissait dans son sein le serpent qui devait le mordre.

Les Francs donnèrent beaucoup d'occupation à Constantin, qui exerça contre eux les légions dont le concours devait le rendre maître du monde ; en mémoire de ses triomphes, il institua des jeux appelés *Franciques*. Crispus, son fils, se rendit redoutable à ces peuples allemands ; il combattit lui-même les Goths, qui, après avoir réparé leurs forces dans une longue paix, s'unirent aux Sarmates des Palus-Méotides, et dévastèrent l'Illyrie jusqu'à ce qu'ils furent contraints de faire une retraite honteuse. Constantin, passant le Danube sur le pont de Trajan, qu'il avait restauré, les poursuivit jusque sur leur propre territoire, et força les Goths à demander la paix et à lui fournir quarante mille soldats.

Constantin avait donc moissonné beaucoup de lauriers, lorsque, après la mort et la déification de Constance, il fut proclamé empereur ; selon la coutume, il fit tenir à l'autre Auguste et aux Césars son effigie revêtue des ornements impériaux. Galère en ressentit une vive indignation, et Constantin, pour éviter la guerre civile, lui envoya la pourpre avec le titre de César, réservant celui d'Auguste pour Sévère. 306.

Mais l'inhumanité de Galère, sa longue absence, et un recensement des richesses fait avec une telle rigueur qu'on avait recours à la torture pour découvrir les biens cachés, avaient provoqué une rumeur générale en Italie ; Maxence, fils de Maximien et gendre de Galère, se fit alors proclamer Auguste, gagnant les prétoriens avec de l'argent, les Romains par l'espoir de les affranchir de Galère, et les Gentils par la promesse de restaurer leur culte. Maximien, sorti de sa retraite, reprit la direction des affaires, et, comme collègue de son fils, reçut les hommages du peuple et du sénat ; il vainquit et tua Sévère, et, pour se rendre Constantin favorable, il lui donna en mariage sa fille Fausta avec le titre d'Auguste ; puis, comme il n'en obtenait pas la considération qu'il désirait, il se rendit près de

Galère, soit pour l'exciter contre son propre fils, ou bien pour trouver le temps et l'occasion de le trahir. Galère, sur ces entrefaites, avait pénétré en Italie ; mais, en voyant l'immensité de Rome, ou plutôt la résolution qu'elle manifestait d'employer ses richesses pour repousser l'homme qui voulait les lui ravir, il n'osa point l'assiéger et se retira, exerçant plus de ravages que n'auraient pu le faire les barbares eux-mêmes.

Galère remplaça Sévère par le Dace Licinius Licinianus, son ami, vieillard avare, débauché, et, comme lui, ignorant et brave. Maximin Daza, qui gouvernait l'Égypte et la Syrie, prétendit à son tour au titre d'Auguste; ainsi le monde romain comptait six empereurs, que la crainte réciproque empêchait seule d'en venir aux mains. Maximien, repoussé par Galère, se réconcilia avec Constantin; mais, pendant que ce dernier combattait les Francs, il répandit le bruit de sa mort, et ouvrit le trésor d'Arles ; à force de largesses, et grâce aux souvenirs glorieux qu'il invoquait, il décida les Gaulois à s'armer pour reconquérir leur indépendance, et tendit la main à Maxence. Constantin accourut, l'assiégea dans Marseille, s'empara de sa personne, et ne lui laissa que le choix de son genre de mort.

309.

310.

Galère partagea son existence entre les travaux d'utilité publique, les plaisirs et les cruautés. Jaloux du savoir et de l'indépendance, il bannit les jurisconsultes, les avocats, les gens de lettres, et faisait rendre les jugements par des guerriers étrangers aux lois; mais il fut dévoré par des ulcères honteux et des insectes dégoûtants, sans pouvoir être soulagé ni par les médecins, qu'il envoyait souvent au supplice, ni par Esculape et Apollon, qu'il invoquait sans cesse. Croyant que le ciel le châtiait pour la persécution qu'il avait ordonnée contre les chrétiens, il la suspendit par un édit au nom de Galère, de Licinius et de Constantin, et mourut peu de temps après. Maximin accourut de l'Orient pour occuper ses provinces, et Licinius se hâta de lui faire obstacle ; ils conclurent enfin un arrangement qui leur donna pour limites l'Hellespont et le Bosphore de Thrace ; mais c'était une transaction d'ennemis. Les deux rivages furent couverts de troupes ; Licinius rechercha l'alliance de Constantin, Maximin celle de Maxence, et les peuples restèrent dans une attente pleine d'anxiété.

Maxence tyrannisait l'Italie, et l'épuisait par ses folles prodigalités ; dans une foule d'occasions, il exigeait des dons volontaires de la part des sénateurs, sévissait contre eux sur le moin-

dre soupçon, et, par la violence ou la séduction, déshonorait leurs femmes ou leurs filles. Il contraignit le gouverneur de Rome à lui céder Sophronie, son épouse; mais cette femme, chrétienne et vertueuse, demanda quelques temps pour se vêtir convenablement, et se tua après avoir prié. Il permettait aux soldats de l'imiter, c'est-à-dire de piller, de tuer et de se plonger dans la débauche ; à l'un il donnait la femme d'un sénateur, à l'autre sa maison de campagne. Quant à lui, retiré dans son palais voluptueux, il s'occupait de magie et cherchait à lire l'avenir dans les entrailles de femmes ou d'enfants; il se vantait d'être le seul empereur, et regardait les autres comme ses lieutenants. Le contraste faisait ressortir davantage le bonheur des provinces soumises à Constantin, qui les protégeait contre les barbares et ne les accablait pas sous le poids des impôts.

A la nouvelle que Maxence rassemblait une armée nombreuse pour lui enlever l'empire sous le prétexte de venger son père, Constantin le prévint et marcha sur l'Italie, appuyé par le peuple et le sénat qui l'appelaient à la délivrance de l'ancienne reine du monde. Maxence avait gagné l'amitié des soldats, dans lesquels, d'ailleurs, il mettait toute sa confiance; il rétablit le nombre primitif des prétoriens, et arma quatre-vingt mille Italiens, auxquels il ajouta quarante mille Maures et des Siciliens, ce qui portait à cent soixante-dix mille fantassins et dix-huit mille chevaux les forces dont il disposait (1).

Constantin n'avait en tout que quatre-vingt-dix mille fantassins et huit mille cavaliers ; mais, comme il fut obligé de laisser des garnisons et de pourvoir à la défense de ses provinces, il ne put se faire suivre que de quarante mille hommes; c'étaient, il est vrai, des soldats d'élite, aguerris contre les robustes Germains et commandés par un chef expérimenté qu'ils aimaient.

Tandis que sa flotte attaquait la Corse, la Sardaigne et les ports d'Italie, il franchit les Alpes Cottiennes, et se trouva à Suse, au pied du mont Cénis, avant que Maxence sût qu'il était parti des bords du Rhin. Après s'être emparé de cette ville de vive force, il rencontre dans les plaines où coule la Dora un corps de troupes italiennes, dont hommes et chevaux sont bardés de fer, et le met en fuite; il entre à Turin, puis à Milan, et

312.

(1) Romagnosi (*Dell'indole e dei fattori dell' incivilimento*, part. II, c. 252) accueille l'opinion de quelques-uns, qui, par aversion pour Constantin, présentent Maxence comme faisant *un' opposizione armata in senso nazionale.* Je n'ai pas trouvé le moindre appui à cette assertion.

Vérone se rend à discrétion, lorsqu'il a défait Pompéianus, qui la défendait avec beaucoup d'habileté. Maxence, pendant cette première lutte, s'étourdissait au milieu des plaisirs ou se berçait d'illusions; enfin ses officiers se décidèrent à lui représenter l'imminence du danger. Il mit donc sur pied une troisième armée, dont il prit le commandement, honteux des reproches de la multitude, et encouragé par cette réponse ambiguë des livres sibyllins : « Dans ce jour périra l'ennemi de Rome. » Les deux adversaires se rencontrèrent à neuf milles de Rome (*ad saxa rubra*); l'armée de Maxence fut taillée en pièce, et lui-même, en fuyant, tomba du pont Milvius dans le Tibre; ainsi Constantin eut terminé la guerre, cinquante-quatre jours après son départ de Vérone.

Maître de Rome, il extermina tout ce qui appartenait à la famille du tyran; mais il refusa de consentir, malgré les clameurs de la multitude, à la mort des principaux amis de Maxence. Il suspendit les mesures cruelles, dès qu'elles ne furent plus nécessaires, oublia le passé, congédia les prétoriens et détruisit leur camp; il releva les citoyens opprimés par Maxence, proscrivit les délations, et, dans l'espace de deux mois, disent les panégyristes de cet empereur, il cicatrisa les blessures faites par six ans de tyrannie. Il rendit sa splendeur au sénat, qui l'en récompensa par toutes sortes d'honneurs; il obtint le premier rang parmi les empereurs, un arc de triomphe qui subsiste encore, et plusieurs édifices commencés par Maxence lui furent dédiés, pour ne rien dire des fêtes, qui attirèrent à Rome une foule innombrable. Constantin donna sa sœur en mariage à l'empereur Licinius, marcha ensuite contre les Francs, dont il dévasta le territoire, et fit jeter aux bêtes un grand nombre de leurs prisonniers.

Maximin Daza mourut à Tarse; Licinius et Constantin, restés les seuls maîtres de l'empire, gardèrent, le premier, les provinces de l'Orient, le second, celles de l'Occident. On pouvait dès lors prévoir une rupture, qui ne tarda point à éclater; Constantin défit son rival dans la Pannonie et les plaines de la Thrace, puis lui accorda la paix. Mais Constantin, ayant poursuivi les Sarmates et les Goths, qu'il avait mis en déroute, jusque sur le territoire de Licinius, les plaintes se renouvelèrent, et finirent par amener la guerre. Licinius éprouva une seconde défaite près d'Adrianopolis, et sa flotte fut détruite dans le détroit de Gallipoli; il demanda la paix et l'obtint. Mais Constantin, informé qu'il faisait de nouveaux pré-

314.

3 juillet. 323.

paratifs de guerre et recherchait l'appui des barbares eux-mêmes, le prévint et le battit si complétement qu'il ne vit d'espoir de salut qu'en allant se jeter aux pieds du vainqueur et en déposant la pourpre. Constantin l'accueillit avec bonté, et l'envoya à Thessalonique avec toutes sortes d'égards; mais il le fit étrangler peu de temps après. L'empire se trouvait donc réuni sous la robuste main de Constantin, qui, maître du monde, put réaliser ses pensées de réforme, lui donner une politique nouvelle, une nouvelle capitale, une nouvelle religion.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE XLVI.

LE CHRISTIANISME PERSÉCUTÉ, COMBATTANT, VICTORIEUX.

Lorsque Constantin marchait sur l'Italie pour aller combattre Maxence, toute l'armée vit au-dessus du soleil une lumière en forme de croix, avec cette inscription : *Tu vaincras par ce signe.* Un songe apprit ensuite à cet empereur qu'il devait adopter la croix pour enseigne; il en fit alors faire une avec le monogramme du Christ ☧, et l'attacha au *labarum,* c'est-à-dire à l'étendard impérial, afin de remplacer les images des dieux qu'il était d'usage de porter devant les légions. Voilà donc la croix qui, de l'opprobre du Golgotha, est appelée à guider les armées; bientôt, ouvrant une civilisation nouvelle, elle brillera sur le front des rois, mais après les luttes et les souffrances qui sont indispensables pour le triomphe de la vérité.

Les Apôtres et leurs premiers disciples, par la parole, par l'exemple, par le martyre, par la grâce, propagèrent dans les contrées les plus lointaines la nouvelle de la mort du Rédempteur; humainement, leur mission était favorisée par la concentration du monde dans l'Empire, qui faisait disparaître les barrières des inimitiés nationales, et avait rendu universel l'usage des langues grecque et romaine.

De même que les cités anciennes voulaient rattacher leur origine aux demi-dieux, ainsi les églises se vantèrent d'avoir été fondées par les Apôtres et leurs premiers disciples. Les Actes des Apôtres attestent que saint Paul, en alléguant son titre de citoyen romain, déclina la compétence des tribunaux de province et se fit conduire à Rome; une ancienne croyance y amène aussi saint Pierre, qui, selon les traditions de Naples, vint d'Antioche à Brindes, puis à Otrante; à Tarente, il laissa pour évêque Amasien; il visita Trani, Oria, Andria, se rendit par l'Adriatique à Siponto, et par la mer Tyrrhénienne à Naples, qu'il convertit,

en lui donnant Asprénus pour évêque. Il pénétra même dans l'intérieur, et nomma évêques, Priscus à Capoue, Marcus à Atina, Épaphrodite à Terracine, Photin à Bénévent, Symisius à Sessa, et d'autres à Bari et ailleurs. Reggio se glorifie d'avoir eu pour premier pasteur Étienne, reçu par saint Paul, et Pouzzoles, Patrobe, disciple de cet apôtre. Saint Paulin, qui baptisa les habitants de Lucques, aurait été, dit-on, disciple de Pierre. On rapporte encore que la croix fut plantée à Milan par l'âpôtre Barnabé, et à Venise par saint Marc l'Évangéliste ; après avoir converti Hermagoras à Aquilée, saint Marc l'aurait présenté à saint Pierre, qui l'institua évêque d'Aquilée, de Trieste, de Concordia, comme il établit Maxime à Emone, et fit Prosdocime pasteur de Padoue, de Vicence, d'Altino, de Feltre et d'Este.

Pieuses traditions, que la critique ne peut toutes accepter ni répudier entièrement. Il est certain que trente-trois ans après la mort du Christ, Néron trouvait à Rome une grande quantité de chrétiens (*multitudo ingens*) ; on ne pouvait les réprimer qu'en inventant contre eux d'absurdes calomnies, comme l'incendie de Rome. Les grands et les hommes instruits continuaient à dire comme Pilate : « Qu'est-ce que la vérité? » Mais des classes nombreuses, que la nécessité du travail sauvait de la corruption, croyant ce qu'avaient cru leurs pères, fréquentaient les temples, et sentaient le besoin de la Divinité qui secourt, qui console, qui rémunère. Si, parmi les esclaves, beaucoup se faisaient les instruments des vices de leur maître, d'autres, plus éloignés du foyer de la corruption, conservaient leur moralité naturelle. Combien il était consolant pour ces derniers d'entendre parler d'un Dieu égal pour eux et pour leurs tyrans! Avec quel bonheur ils devaient apprendre qu'ils pouvaient, avec de la patience, convertir les dures fatigues et les iniques traitements en trésors pour une autre vie, où les oppresseurs et les opprimés comparaîtraient devant un juge incorruptible!

Le plus grand nombre des chrétiens se recrutait donc parmi cette partie des esclaves ; mais bientôt Pline en trouvait de tout âge et de toute condition. Tertullien disait au proconsul : « Si tu persistes à exterminer les chrétiens, tu peux décimer la ville, et, parmi les coupables, tu en trouveras beaucoup de ton rang, des sénateurs, des femmes, des amis. » L'édit de l'empereur Valérien suppose que des sénateurs, des chevaliers et des dames de haute naissance ont été convertis.

La Providence n'avait jamais laissé les peuples, même les plus

abandonnés, sans lumières pour découvrir la vérité, et pour respecter au moins les préceptes qu'ils n'avaient pas la force de suivre. L'orgueil avait beau dégrader l'esprit, la concupiscence avilir la chair, les hommes s'étourdir au milieu des affaires et des voluptés, on ne pouvait étouffer ce besoin impérieux de la conscience qui nous porte à étudier ces divers problèmes : Qu'est-ce que Dieu? Qu'est-ce que homme? Quels rapports existe-t-il entre l'un et l'autre? Comment le pécheur peut-il se régénérer? Que devient-on après la mort? L'orgueil des stoïciens, la dépravation des épicuriens, la grossièreté des cyniques, le scepticisme des académiciens, ne faisaient à ces questions aucune réponse satisfaisante ; ils n'offraient que des doutes ou des subtilités à quiconque voulait se reposer dans la certitude.

Une religion qui reconnaissait ou un Dieu imparfait ou la créature parfaite, ce qui équivalait à nier la créature et Dieu, ne satisfaisait pas davantage ; et d'ailleurs, dépouillée de dogmes, elle restait inefficace. Parmi tous ces prêtres, si l'on excepte quelques fanatiques égyptiens et syriens, lequel aurait jamais souffert pour son Dieu, non pas des tourments, mais de légères privations? lequel aurait voulu se faire le prédicateur de son culte, avec un zèle qui eût dépassé la limite nécessaire pour acquérir crédit et richesses? Leur dignité n'était à leurs yeux qu'une fonction de l'État; il étaient prêts, si le sénat le décrétait, à substituer Jupiter à Tina, Mithras à Apollon, à ériger des autels au tyran et à la prostituée.

Le christianisme, « appelant l'homme des ténèbres dans son admirable lumière, » et révélant celui qui est la clef de tous les secrets, la parole de toutes les énigmes, le complément de toute loi, proclamait de nouveau la foi, parce qu'il se fondait sur la révélation; l'espérance, parce qu'il s'appuyait sur des promesses divines; la charité, parce qu'il annonçait que tous sont frères et solidaires dans l'ordre universel, où tout s'harmonise avec la fin suprême que Dieu impose à chacun, et avec le bien suprême qui est la manifestation extérieure des perfections divines (1). Des hommes, devenus chrétiens, non par le hasard de la naissance, mais par une conviction intime, mais après une longue lutte et de pénibles sacrifices, se trouvaient engagés à répandre leur foi avec l'exaltation d'une profonde confiance, d'autant plus qu'ils étaient persuadés qu'elle seule pouvait sauver. Ils

(1) Première Épître de saint Pierre.

s'adressaient au peuple, aux femmes, aux enfants, pour éclairer leur intelligence, diriger leur conduite, communiquer à tous la connaissance la plus essentielle, celle de leurs propres devoirs. Ainsi les principes utiles à l'ordre social devenaient l'héritage universel au moyen des catéchismes, des homélies, des professions de foi, des cantiques, des prières : formes diverses d'une même foi, d'une même espérance, adaptées à la capacité commune. Le père converti entraînait sa famille vers une croyance hors de laquelle il ne voyait pas de salut ; le soldat prêchait sa cohorte, l'esclave ses compagnons de l'ergastule, et parfois son maître lui-même.

L'indifférence des gentils pouvait-elle résister longtemps à cet apostolat ? Rome avait joui de tous les biens de la terre, puissance et gloire, richesses et voluptés, et tous ces biens ne l'avaient point satisfaite. Parmi ses penseurs, quelques-uns déploraient encore Pharsale, et flottaient entre une résistance imprudente et un profond découragement ; d'autres, par suite d'une nouvelle fermentation, attendaient de mystérieux événements prédits par les oracles ; et l'on croyait à des prophéties, comme il arrive dans les temps malheureux, lorsque les hommes, ballottés entre le despotisme et l'anarchie, ont à souffrir de la brutalité des rois, de la féroce licence des soldats, des rapines des magistrats. Si la volonté hésitait encore, l'intelligence s'ouvrait à l'annonce d'une religion, divine par son origine, simple et vraie dans son enseignement, pure et généreuse dans l'application, à cette doctrine simple, claire, humaine et sublime à la fois. Bien que la grâce ne triomphât point encore des habitudes et de l'intérêt, le christianisme montrait des vertus auxquelles on ne pouvait refuser l'admiration ; par la fraternité, il procurait les joies de la vie intérieure ; par les sentiments purifiés, il savait occuper les âmes robustes, exercer les imaginations actives, satisfaire aux besoins intellectuels et moraux, comprimés, mais non déracinés par le sophisme, par la tyrannie, par les malheurs. Et la preuve que ce besoin de vertus est irrésistible, c'est que les hommes qui essayèrent de les rajeunir, durent mêler aux anciennes croyances quelque chose de pur et d'élevé qu'elles ne tiraient pas de leur essence, qu'elles n'avaient jamais eu dans la pratique ; ils furent encore obligés de rapprocher le grossier polythéisme du dogme d'un seul Dieu, c'est-à-dire de restreindre le culte presque uniquement à Jupiter, et de faire d'Apollon un médiateur entre Dieu et les hommes au moyen des oracles,

un sauveur de l'humanité, qui s'était incarné, avait vécu esclave sur la terre et enduré des souffrances par expiation.

Mais, quoi qu'elle fît pour se rajeunir avec les dogmes chrétiens, l'idolâtrie décrépite offrait-elle la consolante doctrine de la rémission des péchés? L'homme n'apaisait les remords de sa conscience que par des holocaustes; il faisait rejaillir sur sa tête le sang des victimes immolées, ou bien avait recours à d'autres expiations dont il sentait la superstitieuse vanité. Or, apprendre qu'un Dieu sauvait tous les hommes de la colère céleste, et que chacun pouvait s'approprier les mérites infinis du sacrifice de la croix au moyen de la foi dans le divin Rédempteur, quelle *bonne nouvelle!* Les partisans de cette légalité qui n'avaient que le châtiment pour le scélérat, faisaient un crime aux chrétiens d'accueillir les pécheurs; mais les chrétiens, pour toute réponse, se contentaient de leur renvoyer les coupables purifiés par la pénitence.

Les chrétiens, de bonne heure, se constituèrent en société avec des chefs et des règlements, des recettes et des dépenses; ils étaient unis par des liens volontaires et moraux, mais solides, qui leur donnaient une force bien supérieure à celle des agrégations religieuses, faibles et disséminées, des anciens; dans ces agrégations, du reste, aucune unité : la croyance de l'Étrurie était bafouée en Sicile, et les prêtres, au service de temples divers et de divinités multiples, outre leur indépendance réciproque, étaient jaloux et ennemis les uns des autres. Chez les chrétiens, au contraire, même esprit, même morale, même culte, et tous étaient dévoués à la même cause jusqu'à la mort. « Dans l'unité de la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu (1), » ils regardaient comme infaillible le concile de leurs prêtres, parce que l'Esprit-Saint avait promis d'être avec eux; ils dépendaient de chefs qui s'étaient entretenus avec l'Homme-Dieu, ou avec ceux qui avaient vécu à ses côtés. A la vue de cette intime communauté, de cette union fraternelle formée par l'unité des croyances et des espérances, les gentils s'écriaient : « Voyez comme ils s'aiment! »

Les miracles, généralement attestés, sont produits dans des apologies où il importait beaucoup de ne rien avancer de faux; les ennemis mêmes de la nouvelle croyance ne les contestent pas, mais ils les attribuent à la magie. L'écrivain de bonne foi s'ar-

(1) SAINT-PAUL, *ad Eph.* IV, 13.

rête donc avant de les rejeter ou d'en rire. Les nie-t-on, alors il faut expliquer, miracle bien plus grand, comment il a été possible de convertir le monde, de faire connaître aux ignorants des doctrines si élevées, d'inspirer aux savants la soumission à tant de mystères, aux incrédules la foi dans des choses si incroyables, surtout lorsque ce miracle s'accomplit malgré des obstacles très-puissants.

Parmi ces obstacles, il faut compter l'habitude d'abord. Le gentil, dès le berceau, avait bu dans la coupe du polythéisme. Les dieux étaient associés aux impressions de sa jeunesse; c'était aux dieux qu'il s'était adressé dans ses besoins, à leurs oracles qu'il avait eu recours dans le doute, auprès d'eux qu'il s'était acquitté de ses vœux, après avoir échappé à une maladie, aux naufrages, aux fureurs de Caligula ou aux vengeances de Séjan.

Les images de la mythologie sont si riantes et si gracieuses qu'après tant de siècles, et malgré l'incrédulité, elles séduisent encore notre imagination. Quelle influence ne devait-elle pas exercer alors, quand elle était la source où tous les arts allaient puiser, lorsqu'elle remplissait tous les livres qui servaient à la culture de l'esprit, charmaient les heures de loisirs, dissipaient les inquiétudes? Le chrétien, qui ne voyait que des démons dans les dieux de la musique, de la poésie et de l'éloquence, se croyait obligé de fuir les beaux-arts. Trouvant des périls et des souillures à chaque pas, il ne devait pas fêter les jours de souhaits réciproques ou de commémorations solennelles, suspendre des lampes et des branches de laurier aux portes, ni se couronner de fleurs quand tout le peuple s'en parait la tête; au contraire, c'était pour lui une obligation de protester contre tout acte qui lui paraissait entaché d'idolâtrie. Chante-t-on, dans un mariage, Thalassius et Hyménée, une cérémonie funèbre est-elle accompagnée d'expiations, fait-on dans un banquet des libations aux dieux hospitaliers, révère-t-on les Lares dans l'intérieur de la famille, le chrétien doit fuir et montrer l'horreur qu'il en éprouve : de là, de continuels dégoûts, et la nécessité, pour le converti, de renoncer aux plus chères distractions, de se condamner aux abnégations, à l'isolement.

L'unique moyen de parvenir aux emplois était de plaire au prince; or le prince brûlait les chrétiens, dont il faisait des torches pour illuminer ses jardins. Pour étayer le sentiment moral, trop faible, on avait entouré de cérémonies religieuses tous les actes de

la vie publique. Comment donc les chrétiens, qui occupaient déjà des magistratures, pouvaient-ils prêter le serment? comment pouvaient-ils sacrifier? comment pouvaient-ils se rendre au sénat, qui se réunissait dans un temple, et dont les séances commençaient par des libations aux divinités? comment enfin, pouvaient-ils présider aux jeux des gentils?

Nous avons vu combien les Romains étaient avides des récréations du cirque. Or, la religion chrétienne condamnait les spectacles où le sang était versé pour l'amusement du peuple, et l'on reconnaissait les néophytes à leur éloignement du cirque; mais combien cette privation était pénible!

Saint Augustin raconte qu'Alypius, après sa conversion, avait renoncé aux spectacles sanglants; un jour, cependant, ses amis l'entraînent au cirque romain. Pendant la lutte, il tenait les yeux fermés et restait immobile, lorsque tout à coup le silence anxieux des spectateurs est interrompu par des applaudissements féroces, parce qu'un gladiateur avait terrassé son adversaire. Vaincu par la curiosité, Alypius ouvre les yeux, et la vue du sang réveille dans son cœur la cruelle volupté; malgré lui, ses regards s'attachent au corps de la victime, et son âme s'enivre de la fureur du combat et des meurtres de l'arène. « Ce n'était plus l'homme qu'on y avait traîné de force, mais un membre de la foule, ému comme elle, criant comme elle, ivre de joie comme elle, impatient de retourner au cirque pour jouir de ses fureurs. » Tant l'habitude l'emportait sur les meilleures résolutions!

L'idolâtrie, dans les fêtes impériales et nationales, étalait toute la solennité d'un culte public; le christianisme n'offrait qu'une simple et pauvre austérité : celle-là, intimement liée aux premiers temps de l'histoire nationale, déifiait les fondateurs et les législateurs du peuple; celui-ci les renversait de leurs autels pour les remplacer par le fils d'un ouvrier, par un homme qui était mort sur le gibet. La multitude même voyait dans le culte de la patrie celui de sa gloire, et la piété se confondait ainsi avec le patriotisme.

Et quels étaient ces hommes qui venaient saper des croyances aussi anciennes que le monde, aussi répandues que le genre humain? Ce n'étaient ni de sages Grecs, ni des pythagoriciens ou des gymnosophistes, mais des Juifs, cette race renommée pour sa crédulité, née pour la servitude, bafouée pour la singularité de ses mœurs et pour ses abstinences. Leur maître, comme les fondateurs des autres religions, n'avait porté ni le sceptre ni l'épée, ni même fait résonner la lyre ou manié la plume; ses dis-

ciples, arrachés à la rame ou à leurs outils, n'étaient que des mendiants vagabonds, qui s'entouraient d'esclaves misérables, de jeunes gens inexpérimentés ou de vieillards idiots pour leur raconter l'histoire absurde d'un Dieu qui se fait homme, d'un individu qui ressuscite après avoir été crucifié ; ils défendaient de discuter les motifs de la croyance et de l'adoration, proclamaient que la sagesse du monde est un mal, la folie un bien, et faisaient consister la sagesse (comme Julien le leur reprochait) à répéter stupidement : « Je crois. »

La religion du Christ était donc appelée par les Latins *insania, amentia, dementia, stultitia, furiosa opinio, furoris incipientia.* L'orgueil répugnait à fraterniser avec des artisans et des esclaves ; les doctes trouvaient ridicules ces mystères, dont la sublimité ne se comprend que par la grâce. La pauvreté et les supplices des disciples fournissaient un argument contre la faiblesse du fondateur, dans une société qui ne considérait que le résultat actuel, pour qui tout avait sa conclusion dans ce monde. Exagérant ensuite et mentant au besoin, les adversaires des Nazaréens disaient qu'ils adoraient le soleil, un agneau, un gibet, une tête d'âne, et le vulgaire riait à leurs dépens, et les croyait plus stupides que méchants (1).

Mais il les soupçonnait aussi de méchanceté. Obligés, comme ils étaient, de tenir leurs assemblées secrètement, les chrétiens fournissaient un prétexte aux accusations qui d'ordinaire s'élèvent contre tout ce qui est mystérieux, et l'on interprétait leurs rites dans le sens le plus sinistre. Les sobres agapes deviennent des banquets où ils se livrent à tous les excès de l'intempérance ; ils outragent, dans le silence des catacombes, la pudeur et la nature ; un enfant couvert de farine est présenté au néophyte, qui le perce sans savoir ce qu'il fait ; le sang est recueilli dans des calices qui passent d'une lèvre à l'autre, et l'on mange la chair de la victime. Si des chrétiens quittent les magistratures, parce qu'ils ne veulent pas rendre hommage aux dieux, on les traite de paresseux ; les miracles sont des sortiléges, et la constance des martyrs, le résultat de maléfices ; les chrétiens sont même athées, parce qu'ils n'ont ni temples ni sacrifices (2).

(1) *Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum, inepta nescio qua persuasione, venerari*, fait dire Minucius à Cécilius. — *Ab indoctis hominibus scriptæ sunt res vestræ.* ARNOBE, I, 39.

(2) Αἶρε τοὺς ἀθέους, était le cri que l'on poussait contre eux sous Adrien. Dans le dialogue de Minucius, l'interlocuteur gentil s'écrie : *Cur nullas aras*

Quelle morale enseignent pourtant ces hommes pervers? la plus pure et la plus austère. Ils prêchent la pauvreté à un monde idolâtre des richesses, l'humilité au siècle de l'orgueil, la chasteté au milieu d'une corruption effrénée, l'abnégation en face de l'égoïsme philosophique. Les gentils ne connaissaient aucun dogme, et cette lacune, dont s'accommode si bien la paresse humaine, permettait toutes les contradictions à l'intelligence, toutes les extravagances à l'âme, toutes les superstitions au cœur, tous les excès aux passions; le christianisme, au contraire, imposait un dogme précis, absolu, universel, qui exigeait l'adhésion complète de l'intelligence, la soumission de la raison, l'obéissance du cœur. Il prêchait au panthéisme philosophique l'idée de la spiritualité de Dieu et de l'individualité de l'homme; aux épicuriens, la foi dans la Providence et les rétributions d'une autre vie; aux incrédules et aux indifférents, la nécessité du culte; aux égoïstes, la solidarité du genre humain; aux riches, les austérités et l'humiliation; à l'esclave, le devoir de garder ses chaînes, bien qu'il enseignât au maître qu'il est l'égal de l'esclave; il disait au pauvre de ne pas exiger les secours, mais il commandait au riche de les donner volontairement. Des gens, qui, pour s'étourdir sur tant de maux, s'étaient réfugiés dans les voluptés, sans même soupçonner qu'elles pouvaient offenser des dieux aux habitudes dépravées, entendaient alors condamner, non-seulement les actes, mais le simple désir : défense de forniquer avec les femmes libres, même avec les esclaves; défense de se venger, ce qui naguère était un devoir, une religion; le faste était proscrit, et l'on disait : Heureux ceux qui souffrent! heureux les humbles d'esprit! anathème contre les efféminés, les adultères, les pédérastes! Combien de gens cette guerre aux passions, ce frein apporté aux instincts naturels, ne devaient-ils pas encore détourner du christianisme!

La fourniture des victimes, la préparation des jeux et des simulacres faisaient vivre un grand nombre de marchands et d'artisans; les prêtres, les augures, les chefs des sacrifices, les enchanteurs, les astrologues, haïssaient les hommes qui nuisaient à leur profession. et, afin de la soutenir, ils s'efforçaient de raviver la ferveur pour le culte ancien, de rappeler l'attention sur les oracles et les prodiges. C'est alors que l'on vit paraître une foule

habent? templa nulla? nulla nota simulacra?... Unde autem, vel quis ille, aut ubi, deus unicus, solitarius, destitutus?

de magiciens et de prestigiateurs, parmi lesquels sont renommés le Samaritain Simon et Apollonius de Tyane. Simon offrit à saint Pierre de l'argent pour qu'il lui communiquât la faculté de conférer l'Esprit-Saint; telle est l'origine de la simonie, qui consiste à vendre les choses sacrées; c'est encore la première hérésie qui ait paru, et la dernière qui disparaîtra. On prétend qu'il vint à Rome sous le règne de Claude, et qu'il s'était rendu célèbre par ses prestiges au point de mériter une statue dans l'île du Tibre (1); mais, ayant voulu prendre son vol dans les airs, il tomba et périt. Apollonius fit aussi le voyage de Rome au temps de Néron, qui, bien qu'ennemi des philosophes, lui permit de rester et de se loger dans les temples, comme c'était l'usage. Vespasien reçut de lui des conseils sur la manière de bien gouverner. Accusé près de Domitien par un Grec, il revint à Rome pour se justifier; mais, le même jour, on le vit à Pouzzoles et à Éphèse. Au moment où Domitien périssait à Rome, il se trouvait dans la dernière de ces deux villes, et parlait en public; s'arrêtant tout à coup, il resta quelque temps pensif, et dit ensuite à ses auditeurs surpris: « Le tyran est mort. » Nerva, qui l'aimait, à peine élevé à l'empire, le fit inviter à se rendre près de lui; mais il s'en excusa et lui adressa de bons conseils; il disparut ensuite, et dès lors on ne le vit plus ni vivant ni mort.

Apollonius s'appuyait sur Pythagore; des individus, pleins de dévotion pour les noms de ces deux philosophes, enseignaient qu'une infinité de génies, participant de la nature divine à des degrés divers, occupaient l'intervalle entre l'homme et Dieu, et que l'homme pouvait contracter des pactes avec eux au moyen de certaines cérémonies, de jeûnes, de purifications. Le peuple craignait ces charlatans et les payait; les grands croyaient en eux, et non pas seulement Caracalla, mais encore Marc-Aurèle qui en avait toujours près de lui; or la malignité confondait ces hommes avec les chrétiens, et les miracles des saints avec leurs prestiges.

La plus grave imputation, c'est-à-dire la plus romaine, dirigée contre les chrétiens, était celle qui leur reprochait de haïr le genre humain, ce qui signifiait haïr l'empire (2). Les institutions

(1) C'est une erreur de saint Justin, trompé par l'inscription SEMONI SANCO DEO FIDIO SACRUM, qui se rapportait à une des anciennes divinités italiques.

(2) GRUNER, *De odio humani generis Christianis a Romanis objecto;* Cobourg 1755. *Genus humanum*, dans ce sens, est consacré par Tacite. Pison dit : *Galbam consensus generis humani, me Galba cæsarem dixit.* (*Hist.*, liv. I.) C'est de là que Titus fut appelé *Délices du genre humain.*

de Rome tiraient leur force de l'esprit de famille, base sur laquelle s'était élevée la grande cité, et de la vénération pour les aïeux, qui est la conséquence de cet esprit de famille. Or le christianisme, pour gagner les esprits, s'adressait principalement à la jeunesse, qu'il enlevait à une génération frivole, usée, étrangère au vrai bien, et semait des germes d'inimitié entre le père et les enfants, entre le frère et le frère; de là, des fils déshérités, des femmes répudiées, des esclaves punis, et l'autorité domestique ébranlée. Au lieu d'opposer de nouvelles gloires et de nouvelles vertus aux anciennes, les chrétiens déclaraient damnés éternellement les hommes les plus chers et les plus vénérés, les conquérants et les sages, les Césars et les Cicérons; ils appelaient démons les dieux sous les auspices desquels le Capitole avait grandi. Rome décernait le titre de héros à ceux qui avaient exterminé le plus d'hommes; elle faisait consister la grandeur à ravir l'indépendance aux peuples, et voyait dans la guerre, dont la conquête était à ses yeux le but unique, la source principale du pouvoir et de la gloire. Or, les chrétiens prêchaient la paix, la fraternité, la justice, c'est-à-dire condamnaient toute la politique de Rome, tant ancienne que nouvelle; ils enseignaient encore que les esprits, délivrés des angoisses d'une patrie terrestre, étaient transportés dans une patrie invisible, dont tous les hommes étaient citoyens sans distinction, vaincus, barbares, esclaves.

La religion des Latins était essentiellement nationale, et s'identifiait avec la république. Rome, cité sainte, s'enorgueillissait de tirer son origine des dieux; elle attachait la conservation de l'Empire à sept choses sacrées : dans les circonstances les plus graves, elle consultait les livres Sibyllins; on ne tenait aucune assemblée sans avoir pris les auspices; la guerre n'était pas déclarée ni la paix conclue sans l'entremise des féciaux; des sacrifices accompagnaient toute inauguration d'empereur ou de consul; les populations confédérées se réunissaient pour des solennités communes; et les députations ou théories, en apportant chaque année à la mère patrie l'hommage de la colonie lointaine, maintenaient les liens qui les unissaient l'une à l'autre. Attaquer la religion, c'était donc attaquer l'État, et se déclarer les ennemis du genre humain.

Auguste, en fondant l'empire, reconnut la nécessité de réhabiliter les idées religieuses avilies, et « de restaurer les temples et les simulacres chancelants des dieux (Horace) »; comme témoignage de l'alliance entre les institutions et la religion, il réunit le souverain pontificat à la puissance impériale, et plaça

dans le sénat l'autel de la Victoire. Alors on imposa silence aux voix qui, dans la Rome républicaine, bravaient les dieux et la vie future; les sacrifices, les inscriptions votives et les temples se multiplièrent. Mécène, en donnant des conseils à Auguste sur la manière de gouverner, lui avait dit : « Honore toujours et par-« tout la divinité selon les lois et les usages de nos ancêtres, et « *contrains* les autres à en faire autant. *Déteste* et *punis* ceux « qui introduisent dans le culte quelque chose d'étranger, non-« seulement par égard pour les dieux, mais parce que ces nova-« teurs entraînent beaucoup de citoyens à altérer les coutumes, « ce qui amène des conjurations, des intelligences, des associa-« tions dangereuses (1). » Les réunions étaient prohibées, même alors qu'elles avaient un but d'utilité publique, à plus forte raison quand elles s'occupaient de religion. « Les jurisconsultes, gardiens « des choses divines et humaines », proclamaient qu'il fallait conserver l'ancien culte à tout prix, et Ulpien recueillit toutes les lois faites sur cette matière (2). Il est bien vrai qu'on avait associé aux dieux de la patrie et de la Grèce tantôt l'Isis égyptienne, tantôt le Mithras perse; mais le polythéisme s'inquiétait peu de compter vingt ou cent dieux; au contraire, il était utile à la constitution d'introduire les divinités étrangères, et à la politique de s'assimiler les vaincus par l'adoption de leurs croyances. Mais il en était tout autrement avec la religion qui excluait toutes les autres, qui se disait universelle, et destinée à construire son temple avec les débris des temples ennemis.

La tyrannie, jusqu'alors, avait frappé les hommes dans le corps, dans les biens, dans la vie, sans opprimer l'âme et la pensée, parce qu'elle ne les avait jamais rencontrées sur sa voie; c'était la première fois qu'elle se heurtait à une foi sérieuse, profonde, prête à obéir même au prix de la fortune et de la vie, mais résolue à résister lorsque la croyance ou le devoir était compromis. Les chrétiens, par leur empressement à se faire humbles aux

(1) DION, liv. LII, 36. Les termes sont précis : Ἀνάγκαζε... τοὺς δὲ ξενίζοντας... μίσει, καὶ κόλαζε. Elles sont à noter pour ceux qui vantent la tolérance des anciens, en oubliant les massacres de Cambyse, les temples incendiés par Xercès, les procès contre Protagoras, Diagoras, Socrate, Anaxagore, Stilpon, pour ne rien dire des Égyptiens. Platon lui-même et Cicéron, dans leurs républiques imaginaires, n'entendent pas tolérer de cultes étrangers.

(2) *Domitius Ulpianus rescripta principum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oportet eos qui se cultores Dei confitentur.* (LACTANCE, *Inst.*, V, 2.)

pieds de vils empereurs, enseignent que l'homme appartient à Dieu seul (1); quant aux dogmes et à l'exercice de leur religion, ils ne reconnaissent aucune supériorité terrestre. Au lieu de recourir à la force ou à la ruse, de descendre à des transactions et de chercher à gagner du temps, ils emploient la patience et la sincérité; ils ont la persuasion que toutes les choses visibles ne sont rien en comparaison des invisibles, que l'unique bien consiste dans l'acceptation de la croix, l'unique mal dans le péché, et que la folie du Calvaire triomphera de l'obstination d'Israël et de l'orgueil de Rome. Lorsque les empereurs ou les proconsuls veulent violenter leur conscience, ils fuient s'ils sont faibles, sinon ils souffrent, mais ne cèdent point; leur constance redouble contre la barbarie, et devient un exemple pour les autres: ainsi, « le sang est la semence des chrétiens. »

Les nouveaux sectaires avaient pourtant appris du Christ à respecter l'autorité; sous des empereurs qui déshonoraient la nature, leurs docteurs les exhortaient à la docilité, d'autant plus qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour représenter un vœu national et changer une constitution. Saint Victor, interrogé par un préfet, lui répond : « Je n'ai rien fait contre l'honneur ou les « intérêts de l'empereur ou de la république; je n'ai pas refusé « de les défendre chaque fois que le devoir me l'imposait; chaque « jour, j'offre le sacrifice pour le salut de César et de l'empire; « chaque jour, j'immole en faveur de la république une victime « spirituelle à mon Dieu. » En effet, le christianisme, empreint du caractère d'universalité, attribut incommunicable des choses divines, a placé la religion bien au-dessus des faits contingents et variables de la société, pour l'asseoir sur une base essentielle et permanente; ce qui permet à l'homme, sous quelque climat et quelque gouvernement qu'il vive, de se perfectionner sans cesse et de mériter le ciel. Sous des princes cruels et dépravés, il ne se révolte pas contre la société, dont il fuit les péchés, et ne cherche pas à la bouleverser, mais à l'amender; il combat les vices du siècle, mais sans se détacher de lui.

Les chrétiens, ignorés ou tolérés, avaient donc fait de nombreuses conquêtes. Les maîtres des esclaves s'apercevaient d'un changement, commencé non dans les rangs élevés de la société, mais dans les plus infimes. Quelques sophistes se mirent à discuter sur ces croyances; les prêtres voyaient la foule s'éclaircir

(1) *Solus Dei homo.* TERTULLIEN, *Scorp.* 14.

dans les temples, et les offrandes diminuer. On ouvrit alors les yeux, et l'on s'aperçut que les chrétiens, nés à peine d'hier, remplissaient déjà le forum, les tribunaux, les légions; sans armes, sans défense, ils refusaient d'obéir aux ordres les plus simples, comme de brûler un grain d'encens sur l'autel d'un dieu ou d'un empereur; ils mouraient plutôt que de fléchir. Combien ce refus d'obéissance ne devait-il pas exciter l'indignation des Romains, esclaves de la légalité, qui voyaient un crime dans toute opposition à un décret quelconque! Les hommes d'État sentaient bien que Rome, dépourvue de morale et abandonnée aux bacchanales de la force, ne pouvait plus prospérer; mais ils savaient que, dans le cadavre d'un grand État, les anciennes institutions conservent une vie galvanique, parce que l'aristocratie se rappelle ce qu'elle fut, que l'armée est habituée à une certaine discipline, et le peuple à une administration quelle qu'elle soit, et que la force et l'opinion se concentrent dans le prince. De là, cet attachement opiniâtre aux anciennes formes, qui se voit toujours dans les gouvernements faibles; de là, cette haine des hommes politiques contre le christianisme.

De nouveaux désastres venaient fondre sur l'empire : peste, tremblements de terre, famine, courses de barbares, et les chrétiens répétaient : « Ce sont des avertissements du ciel; Rome et le monde, plongés dans une mer de vices, méritent ces châtiments et de pires encore. » Les gentils frémissaient à ces paroles; il leur semblait que les chrétiens se réjouissaient des malheurs dont ils expliquaient la cause. L'homme politique se confirmait dans la pensée qu'ils étaient les ennemis de l'État, et les gens religieux s'imaginaient que leurs blasphèmes irritaient les dieux, qui, favorables autrefois à la grandeur de Rome, la laissaient alors tomber en ruine. Il fallait donc sacrifier leurs ennemis pour apaiser la colère des dieux, et le chrétien, à cause de son nom seul, devait être considéré « comme l'ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs, de toute la nature » (1).

Les persécutions, que cette civilisation nous présente sous un aspect bien différent du classique, dérivaient donc de la légalité romaine : c'était une question politique plus que religieuse;

(1) TERTULLIEN. *Apol.* I, 21. Nous avons une sentence dont voici la teneur, « Attendu que Spératus, Cittinus... avouent être chrétiens, et refusent de rendre hommage et respect à l'empereur, nous ordonnons qu'ils soient décapités. »

BARONIUS, *ad ann.* 202, § 4.

on punissait la désobéissance sans souci de la doctrine, et les bons empereurs, c'est-à-dire ceux qui s'inspiraient de l'antique génie romain, se montraient plus cruels que les méchants, Commode ou Élagabale.

L'Église compta ses victoires par le nombre de ses tribulations. Nous avons vu sous Néron la première persécution des chrétiens, qui ne fut pas ordonnée, à ce qu'il semble, uniquement pour satisfaire le peuple, et qui même s'étendit au delà de Rome (1). Domitien, lorsqu'il voulut reconstruire le temple de Jupiter Capitolin, taxa les Juifs à tant par tête; or, comme les chrétiens, qui étaient compris sous cette dénomination, refusèrent de contribuer à une œuvre idolâtrique, il en résulta une nouvelle persécution, dans laquelle périt Flavius Clément, cousin de l'empereur et son collègue au consulat, avec sa femme et sa nièce Domitilla. Le christianisme avait donc pénétré jusqu'au seuil du palais impérial.

Pline le Jeune était proconsul de la Bithynie et du Pont; placé entre l'obligation d'exécuter la loi contre les chrétiens, et sa conscience qui les proclamait innocents, il écrivit à l'empereur Trajan pour régler sa conduite d'après sa volonté, et pour savoir s'il devait punir indistinctement jeunes et vieux, et pardonner à ceux qui se repentaient. « Je leur ai demandé s'ils étaient chré-
« tiens; comme j'avais pardonné deux ou trois fois, avec menace
« de châtiment s'ils persévéraient, à ceux qui ont avoué, je les
« ai condamnés, parce que la désobéissance et l'obstination mé-
« ritent d'être punies. Quelques-uns, qu'on m'avait dénoncés, ont
« nié; d'autres ont dit qu'ils avaient cessé d'être chrétiens, et af-
« firmaient que toute leur erreur ou tout leur crime consistait à
« se réunir avant l'aube, à un jour fixé, pour chanter alternati-
« vement des hymnes à la louange du Christ, comme s'il était
« Dieu; qu'ils s'obligeaient par serment à ne commettre ni vols,
« ni adultère, ni autre méfait, à ne point nier un dépôt; qu'ils
« se réunissaient ensuite à une table commune, pour se livrer à
« des plaisirs innocents. J'ai cru bien faire, pour éclaircir la vé-
« rité, de mettre à la torture deux jeunes filles esclaves attachées

(1) On trouva en Espagne un marbre où Néron est loué pour avoir purgé cette province « des voleurs et de ceux qui enseignaient une nouvelle superstition au genre humain ». Ap. MURATORI, *Thes. Ant.* I, 99. On contesta l'authenticité de ce marbre; mais elle fut soutenue par le protestant Jean Ernest; Valchius, *Marmor Hispaniæ antiquum vexationis Christianorum Neronianæ insigne documentum illustratum*, etc. *v. c. F. Goris consecratum*. Iéna, 1750.

« au ministère de ce culte ; mais je n'ai découvert qu'une super-
« stition exagérée, ce qui m'a fait tout suspendre, en attendant
« tes ordres. Un grand nombre de personnes de tout rang et de
« tout sexe sont et seront comprises dans l'accusation ; car cette
« contagion n'a pas seulement infecté les villes, mais elle s'est
« même répandue dans les villages et les campagnes. »

L'empereur, dans sa réponse, loua tout ce qu'avait fait son ministre, en ajoutant qu'il était impossible d'établir une règle certaine et générale pour des causes de cette nature. « Il ne faut
« pas, lui disait-il, se livrer à des recherches, mais punir les
« chrétiens s'ils sont accusés et convaincus. Si l'inculpé nie qu'il
« appartient à cette secte, qu'on lui pardonne. »

Étrange révélation du contraste entre la justice et la légalité ! Le proconsul, honnête homme, ne trouve ces sectaires coupables que de nom, et pourtant il ne demande pas qu'on les épargne, mais bien dans qu'elle mesure il doit les châtier ; il les soumet à la torture pour découvrir les crimes qu'ils n'ont pas commis. Trajan lui-même, un des meilleurs empereurs, hésite entre son propre sentiment et la rigueur d'une loi impitoyable ; cette loi est d'ailleurs si vague que les hommes prudents ne savent comment l'interpréter, et qu'elle peut être suspendue non-seulement par l'empereur, mais encore par le proconsul ; l'empereur, cependant, ne répond aux doutes de ce haut fonctionnaire qu'en lui disant qu'il a bien agi. Si les chrétiens sont coupables, pourquoi reculer devant les investigations ? pourquoi les absoudre sur leur seule dénégation ? S'ils sont innocents, pourquoi les punir lorsqu'ils avouent ce qui n'est pas un crime ? Quelle est donc cette législation qui sévit, non contre un fait, mais contre un sentiment ? Quel sanglant témoignage du peu de cas que les anciens faisaient de la vie de leurs semblables (1) !

Si l'arbitraire des tribunaux avait tant de latitude sous un Pline et un Trajan, comment les choses devaient-elles se passer dans les assemblées tumultueuses, lorsque la plèbe, aux jours consacrés aux dieux, ou bien au milieu de l'ivresse sanguinaire de l'amphithéâtre, s'écriait : « Les chrétiens au bûcher ! les chrétiens aux bêtes ! » Des édits d'Adrien et d'Antonin défendirent de les condamner sur le bruit public ; mais à quoi bon, si les ac-

(1) La légende intervient encore ici ; elle rapporte que Pline fut converti en Crète par Titus, disciple de saint Pierre, et qu'il subit le martyre. Les chrétiens ne pouvaient croire que l'homme qui avait rendu témoignage de leurs vertus fût perdu.

cusés eux-mêmes avouaient leur crime, et même s'en glorifiaient, Combien l'orgueil des empereurs ou de leurs ministres devait s'irriter, lorsqu'ils voyaient un enfant, une femme, un obscur citoyen, confesser ouvertement le délit qu'on leur imputait, et, résistant aux caresses, aux promesses, aux menaces, se refuser, non pas à un crime, mais à l'acte le plus simple du culte national, comme d'offrir un grain d'encens à Jupiter ou au dieu Antinous! On les appliquait alors à la torture, non pour leur arracher l'aveu du crime, mais pour les forcer à le nier; parfois on soumettait à des épreuves lubriques la continence des jeunes gens et la chasteté des vierges; puis, furieux de leur résistance, les juges les abandonnaient aux bourreaux et au peuple, dont la férocité, née de l'habitude d'assister aux supplices et aux jeux du cirque, était encore exaltée par le fanatisme.

Parfois des gouverneurs humains repoussaient les accusateurs, ou bien encore sauvaient les accusés par des subterfuges. Quelques-uns se bornaient à les reléguer à la frontière; mais d'autres les enfermaient dans les cachots et les mines, ou exerçaient contre eux toutes les rigueurs autorisées par la loi, d'autant plus inique qu'elle était indéterminée. Si les accusés succombaient à l'épreuve, ils provoquaient les applaudissements des païens, l'horreur et la compassion des chrétiens. Ceux qui subissaient les tortures avec courage étaient en vénération; les fidèles baisaient leurs cicatrices et les chaînes qu'ils avaient portées. On instituait des commémorations annuelles pour les morts; leur sang et leurs os, recueillis avec soin, étaient déposés sous les autels, qui servaient de tables où les chrétiens qui se déclaraient prêts à les imiter prenaient le viatique. Entraînés par un zèle impétueux, ces victimes volontaires recherchaient le martyre, au point de se dénoncer elles-mêmes, de troubler les cérémonies du culte idolâtre, de repousser la clémence, et de provoquer dans les amphithéâtres la rage des bêtes féroces et des bourreaux (1).

(1) Visconti a répondu à ceux qui veulent réduire le nombre des victimes, en réunissant dans ses *Mem. d'antichità romane* (Rome, 1725), les nombreuses inscriptions qui se rapportent à des martyrs. Beaucoup de ces inscriptions n'indiquent pas de noms, mais seulement des nombres, comme :

MARCELLA ET CHRISTI MARTYRES CCCCL.
HIC REQVIESCIT MEDICVS CVM PLVRIBVS
CL MARTYRES CHRISTI.

Peut-être même ne faut-il voir que des nombres de martyrs dans ceux

Malgré les scrupules de Trajan, il est certain que beaucoup subirent le martyre sous son règne. Le pape Clément fut banni de son siége, et cet empereur envoya à Rome, pour y subir la mort, Ignace, évêque d'Antioche; des évêques, des diacres, des fidèles, accouraient sur le passage de l'intrépide confesseur du Christ; à Rome, les chrétiens lui témoignèrent tant de sympathie qu'il craignit d'être arraché par eux au martyre; mais, lorsqu'il apprit que sa mort était résolue, il pria avec les fidèles le Fils de Dieu pour les Églises, pour le règne de la charité parmi les chrétiens, pour la cessation des persécutions. Il fut exposé dans l'amphithéâtre aux bêtes féroces pendant les fêtes Sigillaires, et les gentils applaudissaient aux lions qui le déchiraient; mais les fidèles priaient pour lui, et donnaient avis de son supplice aux frères de tous les pays, afin de rendre ce jour à jamais solennel.

Adrien, poussé à répandre le sang par zèle pour les superstitions et la magie, comme aussi par sa haine contre les Juifs, ordonna des poursuites qui coûtèrent la vie aux papes Alexandre, Sixte et Télesphore. Après avoir terminé sa maison de campagne de Tibur, il commença de magnifiques sacrifices pour l'inaugurer; mais les victimes, les auspices et les augures étaient consultés en vain ou n'offraient que des signes funestes. Les dieux, interrogés par des évocations plus énergiques, répondirent : « Comment pourrions-« nous rendre des oracles, si, tous les jours, Symphorose avec « ses sept fils nous outrage, en invoquant son Dieu? » L'empereur ayant fait venir cette femme pour savoir qui elle était, elle répondit : « Mon mari Gétulius et son frère Amantius, tri-« buns militaires, ont souffert pour Jésus-Christ; plutôt que de « sacrifier aux dieux, ils se sont laissé trancher la tête, se cou-« vrant d'infamie sur la terre pour acquérir la gloire parmi les

qu'on a trouvés sur quelques sépultures avec la couronne et la palme. Cet usage est attesté par l'épigramme suivante de Prudence :

> Sunt et multa tamen, tacitas claudentia tumbas
> Marmora, quæ solum significant numerum.
> Quanta virum jaceant, congestis corpora acervis,
> Scire licet, quorum nomina nulla legas.
> Sexaginta illic, defossa mole sub una,
> Reliquias memini me didicisse hominum.

Une de ces inscriptions, par exemple, est ainsi conçue : N. XXX. SVRRA ET SENEC. COSS; c'est-à-dire, elle compte trente morts sous le pieux Trajan, et contredit ceux qui prétendent (comme BURNET, *Lettere dell' Italia*, pag. 224), que les chrétiens n'avaient pas de catacombes avant le quatrième siècle, puisque cette inscription, de 107, fut tirée d'une catacombe.

« anges. » — « Tu sacrifieras aux dieux, lui dit l'empereur, ou tu leur seras sacrifiée. » — « Je n'hésite pas dans le choix ; car je n'aspire qu'à rejoindre mon époux. » L'empereur la fit alors conduire dans le temple d'Hercule où elle fut souffletée, suspendue par les cheveux, et, comme elle persistait, jetée dans ces cascades célébrées par les chansons voluptueuses d'Horace. Ses fils imitèrent sa constance.

Aglaé était une dame romaine si riche qu'elle avait donné trois fois des spectacles publics ; ses revenus étaient administrés par soixante-trois agents, sous la surveillance de l'intendant Boniface, homme hospitalier et libéral envers les pauvres, mais licencieux et qui entretenait des relations coupables avec sa maîtresse. Chargé par Aglaé d'aller en Orient pour en rapporter des reliques de martyrs, afin d'obtenir par leur intercession le pardon de ses péchés, il partit avec douze chevaux, trois litières et beaucoup de parfums. En route, il pensa sérieusement à une œuvre entreprise avec légèreté, et se mit à prier, à faire pénitence. Arrivé à Tarse, il vit le martyre de quelques chrétiens, et, touché de leur fermeté, il les supplia de prier pour lui. Le gouverneur alors le fit soumettre lui-même aux plus cruelles tortures, qu'il supporta vaillamment en expiation de ses fautes passées. Aglaé, instruite du martyre de son amant, acheta son cadavre à prix d'or, et, revenue de ses erreurs, distribua tous ses biens aux pauvres pour se retirer du monde avec un petit nombre de suivantes.

Cécilia, dame romaine, contrainte au mariage malgré sa volonté, convertit son époux, son beau-frère et d'autres ; enfin un gouverneur la condamne à perdre les yeux, dont il avait été trop épris.

Marie, esclave d'un certain Tertullus, sénateur romain, était la seule dans la maison qui adorât le Christ ; mais on la tolérait à cause de sa fidélité et de son exactitude à remplir ses devoirs. Lorsqu'arriva la persécution de Dioclétien, son maître, qui ne voulait pas la dénoncer, c'est-à-dire la perdre, la fit battre de verges pour l'obliger à changer de religion, et la jeta même dans un cachot, mais sans pouvoir ébranler sa foi. Le juge, informé du fait, exigea que Marie lui fût livrée et la soumit à des tortures si cruelles que le peuple, touché de compassion, ordonna de les cesser ; elle fut alors confiée à la garde d'un soldat ; mais, comme elle craignait pour sa chasteté, elle s'enfuit dans les montagnes, où elle mourut ensuite saintement (1).

(1) Baluze, *Miscell.* tom. II. p. 115.

Un grand nombre d'autres Romaines assuraient la liberté de leur sexe par un saint héroïsme, ou l'affranchissaient de la honte de la servitude en l'élevant à la dignité de la femme chrétienne. Ainsi la beauté domptait la force, la mort intimidait les vivants, et la foi triomphait de l'orgueil.

Les Romains, qui ne voulaient pas comprendre l'avilissement de leur patrie, se complaisaient au souvenir des Scévola, des Brutus et des Caton, prodigues de leur noble sang pour une liberté qui semblait d'autant plus belle qu'on l'avait perdue; ils vantaient en secret le petit nombre de ceux qui les imitaient encore, ou les parodiaient en résistant aux Césars et en affrontant la mort. Or voici une secte qui proclame la liberté, non la liberté qui nie l'ordre et qu'on acquiert par des révoltes, mais celle qui repousse toutes les restrictions imposées à la conscience, et pour laquelle ces Galiléens savent, non se donner la mort, mais l'attendre intrépidement (1). Les héros, exaltés par les passions humaines, faisaient des choses extraordinaires pour acquérir de la gloire; les saints, affranchis de toute passion, sans calculer leurs propres forces, désarmés, mais intrépides, affrontaient les puissances humaines et infernales, ne s'inquiétant point des louanges, et remettant à Dieu toute leur volonté.

Il est vrai que les Romains étaient habitués à des supplices quotidiens, aux luttes des gladiateurs, aux guerres de toute espèce, aux suicides stoïques; mais ces philosophes abandonnaient la vie par contrainte, ou la rejetaient comme un fardeau insupportable, et tout au plus s'en débarrassaient-ils avec indifférence, comme d'une chose dont on est dégoûté. Chez les chrétiens, au contraire, des enfants « qui ne savent pas distinguer leur main droite de la gauche », des vieillards, des femmes, mouraient, non pas avec l'orgueilleuse dignité des écoles, mais avec simplicité; non pour des doctrines mortes, mais pour les paroles de vie; non pour eux-mêmes, mais pour le genre humain; au milieu des supplices les plus raffinés, ils se réjouissaient et pardonnaient au lieu de faire entendre des gémissements. « Le vulgaire (dit Latance), voyant des personnes, déchirées de plusieurs manières, supporter les tortures avec patience, tandis que les bourreaux se fatiguent, se persuade que cette persévérance des mourants n'est pas vanité, et qu'il serait impossible, sans le secours de Dieu, de résister à tant de souffrances. Des brigands,

(1) *Ipsam libertatem, pro qua mori novimus.* TERTULLIEN, *ad Nat.* I, 1.

des individus robustes, ne supportent pas de pareilles tortures; ils gémissent, poussent des hurlements et succombent à la douleur, parce qu'il leur manque la patience inspirée par la foi. Les nôtres, non-seulement les hommes, mais de petits enfants et de jeunes filles, triomphent des bourreaux par leur silence, et les flammes mêmes ne peuvent leur arracher un gémissement. Le sexe faible, l'âge fragile, se laissent déchirer membre à membre, non par nécessité, car ils pourraient l'éviter, mais volontairement, parce qu'ils ont mis leur confiance en Dieu (1). »

L'ancienne société et la nouvelle faisaient donc leur devoir. Les chrétiens subissent la peine de mort, mais la déclarent inique. Ils se croiraient souillés par la vue seule d'un supplice, et ils interdisent le sacerdoce à quiconque a donné la mort ou exercé un droit qui fait couler le sang (2); c'est ainsi qu'ils ennoblissent le caractère de l'homme, non pas seulement lorsqu'il s'enveloppe de la toge sénatoriale, du manteau philosophique, ou qu'il porte l'anneau équestre, mais alors même qu'il est pauvre, ignorant, nu, coupable enfin; il est homme, et cela suffit. Cette résistance tacite, mais constante, révéla la vigueur du christianisme.

Les propagateurs de la vérité sont moins affligés des persécutions et de la mort que de la calomnie ou de l'indifférence, et ces deux obstacles mirent leur patience à une nouvelle épreuve. Juvénal décrit un de leurs supplices avec l'insouciance du libre penseur en face de fanatiques (3); Tacite confondit cette *secte*

(1) *Instit.*, lib. v. c. 13 : *Nam, cum videat vulgus dilacerari homines variis tormentorum generibus et inter fatigatos carnifices invictam tenere patientiam, existimat id quod est, nec consensum tam multorum, nec perseverantiam morientium vanam esse, nec ipsam patientiam sine Deo cruciatus tantos posse superare. Latrones et robusti corporis viri ejusmodi lacerationes perferre nequeunt, exclamant et gemitus edunt, vincuntur enim dolore, quia deest illis inspirata patientia. Nostri autem, ut de viris taceam, pueri et mulierculæ tortores suos taciti vincunt, et expromere illis gemitum nec ignis potest. Ecce sexus infirmus et fragilis ætas dilacerari se toto corpore utique perpetitur, non necessitate, quia licet vitare si vellent, sed voluntate, quia confidunt in Deo.*

(2) Saint Ambroise, pour montrer qu'il était indigne de l'épiscopat, assista à un jugement capital.

(3) Pone Tigillinum; tæda lucebis in illa,
Qua stantes ardent, qui fixo gutture fumant,
Et latum media sulcum deducit arena.

(*Sat.* I, 155.)

Allusion aux torches des jardins de Néron.

odieuse avec les autres qui infectaient Rome, cloaque de toutes les immondices (1). Pline le Jeune ne put les croire coupables, et cependant il les punit; Pline l'Ancien, Plutarque, Quintilien, ne les nomment même pas. La longue histoire de Dion Cassius n'en dit rien, et l'*Histoire Auguste*, très-étendue, les mentionne à peine. Le satirique Lucien fait sur eux des plaisanteries absurdes; les doctes les accusent de prêcher devant des femmes, des enfants, des esclaves, et d'éviter de se trouver en face des penseurs.

La parole, néanmoins, malgré l'oppression ou la raillerie, retentissait de toutes parts : elle pénétrait déjà dans les écoles, et des écrits remarquables, une puissante argumentation, la soutenaient avec avantage; il ne fut plus permis aux hommes éclairés d'ignorer la nouvelle doctrine, qui provoquait l'examen et demandait justice. Quelques auteurs y puisaient des vérités inconnues jusqu'alors, et quelques idées plus pures et plus élevées se glissaient dans les livres païens. Dans Sénèque surtout, au milieu de tant de faiblesses et de vanité, on trouve certains préceptes et quelquefois des phrases, qui feraient croire qu'il connut les livres chrétiens; on a même supposé qu'il fut lié d'amitié avec saint Paul (2). Son Dieu n'est plus le Dieu impuissant et aveugle des stoïciens, mais un Dieu incorporel, indépendant, qui est sa propre nécessité, et qui pensa le monde avant de le faire (3); il habite dans le cœur de l'homme vertueux (4), et veut être aimé, parce qu'il nous aime (5); nous sommes ses associés et ses membres (6); la majesté des dieux n'est rien sans leur bonté. La Providence gouverne le monde, non en mère aveugle, mais en père prudent; obéir à Dieu est donc un acte de liberté (7); posséder une âme droite et une intelligence lucide est

(1) *Annal.* xv, 44.

(2) C'est une ancienne tradition : saint Jérôme et saint Augustin ne mettaient pas en doute l'authenticité de 14 lettres échangées entre Sénèque et saint Paul; mais la critique les rejette.

Voir Fr. Ch. Getpke, *Tractatiuncula de familiaritate, quæ Paulo apostolo cum Seneca philosopho intercessisse traditur verisimillima* (Leipzig, 1813); le *Sénèque* de Durosoir dans la collection Panckouke; Amédée Fleury, *Saint Paul et Sénèque;* Paris, 1853.

(3) *De Benef.*, vi, 7, 23; *Quæst. nat.* i, 1; iii, 45.

(4) *Ep.* 41, 73.

(5) *Deus ametur.* Ep. 42, 47, 96; De benef. vii, 2.

(6) *Hujus socii sumus et membra.* Ep. 93.

(7) *Parere Deo libertas est.* De Vita beata, 15. *Colite in pia et recta voluntate.* De Benef; i, 6; Ep. 116.

le bien suprême. Quoique Romain, il éprouva de la compassion pour l'homme exposé aux bêtes féroces et aux coups de l'amphithéâtre : « Vous dites qu'il a commis un crime et mérite la mort ; soit ! mais vous, quel crime avez-vous commis pour mériter d'être les spectateurs de son supplice (1)? » Il proclama que « l'esprit divin appartient à l'esclave comme au patricien : esclave, affranchi, chevalier, sont des mots inventés par le mépris et la vanité ; la vertu n'exclut personne, et tout individu est noble, parce qu'il descend de Dieu. Ne les appelez pas esclaves, mais hommes, mais commensaux, mais amis moins nobles, mais compagnons de servitude ; car la fortune a sur nous les mêmes droits que sur eux.

« Celui que vous dites esclave a la même origine que vous. Consultez-le, admettez-le à vos entretiens, à vos repas ; ne cherchez pas à lui inspirer de terreur, et contentez-vous de ce qui suffit à Dieu, le respect et l'amour (2). »

Il est vrai que les actions de Sénèque ne furent pas celles d'un chrétien ; mais il s'améliora sur la fin de sa vie : ses lettres à Lucilius sont plus sérieuses ; dans la sixième, il parle d'un changement survenu en lui, d'une transfiguration ; il lui envoie des livres dont il a marqué les passages les plus dignes d'approbation et d'admiration. Dans ces mêmes lettres pourtant, il place le sage au-dessus de Dieu, exalte le suicide, doute de l'immortalité, et sa mort fut celle d'un gentil ; nous pouvons donc conclure comme Érasme : « S'il est lu comme païen, il écrivit chrétiennement ; s'il est lu comme chrétien, il écrivit en gentil. »

Mais la sagesse, que Sénèque et d'autres moralistes nous montrent par fragments et au milieu d'une foule de contradictions, était enseignée par les saints Pères dans sa plénitude et avec un caractère d'universalité. Cette manifestation de Dieu rendait le paganisme inexcusable (3) ; cette foi, que ni les caresses ni les terreurs ne pouvaient dompter, et ces vertus plus qu'humaines, répandaient dans le monde un esprit nouveau ; aussi l'Église, qui naguère espérait à peine, s'agrandit triomphante, et s'apprête à réformer la société par un nouveau système de croyances et de morale. Bien que le christianisme, au lieu de tendre à changer les rapports de l'homme et sa condition extérieure, déclarât ne

(1) *Ep.* 7.
(2) *De Benef.* III, *Ep.* 44.
(3) SAINT PAUL, *ad Rom.* I, 18, 20.

pas vouloir porter la main sur l'édifice de la société, et respectât les grandes iniquités d'alors, la tyrannie, l'esclavage, la guerre, il n'en fut pas moins, dès l'origine, très-profitable au progrès civil. Il ne changeait pas la société, mais la manière de l'apprécier; il n'enlevait pas les souffrances, mais les transformait en mérites; il ne cherchait pas à réformer le peuple au moyen des gouvernements, mais les gouvernements au moyen du peuple; cependant il améliorait la morale et les intelligences : réforme très-importante, parce qu'elle se lie intimement à la réforme sociale. A l'anarchie, à l'impiété, à la dissolution, à l'égoïsme, il substitue une organisation hiérarchique, la foi, la sainteté, l'amour généreux et universel. Le pouvoir, même alors qu'il restreint et comprime la société spirituelle, en éprouve l'ascendant vertueux; les jurisconsultes, en méditant sur la lettre immuable des lois, se sentent inspirés malgré eux par un souffle différent; un exemple des deux suprêmes garanties de la liberté, l'élection et le débat, apparaît dans la constitution, en vertu de laquelle l'armée et l'empereur pouvaient tout; les hommes sont affranchis des lois humaines arbitraires, pour être soumis à la loi rationnelle et divine (1).

Ces bienfaits ne furent pas alors compris des forts et des sages; ces derniers, surpris et blessés de voir des gens qui soutenaient, contre la volonté impériale, l'indépendance de leurs propres convictions, se mirent à les persécuter, d'abord par antipathie, sans colère, sans crainte, même sans fanatisme, afin de satisfaire le goût que le peuple avait pour les supplices; puis, de propos délibéré, ils voulurent les exterminer.

Sous les Antonins, qui étaient la bonté même, comme dit l'excellent Muratori, qui étaient les meilleurs des princes et les meilleurs des hommes, comme dit le rhéteur Gibbon, les martyrs ne manquèrent pas. Il paraît que Lucien, né à Samosate en Asie, et que son ironie universelle a fait comparer à Voltaire, vint à Rome sous le règne de ces empereurs. Riche de connaissances, au style vigoureux, à la raillerie fine, il fait une triste peinture des mœurs romaines, jette le ridicule sur tous les objets de la croyance et de la vénération, sur le pouvoir et le savoir, les

(1) Théodose et Valentinien écrivent : *Digna vox est majestate regnantis legibus alligatum se principem profiteri; adeo de auctoritate juris nostra pendet auctoritas. Et revera majus imperio est submittere legibus principatum.* Cod. 1, 14.

religions et la philosophie ; il poursuivit les dieux de ses traits piquants, qui devaient hâter leur ruine non moins que des arguments ; les hommes sérieux et sagaces, assure-t-il, avaient perdu toute croyance ; on ne les respectait plus, et, s'ils fréquentaient leurs autels, ce n'était que par convenance sociale.

Marc-Aurèle, parmi toutes ses vertus, n'eut pas celle de résister aux philosophes qui l'excitaient contre les chrétiens ; il les persécuta ou les laissa persécuter comme coupables d'attenter à la religion de l'État, et de nourrir des pensées hostiles à la chose publique, jusqu'à ce que, dit-on, le miracle de la légion fulminante suspendit les massacres. Épargnée sous Commode et ses successeurs, la religion chrétienne se propagea. Septime Sévère, sur la fin de son règne, en prit ombrage, et, confondant les chrétiens avec les Juifs turbulents, il promulgua un édit contre les nouveaux prosélytes, mais qui s'étendait facilement aux autres, et surtout à ceux qui s'occupaient des conversions ; la persécution, commencée en Égypte, se propagea donc dans le reste de l'Empire.

Une opinion est déjà puissante lorsque le parti qui peut l'opprimer par la force se sent entraîné à la combattre avec des arguments. La question une fois transportée sur le terrain de la parole, les chrétiens purent accepter cette lutte, qui, mieux que de pacifiques communications, sert la cause de la vérité. Ainsi, tandis que les martyrs attestaient la vérité par leur sang, d'autres la défendaient avec leur esprit dans une suite d'apologies, adressées le plus souvent aux empereurs, afin de les détourner des persécutions en leur exposant la morale et les dogmes des chrétiens. Les plus célèbres sont celles que Saint Justin, de Samarie, présenta à Antonin et à Lucius Vérus, au sénat et au peuple romain, puis à Marc-Aurèle ; il s'y plaignait que les chrétiens, dont les mœurs étaient plus pures que celles des gentils, fussent les seuls persécutés lorsqu'on tolérait tant d'absurdes religions, et qu'on leur arrachât, par d'horribles tortures, l'aveu de crimes imaginaires.

Tertullien, de Carthage, est le Père de l'Église le plus éloquent dans la langue latine ; commentant la fameuse lettre de Trajan à Pline, il démontrait qu'il était injuste de punir les chrétiens pour leur nom seul, de leur interdire la défense et le ministère des avocats dont aucun accusé n'était privé, de ne pas vérifier les crimes avoués dans les tortures, de négliger la qualité, le temps, le mode, les complices. Après avoir fait ressortir l'illégalité de

la procédure, il s'élève contre l'iniquité de châtier un si grand nombre de personnes. « Que ferez-vous, dit-il, de milliers « d'hommes et de femmes, de tout âge, de toute condition, qui « tendent les bras à vos chaînes? de combien de bûchers, de « combien de glaives n'aurez-vous pas besoin? On nous accuse « de manger des enfants; comment! mais l'usage d'en immoler « à Saturne s'est continué en Afrique jusqu'à Tibère, qui fit « crucifier les sacrificateurs aux arbres dont le temple était om-« bragé; et si cet usage a cessé publiquement, il se pratique encore « en secret. Les Gaulois immolent des hommes à Mercure; à « Rome même, on verse du sang humain en l'honneur de Jupiter, « tandis que les chrétiens s'abstiennent de goûter à un sang quel-« conque (1). On nous accuse du crime de lèse-majesté; mais, « si les chrétiens ne manifestent pas leur dévouement par des « serments et des orgies, ils prient le vrai Dieu, afin qu'il accorde « à l'empereur une longue vie, un règne tranquille, la sécurité « dans ses palais, des soldats courageux, un sénat fidèle, un « peuple vertueux, la paix dans le monde entier. Les hommes « qui prodiguent ces témoignages aux empereurs sont les moins « fidèles et les plus disposés à la rébellion; les chrétiens, au « contraire, obéissent, quoique persécutés, et, lorsque le peuple « les immole même avant l'ordre suprême, violant parfois leurs « cadavres, ils ne songent pas à la vengeance... Si le Tibre dé-« borde, si le Nil ne déborde pas, si l'eau manque, si la terre « tremble, s'il survient une disette, une peste, aussitôt l'on « crie : *Les chrétiens aux lions!* De pareilles calamités n'arri-« vaient-elles pas avant la venue du Christ? elles sont les effets « de la colère de Dieu contre les hommes ingrats et coupables. « Lorsque la sécheresse fait craindre la stérilité, vous sacrifiez « à Jupiter, en fréquentant les bains, les hôtelleries, les lieux de « prostitution; nous autres, couverts d'un sac et de cendre, nous « cherchons à fléchir le ciel par la continence, la frugalité, les « jeûnes; puis, quand nous avons obtenu miséricorde, nous « rendons hommage à Dieu. Mais ces disgrâces ne nous abat-« tent point, et nous n'avons dans ce monde d'autre désir que « de le quitter le plus tôt que nous pourrons. » C'est ainsi que l'Église dogmatisait et discutait, souffrait et protestait; elle vené-

(1) En exécution d'une règle émanée du concile des Apôtres, et longtemps observée, les chrétiens s'abstenaient du sang et de la chair des animaux étouffés ; débris du rite hébraïque.

rait les martyrs, mais faisait entendre la vérité aux peuples et aux empereurs.

A la mort de Septime Sévère, les chrétiens acquirent tant de force qu'au lieu de se réunir, comme ils faisaient d'abord, dans des maisons particulières et secrètement, ils purent bâtir des églises, acheter des terrains à Rome, faire publiquement leurs élections. Alexandre Sévère les admit dans ses palais comme prêtres et comme philosophes, honorant de ses bonnes grâces des évêques et des docteurs; mais, lorsque Maximin, qui vint après lui, punit les amis de son prédécesseur, beaucoup de chrétiens furent enveloppés dans le châtiment, et d'autres périrent à l'occasion d'un tremblement de terre.

L'empereur Philippe les favorisa au point de laisser croire qu'il avait embrassé leur foi; mais, sous Décius, un poëte fanatique se mit à déplorer en public l'abandon de l'ancienne religion; la multitude demanda qu'elle fût restaurée par le sang des impies, et les magistrats, pour gagner la faveur populaire, accédèrent à ses désirs. La peste, qui ravageait l'Empire à cette époque, contribua aussi à exciter la fureur du peuple et la superstition des agents du pouvoir contre ces victimes innocentes, qui ne se vengeaient qu'en prodiguant les secours, les prières, la charité. Les principaux évêques furent alors immolés ou exilés; durant seize mois, il fut défendu au clergé de Rome d'élire un successeur au pape Fabien, qui avait subi la mort; les prêtres du pontife furent incarcérés, et des décrets organisèrent la persécution.

Valérien, vers la fin de son règne, persécute de nouveau les chrétiens, à la suggestion du préfet Macrien, Égyptien d'origine et versé dans la magie; dans le nombre, tombèrent d'illustres victimes, les papes Étienne et Sixte II. Gallien suspendit les persécutions. Sous Aurélien, on compta quelques martyrs; mais l'Église acquit cette apparence de légalité que le temps confère.

Il est dans la nature de l'homme de laisser languir une croyance lorsqu'elle ne rencontre point d'obstacles, et de la raviver quand elle est combattue. Les païens, qui n'avaient qu'indifférence ou mépris pour leur religion, s'y attachèrent par esprit de réaction, quand les chrétiens entreprirent d'en démontrer l'indécence et la fausseté; ils prétendirent que les doctrines ou les pratiques, qu'il suffisait de connaître pour les désapprouver, étaient des additions populaires, ou des symboles d'une sagesse mystérieuse et d'une morale sublime. On revint donc à la vénération des anciennes fables, et le dépit de les voir bafouées par les nouveaux

sectaires suggérait mille artifices pour les soutenir. Les sacrifices furent donc renouvelés avec plus de pompe que jamais, et même augmentés; on proposa des initiations et des expiations pour suppléer à ce que l'Église promettait par le baptême et la confession; puis les miracles, les prophètes, les oracles, les guérisons dans les temples d'Esculape et d'Hygie, se multiplièrent à l'infini; le fanatisme du peuple en fut tellement exalté que les villes et les corporations suppliaient à l'envi les empereurs d'exécuter les anciennes lois, c'est-à-dire d'exterminer les chrétiens.

Galère et Dioclétien, après la guerre de Perse, s'abouchèrent afin de prendre un parti sur une question devenue désormais capitale; sous l'influence d'une réunion de quelques personnages importants, ils résolurent de détruire une secte qui, formant un État dans l'État, entravait son action et pouvait menacer son existence. Il était vrai que le christianisme, déjà très-répandu, décomposait l'unité si nécessaire des lois et des croyances; or, pour rétablir cette unité, il fallait, ou rendre la nouvelle religion dominante, ou la détruire. Dioclétien n'eut pas le bon sens ou la volonté de prendre le premier parti; il adopta le second, et, déclarant qu'il voulait abolir le nom chrétien, il publia cet édit de proscription générale : « Que les églises soient démolies dans « toutes les provinces; peine de mort contre ceux qui tiendront « des conventicules secrets; que les livres saints soient livrés « pour être brûlés solennellement; que les biens ecclésiastiques « soient vendus à l'encan, ou confisqués, ou donnés à des cor- « porations et à des courtisans. Les citoyens qui refuseront de « rendre hommage aux dieux de Rome seront exclus des hon- « neurs et des emplois; les esclaves, dans le même cas, ne se- « ront jamais affranchis; mais que les uns et les autres soient « soustraits à la protection de la loi. Les juges devront accueillir « toute accusation contre les chrétiens, et n'admettre en leur « faveur ni réclamations ni excuses. »

Si nous n'avions pas le témoignage uniforme de tant d'historiens, nous aurions de la peine à croire qu'une nation civilisée eût publié un décret d'une perversité si tyrannique : car il enveloppait une grande partie du monde dans la persécution, déchaînait les violences privées et favorisait les fraudes en interdisant aux victimes le droit de s'en plaindre; l'office du juge se bornait, non pas à vérifier l'accusation par les preuves, mais à découvrir, à poursuivre, à tourmenter tous ceux qui étaient chrétiens ou voulaient sauver un chrétien.

La persécution de Dioclétien est restée fameuse (1), et l'Église d'Italie lui fournit une abondante moisson de martyrs : à Rome, le comédien Génésius, Pancrace, âgé de quatorze ans, Agnès, de douze, le Milanais Sébastien, le prêtre Marcellus, l'exorciste Pierre; à Bénévent, l'évêque Janvier, patron des Napolitains; à Bologne, Agricola et Vital, son esclave; à Milan, Nazaire, Celse, Nabor, Félix, Gervais, Protais; à Aquilée, Cantius, Cantianus et Cantianilla, de la maison Anicia : gloires nouvelles d'un pays où la gloire jusqu'alors avait consisté à tuer, non à souffrir. Le diacre Césarien, venu d'Afrique à Terracine, y fut témoin du rite impie qui, dans certaines solennités, ordonnait de sacrifier un jeune homme à Apollon en le jetant à la mer; il éleva la voix contre ce meurtre, et fut martyrisé. La légion Thébaine, dit-on, refusa d'adorer les idoles, et répondit aux ordres impériaux : « Nous sommes les soldats de « l'empereur; si c'est lui qui nous paie, c'est de Dieu que nous « tenons la vie. Faut-il verser notre sang contre l'ennemi? nous « sommes prêts. Nous avons les armes à la main, mais nous n'op« poserons aucune résistance; nous préférons mourir sans repro« che que de tuer des innocents. » Pour cette distinction, inconnue des soldats de l'antiquité, ils furent massacrés à Saint-Maurice du Valais (2).

Les édits de Dioclétien furent modifiés par ses succesesurs selon leur caractère ou les circonstances; car désormais la question n'était plus religieuse, mais politique, et les empereurs faisaient la guerre aux chrétiens ou leur accordaient la paix, pour écraser ou relever une faction qui était déjà prépondérante dans la fortune de l'empire. Galère, ramené peut-être à de meilleurs sentiments par une maladie, publia, tant en son nom qu'au nom de Constantin et de Licinius, un édit dans lequel il assurait « avoir tra« vaillé à rétablir l'ancienne discipline romaine, et cherché à ra-

(1) C'est du jour de la nomination de Dioclétien, 29 avril 284, que date l'*ère des martyrs*, longtemps en usage dans l'église, et que les Coptes et les Abyssiniens conservent encore.

(2) Le Romain Agathangèle décrivit et vit probablement les persécutions de ce temps en Arménie, où deux vierges Ripsima, et la Romaine Galana, furent exposées aux brutalités du roi Tiridate. Beaucoup d'autres femmes souffrirent avec elles; mais leur martyre amena la conversion de l'Arménie. L'histoire d'Agathangèle, traduite de l'arménien en italien, forme un des anneaux de la chaîne historique que les pères Makhitaristes avaient commencée dans leur île, à Venise.

« mener les chrétiens, qui, méprisant avec présomption les usages « de l'antiquité, avaient abandonné la religion de leurs pères; « après en avoir fait souffrir et périr un grand nombre, voyant « qu'ils s'obstinent à refuser de rendre aux dieux le culte qui « leur est dû, » il leur permet de professer librement leurs opinions privées, et de se réunir dans leurs conventicules, pourvu qu'ils respectent les lois et le gouvernement établi.[1]

L'opinion, persécutée naguère, était encore en butte au mépris, mais tolérée; les confesseurs sortent alors des cachots et des mines, les apostats font pénitence, les exilés revoient leurs foyers chéris, et, dans la profession publique de leur foi et leur culte, tous chantent le Dieu fort, qui peut susciter de la pierre des fils d'Abraham.

Constantin a droit au surnom de Grand pour quiconque sait faire un mérite à un prince d'accepter les idées nouvelles, longtemps combattues en vain; tandis que ses rivaux, pour se concilier la faveur populaire, secondaient les gentils, il résolut de s'appuyer sur les chrétiens, moins nombreux, mais pleins de jeunesse et de cette force dont les réformateurs sont animés; il était donc facile de prévoir qu'ils entraîneraient l'inertie païenne dans leur mouvement, et resteraient debout alors que l'idolâtrie tombait en ruine.

La sainte joie de la liberté se répandit alors dans tout l'Empire; les prêtres sortaient des lugubres catacombres pour célébrer à la face du monde les rites de la nouvelle alliance; les évêques célébraient la mémoire des martyrs, ou consacraient des églises; les hommes de lettres publiaient des vertus dissimulées jusqu'alors; les fidèles, se reconnaissant entre eux, s'embrassaient, et la cène de la perpétuelle commémoration les affermissait dans le sentiment de la fraternité.

Mais le paganisme avait pour soutien les prêtres, l'aristocratie, les corps municipaux qui avaient souvent provoqué la persécution, une foule de magistrats et de généraux. Rome, à laquelle les personnes de haut rang restaient attachées par le souvenir des anciens auspices et par la longue succession de ses pontifes, les esclaves et les affranchis par un entraînement docile, était considérée comme le centre glorieux de la religion; les rites, les jeux, étaient pour le vulgaire une occupation et une ressource plutôt encore qu'un amusement. L'élite de la jeunesse accourait des provinces dans cette sentine de toutes les superstitions, comme l'appelle saint Jérôme, et puisait la haine du nom chrétien

dans les temples, dans les théâtres et les écoles. C'était donc beaucoup que l'empereur accordât à la nouvelle religion la même liberté qu'à l'ancienne, sans courir les chances d'un changement subit qui aurait bouleversé l'État (1). Cependant, afin d'y préparer les esprits, il négligea quelques rites nationaux, et ne célébra point les jeux séculaires en 314. Il permit la célébration des jeux Capitolins, auxquels il aurait dû assister, entouré des pontifes et du sénat, et à la tête de l'armée; mais il les tourna en dérision (2).

Quelle horreur ne devaient pas éprouver les Romains en voyant le successeur d'Auguste mettre de pair avec le culte païen une religion naguère encore proscrite; exempter les prêtres chrétiens des fonctions municipales, comme ceux des divinités nationales; défendre aux citoyens de travailler le dimanche, aux juges et autres fonctionnaires de s'occuper d'aucune affaire, excepté de l'émancipation des enfants ou des esclaves; mais Constantin s'en inquiétait peu. Lorsqu'il se trouva sans collègues ni rivaux, il proscrivit les combats de gladiateurs, les fêtes scandaleuses, et ferma les temples; il dépouilla les vestales et les prêtres profanes de leurs priviléges, dont il revêtit le clergé et les évêques, aux sentences desquels il attribua autant de force qu'aux siennes propres, diminuant ainsi l'autorité des magistrats séculiers. Il combla les églises de biens et d'argent (3); il siégeait dans les conciles, discutait sur la théologie, mettait la croix sur les édifices publics, plaçait le *labarum* à la tête des armées, et faisait dresser dans le camp une chapelle desservie par des chrétiens.

Mais, loin de déclarer la guerre au paganisme, il conservait, comme ses prédécesseurs, le titre de souverain pontife, et pu-

(1) Constantin écrivait à Arius : « Je suis persuadé que, si j'étais assez « heureux pour amener tous les hommes à adorer le même Dieu, ce chan- « gement de religion en produirait un autre dans le gouvernement. » Et il ajoute qu'il cherche à réaliser ce projet « sans faire trop de bruit. » (EUSÈBE, *Vita Const.* II, 65). Il avait donc une idée claire de ce qu'il faisait.

(2) Zosime lui en fait un grand crime, II, 7 et 30.

(3) Anastase, dit le Bibliothécaire, trouva dans les archives du Vatican le catalogue des ornements donnés par Constantin à la basilique de Saint-Jean de Latran. L'ensemble des objets, riches par la matière et le travail, pèse 685 livres d'or et 12,943 d'argent, sans compter la dorure de la voûte, ce qui formerait une valeur de 1,700,000 francs, non compris la main-d'œuvre. Constantin y ajouta une rente en biens-fonds d'environ 230,000 francs, et un tribut annuel de 150 livres de parfums.

Une si grande libéralité a fait révoquer en doute l'authenticité du texte, qui pourtant a été soutenue par des critiques estimables.

blia, en cette qualité, des décrets religieux avec des titres empruntés à l'idolâtrie ; il se laissa représenter sur les médailles avec des images de divinités ; puis, quand il mourut, on lui fit des sacrifices selon l'ancien usage, et il fut placé au rang des dieux. Tant les gentils étaient loin de croire qu'il eût supplanté le culte national, et de prévoir que la vérité, quand elle peut combattre l'erreur à armes égales, ne tarde point à triompher.

CHAPITRE XLVII.

TRANSLATION DU SIÉGE DE L'EMPIRE A CONSTANTINOPLE. CONSTITUTION DU BAS-EMPIRE.

Quand on connaît la puissance attachée à la vue des lieux, il est facile de comprendre les obstacles que Constantin devait trouver à Rome pour établir une nouvelle politique sur une religion nouvelle. Le polythéisme n'avait pas de centre unique, et, de plus, comme il accordait à tous les dieux l'hospitalité, qui était caractéristique des institutions romaines, il ne parvint jamais à l'unité. Rome cependant, à partir de son fondateur, avait recueilli une série de traditions païennes, auxquelles se rattachaient ses victoires et l'orgueil de ses beaux jours; on aurait dit que le Jupiter Capitolin menaçait, du haut de son rocher, quiconque violerait ses autels, bien qu'il fût disposé à partager ses honneurs avec un dieu nouveau, et de quelque partie du monde qu'il vînt à Rome avec son bagage de superstitions. La bonne semence pouvait-elle germer au milieu de ces superstitions?

Tout acte public devait, en outre, à cause de l'origine sacerdotale du gouvernement patricien, être consacré par des cérémonies, et ces rites prafanes répugnaient à Constantin; le peuple et les patriciens le virent, avec non moins de scandale que de dépit, mépriser ce qui était encore sacré, sinon par conviction, mais par légalité. Loin de s'en effrayer, il résolut de se détacher de cette race lâche et prétentieuse. Le sénat croyait encore que le gouvernement du monde était le privilége d'une caste; aussi la destruction des familles sénatoriales, qui devint une préoccupation commune à tous les empereurs, fut-elle provoquée moins par la soif du sang que par la jalousie de puissance et le besoin de remplir le trésor avec leurs immenses richesses. L'an-

tique race conquérante était anéantie au point que, sous Gallien, on croyait que toutes les familles patriciennes, moins la Calpurnia, avaient disparu. La concession générale du droit de cité avait élevé de nouvelles classes; les empereurs choisissaient parmi les eunuques et les affranchis leurs confidents et leurs ministres, qui constituaient de nouvelles familles, riches et puissantes; le droit s'étendait au profit de la plèbe et même des esclaves.

Mais, bien que les descendants des Scipions et des Émiliens eussent disparu, la mémoire du passé survivait; le Romain, de quelque côté qu'il se tournât, rencontrait des souvenirs d'une autre nature; sur l'Aventin, au Forum, au Capitole, il voyait le sang de Virginie, l'ombre des Gracques, le regard sévère de Caton, le poignard de Brutus; son orgueil souffrait devant des empereurs, étrangers à ses glorieuses traditions, imposés par l'armée, et qui restaient hors de Rome longtemps et parfois toute leur vie.

Tant que les empereurs résidaient à Rome, le peuple croyait conserver encore un reste d'autorité, lorsque, sous les fenêtres du palais ou dans le théâtre, par ses applaudissements ou ses sifflets, il approuvait ou condamnait un fait, une loi; lorsqu'il voyait les princes rechercher sa faveur par des largesses et des jeux. Mais les ménagements que les empereurs devaient à la majesté du sénat et à la familiarité du peuple ne convenaient plus aux nouvelles institutions, ni à des maîtres habitués à la docile obéissance des légions et des provinciaux. Dioclétien, pour s'en affranchir, établit sa résidence ailleurs, et convertit sa tente militaire en cour de despote oriental. Un abîme fut creusé entre les sujets et le maître, dès que l'empereur cessa d'avoir besoin de captiver la plèbe, de vénérer le sénat, de respecter les coutumes nationales, alors enfin qu'il lui suffisait d'éblouir par le faste, d'imposer par la force.

Les provinces, habituées à servir, se ployaient sans peine à la nouvelle politique, d'autant plus qu'elle tournait entièrement à leur avantage. Constantin résolut donc de rompre avec le passé, en transportant le siége de l'empire dans un lieu où il n'eût pas de souvenirs à combattre, de rites à accomplir, de tombeaux à révérer. Il choisit Byzance, qui, sur la limite de l'Europe et de l'Asie, unissait la salubrité à une beauté incomparable, et permettait de surveiller les hordes du Nord, qui faisaient des irruptions continuelles, et la puissance menaçante des Perses. Constantin reconstruisit cette ville, à laquelle il donna son nom, la remplit

329.

d'édifices improvisés, et y transporta la cour (1). La nouvelle capitale, par respect pour l'ancienne, prit le titre de colonie, de fille aînée et chérie de Rome, et le droit italique fut accordé à ses citoyens.

Mais le temps, par une irrésistible puissance, sait dégager la vérité, dissiper la fiction, et Rome, bien qu'elle conservât la suprématie nominale, cessa d'être la métropole du monde. A la suite de l'empereur on vit émigrer des magistrats, des courtisans et la foule de ceux qui voulaient vivre de largesses, vendre leur adulation, déployer le faste, exercer les arts du luxe. Les nombreux chefs-d'œuvre que, durant dix siècles de victoires, on avait enlevés à la Grèce et à l'Asie, retournèrent vers l'Orient.

Ce fut la troisième transformation du pouvoir de Rome. Nous allons faire connaître l'administration civile et militaire, commencée par Dioclétien, améliorée par Constantin, accomplie par ses successeurs, et qui se conserva pendant toute la durée de ce qu'on appelle Bas-Empire.

Durant trois siècles, l'empereur n'avait été que le commandant de l'armée; il n'exerçait même l'autorité administrative qu'en s'arrogeant, par usurpation militaire, les diverses magistratures. Auguste, qui avait fondé le despotisme uniquement sur les armes et les finances, jetait les fondements de la monarchie en affaiblissant la démocratie; de cette réforme naquit un pouvoir absolu et précaire, troublé par de fréquentes révolutions, qui provenaient non de la plèbe, mais de la soldatesque.

Il fallait un remède à la licence effrénée des soldats, et Dioclétien l'appliqua en introduisant une administration qui faisait tout dépendre d'une volonté, d'une impulsion, d'un mouvement; les pouvoirs, d'abord indéterminés et confus, devinrent distincts et précis; la subdivision des provinces, des armées, des fonctions, subordonnant les dignitaires les uns aux autres, et tous

(1) *Constantinopolis dedicatur pene omnium urbium nuditate*, dit saint Jérôme. Codin, auteur grec d'une époque postérieure, rapporte une anecdote fabuleuse, mais digne d'être rappelée selon lui. Constantin fit venir les principaux nobles de Rome, et les envoya combattre les Perses. Pendant leur absence, il ordonna de construire à Constantinople des palais entièrement semblables à ceux qu'ils possédaient à Rome, les remplit des mêmes meubles, et y appela leurs femmes et leurs enfants. Lorsqu'ils furent de retour, après seize mois d'absence, l'empereur les accueillit dans un banquet solennel, à la suite duquel il les fit conduire dans leur nouvelle demeure, où ces personnages furent surpris de retrouver leurs maisons et des êtres connus et chers.

à l'empereur, écartait le danger des élévations excessives et des usurpations subites.

Constantin, qui savait quel appui le trône trouve dans l'aristocratie, remplaça l'ancienne par une autre qui n'eût à protéger ni droits ni souvenirs, mais qui tirât de l'empereur et réfléchît sur lui toute sa splendeur. Cette nouvelle aristocratie fut divisée en quatre classes : les *clarissimes,* les *respectables*, les *illustres*, les *très-parfaits* , outre les *très-nobles*, membres de la famille impériale. Les sénateurs avaient le titre de *clarissimes*; celui de *respectables* appartenait aux sénateurs que le sort désignait pour gouverner une province, et aux citoyens qui, par leur rang et leurs fonctions, s'élevaient au-dessus des autres; les *illustres* étaient les consuls, les patriciens, les préfets du prétoire de Rome et de Constantinople, les généraux et les sept officiers du palais; après ces derniers, venaient les *très-parfaits*. Le Romain, qui autrefois adressait directement la parole au chef de l'État, ne parla, dès lors, qu'à *Sa Majesté ;* l'empereur appelait les principaux magistrats *sérénité, excellence, éminence, gravité*, *sublime et admirable grandeur*, *illustre et magnanime altesse*. Usurper indûment un titre, même par ignorance, était un sacrilége.

La portion de souveraineté, réservée traditionnellement au peuple et aux magistratures curules, leur fut enlevée ; l'empereur, unique source de l'autorité des magistrats, resta le seul maître et seigneur des choses (1). Le sénat « conseil éternel de la ré-

(1) *Si quis indebitum sibi locum usurpaverit, nulla ignoratione defendat, sitque plane sacrilegii reus qui divina præcepta neglexerit.* Loi de Gratien dans le Code de Théodose, liv. VI, tit. 5, 1, 2.

Nos guides sont ce même code, enrichi de commentaires par Gothofredus et Ritter ;

La *Nòtice des dignités de l'Orient et de l'Occident*, espèce d'almanach impérial, composé un siècle plus tard et commenté par Panciroli dans le *Thesaurus antiq. rom.* de Græviu s, vol. VII ;

LYDUS, *de Officiis romani imperii ;*

SALVIANUS, *de Gubernatione Dei ;*

Tabula Heracleensis, édit. MAZOCCHI, Naples, 1754.

Outre les abréviateurs d'histoire déjà cités, nous avons PAUL OROSE, *Historiarum Libri* VII ; ZONARAS, *Annales*.

A partir de cette époque l'histoire prend une couleur diverse, selon que les écrivains sont idolâtres ou chrétiens.

Zosime dépeint la décadence de l'empire, à la manière de Polybe; mais il est très-hostile aux chrétiens ; les cinq livres qui nous restent de cet auteur arrivent à l'année 410.

publique des peuples, des nations et des rois » (CICÉRON), avait succombé sous les coups répétés des empereurs et sous ses propres bassesses; l'assemblée que Cinéas comparait à une réunion de rois consacrait alors de longues séances à prodiguer l'injure aux empereurs détrônés, ou des éloges aux nouveaux élus, et enregistrait dans ses archives le nombre des vivat qui avaient salué le maître (1). Si les premiers empereurs exposaient au sénat, dans des *lettres*, des *mémoires* ou des *discours*, leur désir, auquel son assentiment donnait force de loi, leurs successeurs firent d'eux-mêmes des *édits*, des *rescrits*, des *constitutions*, qui, vers la moitié du troisième siècle, avaient déjà une autorité légale. Les pères conscrits furent dès lors réduits à rédiger, en forme de sénatus-consultes, les propositions que leur adressaient les empereurs sur des matières légales, à reconnaître le nouvel Auguste, et à lui décréter, après sa mort, des autels ou les gémonies. Ils conservèrent pourtant le laticlave, les chaussures noires avec le croissant d'argent, leurs places distinctes aux spectacles et le soin de quelques détails minimes; mais Dioclétien les exclut de toute intervention dans le gouvernement de l'empire, dans la surveillance du trésor public et l'administration des provinces. Enfin ils ne formèrent plus qu'un conseil municipal, dont la juridiction se renfermait presque dans les murs de la ville; aussi à peine trouvait-on des citoyens qui voulussent faire partie de ce corps. Cette dignité, pour se conformer d'ail-

Des 31 livres d'Ammien Marcellin, 13 sont perdus; dans les autres, il va de 354 à 378; il est prolixe, mais instructif et suffisamment impartial.

Panegyricæ orationes veterum oratorum; notis ac numismatibus illustravit et italicam interpretationem adjecit LAURENTIUS PATAROL (Venise, 1708). Ce sont les panégyriques lus devant les empereurs, de Dioclétien à Théodose; on peut y recueillir, mais avec précaution, quelques renseignements, ou plutôt quelques sentiments.

Eusèbe, dans les dix livres de l'*Histoire ecclésiastique* et les cinq de la *Vie de Constantin*, et ses continuateurs Socrate, Théodoret, Sozomène, Évagre, jettent une vive lumière sur l'histoire politique; mais ils montrent une partialité continuelle pour les empereurs chrétiens. On peut en dire autant d'un grand nombre de Vies de saints.

Parmi les modernes, tous les historiens philosophes sont contre Constantin, tandis que les partisans du christianisme sont favorables à ce prince.

(1) Lampride nous a conservé deux pages d'imprécations du sénat contre Commode (dans *Commode*, 1819) et d'autres non moins abjectes contre Élagabale (dans *Alex. Sévère*, 6, 7, 9). Vopiscus nous a transmis le procès-verbal de l'acclamation de Claude II, dont nous avons déjà parlé.

leurs à l'esprit monarchique, devint presque héréditaire (1).

Les consuls n'étaient plus élus par le peuple et le sénat, mais par le prince, et de sa seule autorité (2) ; leur inauguration se faisait dans le lieu même où résidait l'empereur. Au premier janvier, vêtus d'étoffes de pourpre brodées de soie et d'or, parés de pierres précieuses, ils se rendaient au forum en grand appareil de fête, précédés des licteurs et suivis des principaux dignitaires civils et militaires ; là, montant sur leur tribunal d'ivoire, ils exerçaient un acte de juridiction en affranchissant un esclave. Ils donnaient les fêtes d'usage à Rome ; leurs noms et leurs effigies étaient distribués en don, sur des tablettes d'ivoire, au peuple, aux villes, aux provinces, aux magistrats. C'était à ces misérables prérogatives, et à donner leur nom à l'année que se réduisait l'office des consuls, qui s'applaudissaient lâchement d'obtenir un honneur exempt de charges (3).

Le titre de *patricien*, changé en celui de *patrice*, fut accordé à vie par Constantin à quelques personnages, à peine inférieurs aux consuls, et qu'on appela *pères adoptifs* de l'empereur et de la république.

Les préfets du prétoire, de Sévère à Dioclétien, furent les premiers ministres de l'empire dans l'administration civile et militaire ; mais, après l'affaiblissement et la suppression des prétoriens, ils se transformèrent en magistrats civils. Ils étaient au nombre de quatre, un pour l'Orient, un pour l'Illyrie, un pour les Gaules et un pour l'Italie ; l'autorité du dernier s'étendait sur la Rhétie jusqu'au Danube, sur les îles de la Méditerranée et sur la province d'Afrique. Ammien Marcellin, écrivain de cette époque, n'hésite pas

(1) *Si quis senatorium nostra largitate fastigium, vel generis felicitate consecutus*. . . Cod. Théod. lib. v.

(2) L'empereur Gratien écrivait au poëte Ausone : *Cum de consulibus in annum creandis solus mecum volutarem... te consulem et designavi, et declaravi, et priorem nuncupavi*. Ausone, en le remerciant, se félicite de n'avoir pas été obligé de descendre aux anciennes bassesses pour obtenir ce titre du peuple : *Consul ego, imperator auguste, munere tuo, non passus septa neque campum, non suffragia, non puncta, non loculos : qui non prensaverim manus, nec consalutantium confusus occursu, aut sua amicis nomina non reddiderim ; aut aliena imposuerim ; qui tribus non circuivi, centurias non adulavi ; jure vocatis classibus non intremui ; nihil cum sequestre deposui, cum diribitore nihil pepigi. Romanus populus, Martius campus, equester ordo, rostra, ovilia, senatus, curia, unus mihi omnia Gratianus*.

(3) *In consulatu honos sine labore suscipitur*. MAMERTIN, *Paneg. vet.* XI, 2.

à les appeler des empereurs ; en effet, ils avaient pour mission d'administrer les finances et la justice, de régler tout ce qui concerne les monnaies, les routes, les subsistances, le commerce et la prospérité publique en général ; d'expliquer, d'étendre, de modifier parfois les édits généraux, de surveiller les gouverneurs des provinces, de prononcer en dernier ressort sur les affaires les plus graves.

Rome et Constantinople, qui relevaient chacune d'un préfet, n'étaient pas soumises à leur juridiction. Celui de Rome, institué par Auguste, était assisté de quinze officiers qui veillaient, sous ses ordres, à la sûreté, aux approvisionnements, à la propreté de la ville ; le soin des statues occupait spécialement un de ces employés. Le préfet attira bientôt à lui les affaires qui étaient autrefois de la compétence des préteurs ; puis il occupa dans le sénat la place des consuls comme président ordinaire ; enfin on porta devant lui les appels formés dans une rayon de cent lieues, et c'est de lui que dépendait l'autorité municipale.

Pour le gouvernement civil, l'empire fut distribué en treize diocèses, qui se subdivisaient en cent seize provinces, dont trois étaient gouvernées par des proconsuls, trente-sept par des consulaires, cinq par des correcteurs, soixante et une par des présidents.

Quant à l'Italie en particulier, les successeurs d'Auguste s'étaient aperçus que le meilleur moyen de consolider leur tyrannie, était de détruire peu à peu les droits de la Péninsule, berceau de l'antique liberté municipale. Commode étendit au monde entier le droit, privilége d'abord de Rome, puis de l'Italie. La Péninsule, néanmoins, était restée exempte du tribut ; mais, lorsque Dioclétien la céda à son collègue Maximien, elle dut comme elle n'être plus alimentée par les contributions étrangères, se soumettre aux mêmes charges que les provinces, et jamais, depuis, elle n'en fut affranchie.

La fusion des Osques, des Sabins et des Latins dans la nationalité romaine, avait donné à l'État de la force et de la vitalité ; mais il fallut sept siècles pour que l'Italie devînt nation, et ce ne fut qu'après le système de Constantin que ce nom exprima une unité politique, qui embrassait les contrées supérieures, l'ancienne Gaule cisalpine, les pays autrefois peuplés par les Vénètes, les Ligures, les Insubres.

Dix provinces, appelées *suburbicaires*, dépendaient du préfet de Rome : Campanie, Étrurie et Ombrie, Picénum suburbicaire,

Sicile, Pouille, Calabre, Lucanie et Brutium, Samnium, Sardaigne et Corse, Valérie. Son vicaire était préposé à la Ligurie, à l'Émilie, au Picénum annonaire et à la Vénétie, dites provinces d'Italie, auxquelles on ajouta plus tard l'Istrie, les Alpes Cottiennes, les deux Rhéties. Dans le diocèse d'Italie, l'Émilie entre le Pô et l'Apennin, la Ligurie, la Vénétie, le Picénum, la Flaminie entre Modène et Rimini avec le littoral de l'ancienne Ombrie, la Sicile, la Campanie, étaient gouvernées par un consulaire; l'Étrurie, la Pouille, la Calabre, la Lucanie, le Bruttium, par des correcteurs; le Samnium, la Valérie, les Alpes Maritimes, Pennines et Grecques, les deux Rhéties, la Sardaigne, la Corse, par des présidents.

Les proconsuls, les correcteurs, les présidents, avaient des attributions diverses, mais tous administraient la justice et les finances sous l'autorité des préfets, et tant qu'il convenait au prince; ils infligeaient même des peines capitales, que les préfets avaient le droit d'adoucir, comme ils pouvaient seuls condamner à l'exil. Afin de prévenir les abus et la corruption, on veillait à ce qu'aucun de ces magistrats ne fût né dans le pays qu'il gouvernait, qu'il n'y formât point d'alliances, et n'achetât ni terres ni esclaves; cependant Constantin lui-même, puis ses successeurs, ne cessent de se plaindre que tout est vendu par ces fonctionnaires ou leurs agents (1).

(1) Un curieux passage de Lampride (*Vie d'Alexandre Sévère*, 42) nous apprend à combien s'élevait le traitement des gouverneurs de province; ils recevaient vingt livres d'argent et cent pièces d'or (3,913 francs), six amphores de vin, deux mulets, deux chevaux, deux habillements de cérémonie (*forenses*), un pour la maison (*domestica*), une baignoire, un cuisinier, un muletier, et, s'ils n'étaient pas mariés, une concubine nécessaire comme le reste, *quod sine his esse non possent.* En sortant de charge, ils restituaient les mulets, les chevaux, le muletier et le cuisinier; ils gardaient le reste, si le prince était content d'eux; sinon, ils rendaient le quadruple.

Valérien, écrivant à Séjonius Albinus, préfet de la ville, fixe comme il suit le traitement d'Aurélien, tribun des légions : *Sinceritas tua supradicto viro efficiet, quandiu Romæ fuerit, panes militares mundos sexdecim, panes militares castrenses quadraginta, olei sextarium unum, et item olei secundi sextarium unum, porcellum dimidium, gallinaceos duos, porcinæ pondo triginta, bubulæ pondo quadraginta, liquaminis sextarium, salis sextarium unum, herbarum, olerum, quantum satis est.* Et à Probus: *In salario diurno bubulæ pondo, porcinæ pondo sex, caprinæ pondo decem, gallinaceum per biduum, vini veteris diurnos sextarios decem, cum lardo bubalino, salis, olerum, lignorum, quantum satis est* (Historia Augusta).

Sous Constantin, la solde continua d'être payée en nature; lorsqu'il eut

Chaque province formait un corps politique, représenté par l'assemblée générale, qui, avec l'autorisation du préfet du prétoire, se réunissait au chef-lieu une fois par an, ou dans des occasions extraordinaires; les honorés, les curiales et les possesseurs libres en faisaient partie. Cette diète provinciale pouvait faire des décrets, envoyer des messages au prince, malgré le vicaire, le président ou le préfet du prétoire (1).

Les anciens magistrats se transformèrent donc en employés à la moderne, et les officiers de la patrie, en serviteurs du prince. Sous les rois, ces magistrats restaient soumis au chef de l'État; dans la république, chacun d'eux avait une autorité souveraine dans la sphère d'action qu'on lui avait assignée; toujours exposé à une responsabilité réelle et terrible, il pouvait faire opposition à son collègue ou aux fonctionnaires inférieurs; maintenant ils sont tous enchaînés à une hiérarchie absolue. Dans la république et même sous les premiers empereurs, les insignes de la dignité n'accompagnaient le magistrat que pendant l'exercice de ses fonctions; hors de ces fonctions, le consul, le préteur ou l'empereur n'avait d'autre cortége ou d'autre suite que des affranchis, ses clients et ses propres esclaves; mais, avec les innovations de Dioclétien, le palais, le faste, l'étiquette, établirent une distance incommensurable entre le monarque et les sujets.

Autrefois le titre d'*honoré* distinguait les citoyens qui avaient rempli quelque charge, ou que le prince avait récompensés par le triomphe ou des honneurs; après la perte des autres distinctions, tous ambitionnèrent celle-là, et l'empereur l'accorda à quiconque rendait quelque service à sa personne, mérite plus estimé que le dévouement à l'État. Les offices remplis d'abord par des esclaves, comme de trancher à table, de verser à boire, et même les *emplois sordides*, étaient donc recherchés par de grands seigneurs, moins à cause de la rétribution que pour les exemptions dont ils jouissaient; en effet, les honorés figuraient sur la liste

limité à trois lustres la durée du service militaire, il établit, afin de donner une récompense aux soldats congédiés, une taxe extraordinaire à percevoir tous les quinze ans; de là vint le cycle des *indictions*. Savigny (*Ueber die römische Steuerverfassung*) pense que l'indiction était le renouvellement du cadastre, qui avait lieu tous les quinze ans. Il est certain que l'indiction se rencontre déjà sous Dioclétien.

(1) AMMIEN MARCELLIN, *Hist.* XXVIII, 6. — *Code Théod.* liv. IV, IX, XII, etc., etc.

des sénateurs sans être soumis à leurs charges, et, après dix ou quinze ans de service, ils étaient affranchis de tous les liens qui, par droit de naissance, les attachaient à la curie ou à quelque corporation. En vertu de *codicilles honoraires*, on accordait parfois ce titre à des personnes qui n'avaient jamais servi, ni même vu le prince, mais qui voulaient jouir de l'exemption, ou porter au moins les insignes de la dignité nominale.

L'empereur avait près de lui sept officiers, ses conseillers privés, chargés de la garde de sa personne, du palais et du trésor. Un eunuque, grand chambellan (*præfectus sacri cubiculi*), ne quittait jamais le prince, qu'il s'occupât d'affaires ou de plaisirs, et lui rendait les plus humbles services, trouvant ainsi mille occasions de s'insinuer dans ses bonnes grâces et d'influer sur ses faveurs. Les comtes de la table et de la garde-robe dépendaient de cet eunuque. Le maître des offices, ministre d'État, dirigeait les affaires publiques, et aucune réclamation des sujets n'arrivait au prince que par l'intermédiaire de ses quatre bureaux, dont l'un recevait les mémoires, l'autre les lettres, le troisième les pétitions, le quatrième tout le reste. Cent quarante-huit secrétaires, la plupart légistes et présidés par quatre maîtres, expédiaient les affaires sur requêtes.

Le maître des offices avait sous ses ordres plusieurs centaines de messagers qui, grâce au bon état des routes et aux postes, portaient les édits, la nouvelle des victoires des empereurs, le nom des consuls, de la capitale dans les provinces les plus reculées; ces agents acquirent de l'importance en rapportant ce qu'ils recueillaient, durant leurs missions, sur l'état des pays, sur la conduite des magistrats et des citoyens. Leur nombre, qui croissait en proportion de la faiblesse de la cour ou de la crainte des rébellions, s'éleva jusqu'à dix mille; ils devinrent très-onéreux au peuple par la manière dont ils exigeaient le service des postes, et parce qu'ils favorisaient ou persécutaient (selon la coutume des délateurs) ceux qui s'en faisaient des amis ou des ennemis.

Au changement qui transfère la puissance à l'empereur, qui dépouille les familles du privilége aristocratique et communique à tous le droit de cité, correspond une transformation dans la procédure judiciaire : on ne voit plus de magistrats patriciens qui *disent* le droit; les sénateurs, les chevaliers, la plèbe ne luttent plus pour se faire admettre sur la liste des juges. Les décuries ont cessé d'être élues annuellement dans le forum, et ne sont plus exposées au public; ni le client ni le citoyen ne choisissent

plus sur la liste annuelle, le premier le magistrat, le second le juge. La justice émane du trône ; le préfet du prétoire en appel, comme représentant de l'empereur, et l'empereur lui-même, en dernier ressort, constituaient l'ordre judiciaire supérieur ; au dessous, figuraient les magistrats locaux de chaque ville avec une juridiction limitée. Quelques agents spéciaux étaient chargés des causes fiscales, et l'armée, comme les évêques, avait une juridiction distincte. Le *jus* n'est plus séparé du *judicium* ; on n'a plus le droit de choisir le juge, et l'on ne rédige plus la formule pour chaque cause. Le demandeur, au moyen d'un acte, cite la partie adverse devant l'autorité compétente; le magistrat lui fait sommation par le ministère d'un huissier, et juge la cause en fait comme en droit. Cette procédure introduite d'abord comme extraordinaire, devint alors générale.

Tant que les jugements émanèrent directement du peuple, ou du préteur élu par lui, il ne pouvait y avoir lieu à appel, puisque l'autorité dont ils dérivaient était souveraine. Quand ils furent confiés à des magistrats élus sans le concours de cette autorité, et de plus subordonnés, il était naturel qu'il en résultât cette organisation judiciaire, à divers degrés, qui soumettait les décisions rendues par un juge à la révision d'un juge supérieur, même à celle de l'Auguste. La coopération des juges explique comment, dans cette immense Rome, deux préteurs avaient pu statuer sur les contestations des citoyens et des étrangers ; mais, après leur suppression, il devenait impossible de suffire au besoin de la justice. Déjà, au temps de la république, les préteurs se faisaient assister par des jurisconsultes pour s'éclairer de leurs conseils ; plus tard les empereurs en formèrent un collége (*consistorium*), pour décider les points de droit soumis à leur décision en dernier appel.

Le salut de l'empire étant la loi suprême, il suffisait qu'un délateur accusât de trahison quelque citoyen pour que l'accusé fût conduit, chargé de chaînes, à Milan, à Rome, à Constantinople, jugé avec des formes extralégales, et soumis à la torture. Rome jusqu'alors avait réservé la torture aux esclaves ; mais les magistrats, qui la trouvaient établie dans les provinces, continuèrent d'en faire usage, et ne tardèrent point à l'appliquer même à des citoyens romains. On réclama des exceptions, qui furent décrétées en faveur des *illustres* et des *honorés*, du clergé, des soldats et de leurs familles, des professeurs d'arts libéraux, des magistrats municipaux et de leur descendance jusqu'au troisiè-

me degré, enfin des impubères ; ces exemptions eurent pour effet de confirmer cette iniquité au préjudice des autres. Mais comme, dans la suite, les jurisconsultes décidèrent que, pour les crimes d'État, on pouvait franchir les limites du droit, on soumit indistinctement à la torture, dans les procès de ce genre, les coupables, les complices et les témoins.

L'étude des lois continuait d'être encouragée comme moyen de parvenir aux magistratures civiles. Toutes les villes importantes avaient des écoles de droit, où les élèves restaient cinq ans ; après avoir terminé leurs cours, les jeunes gens, afin d'acquérir la richesse et les honneurs, plaidaient des causes privées dont le nombre était immense, ou bien ils entraient dans la carrière des emplois, multipliés à l'infini, et dans lesquels le mérite, l'habileté ou la flexibilité pouvaient conduire jusqu'au rang d'*illustres*. Cet essaim qui bourdonnait dans les tribunaux, ou rampait à la cour, ou pénétrait dans l'intérieur des familles pour susciter des contestations et trafiquer de chicanes, fut pour l'empire un nouveau fléau, et la noble jurisprudence, dégradée, devint un métier de fripons.

Des anciens questeurs, un seul survécut ; mais, au lieu de la garde du trésor, il avait pour mission de faire des harangues et des lettres au nom de l'empereur, puis de les lire au sénat. Or, comme elles eurent la force et même la forme des édits, le questeur devint une espèce de grand chancelier, le représentant du pouvoir législatif et la source de la jurisprudence civile. Il participait quelquefois, dans le cabinet impérial, aux actes de juridiction suprême avec les préfets du prétoire et le maître des offices, ou bien il résolvait les doutes que lui soumettaient les juges inférieurs ; il cultivait en outre, pour le service de l'empereur et pour offrir un modèle au style officiel, ce jargon pompeux et barbare qui reçut alors le nom d'éloquence. Comme juge délégué, il statuait parfois sur des cas réservés à l'empereur ; d'autres fois il consultait les deux sénats, comme des cours de justice.

Un ministre du fisc (*comes rerum privatarum*) administrait le trésor de l'empereur, formé des domaines des rois et des États subjugués, de ceux des différentes familles qui avaient occupé le trône, et des confiscations. Les revenus publics furent administrés par un comte des largesses sacrées, qui occupait des centaines d'employés dans onze bureaux pour faire et vérifier les comptes. Les hôtels des monnaies, les mines, les caisses pu-

bliques établies dans les différentes villes, dépendaient du trésorier, qui correspondait avec vingt-neuf receveurs provinciaux ; ce fonctionnaire réglait encore le commerce extérieur, et dirigeait les manufactures d'étoffes de lin et de laine, où les esclaves travaillaient pour l'usage de la cour et de l'armée.

La distinction entre le trésor militaire et le fisc disparut en droit dès que l'empereur put disposer à son gré de toutes les caisses; cependant on maintint séparés : le *trésor sacré*, dans lequel était versé le produit des revenus publics; le *privé*, qui recevait les revenus particuliers du prince; celui de *préfecture*, destiné aux revenus qui servaient spécialement à l'entretien de l'armée.

Les revenus publics avaient différentes sources : les domaines impériaux, les contributions directes, les indirectes, les produits éventuels et les propriétés du fisc; les impôts, multipliés à l'infini, furent une des plaies les plus douloureuses des peuples du Bas-Empire.

Le patrimoine de chacun était exactement décrit, avec la mesure des terres, le nombre des esclaves et des animaux ; on fixait, d'après la moyenne, une valeur égale pour chaque arpent sur le serment du propriétaire ; la fraude, à cet égard, était considérée comme sacrilége et crime de lèse-majesté (1) : cens vicieux, qu'il aurait fallu refaire à chaque mutation de la propriété, et dont les riches profitaient, en vendant les terres arides pour en acheter de fertiles; de là, des réclamations continuelles, des vérifications et des rectifications.

Chaque arpent de la même catégorie payait le même impôt en argent et en denrées; mais, au temps de Constantin, l'impôt foncier était exigible par *chefs* (*capita*); on appelait ainsi un ensemble de terres, de superficie différente, mais estimées d'un produit égal, et, par suite, d'une égale valeur. Cette valeur était de mille *aurei*, d'où un *caput* s'appelait aussi *millena;* le nom de

(1) *Si quis sacrilega vitem falce succiderit, aut feracium ramorum fœtus hebetaverit, quo declinet fidem censuum, et metiatur callide paupertatis ingenium, mox delectus, capitale subibit exitium, et bona ejus in fisci jura migrabunt.* Code Théod. lib. XVIII, tit. 11, l. 1.

Finis, dans la basse latinité, voulait dire paiement, comme τέλος, en grec, et *Ziel*, en allemand. De là le mot *finance*, pour exprimer l'art de se procurer de l'argent par des moyens habiles et raffinés. Le mot *taille* vient de l'entaille que l'exacteur de l'impôt et le vérificateur faisaient sur un morceau de bois pour indiquer les sommes payées, et qui se partageait en deux moitiés, dont chacune portait l'empreinte de la somme acquittée.

capitation vint de cette manière uniforme de taxer (1). Les individus qui ne possédaient rien étaient soumis à la capitation personnelle. On payait en outre, selon l'importance du cens, d'autres contributions, extraordinaires, canoniques, sordides ou de toute autre catégorie.

Le *tributum ex censu* des temps républicains n'avait donc pas changé ; mais un décret (*indictio*) du prince déterminait chaque année la quotité et la qualité des impôts ; si le produit ne suffisait pas aux besoins, on imposait une *superindictio*. Les préfets du prétoire, surintendants des finances, avaient le droit, dans les circonstances extraordinaires, d'établir de nouvelles taxes. La répartition de l'impôt était faite sur les lieux mêmes, sous la surveillance du président, de la province assisté des défenseurs de la cité. Il se payait par tiers dans les mains des receveurs du président, qui, tous les quatre mois, transmettaient au trésorier de la province le tableau des sommes perçues ; le trésorier faisait le même envoi au comte des largesses. La plus grande partie de l'impôt s'acquittait en argent, même en monnaie d'or, et le reste en denrées, selon la nature du sol ; on expédiait ces denrées, aux frais des contribuables, dans les magasins publics, d'où elles étaient distribuées à la cour, à l'armée, à la populace de Rome et de Constantinople.

Si les fonctions des agents du trésor inspirent toujours de la répugnance, quel sentiment devait les accueillir à cette époque, où elles s'exerçaient avec tant d'arbitraire, où l'on accablait le peuple sous le poids des tributs et des anticipations accumulées, qui n'étaient empêchés par aucun corps de l'État ? Le recouvrement des impôts, sous Galère, offrait à Lactance l'image de la guerre et de la captivité : « On mesurait les terres, on comptait les vignes et les arbres ; on enregistrait les animaux de toute espèce, le nom de tous les individus, sans distinction de paysans et de citadins. Chacun accourait avec ses enfants et ses esclaves, et le sénat faisait son office ; on contraignait, à force de tortures, les fils à témoigner contre leurs pères, les esclaves contre leurs maîtres, les femmes contre leurs maris. Si les preuves manquaient, on mettait à la torture les pères, les maîtres, les maris, pour les faire déposer contre eux-mêmes ; lorsque la

(1) Une novelle de Majorien nous apprend que chaque *caput* payait par an deux sous d'impôt, et un demi-sou pour les frais de perception, ce qui veut dire qu'on évaluait les frais au quart du revenu total.

souffrance leur avait arraché quelque aveu, on le tenait pour l'expression de la vérité, et ni l'âge ni la maladie ne servaient d'excuses. Les percepteurs se faisaient apporter les malades, les vieillards, et déterminaient l'âge de chacun, ajoutant des années aux enfants, en retranchant aux vieillards; car on payait tant par tête, et il fallait acheter à prix d'argent la faculté de respirer... Si, pendant cette opération, les animaux et les hommes périssaient, on taxait ce qui n'existait plus, de manière qu'on ne pouvait ni vivre ni mourir gratuitement. Heureux les mendiants, qui étaient exempts de telles violences ! Galère, ému de compassion, les fit embarquer, avec ordre, quand ils seraient au large, de les jeter à la mer. Admirable expédient pour détruire la mendicité dans l'Empire! Eh quoi! pour que personne, sous prétexte d'indigence, ne fût affranchi du cens, faire périr une infinité de pauvres! »

La *collation lustrale*, qu'on exigeait des commerçants tous les cinq ans, n'était pas moins onéreuse que la capitation. « Lorsque le temps de payer cet impôt approche (disait Libanius devant un empereur), le nombre des esclaves augmente, et les pères vendent leurs enfants, non pour en garder le prix, mais pour le donner aux exacteurs. » Zosime s'exprime ainsi : « Quand revient l'époque de la collation lustrale, on n'entend par toute la ville que des plaintes accompagnées de larmes; on voit accabler de coups et d'autres mauvais traitements ceux qui ne peuvent acquitter la taxe. Des mères vendent leurs fils, et des pères conduisent leurs filles au lupanar pour se procurer de quoi satisfaire l'exacteur (1). » Constantin abolit ces tortures, auxquelles il substitua un emprisonnement peu rigoureux. Les héritiers devaient payer au fisc la dette du défunt, ou renoncer à la succession.

Les contribuables étaient soumis, en outre, à une foule de prestations personnelles: par exemple, à cuire le pain, la chaux, à transporter les denrées dans les magasins, à l'armée, à fournir des chevaux pour le service des postes.

Les sénateurs et les nobles des provinces payaient un impôt spécial (*follis*) sur leurs biens, et une taxe chaque fois qu'ils étaient promus à une charge (2). Les dons volontaires offerts

(1) LIBANIUS, *Or. contr. Flor.;* Zosime, II, 24.

(2) *Code Théod.* liv. XII, XIII, etc.; NAZAIRE, *Paneg. vet.* X, 35; ZOSIME, II, 38.

par les villes aux triomphateurs ou à ceux qui avaient bien mérité de la patrie, consistant presque toujours en couronnes d'or, furent bientôt imposés comme un devoir envers le prince, lorsqu'il montait sur le trône, se mariait, avait des enfants ou se décernait les honneurs du triomphe. Les sénateurs remplaçaient cet *or coronaire* par une offrande qui montait à six cents livres d'or (1).

Il y avait encore des droits d'entrée, de sortie, de transit, de consommation ; peut-être même les marchandises payaient-elles à l'entrée de chaque diocèse, puisque les revenus de ces divisions territoriales étaient affermés à des sociétés distinctes de publicains. L'Italie était spécialement soumise au droit d'octroi du vingt-cinquième et du centième, ou, comme nous dirions aujourd'hui, de quatre ou d'un pour cent. On payait encore pour tous les objets qu'on emportait en voyage, et même pour l'entretien des routes ; aussi voyait-on partout des gardes et des voyers, dont la rigueur des lois refrénait difficilement les exactions.

Les procédés tyranniques des exacteurs nous sont attestés par l'empereur Valentinien : « A peine l'exacteur arrive-t-il dans la « province tremblante, qu'entouré d'artisans de calomnies, et « enorgueilli de l'accueil somptueux qu'on lui fait, il demande « l'appui des autorités provinciales ; parfois il s'adjoint les écoles « (compagnies), afin que la terreur inspirée par le grand nom- « bre des hommes et des officiers arrache autant qu'il plaira à « son avidité. Il commence par exhiber et dérouler des ordres « terribles, appuyés de nombreux décrets ; il présente un fa- « tras de menus calculs, embrouillés, confus, d'une obscurité « impénétrable, qui produisent d'autant plus d'effet sur les « hommes étrangers aux supercheries qu'il y comprennent « moins. Il demande les quittances que le temps a détruites, ou « que la confiance et la simplicité de celui qui s'est libéré ont « négligé de conserver. Si elles ont péri, c'est pour lui une oc- « casion de pillage ; si elles existent, il faut payer pour qu'elles « soient valables. Ainsi, près de ce juge inique, le titre qui a « disparu est nuisible, et celui qu'on a conservé ne sert à rien. « De là, des maux innombrables, un dur emprisonnement, une

(1) *Oblatio auri.* SYMMAQUE, *Ep.* 10, 26. — *Universi, quos senatorii nominis dignitas non tuetur, ad auri coronarii præstationem vocentur.* Code Théod. liv. XII, tit. 13.

« cruelle torture et tous les tourments préparés par la cruauté « obstinée de l'exacteur. Le palatin, complice de ces vols, « exhorte ; les huissiers turbulents pressent ; l'impitoyable exécu- « tion militaire menace, et rien, ni le témoignage des faits, ni la « compassion, ne peut mettre un terme à ces friponneries, dont « les citoyens ne sont pas plus exempts que les ennemis (1). »

Les troubles passés et les nombreux usurpateurs avaient montré combien il était dangereux de réunir dans les mains des gouverneurs de province la justice, l'administration et le commandement militaire : Constantin sépara ces attributions. L'inspection supérieure sur les armées fut confiée à deux maîtres généraux, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie ; plus tard il en nomma un pour chacune des frontières les plus menacées, qu'il établit sur le Rhin, sur le haut et le bas Danube, et sur l'Euphrate ; enfin leur nombre fut porté à huit. Ils avaient sous leurs ordres trente-cinq ducs, ayant pour signe distinctif la ceinture d'or ; le titre de *comites,* c'est-à-dire de compagnons les plus honorables, était accordé à dix d'entre eux ; outre la solde, ils recevaient tout ce qu'il leur fallait pour entretenir cent quatre-vingt-dix serviteurs et cent cinquante-huit chevaux. Ils ne devaient pas s'immiscer dans l'administration, ni les magistrats dans leur commandement ; cette organisation, qui faisait disparaître le despotisme militaire, unique et funeste débris de la démocratie, assura la tranquillité intérieure.

Le service militaire devint une espèce d'impôt ; en effet, les sénateurs, les dignitaires, les prêtres païens et les principaux decurions furent obligés de fournir un nombre déterminé de soldats, ou de payer, à leur place, trente ou trente-six sous d'or par homme. On peut juger par ce taux combien les volontaires étaient rares. Malgré la grosse solde et les largesses répétées, le service inspirait une telle horreur qu'une foule de sujets, pour s'y soustraire, se coupaient les doigts ; c'est en vain qu'on avait réduit la taille pour les conscrits, et que des esclaves même furent admis dans les légions ; les empereurs durent, pour remplir les vides, accorder aux vétérans des terres exemptes d'impôts et inaliénables, avec la stipulation féodale que leurs fils, parvenus à l'âge viril, seraient enrôlés dans l'armée, sous peine de perdre l'honneur, le fonds paternel et même la vie (2).

(1) *Nov. Valent.* VII.

(2) Voir GOTHOFREDUS, liv. VII, *De re militari* du Code Théod., et ce code

Les menaces les plus sévères ne pouvaient empêcher les soldats de déserter aux barbares ou de favoriser leurs incursions, de molester les habitants, d'envoyer paître leurs chevaux sur les prairies des autres et de se mêler des affaires civiles; les vétérans, malgré toutes les injonctions, négligeaient le commerce ou la culture des terres qu'on leur avait concédées. Il fallut donc recourir aux auxiliaires étrangers, enrôler des Goths et des Allemands, les élever aux premiers grades de l'armée, puis aux fonctions civiles, et enfin au consulat : de là, pour les magistratures curules, une cause incessante d'avilissement.

La légion, dont il paraît que la cavalerie fut détachée, se composa de mille ou quinze cents hommes au lieu de six mille ; cette réforme diminua sa force, mais la rendit plus mobile en l'assimilant à nos régiments. L'armée romaine comptait alors cent trente-deux légions, et la totalité des hommes sous les armes pouvait s'élever à six cent quarante-cinq mille, disséminés sur le même espace où l'on en voit plus de deux millions aujourd'hui, même en pleine paix ; c'est pour la conserver, dit-on !

La garde du prince se composait de trois mille cinq cents soldats (*domestici*), distribués en sept compagnies (*scholæ*), et commandés par deux comtes (1); ce corps privilégié, qui avait deux compagnies de cavaliers et de fantassins, dits les *protecteurs*, se distinguait par un costume splendide, des armes où brillaient l'or et l'argent. Il faisait le service dans les appartements intérieurs,et se transportait dans les provinces lorsque les ordres de l'empereur réclamaient une exécution pompte et vigoureuse; l'espérance la plus élevée du soldat était de pouvoir se faire admettre dans cette garde.

Les sujets libres de l'empire se divisaient en trois classes : les habitants des deux métropoles, ceux des villes provinciales et la population des campagnes. Les premiers, bien que soumis aux impôts communs, jouissaient pourtant de certains priviléges, et participaient aux distributions de blé que les provinces étaient tenues d'expédier, sous la surveillance d'un fonctionnaire spécial (*præfectus annonæ*).

aux titres : *De tyronibus, De desertoribus, De veteranis, De filiis veteranorum.*

(1) Justinien en porta le nombre à 5,500; la charge du *comes domesticorum* devint très-importante.

Les habitants des villes, dans les provinces, cessèrent d'être divisés en citoyens, alliés et sujets, lorsque Caracalla, après la concession générale du droit de cité, eut soumis, au même degré, toutes les classes à l'empereur. Nous trouvons alors des sénateurs, des curiales ou décurions, et la plèbe. Les sénateurs étaient des ombres de l'ombre de sénat qui existait à Constantinople et à Rome; leur dignité, purement nominale, était conférée par l'empereur à ceux qui avaient occupé de hauts emplois; elle finit même par devenir commune à tous les grands propriétaires. Ils ne pouvaient être jugés que par un tribunal particulier, et n'étaient soumis ni à la torture ni aux charges municipales; mais ils payaient ces avantages au prix d'un impôt spécial et de contributions extraordinaires en cas de besoin (1).

Les décurions ou curiales étaient les propriétaires indigènes (*municipes*) ou venus du dehors (*incolæ*); or, comme ils avaient à dépenser de l'argent et du temps dans l'administration des affaires publiques, les lois municipales déterminaient la fortune qu'ils devaient avoir. Au deuxième siècle, on exigeait d'un curiale de Côme cent mille sesterces, environ deux mille francs; en 232, Constance II obligeait à faire partie de la curie d'Antioche tous ceux qui possédaient vingt-cinq arpents de terre; en 435, Valentinien III y faisait entrer les individus qui avaient trois cents sous d'or, environ quatre mille cinq cents francs : tant cette dignité, autrefois ambitionnée et achetée au prix de largesses splendides, était alors avilie! Les inscriptions mentionnent encore un ordre équestre, composé peut-être des membres de certains colléges.

La plèbe se composait des petits propriétaires, des artisans, des marchands, exclus de l'administration urbaine (*jus honorum*); distribuée en diverses corporations, elle était factieuse, tremblante ou menaçante, et saisissait toutes les occasions de piller et de commettre des violences.

Dans les campagnes résidaient des propriétaires libres, des colons ou des esclaves. Nous ne dirons rien des derniers, véritables animaux domestiques. Les colons tenaient le milieu entre les hommes libres et les esclaves; attachés au sol qu'ils cultivaient, ils étaient

(1) Quelques écrivains modernes, tels que RAYNOUARD (*Hist. du droit municipal en France;* Paris, 1836, tom, I, ch. 17) et FAURIEL (*Hist. de la Gaule méridionale*, tom. I, ch. 10), pensent qu'ils constituaient dans chaque ville un sénat supérieur à la curie. Quant à nous, nous n'avons jamais rencontré la moindre mention de sénats provinciaux.

vendus et partagés avec lui, bien qu'une loi compatissante défendît de séparer les membres d'une même famille(1). Cette classe intermédiaire était un acheminement vers l'abolition de l'esclavage. Les jurisconsultes classiques ne font aucune mention des colons, tandis qu'il en est souvent parlé après Constantin. D'où provenaient-ils? Selon les uns, c'était une imitation de ce qui se pratiquait chez les nations germaniques ; selon d'autres, ils dérivaient des colonies barbares transplantées dans l'empire. Il est plus probable qu'ils sortirent de l'ancienne forme de possession ; en effet, Vespasien et Titus, en réunissant au fisc les biens communaux, sur lesquels avaient droit les habitants de chaque canton, et Constantin, en les appliquant aux dépenses du culte, réduisirent à la misère un grand nombre de propriétaires, qui furent contraints de vendre leur patrimoine ou de le cultiver à titre de colons (2).

Bien qu'ils fussent obligés de vivre et de mourir sur le sol où ils naissaient, ils étaient, du reste, libres de leur personne ; le droit romain les classe donc parmi les *ingenui*, et tient leurs mariages pour légitimes, mais il les appelle en même temps serfs de la glèbe. Ils ne pouvaient ester en jugement contre leur maître, sauf le cas où il s'agissait de leur propre condition. Ils lui payaient en argent ou en nature une redevance imprescriptible, ce qui, d'ailleurs, ne les exemptait point de l'impôt envers le fisc ; ils vivaient du surplus, et pouvaient, avec leurs économies, acheter des biens, dont le haut domaine toutefois restait au maître. Leur condition était pire que celle de l'esclave, en ce qu'ils ne pouvaient être affranchis, ni détachés du sol, ni même acquérir la liberté en entrant dans le clergé ou dans l'armée (3).

(1) Code Justinien, *Communia utr. jud.*

(2) *Nonnulli, quum domicilia atque agellos suos aut pervasionibus perdunt, aut fugati ab exactoribus deserunt, quia tenere non possunt, fundos majorum expetunt, atque coloni divitum fiunt.* SALVIEN, *De gubern. Dei*.

(3) *Quæ enim differentia inter servos et adscriptitios intelligatur, cum uterque in domini sui positus sit potestate, et possit servum cum peculio manumittere, et adscriptitium cum terra dominio suo expellere?* Code Just. liv. XI, tit. 47, l. 21. On est allé peut-être trop loin en interprétant ce passage comme s'il excluait l'émancipation. Il est bien vrai qu'on ne rencontre jamais une manumission de colons ; mais il ne faut pas oublier qu'ils pouvaient acheter ou recevoir en don le sol auquel ils étaient attachés, et qui même leur était dévolu après trente années d'absence du propriétaire. Peut-être même la manumission n'était pas regardée comme nécessaire. Justinien permit ensuite

Les malheurs publics augmentèrent leur nombre, empirerent leur condition, et l'on vit disparaître la classe si utile des petits propriétaires. Ceux qui ne pouvaient se consoler de la perte de la liberté, se réfugiaient dans les villes, où les attendaient de nouvelles misères; d'autres, opprimés par des maîtres cruels, ou ruinés par l'avidité du fisc, étaient poussés à des rébellions ouvertes.

Ces causes diverses augmentaient les terres abandonnées. Les empereurs accordèrent l'exemption d'impôts à ceux qui les occupaient; ils les distribuaient même aux propriétaires de champs fertiles, avec menace de les dépouiller de leurs anciens domaines, s'il négligeaient de cultiver les nouveaux : mesures vexatoires qui ne produisaient aucun bien, parce qu'elles n'atteignaient pas la racine du mal. Dans le même but, on introduisit l'emphytéose, contrat par lequel, moyennant une rente annuelle, on donnait à cultiver un bien-fonds pour un temps déterminé ou à perpétuité. Ce contrat, d'abord, ne reçut d'application que pour les terres du fisc ou du municipe; mais plus tard il devint d'un usage commun pour les biens des particuliers, lorsqu'ils possédèrent des provinces entières.

Avant Jules César, chaque municipe constituait une république indépendante, associée à la république romaine, à laquelle elle fournissait un contingent déterminé, et dont elle recevait protection; il participait à quelques emplois, et communiquait aux Romains qui vivaient dans ses murs l'aptitude à les remplir; du reste, il avait ses lois propres, des magistrats électifs et la libre administration des affaires intérieures. La liberté civile et communale était donc entière; mais la liberté politique restait enchaînée par le pacte fédéral.

Le municipe, toutefois, adoptait, de gré ou de force, les lois civiles de Rome, et dès lors il était classé parmi les peuples dits *fundi*. Sous l'empire, la condition des *fundi* devint générale, et l'on adopta partout le droit civil romain comme condition du droit de cité; ainsi se formait l'unité juridique, tandis que les Italiens n'avaient demandé que la communauté du droit politique. Toutes les colonies devinrent alors des municipes; puis, lorsque le droit de suffrage fut tombé en désuétude, mu-

de leur conférer les ordres, pourvu qu'ils s'acquittassent des obligations du colonat. *Nov.* CXXV, 4.

nicipe signifia une ville habitée par des citoyens romains, quelle que fût leur origine.

Cette transformation s'opéra sous l'empire de la *lex Julia* (1), ou peu de temps après ; Rome, en conséquence, cessa d'être une république appuyée sur des républiques, pour devenir la métropole d'un empire, dont l'Italie était la province principale. Mais, pour constituer une véritable monarchie, elle avait à combattre le caractère du droit public et privé de Rome, municipal par essence, comme celui de toutes les antiques cités italiques ; il fallut donc réformer le mode de la liberté municipale en Italie, pour la mettre en harmonie avec la politique impériale et la centralisation administrative.

Comme à Rome, les citoyens *de optimo jure* participaient seuls à la souveraineté, c'est-à-dire pouvaient voter dans une tribu et remplir les magistratures ; les décurions exerçaient les mêmes droits dans les villes. Le système de la représentation, qui fait participer les sujets, quelque éloignés qu'ils soient, au gouvernement réel, n'était commun ni dans la pratique, ni même dans les spéculations philosophiques. La réforme de César permit à Auguste d'épargner aux citoyens éloignés le voyage de Rome pour voter, en ordonnant de recueillir les suffrages dans les comices particuliers, et de les expédier à la capitale. Il limita ce droit aux municipes, nom sous lequel furent compris, non plus tous les citoyens, mais les décurions seuls. Le sénat municipal (*ordo curiæ*) administrait la ville de concert avec les magistrats, qui, loin de trouver un contre-poids dans la curie, étaient choisis dans son sein. Les magistrats pouvaient présenter leurs successeurs ; néanmoins, comme ce privilége les rendait responsables de l'administration de leurs substituts, ils le regardaient comme une charge, et le plus souvent ils abandonnaient le choix au gouverneur de la province (2).

Les premiers magistrats de la cité étaient au nombre de deux ou de quatre (*duumviri*, *quatuorviri jure dicundo*), que l'on peut comparer aux consuls de Rome, avant qu'ils eussent partagé l'autorité avec les préteurs. Ils étaient annuels, veillaient à l'ad-

(1) Elle est de l'année 708 ou 709 de Rome ; elle a été conservée en partie par la Table d'Héraclée, mais surtout par une inscription trouvée à Padoue. Voir SAVIGNY, *Gesch. des römischen Rechts in Mittelalter*, chap. II, § 8.

(2) « La curie, malgré les matériaux abondants que l'on possède, reste encore le sujet le plus obscur dans l'histoire de la législation de l'Empire. » GIBBON, chap. XXII.

ministration de la commune, présidaient le sénat municipal, et rendaient la justice dans certaines limites, au delà desquelles les causes étaient portées devant le préteur. A mesure que la puissance impériale grandit, l'autorité des corps municipaux diminua ; on regarda comme une concession gracieuse ce qui était un droit antérieur à la conquête, et les duumvirs tombèrent au rang d'employés inférieurs, n'ayant plus ni *imperium,* ni pouvoir, ni tribunal. Enfin ils disparurent ; le premier décurion (*principalis*) dut présider la curie et diriger l'administration des affaires municipales ; il exerçait cette fonction tant qu'il vivait, ou du moins pendant quinze ans, sans juridiction toutefois, parce qu'il n'était pas un magistrat, mais seulement le doyen du corps (1). C'est ainsi que le despotisme impérial introduisait les formes monarchiques jusque dans la constitution de la curie.

Les communes conservaient donc la souveraineté municipale, mais n'avaient aucune garantie constitutionnelle contre le pouvoir absolu.

Quand on voit que tout individu ayant la capacité légale et certaines propriétés est inscrit sur l'*album*, sans privilége de naissance ou limite de nombre ; que les empereurs recommandent de n'élever au duumvirat que par degrés, comme pour le sacerdoce (2) ; que la curie elle-même prend une part immédiate aux affaires de la ville, élit ses magistrats, convoque au besoin tous les habitants, fait des décrets qu'elle expédie directement sans l'intermédiaire du préfet qui se borne à les accompagner de renseignements, ne dirait-on pas, à la vue de cette organisation, qu'il s'agit d'autant de républiques tout à fait démocratiques, dont l'opposition conjurait ou du moins entravait les violences des dominateurs lointains ? mais ce n'est là qu'une apparence.

Tout acte de la curie pouvait être cassé par le prince ; le gou-

(1) AMMIEN MARCELLIN, XXV, 4 ; SYMMAQUE, *Ep.* 10 ; Code Théod. *De op. pub.* — Si les codes de Théodose et de Justinien parlent si peu des magistrats municipaux, tandis que les jurisconsultes classiques en font sans cesse mention, c'est que ceux-ci vivaient en Italie, et que les codes dont nous parlons furent compilés en Orient.

(2) *Nemo originis suæ oblitus et patriæ, cui domicilii jure devinctus est, ad gubernacula provinciæ nitatur ascendere priusquam, decursis gradatim curiæ muneribus, subvehatur ; nec vero a duumviratu vel a sacerdotio incipiat, sed, servato ordine, omnium officiorum sollicitudinem sustineat.* Loi de Valentinien dans le Code de Théodose, liv. XII, tit. 4, l. 77.

verneur de la province annulait à son gré l'élection des magistrats ; puis, lorsque la centralisation impériale éteignit toute vie publique, l'ordre des décurions tomba dans le dernier avilissement. Comme la perception des tributs, toujours excessifs, devenait très-difficile, les empereurs obligèrent les centurions à les recouvrer, et les rendirent responsables, dans leurs biens et leur personne, des impôts de leur commune, ainsi que de leur propre administration et de celle des employés sous leurs ordres. Si un débiteur abandonnait ses terres au fisc, la curie était tenue d'en payer les charges, qu'elle trouvât ou non à les vendre. Les décurions, victimes du despotisme, n'étaient donc plus que ses agents gratuits, et leurs fonctions, d'autant plus pénibles que les besoins de l'empire augmentaient davantage, finirent par devenir insupportables; d'autre part, l'affermissement de la monarchie amoindrissait l'autorité et la considération des municipes. Constantin et ses successeurs, en accordant beaucoup d'exemptions, rendirent les charges municipales d'autant plus lourdes pour ceux qui les supportaient; puis, comme ils dépouillèrent un grand nombre de villes de leurs riches possessions pour en doter les églises, ils les mirent dans l'impossibilité de subvenir à leurs dépenses. Ajoutez à ces causes de ruine que les curiales qui n'avaient point d'enfants ne pouvaient disposer que du quart de leurs biens, le reste étant adjugé à la curie; pour s'éloigner du municipe, il leur fallait une permission du gouverneur de la province; enfin ils étaient soumis à une imposition spéciale (*oblatio auri*). Ils se trouvaient donc exposés à l'avidité toujours croissante du trésor, aux violences des barbares qui tombaient sur eux, à l'exécration des citoyens qui les regardaient comme des exacteurs impitoyables.

Il fallut donc les relever par la concession de nouveaux priviléges : les décurions tombés dans la misère durent être nourris aux frais du municipe; lorsqu'ils sortaient sains et saufs de la curie, après avoir parcouru tout le cercle des charges municipales, ils en étaient dispensés pour l'avenir et décorés même du titre de comte. On prit ensuite des mesures pour déjouer les artifices à l'aide desquels on cherchait à se soustraire au décurionat; Trajan défendit de s'en racheter à prix d'argent ; tout fils du décurion dut rester curial, et quiconque achetait vingt-cinq arpents de terre appartenait à la curie ; nul ne put vendre le sol qui lui conférait ce droit onéreux, et personne n'obtenait un emploi de cour sans avoir rempli les fonctions municipales. Enfin, le décurion s'enrôlait-il dans

l'armée pour échapper au décurionat, la loi l'arrachait au drapeau ; se faisait-il esclave, la loi lui rendait la liberté pour l'attacher à la curie. Les bâtards, les Juifs, les enfants nés d'un père esclave et d'une mère libre, le soldat lâche, le prêtre indigne, étaient condamnés à se faire décurions (1). Voilà quels étaient les pères de la patrie, les soutiens des libertés municipales.

L'excès du mal causé par le bouleversement des curies amena, après l'année 365, l'introduction des défenseurs (*defensores*), élus par la ville entière, afin de protéger les contribuables contre les prétentions de la curie, celle-ci contre les officiers de l'empire (2). Les défenseurs instruisaient les procès criminels, jugeaient au civil jusqu'à la somme de trois cents sous, et l'appel de leurs décisions était porté devant les gouverneurs. Leurs fonctions acquirent de l'importance, lorsqu'on fut obligé de faire aux communes des concessions d'autant plus étendues qu'on leur imposait des charges plus lourdes, et quand, après la réunion des décurions, il ne resta que la plèbe à pressurer. Étrangers d'abord à la curie, ils finirent par en devenir les chefs, jusqu'au moment où l'administration impériale s'écroula ; le clergé s'introduisit alors dans les curies, et l'évêque prit l'office de défenseur.

Dans la juridiction volontaire, quelques actes solennels de l'ancien droit, comme les *vindiciæ* avec toutes leurs applications de manumission, d'adoption, d'émancipation, étaient réservés aux

(1) *Curiales nervos esse reipublicæ ac viscera civitatum, nullus ignorat : quorum cœtum recte appellavit antiquitas minorem senatum : huc redegit iniquitas judicum, et exactorum plectenda venalitas, ut nonnulli patrias deserentes, natalium splendore neglecto, occultas latebras elegerint, et habitationem juris alieni.* Nov. de Maj. IV, 1. *Curiales... cœperunt se eximere curiæ, et occasiones invenire per quas liberi ab his efficerentur. Ita civitates diminutæ... Decuriones facultatibus... et corporibus fraudare curiam voluerunt, rem omnium impiam adinvenerunt, a legitimis nuptiis abstinentes, ut eligerent magis sine filiis quam sub lege deficere... Transtulerunt curialium facultates ad alias personas, nihil exinde habente curia... sub falsis causis facientes donationes... Vidimus quosdam sic adversos esse contra proprias patrias...* Nov. de Just. XXXVIII.

(2) *Hi potissimum constituantur defensores, quos decretis elegerint civitates. Defensores nihil sibi insolenter, nihil indebitum vindicantes, nominis sui tantum fungantur officio, nullas infligant mulctas, nullas exerceant quæstiones ; plebem tantum vel decuriones ab omni improborum insolentia et temeritate tueantur, ut id tantum quod esse non desinant.* Code de Théod. liv. XI, tit. 2.

magistrats du prince, à l'exclusion des officiers municipaux. D'autres, de forme nouvelle, furent introduits par les empereurs, lorsqu'on se mit à dresser des protocoles de toutes choses. Aux termes du statut d'Honorius, les actes devaient être rédigés devant un magistrat ou le défenseur, en présence de trois *principaux* et son scribe (*exceptor*); ces actes consistaient en un dialogue entre le comparant et le magistrat. Les testaments devaient être ouverts solennellement devant le gouverneur de la province; mais, pour plus de facilité, on les lisait quelquefois dans la curie.

Les villes d'Italie conservaient l'ancien droit italique, c'est-à-dire la faculté pour les citoyens de rendre eux-mêmes la justice, au moins en matière civile et en première instance. Le magistrat instruisait le procès, déterminait le principe de droit applicable au cas, rendait une décision motivée; alors un jury (*judex*), choisi chaque fois, et de condition privée, examinait le fait, le comparait avec le principe doctrinal invoqué par le magistrat, et le jugement résultait de l'accord de l'un avec l'autre. Ces *jugements privés* disparurent sous les empereurs, comme nous l'avons dit, et les magistrats prononçaient sur quelques affaires sans l'assistance de juges (*extraordinariæ cognitiones*). Dioclétien abolit cette procédure dans quelques provinces; elle tomba en désuétude dans d'autres, et la juridiction, sauf l'appel, resta tout entière aux gouverneurs.

Le noble romain continuait à regarder comme vils les arts manuels; même au temps de Constantin, on tenait pour infâmes ceux qui vendaient en détail ou vivaient du produit d'une industrie quelconque. Honorius et Théodose défendirent aux nobles et aux riches de se livrer au commerce, comme chose préjudiciable à l'État. L'industrie passa des esclaves aux mains des hommes libres, révolution très-importante, bien que l'histoire n'en fasse aucune mention. Chaque riche, autrefois, avait dans sa maison des esclaves dont l'industrie fournissait à tous leurs besoins, ou produisait des objets destinés à la vente. A l'époque où nous sommes, nous trouvons des artisans qui travaillent pour eux-mêmes ou pour quiconque veut leur acheter. Dans chaque ville, ils étaient organisés en corporations nombreuses qui jouissaient de grands priviléges; elles servirent d'abord d'appui solide aux municipes; mais, sous la pression de la fiscalité, elles devinrent ensuite un nouvel instrument de tyrannie et d'oppression.

Les neuf corporations de métiers qui existaient à Rome dès le

temps de Numa, semblaient constituées pour les objets de luxe plutôt que pour les besoins réels ; mais, sous l'empire, elles devinrent si nombreuses que Constantin en distingue trente-cinq : fondeurs de métaux, forgerons, taillandiers, plombiers, ouvriers en bronze, en argent, orfévres, joailliers, doreurs, verriers, miroitiers, tanneurs, teinturiers en pourpre, tisserands d'étoffes damassées, d'autres étoffes façonnées, foulons, maçons, tailleurs de pierres, marbriers, mosaïstes, ivoiriers, terrassiers, mouleurs, bûcherons, menuisiers, ceux qui ornaient les plafonds, charpentiers, potiers, ingénieurs hydrauliques, peintres, architectes, ciseleurs, sculpteurs, médecins, vétérinaires (1).

Les membres de ces corporations trouvaient un protecteur dans le patron qu'elles se choisissaient; ils acquéraient le privilége d'exercer leur industrie à l'exclusion de tous autres, avaient un syndic, des statuts, des propriétés, et jouissaient de l'exemption des prestations personnelles et même du service dans les légions ; en retour, ils devaient à l'État certains services. Ainsi, dans Rome, les forgerons étaient obligés d'éteindre les incendies; le long des fleuves, quelques *naviculaires* avaient la charge de transporter les denrées des armées ; les *bastagaires* conduisaient les tributs en nature destinés au fisc. Les membres de ces corporations étaient donc considérés comme attachés au sol de la cité avec leurs enfants et leur avoir ; ceux qui s'en éloignaient, assimilés aux déserteurs, y étaient renvoyés ; enfin ils ne pouvaient être affranchis de leurs obligations, même par rescrit impérial, à moins de se faire prêtres ou soldats (2). Les empereurs profitèrent de cette servitude pour les accabler sous le poids des mesures fiscales ; ils rendirent les corporations solidairement responsables des impôts, et, lorsqu'ils ne trouvaient pas d'argent ailleurs, ils se jetaient sur elles avec une telle avidité que beaucoup de membres, pour se soustraire à l'oppression, se faisaient serfs de la glèbe.

L'industrie reçut un coup funeste des empereurs, qui, par économie, se mirent à fabriquer tout ce qui était nécessaire à leur propre usage, aux distributions pour les courtisans, les ministres, les armées, même aussi pour trafiquer; c'était une réminiscence intempestive de l'ancienne constitution domestique, lorsque chaque père de famille entretenait dans sa maison des esclaves pour con-

(1) *Code Theod.* liv. XIII, tit. 4.

(2) PLINE, *Ép.* X, 42; *Code Théod.* liv. XIV, tit. l. I, 24; liv. XIII, tit. 5, l. 25; liv. X, tit. 4, l. 11, etc.

fectionner tous les objets dont il avait besoin. Alexandre Sévère faisait tisser et teindre des étoffes de pourpre, et envoyait sur le marché les plus fines et les plus éclatantes (1). Constantin vendait pour le compte du fisc des vêtements, des toiles de lin et des pelleteries ; Constance II avait des métiers pour le tissage de la laine, de la soie et du lin. Cette erreur grossière d'économie eut de funestes conséquences : Valentinien défendit à tout particulier de fabriquer des soieries, de tisser des étoffes en fil d'or ou toute autre ; Gratien et Théodose punirent de mort et de confiscation ceux qui teignaient ou vendaient de la pourpre, ou achetaient de la soie des barbares, dont le monopole appartenait à l'empereur, à qui les soldats devaient aussi acheter leurs habits (2). D'innombrables esclaves travaillaient dans ces manufactures, où les empereurs les condamnaient à rester perpétuellement avec leurs fils, dans la crainte qu'ils ne portassent leur industrie au dehors.

Les armuriers étaient de condition libre; mais, une fois inscrits dans la corporation ,ils devaient en faire partie un certain nombre d'années avec leurs enfants, marqués au bras pour être reconnus. A l'intérieur, les armes se vendaient librement, mais il était défendu de les exporter. Pour ne parler que de l'Italie, Concordia faisait des flèches, Vérone et Crémone des boucliers, Mantoue des cuirasses, Pavie des arcs, Lucques des épées. Aquilée, Milan, Ravenne, Rome, Canusium, Vénosa, avaient des fabriques d'étoffes de laine et de soie pour l'usage particulier des empereurs, d'habits militaires, de voiles et de cordages pour les navires; Tarente et Syracuse possédaient des établissements pour les teintures, Aquilée et Rome un hôtel des monnaies.

Le fisc s'empara aussi des mines et des salines, des carrières de plâtre, de pierres à aiguiser, de marbres, même de pierres à bâtir, qu'il affermait à des particuliers. On employait dans ces mines ou des condamnés, ou des esclaves avec leurs enfants; les ouvriers monnayeurs étaient aussi esclaves. Un si grand nombre de travaux confiés à des esclaves, qui ne coûtaient que l'entretien, diminuaient les moyens d'existence de la population libre, qui ne pouvait vendre à des prix aussi bas que les manufactures impériales.

Le commerce n'était pas plus florissant que dans le siècle pré-

(1) LAMPRIDE, *Vie d'Alexandre-Sévère*, ch. 39.
(2) *Code Théod.* liv. x, tit. 20.

cédent, et, si les lois s'occupèrent de le protéger, ce fut par des mesures mesquines et dictées par la cupidité. Lorsque les barbares s'approchèrent et prirent goût aux recherches de la civilisation, les Romains auraient pu, en établissant des marchés sur les frontières, recouvrer en partie l'or que ceux-ci ravissaient ou recevaient, soit comme tributs, soit à titre de solde. Mais, dans la crainte de les attirer par l'étalage des richesses du pays, ce trafic fut limité, et l'on défendit, sous peine de confiscation et d'exil, de vendre aux barbares ou à leurs ambassadeurs, non-seulement des armes, mais le fer brut ou travaillé, ainsi que les pierres à repasser ; il fut encore défendu de leur enseigner la construction navale ou de leur fournir le bois nécessaire à cet effet, et de leur livrer de l'huile, du vin, du caviar, du sel. La peur fit ensuite exclure rigoureusement, sauf pour quelques villes déterminées, les marchands perses et barbares (1).

Si l'on songe que Rome avait perdu la source principale de ses richesses, la conquête, on concevra sans peine combien elle devait s'appauvrir. Les métaux précieux étaient accumulés dans les mains d'un petit nombre, et rendus stériles par leur conversion en bijoux, en dorures, en vases. Les mines de l'Espagne et de la Grèce étaient épuisées, ou se trouvaient dans des couches très-dures dont l'exploitation exigeait du temps et l'emploi d'une force considérable. Il fallait tirer de l'Égypte et de la Lybie tout le blé nécessaire, qu'on payait comptant. Au milieu de ces graves circonstances, la rareté du numéraire devenait une entrave des plus nuisibles, puisqu'on n'avait pas assez d'argent pour payer les armées, encourager l'agriculture, fournir des capitaux à l'industrie et favoriser les échanges.

Déjà Antonin le Pieux avait dû, pour subvenir aux besoins publics, vendre les ornements impériaux ; Marc-Aurèle fit mettre deux fois à l'encan les vases d'or et les objets précieux du palais. Didius Julianus falsifia les monnaies, peut-être afin d'acquitter le prix énorme auquel il avait acheté quelques jours d'empire. Les monnaies d'or, toujours très-fines, se conservèrent avec le faible alliage de $\frac{1}{180}$; mais on altéra celles d'argent. Caracalla les fit battre avec une moitié de cuivre; Alexandre-Sévère, avec les deux tiers. Maxime convertit en numéraire les métaux précieux des temples et des lieux publics, sans épargner les statues des

(1) *Code Théod.* liv. x, tit. 40 ; *Code Just.* liv. IV, tit. 41, l. 1 ; *Dig.* liv. XXIX, tit. 4, l. 11.

dieux et des héros. Sous Philippe, il ne restait que les pièces d'argent frappées par les Antonins; de Gallien à Dioclétien, on n'en voyait qu'en cuivre, recouvertes d'une lame d'étain. Les faux monnayeurs, sous Aurélien, poussèrent l'insolence jusqu'à la sédition, et sept mille soldats périrent avant de l'apaiser. Après lui l'argent reparut, sans doute à cause de l'énorme quantité qu'il en avait trouvé dans le sac de Palmyre; mais il fut bientôt épuisé. Constantin, en 325, avait fixé la valeur de la livre d'or à 84 *solidi;* Valentinien I, quarante-deux ans plus tard, la mettait à 62, ce qui l'augmentait d'un septième; la proportion de l'or avec l'argent, au temps de Vespasien, était d'un à dix, et Constantin la fixa de douze à quatorze.

Théodose décida que les soldats, sur les frontières de l'Illyrie, recevraient de l'argent au lieu de rations, et que quatre-vingts livres de chair de porc salé seraient évaluées un sou d'or, de même que quatre-vingts livres d'huile et douze boisseaux de sel. Le sou d'or pouvait équivaloir à 14 fr. 81; ainsi une livre métrique de viande valait 57 centimes, et la mine de sel, 1 fr. 13: tant le prix de l'argent s'était accru depuis le temps de Dioclétien.

L'intérêt avait dû suivre la même progression. Déjà, sous la république, nous avons vu que les capitaux se plaçaient à grosse usure; sans tenir compte des abus, la loi, au temps d'Auguste, déterminait le taux à quatre pour cent; il était de six sous Tibère, et de douze pendant le règne d'Alexandre Sévère, qui le réduisit encore à quatre: funeste mesure qui fit cacher l'or et multiplia l'usure secrète, au point qu'il parut nécessaire à Constantin de le porter à douze (1).

(1) Au temps de Saint-Jérôme, le mal était pire encore. : « On a l'habitude, dit-il, dans la campagne, d'exiger l'intérêt du froment, du vin, de l'huile et des autres denrées; par exemple, on donne dans l'hiver dix boisseaux pour en recevoir quinze à la récolte, c'est-à-dire une moitié de plus. »

Les mots qui se rapportent à l'intérêt, sont :

Fœnus semiunciarium	1 1/2	pour cent.
» *unciarium*	1	»
Usura triens	3	»
» *quadrans*	4	»
» *quincunx*	5	»
» *semis*	6	»
» *bes*	8	»
» *deunx*	11	»
» *centesima*	12	»
» *centesimaquaterna* . .	48	»

Anatocismus, intérêt de l'intérêt.

L'ignorance des principes qui régissent la richesse alla jusqu'à faire défendre l'exportation de l'or, et, chose que l'on croit à peine, il fut ordonné d'employer toute espèce d'artifices pour attirer celui de l'étranger (1). Lorsque l'argent devint rare, le traitement des magistrats et la solde de l'armée furent déterminés en nature; puis, comme on ne pouvait diminuer sans péril la solde des légions, devenue excessive, on eut recours aux auxiliaires barbares, qui se contentaient de pain, de lard, de vin, d'huile et de peu d'argent.

Ainsi, ce n'était pas assez qu'un système ruineux de finances étouffât l'agriculture et l'industrie : il fallait encore qu'il ouvrît le pays aux barbares, dont il devait bientôt subir la domination.

CHAPITRE XLIII.

FILS DE CONSTANTIN. ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE. ARIANISME.

Constantin, en changeant la politique, la religion, la métropole, servit et froissa tant d'intérêts qu'on ne doit pas s'étonner si jamais peut-être, on a dit d'un autre personnage plus de mal et plus de bien. Asseoir sur les ruines du gouvernement populaire la souveraineté impériale, transformer l'esprit non-seulement de sa génération, mais des générations suivantes, qui dès lors perdent leur ancienne physionomie, est une œuvre capitale; pour en apprécier exactement les avantages et les inconvénients, il faudrait pouvoir se transporter à l'époque de cet empereur. Il faut certainement une âme robuste pour changer les institutions et la religion d'un pays, sans céder aux préjugés d'éducation, aux sophismes, aux murmures, et pour résister aux insinuations d'un parti triomphant, avide de se venger de sa longue oppression. Constantin répondait à ceux qui le poussaient à condamner les gentils ou les hérétiques : « La religion veut qu'on souffre la mort pour elle, mais non qu'on la donne. » Dans les temps de disette, il envoyait généreusement aux évêques du blé, du vin, de l'huile, des vêtements, de l'argent, pour secourir les malheureux, surtout les orphelins

(1) *Solum barbaris aurum minime præbeatur, sed etiam, si apud eos inventum fuerit subtili auferatur ingenio.* Code. Just., liv. IV, *De comm. et merc.* 2.

et les veuves, sans distinction de croyances. Il réprima les délateurs, *peste publique,* dont il punit les dénonciations calomnieuses; il voulait marcher sur les traces de Marc-Aurèle et de Claude II, son oncle, et disait qu'en raison de la fragilité des hommes, il fallait, dans le gouvernement, consulter plutôt l'indulgente équité que la sévère justice. Ayant appris que des mécontents avaient lancé des pierres contre ses statues, il se palpa en disant : « Je ne me sens aucune meurtrissure. » Dans un de ces panégyriques dont la bassesse des écrivains faisait tous les frais, et que tolérait l'impudence des Césars, un prêtre lui disait qu'après avoir dominé glorieusement sur les hommes, il monterait au ciel pour régner à côté du Fils de Dieu ; l'empereur l'interrompit par ces mots : « Je n'ai pas besoin de tes éloges, mais de tes prières. »

Lorsque la société vivait encore sous l'influence des idées païennes, il ne pouvait pas, tout à coup, publier des édits qui abolissent le passé, et fissent triompher le juste ou le bien sur la formaliste légalité; cependant il s'occupa d'élever l'homme matériel à la dignité d'homme moral, et de substituer au droit de nature les décisions du droit civil. Conformément aux doctrines religieuses, il abolit les châtiments contre le célibat, exempta le clergé de tout service public, de tout emploi onéreux, et restreignit la faculté de divorcer; il enjoignit à toutes les villes d'Italie, puis à celles d'Afrique, de fournir des secours aux parents pauvres· afin qu'ils ne fussent pas entraînés à jeter leurs enfants dans la voie du mal. Le rapt fut puni avec une extrême rigueur : le coupable devait être brûlé vif, ou mis en pièces dans l'amphitéâtre; si la femme déclarait avoir consenti à l'enlèvement, elle partageait le supplice; ses parents devaient l'accuser publiquement, et les esclaves convaincus de complicité étaient brûlés vifs, ou bien on leur coulait du plomb fondu dans la gorge. Aucun laps de temps ne prescrivait l'action contre ce crime, dont les effets retombaient sur la descendance du coupable; cette loi, dont la pensée morale poussait au delà des bornes de la justice, fut modifiée par la suite.

A l'instigation des évêques, il protégea mieux les intérêts des mineurs, garantit leurs propriétés immobilières, et voulut qu'ils eussent hypothèque légale sur les biens de leurs tuteurs. Il généralisa le droit des mères sur la succession de leurs enfants, rétablit la bonne foi au moyen du serment que les témoins durent prêter avant de déposer, étendit l'usage des codes civils, et publia qu'à l'avenir, ni les formules dans les stipulations, ni les

paroles rituelles dans les legs, ne seraient plus indispensables. On put appeler de toute décision aux magistrats supérieurs; pour faire obstacle à l'esprit de chicane, maladie de l'époque, il infligea des peines à ceux qui interjetaient des appels téméraires (1). Dans les affaires civiles, il soumit le soldat à l'autorité ordinaire; dans les criminelles, tous les sujets, jusqu'aux *très-illustres*, furent justiciables des mêmes tribunaux. Il ordonna, pour imposer aux juges une responsabilité morale, de tenir registre des condamnations, et menaça de punir les magistrats prévaricateurs ou négligents. On dut retrancher des confiscations les biens donnés aux femmes ou aux enfants, et noter dans le registre des individus condamnés à cette peine, qu'ils avaient des enfants. Il adoucit la détention des prévenus, et voulut que les prisonniers pour dettes envers le fisc eussent une chambre spacieuse et aérée; il mitigea les peines afflictives, en abolissant celle qui avait été si prodiguée de la marque au front, et le supplice de la croix.

Constantin défendit aux officiers publics de saisir, pour dettes envers le fisc, les bœufs, les esclaves ou les instruments de labour, comme aussi de mettre en réquisition, pour le service des postes, les animaux destinés aux champs; durant les semailles et la moisson, les cultivateurs furent dispensés de tout service public, et même de l'obligation de sanctifier les fêtes. Il encouragea les arts et les sciences, entretint des bibliothèques publiques, et la tradition lui attribue la fondation d'innombrables églises, qu'il aurait dotées richement, pourvues d'aromates et décorées de marbres fins et de vases précieux. Les biens que ses prédécesseurs avaient confisqués sur les martyrs, et ceux dont il dépouillait les temples profanes, ou qu'il enlevait à la célébration des jeux du cirque et du théâtre, fournissaient à ces libéralités. Il défendit les combats de gladiateurs, mais il négligea de faire observer le décret, comme il autorisa les auspices, qu'il avait d'abord prohibés.

Mais, brave à la tête des armées, il vivait à la cour dans la mollesse, dirigé par des ministres qui usaient son génie au milieu d'occupations frivoles. Gâté par les faveurs de la fortune, il avait toujours le diadème sur la tête, se parait avec un faste efféminé et déployait un luxe asiatique. Les trésors accumulés par ses prédécesseurs ne suffisant pas à ses dépenses ni à la construction de la nouvelle capitale, il greva ses sujets de nou-

(1) *Code Théod.* De fide test. liv. III et *passim*.

velles charges ; malgré le christianisme et la réflexion, il fut avare et cruel.

Dans sa jeunesse, Constantin avait eu de Minervina, femme obscure, Julius Crispus, jeune homme de grande espérance ; proclamé César à dix-sept ans et gouverneur des Gaules, il gagna l'affection de la multitude par les victoires qu'il remporta sur les Germains et les Francs, ou pendant la guerre civile. Mais tout à coup Constantin le fit juger et périr à Pola; plus tard, lorsqu'il eut découvert son innocence, il le pleura et punit d'une manière atroce ceux qui l'avaient poussé à commettre ce forfait, dont les causes sont enveloppées de mystère, comme il arrive toujours à l'occasion des assassinats de palais. Alors il déclara Césars Constantin, Constance, Constant, qu'il avait eus de Fausta, fille de Maximien, auxquels il associa (on ne saurait pour quel motif) leurs oncles Dalmatius et Annibalien; il les plaça dans diverses parties de l'empire avec une certaine autorité, mais sans les affranchir de sa dépendance.

317.

326.

Dans le cour des quatorze dernières années de son règne, Constantin mérita le titre de *fondateur de la tranquillité publique ;* redouté des Goths, des Vandales, des Perses, il recevait des ambassadeurs des peuples qui vivaient sur les rivages de l'Océan oriental et près des sources du Nil. Dix mois après avoir célébré la trentième année de son règne, il tomba malade à Nicomédie; sentant sa fin prochaine, il demanda l'imposition des mains et le baptême qu'il avait toujours différé de recevoir ; il mourut en déclarant que la seule vie véritable était celle dans laquelle il allait entrer. Honoré de magnifiques funérailles, il fut placé par la flatterie des païens au rang des dieux, par la gratitude du clergé au nombre des apôtres et des saints, et la justice de la postérité le compte parmi les grands monarques; Constantin, en effet, comprit son temps, et, au lieu de s'obstiner dans les voies du passé, il favorisa le progrès déjà mûr, et se mit à la tête de la plus grande révolution dont l'histoire fasse mention.

337.
27 mai.

A peine eut-il fermé les yeux que le peuple et les soldats, sans qu'il soit possible d'en expliquer les motifs, égorgèrent Dalmatius, Annibalien et ses neveux ; ses fils seuls régnèrent alors. Constance II eut l'Asie, l'Égypte, la Thrace ; Constant, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique. Constantin II, non content des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne, prétendit encore à la Mauritanie, et, pour l'obtenir, il envahit l'Italie ; il fut tué à Aquilée. Constant occupa les États du vaincu ; mais sa faiblesse et ses mœurs déré-

340.

glées exaspéraient ses ennemis et lui faisaient perdre ses amis; encouragé par ces dispositions, Flavius Magnentius, général barbare, lui donna la mort, se fit proclamer empereur, et gouverna l'Occident avec l'Italie. Dans le même temps, Vétranion, ancien général des légions d'Illyrie, à la nouvelle de la mort de Constant, se laissa proclamer Auguste par ses troupes; à Rome, Popilius Népotianus, neveu de Constantin, revêtit la pourpre, soutenu par une troupe d'esclaves et de gladiateurs.

350.

Constance abandonna la guerre des Perses pour venir combattre les usurpateurs; après avoir pardonné à Vétranion, qui avait toujours paru d'accord avec lui, il livra à Magnence, dont Népotianus avait été la victime, une des batailles les plus sanglantes que l'Europe eût vues depuis longtemps (1). Constance versa des larmes à la vue des cadavres de tant de braves qui auraient pu faire obstacle à l'invasion des barbares. Magnence s'enfuit à Aquilée, soutint quelque temps la guerre dans la haute Italie, puis dans les Gaules, et finit par se tuer à Lyon. Constance alors se trouva le seul maître de l'empire, avec les titres d'*Éternel*, de *Seigneur de l'univers;* mais faible, aussi incapable de faire le bien que d'empêcher le mal, il se laissait circonvenir par des eunuques, devenus les arbitres du nouvel empire comme les prétoriens l'avaient été de l'ancien; ils élevaient leurs créatures aux premiers rangs, accumulaient des trésors, et empêchaient les plaintes d'arriver jusqu'au monarque, abusé par des rapports mensongers sur la prospérité générale et par les applaudissements de la multitude.

353.

Quelques écrivains se sont prévalus de ces désordres pour attribuer au christianisme la situation déplorable de l'empire; mais, pour que la conséquence fût prise au sérieux, il faudrait oublier ce qu'était l'empire païen; les niais seuls, quand une médecine ne guérit pas un malade désespéré, osent dire qu'elle l'a tué. Le christianisme, qui voulait changer la condition morale, diriger la volonté et la vie, opérait une révolution, non pas de spéculations d'académie, mais pratique. Il ne tendait pas à agir sur l'opinion au moyen de la piété, mais à pénétrer dans les croyances et par elles dans les lois comme élément indestructible. Dans une transformation de cette nature, le mouvement, loin de s'arrêter à la surface, embrasse toutes les actions et toutes

(1) Selon Zonaras, Constance y aurait perdu 34,000 hommes, et Magnence 24,000; ce nombre doit être erroné.

les idées, la société domestique comme la société publique, pénètre souvent dans les liens de la famille et de l'État, mais détermine toujours leur sanction. L'opinion nouvelle se trouve donc en face d'une foule d'obstacles : il faut qu'elle renverse un ordre légal, lutte contre des affections, brise des habitudes invétérées, et remette en discussion des jugements enracinés.

La victoire serait moins difficile si les novateurs portaient avec eux une organisation belle et complète, une législation fondée sur les dogmes qu'ils enseignent; mais le christianisme, société spirituelle qui s'était donné plutôt la tâche de convaincre les intelligences et de purifier les cœurs que de bouleverser les relations et la condition extérieure de l'homme, n'avait, lorsqu'il sortit du cercle étroit des églises, aucune théorie sociale à offrir aux empereurs convertis; il se trouva donc exposé aux inévitables fluctuations de toute doctrine au début.

Néanmoins les successeurs de Constantin trouvèrent dans les préceptes de l'Évangile et les conseils de l'Église assez d'éléments pour réformer les lois au point de vue moral; mais, tandis que la législation civile s'imprégnait de l'esprit chrétien, l'administration restait païenne. Le souverain était encore identifié avec l'État, et son autorité sans limites donnait à ses vices une influence extraordinaire. La cour, dont les mœurs offraient toujours des exemples scandaleux, n'était pas affranchie des intrigues des eunuques et des courtisans; les croyances évangéliques se voyaient altérées par le despotisme de théologiens couronnés. Si l'on ajoute à ces obstacles l'aveugle obstination de ceux qui persistaient dans la doctrine de leurs aïeux; la nécessité de respecter certaines formes d'administration, unique appui de la constitution dont les fondements étaient sapés; les calamités qui accablèrent l'empire et les dissensions intérieures du clergé, on comprendra pourquoi l'Église triompha si lentement, et pourquoi des éléments étrangers se mêlèrent à son œuvre visible.

L'Église opposait à la société civile une autre société régulière, mais constituée sur des bases entièrement différentes. Les affaires extérieures de l'Église acquièrent une si grande importance qu'il faut les connaître pour comprendre l'histoire : nous allons donc examiner l'organisation qui fut alors introduite, d'autant plus qu'elle survécut à l'organisation civile, pour imprimer un caractère particulier à l'histoire moderne de l'Italie, et se conserver jusqu'à nos jours avec la stabilité que l'Église imprime à tout.

Une doctrine vraiment catholique, dont l'idéalité serait détruite par la moindre déviation de la foi commune, avait besoin d'un sacerdoce organisé de manière à perpétuer la rigoureuse conformité de croyances dans le nombre infini d'États indépendants, distincts de lieux, de races, de langues, parmi lesquels est répandue la communauté spirituelle; il fallait enfin créer une civilisation universelle de fait comme de nom. L'unité du sacerdoce, au moyen duquel l'existence du pouvoir ecclésiastique se trouve garantie à côté du pouvoir temporel, sans que l'un menace l'autre, servit à produire ce résultat.

Dès l'origine, une distinction inconnue des Grecs et des Romains s'introduisit avec le sacerdoce entre les prêtres et les laïques. Les prêtres qui se destinaient à un service divin spécial, recevaient leur mission et leur dignité par l'imposition des mains. Chaque communauté avait un seul évêque, qui faisait part de son élection à ses confrères par des lettres pastorales, dans lesquelles il exposait sa foi. Les évêques s'envoyaient les uns aux autres la liste des excommuniés, pour qu'aucun d'eux ne fût admis dans d'autres églises; ils écrivaient des lettres de recommandation (*litteræ formatæ*) pour les fidèles de leur diocèse qui voyageaient. Ainsi l'universalité multipliait les rapports mutuels, moyen tout-puissant de civilisation.

Le territoire sur lequel s'étendait la juridiction d'un évêque s'appelait diocèse, nom emprunté à la nouvelle distribution impériale. Plus tard on réunit plusieurs évêques sous l'autorité d'un métropolitain avec le titre d'archevêque ou de patriarche, qui les consacrait, les convoquait pour les assemblées synodales et revisait leurs sentences. Dans les premiers siècles, on ne voit d'autres patriarches que ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche.

L'Église de Rome, outre l'avantage d'être établie dans la plus grande ville d'alors, se vantait d'avoir précédé ses sœurs d'Occident, et se donnait pour fondateur le plus grand des apôtres, dont le sang et celui de saint Paul avaient arrosé son berceau; son évêque se considérait donc comme le premier dans l'ordre hiérarchique, bien que, de temps à autre, ce titre lui fût contesté par les autres patriarches; mais, dans la pratique du moins, la suprématie consistait dans le rang et la dignité, plutôt que dans le pouvoir ou la juridiction. Lorsque l'Église fut légalement reconnue, et put réunir ses représentants, publier des décrets pour tout l'empire, l'autorité de la cour romaine se fonda sur des actes

légitimes, émanés de la puissance ecclésiastique d'accord avec le pouvoir civil (1), et se fortifia tous les jours davantage, même extérieurement.

La communauté des biens, possible dans une société restreinte, devint impraticable aussitôt que le cercle de l'Église se fut agrandi ; les prosélytes purent conserver leurs biens et les augmenter par le trafic, l'industrie, les héritages, mais avec obligation de secourir leurs frères pauvres, et d'apporter une offrande, dans les assemblées hebdomadaires ou mensuelles, pour le service du culte ou les œuvres de piété. L'évêque gardait l'argent recueilli, dont on faisait trois parts généralement : la première servait à l'entretien de l'évêque et du clergé ; la seconde, au service du culte et aux banquets de charité ; on employait la troisième pour soulager les pauvres, les pèlerins, les esclaves, les prisonniers, pour sauver l'âme et la vie des enfants abandonnés, et venir au secours des chrétiens qui souffraient pour la cause de la justice. Les diacres faisaient les distributions ; ni l'éloignement des provinces, ni la diversité de nation, ni même la différence de religion, ne limitaient la charité. Comme les lois impériales défendaient aux colléges et aux corporations de posséder des biens-fonds sans l'autorité du sénat ou de l'empereur, les églises n'en eurent que sur la fin du troisième siècle. L'édit de Constantin leva cette interdiction, et dès lors les aumônes des fidèles cessèrent d'être l'unique ressource du clergé.

Les prêtres, afin de n'être pas reconnus, s'habillaient d'abord comme les laïques ; le vêtement ordinaire des chrétiens se composait du manteau des philosophes, qu'ils portaient sur la tunique, et différait peu du costume des ecclésiastiques modernes. La toge

(1) Gratien et Valentinien I voulurent que tout évêque pût appeler à celui de Rome des sentences du métropolitain, qui devait exposer les motifs de sa décision. Valentinien III, malgré l'opposition de saint Hilaire, évêque d'Arles, ordonna que les évêques se soumissent aux décisions du pape de la ville éternelle. Le concile général de Chalcédoine demanda au pape Léon le Grand la confirmation de ses décrets. Les évêques d'Orient écrivirent au pape Symmaque, reconnaissant que le troupeau du Christ avait été confié au successeur de Pierre *dans tout le monde habité ;* ceux de l'Empire demandaient à Hormisdas la confirmation de l'évêque élu par eux ; ce pape rédigea un formulaire que les évêques devaient signer et transmettre aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et ces derniers au pontife, comme symbole de l'unité ; ce formulaire fut accepté par les Églises d'Orient, qui s'empressèrent d'entrer dans la communion de l'Église de Rome, *où réside la véritable et entière solidité de la religion chrétienne.*

majestueuse était déjà rare sous Auguste, et n'apparaissait que dans certaines solennités (1), bien que cet empereur et plus tard Adrien n'eussent rien négligé pour la remettre en usage; vers la fin de l'empire, elle fut entièrement abandonnée, et le clergé seul conserva les formes de l'ancien vêtement; il se trouva dès lors, par son costume, distingué de la masse des citoyens.

Chaque *plèbe* élisait ses prêtres, parmi lesquels était choisi l'évêque, auquel on confiait, de préférence, le diocèse même dont il connaissait le troupeau; du reste on appelait à ce poste, sans distinction de lieux, l'ecclésiastique instruit, vertueux et qui convenait aux circonstances; le pontife romain sortait aussi de l'élection populaire. Le clergé, pour éclaircir certains doutes, ou se fortifier dans la foi et la charité, se réunissait en synodes particuliers ou généraux.

L'Église était donc constituée en monarchie élective et représentative, associant à la liberté et à l'égalité l'obéissance absolue envers le chef, bien qu'il fût sorti du peuple. Jamais aucun autre culte ne sut coordonner une hiérarchie qui pût se développer et s'agrandir indéfiniment, tout en restant sous une magistrature suprême et infaillible en droit comme en fait. Le roi et les sujets, les individus et les assemblées, ne sont soumis qu'à la loi de Dieu, promulguée et interprétée par l'Église, à laquelle il a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute; paissez mes brebis; ce que « vous délierez sera délié, ce que vous lierez sera lié. »

Ainsi l'autorité et l'obéissance ont le même caractère de noblesse; on impose aux peuples une autorité dépouillée de toute violence, et telle que l'esprit l'accepte sans que le cœur s'avilisse; comme elle parle de haut, elle oblige mais ne contraint pas.

Le puissance morale des pontifes, très-efficace au moyen âge, devient, comme celle des anciens tribuns, une négation protectrice, et s'efforce d'empêcher qu'on ne foule aux pieds la justice et la moralité. Comme un préteur romain, le pontife, pacifique et désarmé, prononce, selon l'équité, sur les dissensions que l'intérêt ou l'ambition suscite parmi les fidèles; il admoneste, comme un censeur, les hommes injustes et violents; comme un tribun, il proteste en faveur des opprimés. Ses ministres, entièrement distincts de ceux de l'ordre temporel, sont tenus de se livrer à l'enseignement universel, résumé en symboles connus de tous, et qu'ils exposent au clerc, au laïque, à l'incrédule : système

(1) SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, 40.

qui exclut les castes immobiles de l'Orient et les tentatives irrésolues des réformateurs modernes. Le prêtre, en s'approchant du souverain comme député de la monarchie de l'Église, lui rappelle l'égalité de tous et la préférence due aux pauvres; lorsqu'il se mêle au peuple, il lui prêche la soumission raisonnée.

Les premiers pontifes, après avoir travaillé toute leur vie pour conserver la foi pure et encourager ses confesseurs, l'avaient scellée de leur propre sang. Pierre eut pour successeurs Lin de Volterra, Anaclet de Rome, Clément de Rome, qui avait été le compagnon de saint Paul, et dont il nous reste deux lettres aux Corinthiens; Évariste de Syrie, Alexandre de Rome, Sixte de la famille Helvidia, qui introduisit le jeûne du carême; Télesphore de Thurium auquel on attribue le *Gloria in excelsis*. Quant aux papes Hygin d'Athènes, Pie d'Aquilée, Anicet d'Ancisa, Soter de Fondi, on ne peut affirmer rien de positif, comme on ignore le temps de leur pontificat et l'ordre de succession. On raconte qu'Éleuthère envoya des missionnaires dans la Bretagne. Le zèle de Victor d'Afrique fut tempéré par les prélats de l'Occident, afin que, sur la question du temps où l'on devait célébrer la pâque, il ne séparât point de l'Église les évêques d'Asie. On attribue à Calixte, de la famille Domitia et successeur de Zéphyrin de Rome, le fameux cimetière situé le long de la voie Appienne, où furent ensevelis cent soixante-quatorze mille martyrs et quarante-trois papes. Viennent ensuite Urbain et Pontien de Rome, Anthère de Policastro, Fabien, Corneille, Lucien, Étienne de Rome, qui eut quelques démêlés avec saint Cyprien; Sixte II d'Athènes; Denys de Thurium, dont les écrits sont perdus, sauf quelques fragments; Félix de Rome, Eutychien de Lucques, Caïus de Dalmatie, Marcellin de Rome, Marcel de Rome, dont la sévérité et les contradictions sont attestées par l'épitaphe que lui fit saint Damase. Au pape Eusèbe de Calabre, qui occupa la chaire peu de temps, succédèrent Melchiade ou Miltiade d'Afrique, et Sylvestre de Rome, sous lequel arriva l'heureux changement des empereurs.

67. 100. 139. 177. 193. 249. 223. 357. 304. 311. 314.

On raconta plus tard que Constantin, guéri de la lèpre et baptisé par le pape Sylvestre, lui avait cédé, à lui et à ses successeurs, la souveraineté de Rome, de l'Italie et des provinces d'Occident. L'acte de donation, forgé peut-être dans le huitième siècle et inséré dans les décrétales du Pseudo-Isidore, parut assigner une date très-ancienne et une origine légitime à la domination temporelle des papes; mais, dès le douzième siècle, on contesta l'authenticité du titre, que Laurent Valla réfuta complétement, en s'appuyant

sur des preuves à l'évidence desquelles les loyaux défenseurs du saint-siége furent les premiers à se rendre. Ce qu'on ne peut nier, c'est que la libéralité de Constantin dota splendidement les églises de Rome; un catologue, bien qu'imparfait (1), énumère les revenus que tiraient des maisons, des boutiques, des terres et des jardins, les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran, revenus qui s'élevaient à vingt-deux mille pièces d'or, outre une grande quantité d'huile, de linge, de papier, d'aromates et de fruits. Les pontifes néanmoins, même après le triomphe de la foi, continuèrent à vivre humblement, n'aspirant point à régner sur ce monde, mais à donner l'exemple des plus rares vertus.

Mais aussitôt que les choses du ciel sont en contact avec les choses humaines, elles participent de leur nature perverse. Dès que l'Église, de persécutée, fut devenue dominante, les païens y entrèrent en foule, non pas toujours par une conviction intime, et après avoir lutté contre le sophisme, les passions, l'habitude, les intérêts, mais souvent pour garder leurs emplois ou la faveur du prince, par avidité pour les priviléges et les richesses du sacerdoce. De pareilles conversions corrompirent les mœurs des chrétiens, et les vices de l'ancienne religion pénétrèrent dans la nouvelle. Ammien Marcellin a fait un tableau déplorable des mœurs des prélats; mais il obéit aux sentiments d'un homme qui ne connaît que l'austère simplicité du christianisme, sans tenir compte de son action dans l'ordre civil, d'où résultait pour le sacerdoce la nécessité de la pompe extérieure, des solennités somptueuses, des tributs, des possessions avec les priviléges et les dangers qui les accompagnent.

En Orient, on avait moins égorgé et plus discuté; le christianisme y germa donc plutôt, mais il vit apparaître en même temps les doutes, les nouveautés, et cette série de discussions qui naissent de toute vérité aussitôt qu'elle a été semée parmi les hommes, vérité qui peut être souillée par ses amis, par ses ennemis, par les moyens mêmes dont l'individu est obligé de se servir pour la propager, c'est-à-dire la parole et l'écriture. De là, une persécution nouvelle et parfois sanglante contre l'Épouse du Christ, qui désormais, certaine de la constance des martyrs, devait craindre la séduction de l'erreur et travailler à conserver dans son apos-

(1) Baronius, *ad annum* 324, n°s 58, 65, 70, 71.

tolique intégrité ce vaste symbole de la révélation, dont chaque partie, chaque mot correspond au tout.

Nous devons dans cet ouvrage nous borner aux faits relatifs à l'Italie et qui agirent sur les événements publics ; car les hérésies, qui furent d'abord des disputes d'écoles, ne tardèrent pas à troubler l'ordre politique; la plus mémorable fut celle d'Arius.

Le Christ n'écrivit rien. Il est de croyance orthodoxe que les apôtres, avant de se disperser pour aller convertir les nations, arrêtèrent entre eux le symbole de la foi commune, tel qu'il nous a été transmis sous le titre d'*apostolique* (1). Il n'existait pas

(1) Chaque évêque pouvait y faire des changements ; Rufin nous a transmis le symbole, conservé plus intact, de l'Église romaine, et celui d'Aquilée auquel ce prêtre appartenait.

Les voici :

Symbole romain.	*Credo in Deum patrem omnipotentem.*
— d'Aquilée..............	*Credo in Deo patre omnipotente invisibili et impassibili.*
— romain................	*Et in Christum Jesum unicum filium ejus, dominum nostrum.*
— d'Aquilée..............	*Et in Christo Jesu, unico filio ejus, domino nostro.*
— romain et d'Aquilée.....	*Qui natus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine.*
— romain................	*Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus, tertia die resurrexit a mortuis.*
— d'Aquilée..............	*Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus, descendit ad inferna, tertia die resurrexit a mortuis.*
— romain et d'Aquilée.......	*Ascendit in cœlos, sedet ad dexteram Patris; inde venturus est judicare vivos et mortuos.*
— romain................	*Et in Spiritum Sanctum. Sanctam Ecclesiam. Remissionem peccatorum. Carnis resurrectionem.*
— d'Aquilée..............	*Et in Spiritu Sancto. Sancta Ecclesia. Remissione peccatorum. Hujus carnis resurrectione.*

Nous avons recueilli dans les catechèses de Maxime, évêque de Turin (*Homil. in traditione Symboli*), de saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne

d'exposition générale et complète du dogme; la déclaration de foi consistait à exclure de la communion d'une église celui qui croyait autrement, c'est-à-dire qui substituait à la vérité générale une restriction de son propre jugement.

C'est ainsi qu'on avait combattu les premières erreurs sur la nature divine, dont quelques dissidents avaient soutenu l'unité abstraite de substance, niant même que cette substance pût se convertir en trois personnes; quelques-uns s'étaient abandonnés au charme des idées platoniques, analogues à celles des chrétiens sur le Verbe; d'autres avaient établi une trop grande différence entre le Père et le Fils, dont ils faisaient un Dieu distinct ou un homme, dans lequel, pendant quelque temps, s'était incarnée une vertu céleste, une substance divine. Depuis que le monde appartenait au Christ, il importait beaucoup plus de connaître ce qu'il était.

Arius, prêtre d'Alexandrie de l'Égypte, prétendait l'expliquer. Les orthodoxes regardent le Christ comme la connaissance divine, la pensée de Dieu, existant avec son éternelle activité, d'une substance identique (ὁμούσιος); Arius lui reconnaissait la force, la vérité, l'avenir, mais ne voulait pas l'identifier avec Dieu; il en faisait un être distinct, de substance analogue (ὁμοιούσιος) à celle de Dieu, une créature typique, que Dieu engendra pour servir de modèle aux hommes.

Arius connaissait tout ce qu'on avait publié avant lui; dialecticien subtil, il avait un style splendide, quoique affecté, savait s'insinuer dans les esprits, attendre avec persévérance, céder au temps et rester dans l'Église, bien qu'il la bouleversât; il faisait des livres et des poëmes populaires, entrait dans les maisons où, s'adressant aux femmes, il leur disait: « Avez-vous eu des en-

(*in Symb. Apost.*), et d'autres, les symboles de plusieurs églises, où l'on trouve déjà les expressions *conceptus*, *passus*, *mortuus*, *catholicam*, *sanctorum communionem*, *vitam æternam*, adoptées plus tard dans le symbole commun, tel qu'il se trouve dans les sermons 240, 241, 242 placés dans l'Appendice des Sermons de saint Augustin, édition des Pères Maurins.

Quelques mots ajoutés paraissent arbitraires et même futiles; mais ils tendent à réfuter des erreurs répandues. Ainsi, dans le Symbole d'Aquilée, mentionné plus haut, le *descendit ad inferna* répond aux Apollinaires et aux Ariens, qui refusaient une âme au Christ, comme si la divinité lui en eût tenu lieu; l'*invisibili et impassibili* est contre les Novatiens et les Sabelliens qui disaient que le Père-Éternel était né et avait souffert; l'*hujus carnis* combat ceux qui soutenaient que nous devions ressusciter avec un corps aérien et céleste.

fants avant d'accoucher ? ainsi, Dieu ne peut en avoir eu un avant de l'engendrer. » Après cette triviale comparaison, plusieurs restaient convaincus que le Père devait être antérieur au Fils.

Déjà, à cette époque, beaucoup croyaient qu'il n'y avait rien d'absolu dans la forme de la doctrine, que tout dépendait d'une certaine modification du sentiment, et que les différences de l'Église n'étaient que des manières diverses de voir de l'intelligence chrétienne ; aussi les instincts rationnels inclinaient vers Arius, qui opposait le sens commun au mystère. Le grand nombre de ceux qui, à l'exemple de Constantin et de la cour, s'étaient convertis avant de se vaincre, eux et le monde, se relâchaient dans leur croyance, et reculaient par faiblesse devant la recherche de la vérité. Le peu d'instruction favorisait l'erreur, et des gens étrangers aux sublimes audaces de l'idéal trouvaient plus facile de se représenter Jésus, dans sa vie et sa mort, comme prophète que comme Dieu ; puis, avec cet expédient, les doctrines communiquées d'en haut par son intermédiaire conservaient leur valeur dogmatique, et l'unité de Dieu ne restait plus entourée de ce nuage de la triplicité des personnes.

Mais, si l'auteur du christianisme n'est pas Dieu, égal et consubstantiel à l'auteur de toutes choses, ceux qui l'adorent sont idolâtres, ou, reconnaissant deux Dieux, retombent dans le polythéisme ; le Christ n'est plus le modèle que l'homme doit suivre pour se réhabiliter, ce qui constitue la base du christianisme pratique. Si l'on cesse de croire au médiateur divin, on voit reparaître entre l'homme et Dieu l'abîme qui les séparait dans les siècles du paganisme ; la doctrine d'Arius atteignait donc l'essence du christianisme. En outre, pour conserver la société, pour réformer les mœurs et la condition civile, il fallait, alors plus que jamais, le concours des œuvres ; or, pour agir, il faut croire, et, pour croire, il faut admettre une autorité infaillible. L'égoïsme avait ruiné la société romaine ; le sacrifice devait la reconstruire, et, pour se sacrifier, il ne faut pas douter du but de ses propres efforts. L'Église avait donc raison d'attribuer une si grande importance à une hérésie qui attaquait les bases de la foi, l'appui de l'espérance, la force de la charité.

Les empereurs essayèrent d'anéantir par le fer et le feu la religion nouvelle, qui avait détruit l'unité politique romaine ; mais, comme cette religion, dans sa marche rapide, était devenue prépondérante, Constantin la favorisa pour recomposer l'unité dans le sens chrétien. Cette unité se formait à peine, lorsque

le christianisme se fractionna, lorsque le faisceau de la foi se rompit, de cette foi qui avait puisé assez de force dans sa propre unité pour renverser la tour de Babel des opinions païennes.

Constantin, qui avait d'abord méprisé l'hérésie comme un problème inaccessible à la raison humaine, s'aperçut enfin combien la discussion devenait sérieuse, tant à cause de la foi, qu'elle mettait en péril, que pour la chaleur séditieuse avec laquelle on l'agitait; persuadé que l'Église seule a le doit de résoudre les questions de croyances, il convoqua donc un concile, non plus partiel, mais œcuménique. En effet, dès qu'on voulait accueillir tout le monde romain dans la communion chrétienne, des décisions partielles étaient insuffisantes; l'Église, représentant l'humanité divinement rétablie dans l'unité, devait se montrer une dans un concile universel, s'éclairer des lumières de tous, obtenir l'adhésion commune, et déterminer la croyance sur le point essentiel du christianisme, c'est-à-dire la nature du Verbe.

Les évêques de tout l'empire, au nombre de trois cent dix-huit, se réunirent en conséquence à Nicée de Bithynie. Un grand nombre d'entre eux portaient sur leurs corps les glorieux stigmates du martyre souffert pour la foi qu'ils venaient alors défendre avec la parole; d'autres se recommandaient par un don spécial de sainteté, de miracle, de savoir. Parmi ces prélats brillaient au premier rang, d'un côté, Arius, habile à saisir toutes les occasions de faire triompher sa cause; de l'autre, Athanase, diacre, puis évêque d'Alexandrie, qui fut longtemps le champion le plus ardent du parti orthodoxe. Le pape Sylvestre envoya des légats à ce concile; divers laïques s'y rendirent pour défendre par le savoir l'une ou l'autre cause, et l'empereur lui-même y parut avec toute la majesté que réclamait une pareille assemblée.

On commença par lutter de textes, d'arguments et de subtilités; pour se soustraire aux arguties théologiques, le concile adopta une expression platonique, en déclarant que le Fils est *consubstantiel* (ὁμούσιος) au Père; un symbole fut rédigé, et Arius condamné avec les siens (1). Les décisions du concile furent

(1) Le concile de Nicée décida aussi la question relative à la célébration de la pâque, question importante, malgré son apparente frivolité; car elle confirmait à jamais la séparation du christianisme et du judaïsme, et mettait le sceau à la suprématie de l'Église de Rome, puisqu'on adoptait l'usage, pratiqué par elle, de fêter la résurrection du Christ le dimanche où tombe la pleine lune la plus rapprochée de l'équinoxe de printemps, ou le dimanche qui le

notifiées à tout l'empire, et Constantin écrivit à ce sujet de nombreuses lettres; il exila même Arius. Mais cet hérésiarque, dont la fécondité en expédients était inépuisable, déclamait contre l'introduction dans le dogme d'un mot étranger aux saintes Écritures, ou contre la présomption de ceux qui voulaient définir d'une manière absolue des choses impénétrables; tantôt il soutenait ses opinions devant de nouveaux conciles; tantôt il surprenait l'empereur, mauvais théologien, par des professions de foi captieuses, et Constantin finit par ordonner à l'évêque de Constantinople de le recevoir dans la communion; mais, au moment où Arius se rendait à l'église, il fut pris de douleurs d'entrailles et mourut. 336.

L'incendie, loin de s'éteindre avec lui, éclata avec plus de violence. Les ariens publièrent en peu d'années dix-huit symboles; les synodes particuliers décidaient en sens contraire, et les partis se persécutaient alternativement; les successeurs de Constantin, jaloux du pouvoir qu'il avait accordé à l'Église, favorisaient la faction qui les invoquait. Constance II persécuta avec acharnement saint Athanase, qui, toujours infatigable, parlait, agissait, écrivait, courait, d'Orient en Occident, des déserts de la Lybie à la cour de Rome, pour faire triompher la vérite. Le pape Libère, de Rome, qui avait succédé à Marc et à Jules, Romains aussi, soutenait Athanase et les décisions du concile de Nicée; cette conduite irrita Constance ou plutôt ses eunuques, qui le persécutèrent; enlevé de nuit, il fut transféré à Milan, puis confiné à Bérée, dans la Thrace; mais rien ne put ébranler sa résolution. 352. 356.

La violence régnait partout: en vertu de décrets impériaux, on expulsait de la ville, après l'avoir marqué au front, quiconque soutenait le mot *consubstantiel*, et ses biens étaient confisqués; les catholiques, sous les peines les plus sévères, devaient communiquer avec les ariens, qui obtenaient seuls les églises et les dotations publiques. A Rome, on se battait pour la consubstantialité, comme autrefois pour les droits du peuple, et les soldats, « mauvais apôtres de la vérité, qui ne connaît d'autres armes que la persuasion » (Athanase), prétendaient imposer la foi. On reconnaissait partout quelque chose de nouveau dans le monde; l'étendard de l'Église flottait en face de celui de la terre; l'Église proclamait une autorité supérieure à la puissance humaine, et

suit immédiatement. Cette déférence envers l'Église de Rome est un fait très-important dans l'histoire ecclésiastique.

source de cette puissance. César répondait avec l'épée; mais les prêtres soutenus par le peuple et son représentant le pontife, souffraient la violence avec impassibilité.

Les fidèles, privés de pasteurs, la conscience incertaine, soumis à des évêques étrangers qu'ils n'avaient point élus, faisaient entendre des plaintes unanimes. Lorsque Constance vint à Rome, une députation de nobles matrones magnifiquement parées vint au-devant de lui pour le supplier de rendre Libère à son siége, les églises restant désertes depuis que Félix lui avait été substitué. L'empereur y consentit, pourvu que Libère se rangeât à l'opinion des évêques; mais, lorsque cette concession fut proclamée dans le cirque, le peuple, qui n'avait pas oublié en Italie les manifestations démocratiques, l'accueillit avec des huées, en s'écriant : « L'Église n'est pas un amphithéâtre où l'on puisse établir deux factions : un seul Dieu, un seul Christ, un seul évêque ! »

Les artifices habituels des prélats grecs, habitués aux manéges de la cour et aux subtilités des écoles, prévalurent néanmoins dans le concile de Rimini; quatre cents évêques furent amenés à signer une formule de foi condamnant quiconque dirait que le Fils de Dieu est une créature égale aux autres, formule qui, sous l'apparence de la vérité, affirmait implicitement que le Christ était une créature. Libère ne sut pas résister à la persécution, et, dans un moment de faiblesse expliquée par le désir de remonter sur son siége, il souscrivit un symbole dans le sens arien, ou plutôt la condamnation d'Athanase (1).

Saint Jérôme put dire alors que le monde fut tout surpris de se trouver arien. Vingt années de durée enlevaient à cette opinion le caractère de nouveauté; le pape l'avait acceptée, sans qu'on s'inquiétât des motifs de son adhésion, ni de sa prompte rétractation; on pouvait donc regarder comme imminente la chute de la foi de Nicée, accuser d'erreur un concile œcuménique, et de mensonge la parole du Christ. Mais Athanase, loin de désespérer, sortit de la retraite où il s'était tenu caché pendant sept ans, et se déchaîna, non contre les prévaricateurs, mais contre la force qui les égarait; aussitôt les Pères, un moment trompés,

(1) C'est la *faute de Libère*, rappelée à satiété par les adversaires de l'infaillibilité du pape. Mais, quand même le fait serait vrai, ce qui est nié par quelques-uns, il ne prouve rien contre cette infaillibilité, puisque Libère ne prononça point *ex cathedra*, ni dans l'exercice de sa libre volonté; du reste, à peine rétabli sur son siége, il se rétracta.

protestèrent contre l'erreur, et la doctrine catholique fut réintégrée dans le concile d'Alexandrie.

Au lieu de proscrire tant de vaines querelles, Constance les fomentait; loin de rétablir l'ordre par croyance, il troublait l'Église par curiosité, et laissait l'empire tomber en ruine.

CHAPITRE XLIX.

JULIEN. RÉACTION DU PAGANISME.

Constantin Gallus et Claude Julien, échappés au massacre de la famille impériale, avaient reçu une éducation princière. Gallus tenta de s'emparer du pouvoir; il fut condamné et décapité. Julien, habile à dissimuler, échappa au péril; envoyé dans un exil honorable à Athènes, il prit le costume et les habitudes des philosophes, dont il connaissait les doctrines depuis longtemps. Eusébia, épouse de Constance II, saisissait toutes les occasions qui s'offrent à la femme ou que sa ruse sait faire naître, pour gagner au jeune Julien les bonnes grâces de son mari; or, comme les ennemis faisaient irruption de toutes parts, Constance, se sentant incapable de leur tenir tête, accorda à Julien le titre de César, la main d'Hélène, sa sœur, et le gouvernement des pays situés au delà des Alpes. Les soldats, dont l'approbation suffisait alors, la donnèrent à Milan, en se frappant les genoux de leurs boucliers, et pleins de confiance dans la vertu d'un jeune homme âgé de vingt-cinq ans. L'ombrageux empereur lui imposa par écrit des règles de conduite, fixa même les dépenses de sa table, lui défendit de faire le *donativum* aux soldats, et s'en dispensa lui-même; bien plus, il l'entoura de serviteurs et de courtisans, qui, sous prétexte d'hommage, limitaient la liberté de ses actes et de ses paroles, j'allais dire de ses pensées.

54.

355.

Après avoir laissé Julien à la garde de l'Occident, Constance se dirigea vers l'Asie; mais auparavant il voulut voir Rome, où il reçut les honneurs du triomphe et les hommages serviles de l'ancienne métropole du monde, à laquelle il paya son tribut d'admiration; pour ajouter à ses embellissements, il fit dresser dans le cirque l'obélisque égyptien qui maintenant s'élève sur la place de Saint-Jean de Latran. Il combattit les barbares avec succès, et fut moins heureux contre les Perses.

Julien avait une taille courte, un cou gros, de larges épaules, entre lesquelles s'enfonçait sa tête, agitée de mouvements involontaires et fréquents; les cheveux en désordre, les yeux vifs, mais divergents; une barbe touffue, hérissée, terminée en pointe; la poitrine velue, les mains sales, les ongles longs. Par compensation, son corps était dur à la fatigue, son âme hardie, sa mémoire prompte et fidèle, son esprit pénétrant; il se plaisait aux discussions subtiles, avait un langage facile et naturel, mais parlait plus volontiers en grec qu'en latin. Bon et doux dans ses actions, il déployait un courage intrépide dans les dangers. Sorti d'une prison dans laquelle on l'avait entouré d'égards, puis formé dans les discussions oiseuses des écoles et par la lecture des livres, il parut étrange et ridicule aux courtisans de Constance, lorsqu'il eut rasé sa barbe et déposé le manteau pour revêtir le *paludamentum* de César; mais le malheur et les livres lui avaient appris la tempérance, la continence, l'amour de la fatigue, le mépris du faste. Vêtu presque aussi simplement que le soldat, il dormait sur un tapis étendu à terre, et se levait au milieu de la nuit pour vaquer aux affaires ou se livrer à l'étude. Lorsqu'il voulait calmer ou diriger les passions de la soldatesque, il se servait de l'éloquence que les rheteurs lui avaient enseignée; bien que peu versé dans la jurisprudence, il employait les notions de justice qu'il avait puisées auprès des sophistes pour résoudre les contestations embrouillées. Il avait choisi de bons conseillers, et leur accordait une confiance docile. Trois fois il passa le Rhin pour détruire les bourgs que les Germains construisaient sur ses rives à l'imitation des nôtres; après les avoir contraints à la paix, il ramena vingt mille prisonniers qu'il avait rachetés.

357. Les Francs, d'un courage plus redoutable, furent expulsés de la Gaule; puis il éleva des forteresses et construisit des navires avec les matériaux que lui fournirent les Germains en vertu d'un traité; les légions et les auxiliaires furent employés à ces divers travaux.

A la cour impériale, les bouffons, ce fléau de toutes les époques, tournaient en ridicule ce soldat philosophe, ses bizarreries et son costume étrange, le comparaient à un singe, à une taupe, à un bouc, et en faisaient la parodie; mais, lorsque ses victoires fermèrent la bouche aux railleurs, ils devinrent jaloux. Les courtisans et les eunuques exagérèrent ses exploits pour inspirer de l'ombrage à Constance, et réussirent. La Gaule paraissait à l'abri de nouvelles invasions, tandis que le danger croissait en

Orient; Constance saisit ce prétexte pour enlever a Julien les légions que ses triomphes lui avaient procurées, afin de les envoyer en Perse. Un grand nombre de volontaires de tous pays ne s'étaient enrôlés qu'à la condition de ne jamais franchir les Alpes, et le soin de la gloire romaine touchait peu des barbares. Dévoués à Julien autant qu'ils répugnaient aux fatigues d'une marche désastreuse à travers des régions difficiles et de nouveaux ennemis, ils se jetèrent dans la seule voie qui leur restait pour ne pas abandonner leur patrie et leur chef, la rébellion, et ils proclamèrent Julien Auguste. Donnant à son infidélité l'excuse de la violence, Julien, dans ses écrits, jure par Jupiter, par le Soleil, Mars, Minerve, par tous les dieux enfin, qu'il ne sut rien de la conspiration; d'autres assurent qu'il résista sincèrement aux révoltés jusqu'à ce que s'étant endormi, le génie de l'empire lui apparut et lui reprocha vivement de manquer de courage. Julien, à son réveil, pria de cœur Jupiter, qui par un augure manifeste lui ordonna de se résigner à la volonté du ciel et de l'armée.

561.

Ce qui est certain, c'est qu'il donna cinq pièces d'or et une livre d'argent à chacun des soldats qui lui avaient fait cette violence. Dès lors sa conduite fut telle qu'il s'enleva tous les moyens de réconciliation avec Constance, et, plein de confiance dans les dieux immortels, il fit ses préparatifs de guerre. Il se dirigea vers Constantinople par une de ces marches rapides qui épouvantent les adversaires et entraînent ceux qui hésitent; chaque jour voyait accroître ses forces; il reçut l'hommage de l'Illyrie, de l'Italie, de la Grèce, et, après avoir franchi le mont Hémus, il s'approcha d'Andrinople. Apollon l'avait assuré de la mort de Constance, qui, en effet, consumé, par une fièvre lente, épargna la guerre civile.

Constantin, génie médiocre, a mérité une place insigne dans l'histoire en secondant le progrès des idées et en les coordonnant avec les faits. Or voici un homme, de qualités brillantes, qui s'est fait petit pour avoir tenté de remorquer le monde vers un passé à jamais impossible, et répété sur mille tons : « Fuyons les nouveautés. »

L'idée de Constance, son oppresseur, s'associait à celle des chrétiens dans la tête de Julien, qui les confondit dans une haine commune; dégoûté des inextricables discussions sur l'arianisme, rebuté par les exercices de piété qu'on lui imposait, il rappela l'ancien culte, qui avait conduit l'empire à son apogée et produit dans les lettres des travaux immortels. Il était secondé dans ces

dispositions par les sophistes, qui, se bornant à répéter la vieille parole, ne comprenaient rien à l'esprit nouveau, et le flattaient de l'espérance de futures grandeurs. Julien a beau dire qu'il méprise la gloire, l'ostentation philosophique perce dans tous ses actes; à tous les faits qu'il accomplit et raconte, il donne pour motif le devoir de la philosophie; chacune de ses vertus était un calcul, un exercice scolastique, une parade.

Nous ajouterons même, une imposture. Nous respectons les convictions religieuses ; mais pouvons-nous avoir de l'indulgence pour Julien, qui, tout en faisant espérer aux idolâtres la restauration de l'ancien culte, continue de paraître chrétien pour se concilier, tantôt l'empereur, tantôt les soldats, communie avec eux dans la solennité de Noël et accomplit les cérémonies sacrées? Ses dieux apparaissent toujours dans les circonstances décisives de sa vie; c'est par eux qu'il jure n'avoir jamais nourri d'ambition, et c'est à eux qu'il impute sa rébellion ; il passe de longues heures avec les aruspices et les devins à tirer des présages sur l'issue de ses entreprises. Il était occupé à ces puérilités, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Constance; maître alors de l'empire, il songea à réaliser les promesses qu'il avait faites tant de fois aux fauteurs de l'idolâtrie.

11 décembre.

Constantin, comme nous l'avons déjà dit, s'était cru obligé de ménager les partisans de l'ancienne religion, et de pallier sous le nom de tolérance la protection accordée au christianisme. Ses fils, avec l'avantage de venir après la première résistance, et dans l'âge où l'on s'arrête moins devant les obstacles, osèrent plus, mais non pas tout. La loi de 341 ordonne que « la superstition cesse et qu'on abolisse l'infamie des sacrifices (1); » mais elle n'inflige aucune peine, et Magnence l'abrogea dans l'espoir de se faire des partisans. Constance II, devenu seul maître, décréta l'entière abolition de l'idolâtrie, sous peine de mort (2); cependant il n'entreprit rien contre l'ancien culte. Il est permis de supposer que les chrétiens profitaient des décrets qui prohibaient les aruspices, les rites secrets et divinatoires, pour molester les prêtres païens; mais l'exécution des lois était abandonnée à la discrétion des magistrats. Aussi voyons-nous les temples et les sacrifices subsister en Occident, et, en particulier, à Rome; on allait encore demander des oracles à la sibylle de Tivoli; si les

(1) *Code Théod.*, liv. XVI, tit. 10, I, 2.
(2) Ibid., IV de 353, et V de 356.

vents contraires empêchaient l'arrivée de la flotte qui portait le blé, le peuple entraînait les magistrats à Ostie pour sacrifier sur les autels de Castor; les prêtres saliens continuaient d'exécuter leurs folles danses avec les boucliers tombés du ciel, malgré les railleries des chrétiens; des libations de sang humain se faisaient encore à Jupiter Latial sur le mont Albain; les diverses hiérarchies sacerdotales existaient toujours, et le vœu de chasteté des vestales n'avait pas cessé d'être sous la sanction des lois; on élevait même de nouveaux temples aux divinités déjà mortellement atteintes (1), et, au dire de Lactance, de nouveaux dieux naissaient chaque jour (2); mais Cybèle et Mithra finirent par l'emporter.

Nous avons vu, au plus fort des guerres puniques le simulacre de la déesse de Phrygie apporté à Rome; ses prêtres, appelés Galles, exécutaient des danses fanatiques en chantant avec accompagnement de cymbales, et couraient de ville en ville suivis de la foule, qui s'émerveillait de leur costume étrange, de leur dévotion bouffonne et de prestiges dans lesquels ils étaient d'une rare dextérité. Dissolus, ignorants, gourmands, fripons, ils n'auraient gagné que le mépris, s'ils n'avaient puisé de la force dans une organisation compacte, à la tête de laquelle se trouvait un archigalle.

Le culte que les Perses, dès la plus haute antiquité, rendaient à Mithra, fut altéré par des mélanges hétérogènes; les nouveaux mithriaques exigeaient de leurs adeptes de rigides macérations, et de ceux qui aspiraient aux grades les plus élevés, la virginité et le célibat. Introduit dans le Capitole, on ne sait à quelle époque, ce culte fit des progrès sous les empereurs, et on y sacrifiait des victimes humaines. L'initiation à ces mystères n'était complète qu'après avoir subi différentes épreuves. Le chef suprême, à Rome, s'appelait *pater Patrum;* il avait sous lui le *pater sacrorum* et les ordres inférieurs qui portaient les noms de *corbeau,* de *griffon,* de *soldat,* de *lion,* de *Persée,* *d'héliodrome.* On les choisissait généralement dans l'aristocratie, bien qu'une foule d'inscriptions qui rappellent des crioboles et des tauroboles, c'est-

(1) Les faits ont été recueillis par TZCHIRNER, *Der Fall des Heidenthum* (Leipzig), 1829, et par BEUGNOT, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident,* Paris 1835; mais les conséquences que le dernier en tire ne peuvent être raisonnablement acceptées. Voir aussi J. E. AUER, *Kaiser Julian der Abtrünnige,* etc. Vienne, 1855.

(2) *Nascuntur ergo et quotidie quidem dii novi; nec enim vincuntur ab hominibus fœcunditate.* Div. inst., I, 16.

à-dire des sacrifices de beliers et de taureaux, nous montrent rarement le chef de l'État ou de la religion nationale revetu de titres de noblesse.

Les néophytes recevaient une espèce de baptême, s'imprimaient des signes sur le front et buvaient un mélange d'eau et de farine en prononçant certaines formules rituelles. Le principal temple de Mithra était dans les souterrains du Capitole. Les mystères se célébraient à l'équinoxe du printemps; mais la *naissance du soleil invincible* était l'occasion d'une plus grande solennité au 25 décembre. Aussi lesPères de l'Église occidentale choisirent-ils ce jour pour fêter la Nativité du Christ, véritable soleil, tandis qu'elle était célébrée en Orient le 6 janvier, jour consacré à Osiris (1). Ces particularités nous sont transmises par les chrétiens qui combattirent ces pratiques; les ressemblances de ce culte avec celui du Christ ont fait dire à quelques philosophes anciens et à des rationalistes modernes que le second avait emprunté au premier ses mystères et ses rites.

Indépendamment de ces nouveautés, beaucoup de cérémonies du culte national, chères à un peuple si attaché aux coutumes de ses ancêtres, subsistaient encore. A l'élection de l'empereur Probus, le sénat adressa cette prière aux grandes divinités : « O « grand Jupiter, ô Junon, reine du ciel, ô Minerve, protectrice des « vertus, ô Concorde, ô Victoire romaine, accordez aux sénateurs, « au peuple romain, aux soldats, à nos alliés, aux étrangers, « la grâce de voir Probus régner comme il a combattu. » Un calendrier de l'année 354 environ mentionne, jour par jour, les fêtes profanes qui doivent être célébrées (2). Les fouilles récentes pratiquées dans l'amphithéâtre de Capoue ont produit une inscription de 387, où le prêtre Romanus Junior énumère les fêtes païennes qu'il a célébrées cette même année; ce sont : *vota*, le 3 janvier, pour le salut du prince; *genialia* en février, trois lustrations pour les semailles; *rosaria* en mai; des fêtes pour les vendanges vers la fin d'octobre, et ainsi de suite. Un voyageur, en 374, trouve à Rome « sept vierges très-illustres qui, pour le salut de la ville, accomplissent les cérémonies des dieux suivant l'usage des ancètres; » il ajoute que « les Romains honorent les

(1) JABLONSKI, *De Origine festi natalis Christi*; SAINT ÉPIPHANE, *Adversus hæreses*, I, 29. Les *Charisties* pour les morts se célébraient le 22 février; les chrétiens y substituèrent la fête de Saint-Pierre, *festum epularum sancti Petri*.

(2) GRÆVIUS, *Thesaurus antiq. rom.*, VIII, 95.

dieux, et spécialement Jupiter, le Soleil et Cybèle. » (1) Nous avons aussi l'aride nomenclature des rues et des édifices de Rome faite par un certain Publius Victor et un Rufus Festus, où l'on trouve 152 temples et 191 chapelles.

Aux calendes de janvier, tous se lèvent de bonne heure « et « courent les uns vers les autres avec des cadeaux appelés « étrennes. Les amis se font un don avant de se souhaiter la « bonne année, s'embrassent sur les lèvres, se serrent la main, « non pour échanger des expressions d'amitié, mais pour se faire « payer les courtoisies de l'amitié. Ainsi, ils embrassent un ami « et l'éprouvent en même temps...; puis, retournant dans leurs « maisons, ils portent des rameaux comme s'ils avaient consulté « les augures, et rentrent chargés des cadeaux qu'ils ont recueil- « lis, sans s'apercevoir que ce sont autant de péchés. » Voilà ce que disait Maxime, évêque de Turin, qui ne s'imagina point mal employer son zèle à réfuter ceux qui croyaient à Vénus, à Mars, aux autres dieux, se plaignant que les magistrats ne fissent pas exécuter les édits impériaux relatifs au culte, et que des chrétiens négligeassent de les observer; il exhortait sans cesse à renverser les idoles dans les environs de Turin, à empêcher des sacrifices souillés de débauche ou cruels, à ne pas croire aux magiciens ou à ceux qui se vantaient de pouvoir avec des charmes faire descendre la lune sur la terre (2).

Gaudentius, évêque de Brescia, à l'exemple de Philastre, son prédécesseur, combattit avec vigueur l'idolâtrie dans son diocèse : « Vous autres néophytes, appelés au banquet de cette pâque « mystique et salutaire, ayez soin de conserver vos âmes pures « des aliments souillés par la superstition païenne. Il ne suffit « pas que le vrai chrétien repousse une nourriture empoisonnée « par les démons; il faut encore qu'il fuie les abominations des « gentils, toutes les fraudes des idolâtres, comme on fuit le venin « vomi par le serpent infernal. L'idolâtrie se compose d'enchan- « tements, de présages, d'augures, de sorts, de toutes les vaines « pratiques, sans parler de ces fêtes appelées *Parentalia* dont « l'idolâtrie se sert pour ranimer l'erreur. En effet, les hommes, « cédant à la gourmandise, ont commencé à manger les mets « préparés pour les morts; puis ils n'ont pas craint de célébrer « en leur honneur des sacrifices sacriléges, bien qu'il soit très-

(1) HUDSON, *Geogr. minor.* III, 15.
(2) *Contra Paganos.* (D. MAXIMI *Taurinensis episcopi Opera*. Rome, 1674.)

« difficile de croire qu'ils remplissent undevoir envers les dieux,
« ceux qui, d'une main que l'ivresse fait trembler, dressent la
« table sur les tombeaux et disent à haute voix : *L'esprit a
« soif.* Je vous en supplie, abstenez-vous de ces actes; car Dieu
« irrité pourrait abandonner à la fureur de l'enfer ceux qui le
« méprisent et les ennemis rebelles à son joug. »

Abondius, évêque de Côme, en ressuscitant un enfant, enlevait au paganisme le principal seigneur de cette ville. Bien qu'on attribue la conversion de toute l'Étrurie au temps de Constantin, de nombreuses inscriptions attestent que le culte idolâtrique survivait à Florence, à Pise, à Volterra, à Rimini. Jupiter et la Fortune publique étaient adorés à Spolète, Vesta à Albe, Castor et Pollux dans l'Ile-Sacrée près d'Ostie, Neptune dans cette ville. Antium, Préneste, Vellétri, Terracine, Narni, consultaient et révéraient les dieux anciens; le culte de la mère des dieux se continuait dans Ardée; Naples était la métropole du paganisme de l'Italie méridionale. Tous les hommes s'attachaient avec obstination aux pratiques défendues, surtout dans la campagne, d'où vint le nom de paganisme (*pagus*); aussi les missionnaires osaient-ils à peine s'éloigner de la ville.

Pour rajeunir le culte ancien, on avait tenté d'y greffer les cultes de l'Orient, avec une tolérance qui dégénéra bientôt en brutal syncrétisme. Le spirituel Lucien a tourné en ridicule Mercure occupé à chercher dans l'Olympe une place pour les dieux qui arrivaient en foule de la Perse, de la Scythie, de la Thrace, de la Gaule; le dépit que montraient les anciens en regardant ces intrus, le dieu Atys, le dieu Sabazius, les Corybantes; Bacchus, qui introduit les satyres aux pieds de chèvre, et jusqu'au petit chien d'Érigone; Mithra, qui, arrivant de la Médie avec le turban sur la tête, regarde stupidement ses collègues, ne comprend pas ce qu'ils disent, ni pourquoi il ils trinquent à sa santé.

Les philosophes avaient en horreur la nouvelle doctrine, dont l'humilité mortifiait leur orgueil; les prêtres qui avaient répandu tant de miracles et tant de niaiseries, trouvaient ridicules les légendes des chrétiens; les rhéteurs, entraînés par les habitudes de l'école et par leur éducation classique, soutenaient et embellissaient des cérémonies sans foi, des divinités sans vie, et cherchaient à rendre populaire la cause vaincue, qu'ils protégeaient d'autant plus qu'ils pouvaient moins comprendre les sublimités du culte triomphant; on essaya donc de lui opposer une religion philosophique, amalgamée de platonisme. Plotin, de Lycopolis,

joua le rôle le plus actif dans cette tentative suprême pour régénérer le polythéisme et la société. Il avait suivi l'armée de l'empereur Gordien en Asie et à Rome, où il se mit à lutter de vertu et de science avec le christianisme ; puis il demanda à Gordien une petite ville de la Campanie pour y établir un gouvernement républicain d'après les maximes de son école. Il ne put l'obtenir ; mais il attira autour de lui une foule de disciples en prêchant le détachement des choses terrestres ; les riches le nommèrent tuteur de leurs enfants, ceux qui avaient des procès le choisissaient pour arbitre, et l'on abandonnait les délices de la ville pour se retirer avec lui dans la solitude. D'autres allaient chercher la lumière auprès d'Édésius, disciple de Jamblique ; mais ces réformateurs étaient eux-mêmes obligés de se couvrir du manteau religieux ; imposteurs, ils contrefaisaient les austérités des chrétiens pour les combattre, ou bien, avides de la vérité, mais égarés par le doute, ils aboutissaient à des pratiques théurgiques et à des théories panthéistiques, les moins convenables pour une foi publique, qui veut un objet digne d'amour, de respect, d'espérance.

Tous ces novateurs s'étaient empressés de courtiser Julien, qui se montrait disposé à remettre en honneur le culte des ancêtres. Cet empereur, aussitôt après sa révolte peu philosophique, jette le masque, et, à mesure qu'il devient maître d'un pays, il permet d'y rouvrir les temples, de recommencer les sacrifices ; lui-même, comme grand prêtre, les multiplie au point de faire craindre l'entière destruction des bœufs dans l'empire. Trop intelligent pour ne pas reconnaître qu'une religion établie depuis quelque temps, et qui même avait siégé sur le trône, ne pouvait être combattue par des supplices et à force ouverte, il imagina une persécution qui différait des précédentes ; il put donc se vanter, non sans vérité, de s'être montré plus humain envers les chrétiens que son prédécesseur, qui, sous prétexte d'hérésie, en avait banni et fait périr un si grand nombre ; Julien, au contraire, rendit aux exilés la patrie, leurs biens à ceux qu'on en avait dépouillés, et leurs siéges aux évêques, sans distinction de secte. Mais sa conduite fut moins déterminée par un sentiment généreux que par la ruse ; car il prévoyait que son indulgence serait une cause de troubles qui bouleverseraient l'Église, et lui fourniraient, ainsi qu'à ses partisans, une occasion de critiques et de railleries.

Une autre attaque non moins réfléchie fut l'exclusion, pour les chrétiens, du haut enseignement ; comme il avait la nomination des professeurs de grammaire et de rhétorique, peut-être

même de la médecine, arts libéraux salariés par l'État, il bannit les chrétiens de toutes les chaires ; cette mesure avait pour but de diriger dans le sens de ses idées les premières impressions de la jeunesse, toujours si puissantes, de la pervertir ou de l'exclure des écoles, et de préparer à l'Église les erreurs et le fanatisme de l'ignorance. Il ferma de même aux chrétiens l'accès à tous les emplois d'honneur et de confiance, en faisant replacer dans les palais et sur les drapeaux les images de l'idolâtrie, auxquelles les fidèles ne pouvaient rendre hommage ; cette exclusion, dans la main des subalternes, devenait une dure tyrannie, et poussait même jusqu'au déni de justice.

Julien lui-même descendit dans la lice ; dans les *Césars* et les *Sept livres contre les chrétiens,* il reproduisit toutes les accusations absurdes, exagérées, qu'on avait soulevées contre eux ; mais il ajoutait la raillerie, arme terrible, parce qu'elle est vulgaire et dispense du raisonnement. Non content de ces mesures, au moyen desquelles il tentait d'obscurcir la lumière, il prétendait trouver la vertu et la vérité là où l'on ne voyait que vice et folie ; rajeunir les croyances païennes en les ramenant vers leur source ; expliquer, à l'aide de symboles et d'allégories, ce que les traditions populaires y avaient introduit d'impie et de honteux ; tirer des adultères de Jupiter une leçon de morale, et de la mutilation d'Atys un symbole de l'âme séparée du vice et de l'erreur. Homère devait être pour lui ce que l'Évangile était pour les chrétiens ; il cherchait donc à découvrir sous les idées anciennes et les fables sensuelles une morale charitable, des dogmes purs et des idées nouvelles, façonnant à sa guise une superstition scientifique, qu'il voulait implanter, non dans les cœurs, mais dans les esprits.

Était-il possible de reconstituer une religion qui n'avait jamais eu ni principes théologiques absolus, ni préceptes moraux, ni organisation sacerdotale? Il est peut-être vrai que, dans les mystères, on enseignait traditionnellement quelque chose de moins matériel que les obscénités et les ridicules des cérémonies et des croyances populaires; mais, toutes les fois que le sénat voulut raviver la foi, il ne connut d'autre moyen que l'introduction de divinités étrangères, afin d'exciter la dévotion par la nouveauté. Si jamais un homme, à la pensée robuste et connaissant la société dans laquelle il vivait, eût pu concevoir le projet de refaire le passé, il aurait sans doute pris à tâche de fortifier les institutions romaines, soutien de la religion au sein de laquelle elles

avaient pris naissance et s'étaient développées ; religion, du reste, toute politique et nullement métaphysique. Constantin, pour se soustraire à l'influence de cette religion, avait transporté le siége de l'empire à Constantinople ; celui qui voulait la faire revivre devait donc revenir au foyer de l'idolâtrie.

Julien, au contraire, philosophe d'école, ne s'aperçut même pas qu'il existait encore à Rome un sénat et une aristocratie fidèles au culte de leurs ancêtres ; il concentra toute son attention sur l'hellénisme, c'est-à-dire sur des croyances depuis longtemps impuissantes à empêcher la décadence des mœurs et à fortifier la nationalité. Avec un éclectisme sans bonne foi, il introduisait dans la croyance des sentiments qui lui étaient étrangers ou qui avaient péri depuis des siècles. Cependant il acceptait l'unité de Dieu ; mais, en même temps, comme le Soleil, dans une vision, à Vienne, lui avait révélé ses futures grandeurs, il révérait spécialement le *père Mithra*, et se déclara lui-même son assesseur (1). Dans les médailles, il se laissa représenter tantôt en Sérapis, tantôt en Apollon ; on le peignait même entre Mars et Mercure. Il jurait par Sérapis (2), et faisait le panégyrique de la grande déesse de l'Ida ; puis il s'élevait contre ces hommes *ridicules*, à l'esprit subtil, mais dont l'intelligence n'était pas saine, qui refusaient d'ajouter foi à ce qui était cru par des villes entières, et préféraient la croix aux trophées sacrés des *anciles*, tombés indubitablement du ciel. Entouré d'une tourbe de philosophes et de magiciens, il célébrait des sacrifices, renouvelait les scènes épouvantables de l'initiation et l'horrible majesté des rites, dans des antres ténébreux, au milieu du fracas de la foudre et des éclairs.

Une fois devenu empereur et grand pontife, il ne pouvait se réunir à ses sujets pour les pratiques de dévotion ; il eut donc une chapelle domestique consacrée au Soleil, et ses appartements comme ses jardins furent remplis de statues et d'autels. L'astre du jour apparaissait à peine sur l'horizon, qu'il le saluait par un sacrifice, et lui offrait de nouvelles victimes à son coucher ; dans la nuit même, la lune et les étoiles étaient l'objet de ses offrandes ; chaque jour il visitait le temple du dieu dont les prêtres faisaient la commémoration spéciale. Il ne dédaignait pas les plus humbles emplois ; ainsi on le voyait, revêtu de la pourpre, au milieu de prêtres impudiques et de femmes qui dansaient, souffler

(1) Τὸν πατέρα Μίθραν. *Œuvres*, pages 336 et 130.

(2) BANDURI, *Numismata imp. rom.* II, 27-440. — Ὄμνυμι δὲ τὸν Σεράπιν. *Ep.* VI.

le feu, immoler les victimes de sa propre main, et chercher à lire l'avenir dans leurs entrailles palpitantes. Dans un taurobole, il fit pleuvoir sur sa tête le sang d'un taureau égorgé : « C'était pour effacer le caractère que lui avait imprimé le baptême, » disaient les chrétiens, selon le témoignage desquels il aurait immolé, pour consulter leurs entrailles, de jeunes filles et des enfants dont les cadavres furent retrouvés après sa mort. Mais le titre d'*apostat* qu'on lui avait donné suffisait pour l'avilir aux yeux de ceux qu'il persécutait; il ne faut donc pas accorder une confiance aveugle aux crimes dont les chrétiens auraient eu à souffrir pendant les trois années de son règne.

Julien choisit pour vicaires dans son pontificat des prêtres et des philosophes, les amis et les confidents de sa jeunesse, et zélés partisans des vieilles croyances. Au premier rang figurait le rhéteur Libanius d'Antioche, qui nous assure qu'après l'initiation de l'empereur, les dieux et les déesses descendaient assidûment pour converser avec lui : parfois ils interrompaient son sommeil en effleurant légèrement ses cheveux ; mais ils le conseillaient toujours dans les affaires douteuses, et l'avertissaient de tous les dangers qui le menaçaient; Julien y était tellement habitué qu'il distinguait, à la voix et à la démarche, Minerve de Jupiter, Hercule d'Apollon (1).

Il se rendait digne de toutes ces faveurs par des actes que, suivant nous, Homère n'a jamais reconnus pour méritoires, comme de s'abstenir, certains jours, de mets qui lui semblaient moins agréables à tel ou tel dieu. A l'imitation du christianisme, il essaya de réorganiser l'hellénisme au moyen de rites nouveaux et d'une hiérarchie, en ayant soin de s'attribuer les fonctions suprêmes, et d'en faire une superstition rationnelle. Il voulait introduire dans les temples la prédication et le catéchisme, des prières à des heures déterminées, des chants à deux chœurs, des pénitences pour les péchés, des appareils pour l'initiation, des lieux de retraite pour la méditation et d'asile pour les vierges.

Il était surtout partisan des lettres de recommandation remises par les évêques aux fidèles allant voyager, et qui les faisaient accueillir partout avec l'effusion de la charité. A l'exemple des lettres pastorales des chrétiens, il en adressait lui-même à ses prêtres, avec recommandation d'être bons et d'imiter ces chiens de Galiléens, dont les œuvres de charité servaient à propager les

(1) Libanius, *Legat. ad Julianum*, p. 157; et *Oratio paraenetica*, chap. 85.

croyances. Il se proposait d'assister les indigents, d'établir des hôpitaux pour les pauvres, sans distinction de patrie ni de croyance ; ces faits, s'il avait pu les réaliser, auraient fourni une nouvelle preuve de l'influence que la vérité exerce même sur les hommes qui s'obstinent à fermer les yeux à sa lumière.

Tandis qu'il rendait ce témoignage involontaire à la vertu chrétienne qu'il foulait aux pieds, tout en voulant l'imiter, il fermait les yeux aux progrès que le christianisme, avait fait faire à l'équité légale ; de toutes ses constitutions, insérées dans le Code Théodosien, il n'en est pas une qui favorise l'affranchissement du droit naturel, œuvre si bien commencée par ses prédécesseurs. Loin d'agir par conviction, il n'obéissait qu'à sa haine contre le christianisme, comme le prouve la faveur qu'il témoignait aux Hébreux, qu'il chercha même à rétablir à Jérusalem, afin de démentir la prophétie du Christ; mais des flammes sorties de terre, dit-on, détruisirent les travaux commencés.

Lorsqu'il s'agissait de sacrifices et de théurgie, Julien renonçait à la parcimonie qu'il avait introduite partout ailleurs ; des oiseaux rares et jusqu'à cent bœufs par jour étaient immolés pour se rendre propices des divinités sourdes, et des largesses vraiment royales dotaient les sanctuaires qui avaient survécu à l'indifférence des gentils et au zèle des chrétiens. Quelle joie il éprouvait quand il voyait les soldats exercer leur appétit sur les victimes immolées aux idoles, et s'enivrer avec le vin sacré (1) ! Dans les jours solennels, lorsqu'ils défilaient devant lui, il faisait quelque largesse à tous ceux qui jetaient un grain d'encens sur l'autel. Un grand nombre de chrétiens furent trompés par la simplicité de cet acte ; mais, lorsqu'ils en eurent connu la gravité, ils coururent en tumulte au palais, et, jetant l'or qu'ils avaient reçu, ils se proclamèrent chrétiens. L'empereur irrité ordonna de les décapiter, et les soldats marchaient joyeux au supplice se disputant l'honneur des premiers coups, lorsqu'il leur fit grâce en disant : « Je ne veux pas leur procurer la gloire du martyre ».

Cet enthousiasme artificiel ne l'empêchait pas de reconnaître que les rites helléniques ou étrusques avaient perdu la direction des consciences ; il se plaint sans cesse de la négligence des citoyens à remplir les devoirs religieux, de la mesquinerie du culte

(1) Julien s'en applaudit dans sa lettre 38, et Ammien Marcellin s'en plaint, liv. XXII, 12.

et des sacrifices ; mais, sourd à l'éloquence des faits, il s'obstinait à imposer une religion, la chose la plus libre du monde, par des décrets impériaux et des élucubrations philosophiques.

Dans ce but, il associait la persécution légale à la persécution savante ; il ordonna que les chrétiens relevassent à leurs frais les temples des dieux démolis par leur zèle, et leur restituassent les biens confisqués ; or, comme le plus souvent on avait construit des églises sur leur emplacement, il fallait les abattre. D'un autre côté, comme la religion défendait aux chrétiens d'édifier des temples profanes, ils étaient traités en débiteurs insolvables, incarcérés à la manière romaine et maltraités par les magistrats, qui savaient que leur sévérité arbitraire serait un titre à la faveur de l'Auguste. Il transféra aux pontifes profanes l'administration des biens assignés au culte par Constantin et ses fils ; les prêtres chrétiens furent confondus avec le vulgaire le plus infime, et les fidèles, autant que possible, exclus des honneurs ou des avantages temporels ; Julien ne dissimulait même pas l'intention d'employer à l'égard des obstinés une violence salutaire.

La tolérance de Julien était donc celle de tous les tyrans, qui sont cléments tant qu'ils ne rencontrent pas d'opposition ; mais une Église habituée à quarante ans de domination, pouvait déployer une constance plus ferme que celle dont elle avait fait preuve quand elle était peu nombreuse et opprimée. Les chrétiens, à l'époque des premières persécutions, avaient courbé la tête, obéissant aux autorités supérieures, quoiqu'indignes ; mais alors, sentant qu'ils étaient devenus un peuple, ils ne se croyaient pas obligés de supporter la pire des injustices, celle qui violente les consciences. Ils renversèrent donc, en différents endroits, les autels relevés, les temples rouverts, et se plaignirent avec amertume qu'on dépouillât les églises de leurs biens pour les donner aux idoles. Julien, irrité de la résistance, punit les opposants, et les chrétiens honorèrent ses victimes comme des martyrs. La présomption d'innocence attirait même une compassion non dissimulée sur le sort de ceux qui avaient pu mériter le supplice par un zèle outré dans leur opposition, effet ordinaire et naturel des poursuites iniques. Bien plus, les chrétiens, dans la crainte que l'empereur ne prît des mesures plus sévères, se préparaient à une résistance qui pouvait allumer une guerre civile, si les circonstances ne l'avaient prévenue.

Julien avait conservé sur le trône beaucoup de belles qualités. Simple dans ses vêtements et ses plaisirs, exact à remplir les

graves obligations d'un souverain, il donnait chaque jour audience aux ambassadeurs et aux particuliers, statuant sans délai sur les requêtes qui lui étaient présentées ; il écrivait des lettres d'intérêt public et des traités philosophiques, prenait sur le repos de ses chastes nuits pour s'occuper des affaires, et ne portait son ennui aux jeux du cirque, passion de ses prédécesseurs, que lorsque l'usage l'y obligeait. S'acquittant de devoirs oubliés par les empereurs, il parlait souvent, surtout dans le sénat, pour déployer son éloquence ; plus souvent il montait sur le tribunal, par devoir ou par récréation, et s'amusait à déjouer les ruses des avocats. Mais parfois il apportait dans cette fonction une passion peu convenable chez un juge, et remplissait alors le prétoire de bruit ; une fois, poussé à bout par la sottise de quelques paysans qui étaient venus le supplier, il tomba sur eux à coups de pieds et à coups de poing. Il usa de clémence envers ceux qui conspiraient contre lui, refusa le titre de seigneur et témoigna aux consuls de la considération ; il songeait même à déposer la couronne, si une révélation des dieux ne l'avait pas détourné de ce projet.

Dans le livre des *Césars*, il s'élève contre les interminables conquêtes de Rome, préférant Antonin à César et à Auguste, c'est-à-dire la paix à la guerre ; néanmoins la gloire d'Antonin ne lui suffisait pas, et il aspirait encore à celle de Trajan. En Occident, les Francs, les Allemands et les Goths paraissaient tranquilles ; mais en Orient s'élevait l'empire des Perses, sur lesquels, en trois cents ans de guerre, les Romains n'avaient pu acquérir, d'une manière stable, une seule province de la Mésopotamie ou de l'Assyrie. Julien, pour venger les désastres que Sapor avait fait subir aux Romains, rassembla une armée formidable à Antioche, où il passa l'hiver à rétablir l'idolâtrie et à raffermir la discipline. Au printemps, il se mit en marche, satisfait ou affligé tour à tour, selon qu'il recevait des oracles des réponses bonnes ou mauvaises, et qu'il trouvait le culte de ses divinités dans un état prospère ou en décadence.

363.

Julien se dirigea sur Ctésiphon, attaqua les ennemis et les poursuivit jusque sous les remparts de la ville ; mais il commit l'imprudence d'abandonner le Tigre, base de ses opérations, et par lequel les navires l'approvisionnaient de vivres, pour s'enfoncer dans l'intérieur de la Perse, où il ne trouva que des solitudes. Les fertiles campagnes, les riches villages avaient été incendiés et réduits en déserts par l'amour de la patrie ou par les ordres d'un despote ; les provisions diminuaient chaque jour, et des guides

trompeurs rendaient les marches plus difficiles au lourd attirail de l'armée; ni les hommes ni les dieux ne suggéraient plus de ressources au héros, qui, après avoir rêvé la conquête de l'Hyrcanie et de l'Inde, fut alors contraint de revenir vers le Tigre, le cœur affligé de se voir la cause d'un si grand désastre.

Les bandes qui n'avaient cessé de harceler la marche des Romains, se réunirent en une masse compacte pour leur couper la retraite. Les ennemis, nombreux, armés à la légère, bien approvisionnés, cernaient les troupes de l'empereur; les Romains, au contraire, obligés de combattre en marchant, gênés par le poids de lourdes armures, éprouvaient une telle disette de vivres qu'ils étaient réduits à manger tout ce qu'on pouvait retrancher de la nourriture des bêtes de somme. Julien ne se traitait pas mieux que le dernier des soldats; mais la superstition qui l'avait poussé à usurper le diadème ne lui offrait plus que des images menaçantes. Ce génie de l'empire, qui, dans la Gaule, avait demandé d'être introduit dans sa tente, il le voit alors, avec un voile noir sur la tête et la corne d'abondance, s'enfuir épouvanté; Julien s'élance au dehors, et se trouve en face d'un météore inconnu, sous l'aspect du dieu Mars, irrité parce que, dans un transport de colère, il avait juré de ne plus lui offrir de sacrifices (1). Les auspices étrusques, consultés, lui conseillent de ne point engager le combat; mais comment l'éviter? Au lever du jour, il donne l'ordre d'attaquer; enhardi par un premier succès, il poursuit les Perses, qui, selon leur habitude, lancent en fuyant une grêle de dards et de javelots, dont un frappe Julien au milieu de la poitrine.

Juin.

Rapporté dans sa tente, et reconnaissant que sa blessure était mortelle, il s'entretint de la mort avec ses amis, à la manière de Socrate; il leur disait qu'il était heureux, à ce moment suprême, d'avoir vécu exempt de crimes, et de mourir en souverain plutôt que victime de conspirations secrètes, de la violence d'un tyran ou d'une longue maladie. Après avoir souhaité aux Romains de pouvoir être heureux sous un prince vertueux, il disserta sur la nature de l'âme et sur la sienne, qui bientôt serait réunie aux étoiles dont elle émanait, et il expira à l'âge de trente-et-un ans et huit mois.

Tel est le récit de ses admirateurs. Ammien Marcellin, qui

(1) Ammien Marcellin, liv. xxv, 2. Ce fut ainsi qu'Auguste refusa les fêtes publiques à Neptune, après que sa flotte eut été deux fois en danger.

était présent, met dans sa bouche une dissertation qui n'est ni d'un moribond ni dans son caractère. Selon les chrétiens, au contraire, il aurait dit quand il fut blessé: « Tu as vaincu, ô Galiléen ! » et il serait mort au milieu des angoisses et des remords. Les deux versions furent acceptées comme vraies, parce que les partis croient sans examiner, et l'histoire hésite entre les excès contraires, avec la seule certitude que l'exagération se trouve des deux côtés.

CHAPITRE L.

DE JOVIEN A THÉODOSE. LES SAINTS PÈRES. TRIOMPHE DU CATHOLICISME.

Tous les membres de la famille de Constantin étaient morts; mais, comme il fallait un chef pour l'opposer aux ennemis toujours menaçants, on proclama Claude Jovien, primicier des domestiques, âgé de trente-deux ans, beau, aimable, brave, sans ambition, chrétien fidèle tout en se plongeant dans les voluptés. Obligé d'accepter des conditions honteuses, mais inévitables, il gagna Nisibis après une retraite désastreuse.

Le bruit de la mort de Julien avait précédé dans l'empire le retour des légions ; cette nouvelle fut accueillie par des explosions de joie et de douleur, car le labarum, arboré à la tête de l'armée, annonçait que le culte du vrai Dieu était rétabli. L'idolâtrie, qui s'était relevée par obéissance ou par adulation, retomba pour toujours. Les temples furent fermés spontanément, et les sacrifices cessèrent; les philosophes se rasèrent la barbe, déposèrent le manteau et se turent. Les chrétiens ne se vengèrent de l'oppression passée que par une allégresse qui dépassa peut-être les bornes de la charité ; mais combien il est difficile de se contenter de vaincre sans vouloir triompher !

Jovien rendit leurs immunités aux églises, au clergé, aux veuves, aux vierges sacrées, envers lesquelles il défendit d'user de violence ou de séduction pour les entraîner au mariage ; il rappela les évêques, interdit la magie et les superstitions, mais non l'exercice du polythéisme. Entouré d'évêques de sectes diverses, qui cherchaient à le gagner à leur cause, il se déclara pour les catholiques; mais à peine reconnu dans l'empire, il mourut pendant la nuit, les uns disent d'intempérance, d'autres d'asphyxie, quelques-uns par trahison.

364.

15 février.

Dix jours après, les chefs de l'armée jetèrent la pourpre sur les robustes épaules de Flavien Valentinien, Pannonien d'une grande habileté, vaillant, d'une belle apparence, et doué d'une éloquence naturelle, mais inculte. Comme Jovien, il fut élu par les chefs seuls, non par toute l'armée, qui, composée de barbares mercenaires et d'aventuriers, s'inquiétait peu de voir le sceptre dans les mains de tel ou tel empereur; ce fut ainsi que l'intrigue s'introduisit dans les élections.

Valentinien se tint caché le 25 février, jour bissextile et, comme tel, de mauvais augure; mais, le lendemain, il fut proclamé au milieu de cris incessants. Néanmoins, comme l'armée sentait qu'il fallait deux chefs pour gouverner un empire si vaste, elle le pria de se donner un collègue, et Valentinien lui répondit : « Vous aviez le droit, il n'y a pas longtemps, d'élire un empe- « reur; vous m'avez choisi, c'est donc à moi qu'il appartient « maintenant de veiller à l'intérêt public; il ne faut rien préci- « piter, soyez tranquilles et comptez sur moi. » Quelques jours après, par condescendance pour le vœu de l'armée, il donna le titre d'Auguste à son frère Valens, âgé de trente-six ans, homme faible et timide, qui n'avait d'autre mérite que son affection pour son frère. Il lui abandonna les préfectures d'Orient, et garda pour lui celles de l'Illyrie, de la Grèce, de la Gaule, c'est-à-dire tout le territoire qui s'étend entre les confins de la Grèce, le mur Calédonien et le mont Atlas. L'ancienne administration fut conservée; mais il établit deux gardes et deux cours, l'une à Milan, l'autre à Constantinople.

8 mars.

Nous n'avons donc à nous occuper que de Valentinien. Chacun fut invité à exposer ses plaintes, et tout aussitôt les accusations se multiplièrent contre les magistrats qui avaient abusé de la crédulité et de la superstition de Julien; Valentinien les punit par des amendes et des supplices. Soldat grossier, il se plaisait à voir des tortures et des exécutions; le plus sûr moyen de gagner ses bonnes grâces était de se montrer impitoyable, et Maximin obtint la préfecture de la Gaule pour avoir décimé les familles de Rome. Il avait donné le nom d'*Innocentia* et de *Mica Aurea* à deux ourses qu'il tenait toujours près de sa chambre; il leur portait la nourriture lui-même, s'amusait avec elles, et leur donnait des malfaiteurs à déchirer; lorsqu'il jugea qu'Innocence méritait d'être récompensée pour ses bons services, il lui rendit la liberté des forêts. *Tuez-le*, était la sentence ordinaire qu'il prononçait dans les accusations, non pour sa propre sûreté, mais

parce qu'on lui avait dit qu'un prince doit exercer la justice.

Un préfet désirait changer de résidence, et l'empereur dit à un de ses officiers : « Va, comte, et sépare la tête de celui qui veut se séparer de sa province. » Un jeune homme lâche trop vite un chien ; un ouvrier fait une belle cuirasse qui n'a pas tout à fait le poids convenu, et tous deux sont condamnés à mort ; ayant trouvé les finances épuisées, bien que les impôts eussent doublé depuis quarante ans, Valentinien ne se fit pas scrupule de surcharger les propriétés des citoyens les plus riches. Irrité des désordres causés par l'excès des impôts, il ordonne de lui apporter la tête de trois décurions pris dans chaque ville de la province. Le préfet Florentius lui écrit : « Qu'il plaise à votre clémence de décider ce qu'il faut faire là où il n'y a point trois décurions. » Et l'ordre insensé fut révoqué.

Dans la vie privée, Valentinien se conduisit avec une chaste simplicité, et ne se montra point aveugle pour ses parents. Il sut défendre l'empire avec habileté, et se laissa suggérer de bonnes lois par les jurisconsultes. Chrétien zélé quand il était dangereux de le paraître, il fut ensuite tolérant (1). Il éloigna une légion d'une synagogue dont elle troublait le culte ; les païens furent autorisés à pratiquer leurs rites, à l'exclusion toutefois de la magie et des superstitions proscriptes par le sénat. Il accorda aux pontifes provinciaux les immunités dont jouissaient les décurions et les honneurs attribués aux comtes (2). Les mystères d'Éleusis se renouvelèrent, et l'on vit brûler des victimes sur les autels, les orgies de Bacchus parcourir les rues, des hommes et des femmes, revêtus de peaux de chèvre, déchirer des chiens et se livrer aux autres folies de ce culte.

Valentinien, pour empêcher le clergé de se corrompre dans la prospérité, adressa à Damase, évêque de Rome, un édit qui défendait aux ecclésiastiques et aux moines de fréquenter les maisons des vierges et des veuves ; il défendit également aux direc-

(1) *Hoc moderamine principatus inclaruit, quod, inter religionum diversitates, medius stetit, nec quemquam inquietavit, neque ut hoc coleretur imperavit aut illud, nec interdictis minacibus subjectorum cervicem ad id quod ipse coluit inclinabat, sed intemeratas reliquit has partes ut reperit.* Cette assertion d'Ammien Marcellin (XXX, 9) est confirmée par le code Théodosien, dans lequel Valentinien dit : *Testes sunt leges a me in exordio imperii mei datæ, quibus unicuique, quod animo imbibisset, colendi libera facultas tributa est.* Liv. IX, tit. 16, I, 9.

(2) *Code Théod.*, liv. XII, tit. 50, I, 75.

teurs spirituels de recevoir de leurs pénitentes des dons, des legs ou des successions. Il paraît que cette interdiction fut étendue dans la suite à tous les membres du clergé, parce que quelques-uns abusaient de la confiance des fidèles, des femmes surtout, pour dépouiller les héritiers légitimes (1). Le luxe et l'ambition faisaient que le siége pontifical n'était pas toujours recherché par zèle pour le salut des âmes, et la force intervenait même pour le conquérir.

L'empereur exerça sa bravoure contre les nations étrangères, qui semblaient s'être concertées pour envahir l'empire. Les Germains, offensés des dons médiocres faits aux ambassadeurs qu'ils avaient chargés de porter leurs félicitations aux nouveaux empereurs, se jetèrent sur les Gaules, et défirent en bataille rangée les Romains, dont ils tuèrent le général Sévérien; mais ils furent entièrement défaits par Jovien près de Metz. Les Saxons pénétrèrent dans l'empire; cernés par les Romains, ils durent battre en retraite sous la promesse de n'être pas inquiétés, ce qui ne les sauva point d'une attaque et d'une déroute complète.

Valentinien pénétra lui-même sur le territoire des Allemands, et leur fit éprouver un véritable désastre dans le pays qui forme aujourd'hui le royaume de Würtemberg; il resta longtemps sur les bords du Rhin pour encourager les soldats à la construction des forts dont il munissait cette ligne. Quatre-vingt mille Bourguignons, sur ses instigations, s'approchèrent de ce fleuve pour attaquer les Allemands; mais, ne se voyant pas soutenus par l'empereur, ils retournèrent dans leur pays, en massacrant tous les prisonniers qu'ils avaient faits.

365-70.

Valentinien avait élevé des forts au delà du Danube sur le pays des Quades; leur roi Gabinius vint en personne se plaindre de cette violation de territoire, et fut lâchement assassiné; les Quades, pour venger sa mort, ravagèrent l'Illyrie et défirent deux légions romaines. Valentinien marcha contre eux, dévasta leur territoire, et les réduisit à lui envoyer des ambassadeurs à Guns, en Hongrie, pour implorer sa pitié. Au moment où il leur répondait avec cette violence fougueuse à laquelle il s'abandonnait parfois, il tomba mort à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné douze.

375.

(1) *Pudet dicere : sacerdotes idolorum, mimi, et aurigæ, et scorta hæreditates capiunt; solis clericis ac monachis hac lege prohibetur; et non prohibetur a persecutoribus, sed a principibus christianis. Nec de lege queror, sed doleo cur meruerimus hanc legem.* Saint Jérôme.

Gratien, son fils, aurait pu lui succéder; mais quelques personnages, ambitieux de gouverner sous le nom d'un roi enfant, proclamèrent Valentinien II, parce qu'il était né dans la pourpre le défunt l'avait eu de Justine, sa seconde femme. Une guerre civile aurait pu résulter de cette préférence, si le prudent Gratien n'eût accepté cette élection, en conseillant à l'impératrice veuve de s'établir à Milan avec son fils, tandis qu'il se chargeait de la tâche difficile de gouverner les Gaules.

A peine installé, il apprit l'invasion des Goths dans l'empire oriental, et se mit en route pour aller au secours de Valens; mais avant qu'il arrivât, son oncle fut vaincu et tué dans une sanglante bataille livrée à Andrinople. Gratien se trouvait donc à dix-neuf ans maître du monde; mais il avait devant lui un million de Goths, tout fiers de leur victoire, des armes et des chevaux qu'ils avaient enlevés à quarante mille Romains tombés sous leurs coups; derrière lui s'agitaient les Germains; les Perses frémissaient à une extrémité du monde, les Scots à l'autre, et tous savaient par expérience qu'il était possible de vaincre Rome, d'enchaîner ou de tuer ses empereurs. Gratien, qui sentait son insuffisance au milieu de tant de périls, préféra le bien public à son ambition personnelle; il résolut donc de se donner pour collègue, non un enfant que le hasard aurait fait naître dans la pourpre, mais un homme qui fût à la hauteur des circonstances; il jeta les yeux sur un homme exilé, sur un guerrier outragé, qui n'ambitionnait pas le trône, auquel même il n'avait jamais songé.

378.
9 août.

Théodose, comte espagnol, à la tête des armées impériales, avait vaincu Firmo, prince maure très-puissant qui avait soumis l'Afrique, fatiguée des vexations de Romanus, gouverneur avide, cruel, et si fier qu'il ne voulait se mettre en marche qu'avec quatre mille chameaux. Firmo, réduit aux extrémités, s'étrangla après une résistance opiniâtre; mais Théodose démontra que le moyen le plus efficace de prévenir les soulèvements était de réprimer les excès des gouverneurs, et surtout ceux de Romanus. Cette franchise lui coûta la vie.

Son fils, nommé aussi Théodose, avait reçu une éducation libérale; en Bretagne, il avait arrêté les irruptions des Pictes et des Scots, et vaincu l'usurpateur Valentin, qu'il livra aux magistrats, mais en exigeant qu'ils ne l'obligeraient pas à nommer ses complices, pour être dispensé de les punir. Puis il se jeta sur les terres des Allemands, et leur fit un grand nombre de prisonniers, qui furent établis sur le Pô comme colons. Devenu célèbre pour

ces exploits et d'autres encore, il fut nommé duc de la Mésie, qu'il sauva des Sarmates. Après la mort de son père, comme il se voyait l'objet de l'envie des courtisans, il se retira en Espagne, où il partageait son temps entre ses devoirs de citoyen et la tranquille administration d'un vaste patrimoine, heureux de ses trois enfants, Arcadius, Honorius et Pulchérie.

Ce Cincinnatus de la Rome décrépite fut invité par Gratien, d'abord à combattre pour la défense de l'empire, puis à partager le trône, à l'âge de trente-trois ans. L'empereur ne craignait pas qu'il sacrifiât l'intérêt public à la vengeance, et il épousa Galla, sa sœur. Le peuple admirait sa mâle beauté, sa majesté tempérée par la grâce, et rappelait qu'il était de la patrie de Trajan et d'Adrien, dont il espérait qu'il suivrait les traces. Théodose eut en partage les provinces gouvernées par Valens, plus la Dacie et la Macédoine; Gratien se réserva les Gaules, l'Espagne et la Bretagne. L'Illyrie occidentale, l'Italie et l'Afrique restèrent sous l'autorité nominale du jeune Valentinien II.

379. 19 janvier.

Gratien suspendit les persécutions, protégea les lettres et les cultiva, trouvant assez de loisir pour faire résonner la lyre avec la main habituée à manier l'épée, et pour chanter les exploits des héros (1). Il nomma consul le poëte Ausone, son maître, et le gratifia d'une toge comme les empereurs en portaient dans le triomphe; il entretint, tant qu'il vécut, des relations d'amitié avec saint Ambroise, évêque de Milan. Mais, après la mort des hommes qui l'avaient mis dans la bonne voie, il se laissa égarer par d'indignes courtisans, et passait son temps dans des parties de chasse et de vaines discussions avec les évêques, dont il secondait parfois l'intolérance.

Dans la Bretagne, les soldats mécontents se soulevèrent; Maxime, compatriote et compagnon de Théodose, n'ayant pas

(1) Malgré leur exagération, les éloges que lui donne Ausone à ce sujet méritent d'être rapportés :

> Arma inter, Chunnosque truces, furtoque nocentes
> Sauromatas, quantum cessat de tempore belli,
> Indulget claris tantum inter castra Camœnis.
> Vix posuit volucres stridentia tela sagittas,
> Musarum ad calamos fertur manus : otia nescit,
> Et commutata meditatur arundine carmen :
> Sed carmen non molle modis; bella horrida Martis
> Odrysii, Thressæque viraginis arma retractat.
> Exulta, Æacides; celebraris vate superbo
> Rursus, Romanusque tibi contingit Homerus.

obtenu le grade que son ambition convoitait, se fit proclamer empereur, et passa dans les Gaules avec trente mille soldats et cent mille paysans; brave et digne de l'empire, s'il eût cherché à l'obtenir par des moyens plus honorables, il s'établit à Trèves, et recrutait chaque jour de nouveaux partisans, même parmi ceux qui entouraient Gratien. Cet empereur s'enfuit de Paris pour se rendre en Italie; mais, près de Lyon, il fut attiré dans un piége, et périt à l'âge de vingt-quatre ans. Maxime envoya quelqu'un à Théodose pour se justifier : « Reconnais-moi pour collègue, lui disait-il, ou je me défendrai avec les forces des pays les plus florissants de l'empire. » La nécessité et le désir d'épargner une guerre civile déterminèrent Théodose à céder à ses désirs, et les trois empereurs furent proclamés dans tout l'empire.

383.

Quelques années après, Maxime, qui ne savait pas dissimuler son ambition, arma un corps de troupes auxiliaires, qui, passant les Alpes sans coup férir, lui assura l'entrée de l'Italie. Valentinien II, ou plutôt Justine, qui régnait en son nom, s'enfuit alors de Milan où Maxime entrait triomphant; mais Théodose, à la tête d'une armée aguerrie, tombe sur lui avec une telle rapidité qu'il l'enferme dans Aquilée; Maxime, dépouillé par les siens, est conduit à l'empereur qui fait tomber sa tête pour venger Gratien. Après avoir, grâce à cette acte de vigueur, terminé la guerre civile, dont il détruisit les derniers germes par la modération et le pardon, Théodose monta en triomphe au Capitole, et il en avait bien le droit.

387.

388. août.

Il avait distribué les Goths en colonies dans les pays dépeuplés, où ils se convertissaient au christianisme et à la civilisation; les Perses réclamaient son amitié, et ses sujets lui témoignaient leur reconnaissance. Assez tempérant dans la conduite privée, plein d'affection et d'égards pour ses parents, il éleva ses neveux comme ses propres enfants. Affable dans la conversation, il changeait de ton selon les personnes auxquelles il s'adressait; il choisissait ses amis parmi les hommes les plus estimables, donnait les emplois et les récompenses aux plus dignes, ne prenait aucun ombrage du mérite, et n'oubliait point les bienfaits. Malgré les soins que réclamait un si vaste empire, il trouvait quelques moments à donner à la lecture, surtout à celle de l'histoire; jugeant les faits anciens, s'indignant aux cruautés de Cinna, de Marius et de Sylla, il cherchait dans le passé des leçons pour l'avenir. Il aurait pu s'emparer de toute l'autorité sans obstacle et presque sans soulever de plaintes; mais il replaça Valentinien II sur le

trône, ajoutant même à ses provinces celles qu'il venait d'enlever à Maxime au delà des Alpes.

Dans un temps où l'État se dissolvait, il ne perdit pas un pouce de terre; seulement il fut contraint d'augmenter les impôts et d'administrer avec une rigueur voisine de la tyrannie, unique salut de l'empire en décadence. Il voulait châtier avec une extrême sévérité Antioche qui s'était soulevée; mais il fut apaisé par les anachorètes et saint Jean Chrysostome. A Thessalonique, le peuple avait égorgé les principaux officiers de l'empereur, qui ordonna le massacre des habitants sans distinction. Ambroise, évêque de Milan, où se trouvait Théodose, fut saisi d'horreur à la nouvelle de cette boucherie; il lui écrivit des lettres de reproches, l'exhortant à faire pénitence, et l'avertissant de ne pas avoir la hardiesse de s'approcher de l'autel du Dieu de miséricorde les mains encore teintes du sang innocent. A ces reproches, Théodose rentre en lui-même, et, comme il ne pouvait remédier au massacre, il se dirige, dans le but de faire pénitence, vers la basilique de Milan. Ambroise se présente à lui, sous le vestibule, et lui déclare que, le crime ayant été public, il doit satisfaire publiquement à la justice divine; il refuse même de l'admettre à la communion jusqu'à ce qu'il ait subi la pénitence canonique. Après avoir déposé les insignes de la suprême puissance, l'empereur se présente en suppliant au milieu de l'église, reconnaît sa faute, et obtient à ce prix, au bout de huit mois, la rémission de son péché et sa réintégration dans la communion des fidèles. A la suite de tous ces faits, parut un édit qui enjoignait de laisser un délai de trente jours entre la sentence des juges et son exécution.

Une autre loi, d'autant plus opportune qu'elle venait après des commotions profondes, est encore plus digne de mémoire; la voici : « Si quelqu'un, oubliant la prudence, se permet de dé-
« chirer notre nom en termes inconsidérés et malveillants, et se
« fait par orgueil le détracteur séditieux du temps, nous défen-
« dons qu'il lui soit infligé aucune peine ou mauvais traitement.
« Si l'offense provient de légèreté, il faut la mépriser; de folie,
« l'avoir en pitié; de perversité, lui pardonner (1). » Les faits ne démentirent pas les paroles : une conspiration ayant été découverte à Constantinople, tous les coupables furent condamnés à mort; mais Théodose leur pardonna, et défendit de rechercher leurs complices, en ajoutant : « Puissé-je de même rendre la vie

(1) *Code de Théod.*, liv. IX, tit. 7, l. 7.

aux morts (1) ! » Une autre fois, un magistrat soutenait que le soin principal des officiers de justice devait être d'assurer la vie du prince : « C'est vrai, répondit-il; mais je voudrais que vous prissiez encore plus de soin de ma réputation. »

Comme les révolutions qui doivent avoir une longue durée s'accomplissent lentement, les premiers empereurs chrétiens avaient laissé le culte antique subsister à côté du nouveau; les rites païens étaient encore considérés comme nationaux, ou du moins on les appelait ainsi, et les pontifes sacrifiaient au nom du genre humain. Au milieu de la curie Julia, où le sénat se réunissait, s'élevait sur l'autel la statue de la Victoire, enlevée aux Tarentins, et ornée par Auguste des dépouilles de l'Égypte; avant les séances, les sénateurs y brûlaient de l'encens, en jurant fidélité à l'empereur.

En Italie, de nombreux partisans défendaient dans les écoles les anciennes croyances, et s'en faisaient les champions dans la société. Nous citerons entre autres Vettius Agorius Prétextatus, « *chef de la piété païenne* », dans la bibliothèque duquel Macrobe fait réunir les interlocuteurs de ses *Saturnales*, pour lui témoigner un respect voisin de la vénération. Il s'entourait des illustres débris du paganisme, et fut député à Valentinien Ier pour le prier de suspendre les persécutions contre les augures; tant qu'il vécut, il jouit de la plus grande considération; après sa mort, deux statues lui furent élevées par les empereurs, et une par les vestales (2).

Aurélius Anicius Symmachus, de Rome, à qui Libanius avait inspiré la vénération du paganisme et l'espoir de le rétablir, écrivit plusieurs lettres amicales à Prétextat. Fils du préfet de Rome, Symmaque devint pontife, questeur, gouverna la Campanie et le Brutium, fut proconsul en Afrique, puis préfet à Rome, et enfin consul (391). Ayant embrassé le parti de Maxime, il se réfugia, après sa défaite, dans une église de ces chrétiens qu'il avait com-

(1) Thémistius, *Oratio* XIX.

(2) Au pied d'une statue qui lui fut érigée en 387, il est appelé *pontifex Vestæ*, *pontifex Solis*, *quindecemvir*, *augur*, *taurobolialus*, *neocorus*, *hierophanta et pater sacrorum*. Gruter, p. 1102. N° 2. Sur un autel découvert vers la fin du siècle dernier, on y ajoute les titres de *curialis Herculis*, *sacratus Libero et Eleusinis*, *pater patrum*; Donato, *Suppl.* à *Muratori*, tom. I, p. 72, n° 2. *Pater sacrorum* et *pater patrum* se rapportent au culte de Mithra, comme nous l'avons vu.

Selon Macrobe, il défendait les esclaves, qu'il représentait comme des hommes de même nature que les autres.

battus, et le pape Libère obtint son pardon. Associé aux pontifes, il déploya un zèle énergique, se plaignant qu'un trop grand nombre de ses collègues négligeaient leurs devoirs sacrés pour gagner les bonnes grâces des empereurs. Singulier aveuglement! au milieu d'une si grande révolution, il parle de la religion de la patrie, comme si jamais la critique ne l'avait ébranlée, et il écrit à Prétextat : « Combien je suis affligé de ce qu'après des sacrifices « multipliés, le funeste présage de Spolète n'ait pas encore été « publiquement expié! c'est à peine si Jupiter s'est montré favo-« rable à la quatrième *mactation*, et même à la onzième, il ne « nous a pas été possible de satisfaire à la fortune publique. Hé-« las! dans quel pays sommes-nous! Il s'agit maintenant de réunir « nos collègues en assemblée, et s'ils parviennent à découvrir « quelque remède divin, je t'en informerai (1). » Il conjure les dieux de sa patrie de pardonner la négligence qu'on a mise à célébrer les cérémonies sacrées (2); il exhorte les vestales à maintenir leur discipline dans toute sa sévérité, demande le châtiment de l'une d'elles qui avait violé son vœu (3), et fait tous ses efforts pour conserver au paganisme son importance politique.

Tel était, en effet, l'unique but des défenseurs du polythéisme en Occident, à la différence de l'empire oriental, qui avait dans Athènes une école régulièrement établie, pour maintenir, au moyen d'une *chaîne d'or* d'initiés, la confiance dans les défuntes immortalités et dans les doctrines théurgiques associées au platonisme. Les professeurs des diverses écoles de Rome, de Milan, de Bordeaux, de Trèves, de Toulouse, de Narbonne, étaient les seuls qui répandaient les fables païennes, en faisant admirer les beautés des auteurs anciens; Eugène, l'un d'eux, porté au trône par un caprice du sort, favorisa l'idolâtrie, releva l'autel de la Victoire, plaça la statue de Jupiter au passage des Alpes Juliennes (4), et fit arborer l'image d'Hercule à la tête des légions.

L'existence de ces païens nous prouve que le christianisme triomphant s'abstint des persécutions qu'il avait subies lui-même à sa naissance; cependant le nombre des chrétiens s'était beaucoup accru, et d'illustres familles lui avaient apporté le crédit et

(1) Liv. I, ép. 43.
(2) *Dii patrii, facite gratiam neglectorum sacrorum*, liv. II, ép. 7.
(3) Ép. 9.
(4) SAINT AUGUSTIN, *De Civ. Dei*, V, 26.

la puissance (1). La persécution théâtrale de Julien, en comprimant un instant la libre manifestation du culte, ne fit qu'ajouter à sa force d'expansion; le facile triomphe de la croix sur la vaine réapparition des idoles de la Grèce agrandit la puissance des évêques, qui, préparés comme autant de capitaines pour répandre le christianisme et combattre le polythéisme, demandaient à grands cris que la société rompît définitivement les liens qui l'enchaînaient à l'idolâtrie.

Jamais, néanmoins, l'Église n'avait cessé d'être troublée à l'intérieur par la querelle sur la nature du Fils de Dieu; des évêques, d'opinion contraire, non contents de se lancer des réprobations ecclésiastiques, cherchaient à se nuire les uns aux autres, soit dans l'opinion des fidèles, soit dans la faveur des grands personnages. D'un autre côté, les gouvernants donnaient les siéges vacants, non aux plus dignes, mais à ceux qui partageaient leur croyance; souvent le peuple choisissait un autre évêque, ou, désertant les églises, se réunissait dans les campagnes, et résistait aux magistrats qui voulaient intervenir; de là, des violences, des exils, des meurtres.

L'étendard du christianisme militant flotta sur des gloires nouvelles; les saints Pères constituaient une littérature qui, étrangère à l'imitation, avait pour objet, non de peindre une société déjà morte, ou bien une société idéale qui n'avait jamais existé, mais de retracer le présent, l'actualité, les idées sociales les plus avancées, c'est-à-dire les idées religieuses.

Le miracle prédomine dans les premiers temps du christianisme; bien que la puissance de l'homme qui souffre, lutte et triomphe, brille d'un vif éclat, les actes qu'il accomplit dans ses trois phases inspirent d'abord la vénération plutôt que le désir de les décrire. La plupart des premiers apôtres étaient simples, incultes, plus versés dans la pratique que dans la spéculation; en un mot, ils se distinguaient par l'action plus que par la parole. La doctrine, perpétuée par la tradition orale, se renfermait dans quelques paroles graves et simples; s'il naissait des discussions, elles se terminaient à la voix d'un disciple qui pouvait dire : « J'ai vu moi-même le Dieu fait homme, » ou bien : « J'ai été instruit par un de ceux qui l'ont vu. » La preuve éclatante de

(1) Sexcentas numerare domos de sanguine prisco
Nobilium licet, ad Christi piacula versas.
(PRUDENCE, V, 567.)

la vérité se manifestait par la rénovation de l'homme intérieur, qui s'effectuait au moyen de vertus inconnues jusqu'alors, la paix, la fraternité, l'égalité, la bienfaisance universelle, la constance des martyrs, le pardon généreux. Mais bientôt les hommes instruits sont forcés de s'apercevoir de la présence des novateurs, et, au moins, de les condamner; c'est alors que les Pères commencent à défendre les dogmes contre les gentils et les philosophes, pour démontrer que les doctrines anciennes sont inférieures aux nouvelles et moins conformes à la raison. Non contents de se tenir sur la défensive, ils prouvent la vérité de la doctrine chrétienne par des arguments solides, par les miracles et les prophéties; déjà ils émettent des idées profondes et nouvelles sur la nature de Dieu et sur celle de l'homme. Bien plus, ils attaquent le paganisme et la philosophie avec les armes de la logique et de l'histoire; enfin ils font entendre aux empereurs tout-puissants un langage noble et libre, auquel ceux-ci n'étaient point accoutumés.

L'activité latine se présente alors sous un aspect nouveau. Dans les premiers siècles, les églises occidentales ressemblèrent à des colonies de celles de l'Orient : organisation, rites, livres, langue liturgique, tout était en grec; la langue grecque, en effet, était la langue internationale de l'empire, comme l'italienne dans le quinzième siècle, et la française aujourd'hui. Les apôtres et les hérésiarques parlaient le grec; on lisait la Bible dans la version des Septante faite à Alexandrie, et c'est en grec que furent écrites les homélies de saint Clément, le *Pasteur* d'Hermias, les apologies de saint Justin, la réfutation des hérésies d'Hippolyte, qui, comme Origène, prêcha à Rome en grec. Il ne faut pas en conclure que la religion chrétienne appartenait à la littérature grecque; car, malgré la forme, elle a le fond essentiellement hébraïque, avec la simplicité, l'inspiration, la rigidité de sentiment et d'expression.

Après les apologistes, dont nous avons déjà parlé, le premier écrit théologique en latin fut l'*Octavius* de Minutius Félix. Octavius, converti, et Cécilius, encore païen, se rendirent à Ostie chez Minutius, célèbre avocat, qui se délassait dans une maison de campagne; comme ils se promenaient sur le rivage, Cécilius, à la vue d'une idole de Sérapis, mit sa main sur la bouche et la baisa, signe habituel d'adoration; Octavius lui reprocha cette pratique superstitieuse comme indigne de lui. Ils s'arrêtèrent ensuite pour voir jouer des enfants, et Cécilius se mit à réfléchir

aux paroles de son ami; enfin les trois amis convinrent de mettre la chose en discussion. Tel est le sujet d'un dialogue de Minutius, où l'on trouve parfois l'esprit des platoniciens; Cécilius soutient les dieux, croyance ancienne et générale, contre la folie de gens nouveaux, souillés d'infamies et persécutés; mais les deux autres argumentent si bien qu'il se déclare vaincu et converti.

Arnobe, d'Afrique, après avoir longtemps soutenu le paganisme, se convertit et mit au service de l'Église, contre l'idolâtrie, tous les artifices de son langage. De même qu'il avait commenté les auteurs profanes, il offrit dans les sept livres *Contre les gentils*, une complète réfutation des anciennes croyances, s'adressant aux doctes, qui étaient capables de les comparer avec les nouvelles. Il réfute ceux qui disaient : « Depuis le christianisme, le monde a péri; le genre humain est devenu la proie de tous les maux. » Dans son zèle de prosélyte, il demande la destruction des théâtres et des œuvres poétiques.

Arnobe eut pour disciple un autre illustre champion du christianisme, Lactance, qui était son compatriote. Cet écrivain, dans son petit traité *De la mort des persécuteurs*, déploie plus d'imagination oratoire que de vérité historique. Dans les *Institutions divines*, publiées sur la fin du règne de Constantin, il combat faiblement les erreurs qu'il ne sait pas même éviter. Moins remarquable par l'ampleur de l'éloquence que par la pureté de la forme, il est le plus élégant des auteurs ecclésiastiques latins, sans qu'il mérite néanmoins le titre de Cicéron chrétien. Loin de partager l'indignation de Julius Firmicus, qui conseillait de punir l'idolâtrie avec toute la rigueur de la loi, il proclame que la religion est la chose la plus spontanée : « Repoussons la pensée « de nous venger de nos persécuteurs; qu'on en laisse le soin à « Dieu; le sang des chrétiens retombera sur la tête de ceux qui « l'ont versé. »

Saint Cyprien, évêque de Carthage, contribua, peut-être mieux que d'autres, par une foule d'écrits d'une lucide et suave abondance, à séparer les deux questions de foi et d'examen, de révélation et de conception, dont la confusion produit la servitude ou les écarts de l'intelligence; leur distinction, au contraire, ouvre à l'esprit humain les barrières de l'infini, et l'entraîne du symbole dans la réalité.

331-420.

Saint Jérôme était né d'une famille noble à Stridon en Dalmatie; élevé à Rome par Donat, commentateur de Térence, et par le rhéteur Victorin, il contracta, au milieu de ses études, la

corruption de cette ville; enfin, dégoûté d'une vie dissolue, il concentra sur le christianisme l'ardeur puissante qu'il avait dépensée dans les passions sensuelles. Il se plongea dans les mâles voluptés de la solitude, embellie, comme il dit lui-même, « par les fleurs du Christ, loin de la prison enfumée des villes. » Mais, comme elle ne pouvait satisfaire son besoin d'activité, il se rendit à Antioche, où il fut ordonné prêtre contre son gré; de là il vint à Constantinople, où, bien qu'âgé de cinquante ans, il se fit le disciple de Grégoire de Nazianze dans l'exégèse sacrée, et traduisit en latin plusieurs ouvrages grecs. A Rome, où nous le trouvons plus tard, le pape Damase le chargea d'affaires diverses et de travaux littéraires.

Il se lia d'amitié avec de pieuses matrones, dignes de figurer dans l'histoire. Mélanie était issue d'une de ces familles sénatoriales qui, après avoir été dépouillées de toute puissance politique, conservaient d'immenses revenus; ayant perdu son mari et deux de ses enfants, elle laissa le troisième pour aller en Égypte visiter les anachorètes. Elle pourvut largement aux besoins des fidèles persécutés par les ariens, les recueillait dans leur fuite, et se déguisait en esclave pour les nourrir et les consoler dans les prisons. Marcella, veuve aussi, s'était retirée à la campagne avec Principia, sa fille, pour se soumettre aux rigueurs de la vie monastique. Aselle et Albine, sœur et mère de Marcella, brillaient des mêmes vertus. Paula, d'une famille très-ancienne, se distinguait, avec ses enfants Eustoche et Blésilla, par une grande piété et par les secours abondants qu'elle fournissait aux pauvres et aux malades. Ces dames se soumettaient à la direction spirituelle de l'âme robuste de Jérôme, ainsi que Léa et Fabiola, chrétiennes profondément convaincues, qui protestaient contre les faiblesses par les plus austères vertus, et secouraient généreusement les misères d'un siècle très-malheureux.

Ferme dans la vérité, Jérôme enseignait que le salut de l'Église dépendait de l'unité du pontife; il disait que, s'il n'était pas revêtu d'un pouvoir supérieur aux autres, il y aurait autant de schismes que d'évêques. Humble devant Dieu, altier devant les hommes, il flagelle sans pitié tous les vices qu'il rencontre; il n'épargne pas même les indignes ministres de la religion, démasquant les hypocrites qui se faisaient diacres et prêtres pour fréquenter plus librement les femmes, aimaient les habits élégants, les cheveux bouclés et parfumés, les anneaux aux doigts, marchaient sur la pointe des pieds, se glissaient dans les maisons

pour solliciter des dons et des legs (1). Blessés de ces reproches ces prêtres persécutèrent le saint, dont ils calomniaient les amitiés spirituelles; ils firent tant que Jérôme, bien que son innocence fût reconnue devant les magistrats, quitta Rome pour retourner en Palestine, dont il parcourut les lieux pas à pas afin de mieux comprendre les saintes Écritures.

Paula, s'étant fixée avec Jérôme à Bethléem, où l'on voyait accourir de tous les pays, sans distinction de rang ou de richesse, des chrétiens qui regardaient comme le premier celui qui se disait le dernier, fonda un monastère de femmes; Jérôme en établit un autre pour les hommes. Travailleur infatigable, il écrivait jusqu'à mille lignes par jour, et néanmoins il trouvait le temps d'expliquer la Bible à ses anachorètes, d'enseigner aux enfants les premiers éléments de la lecture, et de jeter un coup d'œil furtif sur les auteurs profanes, délices de sa jeunesse.

Mélanie, à son tour, s'établit à Jérusalem, où elle accueillit pendant trente ans tous les pèlerins qui allaient visiter les saints lieux. Rufin, prêtre d'Aquilée, admirateur d'Origène, théologien austère, mais égaré par l'orgueil, s'était lié d'amitié spirituelle avec cette femme; ainsi Jérusalem, peuplée de ces prosélytes éclairés et fervents, devint le centre des doctrines rigoureuses et rationnelles d'Origène. Jérôme, qui d'abord les avait portées aux nues, en connut ensuite le danger, et commença contre Rufin une polémique, gâtée par des injures qu'il puisait dans Perse et Juvénal.

Les plus importantes de ses élucubrations ont pour objet la critique sacrée. Les Grecs, dès l'origine, avaient eu les livres sacrés, que les Apôtres avaient en partie écrits dans cette langue, comme étant universelle. Les Latins eux-mêmes en firent de bonne heure une traduction, bien qu'il fût difficile de les transmettre dans la langue vulgaire, d'où lui vint son nom de *Vulgate*. Chargé par Damase de l'examen de la version italique des Évangiles, fidèle, mais altérée par des interpolations et des variantes, Jérôme fit ce travail, et corrigea en même temps le Psautier, Job et d'autres livres que nous avons perdus. Il s'occupa ensuite d'une nouvelle traduction de l'Ancien Testament, non d'après le texte des Septante, mais d'après l'original; il y consacra quinze

(1) Bien que saint Jérôme témoigne son dédain pour les distinctions de naissance, il rappelle que Paula descendait d'Agamemnon par son père, des Gracques par sa mère, et qu'elle avait épousé un descendant d'Énée et des Jules.

ans, et poussa la fidélité au texte au point d'employer beaucoup de tournures hébraïques. Il se servit encore de la version syriaque et arabe, ainsi que des traductions grecques : œuvre prodigieuse pour un seul homme, qui l'obligea de créer presque une langue nouvelle, assez flexible pour s'approprier des images et des phrases orientales, pour exprimer des idées et des choses opposées à son caractère, sans perdre néanmoins sa grave majesté. Grâce à ce travail, les langues d'Orient influèrent plus tard sur celles d'Occident; la traduction de Jérôme, adoptée par l'Église à la place de l'ancienne version italique faite sur les Septante, devint le fondement de celle que le concile de Trente déclara authentique.

S'étant aperçu par expérience que certaines lectures flétrissent les fleurs célestes au souffle de pensées dangereuses, comme elles détournent des études les plus convenables pour le chrétien, saint Jérôme, dans sa vieillesse, guérissait ceux qui, après avoir abandonné la sagesse du siècle, se dégoûtaient de la simplicité des saintes Écritures et retournaient aux poëtes (1); néanmoins il les aima tant lui-même que ses adversaires lui en faisaient un crime : nouvel indice de la lutte engagée entre les deux civilisations, dans la littérature comme en toutes choses.

Nous trouvons de ce fait un autre exemple dans Pontius Méropius Paulinus, de Bordeaux, qui, après avoir exercé les plus hautes fonctions en Espagne et dans les Gaules, gouverna la Campanie; non moins renommé par l'illustration de sa famille que par son savoir, il répondit à l'appel de Dieu, renonça au monde et reçut le baptême à Rome. Les chrétiens célébrèrent cette acquisition par de publiques actions de grâces, et les païens en furent indignés; ses parents et ses amis, lorsqu'ils le rencontraient, s'éloignaient de lui comme d'un déserteur; clients, esclaves, affranchis, regardaient tous liens avec lui comme rompus. Le poëte Ausone eut recours à tous les moyens pour le détourner de sa résolution; il ne pouvait comprendre, au milieu des frivolités littéraires d'alors, que la force de la conviction et l'autorité de la conscience fussent capables de résister à des conseils et à des plaintes aussi poétiques.

Paulin, après avoir puisé à Florence une nouvelle ardeur dans les entretiens de saint Ambroise, se retira dans une solitude près de Nola, où il vécut seize ans avec sa femme, devenue une

(1) *Ep.* XXIII, *ad Eustoch.*

sœur; il fonda une espèce de Thébaïde au milieu des délices de la Campanie, et fit construire à saint Félix une église qu'il orna de peintures représentant des sujets de l'Ancien Testament; les paysans prenaient tant de plaisir à les regarder qu'ils en oubliaient le manger. Absorbé dans une paix que le monde ne peut lui ravir, les barbares menaçants ne lui inspiraient aucune crainte. Chaque année, le jour de la fête du saint, objet de sa prédilection, il composait un chant; or, bien que les idolâtres de la forme prétendent qu'il écrivait mieux avant sa conversion, Ambroise trouvait ses vers bien cadencés et doux, et saint Augustin en louait la *piété gémissante*. Devenu évêque, il entretint une correspondance épistolaire avec Ambroise, Jérôme, Augustin, avec l'Asie, l'Afrique, l'Italie, au moyen de laquelle il échangeait des idées, des conseils, des éclaircissements.

Négligeant d'autres Pères de l'Église occidentale, je nommerai Zénon, évêque de Vérone, qui purgea son église des restes de l'idolâtrie et de l'arianisme; il nous a laissé soixante-dix-sept discours, élégants d'expression, mais d'idées peu nouvelles. Eusèbe, de Sardaigne, introduisit le premier la vie régulière parmi le clergé de Verceil, dont il était évêque; au concile de Milan, il résista à l'empereur, qui porta la main à son épée pour la tirer contre lui. Puni de bannissement, il se trouvait dans la Thébaïde lorsqu'il fut rappelé par l'édit de Julien; il soutint toujours saint Ambroise, et reçut la mission d'aller rétablir la paix dans l'Église d'Antioche; mais il échoua, et revint dans son diocèse où il finit saintement ses jours. Eusèbe eut pour ami Lucifer, évêque de Cagliari, l'un des adversaires les plus ardents des différents schismes, et qui, de l'exil, adressait à l'empereur un écrit empreint de cette violence qui lui faisait commander à ses fidèles de n'avoir aucune communication avec les hérétiques. Le diacre Hilaire, l'ami de Lucifer, soutenait les mêmes opinions, et prétendait que les ariens, pour rentrer dans le sein de l'Église, devaient être rebaptisés; aussi saint Jérôme le surnommait-il le Deucalion du monde.

Les païens n'avaient jamais songé à réunir le peuple dans une église pour lui enseigner ce qu'il devait croire, adorer, pratiquer; la connaissance des choses sacrées, comme tout le reste, au lieu d'être communiquée à la plèbe, restait le privilége d'un petit nombre. D'ailleurs, qu'aurait-on pu prêcher dans le temple, lorsque les docteurs eux-mêmes n'avaient pas de dogmes communs ni des bases fixes de morale? L'éloquence ancienne se bor-

nait à défendre les intérêts particuliers d'un citoyen ou d'une ville; parfois un philosophe discutait avec ses disciples, mais sur des doctrines spéciales, dépourvues d'un caractère public et universel.

Dès que le Christ eut dit à ses apôtres : *Ite et docete*, il fallut exposer à la congrégation des fidèles la vérité universellement acceptée, expliquer les points qui importaient au salut de tous. Le prêtre prenait l'enfant dès l'âge le plus tendre, et, par le catéchisme, lui insinuait les vérités sublimes grâce auxquelles une femme pourrait répondre à ce qu'ignoraient Aristote et Platon. L'instruction se continuait toute la vie, soit pour fortifier les croyants, ramener les égarés, ou convaincre les incrédules. La prédication, dans l'origine, était relevée par la sainte odeur de la vertu, par l'évidence du miracle, et, l'Esprit-Saint parlant par la bouche des apôtres, la persuasion de l'humaine sagesse n'était pas nécessaire (1). Mais la religion, lorsqu'elle se fut étendue et mêlée à la société, se servit des armes que l'erreur employait pour la combattre, et l'éloquence fut transportée de la tribune à la chaire, de la politique à la morale, des intérêts du monde à ceux du ciel. L'Église, devenue triomphante, voulut se parer d'éloquence, comme elle s'ornait de pompe, et stimula, par le talent de la chaire, la tiède dévotion primitive. Les luttes contre l'arianisme lui fournirent la première occasion de s'exercer; puis elle grandit par le concours d'orateurs qui, en combattant l'orgueil du savoir et l'indocilité du cœur, dépassent de beaucoup leurs contemporains, et peuvent être comparés à tout ce que l'antiquité a produit de plus illustre.

340-97. Saint Ambroise, d'origine romaine, né à Trèves, combattit avec courage, en Occident, les ariens et les idolâtres. Comme gouverneur de la Ligurie et de l'Émilie, il résidait à Milan, où la présence de l'impératrice Justine faisait prévaloir les ariens, au point que le Cappadocien Auxence, de cette secte, y fut nommé évêque. Lorsque l'impératrice obtint de son fils une loi qui accordait aux ariens la pleine liberté de s'assembler, avec menace de châtiment contre les chrétiens qui les molesteraient, le secrétaire Bénévolus préféra donner sa démission plutôt que de la rédiger; Auxence s'en chargea. Cet évêque mourut, et, comme on prévoyait que l'élection de son successeur, qui était faite par le peuple, serait tumultueuse, le gouverneur Am-

(1) Saint Paul, I *ad Corinth.*, II, 4.

broise se présenta dans l'assemblée pour la contenir dans le devoir; mais, à peine entré, les deux partis s'écrient d'accord : « Sois toi-même notre évêque! » L'évêque, en effet, pouvait être élu dans quelque condition qu'il se trouvât, et même il n'était pas nécessaire qu'il fût chrétien.

Ambroise, pour échapper à cet honneur, prit la fuite et siégea même comme juge dans un procès criminel, mais en vain; reconnaissant la volonté de Dieu à des signes manifestes, il se laissa baptiser, puis ordonner prêtre et évêque. Après avoir donné son argent aux pauvres, ses propriétés à l'Église et confié à son frère Satyrus l'administration de sa maison, il se consacra tout entier au saint ministère.

Il étudia la Bible et les saints Pères qu'il n'avait jamais lus, et de ce travail il recueillit tant de fruit qu'il devint le premier des docteurs de l'Occident; s'il le cède en génie à Grégoire, à Basile, à Chrysostome, il les surpasse par l'activité pratique; c'est par ses actions plus que par ses écrits qu'il atteint au sublime. Sa vie, que Paulin son secrétaire nous a décrite avec éloquence, était absorbée par les soins les plus divers; il jugeait les nombreuses affaires que lui soumettaient les fidèles, surveillait les hôpitaux, secourait les pauvres, accueillait chacun avec affabilité, et, au milieu de ces occupations, il méditait et composait. Il pourvoyait d'évêques les églises qui n'en avaient jamais eu, visitait ses confrères, les encourageait et parfois les réunissait en conciles; il intervenait en faveur des criminels d'État, et vendait les objets d'or du temple pour racheter les prisonniers faits par les Goths. Son expérience des affaires lui procurait des missions importantes, et Valentinen, à son lit de mort, lui recommanda ses fils. Il détourna Maxime d'entrer en Italie; après le supplice de Gratien, il alla réclamer son cadavre. Théodose, auquel il exposait la vérité avec franchise, en lui enseignant ce qui distinguait le sacerdoce de l'empire, disait de lui : « Je ne connais qu'Ambroise qui porte dignement le nom d'évêque. » En un mot, il exerçait avec amour et dignité le tribunat que les évêques avaient assumé au nom du Christ, depuis qu'il avait été aboli par la loi; par la parole et les œuvres, il se faisait le soutien du peuple, invoquant la justice ou l'indulgence des princes, et faisant valoir, en faveur des malheureux et des indigents, les doctrines de la pauvreté, de l'égalité, de la rédemption de l'homme accomplie par le sang d'une victime céleste.

Ambroise était très-versé dans la connaissance des classi-

ques, bien que son style, haché, incorrect, vulgaire, soit encore gâté par de vaines subtilités et des jeux d'esprit, toutes les fois qu'il n'est pas animé par le sentiment du devoir ou du péril (1). Dans son ouvrage le plus étendu et le plus curieux, intitulé *de Officiis ministrorum*, il passe en revue les devoirs de tous les hommes, et résout des questions de philosophie pratique. Pour l'*Hexaméron*, dans lequel il commente les six journées de la création, il s'est beaucoup servi d'Origène. Ses éloges de la virginité produisaient un tel effet que des pères et des maris se plaignaient de ce qu'un trop grand nombre de femmes consacraient à Dieu leur continence.

L'empereur Gratien avait décrété que chacun pourrait, dans les assemblées, honorer la divinité de la manière qu'il jugerait la plus convenable; mais Ambroise sut lui persuader de porter le dernier coup à l'ancien culte. En conséquence, il ordonna d'enlever du sénat de Rome la statue de la Victoire; puis il réunit au fisc tous les biens qui servaient à l'entretien des temples, des pontifes, des sacrifices, annula les priviléges politiques et civils des vestales, et défendit aux prêtres d'accepter des legs, excepté d'objets mobiliers (2). Les nobles romains, les chefs du sénat et tous ceux qui s'obstinaient à s'appeler « la meilleure partie du genre humain (3), » effrayés de ces mesures, députèrent à Gratien pour le supplier d'en suspendre l'exécution : afin d'agir plus efficacement sur son esprit, les députés lui apportèrent la robe du grand pontife, qui était religieusement conservée; elle devait lui rappeler la longue série de ses successeurs qui s'en étaient revêtus comme symbole du pouvoir suprême sur la terre et d'honneurs divins

(1) Le meilleur de ses discours est peut-être celui qu'il composa sur la mort de Satyrus, son frère, et qui respire les sentiments les plus tendres de la famille : « A rien ne m'a servi d'avoir recueilli ton dernier soupir, d'avoir appuyé « ma bouche sur tes lèvres éteintes. J'espérais faire passer ta mort dans mon « sein, et te communiquer ma vie. Gages cruels et doux, embrassements « malheureux, au milieu desquels je sentis son corps devenir froid, se roidir, « son dernier souffle s'exhaler. Je le pressais entre mes bras, mais j'avais « déjà perdu celui que je serrais encore. Ce souffle de mort devint pour moi « souffle de vie. Veuille du moins le ciel qu'il purifie mon cœur, et mette dans « mon âme ton innocence et ta douceur ! »

(2) Symmaque, liv. x, ép. 54. Le texte de la loi nous manque; mais dans une loi d'Honorius, de 415 (*Code Théod.*, liv. xvi, tit. 10, I, 20), il est dit : « Conformément aux décrets du divin Gratien, nous ordonnons d'appliquer à notre domaine toutes les propriétés (*omnia loca*) que l'erreur des anciens destina aux choses sacrées. »

(3) Symmaque, liv. i, ép. 46.

dans le ciel. Gratien ne se rendit point à ces démonstrations, et répondit qu'un pareil ornement ne convenait pas à un chrétien; l'ancienne religion resta donc sans souverain pontife, et le sacerdoce fut dépouillé des biens qui le faisaient ambitionner, même depuis qu'il avait perdu ses honneurs et ses priviléges.

L'ambassade envoyée à Valentinien II, pour qu'il relevât l'autel de la Victoire, ne réussit pas mieux; les suppliques de Symmaque et de Libanius, dans le même but, sont le dernier cri du paganisme qui se sent blessé au cœur. Le dépit de ces illustres adversaires s'exhala, non-seulement en murmures secrets, mais encore en protestations publiques, et peut-être ne furent-ils pas étrangers à la révolte dans laquelle Gratien perdit la vie; mais le parti rétrograde succomba pour jamais lorsque le sceptre passa dans les mains de Théodose, qui dut surtout le surnom de Grand au courage et à la conviction avec lesquels il termina la lutte prolongée entre les deux religions.

On raconte que Théodose, étant venu à Rome, où l'aurait accueilli un brillant cortége de dames et de sénateurs, proposa de discuter la question de savoir quelle serait la religion conservée, et que l'idolâtrie succomba dans la lutte. Le fait n'est pas vraisemblable; ce qui est certain, c'est qu'il défendit par une loi générale que « personne se souillât par des sacrifices, immolât des victimes, et qu'il y eût des simulacres faits de main d'homme. » Il fut interdit aux magistrats d'entrer dans le temple; on punit de la confiscation des biens tout acte d'idolâtrie, et de mort quiconque sacrifiait des victimes. Le jour du Seigneur fut déclaré sacré, avec prohibition de jeux et de spectacles, et le calendrier juridique réformé d'après les prescriptions de l'Église (1). Les lois de Théodose, pourtant, sont la preuve que les rites antiques n'avaient pas cessé; en effet, il décréta que les chrétiens qui retourneraient à l'idolâtrie ne pourraient disposer de leurs biens par testament; il étendit ensuite cette loi aux catéchumènes, et déclara infâmes les apostats (2). Les conciles reproduisirent ces lois, et les écrivains ecclésiastiques faisaient entendre des plaintes continuelles contre les cérémonies païennes, conservées surtout dans les fêtes, dans les saturnales et les jeux. Les temples et les sanctuaires furent alors fermés par les magistrats, et souvent démolis par les fidèles. Les sénateurs, ces magnifiques splen-

(1) *Code Théod.*, liv. XVI, tit. 7, I, 11, 12, 16.
(2) Ibid. I, 1, 4, 5.

deurs du monde, comme Prudence le disait dans ses vers, déposèrent les insignes du vieux sacerdoce pour revêtir la robe blanche du catéchumène (1).

Restait à dompter l'hérésie. Théodose, atteint d'une grave maladie, décréta qu'il voulait que tous adhérassent à la religion enseignée par saint Pierre aux Romains, telle que la professaient alors le pape Damase et Pierre, évêque d'Alexandrie; il autorisait les sectateurs de cette religion à prendre le titre de chrétiens catholiques, qualifiait les dissidents d'hérétiques, et les menaçait même de châtiments (2). On éloigna les évêques et les clercs obstinés, et la foi orthodoxe fut établie sans bruit ni effusion de sang. Le troisième concile œcuménique (3), réuni à Constantinople, confirma dans son intégrité le symbole de Nicée, qu'il étendit dans quelques parties afin de combattre les hérésies postérieures.

Voilà ce qui se passait en Orient; mais, en Italie, l'arianisme s'était abrité sous le manteau de Justine, mère de Valentinien II, qui, attribuant à l'autorité impériale l'inspection même sur le culte, demandait à saint Ambroise de céder aux ariens une des églises de Milan. L'évêque repoussa avec fermeté cette indigne proposition; Justine, traitant de rébellion le fait de s'opposer aux volontés impériales, résolut d'atteindre son but par la force. Elle commença par imposer aux marchands une taxe de deux cents livres d'or, emprisonnant un grand nombre de ceux qui ne voulurent ou ne purent la payer; puis elle envoya l'ordre à Ambroise de sortir de la ville; mais il protesta qu'il ne pouvait abandonner le troupeau que Dieu lui avait confié. Menacé de mort, il répondit que le martyre était l'objet de tous ses veux. Justine voulut ensuite solenniser la pâque à sa manière, et cita saint Ambroise devant son conseil; mais, par un effet spontané de son affection, son troupeau se mit à le suivre en foule jusqu'au palais. Les ministres

(1) Exsultare patres videas, pulcherrima mundi
Lumina, conciliumque senum gestire Catonum
Candidiore toga niveum pietatis amictum
Sumere, et exuvias deponere pontificales.

(*Contre Symmaque*).

(2) *Code Théod.*, liv. XVI, tit. 1, I, 2.

(3) Si parmi les conciles œcuméniques on compte celui de Jérusalem tenu par les Apôtres, l'année 50 après J.-C., et décrit par saint Luc dans le chap. XV des *Actes*. — Le symbole, tel qu'il fut alors rédigé, se lit tous les jours dans la messe.

impériaux, effrayés, supplièrent le prélat de disperser et de calmer la multitude exaltée, lui promettant que la religion ne souffrirait aucune atteinte.

Promesses trompeuses! Au milieu de la tristesse solennelle de la semaine sainte, des officiers du palais se transportent d'abord à la basilique Portienne, puis à la basilique nouvelle, afin de tout disposer pour recevoir l'empereur et sa mère. Le peuple recommence le tumulte, et les gardes ont de la peine à défendre l'approche des églises; un prêtre arien, exposé au plus grand péril, est obligé, pour sa défense, de recourir à l'intervention d'Ambroise lui-même. Ferme dans sa résistance, le courageux évêque déclarait qu'il n'était pas tenu de céder le temple, les choses divines n'étant pas assujetties à l'empereur, qui n'est pas au-dessus de l'Église, mais dans l'Église. Il démontrait du haut de la chaire de vérité qu'il est permis de résister à l'injustice, mais non par les armes ou la force, et priait Dieu de ne pas permettre que le sang fût versé pour son Église; puis, réunissant les fidèles dans les deux basiliques, il les faisait chanter, ou bien il prêchait pour les retenir, et leur répétait: « La domination du prêtre est faiblesse. »

Ce fut alors qu'Ambroise, pour animer et distraire le peuple, introduisit le chant alternatif à deux chœurs, c'est-à-dire les antiennes encore inusitées dans l'Occident. Les fidèles, sans doute, chantaient avant cette époque, mais avec une simplicité toute de pratique; il est probable que, dans les églises fondées par les Juifs, on avait adopté leur manière de réciter les psaumes, tandis qu'en Grèce on y appliquait les mélopées de la lyre. La réforme d'Amboise eut pour base cette mélopée, de laquelle il supprima les nomes ou les airs populaires, et réduisit en *octacordes*, ou série de huit sons (les octaves), les tétracordes, ou série de quatre sons, dont se composaient les mesures grecques (1). On lui doit aussi des hymmes d'une noble et touchante simplicité, dont quelques-unes sont encore chantées (2). C'était avec une sainte complaisance qu'il se rappelait la mélodie produite par des voix d'hommes et de femmes, de vierges, d'enfants, retentissant

(1) Ainsi le raconte Isidore de Séville, *de Officiis ecclesiasticis*, liv. I, ch. 7.

(2) *Deus creator omnium*. — *Jam surgit hora tertia*. — *Nunc sancte nobis Spiritus*. Quelques-uns lui attribuent même le *Te Deum*; mais d'autres prétendent qu'il fut composé dans le sixième siècle par le moine Sisebut, qui vécut probablement au mont Cassin.

comme le bruit des flots, et dont saint Augustin lui-même se sentait ému jusqu'aux larmes (1).

La fermeté d'Ambroise triompha de l'obstination de l'impératrice, qui fit ouvrir les prisons et supprimer les gardes; Valentinien, sentant la puissance de cet homme désarmé, disait à ses officiers : « Si Ambroise l'ordonnait, vous me livreriez à lui les mains liées. »

Peu après, cependant, on lui opposa un docteur des ariens, et un édit autorisa les assemblées de ces hérésiarques, en prononçant la peine de mort contre les catholiques qui oseraient les troubler. Ambroise reprit ses armes habituelles, la prédication, les chants sacrés, et, jour et nuit, l'église fut occupée par les fidèles. Cette entente empêcha le pouvoir d'user de violence. Le concile d'Aquilée, tenu peu après celui de Constantinople, et où Ambroise joua le principal rôle, rendit manifeste la foi des évêques d'Occident, qui purent affirmer qu'il n'existait plus d'ariens jusqu'aux rivages de l'Océan.

Ambroise exerça son laborieux ministère vingt-deux ans, et il n'en avait que cinquante-sept lorsqu'il plut à Dieu de l'appeler au séjour des élus. On a prétendu que, pour récompenser le zèle déployé par cet évêque et saint Valérien contre les ariens, le pape érigea les siéges de Milan et d'Aquilée en métropoles, dignité jusqu'alors inconnue en Occident. La première métropole étendit sa juridiction sur les évêchés depuis le Pô jusque dans la Rhétie; la seconde, sur ceux de la Dalmatie, de la Pannonie, du Norique, et, plus tard, de la Vénétie; pour s'épargner le voyage à Rome, toujours difficile, un métropolitain consacrait l'autre.

A la même époque saint Philastre combattait les ariens; il rédigea un *Catalogue des hérésies*, et, devenu évêque de Brescia, « ville grossière, mais avide de savoir » (2), il résista à Valentinien et à Justine. Le magistrat Bénévolus, imitant sa conduite, plutôt que de céder aux caresses de l'empereur, aima mieux se démettre de ses fonctions pour aller vivre dans l'obscurité sur les rives du lac de Garda. Quelques sermons sont adressés à ce Bénévolus par Gaudence, qui, après avoir visité Jérusalem,

(1) *Hexameron*, III. 5; S. AUGUSTIN, *Conf.*, IX, 7.

(2) *Rudis sed avida doctrinæ*, disait saint Gaudence; et l'hymne ancienne de saint Philastre :

> Et rudem sed tunc cupidam moneri
> Insciam quamquam, tamen ad docendum
> Firmiter promptam.

connut à Antioche saint Jean Chrysostome, puis succéda à Philastre dans l'évêché de Brescia, où, avec les reliques apportées d'Orient, il consacra une église sous le nom de Concile des Saints. Vigile, qui résidait à Trente, dans le voisinage, parcourait la vallée de l'Adige et le Véronais, prêchant, baptisant, élevant des églises, abattant des idoles; car les vallées alpines conservaient encore le culte de Saturne; dans celle de Non (Anaunia), on faisait processionnellement le tour des champs, et l'on sacrifiait à ce dieu. Sisinius, Martyrius et Alexandre furent martyrisés pour avoir refusé de se conformer à cette pratique superstitieuse; les habitants de la vallée de Rondera, dévoués au culte de cette idole, lapidèrent Vigile (1).

Les Pères de cette Église, qui, de persécutée, devenait dominatrice, avaient de grands devoirs à remplir; mais, bien que les Grecs et les Latins défendent les mêmes vérités, et que l'on sente en tous la conviction qui lutte, l'enthousiasme qui élève, la charité qui sanctifie, chacun d'eux, selon qu'il habite l'Orient ou l'Occident, emprunte un caractère particulier à la nature du pays. A Rome, par défaut en partie de la langue, la métaphysique et la philosophie transcendante n'avaient jamais prospéré; constituer et développer une puissante législation, tel est le champ où le Romain avait déployé ses qualités essentielles : la saine intelligence et l'esprit pratique. Les apologistes romains n'offrent donc pas une grande apparence de génie, et conservent quelque chose de la fierté originelle; rigides, obstinés, ils refusent de s'entendre avec leurs adversaires, et ne veulent faire usage que de leurs propres armes. Aussi dédaignent-ils les ornements de l'éloquence, les artifices de la logique, les réminiscences de la littérature de leurs adversaires. La Grèce, qui brillait encore de l'éclat des lettres, quand parut le christianisme, le combattit avec plus de fracas, armée qu'elle était de subtilités, de séductions, de mépris; mais, lorsqu'elle fut convertie, les défenseurs qu'elle fournit à la religion nouvelle conservèrent les habitudes et les défauts des écoles d'où

(1) Labus, *Museo Bresciano*, examinant l'ancien marbre de C. Julius Ingénuus, page 56. D'après un curieux passage de Rodolphe, il paraît que le culte de Saturne durait encore à Valmonica dans le septième siècle : *Erant adhuc in illa valle plurimi pagani, qui arboribus et fontibus victimas offerebant. In tempore usque regis Ariberti imago Saturni magna frequentia venerabatur in curte Hedulio et quum præcepti regis obedientia non fieret ut illa imago destrueretur, Ingelardus dux Brissiæ misit armatorum manus, qui illam disperderunt in fragmentis.*

ils étaient sortis ; comme David, ils se montrèrent dans la lice armés de l'épée enlevée au géant.

L'ennemi même que les Grecs et les Latins combattent est différent. Rome, pour laquelle sont identiques la religion et l'État, déclare le christianisme, ce qui était à ses yeux la plus grave condamnation, ennemi du genre humain, c'est-à-dire de l'empire. Son génie légal décrète, tue, ne discute pas; les apologistes, opposant rigueur à rigueur, se contentent donc d'expliquer le dogme et d'en appeler à la lettre écrite. Les Grecs, dépouillés de leurs anciennes institutions, habitués aux discussions et aux subtilités, rhéteurs et sophistes avides de luttes nouvelles, regardent les chrétiens comme des novateurs fous ou dangereux, qui, répudiant la tradition, précipitent la conscience humaine dans l'incertitude. Ainsi, tandis que les magistrats de Rome tuaient, les doctes de la Grèce examinaient, discutaient, et forçaient les apologistes de descendre dans des débats minutieux, d'accepter l'ingénieuse objection, de dénoncer le paradoxe subtil, le syllogisme captieux; enfin, sentant toute la puissance de la parole libre, ils demandaient pour toute faveur que la force n'intervînt pas dans la discussion de la vérité.

Les uns et les autres, placés encore sur le terrain de l'ancienne société, ouvrent les portes de la nouvelle; ils convainquent l'homme que, sans cette lumière de la lumière, il ignore les vérités les plus nécessaires à sa conduite, les plus chères à son cœur, les plus douces à ses espérances; enfin ils invoquent la liberté des consciences, non pour le sénat tout seul, ni pour une ville ou un peuple, mais pour l'univers. Après avoir triomphé des ennemis extérieurs, ils durent apaiser les discordes intestines, c'est-à-dire lutter contre les hommes qui, à la manière de l'antique serpent, employaient la parole de Dieu pour répandre l'erreur, ou pour restreindre à des conceptions particulières les vérités générales que l'Église annonçait.

Dans les écoles, la lutte s'engage entre l'antique Orient, l'antique Occident et le christianisme, qui, embrassant tous les hommes et tous les intérêts, devait naturellement rencontrer des oppositions nombreuses, intéressées. Les néoplatoniciens veulent s'élever à Dieu, non par la foi, mais par le savoir. Sectes judaïsantes, sectes juives, sectes orientales favorables ou hostiles aux Juifs, sectes chrétiennes, acceptant ou repoussant l'ascétisme et la théosophie asiatiques, commencent, entre la théologie ancienne et la nouvelle, entre la mythologie poétique et la religion

morale, entre le vieux monde qui se ferme et le nouveau qui s'ouvre, le combat intellectuel le plus magnifique auquel les hommes eussent jamais assisté. La doctrine évangélique, comme toute idée nouvelle, rencontra donc des adversaires, qui la traitèrent d'abord de rêverie et de folie ; puis ils en reconnaissent la sublimité, mais lui reprochent de n'être qu'un plagiat, c'est-à-dire d'avoir emprunté toutes ses vérités à l'Égypte, à l'Inde, à l'Académie. Enfin les conceptions de cette doctrine sont acceptées, quoiqu'on persiste encore à la combattre. Mais, dans les plateaux de cette balance, le glaive ne pèse rien, et l'autorité des Césars, dans l'apogée de sa force, est impuissante à déterminer la croyance ; la parole a retenti avec tant d'efficacité que l'on distingue déjà les droits de l'épée de ceux de la pensée.

Parmi les hérésies, celle de Nestorius eut un grand retentissement ; il niait l'incarnation de Dieu, distinguait dans le Christ la personne divine de la personne humaine, et répudiait ainsi la divine maternité de Marie. Condamnée au concile d'Éphèse, le quatrième œcuménique, cette hérésie eut pour résultat de donner de l'extension au culte de la Vierge, qui contribua beaucoup à déraciner les restes du paganisme, puisque les temples de l'idolâtrie furent consacrés à la Mère de l'amour et à la Vierge des douleurs.

431.

Les Pélagiens, qui recherchaient pourquoi l'homme souffre tant de maux sous un Dieu bon, comment la prescience divine se combine avec la liberté humaine, et la grâce avec l'activité morale de l'homme, exercèrent leur intelligence sophistique non plus sur la nature de Dieu, mais sur celle de l'homme. Les Manichéens, donnant à ce problème une solution vulgaire, supposaient un Dieu bon et un Dieu méchant. C'est dans la province romaine d'Afrique, où brillèrent les intelligences chrétiennes les plus vigoureuses, où s'élaborèrent les principes fondamentaux de la philosophie chrétienne, que parut le champion le plus robuste, saint Augustin, dont nous parlerons bientôt. Les Eutychéens, les Monophysites et les Monothélites, avec les variétés de leurs hérésies relatives à la nature ou à la volonté de Dieu et de son Verbe, agitèrent plutôt l'Orient.

Les églises avaient été divisées comme l'empire, et cette séparation, commencée à la construction de Constantinople, s'est perpétuée jusqu'à nos jours; chaque Église, même avant la rupture de l'unité si essentielle, conservait une empreinte et une tendance particulières : le génie byzantin était spéculatif, et le génie

romain pratique. Lorsque l'Église grecque se réunit dans le concile de Nicée, ce fut pour agiter la question du rapport des trois personnes divines, et soixante-dix opinions contraires agitaient le clergé abyssin sur l'union des deux natures dans le Christ. L'Église latine n'eut pas de traités dogmatiques avant saint Augustin, et Grégoire le Grand fut le premier métaphysicien qui s'assit sur le trône papal. En Orient, on discute sur l'essence de la nature divine, et l'on connaît à peine les questions relatives à la liberté humaine et à la grâce; dans l'Occident, au contraire, l'intelligence s'exerce sur les actes humains.

Les rigueurs de la vie monastique avaient commencé en Orient; les déserts de la Syrie et de la Thébaïde se peuplèrent d'anachorètes qui, détachés des choses terrestres, comme Antoine, Pacôme, Hilarion (1), s'occupaient du salut de leurs âmes. Les moines ne tardèrent pas à se répandre dans la péninsule, et ce fut peut-être à l'époque où saint Athanase parcourait l'Italie pour combattre l'arianisme; mais bientôt, réunis en sociétés particulières, ils vécurent sous des règles que leur donnèrent saint Augustin, puis saint Benoît. Les moines de l'Occident, qui assistaient aussi les malades, furent plutôt des missionnaires de barbares, des défricheurs de terres désertes; les Alpes et les Apennins ne virent jamais les mortifications et les macérations dont furent témoins les torrents rocailleux de l'Égypte et les sables brûlants de la Lybie. Au lieu de ces stylites qui passaient toute leur vie sur une colonne, l'Italie avait le spectacle de l'activité efficace de saint Ambroise et de Léon le Grand.

L'Église grecque, corrompue par sa propre immobilité, resta stationnaire, malgré tout son savoir, et ne put raffiner l'art au milieu de tant de cérémonies; elle vit même surgir les iconoclastes, et puis rétrograda par le schisme. Dans l'Église latine, au contraire, le bon sens philosophique et pratique, toujours prêt à se plier aux exigences du progrès, se modifia selon les temps et les dévoloppements de l'activité humaine. A mesure que la société séculière devenait impuissante, la société ecclésiastique la remplaçait; elle conservait les rites païens comme les temples, mais pour les transformer et les éclairer des rayons d'une intelligence supérieure; à l'ancien nom des terres, on substituait celui d'un saint.

(1) D'après une tradition très-répandue, saint Antoine serait né à Ventimiglia, ou, du moins, d'une mère de cette ville.

La différence entre les deux Églises se révéla surtout par l'organisation extérieure. L'empire occidental s'écroulait juste au moment où les pontifes grandissaient, et l'autorité, qui échappait aux magistrats civils, se concentrait dans leurs mains. Ces pontifes devaient-ils alléguer leur incompétence, afin de ne pas s'exposer au reproche d'usurpation que leur adressa plus tard une philosophie, non-seulement étrangère aux périls d'alors, mais qui ne pouvait ou ne voulait pas les comprendre ? Devaient-ils laisser la société se dissoudre plutôt que de se mettre à sa tête pour la sauver et la diriger, comme chacun est tenu de le faire dans les circonstances critiques?

La présence de l'empereur amoindrissait le patriarche de Constantinople ; il n'était qu'un des rouages d'un système civil régulier, protégé par la hiérarchie et l'armée. Dans l'Italie, au contraire, nous verrons bientôt les empereurs s'enfuir de Rome, et le pape, affligé, mais non humilié des malheurs publics, porter la tête haute, comme étranger aux fautes impériales. Lorsque toute autre autorité restait sans vigueur, lui seul conservait les attributs d'une souveraineté réelle, permanente ; les institutions politiques de l'empire, l'énergie des races occidentales et le péril concouraient à fortifier sa puissance, et c'était à lui que s'adressaient les barbares, qu'il devait convertir, éclairer, civiliser, gouverner.

Le besoin de se défendre et d'agir resserrait les liens qui unissaient les moines, milice puissante des pontifes. Le célibat détacha l'ordre sacerdotal de l'ordre laïque, des intérêts et des affections terrestres ; le prêtre, dès lors, put se considérer comme supérieur au laïque, dont il exigeait respect et soumission, alléguant comme preuve de sainteté son savoir et ses abstinences. Enfin la langue commune et la paix universelle, qui ont paru des utopies jusqu'à nos jours, furent réalisées, autant que possible, par la société chrétienne, au moyen des conciles et par l'usage du latin.

Ainsi le christianisme produisait un double résultat : au dedans il détruisait le despotisme, c'est-à-dire le pouvoir séparé du devoir, l'autorité qui croit avoir sur les hommes tout droit, même celui que lui refuse la loi naturelle et divine ; au dehors, la nationalité exclusive, puisqu'il propageait la fraternité. L'Église, néanmoins, n'abolissait pas l'individualité des hommes ou des peuples, mais l'ennoblissait ; elle opposait à l'exclusion nationale l'idée d'universalité, proclamant qu'on doit respecter les individus, même les plus infimes, non comme Grecs, Romains ou Juifs,

mais comme hommes et chrétiens; non comme l'œuvre capricieuse de plusieurs divinités, mais comme la création libre de notre Père (1). L'Église est la dépositaire et la garante des vérités que l'Écriture et la tradition lui ont transmises; non-seulement elle les explique, mais elle leur donne un caractère authentique, et toutes les fois qu'elle en voit une attaquée, elle la met en lumière et la développe davantage; or, comme il n'est pas de vérité abstraite qui n'influe sur la morale, en fixant la base de la première, elle purifie la seconde.

Telle fut la tâche des saints Pères. Bien que les conditions de la société d'alors et les malheurs qui survinrent retardassent les fruits de leurs doctrines, il n'est pas une seule amélioration des époques les plus civilisées qui ne se trouve en germe dans leurs travaux. Venus après les Apôtres et les martyrs pour défendre, par le savoir et la parole, les croyances nouvelles, nées et grandies au milieu du peuple, ils rompent le cercle perpétuel de l'imitation dans lequel se trouvait enchaînée la littérature profane, et forment le siècle d'or de la littérature chrétienne; nous pouvons y étudier beaucoup de faits particuliers de l'histoire des peuples, le progrès lent, mais incessant, de la plus vaste révolution, et les obstacles que lui opposa la science appuyée sur l'ancienne croyance, jusqu'à ce qu'elle fût appelée à soutenir la nouvelle avec une vigueur rajeunie.

Les questions qui furent agitées par les saints Pères sont oubliées aujourd'hui; mais ils combattirent pour que nous autres, plèbe sans droits, ni force, ni divinité, nous pussions briser nos chaînes d'esclaves, cesser de servir de pâture aux lions pour amuser le peuple roi, et que nos âmes ne fussent plus le jouet des sophismes des philosophes, de la tyrannie des empereurs, de la luxure des riches; ils combattirent pour que nous autres, plèbe misérable, nous pussions sentir notre égalité et la proclamer en droit, jusqu'à ce que le temps la consacrât en fait.

(1) L'antiquité, qui regardait comme fatale la division en nations, ne connut jamais l'unité du genre humain. L'empereur Julien pense que cette unité, proclamée par les Juifs et les Chrétiens, répugne à la diversité de lois et de mœurs, qui dérive de la volonté des dieux, représentants des génies contraires dont les peuples sont inspirés : les guerriers, par le dieu Mars; ceux qui unissent la prudence au courage, par Minerve; ceux qui ont plus de prudence que de valeur, par Mercure. SAINT CYRILLE, *Contre Julien*, liv. IV.

CHAPITRE LI.

LA CULTURE PAÏENNE DÉCHOIT, CELLE DES CHRÉTIENS GRANDIT.

La littérature des saints Pères était vitale, nouvelle, d'avenir; mais la littérature scolastique, de formes empruntées aux modèles classiques, ne produisit pas un grand écrivain après Constantin. On appela d'Afrique à Rome, puis à Milan, saint Augustin pour enseigner l'éloquence; des Gaules, un rhéteur pour faire le panégyrique de Théodose. Macrobe et le meilleur poëte, Claudien, vinrent d'Égypte; Schérius, le meilleur rhéteur, de Syrie; Ammien Marcellin, le meilleur historien, d'Antioche. Rappelons-nous que, dans une grande disette, les étrangers ayant été renvoyés de Rome, les hommes de lettres durent la quitter, tandis que l'on conserva trois mille danseuses, autant de chanteuses, avec leurs maîtres, leurs chœurs et toute leur suite.

Les écoles cependant ne manquaient pas, et saint Jérôme, tout jeune encore, s'y exerçait à déclamer, se préparant aux luttes réelles par des débats fictifs; puis il allait dans les tribunaux entendre d'éloquents orateurs, qui, au milieu de la discussion, s'adressaient de grossières injures (1). Valentinien et Gratien établirent des écoles de rhétorique et de grammaire, pour les deux langues, dans le chef-lieu de chaque province; les élèves qui venaient étudier à Rome devaient apporter de leur pays des certificats attestant ce qu'ils étaient; à leur arrivée, ils étaient tenus de faire connaître leur résidence et les cours qu'ils voulaient suivre; il leur était défendu de fréquenter les mauvaises compagnies et les spectacles, sous peine d'être chassés à coups de verges (2). Les maîtres de grammaire n'enseignaient pas uniquement

(1) Commentaire du ch. II de l'*Ép. aux Galates.*

(2) *Quicumque ad Urbem discendi cupiditate veniunt, primitus ad magistrum census provincialium judicum, a quibus copia est danda veniundi, ejusmodi litteras proferant, ut oppida hominum et natales et merita expressa teneantur: deinde ut primo statim profiteantur introitu, quibus potissimum studiis operam navare proponant; tertio, ut hospitia eorum sollicite censualium norit officium, quo ei rei impertiant curam, quam se adseruerint expetisse. Idem immineant censuales, ut singuli eorum tales se in conventibus præbeant, quales esse debent, qui turpem inhonestamque famam et consociationes (quas proximas putamus esse criminibus) æstiment fugiendas, neve spectacula frequentius adeant,*

les éléments de la langue, mais toutes les sciences philologiques (1). Les professeurs de rhétorique etaient plus considérés, comme le prouve le double des rations qu'on leur assignait (2). Tous ces professeurs allaient d'une ville à l'autre, alléchés par les salaires les plus élevés, trafiquant de vers, de compliments, de panégyriques, de discussions, sans se soucier de l'empire qui tombait en ruine ni du christianisme qui se propageait. Les écoles devenaient donc des pépinières de mauvais goût, où l'on enseignait à suppléer à la pensée par une emphase de plus en plus exagérée, et, par une profusion de figures, à la perfection du style et à la pureté de la langue.

A mesure que les travaux intellectuels déchurent, et que s'accrut le mélange des idiomes, l'élément populaire, spontané, in-

aut adpetant vulgo intempestiva convivia. Quin etiam tribuimus potestatem, ut, si quis de his non ita in Urbe se gesserit quemadmodum liberalium dignitas poscat, publice verberibus adfectus, statimque navigio superpositus, abjiciatur Urbe, domumque redeat. His sane qui sedulam operam professionibus navant, usque ad vigesimum ætatis suæ annum Romæ licet commorari. Post id vero tempus, qui neglexit sponte remeare, sollicitudine præfecturæ etiam impurius ad patriam revertatur. Verum ne hæc perfunctorie fortasse curentur, præcelsa sinceritas tua officium censuale commoneat, ut per singulos menses, qui, vel unde veniant, quive sint, pro ratione temporis ad Africam vel ad cæteras provincias remittendi brevibus comprehendat, his dumtaxat exceptis, qui corporatorum sunt oneribus adjuncti. Similes autem breves etiam ad scrinia mansuetudinis nostræ annis singulis dirigantur; quo, meritis singulorum, institutionibusque compertis, utrum quæque nobis sint necessaria judicemus. Dat. III *Id. Mart. Triv. Valentiniano et Valente III. A. Cos.*

(1) C'est ce que prouve un poëme d'Ausone en l'honneur d'un grammairien de Bordeaux :

> Quod jus pontificum, quæ fœderam, stemma quod olim
> Ante Numam fuerat sacrificis Curibus,
> Quod Castor cunctis de regibus ambiguis, quod
> Conjugis e libris ediderat Rhodope;
> Quod jus pontificum veterum quæ scita Quiritum,
> Quæ consulta patrum, quid Draco, quidve Solon
> Sanxerit, et Locris dederat quæ jura Zaleucus,
> Sub Jove quæ Minos, quid Themis ante Jovem,
> Nota tibi.
>
> (*De Profess.*, cap. 22.)

(2) Les premiers avaient vingt-quatre rations par jour, et les autres la moitié seulement. L'usage de fixer les traitements par ration était général, et le fisc rachetait les rations moyennant un prix déterminé. Le nombre que nous venons d'indiquer était pour les écoles municipales : dans les écoles impériales de Trèves, les rhéteurs avaient trente rations, un grammairien latin vingt, un grammairien grec douze.

culte, prévalut sur la forme artificielle, étudiée, des écrivains; ainsi les Romains eux-mêmes ne purent conserver la pureté aristocratique de l'expression. Rhéteurs et grammairiens se mirent à l'œuvre pour sauver du naufrage l'ancienne et belle langue : Maurus Servius, commentateur de Virgile; Ælius Donatus, maître de saint Jérôme et auteur des rudimnets de la grammaire qui servirent de modèle pour les traités postérieurs; Nonius Marcellus, qui écrivit sur la *Propriété des mots latins;* Pomponius Festus, qui traita de la *Signification des mots;* Sosipater Charisius, qui nous a laissé cinq livres d'observations grammaticales; Diomède, Fabius, Planciadès, Fulgence, qui ont le mérite de nous avoir conservé quelques fragments ou quelques traditions des anciens; Arusianus, le dernier, qui composa un recueil alphabétique de phrases et de locutions glanées dans les classiques.

Ces grammairiens, à défaut d'imprimerie, étaient les seuls qui transcrivissent les livres pour l'usage des écoles; mais, dans le choix, ils n'obéissaient qu'à leur goût particulier, et laissaient périr les meilleurs pour conserver les plus opportuns. Aux histoires de Tacite et de Tite-Live ils préféraient les ouvrages légers et courts; en publiant des extraits, ils condamnaient à l'oubli les originaux, dont la mutilation, comme on voit, a précédé le moyen âge et les moines.

D'autres compilateurs nous ont transmis des notices sur l'histoire et les sciences, comme Macrobe, qui vécut au temps de Théodose II. Dans ses *Saturnales*, il introduit de grands personnages qui discutent sur différents sujets, et citent les faits et les doctrines des auteurs avec leurs propres expressions; de là, dans le style, une bigarrure de mauvais goût. Du reste, il avoue lui-même qu'il manie le latin avec difficulté, puisqu'il était né en Orient; mais enfin, grâce à ce procédé, il nous a conservé des passages importants (1). Marcien Capella, d'Afrique, accumule

(1) Le titre des chapitres suffit pour en montrer l'importance : I, *Præfatio;* II, *Cur genio, et quomodo sacrificetur;* III, *Genius quid sit, et unde dicatur;* IV, *Variæ opiniones veterum philosophorum de generatione;* V, *De semine hominis, et quibus e partibus exeat;* VI, *Quid primum in infante formetur, et quomodo alatur in utero, etc.;* VII, *De temporibus quibus partus solent esse ad nascendum maturi, deque numero septenario;* VIII, *Rationes Chaldæorum de tempore partus; idem de zodiaco et de conspectibus;* IX, *Opinio Pythagoræ de conformatione partus;* X, *De musica, ejusque regulis;* XI, *Ratio Pythagoræ de conformatione partus confirmata;* XII, *De laudibus musicæ, ejusque virtute; item de spatio cœli, terræque ambitu, siderumque distantia;* XIII, *Distinctiones ætatum ho-*

sans choix dans les neuf livres du *Satiricon* les vers et la prose, et cette espèce de résumé de toutes les sciences servit de texte aux écoles du moyen âge. Le traité chronologique, astronomique, arithmétique et physique, *de Die natali,* de Censorin, par lequel il nous fait connaître la manière de compter le temps usitée chez les différents peuples, est bien plus utile que les *Indigitamenta* sur les divinités à la puissance desquelles est soumise la vie des hommes.

Les sciences, fort limitées d'ailleurs, ne reçurent point d'application. La médecine s'égarait dans un empirisme mêlé d'enchantements et de formules magiques. Oribase de Pergame, médecin de Julien et l'instigateur de ces pratiques superstitieuses, fit des extraits d'ouvrages anciens; mais le peu qui nous en reste n'ajoute rien à ce que l'on savait. Il s'occupa, avec bon sens, des exercices du corps en usage chez les anciens, et de l'éducation physique à donner aux enfants; il recommande, ce qu'on ne saurait jamais trop répéter, de fortifier le corps avant de cultiver l'intelligence, de laisser reposer l'esprit jusqu'à sept ans, et de confier alors les enfants à des maîtres, mais de ne pas commencer l'enseignement de la grammaire et de la géométrie avant quatorze ans. Après cet âge, il veut que les jeunes gens ne restent jamais oisifs, afin que les appétits de l'amour ne se réveillent pas chez eux de trop bonne heure.

Théodore Priscien écrivit en latin et en grec un livre qui se divise en quatre parties : l'*Euporiston*, des maladies faciles à guérir; le *Logicus*, sur les symptômes des maladies chroniques et aiguës; le *Gynécion*, sur les maladies des femmes, et le *Physicorum liber*, sur les expériences de physique.

minis secundum opiniones multorum, deque annis climactericis ; XIV, *De diversorum hominum clarorum tempore mortis ;* XV, *De tempore et de ævo ;* XVI, *Sæculum quid sit ex diversorum definitione ;* XVII, *Romanorum sæculum quale sit ;* XVIII, *De ludorum sæcularium institutione eorumque celebratione usque ad imp. Septimium et M. Aurelium Antoninum ;* XIX, *De anno magno secundum diversorum opiniones, item de diversis aliis annis, de olympiadibus, de lustris et agonibus capitolinis ;* XX, *De annis vertentibus diversarum nationum ;* XXI, *De anno vertente Romanorum, deque illius varia correctione, de mensibus et diebus intercalariis, de diebus singulorum mensium, de annis julianis ;* XXII, *De historico temporis intervallo, deque adelo et mystico, de annis Augustorum et ægyptiacis ;* XXIII, *De mensibus naturalibus et civilibus, et nominum rationibus ;* XXIV, *De diebus, et varia dierum apud diversas nationes observatione ; idem de solariis et horariis ;* XXV, *De dierum romanorum diversis partibus, deque eorum propriis nominibus.*

Un certain Publius Végétius traita de la médecine vétérinaire (*mulomedicina*), et un Gorgilius Martial, des maladies des bœufs, en s'étendant sur toute l'économie domestique.

Un livre, attribué à tort à Plinius Valérianus, porte le titre de *Medicina Pliniana*.

Après Constantin, il y eut des archiâtres palatins, souvent décorés du titre de comtes de première classe, et, après le cinquième siècle, mis au même rang que les ducs ou vicaires impériaux. Valentinien II, pour la première fois, nomma un médecin dans chacun des quatorze quartiers de Rome.

Vindanius Anatolinus donna quelques bons préceptes d'agriculture, bien que mêlés de superstitions païennes. Le dernier écrivain latin qui se soit occupé de cette matière est Palladius Taurus Émilianus : ses quatorze livres contiennent des extraits, appropriés à chaque pays, des anciens auteurs, surtout de Columelle; mais il est plus exact que cet écrivain lorsqu'il parle des arbres fruitiers et des jardins. Son dernier livre est en vers élégiaques. En Italie, où la rhétorique gâte si souvent l'histoire et les préceptes, nous aimons à rappeler qu'il disait : « Avant tout, il « faut tenir compte de la personne à laquelle on veut enseigner ; « celui qui écrit pour l'agriculture ne doit pas rivaliser d'art et « d'éloquence avec les rhéteurs, comme le font quelques-uns, qui, « à force de viser à la recherche en s'adressant aux laboureurs, « finissent par ne pas être compris, même des plus expérimentés. »

La guerre était pour les Romains un art plutôt qu'une science ; César lui-même, dans ses Commentaires, n'est pas d'une grande utilité pour ceux qui se livrent à l'étude de la stratégie. Végétius Rénatus fut le premier qui rédigea un traité dogmatique sur la matière ; l'*Epitome institutionum rei militaris*, dédié à l'empereur Valentinien II, est un extrait des divers auteurs qui avaient écrit sur l'art militaire, soit pour la terre, soit pour la mer, et qui renferme les règlements spéciaux d'Auguste, de Trajan, d'Adrien; il le composa, dit-il, « afin que les instructeurs des jeunes sol« dats pussent, par l'exemple et l'imitation des anciennes vertus, « rétablir l'honneur des armées romaines, dégénérées et abattues. »

Adrien, trouvant que l'ancienne légion se prêtait mal aux exigences de la guerre actuelle, eut recours au remède vulgaire de choisir les soldats les plus braves et les plus dociles pour en former une cohorte de mille hommes, comme si le fractionnement devait rendre bon ce qui ne l'est pas. Il est probable que cette cohorte était placée à la tête de la légion, et qu'elle avait derrière elle,

disposées sur trois lignes, les neuf autres cohortes; distribution qui facilitait la formation du bataillon carré, dont on faisait, dans les guerres d'alors, un fréquent usage contre la cavalerie, force principale des Parthes et des Arabes. Mais au temps de Végèce, la cohorte, qui différait de celle d'Adrien, ne se composait plus que de deux lignes, la première de soldats pesamment armés, l'autre d'archers bardés de fer, avec des lances et des javelines. Après eux venaient deux rangs de vélites, puis des machines à lancer des traits, entre lesquelles se tenaient les arbalétriers, les frondeurs et les recrues mal équipées; enfin les *additi*, destinés à protéger les machines, se postaient derrière, et plus loin les triaires, comme corps de réserve. Végèce se plaint qu'il ne subsiste plus de la légion que le nom; elle se recrutait difficilement, et il fallait encore lui assigner des quartiers voluptueux, alléger le poids de ses armes, la remplir même d'étrangers; et cependant, dit Végèce, les soldats se laissaient tuer, non comme des hommes, mais comme des brutes, plutôt que de porter de bonnes armes défensives.

Végèce expose ses idées avec méthode et clarté, à la manière de Xénophon; il établit en principe que l'art l'emporte sur la nature, et que les Romains, par l'exercice et les institutions, parvinrent à une supériorité que la nature leur avait refusée. « Les « Romains ne surpassaient pas les Gaulois en nombre, les Espa- « gnols en agilité, les Germains en force, les Africains en ruse, « les Asiatiques en richesse, les Grecs en savoir; mais, mieux « que tous ces peuples, ils savaient choisir de bons soldats, « leur enseigner la guerre par principes, accroître leur vigueur « par des exercices journaliers; prévoir tout ce qui peut arriver « dans les diverses manières d'engagements, de marches, de « campements; punir les lâches, récompenser les braves. La « connaissance de ces différentes parties de la science militaire « augmente le courage: on ne craint pas de pratiquer ce qu'on a « bien appris. Aussi une poignée d'hommes bien exercée et bien « disciplinée l'emporte-t-elle sur une troupe plus nombreuse, novice « dans le métier des armes, et qui se trouve dès lors exposée à de « meurtrières défaites. » Végèce passe ensuite aux détails des divers exercices pour la centurie, la cohorte, la chambrée, l'individu.

Dans le second livre, il s'élève aux théories supérieures, et traite des moyens employés pour enchaîner au drapeau le soldat qui n'était plus volontaire : on lui faisait jurer par Dieu, par le Christ, par l'Esprit-Saint et la majesté de l'empereur, d'obéir, de ne pas

déserter, de sacrifier sa vie pour l'empire. Dans le troisième, il traite de la formation des armées, des moyens de les conserver en état de santé, de les discipliner et de leur inspirer un bon esprit, des qualités des généraux, des signaux, des dispositions à prendre selon la nature du terrain, du passage des fleuves, des phénomènes naturels. Le quatrième a pour objet les fortifications ; le cinquième, la marine : toutes choses entièrement changées de nos jours.

Ses ordres de bataille offrent un médiocre enseignement ; mais ses conseils et ses maximes générales contiennent de bons principes, qui n'ont pas encore perdu leur utilité : « Plus vous aurez « exercé et discipliné le soldat dans les quartiers, moins vous « courrez de dangers en campagne.

« Ne disposez jamais vos troupes en bataille rangée, avant d'en « avoir éprouvé la valeur par des escarmouches, et si elles ne « sont pas sûres de vaincre.

« Les grands généraux ne livrent jamais bataille sans y être « amenés par une occasion favorable ou la nécessité.

« Cherchez à réduire l'ennemi par la famine, la terreur, les « surprises, plus que par les batailles ; car, dans ces dernières, « le hasard joue un grand rôle. Il faut plus de science pour ré- « duire l'ennemi par la famine que par le fer.

« Détachez de l'ennemi le plus d'hommes que vous pourrez, et « recevez bien tous ceux qui viendront à vous ; car vous gagne- « rez plus en attirant à vous des hommes qu'en les tuant.

« Après une bataille, fortifiez les postes, au lieu de disperser « l'armée ; celui qui laisse ses soldats se débander, afin de pour- « suivre les fuyards, cherche à perdre la victoire.

« Le meilleur dessein est celui qui reste caché à l'ennemi.

« L'art de saisir les occasions est plus utile à la guerre que la « valeur. — L'armée acquiert des forces dans l'exercice, et les « perd dans l'inaction.

« Celui qui apprécie sainement ses propres forces et celles de « l'ennemi succombe rarement.

« Le courage l'emporte sur le nombre ; une position avanta- « geuse l'emporte parfois sur la valeur.

« Des manœuvres toujours nouvelles rendent un général re- « doutable ; une manière d'opérer trop uniforme le fait mépriser.

« Selon que vous serez fort en infanterie ou en cavalerie, cher- « chez un terrain favorable à l'une ou à l'autre de ces armes, et « que le choc principal vienne de celle des deux sur laquelle vous « comptez le plus.

« Délibérez avec plusieurs sur la manière générale d'agir; « décidez avec un très-petit nombre, ou ne consultez que vous-« même sur ce que vous devez faire dans les cas particuliers. »

Sextus Julius Africanus, après avoir, dans les *Cesti*, déploré la négligence qu'on apportait dans les armes offensives, continue « en ces termes : Si l'on songeait à protéger les soldats par des « cuirasses et des casques à la grecque; si on les armait de longues « lances; si on les exerçait à lancer le javelot avec plus de justesse, à « combattre chacun pour soi-même, et, dans le moment oppor-« tun, à se précipiter sur l'ennemi en courant de toutes leurs « forces jusqu'à la portée des traits, certainement les Barbares ne « résisteraient pas ». Ces modifications furent adoptées sous Alexandre Sévère, qui forma, de soldats ainsi équipés, une phalange de six légions, plus nombreuse que n'avait jamais été celle des Grecs.

Mais déjà l'astuce est substituée à la force, et ce même Julius étudie avec un soin minutieux les moyens de faire périr l'ennemi sans combattre; il propose d'empoisonner les eaux, les vivres, l'air même, d'épouvanter les chevaux, et d'entourer l'ennemi de ces piéges que l'antique vertu romaine avait en horreur. Il conseille ensuite des expédients pour soutenir avec intrépidité l'attaque de l'ennemi et le fer des chirurgiens : à cet effet, rien de plus efficace que de porter sur soi, dans la mêlée, une petite pierre trouvée dans le gésier d'un coq; il est bon aussi de se rendre favorable le dieu Pan, qui inspire la terreur panique, et possède une grande puissance pour donner le courage ou pour l'ôter.

Dans une époque aussi importante, qui voit une civilisation périr et une autre la remplacer, aucun écrivain n'a retracé avec leur physionomie véritable les peuples envahisseurs, et n'a peint sans flatterie ou sans haine le caractère des personnages; et d'ailleurs pouvait-on, au milieu de cette mollesse des intelligences, de cet affaissement des âmes, contempler d'un œil ferme les événements, raconter avec ordre et vérité tant de désastres? Quelle confiance avoir dans le lendemain, quand on voyait l'arbre social périr branche à branche, sans qu'il fût possible de savoir quel rejeton sortirait de son tronc? Les Barbares, dans leur mouvement perpétuel, irréfléchi, ne présentaient que l'agitation du chaos, ou l'impulsion d'un hasard aveugle, inévitable. Comme ils étaient là, menaçants, il y avait péril à maudire leurs victoires, et lâcheté à les célébrer; mieux valait donc se taire ou s'étourdir.

Aurélius Victor fit un résumé succinct des événements qui s'é-

taient accomplis depuis Auguste jusqu'aux victoires de Julien dans les Gaules : il obtint de cet empereur une statue de bronze, honneur avili, et le gouvernement de la seconde Pannonie ; puis, de Théodose, la préfecture de Rome.

Flavius Eutropius, qui fit la campagne de Perse avec Julien, écrivit, par ordre de Valens, un *Bréviaire* de l'histoire romaine en dix livres, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Jovien ; le style en est facile, simple, poli, et l'amour du vrai s'y fait sentir, bien que l'auteur n'ait pas toujours assez d'habileté pour le distinguer du faux.

Sextus Rufus composa, par ordre de Valentinien, un *Résumé des victoires et des provinces du peuple romain*, espèce de statistique complétée par un opuscule sur les monuments et les édifices de Rome : des histoires écrites par ordre !

Ammien Marcellin, issu d'une bonne famille d'Antioche, fit la guerre en Mésopotamie et dans la Gaule ; ayant quitté le service à l'âge de cinquante ans pour se retirer à Rome, il écrivit en latin une histoire qui commence où finit Tacite, et va jusqu'à la mort de Valens. Mais, de ses trente et un livres, il ne nous reste que les dix-huit derniers (352-378), les plus importants, il est vrai, puisque tout autre historien nous manque dans cette période. A la manière des chroniqueurs, il se livre à des digressions indigestes sur les comètes et d'autres accidents naturels, tandis qu'il garde le silence sur les faits les plus importants. Écrivain soldat, il manque d'art et de finesse, mais il a du bon sens et l'amour de la vérité. Il ne se proposa pas de suivre tel ou tel modèle, et l'histoire pour lui n'est point un exercice de rhétorique ; il reconnaît même que la simplicité en est le premier mérite ; il sait montrer comment les faits s'enchaînent, dessiner les caractères, et nous lui devons de précieux renseignements sur les pays et les mœurs qu'il a observés, notamment sur la Germanie. Sans être favorable au christianisme, il ne le traite pas avec aigreur, et désapprouve également les mystiques folies de Julien, l'intolérance de Constance et la faiblesse de quelques évêques qui s'écartaient de la discipline primitive. Ammien est le dernier sujet de Rome qui ait écrit en latin une histoire profane ; on éprouve donc un véritable regret à l'abandonner (1).

(1) Il termine ainsi : *Hæc ut miles quondam et Græcus, a principatu Cæsaris Nervæ exorsus, adusque Valentis interitum, pro virium explicavi mensura, numquam, ut arbitror, sciens silentio ausus corrumpere vel mendacio. Scribant reliqua potiores ætate, doctrinisque florentes. Quos*

Les narrateurs ecclésiastiques sont grecs en général; parmi les latins, Sulpice Sévère d'Aquitaine mérita, par la pureté de sa diction et sa calme sobriété, d'être appelé le Salluste chrétien ; il écrivit avec une pieuse crédulité la vie de saint Martin et les vicissitudes de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à l'année 410 après J.-C.

De Pline à Constantin, on trouve à peine un homme qui mérite le titre d'orateur. Les *Déclamations de dix rhéteurs secondaires,* recueillies par Calpurnius Flaccus, au temps des Antonins, roulent sur des sujets imaginaires; on y trouve peu d'art, moins d'élégance encore et nulle spontanéité. A l'introduction du faste oriental, les panégyriques abondèrent; nous en avons conservé douze, imitations malheureuses de celui de Pline, modèle de peu de valeur : ce sont des félicitations et des flatteries adressées aux Augustes au nom de la province par les orateurs les plus éloquents, c'est-à-dire par ceux qui savaient dire longuement, avec pompe, ce qu'on pouvait exprimer en peu de mots et simplement. Symmaque de Rome, que Prudence place au-dessus de Cicéron lui-même, nous paraît très-médiocre; il estime les anciens, mais, séduit par l'éclat poétique, avide d'applaudissements plus qu'ami sévère du beau, il se complaît dans la licence des transpositions et couvre de jeux de mots ingénieux de basses adulations (1). Ses lettres, qui furent recueillies par son fils en dix livres, sans ordre chronologique, ne sont pas inutiles à l'histoire; ceux qui les compareront à celles de Cicéron, puis à celles de Pline, auront sous les yeux la transformation de la franche

id, si libuerit, aggressuros, procudere linguas ad majores moneo stylos. Il avait en vue l'empire de Théodose le Grand.

(1) Lorsque Valentinien s'associe Valens, Symmaque s'écrie: *Si qua inter cognatas cœlitum potes tates hujusmodi esset æquatio, paribus cum sole luminibus globus sororis arderet; nec radiis fratris obnoxia, precarium raperet luna fulgorem; iisdem curriculis utrumque sidus emergeret, pari exortu diem germana renovaret, per easdem cœli lineas laberetur, nec menstruo pigra discursu aut in senescendo varias mulctaret effigies, aut in renascendo parvas pateretur ætates. Ecce formam beneficii tui astra nesciunt æmulari: illis nihil est in mundana luce consimile, vobis totum est in orbe commune.* — Pour l'inauguration du pont que cet empereur fit construire sur le Rhin : *Eat nunc carminis auctor inlustris, et pro clade popularium Xantum fingat iratum, armatas cadaveribus undas scriptor decorus educat; nescivit flumina posse frenari. Tantumne valuit rivus iliacus, ut in auxilium Vulcani flamma peteretur? Profundus didicit, quid parvus evaserit? Defensio ipsa cœlestium tuo operi non meretur æquari. Fluvium incendisse vindicta est, calcasse victoria.*

simplicité républicaine en formules pompeusement serviles.

Une statue fut élevée, dans le forum de Trajan, à l'Africain Marius Victorinus pour son éloquence, et Julien l'excepta de la défense d'enseigner les belles-lettres, bien qu'il fût chrétien; mais ni cet honneur, ni les éloges d'Augustin et de Jérôme, n'empêchent ses œuvres de paraître obscures, incultes, outre qu'elles sont pauvres de science théologique.

Les poëtes avaient fait un métier de la flatterie; réunis en maîtrises comme les autres professions, ils étaient conduits par leurs chefs au palais des grands pour célébrer des anniversaires, des mariages, des vertus aussi peu réelles que les vœux étaient peu sincères; mais laissons dans l'oubli, avec leurs imitateurs modernes, ces versificateurs inspirés par la faim et la servilité, ces poésies descriptives où l'élégance laborieuse révèle la pauvreté de l'esprit. Comme dans tout âge de décadence, on croyait suppléer au beau par le difficile. Publius Optatianus, exilé par Constantin, obtint sa grâce en lui offrant une série de compositions dont quelques-unes figuraient un autel (1), d'autres une flûte,

(1) Pour l'élégance de la forme, nous choisissons celle-ci :

ARA PYTHIA.

VIDES UT ARA STEM DICATA PYTHIO
FABRE POLITA VATIS ARTE MUSICA
SIC PULCHRA SACRATISSIMA GENS PHOEBO DECESN
HIS APTA TEMPLIS QUI LITANT VATUM CHORI
TOT COMPTA SERTIS ET CAMOENÆ FLORIBUS
HELICONII LOCANDA LUCIS CARMINUM
NON CAUTE DURA ME POLIVIT ARTIFEX
EXCISA NON SUM RUPE MONTIS ALBIDI
LUNA E NITENTE NEC PARI DE VERTICE
NON CÆSA DURO NEC COACTA SPICULO
ARCTARE PRIMOS EMINENTES ANGULOS
ET MOX SECUNDOS PROPAGARE LATIUS
EOSQUE CAUTE SINGULOS SUBDUCERE
GRADU MINUTO PER RECURVAS LINEAS
NORMATA UBIQUE SIC DEINDE REGULA
UT ORA QUADRE SIT RIGENTE LIMITE
VEL INDE AD IMUM FUSA RURSUM LINEA
PANDATUR ARTE LATIOR PER ORDINEM
ME METRA PANGUNT DE CAMOENARUM MODIS
MUTATO NUMQUAM NUMERO DUMTAXAT PEDUM
QUÆ DOCTA SERVAT DUM PRÆCEPTIS REGULA
ELEMENTA CRESCUNT ET DECRESCUNT CARMINUM
HAS PHOEBE SUPPLEX DANS METRORUM IMAGINES
TEMPLIS CHORISQUE LÆTUS INTERSIT SACRIS.

d'autres un orgue. Il en est une dont le premier vers est tout en mots bisyllabiques, le second en mots de trois syllabes, le troisième en mots de quatre. Dans une autre, les mots d'une, de deux, de trois, de quatre, de cinq syllabes se succèdent ; il en a fait d'autres où la première partie de l'hexamètre est reproduite dans la seconde du pentamètre (1). Dans une, les vers peuvent se lire de droite à gauche sans que la mesure soit altérée ; dans une autre de vingt vers, l'ensemble des premières lettres forme *Fortissimus imperator;* les quatorzièmes, *Clementissimus rector;* les finales, *Constantinus invictus* (2). D'autres fabriquaient de nouveaux poëmes avec de vieux hémistiches, comme Falconia Proba qui appliqua à Jésus-Christ les phrases de Virgile, de ce Virgile dont le licencieux Ausone pervertit la chaste pudeur.

Rufus Aviénus, deux fois proconsul au temps de Théodose, mit en vers latins les *Phénomènes* et les *Pronostics* d'Aratus, la *Description de la terre* de Denys d'Alexandrie, et songeait même à revêtir de la forme ïambique les Histoires de Tite-Live.

Claudius Claudianus était d'Alexandrie ; parvenu à l'âge mûr, il adopta la langue latine, et lui restitua l'énergie qu'elle avait perdue depuis longtemps. Il écrivit sur différents sujets, quelques-uns de réminiscence, comme *l'Enlèvement* de *Proserpine* et la *Gigantomachie*. Le plus souvent il loue Stilicon, ou bien il déchire avec une verve fougueuse Rufin et Eutrope, les adversaires de son barbare Mécène ; toujours exagéré, il donne toujours de grandes proportions aux petites choses, et se plaît à embellir des pauvretés. Bien que son imagination ait quelque chose de vulgaire, il trouve parfois d'heureux accents (3) ; il excelle surtout

(1) Les classiques nous en fournissent des exemples, ainsi que Martial :

> Rumpitur invidia quidam, dulcissime Juli,
> Quod me Roma legit; rumpitur invidia.

(2)
> Blanditias fera mors Veneris persentit amando
> Permisit solitæ nec styga tristitiæ;

Qu'on peut lire à rebours :

> Tristitiæ styga nec solitæ permisit amando
> Persentit Veneris mors fera blanditias.

De même pour les vers suivants :

> Perpetuis bene sic partiri munera sæclis
> Sidera dant patriæ et patris imperium.

(3)
> ... Nec te jucunda fronte fefellit
> Luxuries, prædulce malum, quæ dedita semper

à produire l'harmonie, mais il ne sait point franchir ce passage étroit au delà duquel les grands poëtes élèvent l'intelligence et touchent le cœur. Après avoir abordé hardiment son sujet, il languit bientôt comme les écrivains dont l'esprit n'est pas soutenu par l'étude ; ses images, parfois, sont exagérées ou dégoûtantes : ainsi, des chevaux savourent d'avance leur proie du lendemain ; des veines vomissent de l'or et des mers crachent des perles sur la plage.

Alaric, Attila, s'avançaient menaçants, et les poëtes rêvaient de la Rome de Fabricius et de Caton ; dans la ville des papes, ils chantaient Jupiter et la guerre, et parlaient à Stilicon un langage qui aurait convenu à Marius. Claudien a sous la main des divinités et des augures pour toutes les occasions, pour élever aux nues l'empereur catholique Théodose, pour célébrer la naissance d'Honorius et prophétiser la fécondité de ses hymens immaculés. Lorsque le génie poétique s'enchaîne à des idées qui ont perdu la force, la vie, l'avenir, il se condamne lui-même à ne

Corporis arbitriis, hebetat caligine sensus...
Fingendaque sensibus addis
Verba, quibus magni geminatur gratia doni...
Quoties incanduit ore
Confessus secreta rubor, nomenque beatum
Injussæ scripsere manus !
Et reliquum nitido detersit pollice somnum :
Utque erat interjecta comas, turbata capillos,
Mollibus assurgit stratis.

La comparaison du cheval, chère à tous les poëtes depuis Job, se trouve aussi chez lui (*de Nuptiis Mariæ*) :

Nobilis haud aliter sonipes, quem primus amoris
Sollicitavit odor, tumidus, quatiensque decoras
Curvata cervice jubas, Pharsalia rura
Pervolat, et notos hinnitu flagitat amnes,
Naribus accensis : mulcet fecunda magistros
Spes gregis, et pulchro gaudent armenta marito.

Dans le même épithalame, il décrit la demeure de Vénus :

Hic habitat nullo constricta Licentia nodo,
Et flecti faciles Iræ, vinoque madentes
Excubiæ, Lacrymæque rudes, et gratus amantum
Pallor, et in primis titubans Audacia furtis,
Jucundique Metus, et non secura Voluptas,
Et lasciva volant levibus Perjuria pennis.
Hos inter petulans alta cervice Juventus
Excludit senium luco.

Ovide, à notre avis, n'a rien qu'on puisse comparer à ce passage, qui rappelle Tibulle.

produire que des jouets puérils. Il ne s'agissait pas alors des badinages poétiques de quelques versificateurs modernes ; en effet, deux civilisations ennemies étaient en présence, et chanter Jupiter, c'était se déclarer contre le Christ. Claudien railla les chrétiens (1), et se constitua le chantre du paganisme ; c'est à ce double rôle qu'il dut peut-être que le sénat lui fit décréter par les *doctissimes* empereurs le titre de très-illustre, le rang de notaire et une statue dans le forum de Trajan (2) ; mais la ruine de Stilicon entraîna celle du poëte.

Magnus Ausonius de Bordeaux fut le précepteur de Gratien ; il obtint pour récompense le titre de comte et la dignité de préfet du prétoire d'Italie et d'Afrique, puis celle de consul. Gratien, qui n'avait pu assister à son installation, voulut être présent lorsqu'il déposa les faisceaux ; à cette occasion, le poëte récita le remercîment qui nous est resté. Son élève impérial lui répondit : « Je paie une dette, et en la payant je reste encore débiteur : » paroles qui valent mieux que toute la harangue étudiée du poëte. Après la mort de Gratien, Ausone rentra dans sa patrie, où il composa la plupart des ouvrages qu'il a laissés, ouvrages si estimés alors que Théodose lui écrivit pour le prier de les lui envoyer. Néanmoins, s'il conserve dans la versification cette splendeur qui survécut à toutes les autres qualités des Latins, il porte l'empreinte de tous les signes de la décadence : au mot propre il substitue des circonlocutions artificielles ; les lettres sont les noires filles de Cadmus ; le papier, la blanche fille du Nil ; le roseau

(1) Il y a une épigramme de lui dans laquelle il prie en riant, au nom de tous les saints, un certain Jacob de ne pas le censurer ; elle commence ainsi :

> Per cineres Pauli, per cani limina Petri,
> Ne laceres versus, dux Iacobe, meos.

(2) Dans le quinzième siècle, on déterra un piédestal avec cette inscription dont l'authenticité est un peu suspecte : C. CLAVDIANO V. C. TRIBVNO ET NOTARIO, INTER CETERAS *gentes* ARTES QVE GLORIOSISSIMO POETARVM, LICET AD MEMORIAM SEMPITERNAM CARMINA AB EODEM SCRIPTA SVFFICIANT, ADTAMEN TESTIMONII GRATIA OB IVDICII SVI FIDEM DD. NN. ARCADIVS ET HONORIVS FELICISSIMI AC DOCTISSIMI IMPERATORES, SENATV PETENTE, STATVAM IN FORO DIVI TRAIANI ERIGI COLLOCARIQVE IVSSERVNT. Ἐπὶ Βιργιλιοῖο νοὸν καὶ μοῦσαν Ὁμήρου Κλαυδιανὸν Ῥώμη καὶ Βασιλεὶς ἔθεσαν.

Scaliger (*Poetices* lib. v, *qui et Hypercriticus*) apprécie Claudien en ces termes : *Maximus poeta, solo argumento ignobiliore oppressus, addit de ingenio quantum deest materiæ. Felix in eo calor, cultus non invisus, temperatum judicium, dictio candida, numeri non affectati, acute dicta multa sine ambitione.*

pour écrire, un nœud gnidien. Dans un de ses poëmes, il énumère toutes les choses qui vont trois par trois : les Grâces, les Parques, les gueules de Cerbère, le trident de Neptune, les têtes de la Gorgone, Dieu un et triple ; il tombe souvent dans ce mélange de sacré et de profane. Il se complaît aussi dans les tours de force, comme de terminer un vers par le monosyllabe qui commence le vers suivant ; en somme, il affecte une frivolité continuelle, malgré les périls qui menaçaient l'empire. S'il est vrai qu'il fût chrétien, Ausone restait païen par la forme.

D'autres poëtes chrétiens se contentèrent d'imiter les classiques dans les descriptions, dans les récits, dans les compositions, dans les sujets didactiques, dans les panégyriques ; mais, s'ils conservaient la forme, les images et le style des anciens, ils substituaient aux sujets profanes la sainte Écriture, les vies des saints, les vertus chrétiennes ; cette greffe ne convenait pas au jeune tronc.

Saint Séverin nous a laissé un poëme bucolique sur une des nombreuses épizooties qui, au commencement du quatrième siècle, s'ajoutèrent aux autres calamités. Le pâtre Bucolus se plaint au bouvier Ægon d'avoir perdu son troupeau ; Tityre, auquel on demande comment il a conservé le sien, répond que c'est en faisant le signe de la croix sur le front de ses animaux ; de là il prend occasion pour amener ses compagnons à adorer le Christ avec lui : c'est l'idée nouvelle habillée à l'antique.

Quelques poëtes, guidés par leurs sentiments personnels, ouvraient une carrière nouvelle. Le christianisme, la religion intime, les sublimes modèles des prophètes, l'expression de la joie et de la tristesse, rendue universelle par les cantiques en chœur, permirent à la poésie latine de s'affranchir des imitations helléniques, de se faire originale, spontanée, inspirée. Plusieurs hymnes, que l'Église chante encore, peuvent être comparées aux plus belles odes des classiques, sinon par l'élégance et la pureté de la forme, au moins par la profondeur du sentiment et la force poétique (1). La poésie lyrique chrétienne, loin d'être destinée au plaisir d'un petit nombre, avait pour but d'agir sur tous ; ce n'était pas dans le cabinet, mais dans les églises remplies de fidèles qu'on devait la

(1) Telles seraient l'hymne de saint Ambroise, *Deus creator omnium*, et celle de Prudence pour la fête des Innocents, *Salvete, flores martyrum*. Les autres hymnes les plus anciennes que l'Église chante encore sont le *Gloria in excelsis* de saint Hilaire, le *Jam mœsta quiesce querela* de Prudence, et deux autres de Sédulius.

lire; il fallait donc qu'elle choisît d'autres formes, et qu'elle affectât des allures plus libres dans la phrase et le mètre. Ainsi elle donna la préférence aux strophes de quatre vers, aux ïambes de quatre pieds, mieux appropriés aux simples cantilènes; après s'être affranchie par des efforts successifs de la sévérité de la prosodie et du rhythme, elle fit prévaloir l'accent sur la quantité, et créa la versification moderne. La poésie descriptive elle-même, toutes les fois qu'elle n'est pas surchargée de détails inutiles, étrangers, respire la gravité solennelle et la force majestueuse des classiques, tandis qu'elle révèle au lecteur un sentiment profond, aussi éloigné de la fadeur que de l'emphase.

Aurélius Prudentius était né à Tarragone en Espagne; on trouve dans ses hymnes, outre l'onction chrétienne, des passages gracieux et touchants, des traces des beautés classiques, bien qu'elles ne soient pas exemptes de solécismes et qu'elles blessent les règles du mètre.

Saint Prosper d'Aquitaine, notaire de Léon le Grand, a laissé quelques poésies, cent six épigrammes, ou, pour mieux dire, des pensées morales tirées de saint Augustin, un poëme sur les *Ingrats*, nom sous lequel il désigne les semi-pélagiens, qui prétendaient que l'homme peut éviter le péché par ses seules forces.

Sidoine Apollinaire, né à Lyon d'une famille illustre, parvint aux honneurs grâce aux panégyriques qu'il adressa aux empereurs Avitus, Majorien, Aviénus. Plus tard il se retira dans l'Arvernie, où il vivait paisiblement avec trois fils et une femme excellente, visité par tout ce que la Gaule avait d'hommes distingués, et faisant des vers sur tous les petits accidents de la vie. Il ne manque ni de verve ni d'imagination; mais la routine des écoles l'entraîna dans des subtilités et des métaphores exagérées, qui parurent un trésor aux Romains dégénérés comme aux envahisseurs ignorants.

Commodien de Gaza fit un poëme contre les païens, dans lequel les initiales de chaque article forment le titre de l'ouvrage. Chose remarquable, les hexamètres ne tiennent plus compte de la quantité des syllabes, mais de leur nombre; c'est le passage de la versification métrique à la facture rhythmique moderne, et la preuve que la prononciation s'était déjà beaucoup altérée, quoique le latin fût encore parlé. Nous en trouvons un nouveau signe dans l'introduction de la rime, qui, si elle avait échappé quelquefois aux classiques, s'employait alors

par système dans les vers comme dans la prose (1). Cependant, si la prose, en se rapprochant du langage vulgaire, portait les traces de la corruption introduite par le mélange d'une foule de mots et de phrases barbares, le poëte, qui n'avait ni inspiration ni spontanéité, mais de l'étude et des souvenirs, trouvait dans ses modèles la pureté primitive et savante ; aussi ceux-là même dont la prose est incorrecte et grossière, comme celle de Sidoine et de Capella, paraissent tout autres quand ils écrivent en vers. Bien que les hommes qui s'appliquaient à la science de Dieu, aux questions morales et théologiques, ne se fussent pas abreuvés aux sources ordinaires du savoir, on aperçoit immédiatement dans leurs écrits un fâcheux contraste entre le fond et la forme, entre les idées et le style : les idées, expression des hommes et du temps qui les ont vues naître, sont graves, intéressantes ; le syle est affecté, comme si l'auteur, dont l'imagination s'applique à chercher d'ingénieuses combinaisons de mots et de phrases, craignait de n'en pas trouver de suffisamment nouvelles, bizarres, forcées. S'il est obligé d'employer le mot propre, immédiat, il veut le relever et lui donner l'apparence d'un terme nouveau par un certain tour de phrase qui pique l'attention, excite la surprise.

La Bible rajeunit la littérature latine, en enseignant une simplicité d'exposition inconnue jusqu'alors, une poésie plus ingénue ; par elle on apprit à traiter les questions les plus élevées, non par

(1) Un poëme de saint Augustin ou d'un contemporain, contre les donatistes d'Afrique, est en vers trochaïques rimés :

> Abundantia peccatorum solet fratres conturbare;
> Propter hoc Dominus noster voluit nos præmonere,
> Comparans regnum cœlorum reticulo misso in mare,
> Congreganti multos pisces omne genus hinc et inde,
> Quos cum traxissent ad litus, tunc cœperunt separare,
> Bonos in vasa miserunt, reliquos in mare.

SAINT AUGUSTIN (*De tempore*) : *Et magis ex ipsa (vita) corrumpitur quam sanatur : magis occiditur quam vivificatur* (Serm. 138, *De verbis Dom.*). *Ecce venitur et ad passionem, ecce venitur et ad sanguinis effusionem, venitur et ad corporis iacensionem* (*De Civ. Dei*, XVI. 6). *Tamquam lex æterna in illa eorum curia superna* (XVII, 12). *Infidelitas gentium cum Dei populum exsultabat atque insultabat esse captivum, quid aliud quam Christi commutationem sed scientibus nesciens exprobrabat ?... Illius enim spei confirmatio verbi hujus (fiat) iteratio* (IX, 1). *Partim erudito otio, partim necessario negotio... Uno (vitæ genere) in contemplatione vel inquisitione veritatis otioso, altero in gerendis rebus humanis negotioso... Crucifixerunt Salvatorem suum, et fecerunt damnatorem suum...*

des abstractions métaphysiques, mais au moyen de vives images qui donnèrent naissance aux symboles dont le moyen âge s'enrichit. Trop de raisons, qui ne tiennent point à la littérature, empêchèrent les germes de fructifier ; mais il n'en est pas moins vrai que, tandis que le latin classique se décomposait par la transfusion de la langue chrétienne, il en naissait un nouveau, qui devint plus tard commun aux philosophes, et dura jusqu'au seizième siècle, époque où reparut le latin de Cicéron.

La Bible, de très-bonne heure, fut traduite en latin ; qu'on juge dès lors si les pédants ont raison de considérer comme barbare une diction contemporaine de Tacite. L'Évangile et les Actes des Apôtres, se bornant aux faits relatifs à la doctrine, n'avaient pas satisfait la curiosité à l'égard des mille détails que l'on désire avoir, d'habitude, sur les personnages remarquables, vénérés ou chéris. Pour remplir cette lacune, quelques écrivains commencèrent à raconter la vie du Christ, de sa mère, des Apôtres, puisant dans les sources de la tradition, toujours altérées, ou bien ajoutant aux récits primitifs ce que l'imagination leur suggérait. De là sortirent les Évangiles apocryphes, qui, bien qu'ils soient repoussés par la foi du croyant et ne résistent pas à l'examen du critique, sont néanmoins des modèles d'ingénuité, remarquables par leur contraste avec l'ancienne littérature, surtout avec celle de la décadence. La piété naïve se heurta bientôt contre la malice, lorsque, au moment où les hérésies se multipliaient, chaque secte voulut avoir son Évangile propre, avec des événements ou des sentences qui appuyassent ses erreurs ; l'Église fut donc obligée d'intervenir pour distinguer les vrais Évangiles des apocryphes.

Les Vies de tant de martyrs et de solitaires insignes ouvraient un nouveau champ à la littérature chrétienne. Dans l'antiquité, sans doute, on avait écrit des biographies, mais toujours de personnages historiques ; là, au contraire, l'humble vertu trouvait son panégyrique et sa révélation, et la nature humaine était reproduite dans le récit des moindres accidents, exposés pour l'édification des autres. Il ne faut pas y chercher des scènes destinées à plaire au beau monde ni des aperçus philosophiques, mais bien la naïve narration domestique, dans laquelle, si l'histoire positive est parfois altérée, l'histoire morale se révèle par des traits pleins de charme et de vérité. Le monde romain, aveuglé par sa confiance dans sa propre éternité, même alors qu'il était sur le bord de l'abîme, se renfermait dans le cercle de ses gloires

et de ses vieilles institutions ; les poëtes chantaient encore les dieux, sans s'apercevoir qu'ils étaient blessés au cœur, et les philosophes discutaient sur le crépuscule, quand le jour brillait déjà de tout son éclat. Cependant le peuple, dédaigné par les uns et les autres, écrivait l'histoire à sa manière, rappelant tantôt les prédications de l'apôtre, tantôt les tourments du martyr, tantôt la chasteté de la jeune fille, tantôt les abstinences de l'ermite, avec ces embellissements de circonstances qui sont le caractère des récits populaires. Telle est la source des nombreuses légendes qui exercèrent la piété des siècles croyants et la critique des penseurs, mais dans lesquelles on ne pourra s'empêcher de reconnaître une admirable simplicité, une crédulité qui se trompe, sans tromper néanmoins; depuis, combien de tristes imitateurs en ont composé par exercice d'école !

Les premiers écrivains chrétiens, préoccupés de la vertu plus que de la doctrine, songèrent à exposer les dogmes de la foi, les préceptes de la morale, les rites du culte ; la plupart de leurs travaux sont donc des catéchismes, écrits avec la chaleur de la conviction. Le christianisme avait donné pour base à toute doctrine ce que les croyances et la raison humaine ont de plus général ; il ne restait donc aux intelligences qu'à s'efforcer d'établir toute science sur ce fondement inébranlable, ce qui aurait produit l'entière régénération du savoir, et l'immense progrès qui résulte de l'accord. Malheureusement, l'opinion individuelle se substitua bientôt à la foi universelle ; au milieu de problèmes inextricables, on imagina des systèmes incertains par les droits, éphémères dans le fait. Le caractère d'universalité s'égara dans les suggestions partielles, et les spéculations ne furent plus un agrandissement du cercle de la foi bien assurée, mais un retour à des théories particulières, à des écoles exclusives, à des hypothèses gratuites.

Déjà, même avant Auguste, les productions de l'esprit et des arts n'avaient pour but que d'exciter les appétits personnels. Lorsqu'on lit les auteurs profanes, on dirait qu'ils écrivaient au milieu de pays éloignés de toute espèce de tumulte, dans la Rome triomphale et pleine de confiance en ses dieux, tant ils sont frivoles dans les chants qu'ils font entendre sur les bords de la tombe, et dans leur manie d'encenser par réminiscence leurs divinités éphémères. Il eût donc été de toute justice que cet art fût traîné dans la boue par les Pères de l'Église, eux qui, prêchant par écrit, discutant dans les assemblées ou priant dans la solitude,

sont toujours les hommes du moment et de la réalité, ressentent et révèlent les douleurs d'une société qui périt; eux qui se montrent les héros de la charité et de l'opposition, lorsque les autres ne laissent voir que des flatteries nauséabondes, une molle résignation, une patience malheureuse. Et cependant les chrétiens ne tonnent pas contre les classiques ; saint Jérôme se croyait châtié du ciel parce qu'il aimait trop Cicéron, et saint Augustin recommandait qu'on mît Virgile de bonne heure entre les mains des enfants, afin qu'ils ne pussent jamais l'oublier (1).

Les Pères, pour consolider la vérité, durent combattre le mensonge et montrer l'accord de la foi avec la raison, non-seulement en s'appuyant sur les preuves historiques de la révélation, mais en constituant un système de spéculations rationnelles, fondées sur la raison. Aussi, considérant la philosophie et la religion comme dérivées de la même source, ils travaillèrent à les concilier au moyen d'un éclectisme qui diffère de celui des néoplatoniciens en ce que, au lieu de forcer les conceptions des écoles diverses à se mettre d'accord avec d'autres du même ordre, il les harmonise dans un ordre supérieur, qui est la foi. Les Pères latins, lorsqu'ils eurent à combattre les hérésies, adoptèrent les procédés d'argumentation d'Aristote et de Zénon ; mais, en général, ils donnèrent la préférence à la méthode du platonisme, qu'on a regardé comme une anticipation ou une préparation du christianisme, sauf à s'en écarter dans les questions où sa logique est moins saine; car ils regardèrent toujours la philosophie comme la servante de la théologie, la révélation comme base de toute connaissance pratique et spéculative.

La révélation une fois admise, tous les doutes logiques restaient éclaircis ; la révélation contient une morale, c'est-à-dire tout ce qui concerne les actions humaines; elle est communiquée au moyen de la parole, donc elle explique les origines du langage ; elle est faite par un être à des êtres, donc elle affirme l'existence multiple; elle vient d'une source infaillible, donc elle offre le critérium de la certitude. Ainsi raisonnait l'Église, bien que certains Pères, enchaînés aux habitudes de l'école, allassent demander à la science ce que la foi seule peut donner. Dieu et son rapport avec le monde et l'homme sont, par conséquent, l'objet

(1) *Virgilium pueri legant, ut poeta magnus omniumque præclarissimus atque optimus, teneris imbibitus annis, non facile oblivione possit aboleri.* De Civ. Dei, I, 3.

essentiel de leur spiritualisme plus ou moins rationnel. Dieu, par un acte de sa libre volonté, tira le monde du néant. Quelques Pères voyaient dans la création une œuvre accomplie dans le temps; pour d'autres, elle était de toute éternité, la qualité de créateur devant être éternelle comme les autres qualités de Dieu. A la fatalité des astrologues et des stoïciens, ils opposaient une providence générale et particulière, exercée peut-être par le ministère des anges.

Cette science, opposée à l'égoïsme philosophique, loin d'aspirer à la gloire mondaine de fonder des écoles, proclame que la doctrine ne lui appartient pas; jamais elle ne se sépare du sens commun du genre humain uni à Dieu, c'est-à-dire à l'autorité de l'Église. Les Pères ne revêtaient pas d'une formule scientifique la morale déduite de ces principes; mais, lui donnant pour fondement la volonté de Dieu exprimée par la raison et la révélation, et l'obligation pour l'homme d'obéir à celui qui ordonne soit en vertu d'un pouvoir supérieur, soit pour conduire à la félicité temporelle et éternelle, ils dictaient des préceptes sévères et très-purs. Ils recommandaient spécialement la charité, c'est-à-dire l'amour désintéressé du prochain, la sincérité, la patience, la tempérance; quelques-uns aboutirent aux rigueurs de l'ascétisme, qui devait laver les souillures du péché et nous affranchir de la matière au moyen de la pénitence et de la contemplation.

354-430.

Le résumé de la doctrine, comme aussi le point le plus élevé de l'histoire et de la philosophie chrétienne, se trouve dans Aurélius Augustinus de Tagaste en Numidie. Sa jeunesse s'écoula dans les plaisirs et l'étude; sur le terrible problème : Comment concilier la coexistence d'un Dieu bon et du péché? il adopta la vulgaire solution des manichéens, qui supposaient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais. Bientôt, mécontent de cette solution, il en chercha d'autres dans l'astrologie et la chiromanchie; enfin, désespéré de n'en trouver aucune qui pût satisfaire sa raison, il tomba dans le scepticisme. Nommé professeur de rhétorique à Milan, il aimait tant les classiques que les plaintes de Didon lui arrachaient des larmes. Entraîné par la lecture de l'*Hortensius* vers les recherches les plus élevées, il eut la curiosité d'assister aux prédications de saint Ambroise. Les paroles de cet évêque réveillèrent en lui le besoin de se reposer dans la vérité, et le ramenèrent aux doctrines de Platon; initié par le grand philosophe au sentiment de l'être spirituel et à la conception de la vraie

réalité (1), il apaisa le trouble de son âme dans l'autorité et la révélation. Après avoir reçu le baptême des mains de saint Ambroise, il associa la foi du chrétien à la raison du philosophe, se mit à réfuter les erreurs qu'il avait d'abord partagées, et agita les problèmes les plus ardus de la philosophie ; enfin il fut le premier qui, en Occident, donna une forme systématique à la doctrine de l'Évangile, en démontrant que la science et la raison humaines devaient s'appuyer nécessairement sur la raison divine.

Génie sublime, bien qu'il vécût dans des temps peu favorables, il surpassa tous les saints Pères par la hauteur de ses vues philosophiques. Il sut tout, et son intelligence docile se plia à tout. Métaphysicien, historien, versé dans la connaissance des arts et des mœurs, dialecticien subtil, orateur grave et majestueux, il écrivit sur la musique et traita les questions théologiques les plus élevées ; il décrivit la décadence de l'empire et analysa les phénomènes de la pensée. Il sut vivifier par l'éloquence la discussion scolastique, éloquence parfois barbare et affectée, souvent neuve et simple, mais toujours vive, concise, passionnée. Dans les *Soliloques*, il s'entretient avec lui-même « pour connaître Dieu et l'âme », associant une dialectique raffinée aux élans d'une imagination sensible. Dans les *Confessions*, livre écrit pour les âmes qui rentrent dans la bonne voie, non pour celles qui ne l'ont jamais abandonnée, il expose ses propres fautes; mais, loin d'imiter le ton railleur d'Horace et de l'Arioste, ou le genre provocateur de Rousseau et d'Alfieri, il génit à genoux de ses erreurs, nous montre une âme pleine d'amour et d'ambition, qui, dans les égarements du jeune âge, s'enivre à la coupe des plaisirs et ne se satisfait pas; qui s'ennuie de la célébrité, court avec avidité après le bonheur et la vérité, lutte avec elle-même dans la solitude agitée du cœur, et surmonte enfin les barrières élevées par une fausse sagesse, une longue habitude, les excitations de la jeunesse et de la concupiscence. Le profond naturel de ce livre est une chose nouvelle dans l'antiquité, ainsi que la réflexion sévère et la tristesse sans désespoir que le christianisme a mises dans l'homme.

Quant à la politique, saint Augustin, à ces paroles de saint Paul : *Il n'est pas de puissance qui ne soit établie par Dieu,* ajoute : *Soit qu'il l'ordonne, soit qu'il la permette.* L'opinion que le sou-

(1) « Platon, dit-il, m'a fait connaître le vrai Dieu ; Jésus-Christ m'en a montré le chemin. »

verain a le droit de vie et de mort paraissait alors si générale que le christianisme n'osa point la combattre. Saint Augustin dit que le soldat qui ne tue pas, quand le prince légitime le lui commande, est aussi coupable que celui qui tue sans ordre (1); l'idée d'un nouveau droit public, qui établit une distinction radicale entre la force et le droit de juger, n'était pas encore bien comprise. Il absout la terrible nécessité de la guerre toutes les fois qu'elle est entreprise pour repousser l'insulte, venger le préjudice fait aux sujets et s'opposer aux envahisseurs ambitieux; mais il admet que l'injustice du motif la rend inique, ainsi que la violence des moyens, l'abus de la victoire, l'acharnement contre l'ennemi, la soif des conquêtes, le trouble apporté à la paix des innocents, les excès de tous genres qu'on pourrait empêcher (2).

Augustin lui-même demanda la grâce de quelques sectaires au tribun Marcellin, en proposant de substituer l'emprisonnement à la peine de mort, « pour qu'ils fussent ramenés de leurs instincts malfaisants au travail utile, de la folie du crime à la raison et au repentir »; cette proposition nous révèle les premiers germes du système pénitentiaire dont notre siècle attend des effets si merveilleux. Ailleurs il proclame que les gouvernements sont institués par le peuple et pour le peuple. « Le nom de roi vient de *régir* et non de *régner;* royaume dérive de *roi*, et roi de *régler.* Le faste des princes doit être considéré, non comme attribut de celui qui gouverne, mais comme orgueil de celui qui domine. Dieu, ayant fait l'homme raisonnable à son image, a voulu qu'il dominât sur les créatures irraisonnables, non sur l'homme; les premiers justes furent donc choisis comme pasteurs de troupeaux, et non comme rois d'hommes. En agissant ainsi, Dieu a voulu nous faire connaître ce qui convenait à l'ordre des créatures et aux conséquences du péché » (3).

Nommé évêque d'Hippone, saint Augustin, par une éloquence évidente et la chaleur d'une émotion extraordinaire, charmait l'imagination des Africains, qui, pour entendre ses longs discours, abandonnaient les rites superstitieux. Puis, des hauteurs de la métaphysique, il descendait auprès des enfants auxquels il enseignait le catéchisme, adoucissait la condition des esclaves, et, pour

(1) *De Civ. Dei*, I, 29. Voir DE MAISTRE, *du Pape*, IV, 4.
(2) Réfutation du manichéen Faustus.
(3) *De Civ. Dei*, XII, 2; XV, 1.

les racheter, vendait jusqu'aux vases des temples; il exhortait tous les hommes à l'union et à la charité.

Nous avons examiné les Pères dans leur vie active; mais, pour les apprécier comme écrivains et philosophes, il faut sortir des habitudes ordinaires. Les Latins, il est vrai, ignorent la belle harmonie du génie grec; mais, en revanche, ils sont plus originaux, plus actuels; ils plaisent moins et pénètrent davantage. Les antithèses nombreuses, les subtilités, l'emphase, révèlent dans Augustin et Ambroise les habitudes de l'école; Cyprien se complaît dans la période ampoulée du Midi; dans Lactance, on trouve une limpide facilité, et dans Tertullien un style de fer : mais la véhémence de Cyprien est toujours magnanime, et Tertullien déploie une vigueur sans exemple. Ambroise est naturellement doux, toujours noble et plein d'onction; Augustin, sublime et populaire, réunit les qualités des autres, et sait les employer à propos dans une carrière où son génie doit soutenir des combats divers. Si dans tous la langue décline, le style se relève; ils suppléent au défaut de pureté par l'énergie du sentiment, la richesse des images, la hauteur des vues, et surtout par la nouveauté du fond, mérite insigne dans une littérature qui jusqu'alors n'avait vécu que de traductions ou d'imitations. Jérôme, au milieu de ses beautés ravissantes, de sa vigueur, de son imagination, de sa vaste érudition, a les bizarreries d'un génie déréglé; il gâte une élocution toujours énergique, souvent naturelle, par des citations inopportunes, des réflexions triviales, et puis il ne sait pas s'arrêter à temps; mais comment aurait-il pu être correct, si dans un jour il écrivait mille lignes, et si dans une nuit il composa le traité contre Vigilance?

La hâte est en effet le caractère de ces travaux écrits par occasion; et puis, au milieu de la décadence universelle, des invasions, des disputes ardentes, d'une corruption grossière et d'un découragement efféminé, comment espérer la sobre et sévère pureté qui nous ravit dans les classiques? Chez les auteurs, leurs contemporains, nous avons trouvé de froids grammairiens, des rhéteurs bavards, des chroniqueurs arides, des poëtes de mariages et d'idylles, tout ce qui peut se combiner avec la dépression morale. Les chrétiens, philosophes et politiques, obligés de méditer et d'agir, de persuader et de gouverner, les surpassent par une conviction ardente, par la chaleur et la vérité du langage, par leur empressement à s'occuper sans cesse des intérêts les plus actuels et les plus grandioses de l'homme et de l'humanité, par

l'élévation qu'ils puisent dans l'observation des événements; et leurs jugements ne résultent pas de l'impression fugitive, mais de celle qui se rattache aux vérités éternelles et à une vie dont celle-ci n'est que l'ombre et la préparation.

De ce point de vue, ils devaient apprécier la grandeur et la décadence de Rome d'une tout autre manière que les païens. Lorsque cette ville, comme nous le verrons bientôt, fut prise par les Goths, le monde chrétien proclama que le sang des martyrs était vengé; dans un grand nombre de discours, et même dans saint Augustin, on aperçoit une espèce de contentement au spectacle de cette grande justice. Les partisans de l'ancien culte, au contraire, interprétant ce désastre comme le châtiment de l'abandon des dieux, imputaient aux chrétiens la ruine de l'empire. Augustin leur opposa la *Cité de Dieu*, travail curieux de génie et d'érudition, divers de moyens, unique par le but, et le premier monument de la philosophie de l'histoire. Il fallait que le polythéisme conservât une grande puissance, puisqu'Augustin crut devoir tant insister pour démontrer la supériorité de Dieu sur les dieux. Il entreprend de prouver que les idées de vertu et de gloire ont été bouleversées dans le paganisme, qu'il ramène à ses véritables éléments : le panthéisme matérialiste et l'adoration de la chair. Enfin il trouve dans le panthéisme les causes véritables de la ruine de la société, et met en parallèle les deux civilisations qui se combattaient.

Les habitants de la Cité de Dieu et de la cité du monde vivent confondus ici-bas; mais qui triomphera? que deviendra Rome? Au lieu de répondre directement, il interroge les mystères de l'éternité, sonde les terribles abîmes de la justice divine et les ravissements de la rémunération. Combien de beautés dans la nature! Combien de merveilles dans l'industrie! Combien de joies dans l'intelligence! Après une longue description, il ajoute : « Si Dieu prodigue tant de richesses aux êtres qu'il a prédestinés à la mort, que ne fera-t-il point pour ceux qu'il prédestine à la vie? » Ainsi il annonce la chute d'une cité avec une conviction inconnue jusqu'alors à l'histoire, tandis qu'il chante le triomphe de l'autre, qui, depuis Abel, continue de grandir au milieu des persécutions du monde et des consolations de Dieu. « La première fut édifiée par l'amour de soi-même, poussé jusqu'au mépris de Dieu; la seconde, par l'amour de Dieu, poussé jusqu'au mépris de soi-même. L'une se glorifie en soi-même, l'autre dans le Seigneur; l'une recherche la gloire des hommes, l'autre ne veut pour toute

gloire que le témoignage de la conscience ; l'une marche gonflée et orgueilleuse, l'autre dit à Dieu : *Tu es ma gloire.* Dans l'une, les princes sont entraînés par la passion de dominer sur leurs sujets ; dans l'autre, princes et sujets se prêtent une assistance réciproque, ceux-là en gouvernant bien, ceux-ci en obéissant. »

Saint Augustin cherche donc, comme dans sa jeunesse, les causes de la lutte entre le bien et le mal ; mais, dans cette lutte, il ne fait point intervenir un Dieu immuable, source unique de tous les êtres. Le mal existe, mais il vient d'une créature, qui est le démon. Les hommes se disputent la gloire, la richesse, les biens que Dieu leur abandonne. L'incarnation future du Réparateur est la raison suprême d'être du genre humain, le phare sur la mer de l'histoire. Le Christ vient ; mais alors l'empire s'écroule, et ce sont ses ruines qui inspirent le livre d'Augustin, la plus grande révélation du plus grand conflit que l'histoire mentionne entre les deux mondes : l'un toujours perdu par le péché, l'autre toujours sauvé par le Christ.

Il commença cet ouvrage en 411, et le publia successivement en vingt-deux livres jusqu'à l'année 427. A côté d'antithèses continuelles et d'un style brillanté, on y trouve une foule de minutieux détails pour déterminer la fin des deux cités ; dans ce but, l'auteur rapporte les expressions textuelles de l'Apocalypse comme s'il n'avait pas assez de son imagination pour employer le langage mystérieux, et de sa haute intelligence pour reconnaître quelle est l'idée qu'il faut ou non traduire en images ; si l'on n'est pas rebuté par ces défauts, on admirera l'audace de pensée et l'humilité de foi avec lesquelles il aborde les problèmes fondamentaux, le gouvernement temporel de la Providence, l'accord de la prescience avec le libre arbitre, les mystères de la mort et de la résurrection. Saint Augustin est le premier qui ait embrassé d'un regard l'humanité entière, depuis Adam jusqu'à la consommation des siècles, comme un seul homme solidairement uni dans le mal et les souffrances, qui, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, à travers tous les âges, accomplit sa carrière dans le temps (1). Sous l'infinie variété des événements qui composent l'histoire de la famille humaine, il découvre un dessein nécessaire, immuable, de la Providence, qui s'accomplit graduellement malgré les obstacles de l'ignorance et des passions.

(1) *De quæst. octoginta tribus*, q. 58, et *De Civ. Dei*, x, 14. Saint Augustin, par cette conception, a donc devancé Pascal et Bossuet.

L'athéisme, jusqu'alors, avait constitué le caractère particulier de l'histoire, ou bien on avait considéré les sociétés comme ayant en elles-mêmes leur propre fin; les plus grands philosophes même n'auraient pu en apercevoir la destinée commune, alors que les nations, distinctes les unes des autres, suivaient chacune leur voie propre, et que la volonté de l'homme, la force, les victoires, les défaites, décidaient de leur sort. Le christianisme seul pouvait annoncer que les hommes sont tous frères, que le Christ est le centre de l'humanité, et que les choses humaines, même celles qui semblent agir en sens contraire, ont pour but de procurer l'extension de son royaume. Les persécutions avaient offert de ce fait une preuve douloureuse, mais incontestable, et les Pères de l'Église proclamèrent que la Providence gouverne les choses de ce monde pour réaliser les doctrines de l'Évangile. C'est de ce point de vue que saint Augustin observe les événements.

Il s'était proposé de répondre au paganisme politique de l'Occident; mais plus tard il développa son sujet, et, au lieu d'une simple réfutation, il donna au monde une exposition, on peut dire complète, des doctrines chrétiennes. Il détermina l'Espagnol Paul Orose à traiter son premier sujet, et cet écrivain entreprit de démontrer que, depuis l'origine du monde, les plus grandes calamités n'ont cessé d'affliger le genre humain : l'histoire, dit-il, est une répétition de la faute d'Adam, une série de révoltes contre Dieu, et de punitions, résultat de ces révoltes; les maux présents, quelque désastreux qu'ils soient, n'ont dès lors rien d'extraordinaire. Il conclut de ces faits que la vie est un chemin d'expiation par lequel l'homme s'avance, à travers d'amères épreuves, à la véritable félicité, dont il est possible d'avoir sur la terre un avant-goût si l'on apprend de la religion à supporter les souffrances comme il convient.

Après l'occupation de l'Afrique par les Vandales, non-seulement les gentils reprochaient aux chrétiens les désastres de l'empire, mais les chrétiens eux-mêmes se plaignaient de ne recueillir que des malheurs de leurs vertus et de leurs tortures. Alors Salvien, « l'éloquent prêtre de Marseille », écrivit son livre *Du Gouvernement de Dieu*, dans lequel, après avoir démontré combien on juge souvent à tort du bien et du mal, il cherche dans l'histoire la manifestation de la justice divine, dont l'homme ne saurait se plaindre avec raison alors que la corruption avait envahi l'Église comme le monde; bien plus, établissant une comparaison remplie de riches descriptions et de traits pathétiques,

il signale chez les barbares, dévastateurs de l'empire, des vertus ignorées ou que les Romains avaient oubliées; il conclut donc qu'il ne faut pas s'étonner si les barbares triomphent partout. En somme, il montrait qu'il avait compris, vérité dont aucun de ses contemporains n'eut le sentiment, que la chute de l'empire donnerait naissance à une nouvelle civilisation, constituée sur la base du christianisme.

CHAPITRE LII.

TRANSFORMATION DES BEAUX-ARTS.

Après la restauration archéologique d'Adrien, la décadence des arts fut complète. Déjà on remarque un goût appauvri dans la porte des Borsari à Vérone, avec ses colonnes à cannelures torses et les frontons de ses niches tour à tour ronds et triangulaires. Dans les thermes de Dioclétien, qui voulut surpasser tous les travaux de ce genre exécutés jusqu'alors, les voûtes furent surchargées d'ornements, dont la chute occasionna la mort d'un grand nombre de personnes. Dans son merveilleux palais de Spalatro, l'arcade naît des colonnes, sans corniche; les colonnes posent sur des modillons au lieu de piédestaux, et une rangée s'élève sur l'autre sans qu'une ligne continue indique un plafond intérieur. Les corniches, au lieu de suivre la ligne horizontale d'une colonne à l'autre, circulent avec la frise autour d'une immense arcade. Ajoutez à ces défauts des ornements sans sobriété, dépourvus de signification et d'effet, dont la superfluité produit une grande confusion. Les proportions ne furent plus observées; on vit alors des moulures lourdes et raides, des profils disgracieux et ridicules, des arcs sans archivolte, des colonnes spirales ou elliptiques, dont la hauteur fut quelquefois différente dans le même péristyle. L'art cependant prenait un caractère plus large et déployait plus de liberté en jetant hardiment les voûtes d'une colonne à l'autre sans recourir au pied-droit; ainsi s'agrandissaient les entre-colonnements, et les portiques recevaient tout à la fois de la lumière et de la légèreté.

La sculpture déchut si rapidement que les gigantesques modillons de marbre qui décorent le magnifique temple de la Paix ne sont pas supérieurs aux travaux des siècles barbares. L'ennui

du beau se révèle dans la manie du singulier ; les statues des dieux s'éloignent de la ressemblance humaine pour devenir symboliques à la manière orientale. Mithra, ou le dieu du Soleil, était représenté avec un visage de lion, de petites ailes, un serpent enroulé autour de son corps et une foule de symboles ; les bustes même diminuèrent de relief, de correction, de dessin. La représentation des objets perdit son caractère au point qu'il fallut ajouter des inscriptions pour aider à comprendre ce qu'elle signifiait. Constantin, qui fit construire tant d'édifices dans les deux villes capitales, transporta de la Grèce à Rome pour orner ses thermes les colosses de Montecavallo, que l'épigraphe, postérieure à coup sûr, attribue à Phidias et à Praxitèle ; mais le nombre des œuvres d'art qu'il enleva de Rome pour orner Constantinople fut encore beaucoup plus considérable ; pour ériger de nouveaux monuments il dépouilla les anciens, dont il rajustait les fragments d'une manière disgracieuse, comme s'il n'existait plus de sculpteurs pour copier l'antique.

Mais, dans les travaux d'art comme ailleurs, l'étincelle de l'esprit allait animer la matière ; car les révolutions qui s'opèrent dans l'idée produisent des conséquences dans tous les faits. Le christianisme, de même qu'il avait changé la littérature, la morale privée et publique, devait transformer les beaux-arts, non pour les détruire, mais pour les compléter. Les œuvres qui représentaient l'idole ou le monarque, puis identifiaient l'idole avec Dieu, ne pouvaient inspirer que de l'horreur aux premiers chrétiens ; mais bientôt ils employèrent eux-mêmes les arts, qui jusqu'alors n'avaient servi qu'à satisfaire les caprices des heureux, le plaisir des sens, les besoins du luxe, pour orner les solennités d'amour et de douleur, pour les associer à la nouvelle civilisation afin d'exprimer l'aspiration vers un perfectionnement, objet perpétuel de nos désirs dans cette vie, mais qui ne se réalise que dans l'autre.

Les chrétiens, dès l'origine, s'étaient servis de quelques symboles pour exprimer leur croyance ; ils gravaient sur les tombes des palmes, des cœurs, des triangles, des branches de vigne, des poissons, des croix et surtout le monogramme ☧, c'est-à-dire le Christ, avec le nom du défunt. Aucun autre symbole n'était toléré par l'austère Tertullien, qui, confondant l'art avec l'abus, réprouvait toute espèce d'effigie, même celle du Bon Pasteur ; mais les autres docteurs montraient plus de condescendance pour la nature humaine dans son penchant à revêtir d'une forme

sensible les objets consacrés dans sa mémoire et sa vénération.

Rome est assise sur un terrain volcanique, et les laves durcies, le pépérin, la pouzzolane d'une part, de l'autre le travertin plus moderne, sédiment de l'Anio, fournirent des matériaux à sa construction. Les excavations pratiquées pour extraire ces matériaux, surtout dans le voisinage de la porte Esquiline, produisirent de vastes galeries qui serpentaient sous la ville, parfois même à plusieurs étages. Il paraît que l'usage s'introduisit de bonne heure d'ensevelir dans quelques-unes de ces *catacombes* les gens du peuple; les cadavres étaient déposés dans des cellules ou niches creusées dans les parois, et superposées à la manière d'un colombier.

Les chrétiens, condamnés peut-être à travailler dans ces souterrains, ou bien forcés d'y chercher l'oubli et des cachettes, en firent le lieu de leurs réunions et leurs dortoirs (*cœmeteria*), comme ils appelaient d'un mot heureux les petits tombeaux de leurs frères retournés au sein de Dieu. Cette opinion vulgaire s'appuie sur les exemples analogues qu'offrent Naples, Syracuse et Paris; mais elle jette de l'incertitude sur les reliques extraites de ces catacombes, et suppose entre les rites chrétiens et ceux des gentils une communauté qui ne peut s'accorder avec la ferveur du zèle primitif; aussi quelques écrivains modernes ont cru démontrer victorieusement que les catacombes chrétiennes furent creusées à dessein, et sans la participation des gentils, qui dès lors ne purent s'en servir.

Ces longues allées souterraines, avec des niches à plusieurs rangs pratiquées dans les côtés, aboutissent quelquefois à des chambres ornées de stuc, à des chapelles où l'on célébrait les saints mystères. Lorsque les chrétiens n'eurent plus besoin de s'y cacher, ces galeries furent vénérées comme le théâtre des pieuses cérémonies dans lesquelles, en honorant la mémoire des morts, on se préparait à les imiter; les fidèles demandaient en mourant de dormir à côté de ces saints, afin de participer aux bienfaits de leur intercession. Elles furent ainsi fréquentées par les dévots jusqu'au douzième siècle, époque où Pierre Mallio en donna l'énumération; mais depuis on ne visita plus que celle où l'on pénètre par l'église de Saint-Sébastien.

Sous le pontificat de Sixte-Quint, l'attention se reporta sur ces antiques sépultures; ce pape en fit extraire des reliques, acte de piété qui s'étendit, et que réglèrent plus tard Clément VIII et d'autres pontifes, afin qu'on ne confondit pas les ossements

des saints et des martyrs avec les restes des profanes. Quelques érudits en firent un objet d'étude; Onuphre Panvinio compta quarante-trois catacombes à Rome, et traita des rites ainsi que des assemblées dont ces lieux furent les témoins. Antoine Bosio les explora pendant plus de trente ans; sans épargner ni peines ni dépenses, il en leva les plans, en dessina les peintures, les sculptures, les sarcophages, les autels, les oratoires, et les décrivit dans sa *Rome souterraine*, qui fut publiée après sa mort. Paul Aringhi revit ce travail, auquel il ajouta beaucoup dans sa *Rome souteraine nouvelle;* la connaissance des catacombes se répandit alors, et d'autres érudits continuèrent les recherches. Marc-Antoine Boldetti, dans ses *Observations* sur les cimetières des saints martyrs et des anciens chrétiens de Rome, bien qu'il insiste spécialement sur l'authenticité des reliques et sur les décrets de l'Église à ce sujet, donna les dessins d'une foule d'objets découverts dans les catacombes, et continua ses recherches de concert avec Marangoni; mais, au moment où ils se disposaient à publier les travaux de tant d'années, le feu les détruisit, et Marangoni n'en fit connaître qu'une partie fort limitée. Bottari, sur l'ordre de Clément XII, se livra plus tard à de nouvelles recherches; mais, quoique aidé par une immense érudition, il les fit avec peu de soin, et d'ailleurs il n'avait pas le sentiment de l'art chrétien. Le jésuite Marchi, dans un ouvrage que les derniers événements ont suspendu et qui a servi de base à des travaux faits par des étrangers, avait repris cette étude avec plus d'intelligence (1).

De ces grottes, qui sont pour le curieux une des merveilles de Rome, et pour les âmes dévotes un sanctuaire de piété et d'espérance, on a retiré à diverses époques des restes d'art qu'on plaçait dans les églises, surtout dans celles de Saint-Martin des Monts, de Sainte-Agnès, de Saint-Jean de Latran, d'Ara-Cœli, de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Marie de Transtévère; plus tard on en forma un musée chrétien dans le Vatican.

(1) Panvinius, *De ritu sepeliendi mortuos apud veteres Christianos, et de eorumdem cœmeteriis*, 1574.

Marangoni, *Appendix de cœmeterio sanctorum Thrasonis et Saturnini, et Acta sancti Victorini*, 1740.

Boldetti, *Sopra i cimiteri dei santi Martiri.*

Bottari, *Roma Soterranea*, 1737-54. Les planches sont celles de Bosio.

Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive della metropoli del cristianesimo*. Rome, 1844.

On publie aujourd'hui à Paris *Rome souterraine.*

La plupart des figures sont en creux, remplies de minium, couleur des triomphateurs, qui signifiait alors un nouveau genre de victoires. Les bas-reliefs arrivent à peine au nombre de cent dans Rome, de cent cinquante dans le reste de l'Italie, et de quarante en France ; les mosaïques ne manquent pas. On y voit représentés le Bon Pasteur, saint Pierre avec le coq, l'*Orans*, c'est-à-dire un homme ou une femme debout, les yeux tournés vers le ciel et les mains étendues, le fossoyeur qui creuse la tombe, accompagné souvent d'une figure portant la lampe.

Parmi les symboles que l'on avait conservés comme passage de l'initiation des anciens cultes à la réalité et à l'histoire, sont les sigles A, Ω, ☧, IH, indiquant Jésus-Christ ; la colombe posée sur une branche de palmier, avec une étoile au bec ou buvant dans le calice ; des cerfs qui courent à la fontaine ; des poissons sur le sable ; un coq qui annonce le matin du jour éternel ; deux mains étendues vers le ciel, ou deux mains et deux pieds disposés en forme de croix ; le dauphin, symbole du trajet des âmes vers une rive hospitalière ; l'ancre de l'espérance, ou un simple rameau d'olivier ; quelquefois le cœur, que les gentils suspendaient au cou des enfants. La croix, signe très-fréquent, fut grecque d'abord, c'est-à-dire à bras égaux ; dans le troisième siècle, on l'allongea, lorsqu'on y apposa le crucifix, inconnu dans les premiers temps ; les chrétiens d'alors ignoraient aussi l'usage du calice, dont plus tard ils firent sortir l'hostie, ou qui fut mis dans la main de l'évangéliste de Patmos, avec le serpent. Le serpent, indice de salut pour les Grecs, qui l'attribuaient au Dieu de la médecine, et pour les Hébreux, auxquels il rappelait la figure d'airain élevée dans le désert, devint l'image de l'esprit du mal, et fut représenté vaincu au pied de la croix, puis foulé par la Vierge immaculée. L'esprit des ténèbres était parfois représenté par le corbeau ; ce ne fut qu'au moyen âge qu'on lui donna la forme étrange qui participe de l'homme et de la bête. La force brutale est figurée quelquefois par le lion, qui fut ensuite placé hors des églises avec un agneau ou un enfant dans sa gueule ; d'autres fois, indice de la force morale, il soutient la chaire épiscopale, le cierge pascal ou des colonnes.

Les chrétiens ajoutaient aux allégories des images historiques tirées du Nouveau Testament, comme les paraboles de l'Évangile, le livre des sept sceaux de l'Apocalypse, le candélabre à sept branches, les quatre anges des quatre vents, les vingt-quatre vieillards, la balance, la femme poursuivie par le dragon ; on

en trouve aussi qui sont empruntées aux gentils ou à la sagesse traditionnelle, comme l'Orphée, les Sibylles, les Muses, et des scènes de vendange qui représentaient pour le pieux artiste une vie mûre et dont on était prêt à exprimer le suc spirituel. La mort, à laquelle les Grecs donnaient la figure d'un génie avec une expression de tristesse gracieuse, tenant un flambeau renversé, n'avait pas d'emblème parmi les chrétiens ; ce furent les gnostiques qui introduisirent la forme du squelette (1).

Les noms de *saint*, *cher*, *innocent*, *très-doux*, attestent l'affection pour le défunt ; l'*in pace*, imitation fréquente des Hébreux, indique la confiance religieuse qui rend moins tristes les tombeaux ; dans les épitaphes romaines, au contraire, l'idée d'une vie future est moins une croyance qu'un souhait. Les caractères romains y sont déformés, inégaux, raccourcis, mêlés à des lettres grecques (2).

L'usage d'allumer des flambeaux sur les tombes était très-ancien, et, malgé la réprobation de Tertullien, nous voyons qu'on les parait de fleurs, ce symbole de la beauté et de la fragilité de la vie. Il y avait des sépultures privées, *bisomes*, *trisomes*, c'est-à-dire pour deux, trois cadavres ou plus, et quelques-unes séparées pour les enfants qui avaient vécu moins de quarante jours. Quelquefois on couvrait le cadavre d'aromates, ce qui explique, comme le rapportent divers écrivains, la cause des exhalaisons odorantes qui s'échappaient des tombes qu'on rouvrait.

L'usage des sarcophages s'introduisit lorsque des sénateurs et des gens riches embrassèrent la nouvelle religion. Le premier dont la date soit fixée par l'inscription est à peine antérieur de deux ans à la mort de Constantin (3) ; mais peut-être le plus

(1) Beaucoup de traités spéciaux avancent que les classiques ne représentèrent jamais le squelette ; cette assertion est démentie par des peintures et des bas-reliefs. Dans le musée Bourbon, on voit une femme qui répand des fleurs sur le squelette de son enfant ; un squelette de la bouche duquel sort un papillon, symbole de l'âme ; un autre qui danse au son de la flûte dont joue Silène : première idée des célèbres danses des morts.

(2) Les épitaphes sont très-simples : LAZARVS AMICVS NOSTER DORMIT. — MARTYRI IN PACE. — NEOPHITVS IIT AD DEVM. — RESPECTVS QVI VIXIT ANNOS V ET MENSES VIII, DORMIT IN PACE. — ALEXANDER MORTVVS NON EST SED VIVIT SUPER ASTRA.

Celle de Vicence est remarquable : MARTINA CARA CONJVX QVÆ VENIT DE GALLIA PER MANSIONES L VT COMMEMORARET MEMORIAM DVLCISSIMI MARITI SVI BENE QVIESCAS DVLCISSIME MI MARITE. (JEAN *de* CHIO, *Le antiche iscrizioni di Vicenza*, 1850).

(3) IVN. BASS. V. C. QVI VIXIT ANNIS XLII. II IN IPSA PRÆFECTVRA VRBI NEOFI-

ancien est celui de la *villa Pamphili*; il représente des portiques d'architecture corinthienne, sous lesquels on voit quinze personnages autour du Christ, qui, beau de visage, les cheveux séparés, siége, revêtu de la toge, sur une chaise curule. On trouve le plus souvent sur les sarcophages des scènes évangéliques, comme l'adoration des Mages ou la bénédiction des petits enfants; ils offrent parfois encore des faits de la mythologie ou des réminiscences païennes; ainsi Jonas et Noé y apparaissent comme Deucalion ou Jason, et les agapes ne diffèrent pas des banquets profanes. L'art plastique grec l'emportait, en effet, sur les conceptions judaïques; mais ce fut surtout lorsque l'Église cessa de se cacher qu'apparut le contraste entre l'impulsion à moitié païenne des grands personnages tendant à matérialiser le culte, et le génie réorganisateur et progressif de l'Église, qui substituait l'histoire à l'allégorie. Cette lutte empêcha la transformation totale des beaux-arts, à laquelle aspirait le christianisme.

Néanmoins c'était chose nouvelle que de choisir pour sujet, non plus la force et la grâce dans leurs formes extérieures les plus parfaites, mais la beauté qui dérive de l'intérieur, les souffrances, l'ascétisme; l'Homme des douleurs, la Vierge mère, des vieillards plébéiens, des femmes éplorées, exprimaient une religion nouvelle, qui montrait la vie comme une expiation, sanctifiait les larmes, et trouvait dans l'amour et l'espérance une signification morale pour la joie et les tourments. Bien plus, quelques artistes, afin de protester contre les abus du beau, représentaient la divinité sous une forme humble et servile. L'Église, après son triomphe définitif, n'eut plus à redouter les obstacles qui à l'origine avaient entravé son expansion; alors, loin de répudier les arts, elle se les appropria, mais en les purifiant comme tout le reste; sachant d'ailleurs qu'ils peuvent exercer une influence intellectuelle et morale lorsqu'ils sentent la grandeur de leur rôle, elle en fit des auxiliaires éloquents et fermes pour la propagation de la parole divine.

Au milieu des alternatives de persécution et de tolérance qui se prolongèrent durant quatre siècles, les chrétiens construisirent quelques chapelles à Rome. Adrien, après avoir entendu l'apologie de Quadrat, leur permit de se réunir dans des oratoires qui s'appelèrent Adriens; la métropole, avant Constantin,

TVS IIT AD DEVM VIII KAL. SEPT. EVSEBIO ET YPATIO COSS. Voir Bottari, planche 33.

comptait déjà plus de quarante églises. Mais la religion nouvelle dut attendre la fin des persécutions et son triomphe pour élever des temples selon les règles de l'art, pour lès embellir de statues et d'ornements. Le pape Sylvestre reçut en don de Constantin le palais de Latran, dans lequel il fit disposer un baptistère octogone consacré à saint Jean, qui donna son nom à l'église voisine, où le pontife prend encore possession de la ville et du monde (*urbis et orbis princeps*). Constantin fit bâtir sur l'emplacement du cirque de Néron une église au prince des apôtres, et construisit encore celles de Saint-Paul hors des murs, de Saint-Laurent et de Sainte-Agnès. La dernière, qui s'élevait dans une vallée parsemée de catacombes, entre les voies Salaria et Nomentana, fut convertie plus tard en chapelle funéraire pour y déposer Constance, fille de l'empereur, dans un admirable sarcophage de porphyre, orné d'allégories bachiques. On voit des symboles du même genre dans la mosaïque du baptistère rond qui se trouve près de cette église.

L'église dédiée dans Rome à sainte Prisca, sur l'emplacement de son palais, a quelque ressemblance avec les catacombes, puisqu'elle renferme un tombeau, un autel, une chapelle; cette sainte, baptisée par saint Pierre, est regardée comme la première martyre. Celle de Saint-Clément, antérieure à Théodose le Grand, conserve sans altération la forme rituelle; elle est entourée d'un atrium à colonnes avec un pronaos. L'intérieur se divise en trois nefs, dont l'intermédiaire a onze mètres de largeur, celle de gauche quatre, celle de droite six, anomalie qui n'est pas rare; un large escalier conduit à la tribune, sous laquelle s'ouvre le confessionnal avec les reliques. Les églises de Saint-Sylvestre, de Saint-Hermès, de Saint-Martin des Monts, à Rome, furent bâties sur des oratoires souterrains. Galla Placidia, fille de Théodose, voulut que l'église des Saints-Nazaire-et-Celse, à Ravenne, imitât les hypogées; elle y plaça des tombes pour elle-même, pour son frère Honorius, pour son mari Constance et son fils Valentinien III (1). On attribue à Léon le Grand Saint-Pierre-ès-Liens à Rome; mais nous ignorons d'où il tira ces colonnes d'ordre dorique, qui sont beaucoup plus élevées que celles de Pæstum.

L'empereur Constantin et ses premiers successeurs ne démoli-

(1) A. F. Quast, *Die altchristlichen Bauwerke von Ravenna, von* v *bis zum* IX *Jahrhundert historisch, geordnet, und durch Abbildungen erklärtet.* Berlin, 1842.

rent pas les temples païens et n'en changèrent point la destination ; c'est ce que fit le christianisme à mesure qu'il prévalait. Un des premiers que l'on convertit en église fut Saint-Urbain, situé hors de la porte Capène, au-dessus de la fontaine d'Égérie, construit en briques, avec un portique de quatre belles colonnes ; mais les temples païens, trop petits, ne pouvaient suffire au peuple entier, qui se réunissait pour participer à la prière et au sacrifice, pour écouter les dogmes de la foi et les préceptes de la morale.

Les basiliques, enceintes couvertes, où les marchands se réunissaient pour traiter de leurs affaires, les orateurs pour discuter, les magistrats pour juger, convenaient mieux aux besoins du culte. Rome seule en comptait dix ; nous les avons mentionnées ailleurs. Les temples, en général, étaient ornés extérieurement de nombreuses colonnades ; mais les basiliques ne laissaient voir au-dehors que des murailles nues. La salle intérieure formait un carré long, divisé en trois sections par deux rangs de colonnes qui aboutissaient à un demi-cercle élevé de quelques marches et couvert d'un hémicycle. Dans cette abside ou tribunal siégeait le préteur, entouré des juges, ayant en face de lui les avocats ; les scribes inférieurs, fonctionnaires chargés de résoudre ou de concilier les contestations qui s'élevaient entre négociants, se tenaient dan des cabinets contigus. Quelques basiliques avaient des balcons ou tribunes pour la commodité des spectateurs. Ces édifices offraient aux réunions des chrétiens le double avantage de la capacité et de la distribution ; l'autel fut placé au milieu du tribunal, l'évêque s'assit sur la chaire du magistrat, le clergé autour de lui, et les fidèles occupèrent les autres parties ; les veuves et les vierges montèrent dans les tribunes. La tradition rapporte que la basilique Porcia fut la première consacrée au culte chrétien, et qu'elle servit de modèle aux églises qui ont conservé ce nom.

Le pape Libère s'entretenait avec un sénateur romain de l'église de Sainte-Marie-Majeure, qu'il se proposait d'élever, lorsqu'il tomba de la neige bien qu'on fût au commencement du mois d'août ; c'est sur cette neige qu'un ange dessina le plan de l'édifice. Cette légende atteste qu'on attribuait aux constructions sacrées un sens supérieur au caprice de l'artiste ; il semble, en effet, que chaque partie fût rituelle, comme autrefois dans le temple hébraïque. Lorsque les chrétiens avaient le choix du lieu, ils construisaient leurs églises sur les hauteurs, avec une longueur double de la largeur, l'oratoire tourné vers l'orient. On rencon-

trait d'abord l'*atrium* ou paradis, portique à colonnes aussi large que l'église, et qui formait quelquefois une cour carrée (1). Cet atrium devint le cimetière des morts, où ils attendaient la résurrection la face tournée vers le levant. La loi des Douze-Tables, qui défendait d'enterrer les morts dans la ville (2), était tombée en désuétude, comme le prouvent les tombeaux de Constantin et d'Honorius. Un champ contigu à l'église servait au plus grand nombre; quelques fidèles obtenaient d'ensevelir les membres chéris de leur famille auprès des martyrs, comme saint Ambroise, qui déposa son frère Satyrus à côté de saint Victor. Les évêques seuls pouvaient être enterrés dans les nefs de l'église, et la famille impériale sous le seuil sacré. L'église était partagée en trois zones : dans la première (*narthex*, *ferula*, *pronaos*), voisine de la porte, étaient admis les pénitents non excommuniés et les catéchumènes, qui entendaient l'évangile sans pouvoir assister aux sacrifices. La seconde (*navis*), destinée aux initiés, n'était séparée de la première que par un mur transversal à trois portes; celle de droite servait pour les hommes, celle de gauche pour les femmes, et celle du milieu pour les processions. Dans la nef du milieu, réservée pour les cérémonies religieuses, se plaçaient les lévites et les trois chœurs qui chantaient autour de trois pupitres ou ambons. Les pupitres étaient octogones ou carrés avec des mosaïques et des sculptures (3); un servait pour l'orchestre, un pour l'épître, et sur l'autre les diacres lisaient l'évangile et les lettres des évêques. La colonne ou cierge pascal s'élevait devant les ambons.

Le siége de l'évêque, derrière l'autel, occupait le centre de l'abside, qui fut ensuite appelée presbytère, et dont la voûte était dorée; à côté se trouvaient les pastophores. A l'extrémité des

(1) On le voit encore à Rome, à Saint-Laurent, à Saint-George en Vélabre, à Sainte-Marie de Transtévère, et, quelque peu modifié, à Saint-Jean de Latran, à Sainte Marie-Majeure, etc., etc. On trouve les cours à saint Clément, aux Quatre Saints Couronnés, à Saint-Laurent à Rome, à Saint-Apollinaire et à Saint de la *Sagra in Classe* à Ravenne, aux cathédrales de Parenzo, dans l'Istrie, à Saint-Ambroise de Milan... Cette dernière basilique, Saint-Zénon de Vérone et Sainte-Marie de *Torcello* sont les églises de l'Italie supérieure qui conservent le plus d'éléments de l'ancienne basilique.

(2) *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.* La raison politique de cette défense était que la tombe donnait la propriété d'un lieu, et la cité ne devait appartenir à aucun particulier.

(3) Celui de Saint-Ambroise, à Milan, a été formé de deux tombeaux superposés.

nefs latérales étaient le *senatorium* et le *matroneum* pour les patriciens et les matrones. Trois marches conduisaient au sanctuaire (*cella, hieration*), séparé du reste du temple par un grand arc triomphal; un voile peint le dérobait aux regards, et les prêtres seuls avaient le droit d'y pénétrer. Au-dessous était la confession, crypte qui renfermait les ossements des martyrs, et sur laquelle s'élevait l'autel, unique pour le Dieu unique. Au-dessus était suspendue la *pyxide*, représentée souvent par une colombe, où l'on conservait l'eucharistie; autour, on voyait des lampes de formes diverses suspendues au baldaquin en triangle (*ciborium*) qui était soutenu par quatre colonnes. Cette distribution générale subit beaucoup de modifications partielles.

Comme les arts étaient en décadence, on adaptait aux églises, pour hâter leur construction, des colonnes enlevées à divers édifices, et, par suite, de grandeur inégale. Au lieu de raccourcir celles qui étaient trop longues, ou d'exhausser au moyen d'un piédestal celles qui se trouvaient trop courtes, on bannit l'architrave, et l'on jeta de l'une à l'autre les arceaux qui partirent immédiatement de leur sommet : méthode connue déjà, mais qui devint alors générale. Vingt-quatre colonnes de marbre violet furent apportées du môle d'Adrien dans la basilique de Saint-Paul hors des murs (1); mais leurs chapiteaux faisaient un contraste disgracieux avec les seize autres colonnes ajoutées depuis, peut-être lorsque Théodose et Arcadius agrandirent cette église. Ces colonnes divisaient l'édifice en cinq nefs, qui, avec une autre transversale, formaient une croix; leur ensemble offrait une aspect bien plus grandiose et plus magnifique que les péristyles extérieurs des anciens; tous les arcs reposaient sur les colonnes. Dans Sainte-Constance, les colonnes sont jumelles, non dans le sens

(1) Brûlée le 21 juillet 1832, elle est aujourd'hui reconstruite. Voir CIAMPINI, *Synopsis de sacris ædificiis a Constantino constructis*; Rome, 1691.

On calcule qu'il fut construit à Rome :

Dans le IIe siècle......	2 églises.	Dans le XIe siècle.....	7 églises.
Dans le IIIe...........	9 —	Dans le XIIe..........	8 —
Dans le IVe...........	17 —	Dans le XIIIe..........	16 —
Dans le Ve............	8 —	Dans le XIVe..........	8 —
Dans le VIe...........	12 —	Dans le XVe...........	30 —
Dans le VIIe..........	5 —	Dans le XVIe..........	93 —
Dans le VIIIe..........	11 —	Dans le XVIIe.........	62 —
Dans le IXe...........	7 —	Dans le XVIIIe.........	7 —
Dans le Xe............	1 —		

de la circonférence, mais selon le rayon de la rotonde ; on en voit de semblables dans une église près de Nocera des Païens, et dans beaucoup d'autres, construites postérieurement.

Le temple païen était éclairé par les portes, ou par une ouverture dans la voûte, ou par des lampes; dans les temples chrétiens, des fenêtres rondes ou à plein ceintre transmettaient une lumière tempérée par des verres coloriés qui représentaient au peuple des faits de la Bible ou des saints.

Les églises se multiplièrent ensuite à Rome, et l'on pourrait y suivre pas à pas l'architecture dans son déclin et sa renaissance; car la munificence ou la piété des pontifes, quelque malheureuse que fût l'époque, en fit toujours édifier quelqu'une. Les autres villes, à mesure que le christianisme s'y établissait, construisaient aussi des églises qui conservaient les formes rituelles dans le plan, dans l'élévation, dans les ornements. Plus tard, lorsque le culte ne se limita plus à un martyr, le nombre des autels s'accrut, et la simplicité du dessin s'altéra par l'interruption des lignes correctes ; la dégradation fut encore plus sensible, lorsque s'introduisit la pompe profane des mausolées.

Les baptistères sont aussi des monuments dignes d'attention. Dans les ruines de la maison de Prisca à Rome, où l'on croit que saint Pierre habitait, on montre un chapiteau creux, dans lequel la tradition rapporte qu'il baptisait avec l'eau d'une fontaine autrefois consacrée à Faune; on ajoute qu'il administrait ce sacrement dans une catacombe de la voie Salaria, où il fut enseveli près d'un lieu qui porta le nom de Fontaine de Saint-Pierre.

Plus tard on construisit des édifices spéciaux près des sources et dans le voisinage des églises, auxquelles on les rattachait au moyen de portiques, comme on le voit à Aquilée. Près du palais de Latran, Constantin ou saint Sylvestre éleva le somptueux baptistère qui existe encore, avec plusieurs rangs de magnifiques colonnes de porphyre ou de marbre, et des débris d'anciens édifices, sans unité de style ni de proportions. Dans le milieu se trouve le bassin, où l'on descend par quelques marches, et qui est octogone comme tout l'édifice, précédé d'un portique pour les néophytes qui attendent; il sert encore pour les baptêmes solennels administrés par le pape. Les thermes publics à Rome, de Novat, frère des saintes Praxède et Pudentiana, furent consacrés à cet usage, ainsi que le bain de leur père, le sénateur Pudens, et celui de Sainte-Cécile, maintenant renfermé dans la belle église qui porte son nom. La forme, en général, était octogone, parfois car-

rée, ronde ou en croix, avec des galeries dans la partie supérieure, et une chapelle où l'on voyait l'image de Saint-Jean-Baptiste, ou de Saint-Pierre qui baptise Cornélius, ou toute autre ayant une signification caractéristique. L'eau arrivait dans les bassins par des conduits souterrains, et le peuple croyait qu'ils se remplissaient miraculeusement. Dans celui de Sainte-Andrée, reconstruit par Léon III, la fontaine était entourée de colonnes de porphyre; au milieu surgissait une autre colonne, surmontée d'un agneau d'argent, qui versait l'eau. Parfois c'était une vasque isolée, supportée par des colonnes ou des animaux symboliques. Les baptistères devaient être très-grands, parce qu'il n'y en avait qu'un par diocèse, et que la cérémonie du baptême ne s'accomplissait que deux fois par an, à Pâques et à la Pentecôte. Dans le moyen âge, on en construisit beaucoup sur le modèle des premiers (1).

La gravure et la décoration se donnaient carrière dans les diptyques, où l'on écrivait les noms des saints et des bienfaiteurs pour en rappeler le souvenir pendant la messe, sur les trônes des évêques, les autels, les candélabres, les reliquaires, les couvertures des livres rituels.

Si l'on veut juger de ces travaux, non par le sentiment, mais au point de vue artistique, il ne faut pas oublier que l'art, à cette époque, était dans une décadence universelle; déjà, sous le règne de Constantin, il y avait une telle pénurie d'artistes qu'on fut obligé de dépouiller les anciens édifices pour décorer les nouveaux. L'arc érigé en souvenir de ses triomphes est, dans son ensemble, plus majestueux que celui de Septime-Sévère; mais les ornements furent enlevés de l'arc et du forum de Trajan, et ne purent se marier avec des ouvrages nouveaux, dépourvus de cet art des contours qui produit la grâce. Cette qualité manquait entièrement dans les images du Sauveur et des douze Apôtres, en argent, qu'il fit porter à Saint-Jean de Latran, dans d'autres statues de son époque qu'on voyait au Capitole, dans les médailles et les monnaies; pour dédier une statue à cet empereur, on mit sa tête sur un antique Apollon. Les portes de bronze de

(1) Le Saint-Jean de Florence, dont on a fait à tort un temple de Mars, tandis que la dissonance des parties atteste qu'il fut érigé au temps du Bas-Empire; le circulaire de Pise; le Saint-Jean de Parme, à seize côtés au dedans et à huit au dehors, commencé en 1196 par Benedetto Antelmani, et terminé vers 1260; le dodécagone de Canossa; le Saint-Jean *in Fonte* à Vérone, octogone, comme ceux de Crémone, Volterra, Pistoie, etc., etc.

Saint-Paul, avec des figures et des arabesques contournées d'argent, furent fondues à cette époque ; mais la richesse ne peut déguiser la décadence de l'art. Ces portes ont péri dans le dernier incendie. Le peuple avait tellement perdu le goût du beau qu'il fallut défendre de démolir, par caprice, ou pour construire avec leurs matériaux, les mausolées, les arcs de triomphe et les colonnes, et instituer un magistrat chargé de protéger par la force les monuments publics (1).

L'art grec, à l'origine, avait alimenté l'art romain, qui, à son tour, passa dans la Grèce avec Constantin ; à partir de cet empereur jusqu'à Justinien, les constructions, entre autres l'hippodrome et la grande citerne de Constantinople, dérivent des édifices latins. Les médailles byzantines portent des légendes latines, et même la louve romaine. Ce ne fut qu'à l'époque de Justinien, et par la construction de Sainte-Sophie, qu'apparut ce qu'on nomme le style byzantin, dont le caractère n'est bien défini ni chronologiquement ni artistiquement, mais qu'on pourrait encore déduire des édifices romains, surtout des thermes; seulement on substitua la forme ronde et les coupoles demi-circulaires à la salle rectangulaire des basiliques, et l'on prodigua les ornements de mosaïques, de pierres multicolores, d'or, de figures, d'arabesques, richesse opposée à la simplicité nue toujours recherchée des Latins.

CHAPITRE LIII.

LÉGISLATION. SES AMÉLIORATIONS.

A mesure que l'empire et les autres institutions s'écroulaient, la législation s'améliorait : signe évident qu'il n'en faut pas chercher la cause dans les progrès de la civilisation romaine, mais bien dans l'esprit nouveau, issu du christianisme. Cette législation, il est vrai, ne fut recueillie et mise en ordre que dans le siècle postérieur à l'époque où nous sommes ; mais nous croyons opportun de l'examiner ici, soit parce que ses dispositions essentielles se rapportent à cet âge, soit pour avoir l'occasion de

(1) *Centurio nitentium rerum.* — AMMIEN MARCELLIN, XVI, 6 ; Code Théod., liv. IX, tit. 17 ; liv. XVI, tit. 49 ; Code de Just., tit. *De Sepulc. viol.*

jeter un dernier regard dans la vie intime du grand peuple, et pour mieux faire comprendre les causes de sa chute.

L'antique Orient n'eut aucune idée du droit individuel; le chef de famille, patriarche, auteur de la vie comme du droit, absorbait tout. La personnalité se confondait dans la famille, la famille dans l'État, l'État dans le monarque; ainsi l'homme n'avait de sauve-garde que dans les mœurs patriarcales et la religion, qui sanctionnait tout à la fois l'obéissance et mitigeait le pouvoir souverain. Dans cette organisation, l'autorité paternelle est absolue; le mariage est une vente conclue entre les parents; la femme est esclave; le père peut vendre ses enfants, en adopter d'autres; le testament, énergique manifestation de la liberté individuelle, est inconnu. C'est donc le règne de l'autorité, ou plutôt de la fatalité.

Dans la Grèce, la philosophie, c'est-à-dire la liberté et la raison, brise cette unité indéfinie et universelle; le progrès s'affranchit, la religion se sépare du gouvernement: mais la vie publique se confond encore avec la vie privée; les jugements sont publics, et le droit public s'identifie avec le droit individuel. Le mariage n'est permis qu'entre concitoyens; la puissance paternelle confère la propriété des enfants; le père, mécontent de l'un d'eux, fait une déclaration au magistrat, et renvoie de sa maison le fils, qui perd tous ses droits.

La Grèce pourtant conquit de précieuses libertés, mais toutes communales, qu'elles fussent aristocratiques ou démocratiques avec un grand nombre de variétés; mais en aucun lieu, comme il arriva dans les communes d'Italie, la liberté individuelle ne put se compléter à l'ombre du pouvoir souverain. Les villes seules jouirent des franchises et de la puissance dans toute leur plénitude. Les citoyens de la Grèce étaient nobles d'origine, à la différence des Italiens, marchands et bourgeois; l'homme était subordonné à la qualité de citoyen; l'esprit communal excluait l'étranger du mariage légitime, et ce mariage fut purifié par l'exclusion de la polygamie, comme on substitua la réprobation publique à la guerre privée.

Rome apparut lorsque les temps anciens finissaient; elle put donc s'approprier ce que le règne de l'autorité avait produit de meilleur, et profiter aussi des améliorations introduites par la philosophie d'abord, ensuite par le christianisme, c'est-à-dire la liberté, la raison, l'humanité régénérée dans l'amour de Dieu. Rome parut avoir pour mission providentielle de constituer et de

perfectionner socialement l'élément du droit, le côté politique et juridique de la vie humaine. L'esprit d'ordre et l'inflexibilité des antiques patriciens introduisirent le *droit strict*, ensemble de maximes et d'actions légales, arbitraires, qui, voulant régler, au moyen de représentations matérielles, l'esprit de l'homme encore incapable de se diriger selon la raison, l'obligeaient à s'incliner devant l'autorité, les mystères religieux et des formules impérieuses; tout changement dans ces formules, changeait aussi leurs effets (1). L'homme était donc soumis à des questions et à des réponses solennelles qui ne laissaient aucun doute sur la volonté; ainsi la volonté se trouvait obligée, non par la conscience ou la notion du juste et de l'injuste, mais par la lettre de la loi.

Ce droit de fer national, écrit dans les Douze-Tables, devint insuffisant lorsque Rome eut accueilli une foule d'étrangers; or, comme les actions légales ne pouvaient intervenir dans leurs contestations, on le remplaça par l'*imperium* du magistrat. En outre, elle envoya beaucoup de ses fils gouverner d'autres peuples; l'*ager* sacré cessa d'être le privilége des patriciens, et de nouvelles voies s'ouvrirent pour acquérir la richesse, la gloire et les magistratures. Il aurait donc fallu que Rome se renfermât dans le cercle étroit de ses principes, ou subît une révolution violente, si l'habileté flexible et progressive de la démocratie n'avait rendu humain le droit quiritaire, et introduit dans le système légal le système de l'honnête (*bonum et æquum*), l'*arbitraire* des lois annuelles, et un *droit des étrangers* qui tempérât la loi écrite par l'équité. Par *équité*, nous entendons le droit naturel, c'est-à-dire ce fonds d'idées morales que tous les hommes civilisés possèdent, qui survit à toute corruption, et fonde la société sur la liberté, sur l'égalité, sur les sentiments, sur les inspirations du bon sens.

Le droit, *æquum*, était exprimé par des édits, dans lesquels les préteurs et les édiles faisaient connaître les règles qui détermineraient leurs actes juridiques dans le cours de leur magistrature annuelle. Se conformant aux faits, ces magistrats indiquaient dans leurs décrets des actions ou des exceptions pour faire plier l'inflexibilité des formules patriciennes : par exemple,

(1) *Qui cadit a formula, cadit a toto.* Nous en avons un exemple vivant chez les Anglais, esclaves de ce qui est convenu, du goût national, des cas précédents, de la justice, de la vertu, de la religion officielle; et pourtant ce n'est point par imitation du droit romain, puisque leurs patriciens l'ont en horreur.

ils supposaient héritier qui ne l'était pas; acquis par prescription ce qui ne l'était pas encore, vivant le mort, et *vice versa*; ils protégeaient la propriété naturelle de manière à l'assimiler au fonds quiritaire; auprès de l'usucapion, réservée aux possessions italiques, s'élevait la prescription, étendue même aux provinciaux. Le testateur avait le droit absolu de déshériter ses enfants; mais le préteur casse ce testament, en supposant qu'il n'a pu être fait que par un homme en démence (*querela inofficiosi*). Le citoyen qui tombe prisonnier de l'ennemi perd tout droit, même celui de tester; mais le préteur valide son testament, en le supposant mort au moment où commence sa captivité. Quant au *jus* civil romain, les actes juridiques, malgré l'erreur, la fraude et la violence, produisent leur effet, créent ou modifient le droit, si le consentement a été donné, si les cérémonies et les paroles ont sanctionné l'acte; il n'en est pas de même du *jus gentium*, et le préteur condamne l'iniquité, ou, par d'ingénieuses interprétations, corrige l'inflexibilité matérielle du droit civil. Ce droit ne connaît d'autres formes d'obligations que les contrats ou les délits qualifiés; mais l'équité prétorienne invente les quasi-contrats et les quasi-délits, au moyen desquels elle fait passer dans le for extérieur quelques devoirs réservés d'abord à la conscience.

Le progrès s'accomplissait donc, et l'usage créait un nouveau droit, mais sans détruire l'ancien. Aujourd'hui, lorsqu'une institution a vieilli, nous avons hâte de l'abolir; les Romains, au contraire, la conservaient, parce qu'elle était vieille, sauf à la modifier; ils préféraient l'école historique à l'école philosophique, les réformes anglaises aux révolutions françaises. Rome avait donc partout un droit double et parallèle; une parenté civile (*agnatio*) et une parenté naturelle (*cognatio*); un mariage civil (*justæ nuptiæ*, *connubium*) et une union naturelle (*concubinatus*); une propriété romaine (*quiritaria*) et une propriété naturelle (*bonitaria*); des contrats de droit formel (*stricti juris*) et des contrats de *bonne foi*. A la faveur des distinctions, on passait de l'initiation secrète des patriciens à la publicité populaire, de l'autorité à la raison, de la généralité abstraite à la personnalité libre, et la vénération pour le passé se conciliait avec la nécessité d'améliorations successives.

La lutte entre les deux droits compose l'histoire intérieure de Rome, sa guerre durant la paix; si, dans la guerre extérieure, le courage joua le premier rôle, ce fut, dans la guerre intérieure, la jurisprudence, science capitale chez les Romains. Les Grecs,

riches d'une splendide imagination, brillèrent dans les lettres, les chants, les arts ; Rome, douée des qualités positives de l'âge mûr, eut une grande ambition et, dans la littérature, un seul genre original, celui de la jurisprudence, qui pourra réaliser l'unité du monde antique.

Dans la société primitive, un des principaux devoirs du patron romain consistait à protéger le client; toutes les grandes familles voulaient donc qu'un de leurs membres étudiât la jurisprudence; or, comme le plébéien ne pouvait exercer de poursuites judiciaires sans son concours, le maître, par les dons qu'il exigeait, imposait aux clients une espèce de tribut. Ainsi les patrons, entraînés par le désir de l'influence et du gain, tenaient secrètes les actions symboliques et légitimes de la juridiction volontaire et contentieuse. Lorsque Cnéus Flavius, l'an de Rome 449 (*jus Flavianum*), les eût rendues publiques, les patriciens en inventèrent de nouvelles, qui, un siècle plus tard, furent aussi révélées par Sextius Ælius (*jus Ælianum*). Enfin, dès que les magistratures devinrent communes aux plébéiens, Tibérius Coruncanius, le premier homme du peuple qui obtint le grand pontificat, professa publiquement la jurisprudence.

Les jurisconsultes acquirent alors une nouvelle importance, soit comme assesseurs des magistrats, soit qu'ils fussent chargés de diriger les particuliers dans leurs affaires, ou de les assister dans leurs contestations, répondant, écrivant, surveillant (1), c'est-à-dire donnant des consultations, rédigeant des formules de contrats et d'actions, prévenant pour empêcher les nullités. Servius Sulpitius fut, dit-on, le premier qui introduisit la méthode scientifique; mais Scipion attribue ce mérite à Quintus Scévola, son contemporain, qui associa l'art de distribuer, de distinguer, de définir, d'interpréter, au talent littéraire et à l'élégance de l'exposition (2). Aulus Opilius, Alfinus Varus, Sulpitius Rufus, Aquilius Gallus, qui passait une partie de l'année dans une maison de campagne pour écrire ses ouvrages, se firent une grande ré-

(1) *Respondebant, scribebant, cavebant*, dit Cicéron.

(2) *Sic enim existimo, juris civilis magnum usum et apud Scævolam, et apud multos fuisse; artem in hoc uno. Quod nunquam effecisset ipsius juris scientia, nisi eam præterea didicisset artem, quæ doceret rem universam tribuere in partes, latentem reperire definiendo, obscuram explanare interpretando, ambigua primum videre, deinde distinguere... Sed adjunxit etiam et litterarum scientiam, et loquendi elegantiam.* Brutus, 41; Pro Muræna, 10, 14.

putation dans la jurisprudence. Aulus Cascellius ne fut pas moins remarquable; connu par la finesse de ses bons mots, indépendant dans ses opinions, jamais il ne voulut composer une formule d'après les lois publiées par les triumvirs, en disant : « La victoire ne confère pas un titre légitime au commandement. » Il répondait à ceux qui lui conseillaient de parler de César avec modération : « Deux choses me donnent de la franchise; je suis vieux et n'ai point d'enfants. »

Marcus Tullius lui-même, regardant la législation avec les yeux d'un philosophe, se raillait des formules du droit strict, religion du passé désormais insuffisante, et soutenait résolument la loi naturelle et l'équité. Le droit civil, dans sa lutte avec le droit naturel, fut bientôt réduit à la défensive, surtout à l'avénement des empereurs, qui l'attaquaient comme un reste aristocratique; Caligula voulait l'abolir d'un coup, et Claude en élaguait ce qui lui paraissait trop national et trop rigide. Les jurisconsultes eux-mêmes se persuadèrent qu'il était impossible de se renfermer dans le cercle des formules aristocratiques; lorsque la tribune fut discréditée ou fermée, et l'éloquence éteinte, ils se tournèrent vers les paisibles discussions et l'étude scrupuleuse des faits; puis, avec plus de science et d'impartialité que n'auraient pu en montrer les anciens juges et les préteurs, avec une métaphysique plus exacte, ils s'occupèrent d'harmoniser les théories discordantes ou contradictoires des différentes autorités, pour arriver aux simples résultats de la pratique.

C'est ainsi qu'on passa de l'âge aristocratique du droit à l'âge philosophique; après avoir défini la jurisprudence « la connaissance des choses humaines et divines, la science du juste et de l'injuste, l'art du bien et de l'équitable, » les jurisconsultes virent la nécessité de fonder le droit sur une base plus solide que les faits accidentels et la volonté humaine, et le firent dériver d'une justice éternelle, innée dans l'homme, de laquelle émanent trois règles capitales : vivre honnêtement, ne pas offenser autrui, attribuer à chacun le sien.

Cette littérature légale était un phénomène particulier aux Romains; par la pureté de la forme, la concision, la clarté (1), le lucide développement des questions les plus embrouillées, et surtout par l'analyse sévère, cette littérature, cause perpétuelle d'admiration pour les savants, sera la honte de ces modernes chez

(1) *Nihil tam proprium legis quam claritas.*

lesquels on ne sait ce qu'il faut le plus critiquer ou de la diction barbare ou des idées incohérentes. Les jurisconsultes romains présentent la thèse en termes précis, et la développent à la manière des mathématiciens, employant tour à tour l'analyse pour pénétrer dans la nature des choses, la grammaire pour expliquer les mots, la dialectique pour rendre plus saillante la rigoureuse interprétation, la synthèse pour discuter l'autorité, non-seulement d'autres jurisconsultes et des empereurs, mais encore de philosophes, de médecins, de physiciens. Au lieu de définitions, ils emploient des termes d'une signification certaine et technique, de manière à exclure le doute ; au lieu de divisions empruntées à l'école et de longueurs de rhétorique, ils recherchent l'application réelle, et la trouvent si promptement que, malgré la complication des thèses, aucune de leurs consultations ne remplit une page. Ces habitudes logiques les préservèrent de la corruption que Sénèque et ses imitateurs introduisaient dans la littérature et la langue : de même que Galilée écrivait avec une limpide sobriété au milieu des exagérations ampoulées des auteurs du seizième siècle, ainsi la concise pureté de ces jurisconsultes, leur dignité simple, résultat de leur bon sens et de leur gravité, font un contraste étonnant avec les écarts emphatiques des littérateurs spéciaux, qui séparaient le langage pratique du langage écrit.

Si l'on se rappelle l'ignorance des étymologistes latins, on ne sera point surpris que les jurisconsultes aient échoué dans leurs tentatives pour fixer l'origine de quelques mots (1) ; rarement ils font la critique de la loi, et plus rarement encore ils en recherchent la raison économique et politique, ou, comme nous dirions aujourd'hui, l'esprit ; essentiellement praticiens, ils s'appuyaient sur certains axiomes, dont ils déduisaient les conséquences, qu'ils appliquaient aux cas particuliers, sans remonter aux principes généraux et au droit naturel. Dialecticiens vigoureux plutôt que théoriciens, ils se payaient quelquefois de raisons qui nous font sourire (2) ; ils méritent pourtant le titre de philosophes d'une science toute politique, et c'est avec raison qu'ils se qualifient

(1) *Familia* de *fons memoriæ ; metus* de *mentis trepidatio ; furtum* de *furvus ; stellionatus* de *stellio*, tarentule ; *testamentum* de *testatio mentis.*

(2) Une loi romaine dit que l'aveugle ne peut plaider, parce qu'il ne voit pas les insignes de la magistrature ; *Dig.*, liv. I, *De postulando.* Paul (*Sent.* IV, 9) écrit que le fœtus de sept mois naît parfait, attendu que la raison des nombres de Pythagore semble en fournir la preuve.

de « prêtres cherchant la vérité, non la vaine philosophie (1). » Les jurisconsultes s'appuyèrent sur l'école stoïque, austère et pure encore, mais moins sauvage, plus tolérante et moins superstitieuse ; car ses derniers adeptes proclamaient le gouvernement de la Providence divine, la parenté de tous les hommes, la puissance de l'équité naturelle.

Ils distinguèrent le droit en naturel, des gens, et civil, selon qu'il tirait ses principes de la nature animale de l'homme, ou de la nature rationnelle de tous les peuples, ou de l'ordre politique de chacun ; dans la pratique, néanmoins, ils confondirent le premier avec le second, ne séparant que le droit civil et le droit des gens, pour appliquer l'un aux citoyens seulement, et l'autre à tous. Le premier était compris dans le droit que nous appelons encore civil ; il réglait les possessions et les prérogatives des individus qui jouissaient des droits de citoyen romain ; le droit naturel reconnaissait à tous les êtres humains la faculté de satisfaire leurs besoins et leurs instincts ; le droit des gens mettait l'homme en rapport avec les autres hommes qui n'appartenaient pas au même groupe social.

Ce dernier droit différait donc entièrement du droit des gens modernes ; et chez les Romains, d'ailleurs si féconds en travaux juridiques, il ne fut l'objet d'aucun traité spécial, par la raison qu'il n'existait pas réellement dans le sens que nous l'entendons. Deux peuples, tant qu'ils étaient en guerre, ne connaissaient que la force ; seulement le droit fécial imposait certaine règle aux hostilités, en établissant les causes qui permettaient de les rompre et la manière de les déclarer ; lorsqu'ils souscrivaient des traités, ils réglaient leur conduite sur leurs stipulations littérales. On exigeait généralement des alliés qu'ils eussent les mêmes amis et les mêmes ennemis que le peuple romain, et qu'ils révérassent sa majesté (2) ; mais la première condition les privait du droit de faire la guerre et la paix, et donnait aux Romains la faculté de pénétrer sur leur territoire avec une armée, de l'y faire nourrir, et d'en exiger des soldats ; la seconde attribuait à Rome la supériorité du patron sur le client. Les légats romains, en vertu de ces dispositions, faisaient des enquêtes dans le pays ami, résolvaient des difficultés et s'érigeaient en arbitres dans les contestations ; le sénat, gardien du droit, pacificateur universel, donnait ou en-

(1) Dig. liv. I, tit. 2, l. 1.

(2) *Eosdem, quos populus romanus, hostes et amicos habeant. — Majestatem populi romani comites conservanto.* (Cicéron, pro Balbo, 16.)

levait les immunités, l'indépendance ; quiconque résistait à ses ordres était considéré comme coupable d'irrévérence, comme un orgueilleux qu'il fallait combattre.

Mais Rome ne respectait pas la nature humaine ; l'étranger ne pouvait ni posséder, ni obtenir justice, ni entrer en relations de propriété avec un citoyen romain ; qu'il s'agît d'un particulier ou d'une nation, il fallait, pour obtenir des garanties de sécurité et poursuivre en justice, l'intermédiaire d'un patron ou d'un hôte, jusqu'à l'époque où l'on établit un préteur *peregrinus*, qui prononçait sur les contestations entre étrangers et citoyens. A force de discuter et de résoudre les procès des nombreux étrangers qui affluaient à Rome, on put comparer les différentes législations ; les jurisconsultes comprirent que les principes communs à toutes sont innés dans l'homme, et ils en déduisirent un droit propre à toutes les nations civilisées.

Les édits des préteurs s'étant étendus par des additions successives, on sentit le besoin de les coordonner, de les harmoniser. Opilius, contemporain de Cicéron, les recueillit pour la première fois ; mais le travail le plus important fut celui de Salvius Julianus, qui, par ordre d'Adrien, fit une collection des meilleurs et des plus opportuns. Cet empereur, en 131, soumit à l'approbation du sénat cette compilation (*Edictus perpetuus*), peut-être à l'époque où il établit les quatre édits juridiques pour toute l'Italie. Les préteurs, dès lors, furent-ils dépouillés de la faculté législative de modifier l'édit ? le fait n'est pas certain (1). Dans ce travail,

(1) Heineccius (*Edicti perpetui ordini et integritati suæ restituti partes duo*), Bach (*Historia juris romani ;* Leipzig, 1806) et tous les autres ont été pour l'affirmative, jusqu'à Hugo, qui a soutenu le contraire par des raisons de grande valeur. L'Édit perpétuel s'est perdu, et les tentatives pour le réintégrer, faites par G. Bauchin en 1597, sont insérées dans Pothier, *Pandectæ Justinianeæ*, liv. 1. Wieling, *Fragmenta Edicti perpetui ;* Franeker, 1733, ont mieux réussi. Voir :

Gifanius, *Œconomia juris.*

Noodt, *Commentarius ad Digesta.*

De Weyte, *De origine fatisque jurisprudentiæ romanæ, præsertim edictorum prætoris ; ac de forma Edicti perpetui* (Zell, 1821).

Frank, *Commentarius de edicto prætoris* (Kiel, 1830).

Haimberger, *Le droit romain privé et pur* (en latin et en allemand) ; Lemberg, 1830.

Mackeldey, *Manuel du droit romain* (en allemand) ; Berlin, 1814.

Westemberg, *Manuel du droit romain* (en allemand) ; Berlin, 1822.

L'école historique du droit, déjà célèbre en Allemagne, fut mise en relief et répandue par les études des Français ; les travaux récents de Beugnot, Par-

qui servit de texte aux légistes, Julien n'introduisit pas de nouveaux principes, mais il changea le droit par l'élimination de toutes les dispositions qui ne convenaient plus à l'époque. Plusieurs jurisconsultes, et Julien lui-même fut le premier, se mirent à le commenter ; puis vinrent Pomponius Ulpianus qui le commenta en quatre-vingt-trois livres, Paul en quatre-vingts, Furius Antiochus en cinq, et Saturninus, et Gaïus, sans compter les modernes qui ont essayé de le réintégrer.

L'effet de cette bonne institution, qui fixait des règles communes au gouvernement de l'empire, rencontra deux obstacles : le premier fut l'autorité concédée aux réponses des *prudentes*, l'autre, les constitutions impériales.

Anciennement, quelque praticien légiste répondait aux consultants sans avoir besoin d'autorisation ; mais Auguste, s'apercevant combien leur autorité serait utile pour introduire des principes nouveaux, conformes à la nouvelle administration, en choisit quelques-uns, dont les réponses durent être considérées comme émanées de l'empereur lui-même. La dignité des jurisconsultes, qui exposaient leurs avis, fut donc un privilége ; unanimes, ces avis prenaient force de loi ; dans le cas de dissidence, le magistrat décidait : mesure très-favorable pour faire disparaître les discussions de droit, qui conviennent peu dans les monarchies. Ce privilége, par un rescrit d'Adrien, resta commun à tous les jurisconsultes classiques, sans qu'ils fussent obligés de faire une demande particulière (1).

dessus, Giraud, Laboulaye, Thibaut, Troplong, Laferrière, Du Caurroy... en ont rendu les conclusions communes. *L'Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien*, d'Ortolan (Paris, 1854), est surtout remarquable.

(1) C'est le sens le plus naturel que je trouve au fameux passage de Pomponius, Dig. liv. I, tit. 2, l. 1 : *Sussurius Sabinus in equestri ordine fuit, et publice primus respondit; posteaque hoc cœpit beneficium dari a Tiberio Cæsare : hoc tamen illi concessum erat. Et, ut obiter dicamus, ante tempora Augusti publice respondendi jus non a principibus dabatur, sed qui fiduciam studiorum suorum habebant, consulentibus respondebant. Neque responsa utique signata dabant, sed plerumque judicibus ipsis scribebant aut testabantur, qui illos consulebant. Primus divus Augustus, ut major juris auctoritas haberetur, constituit ut ex auctoritate ejus responderent : et ex illo tempore peti hoc pro beneficio cœpit. Et ideo optimus princeps Hadrianus, quum ab eo viri prætorii peterent ut sibi liceret respondere, rescripsit eis, hoc non peti, sed præstari ; et ideo delectari se, si qui fiduciam sui haberet, populo ad respondendum se præpararet.*

Chose étonnante, cette grande autorité était réputée fausse, lorsqu'elle a été

Le changement de constitution avait introduit une nouvelle source de droit. Autrefois on ne connaissait que des lois et des édits; nous avons conservé peu de sénatus-consultes des temps républicains (1), parce que le sénat, absorbé par la politique, abandonnait aux tribuns le soin du droit civil; mais, à l'avénement des empereurs, comme la politique lui fut interdite, il concentra son attention sur ce droit. Ainsi s'accomplissaient la révolution morale et la révolution économique. La nouvelle religion avait enseigné une égalité et une liberté en opposition avec les priviléges invétérés; la cupidité astucieuse, qui avait remplacé l'énergie et l'ambition politique, exigeait des lois mieux combinées pour opposer une barrière à l'égoïsme croissant. L'ancienne tradition étant devenue insuffisante, les empereurs se trouvaient obligés d'intervenir à chaque instant et de multiplier les constitutions; il fut donc établi que leurs *actes* auraient force de loi. Quelques-uns de ces actes introduisaient un nouveau droit (*mandata*, *edicta*); d'autres ne faisaient qu'expliquer ou appliquer l'ancien droit (*rescripta*, *epistolæ*, *decreta*, *interlocutiones*); ces derniers, compilés par les meilleurs jurisconsultes, furent tenus en grande estime, surtout quant à l'application du droit (2). Il faut y ajouter les *sanctions*, ou *formules pragmatiques*, rescrits impériaux pour le gouvernement des provinces, adressés aux gouverneurs comme ordonnances spéciales sur l'exécution des lois.

Vers la fin de l'empire, on regardait donc comme sources du droit, pour la théorie, les Douze-Tables, les plébiscites primitifs, les sénatus-consultes, les édits des magistrats, les coutumes non

réhabilitée par ce passage de Gaïus découvert récemment (*Comm.*, I, 7) : *Responsa prudentum sunt sententiæ et opiniones eorum, quibus permissum est jura condere : quorum omnium si in unum sententiæ concurrant, id quod ita sentiunt, legis vicem obtinet; si vero dissentiunt, judici licet quam velit sententiam sequi : idque rescripto divi Hadriani significatur.*

(1) Quelques écrivains avaient pensé qu'ils ne devinrent source de droit qu'après Tibère, et qu'ils ne furent d'abord que des propositions n'ayant force de loi que pour une seule année. Le contraire est maintenant démontré par Hugo, *Lehrbuch der Geschichte der römischen Rechts bis auf Justinian.*

(2) On en a conservé plus de 1,500 d'Auguste à Constantin. Ils répondent aux demandes par les *epistolæ*, *litteræ;* sur la pétition ils mettent une *subscriptio*, *adnotatio*, qui s'appelle *sanctio pragmatica*, si elle s'adresse à une ville ou à un corps : les concessions de priviléges s'appellent proprement *constitutiones personales;* les *decreta* ou *interlocutiones* sont des décisions de causes portées en appel devant l'empereur ou son conseil; les *mandata* sont les ordres donnés par les empereurs aux gouverneurs des provinces; les *edicta*, les ordres adressés au peuple.

écrites ; mais, dans l'usage, on n'invoquait que les écrits des jurisconsultes classiques et les constitutions impériales.

La plupart des jurisconsultes se renfermèrent dans l'ordre pratique, représenté par l'Édit perpétuel (1); quelques-uns, néanmoins, comme Gaïus et Ulpien, suivirent des classifications philosophiques, en distinguant les droits relatifs aux personnes, aux choses, aux actions. La détermination historique des lois, à laquelle aujourd'hui nous accordons tant d'importance, est négligée par eux, s'ils ne la jugent pas indispensable pour comprendre le droit; ils s'attachent plus volontiers à développer l'origine des opinions des jurisconsultes, et les principes qu'ils ont introduits (2).

Les jurisconsultes, bien que d'accord sur le fond, formèrent des écoles qui finirent par entrer en lutte, comme il arrive toutes les fois que le raisonnement intervient dans les discussions. Déjà, au temps d'Auguste, Antistius Labéon et Atéius Capiton soutenaient des opinions contraires : le premier, fidèle aux anciens priviléges; le second, dévoué à l'empereur. L'un, désirant des améliorations progressives, soumettait l'essence intime du droit au libre examen de la raison; l'autre s'attachait au positif, à la lettre, aux doctrines traditionnelles. Tous les deux enfin représentaient la division la plus générale qui s'était manifestée dans les doctrines, celle du progrès et celle de la conservation (3). Les jurisconsultes adoptèrent ensuite diverses dénominations; les uns s'appelèrent *Sabiniens*, du nom de Sabinus, disciple de Capiton; les autres, *Proculéianiens* de Proculus, disciple de Labéon, qui tendait à considérer le droit d'un point de vue plus philosophique et plus historique, à donner des règles générales à l'herméneutique juridique. Il parut ensuite de nouvelles écoles, qui se distinguaient par la méthode, par le point de départ ou par le fond

(1) Telles sont les *Receptæ sententiæ* de Paul.

(2) A l'égard de ce travail, ils s'égarent parfois dans de minutieux détails, comme nous le montrent les fragments trouvés dans la bibliothèque du Vatican en 1823.

(3) *Antistius Labeo, ingenii qualitate et fiducia doctrinæ, qui et in cæteris sapientiæ partibus operam dederat, plurima innovare studuit : Atejus Capito, in his quæ ei tradita erant, perseverabat.* (POMPONIUS, Dig. liv. I, tit. 2, l. 2.)

Tibère s'étant servi dans un édit d'un mot qui n'était pas latin, un sénateur, désireux de faire parade de liberté à l'occasion d'un fait qui ne pouvait entraîner aucun péril, se mit à le critiquer. Capiton soutint qu'il fallait l'introduire dans la langue sur l'autorité de Tibère, quand même il ne serait point usité. Un certain Marcellus répliqua que Tibère pouvait accorder le droit de cité aux hommes, mais non aux mots. Magnanime opposition!

de la discussion; les unes préféraient le droit strict, les autres le droit équitable, celles-ci les principes théoriques, celles-là l'expression de la loi; enfin elles se rapprochèrent dans la conviction que le droit positif ne peut mieux se perfectionner que par la réunion des diverses méthodes.

Les livres des jurisconsultes exercèrent une grande influence sur l'avenir; les uns éclaicirent le droit et furent mis à contribution par Justinien (1); d'autres sont parvenus jusqu'à nous, pour instruire et guider, quelquefois même entraver les jurisconsultes et les législateurs, pour être enfin pendant des siècles la loi commune des États modernes. Il serait trop long de mentionner tous ceux qui s'illustrèrent dans cette science importante, dont l'histoire a été écrite par le Romain Sextus Pomponius, célèbre jurisconsulte, dans un fragment précieux malgré quelques erreurs de fait (2). Salvius Julianus, dont nous venons de parler, probablement Milanais, qui vivait encore sous Antonin le Pieux, égale ce jurisconsulte; il remplit des charges éminentes, et, outre la compilation de l'Édit perpétuel, il écrivit quatre-vingt-dix livres de *Digestes*, dont les fragments furent conservés dans les Pandectes.

Dans le cours des soixante-dix années qui séparent Antonin d'Alexandre-Sévère, on compila les *Institutions* de Gaïus en quatre livres, celles de Florentinus en douze, celles de Callistrate en trois, celles de Paul et d'Ulpien en deux, celles de Marcien en seize. Toutes se sont perdues, excepté celles de Gaïus ou Caïus Tatius, de Rome, restées inconnues jusqu'à 1816, commencées sous Antonin, terminées sous Marc-Aurèle, et qui forment le fond de celles de Justinien (3). Ces Institutions, destinées à l'en-

(1) Il est d'usage d'imprimer, en tête des Pandectes, le catalogue des auteurs dans lesquels puisa Justinien, catalogue tiré du fameux manuscrit du Digeste conservé à Florence. D'Alexandre Sévère à Justinien, trois jurisconsultes y sont seuls cités: Arcadius Charisius, Julius Aquila et Hermogène, peut-être l'auteur du code qui porte son nom.

(2) Il est inséré dans le Digeste, liv. I, tit. 2.

(3) Parmi beaucoup de manuscrits qui enrichissent la bibliothèque du Capitole de Vérone, et dont Scipion Maffei a donné le catalogue dans la *Verona illustrata*, il y avait quelques feuilles de parchemin qui, dans l'opinion de ce savant antiquaire, devaient faire partie d'un code ou de quelque ouvrage d'ancien jurisconsulte; il en publia le fac-simile. Depuis cette époque, il n'en fut plus question, jusqu'à ce que Haubold, en 1816, fit imprimer à Leipzig une *Notitia fragmenti veronensis de Interdictis*. Niebühr, venu à Vérone, prit une copie du fragment *de Præscriptionibus*, et d'un autre sur les droits du fisc; il examina divers manuscrits, et surtout les lettres de saint Jérôme,

seignement du droit, sont l'ouvrage qui, malgré des lacunes trop nombreuses, nous fait le mieux connaître le droit classique, les mœurs, les institutions, la société publique et privée; leur découverte fut donc pour la science historique du droit romain une acquisition dont aucune autre partie analogue des connaissances humaines n'égala l'importance, car elle ouvrait inopinément une des meilleures sources.

D'autres jurisconsultes brillèrent ensuite; enfin parurent les plus célèbres, au-dessus desquels s'élève le Phénicien Émilius Papinianus, préfet du prétoire et président du conseil privé de Septime-Sévère, envoyé au supplice par Caracalla pour avoir refusé de justifier son fratricide. Jules Paul, de Padoue, et Domitien Ulpien, de Phénicie, ses assesseurs dans le conseil d'État, écrivirent plusieurs ouvrages qui furent si accrédités que les extraits d'Ulpien forment un tiers des Pandectes, et ceux de Paul un sixième; on peut même dire que leurs commentaires sur l'Édit perpétuel constituent le fond des Pandectes. Le Digeste fait mention de soixante-dix-huit écrits de Paul, outre les cinq livres de *Receptæ sententiæ* qui renferment tous les principes juridiques non contestés, disposés dans l'ordre de l'Édit perpétuel. Ce jurisconsulte est quelquefois obscur, tandis qu'Ulpien se distingue par la précision et la clarté, bien qu'une foule de solécismes sémitiques révèlent son origine.

Les travaux des jurisconsultes, revêtus du caractère d'autorité juridique, formaient une bibliothèque entière; aussi n'é-

reconnus pour palimpsestes par Maffei et Mozzotti, mais qu'on n'avait pas déchiffrés. De même qu'il avait su lire sous l'histoire poétique de Rome l'histoire véritable, il découvrit sous l'écriture tout ce qu'il fallait pour se convaincre que c'était l'ouvrage d'un jurisconsulte; enfin, appliquant une infusion de galle à une feuille, il parvint à la lire. Il en informa Savigny, et tous les deux publièrent cette découverte dans les journaux, en démontrant que le fragment *de Præscriptionibus* appartenait aux *Institutes* de Gaïus. L'académie de Berlin envoya à Vérone, en 1817, Göschen et Bekker, qui, après avoir triomphé des plus grandes difficultés, parvinrent à transcrire les neuf dixièmes du livre; le reste était illisible. Le manuscrit se composait de 127 feuillets; l'écriture la plus récente, en majuscules, offrait vingt-six lettres de saint Jérôme; l'écriture primitive, très-élégante, les *Institutes;* entre l'une et l'autre, il y en avait une troisième qui couvrait un quart du manuscrit, contenant des lettres et des méditations de ce saint. La membrane fut donc râclée trois fois, et pourtant elle contient le texte le plus complet, bien qu'il faille pour le lire un travail long et patient. Niebühr et Knopp croient l'écriture antérieure au règne de Justinien. La première édition fut publiée à Berlin en 1820; Bluhm vint à Vérone pour la collationner avec le texte, et en fit une édition *princeps* en 1824.

tait-il donné qu'à un petit nombre d'en avoir une copie, et très-peu pouvaient en étudier la pensée; puis, lorsque leurs opinions différaient, à laquelle donner la préférence? Il fallut donc que les empereurs désignassent les jurisconsultes qui feraient règle. D'abord Constantin confirma les écrits de Paul, notamment les *Receptæ sententiæ,* en abrogeant les notes d'Ulpien et de Paul sur Papinien (1); puis Valentinien III détermina quelles constitutions impériales et quels rescrits on pourrait invoquer et considérer comme lois communes; il exceptait seulement les rescrits rendus pour affaires particulières, ou qui avaient été extorqués par les plaideurs en opposition aux lois. Afin de fixer sur le choix des jurisconsultes, il attribua force de loi aux opinions de Papinien, de Paul, de Gaïus, d'Ulpien, de Modestinus. Lorsque les auteurs différaient, on devait suivre l'avis de la majorité; dans le cas de partage, celui de Papinien, et s'il était muet sur la question, la prudence du juge décidait. Tribunal unique et vraiment singulier, dans lequel l'empereur, pour se dispenser d'appliquer lui-même le droit, le restreignait à des citations.

On attribue au conseil des jurisconsultes classiques, qui brillèrent d'Auguste à Caracalla, les dispositions les plus sages, les plus précises et les plus circonstanciées relativement aux droits réels et à la famille, outre plusieurs améliorations importantes qui furent introduites dans la législation. Ces avantages étaient dus en partie à la nature de la nouvelle constitution, qui débarrassait l'empereur de tous les obstacles des corps privilégiés; les citoyens, en outre, distraits de la vie politique, cherchaient à obtenir, comme compensation, la plus grande somme d'indépendance civile; mais la plus grande part revient aux nouvelles doctrines que les chrétiens opposaient aux doctrines superbes et inhumaines des anciennes écoles. On sent dans ces jurisconsultes l'influence du stoïcisme, modifié par le christianisme : lorsque Florentinus enseigne que l'esclavage est une institution du droit des gens contre nature, et que la nature a établi une sorte de parenté entre les hommes, Ulpien proclame que tous les hommes, quant au droit naturel, sont égaux et naissent libres (2). Mais ces jurisconsultes tenaient aux préjugés des temps païens, qui n'avaient pas encore vu tant d'altérations par rapport aux personnes, aux legs, aux obligations, aux formes, à la procédure.

(1) Inst. liv. I; *De just. et jure*, l. 1; *De reg. juris*, l. 33.
(2) *Constitutions* des années 321 et 327, découvertes par Maï en 1821.

Les juges étaient donc entraînés deux siècles en arrière, et le droit se trouvait enchaîné à l'obstination latine et à des idées formalistes dont les empereurs précédents s'étaient efforcés de l'affranchir. Bien que la jurisprudence fût réduite à cette application mécanique, et malgré les écoles instituées dans le but d'en faciliter l'étude, la difficulté de comprendre les écrivains augmentait chaque jour; de nouvelles complications étaient amenées par les incessants rescrits des empereurs, surtout par ceux de Constantin, qui était venu accomplir et attester la nouvelle révolution. On conçoit dès lors combien il fallait étudier longuement, quel embarras on éprouvait à faire l'application de tant de lois, souvent abrogées ou peu respectées, et combien la justice, privée de règles déterminées, était exposée à s'égarer dans un labyrinthe. Réunir les décrets et les sentences encore en vigueur, les disposer systématiquement, en former un code enfin, paraissait l'unique remède à ce désordre. Déjà, dans la crainte que Constantin, pour favoriser la religion nouvelle, ne détruisît les lois de ses prédécesseurs, deux jurisconsultes avaient recueilli celles qu'on avait publiées depuis Adrien jusqu'à Doclétien, pour en former deux codes, qui, du nom de leurs auteurs, furent appelés *Hermogénien* et *Grégorien*; ce travail, entrepris par des particuliers, était opportun, mais non légal.

Le premier recueil authentique des constitutions romaines fut fait par les ordres de Théodose le Jeune; cette pensée, digne des Césars les plus illustres, rendit sa mémoire éternelle. Il nomma, par édit solennel, huit personnages éminents par leur savoir et leurs dignités, avec mission de compiler le corps du droit d'après certaines règles indiquées. Ils devaient d'abord recueillir les lois, puis discuter sur leur convenance, afin d'en former un code exprimé avec simplicité; les constitutions des prédécesseurs de Constantin, inscrites dans les codes de Grégoire et d'Hermogène, étaient exclues de la compilation, attendu que cet empereur, par l'abolition des formules et des solennités anciennes, avait changé l'aspect de la jurisprudence, et mis hors d'usage une grande partie des institutions précédentes. Ce travail, terminé au bout de trois ans, comprit seize livres, dont les cinq premiers étaient relatifs au droit civil, les autres au droit public et aux choses de la religion; il fut promulgué dans tout l'empire en 438, pour avoir la prééminence sur toute autre loi (1).

(1) Le Code Théodosien s'est perdu, et cela à cause des abréviations qui en

Compilé précipitamment, dans une époque de décadence littéraire et parmi la frayeur des barbares, le Code Théodosien laissa beaucoup à désirer; se limitant aux lois postérieures à Constantin, c'est-à-dire aux lois destinées à combler les lacunes de la législation précédente, il en omet d'importantes, pour donner la préférence à quelques-unes d'intérêt tout à fait secondaire. Des redites inutiles, des erreurs de date et de souscription, des mutilations de lois et une distribution irrationnelle déparent ce travail. A force de vouloir donner de la concision aux textes, on en rendit plusieurs obscurs; parfois les rubriques sont plus détaillées que le texte, ou bien en diffèrent entièrement. Bien que l'empereur exigeât une orthodoxie parfaite, on y inséra des lois favorables à la science des augures; la partie de la constitution du *divus* Julien qui menace les violateurs des tombeaux de la colère des dieux Mânes, y est rapportée. L'ancien privilége, qui réclame la liberté du divorce et du concubinage, est emprunté à la loi Papia et à d'autres, qui sont postérieures au triomphe de l'équité. En somme, c'est moins une pensée créatrice qu'une œuvre de compilateurs; néanmoins, sans parler de la science légale, il n'est pas de livre qui fasse mieux connaître ce siècle et surtout la dernière lutte du privilége patricien et national contre l'équité universelle. La jurisprudence romaine, émanée de sources si diverses, ne pouvait s'harmoniser dans un ensemble parfait; les éléments hétérogènes, qui n'ont transigé qu'après des luttes opiniâtres, se distinguent encore; les jurisconsultes les plus har-

furent faites; la principale est le *Bréviaire* d'Alaric qui fut en vigueur chez les Visigoths. En 1528, Jean Siccard en publia une édition à Mayence; mais ce n'est que le Bréviaire purgé des lois dérivées des usages goths. Du Tillet y ajouta les huit derniers livres, qui ne sont pas résumés dans ce bréviaire. Cujas crut donner dans leur entier les livres VII et VIII avec le supplément d'Étienne Carpin. Pierre Pithou lui donna communication des Constitutions du Sénatus-Claudien, appartenant au IVe livre. Jacques Godefroy consacra trente années de travail à commenter ce code, qui fut publié, en 1736, à Leipzig, par Antoine Marsigli et Daniel Ritter (*Codex Theodosianus, cum perpetuis commentariis* J. GOTHOFREDI; 6 vol. in-fol.). Le cardinal Maï en a découvert, dans un palimpseste, d'autres fragments qu'il a publiés à Rome en 1823. L'année suivante, Amédée Peyron retrouva dans la bibliothèque de Turin une cinquantaine de lois ignorées jusque-là, entre autres celles où Théodose prescrit les règles à suivre pour compiler sa législation (*Fragmenta codicis Theodosiani*, dans le tome XXVII des *Commentari dell' Accademia di Torino*). L'édition de Wenck (Leipzig, 1825) contient toutes ces découvertes et celles de Clossius. Mais de nouvelles lois ont été découvertes à Turin et à Milan par Charles de Vesme, qui en prépare la plus complète édition.

dis s'inclinent devant la patrie et leur époque; ce ne fut qu'après la chute de l'empire et le triomphe définitif du christianisme, qui entraînait la victoire de l'équité, que l'empereur Justinien put réaliser une œuvre plus complète.

Cette entreprise appartient à l'empire d'Orient et à l'époque où l'Italie était occupée par les barbares; nous devons nous borner à dire que le savant Tribonien et ses collaborateurs commencèrent à recueillir toutes les lois, ordonnances et rescrits des empereurs, chrétiens ou gentils, qu'ils les disposèrent dans l'ordre de l'Édit perpétuel, et formèrent le Code Justinien, décrété en 528.

Un code ne pouvant embrasser tous les cas et entrer dans des détails sur chaque circonstance, il fallait recourir aux travaux des jurisconsultes pour les explications et l'application particulière; mais, comme leurs nombreuses décisions exigeaient des études très-longues, et qu'il était souvent impossible de concilier leurs avis, on résolut d'en extraire les théorèmes les plus importants de droit civil. Deux mille volumes furent dépouillés à cet effet, et réduits en un seul, composé de sept parties. Neuf mille cent vingt-trois lois, portant chacune le nom de celui dont elle émanait, se trouvèrent classées en cinquante livres, sous quatre cent vingt-deux titres. Les compilateurs ne nous ont pas laissé ignorer combien ils eurent de peine à réduire à cinquante mille les trois millions de versets ou de sentences puisées dans les auteurs qu'ils avaient mis à contribution. L'ouvrage, publié dans le mois de décembre de 533, fut intitulé *Pandectes* (1), parce

(1) Πᾶν δέχεσθαι, tout contenir. Le signe *ff*, par lequel on est dans l'usage d'indiquer le Digeste, vient probablement du *d* cursif, abréviation de Digeste, traversé par une ligne, que les éditeurs auront changé en double *f*. Voir CRAMER, *Progr. de sigla Digestorum ff.* 1796. Souvent en citant les lois, au lieu du L, on met *fr.* parce qu'en effet ce sont plutôt des fragments.

Déjà, à l'époque de la compilation des Pandectes, plusieurs ouvrages de droit étaient perdus ou rares à Constantinople. On disait de Casellius : *Scripta non exstant, sed unus liber;* de Trébatius : *Minus frequentatur;* de Tubéron : *Libri parum grati sunt*, etc., etc. Peu s'en fallut que les Pandectes elles-mêmes ne fussent perdues; car, dût-on ne voir qu'un conte dans ce qui est rapporté de l'unique exemplaire conservé à Amalfi, il prouverait du moins combien les exemplaires en étaient rares. Plus tard, les érudits rassemblèrent les fragments des divers auteurs épars dans les Pandectes, et les disposèrent selon les livres dont ils étaient tirés; ce travail ne jeta pas peu de lumière sur certains passages rapprochés et comparés entre eux.

Peu des ouvrages de droit écrits avant Justinien nous sont parvenus intacts; la plupart sont altérés par quelque législateur, comme tous ceux qui figurent dans le recueil de Justinien. Ces ouvrages de droit sont les *Libri prudentum*

qu'il embrassait la jurisprudence romaine tout entière, ou *Digeste*, parce que les lois y étaient classées avec méthode. Bien que les décisions sur des cas particuliers s'y multiplient dans une mesure qui ne convient pas à la véritable législation, c'est le seul code

ou les *Codices constitutionum*, c'est-à-dire droit ancien et droit postérieur. Parmi les premiers, nous mentionnerons particulièrement :

1. Les fragments *Regularum* d'Ulpien';
2. Les *Instituta* de Gaïus, dont nous avons parlé;
3. Les *Receptæ sententiæ* de Paul, que les Visigoths nous ont conservées, mais mutilées;
4. *Lex Dei, sive Collatio legum mosaicarum et romanarum*, recueil fait sur le déclin de l'empire oriental, de même que :
5. *Consultatio veteris jurisconsulti*;
6. *Vaticana juris fragmenta.*

Les codes sont :

1. Les fragments du Code Grégorien et du Code Hermogénien;
2. Le Code Théodosien;
3. Les Novelles des empereurs, depuis Théodose jusqu'à Justinien.

Les inscriptions sur pierre ou sur bronze, contenant des textes de lois, des sénatus-consultes, des édits ou des actes, sont précieuses comme textes authentiques, tandis que les livres ne nous donnent que des copies. Elles ont été recueillies par Spangenberg (Berlin, 1830) sous ce titre : *Antiquitatis romanæ monumenta legalia, extra libros juris romani sparsa.* Le même auteur avait publié à Leipzig, en 1821, un recueil d'*actes* du droit romain, c'est-à-dire des contrats, des testaments, etc. : *Juris romani tabulæ negotiorum solemnium, modo in ære, modo in marmore, modo in charta superstites.* Déjà, dans les *Papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, à Rome en 1805, Marini avait publié une collection d'actes sur papyrus.

Des lois et actes juridiques que nous avons sur bronze, les principaux sont :

Senatusconsultum de Bacchanalibus de l'an 567 de Rome, que nous donnons dans l'*Appendice I*;

Lex Thoria agraria de 643, qui se trouve sur le revers de la table contenant la *lex Servilia repetundarum* de 653 environ;

Tabula Heracleensis, fragments trouvés en 1732 dans l'antique Héraclée près de Tarente, de diverses lois de 664 à 680 de Rome, ou, selon Savigny, de l'an 709; elle se trouve dans le musée de Naples;

Plebiscitum de Thermensibus majoribus Pisidis, peut-être de l'année 690; il est dans le musée Bourbon avec la *lex de scribis viatoribus*;

Lex Rubria de Gallia Cisalpina, de 708 environ; elle a été trouvée mutilée à Velléja et déposée à Parme;

Lex Regia, c'est-à-dire le sénatus-consulte du temps de Vespasien, l'an 823 de Rome; elle est au Musée Capitolin, mais mutilée. C'est improprement qu'on l'appelle sénatus-consulte. *De ædificiis negotiationis causa non diruendis*, de 801 ou 809, trouvé à Herculanum, *de Asclepiade Clazomenio*, *de Triburtibus*, et un autre en l'honneur de Germanicus, sont de véritables décrets.

complet que les Romains aient possédé depuis les Douze-Tables.

Les décisions des prudents, non admises dans les Pandectes, perdirent dès lors toute autorité juridique. Ce travail eut des résultats fâcheux : les sources furent négligées ; on laissa périr les Douze-Tables, l'Édit prétorien, les écrits de Papinien, d'Ulpien et d'autres encore, qui seraient aujourd'hui si utiles pour éclaircir beaucoup de points obscurs dans la science du droit. Les décisions et les interprétations furent considérées comme telles, et rien de plus ; il fut défendu aux copistes de les écrire par abréviations, et aux interprètes de les commenter autrement que mot à mot.

Tribonien, Dorothée et Théophile furent chargés par Justinien de composer, pour la commodité de la jeunesse, sur le modèle des abrégés des anciens juristes, et notamment sur celui de Gaïus,

Nous avons deux rescrits de Vespasien, de 833, trouvés l'un à Malaga, l'autre en Corse; une *Epistola Domitiani, spectans ad litem inter Falerienses et Firmanos de subsecivis,* trouvée près de Falérie; l'*Edictum Diocletiani de pretiis rerum*, de l'année 303 après J.-C., tarif des prix et des salaires, dont un exemplaire est déposé dans le Musée Britannique, un autre à Aix; l'*Edictum Constantini Magni de ordine judiciorum publicorum* de 314 après J.-C. tiré des archives de la bibliothèque Ambrosienne. Il faut encore mentionner le discours de l'empereur Claude au sénat lorsqu'il accorda le droit de cité aux Gaulois, discours qui est conservé à Lyon sur deux morceaux de bronze; plus, la *Tabula Trajani alimentaria*, sur les fonds destinés par Trajan à l'entretien d'un hospice d'orphelins, de l'année 108 après J.-C., découverte en 1747 à Velléja. D'autres inscriptions rapportent des testaments, des revenus, des rescrits de magistrats, des actes municipaux, des limitations de terrains, etc.

Les recherches historiques sur le droit romain commencèrent dans le seizième siècle; les Bataves s'y distinguèrent particulièrement. Mais les grands travaux ne parurent qu'à l'entrée du siècle passé. Les plus importants sont ceux de Jean-Vincent Gravina, qui publia, en 1701, *Origines juris civilis ;* Heineccius, en 1716, donna *Antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium syntagma*, qui est le résumé le plus complet et le plus clair des études historiques faites jusqu'à nos jours. Ce travail ne comprend que l'histoire interne du droit romain; l'histoire externe fut traitée par le même dans l'*Historia juris civilis romani ac germanici* (Halle, 1733).

Leibniz est le premier qui ait introduit la distinction de l'histoire externe et interne. L'histoire externe ou générale ne considère que le développement de la législation d'un peuple, en faisant connaître l'origine et les progrès des sources du droit, c'est-à-dire des mœurs, des lois, des codes, les événements politiques qui les modifièrent, la succession des jurisconsultes, leurs écoles, leurs travaux et leur influence sur les réformes de la législation. L'interne, ou bien *les antiquités du droit*, est l'histoire des principes du droit lui-même; elle montre comment se sont développés l'état des personnes, le régime domestique, l'histoire de la propriété, des institutions judiciaires, des lois pénales, en somme, les particularités de la législation d'un peuple.

un corps d'*Institutes* en quatre livres : le premier traite des personnes, le second des choses, le troisième des actions, le quatrième des injures privées, et l'ouvrage se termine par les éléments du droit criminel. Les Institutes, comme le Digeste, et presque en même temps, obtinrent force de loi ; bien que des expressions barbares et des idées serviles soient mêlées au beau style des jurisconsultes classiques et à l'esprit romain, cet ouvrage est d'une grande utilité pour l'histoire et l'intelligence du droit.

Mais, comme dans la pratique il intervint des solutions et des avis contradictoires, il fallut recourir à l'oracle souverain, qui promulgua cinquante décisions. Justinien voulut qu'elles fussent insérées dans le Code aux endroits convenables ; il en fit donc, dans le mois de novembre de 534, une seconde édition (*Prælectio repetita*), la seule qui nous soit parvenue; elle est en douze livres avec sept cent soixante-seize titres, et contient les constitutions de cinquante-quatre empereurs à partir d'Adrien. Justinien promulgua dans la suite environ deux cents nouvelles constitutions, qui furent appelées *Novelles;* les glossateurs les recueillirent en grande partie, et, les ajoutant à quelques autres émanées de ses successeurs, ils les distribuèrent en neuf collections.

Une grande confusion juridique et morale résulta de ce morcellement de l'étude de la jurisprudence; d'un côté, on vit s'accumuler les opinions des légistes, émises parfois pour résoudre des cas particuliers; de l'autre, les décisions impériales, qui faisaient autorité, grâce à leur origine. En outre, les premières étaient abrégées, mutilées, isolées des avis précédents, ce qui les rendait obscures et ambiguës ; il fallait pourtant, malgré leur caractère privé, les élever à la dignité législative. D'un autre côté, les décisions impériales étaient dictées dans un esprit différent et même hostile. Justinien, loin d'établir une législation nouvelle et originale, n'introduisit aucune institution fondamentale, et ne sut pas même mettre d'accord les lois contradictoires qui réglaient les rapports sociaux et domestiques des Romains. Ces lois, suggérées par des besoins accidentels, et souvent diverses d'intention selon qu'elles émanent d'un magistrat plébéien ou patricien, conservateur ou progressiste, sont en opposition radicale; celles de Justinien respectent souvent les coutumes (1) et le droit ancien,

(1) Il nous reste de nombreux témoignages sur l'autorité attribuée aux coutumes : *Pleraque in jure non legibus, sed moribus constant.* (QUINTILIEN, Inst., v. 3.) — *Sed et ea quæ longa consuetudine comprobata sunt, velut*

qu'il n'osa point abolir comme l'aurait exigé la révolution accomplie dans la condition du monde. Cet empereur ne sut pas réunir synthétiquement les fruits de l'expérience publique et privée pour en former un ensemble qui méritât vraiment le nom de loi, comme on le fait pour nos codes modernes.

Il ne faut pas oublier, pour la justification des compilateurs, qu'ils ne poursuivaient aucun but scientifique ; ils ne voyaient que la pratique, et, dans cette limite, leur travail est complet ; bien qu'obligés de consulter les sources dans une littérature étrangère à l'Orient où ils vivaient, ils firent le choix avec une telle unanimité, qu'ils nous offrent encore la plus fidèle expression de l'esprit du droit romain.

A ce point de vue, nous allons examiner le *Corps du droit civil*, d'autant plus qu'il est formé sur des travaux de l'époque où nous sommes ; on ne saurait trouver hors de propos que nous étudiions cette législation dont l'influence fut si grande sur les lois postérieures, et que nous la suivions dans sa marche ascendante au milieu des hommes, jusqu'au moment où le christianisme la fit régner partout.

Trois choses sont à nous : la liberté, la cité, la famille, dit Paul ; ces trois qualités, protégées par le droit civil, constituaient la tête (*caput*) d'un citoyen. La liberté s'acquiert par la naissance ou l'affranchissement, et se perd par condamnation judiciaire ou par emprisonnement. Le droit de la force était si bien reconnu que le Romain, devenu prisonnier d'étrangers, fût-il consul comme Régulus, perdait la qualité de citoyen et d'homme ; si un Romain payait sa rançon, il restait son esclave jusqu'à ce qu'il se fût racheté. Le droit de cité s'acquérait par naissance, par naturalisation, par affranchissement ; on le perdait par la relégation ou la déportation, ou bien si l'on se faisait naturaliser dans un État étranger, c'est-à-dire qui n'avait pas le droit de cité, bien qu'il appartînt à l'empire.

Nous autres, qui sommes habitués à voir toutes les parties d'un État soumises aux mêmes lois, nous comprenons difficilement la diversité des liens qui unissaient à Rome les vaincus et les peuples agrégés. Mais le nouveau code portait en tête : *Au nom de Notre-*

tacita civium conventio, non minus quam ea quæ scripta sunt, jura servantur. (Leg. 35 pr. Dig. tit. I, liv. 3.) — *Omne jus aut consensus fecit, aut necessitas constituit, aut firmavit consuetudo.* Leg. 40, ibid. — Portalis lui-même, dans le discours préliminaire du code français, dit : *Les codes des peuples se font avec le temps; mais, à proprement parler, on ne les fait pas.*

Seigneur Jésus-Christ, preuve manifeste que le droit était changé dans son essence par une religion qui, au contraire des doctrines sorties des sanctuaires de l'Étrurie et de la Grèce, proclamait que tous les hommes sont égaux ; que la direction du monde appartient, non à la force, mais à la raison et à la charité ; qu'on doit le plus grand respect à chaque individu, non parce qu'il est citoyen, mais parce qu'il est homme. Il en résulta que le droit des gens prévalut entièrement sur celui des Quirites.

Nous avons déjà suivi cette lutte dans l'organisation politique, dans les lois sur les débiteurs, dans les conquêtes successives du tribunal ; nous avons aussi examiné longuement les rapports entre les patrons et les clients, les hommes libres et les esclaves, les *ingenui* et les affranchis, les citoyens et les provinciaux. Nous ne nous occuperons ici que de la marche progressive de l'équité au sein de la famille romaine, fondement de la société. Cette famille, même dans l'ordre privé, n'était pas naturelle ; création du droit civil, elle embrassait toutes les personnes qui descendaient, par les mâles, d'un auteur commun, ou qu'elle avait reçues par adoption ou manucapion. La femme est épouse pour le mari, mère pour les enfants ; mais elle ne reste pas comprise dans la famille par le fait seul du mariage ; elle engendre des enfants, mais elle n'est pas de leur famille. Les fils mêmes peuvent être étrangers dans la famille, tandis que des personnes étrangères en font partie ; car ce n'est pas le mariage qui la fonde, comme aujourd'hui, mais la puissance. Le père est roi dans sa maison ; sa personne absorbe celle de sa femme ; enfin il a droit de vie et de mort : organisation tyrannique à la manière orientale, très-propre à conserver les familles et la discipline, qui restreignait les droits domestiques et de succession à une parenté purement civile (*agnatio*).

La fable primitive de Rome représentait de jeunes filles sabines d'illustre naissance enlevées par les grossiers compagnons de Romulus, qui rachètent leur violence par le respect, et, sur l'intervention de leurs épouses, se réconcilient avec les Sabins ; dans le traité, ils prennent l'engagement de ne jamais les contraindre à tourner la meule ni à préparer les repas, mais seulement à filer la laine. Les femmes ne pouvaient être traduites devant le juge qui prononçait sur les homicides, la loi les réputant incapables de ce crime (1). Dans les fêtes célébrées en leur honneur, les hommes

(1) PLUTARQUE, *Vie de Romulus;* Denys d'Halicarnasse, liv. II.

devaient leur céder le pas. Malgré ce respect, qui les distinguait des femmes de l'Orient, elles avaient à subir la rigueur de l'autorité domestique.

Les patriciens ne connaissaient que les *justæ nuptiæ*, contrat d'une solennité infaillible, au moyen duquel la matrone devient partie de la famille (*mater familias*); par la formalité de confarréation, ou d'une vente (*coemptio*), ou de l'usucapion, elle tombe sous la dépendance absolue du mari (*in manum convenit*), au point qu'elle ne possède rien en propre, qu'elle peut être vendue, jugée, mise à mort, après délibération prise en présence des parents (1). Dans le mariage plébéien, au contraire, l'épouse (*uxor*), loin de devenir l'esclave de son mari, conserve la jouissance de ses biens, et peut même citer son époux en justice. La seconde forme prit avec le temps de la force et de l'extension, tandis que la première tomba en désuétude.

Les femmes, au lieu d'entrer dans la famille du mari, restaient souvent dans celle du père, indépendantes du premier; tant que le père vivait, elles devaient avoir une rente pour défrayer leur dépense; à sa mort, elles héritaient de ses biens, à titre d'usufruit, il est vrai, mais elles pouvaient les administrer sans dépendre du mari. Une pareille situation donnait à la femme une apparence d'égalité et parfois de supériorité ; le mari, pour obtenir des prêts, devait lui faire des concessions (2), ou bien elle s'armait du titre de créancière. Les auteurs comiques et Caton le Censeur lui-même frondaient cette indépendance, dont la dot était la cause; néanmoins elle conduisait la femme à l'émancipation.

Au temps de Théodose et de Valentinien, on trouve les donations *avant le mariage*, mais comme une institution déjà ancienne. Introduites comme une compensation de la dot, elles étaient stipulées avant le mariage, attendu que la loi regardait comme nulles les donations entre époux. Les créanciers ne pouvaient exercer aucune action contre ces donations, et si le mari était insolvable, la femme avait une action personnelle et même réelle pour se les faire attribuer. Le sort de la femme et des enfants était donc assuré par la dot et les donations qui précédaient le mariage. Si le mariage cessait, l'époux reprenait tous ses droits sur ces donations, comme aussi lorsque la femme avait

(1) *Sei stuprum commisit aliudve peccassit, maritus judex et vindex estod, deque eo cum cognatis gnocistod.* Les Douze-Tables.

(2) Voir toute l'*Aulularia* de Plaute.

commis des fautes déterminées par la loi; en cas de survie, elle avait droit à une portion. Ainsi la femme se rapprochait peu à peu de cette liberté qu'elle atteignit enfin dans la religion nouvelle; c'est le christianisme qui l'affranchit de l'autorité sans bornes du mari, en déclarant qu'elle était sa *compagne* et non son esclave, en lui conférant l'égalité légitime, en lui conservant la possession de ses biens, en obligeant l'époux à une donation qui équivalait à la dot reçue (1).

Dans l'origine, les mariages étaient prohibés entre les différentes classes de la société; plus tard, en vertu de la loi Canuléia, de l'année 445 avant J.-C., les plébéiens purent contracter des mariages avec les patriciens. La loi Papia Poppéa, de l'an 9 après J.-C., permit ensuite à l'ingénu de s'unir à l'affranchi; enfin, au temps de Justinien, le sang sénatorial put se mêler avec celui de l'affranchie et de la prostituée sans s'avilir.

Anciennement la mère était exclue de la succession légitime du mari; il fallait qu'elle tombât dans la misère pour en recevoir une partie (2). Si le mari lui laissait tous ses biens, elle n'en touchait qu'un dixième, et ne pouvait rien accepter à titre de don. Mais les lois Julia et Papia Poppéa lui attribuèrent un dixième de l'héritage du mari, s'il avait un fils; un tiers, s'il en avait trois, disposition qui avait pour but de favoriser l'accroissement de la population libre; dans la même pensée, la mère pouvait hériter d'un étranger conjointement avec son mari.

La mère autrefois n'héritait pas de ses fils, ni les fils de la mère; mais au temps de Claude, une mère ayant perdu trois fils en bas âge dont elle faisait ses délices, ce prince fut touché de son malheur et la déclara leur héritière universelle. L'exception devint la règle, et l'affection un titre. Sous Adrien et Marc-Aurèle, les sénatus-consultes de Tertullianus et d'Orphitianus assignèrent à la mère une part légitime, égale à celle du père, dans la succession des fils, qui, à leur tour, participèrent à l'héritage maternel.

Vers cette époque, la mère fut émancipée de la tutelle perpétuelle. Un sénatus-consulte, publié sous le règne de Claude, déclara que la femme de condition libre (*ingenua*), si elle avait trois fils, ou l'affranchie qui en avait quatre, échappait de droit à la tutelle de l'agnat. Plus tard la tutelle du père ne s'exerça que sur les mineurs. Il est vrai que la tutelle *atiliana*, en vertu de laquelle

(1) Justinien, *Nov.* 91.
(2) Le même, *Nov.* 53.

une femme ne pouvait exercer de poursuites judiciaires ni contracter sans un curateur, existait encore (1) ; mais en lui donnant les droits de tutrice, on éludait cette disposition , et l'on en faisait ressortir l'absurdité. D'abord on permit à la femme de choisir elle-même le tuteur ; mais on s'aperçut que cette tutelle était inutile ou vicieuse : inutile, si la femme la choisissait ; vicieuse, si la loi l'imposait (*optative* ou *donnée*). Constantin l'abolit, en reconnaissant à la femme des droits égaux à ceux de l'homme ; Justinien fit disparaître de son code tout ce qui rappelait les anciennes restrictions, et attribua à la mère ou à l'aïeule la tutelle légale de plein droit (2). Le christianisme eut encore le mérite de donner aux femmes, dans la vie active, une position qu'elles n'avaient jamais eue sous le patriciat romain , et dont elles s'étaient rendues dignes par leur zèle à opérer des conversions, par la ferveur de leur charité et par leur héroïsme à supporter le martyre (3).

La deutérogamie avait été encouragée par les premiers empereurs, et le christianisme ne la réprouva point, bien qu'un second mariage fût un indice de faiblesse. Les empereurs chrétiens veillèrent à ce que l'intérêt des enfants n'eût point à souffrir, lorsque le père ou la mère contractait une union nouvelle (4).

La femme, à Rome, pour être considérée comme épouse, devait appartenir à une classe convenable , et pénétrer dans la maison conjugale avec les cérémonies prescrites, les rites sacrés et les dieux pénates ; autrement elle était *concubine,* et ne participait ni à l'eau, ni au feu, ni au culte intérieur. Ce mariage, d'un degré inférieur, dépourvu de solennité, facile à rompre, était réglé par le droit naturel , et servait à couvrir les unions

(1) *Tutoris auctoritas necessaria est mulieribus, si lege aut legitimo judicio agant, si se obligent, si civile negotium gerant.* (Ulpien, Fragm., tit. xi.)

(2) *Nov.* 118, chap. 5.

(3) Julia Domna, Soémis, Mammée, Zénobie, jouèrent un grand rôle sous l'empire ; vers son déclin, parurent Pulchérie, Eudoxie, Placidie, Honoria, Justine.

(4) Saint Ambroise (*Hexameron,* liv. vi, ch. 4, § 22) écrit : *Natura hoc bestiis infundit, ut catulos proprios ament, et fœtus suos diligant. Nesciunt illa odia novercalia, nec, mutato concubitu, parentes a sobole depravantur, neque noverunt præferre filios posterioris copulæ. Nesciunt charitatis differentiam.* Voir le code de Théod. : *De secundis nuptiis,* et Pothier, *Pandectæ*, tom. ii, p. 89.

libres, mais non vicieuses, des individus qui voulaient s'affranchir des charges trop lourdes du mariage légal, ou qui épousaient des affranchies. Les enfants qui en naissaient étaient considérés comme naturels; ils n'avaient point à l'égard du père les droits des enfants légitimes, mais bien à l'égard de la mère. Les empereurs chrétiens n'osèrent attaquer de front cette vieille coutume (1); mais ils améliorèrent les conditions de légitimation. Plus tard, Léon le Philosophe abolit le concubinage en Orient; en Europe, il ne cessa que vers l'an 1000.

L'Église, qui exerçait un droit sur le mariage comme sacrement, le soumit à des règles morales, et lui enleva le caractère d'un simple contrat d'intérêt ou de plaisir. La liberté de la femme dans le choix de l'époux fut mieux protégée, surtout depuis que la virginité, honorée et sacrée, offrait un refuge contre la violence (2).

Le mariage romain n'était légitime que lorsque les contractants et ceux sous l'autorité desquels ils se trouvaient, avaient donné leur consentement; si le père et la mère refusaient leur adhésion sans motifs, le gouverneur de la province pouvait autoriser le mariage et fixer la dot. Les magistrats, pour être affranchis de toutes les entraves des considérations personnelles, ne devaient point contracter d'alliances dans les provinces qu'ils administraient; si l'un d'eux s'y mariait, la femme avait le droit de rompre le mariage, aussitôt qu'il était sorti de charge. Le tuteur ne pouvait épouser sa pupille ni l'avoir pour belle-fille. On regardait comme incestueux les mariages entre le père ou la mère et les enfants même adoptifs, entre les frères et les sœurs. Le mariage était rompu lorsque le mari devenait esclave ou prisonnier, ou bien si l'on n'avait pas de ses nouvelles après cinq années d'absence.

L'Église, dans la pensée de purifier toutes les relations civiles et de les soumettre à des règles spirituelles, accrut les empêche-

(1) Sous Justinien, chacun pouvait avoir une concubine : *Cujuscumque ætatis concubinam haberi posse palam est, nisi minor annis duodecim sit.* Dig. liv. XIV, tit. 1, l. 4. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les passages des conciles ou des autorités ecclésiastiques, relatifs au concubinage.

(2) Saint Augustin veut que la mère ait tout droit pour marier sa fille, à moins qu'elle ne soit majeure : *Puellæ fortassis... apparebit et mater, cujus voluntatem in tradenda filia omnibus, ut arbitror, natura præponit; nisi eadem puella in ea ætate fuerit, ut jure licentiori sibi ipsa eligat quod velit.* Ep. 233 ad Benenatum.

ments, et appela les uns *empêchants*, les autres *publics* ou *dirimants* (1). Comme les chrétiens devaient vivre unis par la charité, la croyance et les pratiques, il fallut protéger les mœurs par de nombreuses prescriptions, et tout à la fois étendre aux familles lointaines ces liens de bienveillance qui existaient déjà entre les parents; en conséquence, les mariages furent prohibés entre les enfants de frères, sous la peine exorbitante du feu et de la confiscation des biens; l'Église défendit aussi les unions conjugales avec les neveux ou les nièces et les belles-sœurs (2). L'adultère et le rapt étaient un empêchement; dans le droit romain, l'adoption constituait un obstacle; la parenté spirituelle, dans le droit canonique, produisit le même effet. Les saints Pères regardèrent toujours comme dangereux les mariages avec les infidèles; sous ce nom, les lois civiles ne comprirent ensuite que les Juifs, les païens disparaissant chaque jour davantage; plus tard le mariage avec les hérétiques fut également interdit.

D'après les symboles antiques, le mariage devait simuler une violence; il fallait que l'épouse fût arrachée tout en larmes des bras de sa mère pour passer dans ceux de son mari. On allumait cinq torches de pin et une d'aubépine; les cheveux de la jeune fille étaient séparés sur le front avec le fer d'une lance; elle donnait à son époux quelques pièces de monnaie, et l'on invoquait le nom de Talassius; on frottait d'un corps gras le verrou de la porte conjugale, et, dans la crainte de broncher, les époux en franchissaient le seuil, portés sur les bras de leurs amis; ces diverses cérémonies, avec le gâteau de farine, le sel et l'eau, et d'autres rites antiques, avaient perdu toute signification, même pour les érudits. Les fiançailles étaient accompagnées de quelque

(2) Ils furent mis en vers de la manière suivante :

Dirimants — Error, conditio duplex, insania mentis,
Nec non mandati vitium, puerilis et ætas,
Raptus, adulterium, cædes, cognatio, votum,
Cultus disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
Si sit affinis, si clandestinus, et impos;
Hæc facienda vetant connubia, facta retractant.
Empêchants—Ecclesiæ vetitum, nec non tempus feriatum,
Atque catechismus, sponsalia, jungite votum,
Par nisi sit cultus, nisi proclamatio terna,
Ni sacer accedat ritus, patrisque voluntas;
Hæc prohibent fieri, permittunt facta teneri.

(1) Arcadius tempéra cette rigueur, en supprimant la peine du feu; plus tard, il dérogea entièrement à la loi. Code de Just., liv. III, tit. 7, l. 3; tit. 12, l. 3; liv. V, tit. 4, l. 19.

solennité ; le fiancé donnait à la future épouse un anneau, passé au quatrième doigt, qui, d'après une tradition égyptienne, encore vivante parmi le vulgaire, communiquait au cœur par un nerf très-délié. Le christianisme simplifia ces rites ; mais, dès l'origine, on exigeait que les futurs déclarassent à l'évêque leur intention de contracter mariage, cérémonie substituée aux fiançailles du droit civil (1) ; les empereurs rendirent cet acte obligatoire. Le prêtre, en général, donnait la bénédiction ; mais l'autorité ne la regarda comme nécessaire pour valider le mariage que dans le huitième ou le neuvième siècle ; d'après le droit canonique, elle ne fut jamais indispensable (2).

Sous l'empire de la loi Papia, le mariage se prouvait par simple présomption, et, comme tout autre droit, par l'usage et la possession ; les magistrats ne le sanctionnaient point, comme si le législateur eût dédaigné d'intervenir et de donner un caractère authentique à un acte que chacune des deux parties pouvait rompre à volonté. S'il naissait des dissentiments dans la famille, qu'on ne pût apaiser ni par les prières adressées à la déesse *Viriplaca*, ni par le banquet qu'on donnait le 19 février (*charistia*), on autorisait le divorce ; il suffisait d'ailleurs pour le consommer que l'un des deux époux envoyât à l'autre la demande libellée en présence de sept citoyens. Lorsque le mariage fut élevé à la dignité d'un sacrement, les lois mirent obstacle aux facilités orageuses du divorce, et les époux durent spécifier les motifs. La femme pouvait se séparer de son mari, s'il était homicide, empoisonneur, sacrilége, impuissant, s'il entrait dans les ordres monastiques ou faisait une longue absence. Dans tout autre cas, elle était renvoyée dépouillée de tout ; mais elle pouvait faire exiler celle qui s'était introduite dans le lit conjugal et réclamer

(1) *Penes nos occultæ conjunctiones, id est non prius apud Ecclesiam professæ, juxta mœchiam et fornicationem judicari periclitantur.* (TERTULLIEN, *de Prudentia.*)

(2) « L'Église, dit Tertullien, prépare le mariage, en rédige le contrat ; l'oblation des prières le confirme, la bénédiction le sanctionne, Dieu le ratifie. Deux fidèles portent le même joug, ne sont qu'une même chair, un même esprit ; ils prient ensemble, jeûnent ensemble, et sont ensemble à l'église, à la table divine, dans les traverses, dans le bonheur. » *Ad uxorem.* Godefroy, examinant la loi III du Code de Théod., *De nuptiis*, a fait sur ce texte un long commentaire. Modestinus, qui vivait après Tertullien, donna du mariage cette élégante définition : *Conjunctio maris et fœminæ, consortium totius vitæ, divini et humani juris communicatio.* Dig. *De ritu nupt.*, l. 1.

ses biens. L'Église ne permit jamais le divorce dans le sens civil; si les époux se séparaient, ils ne pouvaient contracter de nouveaux liens (1).

L'autorité paternelle, qui ne dérivait pas du sang, mais des formules du mariage légitime, de la fiction civile de l'adoption et de l'adrogation, fut également adoucie. Cette puissance, illimitée, conférait le droit d'exposer ou de déshériter les fils, qui, bien qu'ils fussent indépendants par le droit civil, et votassent dans la tribu ou dans la classe du père, restaient, par le droit privé, sous sa dépendance, à sa discrétion ; ni l'âge, ni le rang, ni les magistratures, ne pouvaient les soustraire à cette domination, à moins qu'ils ne fussent émancipés en vertu d'une vente simulée. Cette vente était faite par le père à une personne tierce, qui lui donnait en argent le poids du prix convenu ; on renouvelait cet acte à trois reprises, car la loi permettait au père de vendre son fils jusqu'à trois fois. L'acheteur conduisait ensuite le fils dans un carrefour et lui disait : « Va où il te plaira. » Le citoyen qui n'avait pas de fils pouvait recourir à l'adoption ou à l'adrogation, qui entraînait les droits et les devoirs de père, et dès lors il transmettait au fils adoptif son nom et ses biens ; c'est ainsi que se perpétuaient les familles, qui sont tout dans l'aristocratie.

La juridiction privée des pères n'était plus en harmonie avec le pouvoir central établi par les empereurs ; en outre, le contraste de la nouvelle génération convertie avec l'ancienne, qui résistait obstinément, inspirait le désir de mettre des bornes à l'autorité paternelle, toute charnelle d'abord, aujourd'hui spirituelle. Constantin opéra cette réforme. Ainsi le père ce cessa point d'être le chef respecté de ses descendants, avec le droit de déshériter, d'infliger des corrections modérées, de dicter au magistrat la sentence sévère que réclamait la discipline domestique ; mais la peine de l'homicide fut appliquée aux pères meurtriers de leurs enfants (2).

Les pupilles, les garçons avant l'âge de quatorze ans, et les filles avant l'âge de douze, c'est-à-dire avant la puberté, qui perdaient leur père, étaient placés sous l'autorité d'un tuteur choisi parmi les plus proches parents paternels ; jusqu'à Claude, le tuteur fut

(1) *Repudium quod permissum aliquando, jam prohibet... Solus enim separabit qui et conjunxit... In totum enim, sive per nuptias, sive vulgo, alterius viri admissio adulterium pronuntietur.* (TERTULLIEN, *De monogamia.*)

(2) Code Just., liv. III, *De patria potestate.*

dispensé de toute caution. Parvenus à la puberté, les orphelins ne pouvaient disposer de leurs biens avant l'époque de la majorité, fixée à vingt-cinq ans, s'ils n'avaient pas le consentement d'un curateur, nommé par le préfet de la province.

Tout gain du fils de famille appartenait au père; s'il vivait séparément pour exercer une profession distincte, le père lui abandonnait son pécule, dont il avait le droit de disposer, mais sans pouvoir l'aliéner à titre gratuit ni le léguer par testament. Après Auguste, on permit aux fils, par esprit d'équité, de disposer de ce qu'ils avaient acquis à la guerre (*peculium castrense*); sous Constantin, on assimila à cette propriété les biens acquis dans les offices ecclésiastiques et civils (*peculium quasi-castrense*) ou par dot. Enfin le pere n'hérita plus du fils mort *ab intestat*, si ce n'est pour une part légitime; il n'eut que l'usufruit des biens de sa femme, dont la propriété appartint aux fils : grand progrès pour leur indépendance et leur valeur civile dans une société qui jusqu'alors les avait tenus dans la sujétion. Justinien généralisa ce principe, et, le débarrassant des anciennes restrictions, il attribua au fils la propriété de tout ce qui entrait dans son pécule accidentel (*peculium adventitium*) (1).

La famille légale disparaît donc pour faire place au droit humain; la gentilité tombe en oubli, de même que le *nexus* et l'*addictio* de l'homme libre; la *manus* et le *mancipium* ne sont plus que des fictions qui servent à éluder certaines rigueurs de l'ancien droit. Le fils de famille acquiert une capacité, un état, une propriété; le droit prétorien favorise les cognats, les parents consanguins, et leur attribue chaque jour des droits plus étendus; enfin les constitutions impériales détruisent les effets de l'ancienne famille romaine, qui, d'abord politique, ensuite religieuse, puis de droit civil privé, finit par devenir naturelle.

L'omnipotence paternelle et le mépris qu'on avait pour l'homme, à moins qu'il ne fût citoyen, se manifestent surtout par l'infanticide, si commun chez tous les peuples de l'antiquité. Romulus ordonna de conserver la vie à la fille aînée; les lois commandaient de tuer l'enfant né difforme ou chétif. Le père tombé dans la misère pouvait vendre ses enfants, comme l'atteste le jurisconsulte Paul; nous en avons des preuves authentiques même sous Cons-

(1) Just., *Per quas personas*. Godefroy (sur la loi du Code de Théod., *De maternis bonis*) dit *Christiana disciplina paulatim patriæ potestatis duritiem emolliente*.

tantin et Théodose, et saint Jérôme nous a transmis les gémissements d'une mère, dont les trois fils avaient été vendus par son mari, afin de payer le fisc (1). L'avortement était une science, et Justinien déclarait que le fœtus, qui n'a pas encore vu le jour, n'est pas homme. Si le père craignait les charges de nouveaux enfants, si la mère ne voulait pas abréger sa jeunesse, et si les devins ou la conjonction des étoiles donnaient des présages funestes, on faisait périr le fœtus; puis, lorsque l'enfant était né, si le père ne le relevait pas de terre, ce qui voulait dire qu'il ne le reconnaissait point, on l'exposait sur la voie publique pour y mourir, à moins qu'il ne fût recueilli par des spéculateurs qui, après avoir estropié ces malheureux, s'en servaient pour exciter la pitié des passants, ou bien en faisaient des eunuques ou des nains.

Les premiers chrétiens élevèrent la voix en faveur de ces infortunés; puis ils les recueillirent pour leur sauver la vie et l'âme. Constantin décréta des secours à ceux qui ne pouvaient nourrir leurs enfants; mais l'usage de les abandonner était tellement enraciné que les coupables n'étaient pas punis; seulement, la loi voulait que celui qui les recueillait en devînt propriétaire, en lui conférant la puissance paternelle et le droit de les traiter comme fils ou comme esclaves. Valens et Gratien établirent des peines contre quiconque exposerait des enfants; enfin Justinien, soutenu par les censures ecclésiastiques, abolit cette coutume barbare.

Le Code de Justinien proclama l'égalité de tous les citoyens devant la loi; les orgueilleuses distinctions des temps républicains furent abolies, et, pour obtenir des charges ou des commandements, il ne suffisait plus d'être noble ou plébéien, romain ou barbare, mais il fallait le mérite vrai ou supposé. Cette réforme devait, par une conséquence logique, faire disparaître l'autre distinction, plus inique, de l'homme libre et de l'esclave; mais elle avait poussé de si profondes racines dans la société que le christianisme et la civilisation durent lutter de longs siècles avant de pouvoir l'effacer.

L'ancien droit distinguait l'état de l'homme en naturel et civil. Par nature, l'homme est libre, c'est-à-dire il peut faire tout ce que la force ou le droit n'empêche pas, et il ne peut aliéner cette liberté; mais, civilement, on admettait la servitude. L'esclave était amoindri de la tête (*caput*), c'est-à-dire des trois choses

(1) PAUL, *Sent.* V, 1. BYNCKERSHOECK, *De jure occidendi liberos.*

qui la constituent : la liberté, le droit de cité, la famille ; il était chose, non homme. Il est inutile de répéter à quels mauvais traitements on le soumettait. Les empereurs, entourés d'esclaves et d'affranchis, se sentirent quelque compassion pour cette classe d'individus, les instruments de leurs cruautés ou les compagnons de leurs débauches, et souvent ils affranchirent des esclaves, eux qui étaient le fléau des hommes libres. Claude déclara libres les esclaves infirmes que les maîtres abandonneraient sur l'île d'Esculape, et homicides ceux qui les tueraient pour se dispenser de pourvoir à leur entretien. La loi Pétronia, sous Néron, défendit de les obliger à combattre contre les bêtes féroces (1) ; par un décret d'Adrien, les maîtres n'eurent plus le droit de les condamner à mort, mais le juge et les magistrats reçurent leurs plaintes sur les mauvais traitements qu'ils avaient subis (2). Antonin le Pieux décréta que le Romain qui tuerait son propre esclave, serait puni comme s'il était le meurtrier d'un autre individu, et les magistrats furent tenus de secourir ceux que leurs maîtres auraient maltraités ou poussés à la dépravation. Dioclétien permit à l'esclave d'appeler son maître devant les tribunaux pour le contraindre à lui rendre la liberté s'il avait payé sa rançon, et des poursuites furent autorisées contre le maître meurtrier d'un esclave (3).

Les esclaves cependant restaient toujours comme une *seconde espèce d'hommes* (4), et une loi de Constantin énumère, en les défendant, les atrocités exercées contre ces malheureux : on leur arrachait la vie par le lacet, le supplice de la croix, les armes, à force de les berner, par l'injection d'un poison dans les veines, par un feu lent, ou bien en leur déchirant les chairs, enfin en les laissant pourrir vivants. Cet empereur abolit la croix, leur supplice ordinaire, et la marque sur le front; il n'infligea aucune peine, il est vrai, au maître qui tuait son esclave en le corrigeant, mais il le déclara homicide s'il lui donnait la mort avec intention. Dans le partage des biens-fonds, il défendit de séparer les enfants des pères, les frères des sœurs, les femmes des ma-

(1) SUÉTONE, *Vie de Claude*, 25 ; Dig., liv. XLVIII, tit. 8, l. 2 ; liv. II, tit. 2.

(2) SPARTIANUS, *Vie d'Adrien*, 19. — *Dominorum potestatem in suos servos illibatam esse oportet, nec cuipiam hominum jus suum detrahi.* Dig., liv. II, tit. I, l. 6.

(3) *Code Just.*, liv. I, tit. 19, l. 1 ; liv. VII, tit. 13, l. 1.

(4) FLORUS, *Hist.* III, 20.

ris (1). Il favorisa les affranchissements faits dans les églises et par des clercs ; le nombre en fut si considérable que l'empire regorgea de pauvres, auxquels il fallut que l'Église vînt en aide par des subsides et des hôpitaux. Les inconvénients de ces fréquentes manumissions firent comprendre la nécessité de procéder avec mesure. L'éphémère empereur Jean abolit enfin l'esclavage ; mais ce fut un de ces actes communs aux révolutionnaires qui ne réfléchissent pas au lendemain.

Constantin laissa subsister les entraves qu'Auguste avait mises à l'affranchissement par dispositions testamentaires ; mais, comme l'usage prévalut, Justinien n'établit aucune différence entre ces manumissions et les autres. Il décréta que quiconque cessait d'être esclave acquérait immédiatement le droit de cité ; il abolit la restriction que la loi Junia Norbana mettait aux émancipations faites par *lettre*, *entre amis*, ou avec des formalités moins solennelles ; en outre, il autorisa les affranchissements *dans les églises sacro-saintes,* trouvant juste que les fers de l'esclave fussent brisés au pied de cette croix qui avait racheté l'homme de la servitude.

La propriété, dont les vicissitudes sont le témoignage le plus expressif de la condition d'un peuple, s'affranchit en même temps que les personnes. La propriété était de nature religieuse dans la plus haute antiquité, ainsi que chez les Grecs selon toute probabilité ; à Rome, nous la trouvons municipale, bien que, dans l'origine, le titre de citoyen emportât peut-être la communauté de rites. Dans le principe, la tribu entière acquérait le droit de propriété sur les terres qu'elle cultivait ; elle partageait les fatigues comme les produits, qu'elle distribuait par familles ou communes qui étaient obligées de conserver et de transmettre le fonds commun. On ajoutait à chaque lambeau de propriété privée une petite étendue de la propriété commune destinée au pâturage ; il résultait de cette distribution que, la propriété publique étant commune, la propriété privée devait s'unir pour constituer la société communale, et rester solidaire dans les charges publiques.

Les communes cependant ne formaient point des associations populaires, comme nous l'entendons aujourd'hui, déterminées par l'unité territoriale ; c'était un ensemble de plusieurs familles. Parfois une partie de la population se plaçait sous le patronage

(1) *Code Théod.*, liv. IX, tit. 12, l. 1 ; tit. 18, l. 40 ; tit. 12, l. I ; *Code Just.*, liv. III, tit. 38, l. 2.

d'un sénateur ou d'un personnage de cour, et s'affranchissait ainsi des charges au préjudice de l'autre partie. Cette habitude de recourir au patronage des grands et les résultats qu'elle produisit contribuèrent à diminuer les possesseurs libres, en multipliant les colons et les esclaves. Les empereurs attirèrent peu à peu les villes mêmes sous leur protection immédiate, sans autre avantage que de leur garantir quelques franchises. Les communes jouissaient pourtant de priviléges impériaux, en contribuant aux charges publiques; ce fut à titre de commune que la nouvelle Église grandit et devint gouvernement.

Parmi les biens, il en était que, dans la simplicité de leur régime militaire, les premiers Romains préféraient à tous les autres, comme la terre, qui constituait la propriété par excellence, puis les maisons, les esclaves, les bêtes de labour. Ces biens (dits *res mancipi*, parce qu'ils ne s'acquéraient que par la mancipation ou par tout autre acte légal) conféraient la condition civile; régis par la religion et l'autorité publique, ils ne pouvaient être acquis que par le citoyen, et leur aliénation n'avait jamais lieu sans formules publiques. Les autres objets de luxe et d'agrément, quelques grandes richesses que Rome acquît plus tard, furent toujours considérés comme secondaires (*res nec mancipi*, parce que la tradition leur suffisait sans les solennités sacramentelles de la mancipation), et le droit naturel les régissait.

Dans l'origine, il n'existe qu'un domaine; on possède par le droit des Quirites (*domaine quiritaire*) ou l'on ne possède pas. Le citoyen seul peut avoir ce domaine, constitué uniquement par les biens et le sol *commercial*, à l'exclusion des personnes et des terres étrangères. La province est propriété du peuple, puis de l'empereur. Dans la province et sur le territoire qui ne jouit pas du droit italique, on peut avoir des possessions, mais non la propriété; les possessions néanmoins acquièrent peu à peu les moyens de garantie et les avantages de la propriété légale romaine. Cette propriété ne peut être transférée autrement que par les prescriptions romaines; après l'accomplissement de ces prescriptions, elle devient absolue, sa transmission fût-elle entachée de fraude ou de violence.

Les jurisconsultes avaient emprunté aux écoles stoïques la distinction des biens en deux classes, les matériels et les immatériels: les matériels comprenaient ceux qu'on peut toucher; les autres indiquaient plutôt des droits sur les choses, et dont les plus importants étaient les servitudes rurales et urbaines, outre les per-

sonnelles, c'est-à-dire l'usufruit, l'usage, l'habitation. Certaines choses étaient *sacrées*, comme les temples ; d'autres, *religieuses*, comme les lieux destinés aux sépultures ; quelques-unes, *saintes*, comme les portes d'une cité. Quelques-unes encore appartenaient à tous (*res universitatis*) comme les théâtres, les stades ; d'autres n'étaient à personne, comme les rivages de la mer, les fleuves ; d'autres enfin appartenaient au premier occupant, comme les oiseaux libres, dont la chasse était permise sans restriction, sauf le respect dû à la propriété et aux clôtures d'autrui.

La propriété des choses particulières s'acquérait par la prescription, par le don, l'achat ou la succession ; les servitudes, les esclaves et les terres situées en Italie se transmettaient par le rite solennel de la mancipation. Mais, quant au domaine quiritaire, il s'introduisit un droit moins parfait, une possession selon le droit des gens, non juridique, mais de fait, et que l'on définit *in bonis habere*, avoir parmi ses biens ; d'où il fut appelé domaine *bonitaire*. Les édits prétoriens le protégèrent, la jurisprudence en détermina les règles, et les effets utiles du domaine lui furent attribués (1).

Les chrétiens ne reconnaissaient pas la patrie comme maîtresse souveraine de tout ; ils ne faisaient pas dériver la propriété de la raison d'État, mais de Dieu. Le droit civil, en conséquence, recula devant le droit des gens, et la propriété naturelle s'introduisit. Le code de Justinien établit l'égalité entre les choses *mancipi* et *nec mancipi* (2), entre le droit quiritaire et bonitaire, cette *déception de la subtilité antique*. A l'origine, nous trouvons donc une seule propriété, *ex jure Quiritium ;* à la fin, nous voyons encore une seule propriété, mais elle est accessible à tous, sans distinction de territoire, et le possesseur peut en disposer à sa volonté. Des conditions spéciales réglèrent l'emphytéose ecclésiastique ou précaire, en vertu de laquelle les églises cédaient un fonds, moyennant une faible redevance, pour un temps déterminé, à l'expiration duquel il leur revenait avec ses améliorations et des additions quelquefois.

Dans les premiers temps, le citoyen romain pouvait seul

(1) L'ouvrage capital sur ce point est celui de Savigny, *Das Recht des Besitses* (Giessen, 1803). Cet ouvrage a été l'objet d'éclaircissements et de commentaires de la part de WARN-KOENIG (*Analyse du traité de la possession par M. de Savigny ;* Liége, 1824), et de LHERMINIER (*De possessione ; analytica savinianæ doctrinæ expositio ;* Paris, 1828.)

(2) Tit. *De usucapione*, et *De nudo jure Quiritium tollendo.*

tester (1), et ce droit, il l'exerçait de deux manières : ou dans les *comices réunis*, en déclarant aux tribus sa dernière volonté; ou sur le champ de bataille devant ses compagnons (*in procinctu*). Plus tard, en vertu des mêmes rites qui présidaient à la transmission du domaine, il faisait la déclaration solennelle de sa dernière volonté en présence de cinq témoins et d'un peseur, simulant une vente de sa famille et de ses biens au profit d'un autre, qui dès lors n'était pas héritier, mais acheteur (*familiæ emptor*). Le droit prétorien, modifiant ces règles, valida (*possessio bonorum*) tout testament qui portait le sceau de sept citoyens. Sous les empereurs, la déclaration de la dernière volonté pouvait se faire devant un magistrat et dans la curie municipale; on l'inscrivait dans un registre, et cette formalité constitua le testament *authentique*. Enfin Valentinien III introduisit le testament *olographe*.

L'institution de l'héritier, qui était le point capital, devait se faire en termes impératifs; mais Constantin substitua aux formules nécessaires la simple expression de la volonté. Les enfants naturels ou adoptifs, non émancipés ni déshérités expressément, devaient être institués héritiers. Le débiteur insolvable était noté d'infamie; aussi l'individu qui se trouvait dans cette condition instituait un esclave son héritier forcé, et cet esclave, responsable dès lors, épargnait toute flétrissure à la mémoire de son maître. En effet, les esclaves et les fils de famille remplaçaient *nécessairement* le défunt dans ses droits comme dans ses charges. Le préteur permit ensuite de *s'abstenir* de la succession paternelle. L'empereur Justinien introduisit l'acceptation sous bénéfice d'inventaire.

Les legs ne pouvaient absorber au delà des trois quarts de l'héritage (2). Les biens de celui qui mourait *intestat* passaient à ses héritiers *nécessaires*, c'est-à-dire à ses enfants légitimes ou adoptifs, ou à ses descendants en ligne masculine. Les enfants émancipés n'y avaient pas de droit aux termes de la loi; mais l'édit prétorien les admit en participation (*bonorum possessio ab intestato*). Plus tard on ne tint aucun compte de l'agnation, destinée aristocratiquement à conserver les biens dans les familles. Les constitutions impériales firent participer à la succession les des-

(1) Cicéron prouve qu'Archias était citoyen romain, parce qu'il avait fait un testament.

(2) *Inst.* II, 22, *De lege Falcidia.*

cendants même de la ligne féminine. Les mères héritèrent des fils, de préférence aux agnats; on n'eut aucun égard aux liens de la puissance, mais à ceux du sang. Ainsi la nature reconquit ses droits, et le principe aristocratique succomba devant l'équité naturelle. L'ordre de succession établi par Justinien selon la parenté naturelle est entièrement philosophique; il survécut aux époques de barbarie et à la féodalité, pour s'introduire dans les codes modernes.

On ne peut recueillir dans une succession que les biens dont se composait le patrimoine du défunt; en conséquence, on ne peut stipuler une promesse réalisable au moment de la mort. Cette subtilité des jurisconsultes romains fut supprimée par Justinien. En l'absence de tout successeur, l'héritage tombait au fisc. Quelques corporations, dans la suite, obtinrent un privilége spécial sur les biens de leurs associés qui mouraient sans laisser d'héritiers; dans le même cas, les biens du soldat étaient dévolus à sa légion, ceux du décurion à la curie municipale, ceux du moine à son couvent.

Le droit romain reconnaît quatre espèces d'obligations : par *contrats* et *quasi-contrats*, par *délits* et *quasi-délits*. Les conventions parmi les Romains n'étaient obligatoires que dans certains cas déterminés, c'est-à-dire quand elles avaient reçu la consécration d'une des formules reconnues par le droit civil, comme le nexus, la stipulation, ou bien lorsque l'usage leur avait appliqué un nom et une action spéciale, comme le prêt, le commodat, le dépôt, le gage, la fidéjussion, la vente, la location, le mandat, la société. Ces quatre premiers contrats s'appelaient *réels*, parce que, outre le consentement, ils supposent la livraison faite par qui doit à qui reçoit; les autres se forment par simple consentement. En vertu du droit prétorien, on reconnut d'autres contrats dits *innomés*; enfin Ariston, sous le règne de Trajan, introduisit l'action *expræscriptis verbis*, c'est-à-dire que celui qui donnait ou faisait une chose en vue d'un prêt équivalent pouvait l'exiger. Les contrats innomés furent réduits à quatre types: *Do ut des*, *do ut facias*, *facio ut des*, *facio ut facias*; mais il ne fut jamais statué que le consentement des parties suffirait pour les rendre obligatoires : ainsi, par exemple, l'échange, qu'on assimila quelque temps à la vente, fut toujours considéré comme un contrat innomé, une variante du type *do ut des*.

En général, les formules dans lesquelles on employait le verbe *spondere* étaient considérées comme de droit civil, et ne créaient

d'obligations qu'entre les citoyens romains; enfin l'empereur Léon décréta que les stipulations, quels qu'en fussent les termes, engageaient les parties. Il suffisait donc qu'il s'établît un dialogue entre les contractants : « Promets-tu de donner ou de faire cette chose? — Je le promets. » Les actes et les formules exigeaient la présence des stipulants; mais il était permis de se faire représenter par ses esclaves. Tout père de famille tenait un livre de recettes et de dépenses (*codex accepti et expensi*); un engagement inscrit dans ce registre devenait valable par cela même, bien que nous ignorions les formalités requises pour cet acte.

On appelait *quasi-contrat* un fait licite qui entraînait des obligations, comme la gestion volontaire des affaires d'autrui. Le *quasi-délit* (nous parlerons tout à l'heure des délits) résultait d'un fait qui occasionnait ou pouvait occasionner du dommage, sans intention formelle, mais par imprudence : par exemple, si l'on suspendait ou jetait quelque chose, ou si l'on creusait une fosse dangereuse pour les passants.

L'hypothèque pouvait s'étendre à tous les biens; on ne connaissait pas l'hypothèque *légale*, c'est-à-dire celle qui ne résulte pas de conventions précises. Les hypothèques n'étaient point publiques; pour obtenir l'aveu des créances et leur conserver le privilége de l'inscription, on menaçait de peines sévères les vendeurs qui dissimulaient les charges dont était grevé le fonds qu'ils vendaient.

Les actions, c'est-à-dire le droit de réclamer en justice une chose due, se distinguaient, quant à l'objet, en *personnelles*, *réelles* et *mixtes :* elles étaient personnelles, lorsqu'elles avaient lieu de personne à personne, afin de contraindre l'une ou l'autre à remplir une obligation; réelles, quand on réclamait la restitution d'une chose ou sa valeur; mixtes, si elles participaient de la nature des deux premières, comme dans une demande de partage de succession. Quant à l'origine, elles étaient ou *civiles*, autorisées par la loi, ou *prétoriennes*, fondées sur l'édit du préteur. Quant au sujet, elles étaient de *droit strict*, de *bonne foi* et *arbitraires :* distinctions fondées sur le mode particulier d'après lequel s'administrait la justice, les deux premières étant déférées aux magistrats, et les autres à l'arbitre.

La juridiction n'était pas séparée de l'administration dans ce qu'on appelait *imperium;* seulement quelques magistrats inférieurs n'avaient pas tout l'*imperium*, mais l'autorité juridique. L'*imperium* ordinaire n'appartenait point à la juridiction crimi-

nelle, qui était toujours une délégation spéciale appelée *merum imperium*, et emportait droit d'épée, à la différence du *mixtum imperium*, qui consistait à pouvoir mettre quelqu'un en possession de biens.

La loi et la coutume avaient déterminé les formules de la procédure, même après l'abandon des actions symboliques. Autrefois, dans les actes juridiques, la forme, qui est comme l'enveloppe, la manifestation extérieure de la pensée, prédominait sur l'intention. Comme on usait peu de l'écriture, il fallait faire impression sur les sens, et l'acte de la parole, instantané, fugitif, devait être rendu sensible et irrévocable. Outre les causes générales qui matérialisent les institutions à l'époque des civilisations naissantes, et qui, dans des pays très-divers, offrent à peu près les mêmes phénomènes, les formes de la stipulation sont utiles pour fixer sérieusement l'attention des parties sur ce qu'elles se préparent à faire; dans une expression nette, brève, rigoureuse, elles précisent l'obligation qui se contracte et font apparaître avec plus de force le consentement des parties au moyen de l'interrogation et de la réponse. Aujourd'hui même qu'on s'attache surtout à la volonté, à l'intention, on conserve, pour quelques-uns des actes les plus importants, des pratiques analogues à celles de l'ancienne stipulation : tels sont la formule du mariage et le serment.

Dans le principe, ces actes s'appuient sur l'analogie, pratique commune à l'enfance de l'individu et des nations. Plus tard on arrive au symbole, qui n'est souvent qu'un débris d'un rite perdu. Les institutions passent graduellement de la matière dans le champ de l'intelligence; la civilisation s'attache immédiatement à l'esprit, à la volonté, à l'intention, et ne demande à la manifestation extérieure que ce qui est indispensable pour révéler et garantir le consentement.

Telles sont les phases que Rome parcourut. Dans les temps où l'on ne connaissait pas la monnaie, toutes les ventes se faisaient au poids; de là sont venues les expressions modernes de *dépense*, *stipendier*. Après l'introduction même des monnaies, on comparut en justice avec la balance et le métal (*æs et libra*), qui devinrent symbole dans beaucoup de contrats où il n'était pas question de vente. Dans les procès de revendication, on simule une lutte, comme à l'époque où la guerre était le moyen par excellence d'acquérir; puis la baguette resta symbole de la lance. Cette procédure s'appliqua même à des cas dans lesquels

il ne s'agissait point de décider une contestation. Les formalités prescrites au magistrat à l'égard des objets s'accomplissaient sur une motte de terre, sur une tuile apportée au préteur. Après l'abolition des trente curies, trente licteurs en restèrent le symbole, et plus tard la hache du licteur suffit.

Les actions légales qui dramatisaient le droit patricien se changèrent peu à peu en formules qui étaient données par le préteur lui-même, afin que les parties n'altérassent point leur condition par ignorance de ces formules; mais, bien que la *lex Julia privatorum* d'Auguste eût permis aux plaideurs d'expliquer simplement devant le magistrat l'objet en contestation, la découverte de la vérité et du droit n'était pas l'unique intention des jurisconsultes: la décision se trouvait subordonnée à l'exactitude de ces formules d'action que les parties devaient employer avant que la cause fût examinée par le juge; ainsi un individu était condamné, non parce qu'il avait tort, mais parce qu'il ignorait les formules ou se trompait dans leur application. Un tel, raconte Gaïus, porta plainte pour quelques ceps de vigne qu'on lui avait coupés (*vitibus succisis*); mais les Douze-Tables n'ayant parlé que d'arbres, la demande fut repoussée. Après la chute de la religion qui sanctionnait les formules, Constance les abolit comme étant devenues un piége de syllabes pour la bonne foi (1), et le demandeur fut libre de choisir celles qui lui convenaient.

Le demandeur, en introduisant l'instance, jurait qu'il n'était pas mû par le désir de calomnier ou de nuire, mais par sa conviction; s'il perdait, il devait payer, à titre d'amende, le dixième de la valeur de l'objet en litige. Dans les actions réelles, chaque partie pouvait obliger son adversaire à déposer une somme qui restait perdue s'il succombait. Chacun avait le droit de se faire représenter par un fondé de pouvoir, sur lequel retombait l'effet de la sentence; mais il fallait que les procès traînassent habituellement en longueur, puisque Justinien, « pour les empêcher de s'éterniser », défendit qu'une cause dépassât la durée d'une vie d'homme (2).

Parmi nous, un délit quelconque, excepté l'adultère, provoque l'action publique dans l'intérêt de la société; chez les Romains, au contraire, le vol, la concussion, le dommage, les injures et

(1) *Aucupatione syllabarum insidiantes*. Liv. II. Code Just. *De formulis*, de l'année 342.

(2) *Code Just.*, liv. III, tit. I, l. 13.

autres délits étaient *privés*, et l'on ne poursuivait leurs auteurs qu'à la requête de l'offensé. Les délits *publics* se distinguaient en *ordinaires* et *extraordinaires :* dans la première classe figuraient ceux dont une loi spéciale déterminait la peine ; la seconde comprenait ceux qui étaient punis d'après l'appréciation des magistrats, comme la tentative d'évasion, le stellionat, les associations non autorisées par l'empereur.

La peine de mort était infligée pour des délits, ou vaguement définis, ou même légers : par exemple, pour avoir abattu un arbre, coupé une vigne, si l'on supposait l'intention de diminuer les revenus du fisc (1). L'exil, qui entraînait la mort civile, était une peine très-grave ; on l'infligeait d'ordinaire aux personnes coupables d'adultère, de faux, d'extorsions et méfaits semblables, ou bien aux citoyens de rang élevé, pour certains délits qui envoyaient aux mines les condamnés de la classe inférieure. Les peines, en effet, étaient diverses selon la position sociale de l'individu ; l'homme libre qui tuait sa femme prise en flagrant délit d'adultère était relégué dans une île ; s'il était de condition inférieure, il subissait la peine des travaux publics ; dans les cas mêmes d'incendie, la personne obscure était condamnée aux fers ou aux bêtes féroces, mais non le citoyen d'illustre naissance. L'homme vulgaire, pour le vol, était fouetté et précipité de la roche Tarpéienne ; le riche se rachetait en donnant le quadruple de l'objet dérobé.

Le code ne pouvait négliger les préceptes de la nouvelle religion relatifs à la chasteté des mœurs, inconnue de l'antiquité (2). La peine contre les femmes adultères fut réduite à deux années de retraite pénitentiaire ; mais les péchés contre nature furent châtiés, sans distinction de personnes, par des supplices raffinés que la pureté du motif ne saurait justifier. Les peines comminatoires contre l'hérésie étaient aussi chose toute nouvelle ; mais la prétention d'appliquer à la religion de la mansuétude et de la charité les règlements dictés par la sévérité patricienne pour soutenir l'inexorable religion de l'État, conduisit à justifier les persécutions et offrit l'autorité de l'exemple aux empereurs germains, lorsque plus tard ils prononcèrent la peine de mort contre les mécréants.

(1) *Code de Théod.*, liv. XIV, tit. 1, l. 1.

(2) Ulpien dit que, si une femme a été successivement la concubine du père, du fils, du petit-fils, il ne croit pas qu'elle ait bien agi : *Non puto eam recte facere.* Dig., liv. I, tit. 1, l. 3.

L'exagération du droit antique reparut dans les cas de lèse-majesté. L'ancienne société, toujours prête à faire des idoles, avait divinisé l'empereur, en sorte qu'un attentat contre sa personne était considéré comme dirigé contre la république, personnifiée en lui, et même contre la Divinité. Les crimes d'Etat étaient graves entre tous les autres; mais on qualifiait ainsi des actes même sans importance, non-seulement sous des princes détestables, mais encore sous ceux qui avaient adopté les formes du christianisme, sauf à méconnaître le sentiment libéral qui l'animait. La loi Julia punissait comme criminel d'État celui qui fondait les statues des empereurs ou « faisait quelque chose d'approchant (1) : » quelle immense latitude dans la plus formidable des accusations ! Il fallut un sénatus-consulte pour déclarer innocent du crime de lèse-majesté quiconque défaisait des simulacres d'empereurs réprouvés; Sévère et Antonin durent publier des rescrits pour affanchir de tout châtiment ceux qui vendaient des images de princes non consacrées, ou qui, par accident, les frappaient d'une pierre.

Une loi impériale punissait quiconque mettait en doute le jugement du prince ou le mérite de ses fonctionnaires (2); une autre prononçait que l'attentat contre les ministres et les employés du prince ne différait pas d'un délit contre le prince lui-même, dont ils étaient comme les membres (3). Une loi de Valentinien, de Théodose et d'Arcadius, assimile aux criminels de lèse-majesté les faux monnayeurs (4); sous Constance, consulter les devins sur le cri d'une souris ou d'une belette, et guérir par des paroles de sorcellerie, était regardé comme félonie (5). Après la révolte d'Avidius Cassius, on introduisit l'usage de faire le procès aux morts, pour confisquer leurs biens si la sentence les déclarait coupables (6). L'espoir de la confiscation devenait un stimulant qui multipliait ces accusations; il y avait des gens qui faisaient métier de les provoquer (*petitorii*), pour obtenir à titre de récompense les biens des condamnés, et telle était leur insis-

(1) *Aliudve quid simile admiserint.* Dig., tit. *Ad leg. Jul. maj.*

(2) *Sacrilegii instar est dubitare an dignus sit, quem elegerit imperator.* Code, *De crim. sacril.* Elle fut copiée par le roi Roger dans les constitutions de Naples, tit. IV.

(3) *Nam ipsi pars corporis nostri sunt.* Dig. l. cit.

(4) *Code de Théod.* Tit. *De falsa moneta.*

(5) AMMIEN MARCELLIN, XVI, 8.

(6) *Code Just.*, liv. IX, tit. 8, l. 6.

tance que vingt-six lois du Code de Théodose suffirent à peine pour la refréner (1).

Justinien accueillit tout ce que ses prédécesseurs avaient promulgué de plus sévère sur ce délit; il se souvint même du jurisconsulte Paulin, qui accusa de perduellion un magistrat pour avoir jugé dans un sens contraire à une loi de l'empereur, et de Faustinien, qui, ayant juré par la vie du prince de ne point pardonner à son esclave, se crut obligé de persévérer dans son mécontentement pour ne pas devenir criminel (2). Il oublia, au contraire, que l'empereur Alexandre Sévère avait repoussé les accusations indirectes de lèse-majesté, et qu'un décret de Tacite interdisait aux esclaves, dans ce cas, de déposer contre leurs maîtres (3).

Ainsi un des plus graves défauts du Code de Justinien, c'est d'avoir transmis à la postérité un esprit contraire à l'amour et à la bienveillance prêchés par l'Évangile. L'empereur despote et le ministre servile évitèrent d'insérer dans le Code les lois *séditieuses* de la république, et tout ce qui conservait un air de liberté ou rappelait des priviléges que la tyrannie avait effacés ou voulait effacer. Aussi se bornèrent-ils à mentionner trois jurisconsultes antérieurs à l'empire, et quelques-uns de ceux qui brillèrent sous les premiers Césars, tandis qu'ils multiplièrent les noms des auteurs de l'époque où la tourbe des étrangers apportaient à Rome l'hommage de leurs adulations. Enfin ils osèrent laisser le nom des anciens jurisconsultes en tête de leurs lois, après les avoir mutilées ou détournées de leur sens primitif (4); mais, en revanche, ils n'omirent aucun des passages qui pouvaient consolider ou exagérer l'arbitraire monarchique. Cette manière de compiler, outre le mal immédiat, introduisit un élément dangereux dans les constitutions de l'Europe, et parut justifier la tyrannie aux yeux des hommes pour qui la justice et l'équité sont une seule et même chose.

Si l'étude du droit de Justinien offrit, après le quatorzième siècle, d'heureuses idées d'ordre et d'administration, l'admiration

(1) Liv. IV, tit. 15; liv. IX, tit. 42; liv. X, tit. 8, 9, 10.

(2) Liv. IX, tit. 8, l. 1 et 2.

(3) *Nomina quidem servavimus, legum autem veritatem nostrâ fecimus. Itaque si quid erat in illis seditiosum (multa etiam talia erant ibi reposita), hoc decisum est et definitum, et in perspicuum finem deducta est quæque lex.* Code de Just. liv. I, tit. 17, l. 3.

(4) VOPISCUS. *Vie d'Al. Sév.*; Code de Théod., tit. *Ad leg. Jul. maj.*

idolâtrique pour tout ce que cet empereur avait recueilli de la sagesse comme de l'ineptie et de la férocité de ses prédécesseurs, fut très-funeste aux générations futures ; les princes s'en firent une arme pour altérer les franchises introduites par l'esprit des Germains, par les immunités ecclésiastiques, par la féodalité et les communes ; on prêcha de nouveau l'omnipotence païenne du monarque, et les progrès de la raison humaine furent entravés par la prétention de gouverner le monde avec les institutions de siècles reculés, d'une société et d'une religion essentiellement différentes.

Le Code Justinien et le Digeste, malgré les erreurs particulières qui les déparent et les altérations qu'ils ont subies avant de parvenir jusqu'à nous, n'en sont pas moins le monument le plus insigne de la sagesse antique, monument d'autant plus merveilleux qu'il fut élevé dans une époque où tout semblait révéler une décadence universelle ; mais c'était la décadence des idées anciennes qui faisaient place aux idées nouvelles. Le polythéisme avait péri ; les fictions philosophiques d'Alexandrie, comme les les fictions légales d'Athènes, n'existaient plus ; l'esprit exclusif du patriciat, obligé de se courber sous le niveau légal, avait disparu ; enfin la férocité d'un âge qui attachait la justice à des formules mortes n'était plus qu'un souvenir lointain. Le christianisme seul restait debout ; or nous avons montré par la revue que nous venons de faire et par les lois des successeurs de Constantin, si différentes des lois inhumaines qui les avaient précédées, combien la religion nouvelle servit à améliorer la législation.

Les trois fils de Constantin, en 338, repoussaient les libelles diffamatoires, les lettres anonymes, les accusations secrètes, et défendirent d'exercer des poursuites sur de pareilles dénonciations (1). Valentinien condamna l'exposition des enfants, et nomma, avec honoraires, un médecin des pauvres pour chaque quartier de Rome ; il interdit aux avocats de s'injurier dans les débats et de recevoir une rémunération, la gloire de défendre l'innocence devant leur suffire. Les comédiens, baptisés au lit de mort, furent dispensés de remonter sur le théâtre, et les filles des actrices, de suivre la profession de leur mère. Il fonda des écoles, établit les défenseurs des villes, et, pour soutenir leurs intérêts, il institua des avocats qui pouvaient faire entendre des remontran-

(1) *Code de Théod.*, tit. *De petit.*, et *De famos. libell.* Les lois suivantes sont répandues dans le même code.

ces aux magistrats civils et même à l'empereur. Gratien infligeait aux délateurs convaincus de calomnie la peine que l'accusé aurait encourue; il révoqua tous les priviléges accordés à des particuliers au préjudice des corporations auxquelles ils appartenaient, et dispensa d'obéir aux ordres que les magistrats ou les tribunaux prétendraient avoir reçus de vive voix de l'empereur.

Théodose le Grand défendit de solliciter les biens des condamnés pour crime de rébellion; car, à force d'importunité, on obtenait parfois ce qu'un prince juste n'avait pas le droit d'accorder; cette mesure arrêta l'espionnage de cette foule de misérables qui se faisaient délateurs pour obtenir les biens de l'accusé. Avant lui, les biens des exilés revenaient au trésor; il ordonna qu'ils fussent partagés entre le trésor et le coupable ou ses héritiers, et qu'on laissât aux enfants la succession entière d'un père condamné à mort. Il fut défendu aux juifs d'acheter des esclaves chrétiens, et permis aux chrétiens d'affranchir les leurs sans nulle restriction. Les geôliers, si cruels d'ordinaire, durent traiter les prisonniers avec douceur et humanité; il chargea les juges de visiter fréquemment les prisons, de recueillir les plaintes des détenus et de tenir note exacte de leurs réclamations. Il défendit encore de vendre, d'acheter et de former des joueuses d'instruments, ou de les inviter à des banquets, à des spectacles, et d'avoir des musiciens de profession; les saints Pères ne cessaient de fulminer contre cette espèce d'esclaves, qu'ils regardaient comme une semence de corruption.

Une loi d'Honorius interdisait le commerce aux personnes de qualité, non comme déshonorant, mais parce qu'elles avaient toute facilité pour nuire aux individus de condition inférieure; par une autre, il permettait aux citoyens de tuer les lions qu'ils trouvaient sur leurs propres terres, mais non de les prendre vivants pour les vendre, préférant, disait-il, l'avantage des peuples à ses propres plaisirs. Une autre, plus digne de souvenir, ordonne d'enlever, tous les dimanches, les prisonniers à leurs gardiens, pour savoir d'eux-mêmes si l'on avait satisfait à tous leurs besoins, et les envoyer aux bains; s'ils étaient pauvres, on devait les nourrir aux frais du trésor. Il recommandait aux évêques de veiller à l'exécution de cette loi, que probablement ilslui avaient suggérée. Une autre enfin charge ces mêmes évêques de prendre soin que les esclaves chrétiens qui rentraient chez leurs maîtres ne fussent pas maltraités.

Les deux Valentinien avaient ordonné de délivrer, le jour

de Pâques, les prisonniers coupables de fautes légères (1). Plus tard Valentinien III disait qu'il convenait à la majesté royale de déclarer que « le prince même est tenu de respecter les lois, et que son autorité dépend de l'autorité du droit, soumettre le monarque aux lois étant chose plus belle que de commander. » En conséquence, il défendait à tous ce qu'il ne voulait pas qu'on lui permît à lui-même; il proclamait que, sauf le respect qui était dû à sa majesté, il n'aurait pas dédaigné de plaider contre des particuliers devant le même tribunal, et d'être jugé par les mêmes lois (2).

Justinien n'était pas tenu, comme Constantin, de ménager les institutions vermoulues de Rome, et des systèmes qui n'étaient plus en rapport avec les mœurs de l'époque : il put donc substituer à la lettre qui tue l'esprit qui vivifie; il emprunta aux jurisconsultes classiques tous les principes qui avaient un caractère d'universalité, et répudia ce qui était purement romain, n'hésitant pas même à altérer les textes pour émanciper les lois d'une tutelle rétrograde. En commençant au nom du Christ et de la sainte Trinité, il proclamait que l'autorité dérive de Dieu, comme il reconnaissait l'Église en acceptant la foi qu'elle avait consacrée; c'est à la source de cette foi qu'il puisa tout ce que sa compilation a d'original : l'égalité des hommes, l'esprit démocratique dans une juste mesure, la réhabilitation de la personne morale; pour lui il ne s'agit plus de la caste, de la tribu ou de la famille, mais de l'individu. Assez fort pour tirer les conséquences des prémisses chrétiennes, il se fit homme de l'avenir et s'occupa sans cesse de trouver des améliorations conformes à la nature et au progrès (3); théologien plus que jurisconsulte, il ramène toujours le droit au type simple.

En somme, la jurisprudence, unique science véritable et particulière du peuple romain, étendit à toute l'humanité le droit

(1) Ibid. tit. *De indulg. crim.* Muratori, en rapportant ce décret à l'année 409, dit que cette coutume se pratiquait encore de son temps dans un grand nombre de lieux de la chrétienté, notamment à Modène.

(2) Ibid., liv. XI, tit. 30, l. 68; *Code de Just.*, De leg. *Digna vox.*

(3) *Nitimur aliquid invenire semper et naturæ consequens, et quod possit priora corrigere.* Nov. 18, préf.

Troplong, dans son ouvrage de l'*Influence du christianisme sur la législation*, dit que le droit romain s'améliora dans l'époque chrétienne, mais qu'il est inférieur aux législations modernes, nées à l'ombre du christianisme et mieux pénétrées de son esprit.

équitable et bon; en outre, elle prépara l'éclosion de la société moderne en rendant le droit individuel et puissant, en le formulant dans un chef-d'œuvre de logique. Il est vrai que le génie ne produit pas la moralité, et le défaut de ce travail consiste précisément dans la prédominance de la logique; mais chaque jour il reçut plus d'éléments spirituels, dès que les théologiens et les juristes travaillèrent de concert et par des voies différentes à racheter le monde de l'oppression légale. Le droit, cependant, avait déjà fait des efforts pour se séparer de l'élément aristocratique et religieux, pour se créer une existence indépendante; le christianisme eut donc à livrer de plus rudes combats pour le dominer. Mais, depuis ce moment, le droit civil et le droit canonique se trouvent en contact et souvent en lutte; or réaliser le principe, essentiellement chrétien, que l'humanité entière a droit à la justice, à la sympathie, à la liberté, sera l'œuvre de tout l'avenir: œuvre lente, irrégulière dans sa marche, incomprise, maudite enfin, mais qui s'accomplit au milieu des erreurs des hommes et sous les yeux de la Providence.

CHAPITRE LIV.

L'EMPIRE PARTAGÉ. — HONORIUS. — INVASION D'ALARIC.

Reprenons le cours des événements, pour le suivre jusqu'à la fin de l'empire.

Valentinien II, après la mort de sa mère Justine, embrassa la foi catholique, et gagna tous les jours dans l'estime et l'affection par ses bonnes mœurs, son application aux affaires, ses vertus domestiques et son zèle à rendre la justice. Accusé de trop aimer les jeux du cirque et les combats des bêtes féroces, il se les interdit; blâmé pour son intempérance, il se condamna à des jeûnes fréquents; informé qu'une comédienne de Rome attirait par ses charmes une foule de jeunes gens, il la fit venir à la cour et la renvoya sans même la voir, pour donner un exemple. Il avait une grande affection pour ses sœurs; néanmoins, comme elles plaidaient contre un orphelin au sujet de certain domaine, il renvoya la cause devant le juge ordinaire, et leur persuada ensuite de renoncer à leurs prétentions.

Arbogaste, Franc d'un grand courage, abusa des bienfaits de ce

prince pour bouleverser l'empire d'Occident. Il distribuait à ses propres créatures les postes les plus importants dans l'armée et l'administration civile de la Gaule ; aussi Valentinien se trouva-t-il comme prisonnier dans Vienne, au milieu de ces ennemis secrets. Ayant cité Arbogaste à comparaître devant lui, il le reçut assis sur son trône et lui intima l'ordre de se démettre de ses fonctions; mais le Franc lui répondit : « Mon autorité ne dépend pas du sourire ou de la colère d'un monarque, » et il jeta à terre le feuillet sur lequel l'ordre était écrit. Valentinien eut de la peine à s'abstenir d'un acte de violence; mais, peu de jours après, on le trouva égorgé dans sa tente, et chacun devina quel était le coupable. Arbogaste, n'osant pas ceindre lui-même le diadème, le donna au rhéteur Eugène, son secrétaire particulier et maître des offices, qui avait la réputation d'un homme instruit et prudent.

390.

Théodose fut vivement affecté du lâche assassinat de Valentinien, son collègue et son beau-frère; mais, comme il n'était pas encore en mesure de le venger, il entretint Eugène dans l'incertitude. Enfin, lorsque ses vaillants généraux, Stilicon et Timasius, eurent organisé et discipliné ses légions ainsi que les barbares alliés, il marcha contre l'Occident. Arbogaste se restreignit à défendre les frontières de l'Italie; mais Théodose, après avoir occupé la Pannonie jusqu'au pied des Alpes Juliennes, vint l'attaquer dans les plaines d'Aquilée, et le vainquit. Arbogaste se donna la mort; Eugène la reçut de la main des soldats irrités, en présence de Théodose. Saint Ambroise, qui avait résisté sans défense à l'usurpateur, refusé ses dons et abandonné Milan pour n'avoir aucun rapport avec lui, vint alors apporter à Théodose l'hommage des provinces occidentales, et obtint une amnistie.

394.

Théodose réunissait ainsi sous son autorité tout le monde romain, et ses vertus comme son âge faisaient concevoir d'heureuses espérances. Peu de temps après sa victoire, il partagea l'empire entre ses deux fils, donnant l'Orient à Arcadius, et l'Occident à Honorius, qu'il appela à Milan pour le revêtir des insignes de l'autorité souveraine. Théodose voulut assister aux jeux splendides donnés à cette occasion; mais sa santé, déjà très-affaiblie, en reçut une telle secousse qu'il mourut dans la nuit. Il fut le dernier empereur qui dirigea d'une main ferme le gouvernement romain, et guida les armées en personne; il laissait parmi ses amis et ses ennemis une haute estime de ses vertus; mais tous prévoyaient, au milieu de graves appréhensions, la fragilité d'un État partagé entre des enfants.

395
17 janvier.

Arcadius, de Constantinople, gouvernait l'Orient; Honorius, de Milan, commandait à l'Italie, à l'Afrique, à l'Espagne, à la Bretagne, au Norique, à la Pannonie, à la Dalmatie, à la moitié de l'Illyrie. Mais Arcadius avait à peine dix-huit ans, Honorius onze, et tous les deux, loin de posséder les qualités nécessaires au milieu de cette grande tourmente, n'avaient pas même celles qu'exigeaient les temps ordinaires. Leur père, il est vrai, leur avait laissé des tuteurs d'une grande habileté, le Gascon Rufin pour Arcadius, le Vandale Stilicon pour Honorius; mais les jalousies de ces ministres et de leurs successeurs rendirent plus profondes les divisions, non-seulement d'État, mais encore d'intérêts entre les deux empires.

Stilicon, grand-maître de la cavalerie et de l'infanterie, avait accompagé Théodose dans toutes les guerres; il fut d'abord son ambassadeur en Perse, puis épousa sa nièce Séréna, dont il eut trois enfants, Euchérius, Marie et Thermantia. Il commanda les armées pendant vingt-trois ans, et jamais il ne vendit les grades, ne frauda les soldats sur leur paye, et n'éleva des hommes indignes, pas même son propre fils; mais, avide de plaisirs et de richesses, son ambition n'était pas satisfaite de se voir courtisé par les flatteurs plus qu'Honorius lui-même, et célébré sans cesse par le meilleur poëte d'alors, Claudien. A travers les flatteries de de ce poëte et les calomnies de l'histoire, les unes et les autres stipendiées, il est difficile d'apercevoir la vérité; mais son courage fut incontestable, et ce courage, il le mit au service d'un empire qui, constitué militairement, devait emprunter à la force sa dernière ressource.

A la mort de Théodose, Stilicon avait prétendu à la tutelle des deux empereurs; du reste, il s'en montra digne par la valeur qu'il déploya contre les barbares. Les légions, comme l'argent et les joyaux, devaient être partagées entre les deux empereurs; il proposa de les conduire lui-même en Orient, soit pour maintenir les soldats dans la discipline, ou s'opposer à l'insurrection des Goths. Mais Rufin, guidé par la jalousie, lui fit défendre par Arcadius de continuer sa marche, s'il ne voulait être considéré comme rebelle. Stilicon n'hésita point à rebrousser chemin; mais il confia le commandement des légions et le soin de sa vengeance au Goth Gaïnas, qui tua Rufin.

395. novembre.

Eutrope, qui le remplaça, tendit d'abord de sourdes embûches à Stilicon pour lui enlever la faveur de son prince, la confiance du peuple et même la vie; puis, grâce à son influence, le docile

sénat de Constantinople déclara l'illustre général ennemi public, et confisqua ses biens en Orient. Enfin, lorsqu'il le vit se diriger vers Constantinople, il excita Gildon, noble Mauritanien, à quitter Honorius pour Arcadius. 396.

Ce Gildon avait en patrimoine mille huit cents milles de terrain sur les côtes d'Afrique, qui formaient autrefois cinq provinces romaines; nommé commandant des armées impériales d'Afrique, il régnait en tyran à la tête de soixante-dix mille hommes, Rome n'exigeant que le tribut de blé qui servait à nourrir l'Italie. Les plaintes des opprimés parvinrent néanmoins à l'empire, et Stilicon, après l'avoir fait déclarer ennemi de la patrie, envoya Mascezel pour le soumettre. Cinq mille hommes suffirent contre cet immense appareil de forces; Gildon, fait prisonnier, se donna la mort. Les chefs de la révolte furent envoyés devant le sénat, impatient de punir ceux qui avaient menacé le peuple dans l'objet le plus cher à son cœur, la nourriture. Dix années plus tard, les poursuites judiciaires contre les complices de Gildon se continuaient encore. 398.

Après avoir lu les odes d'Horace, où les dieux promettent à Rome qu'elle subsistera immuable et dictera des lois aux Mèdes vaincus, qu'on jette les yeux sur le petit poëme de Claudien, *De bello Gildonico*; quel triste contraste! Dans cette œuvre, Rome, à l'aspect misérable, se jette aux pieds de Jupiter, « non « plus avec sa fierté ordinaire, comme aux temps où elle dictait « des lois aux Bretons, ou soumettait à ses faisceaux les Indiens « tremblants; mais la voix faible, la démarche lente, les yeux « baissés, les joues décharnées, les bras amaigris, soutenant à « grand'peine son bouclier sur son épaule débile, laissant ses « cheveux blanchis s'échapper de son casque mal attaché, et « trouvant sa lance rouillée. Parvenue enfin au ciel, elle se pros- « terne aux pieds du dieu tonnant, et exhale de tristes plaintes : « — Si mes murailles, ô Jupiter, méritèrent de naître sous des « auspices durables, si les vers de la sibylle n'ont subi aucune al- « tération, et si tu ne dédaignes pas encore la roche Tarpéienne, « je viens te supplier, non pour que le consul triomphant foule « aux pieds l'Araxe, ou que nos haches oppriment Suse armée « du carquois, et pour que nos aigles soient plantées sur les sa- « bles de la mer Rouge. C'est là ce que tu m'as accordé dans un « temps; aujourd'hui moi, Rome, je te demande la nourriture « seulement, père très-bon; éloigne les angoisses de la famine. « Déjà nous avons rassasié toute colère; déjà nous avons souffert

« au point d'exciter la compassion des Gètes et des Suèves; les « Parthes eux-mêmes frémissent d'horreur à mes infortunes. »

L'orgueil de Stilicon passa toutes les bornes, une fois qu'il eut marié sa fille Marie à l'empereur. Mais Honorius achevait à peine sa quatorzième année, et, dix ans après, sa jeune épouse mourut telle que l'avait reçue un mari sans vigueur ni passions, qui ne sortit jamais de l'enfance dans les vingt-huit années de son règne; Stilicon, qui régnait à sa place, entretenait peut-être son inertie naturelle et son imbécillité.

Néanmoins, c'était alors plus que jamais que l'empire avait besoin d'un prince actif et guerrier. Théodose avait à peine fermé les yeux que les Goths songèrent à sortir de leur repos forcé et à recommencer leurs ravages. Alaric, de la famille princière des Baltes, la plus illustre parmi les Goths après celle des Amales, avait été pour Théodose un ennemi redoutable; puis il s'était réconcilié avec cet empereur, qui l'avait nommé maître des milices. A sa mort, peu satisfait des récompenses qu'il avait obtenues, il restait à contre-cœur dans le territoire qu'on lui avait assigné; il en sortit donc pour dévaster, peut-être à l'instigation de Rufin, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie. Par les Thermopyles, mal défendues, il entra dans la Grèce, qui avait échappé jusqu'alors aux incursions des barbares; les cités et les temples furent détruits, les rites de Cérès Éleusine suspendus, et les habitants, de la mer Noire au golfe Adriatique, tués ou conduits en esclavage.

Alaric, plus rusé qu'on n'aurait pu l'attendre d'un barbare, faisait répandre un oracle qui le disait destiné à détruire Rome et l'empire. Ses espérances étaient nourries par les divisions qui séparaient les deux cours; du reste, placé entre elles, il était en mesure de profiter de leurs fautes respectives. Arcadius eut le tort grave de lui céder la province qu'il avait dévastée et surtout les quatre grands arsenaux de l'Illyrie. Alaric sut apprécier l'importance de ces établissements, et pendant quatre ans il les fit travailler pour lui fournir des machines de guerre; les barbares purent ainsi, aux frais et par le travail des provinces romaines, joindre à leur courage naturel un secours qui leur avait souvent manqué. Alaric vit alors s'accroître son crédit et le nombre de ses adhérents, qui le proclamèrent roi des Visigoths, et lui demandèrent de les arracher à la servitude pour les mener à la victoire.

382.

Une troisième puissance s'élevait donc entre les deux États qui

se partageaient le monde romain; le nouveau roi, calculant avec la sagacité d'un barbare les avantages que lui offraient les deux partis, vendait ses services tantôt à l'Orient, tantôt à l'Occident. Les provinces orientales avaient été parcourues dans tous les sens par les hordes dévastatrices; Constantinople se trouvait dans une position trop forte, et l'Asie n'était pas accessible à l'envahisseur dépourvu de flottes; mais l'Italie! on pouvait la dire encore intacte, et l'Italie sans défense regorgeait de richesses.

Attiré par cette opulente beauté qui fit toujours sa gloire et son malheur, Alaric résolut d'envahir la Péninsule; après avoir franchi les Alpes Juliennes, il consuma beaucoup de temps à surmonter les obstacles qu'on lui opposait pour la défense du pays, surtout à Aquilée. La terreur qu'il répandait au loin était si grande que les riches embarquaient déjà pour la Sicile et l'Afrique ce qu'ils avaient de plus précieux. Les païens voyaient dans ces grandes calamités des signes de la colère des dieux abandonnés; les chrétiens, la punition des crimes auxquels Rome devait sa grandeur et de ceux qui maintenant entraînaient sa décadence : les uns et les autres aggravaient les maux réels par des terreurs superstitieuses.

Honorius sommeillait dans son palais de Milan, où les adulations ne lui laissaient pas même soupçonner que personne osât s'aventurer contre le successeur de tant de Césars; s'amusant à donner la becquée à une nichée de poussins, il n'avait peut-être jamais entendu prononcer le nom d'Alaric. La tempête le réveilla sans lui donner du courage; dans son hésitation entre des frayeurs contraires, il songeait à se réfugier dans quelque partie éloignée de la Gaule. Stilicon, prévoyant l'épouvante qui suivrait la fuite du monarque, s'y opposa, et se chargea de réunir une armée; mais, comme il n'y avait pas de troupes dans l'Italie, qui pourtant était à la tête d'un empire dont le territoire embrassait la Gaule, l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique, la côte d'Afrique et la moitié de la Germanie, il rappela les légions les plus éloignées, laissant la muraille Calédonienne et les rives du Rhin dégarnies ou confiées à des barbares. Stilicon lui-même, qui n'était pas de ces hommes pour qui le patriotisme devient une passion aveugle, exclusive, s'inquiétait peu de la source d'où lui viendrait le secours. Il s'embarqua donc sur le lac de Côme au cœur de l'hiver, arriva dans la Rhétie, apaisa les tumultes, et enrôla tous ceux parmi les ennemis de Rome qui consentirent à devenir ses défenseurs.

Honorius, assiégé avec vigueur dans Asti, était sur le point de se rendre, lorsque Stilicon, soutenu par les forces qui arrivaient de toutes parts, cerna l'armée des Goths; profitant du moment où les barbares célébraient la Pâque, il les assaillit à Pollentia dans la Ligurie, les mit en déroute et enrichit ses soldats de leurs dépouilles. Alaric, après d'habiles et de vains efforts pour défendre son camp, voyant sa femme, ses brus, ses fils, prisonniers, se retira avec la cavalerie; il songeait, pour réparer sa défaite par un coup audacieux, à traverser l'Apennin, afin de semer l'épouvante dans la Toscane et de tomber sur Rome. Mais les chefs des Goths, infidèles à un roi vaincu, ou peu capables d'une constance à toute épreuve, menacèrent de l'abandonner. Il fut donc obligé de prêter l'oreille aux propositions qu'on lui fit d'abandonner l'Italie, à la condition qu'on lui rendrait sa famille et que l'empereur lui payerait une pension. Alaric se proposait, dans sa retraite, de surprendre Vérone; mais Stilicon, prévenu de son dessein, tomba sur lui à l'improviste, et le mit dans une déroute si complète qu'il dut s'estimer heureux d'échapper par la fuite. Et pourtant ce guerrier infatigable, après avoir réuni les débris de son armée dans les montagnes, eut encore l'audace d'affronter l'ennemi, qui jugea prudent de le laisser sortir de l'Italie, trop convaincue désormais qu'elle n'avait plus de barrières contre l'avidité des barbares.

403.

Honorius se rendit à Rome pour célébrer un triomphe auquel il n'avait point contribué. Cette ville, qui depuis cent vingt ans voyait à peine pour la troisième fois un empereur, accueillit avec joie les dons qu'il fit aux églises, le respect inaccoutumé qu'il montra au sénat, et surtout les jeux qu'il faisait préparer dans le cirque. Mais les spectacles sanglants des gladiateurs étaient hautement réprouvés par les prêtres chrétiens; Prudence, dans de beaux vers, conseillait à l'empereur pupille de ne pas les faire célébrer; le pieux Télémaque sortit de son ermitage et descendit lui-même dans l'arène pour les empêcher. Le peuple, furieux, l'égorgea; mais le triomphe de l'humanité fut scellé par le sang du martyr.

404.

La flatterie érigeait à Honorius un arc de triomphe, sur lequel on lisait qu'il avait détruit pour toujours la nation des Goths; mais la prudence donnait un démenti à ces paroles, en faisant réparer et fortifier les citadelles des environs de Rome et les murs de son enceinte. L'empereur, cependant, qui ne se trouvait en sûreté ni dans Rome ni à Milan, alla cacher la pourpre

impériale à Ravenne, protégée tout à la fois par une flotte, par des marais et par des forteresses.

Il était temps, en effet, de se mettre à l'abri ; car tout le Nord s'agitait et poussait vers l'Italie ses flots tumultueux. Alléché par les victoires et le butin des autres barbares, Radagaise (*Radegast*), à la tête d'une foule de Vandales, de Suèves et de Bourguignons, que l'on porte à deux cent mille hommes, partit des rives de la Baltique, et, renforcé sur sa route par des aventuriers de toute nation, il se présenta sur le Danube. Stilicon, persuadé qu'il était impossible de défendre les provinces lointaines quand le danger menaçait l'Italie, appela toutes les garnisons disséminées sur les frontières, fit de nouvelles levées et promit aux esclaves qui s'enrôleraient de l'argent et la liberté ; malgré toutes ces mesures, il put à peine mettre sur pied de trente à quarante mille soldats, auxquels il joignit beaucoup de barbares auxiliaires : tant la dernière guerre avait été meurtrière, tant le service militaire était en horreur !

A la tête d'un des trois corps dont se composait cette multitude, Radagaise traversa, sans rencontrer d'obstacle, la Pannonie, les Alpes, le Pô ; évitant Stilicon qui était campé sur le Tésin, il franchit à l'improviste l'Apennin, ravagea le pays ouvert, détruisit les restes des anciennes cités d'Étrurie et vint mettre le siége devant Florence. Le bruit courait que le farouche guerrier avait juré de faire de la reine du monde un monceau de décombres, et de se rendre ses dieux propices par l'immolation des plus illustres sénateurs. Les partisans de l'ancienne religion nationale, dans l'espoir que cet idolâtre rétablirait le culte des dieux, et que la ruine de la patrie amènerait le triomphe de leur faction, n'excitaient pas le peuple à s'armer de courage ou tout au moins de désespoir ; ils s'écriaient, au contraire : « Vous le voyez, tout périt au temps des chrétiens ; comment résister à celui qui sacrifie chaque jour aux dieux quand cela nous est défendu ? » Les chrétiens ranimaient le courage de Florence assiégée, par des miracles et des révélations ; un habitant assura que saint Ambroise lui était apparu en songe pour lui annoncer que la patrie serait délivrée le lendemain (1). Stilicon, à la tête de son armée, rejoignit en effet le barbare auprès de la ville ; déployant alors cette habileté qui lui avait donné deux fois la victoire sur Alaric,

405.

(1) Paulin, *Vie de saint Ambroise*. Orose lui-même et d'autres écrivains attribuent à un miracle la victoire sur Radagaise.

il évita de risquer une bataille dont la perte eût été irréparable; mais il entoura de fortes tranchées l'ennemi, qui, d'assiégeant devenu assiégé, fut consumé par la famine sur les roches arides de Fésules. Radagaise, contraint de se rendre, eut la tête tranchée, et ses compagnons furent vendus comme esclaves en si grand nombre qu'on en avait plusieurs pour une pièce d'or; mais le climat et le changement de nourriture les firent périr en foule. Stilicon favorisa la retraite des autres bandes, qui s'étaient arrêtées dans les Alpes; car il s'inquiétait peu qu'elles allassent ravager les provinces, pourvu que l'Italie fût sauvée.

L'immense empire d'Occident se réduisait désormais à la Péninsule : la Gaule était occupée par des Francs, des Burgundes et des Allemands; les légions avaient abandonné la Bretagne. D'éphémères empereurs se disputaient les débris du trône d'Auguste; il nous suffira de nommer Constantin, qui, s'étant déclaré empereur des Gaules, obtint d'Honorius le titre de collègue.

407.

Alaric, que les revers n'avaient pas abattu mais instruit, se relevait menaçant; les barbares avaient toujours confiance dans son courage et sa prudence, et toutes les bandes disséminées du Rhin à l'Euxin le choisissaient pour chef. Stilicon chercha donc à le gagner à sa cause pour le faire servir à la soumission de l'empire d'Orient, projet auquel il n'avait jamais renoncé; Alaric, s'étant rapproché des frontières de l'Italie, offrit de la défendre, à la condition qu'on ferait droit à quelques demandes, et qu'on accorderait à ses compagnons une des provinces occidentales restées désertes.

Au milieu de la faiblesse croissante d'Honorius, Stilicon s'était efforcé de rendre quelque énergie au sénat et de l'amener à prendre en main les affaires publiques; mais il n'avait trouvé que des rhéteurs, instruits des formes de l'ancienne république, étrangers à tout le reste, et toujours prêts à faire étalage de paroles superbes, comme au temps où leurs ancêtres disaient à Pyrrhus : « Sors de l'Italie, et nous traiterons ensuite. » Lorsque Stilicon exposa les prétentions du roi goth, les sénateurs s'écrièrent qu'il était indigne de la majesté romaine d'acheter d'un barbare une paix incertaine et honteuse; mais le général, qui songeait moins aux souvenirs de l'histoire qu'aux nécessités imposées par la lâcheté de la cour de Ravenne, fit taire ce patriotisme intempestif et leur ordonna d'accorder à Alaric quatre mille livres d'or, afin qu'il défendît les frontières d'Italie. L'un d'eux, Lampadius, qui osa dire : « Ce n'est point une paix, mais un

contrat d'esclavage! » n'échappa aux conséquences de sa hardiesse qu'en se réfugiant dans une église (1) ; mais les sénateurs, encouragés par cette protestation, s'obstinèrent dans leur refus, opposant ainsi une résistance inaccoutumée au général tout-puissant.

Les sénateurs étaient soutenus par les légions, irritées de se voir préférer des barbares. Honorius lui-même avait été prévenu contre son ministre, qui voulait, lui disait-on, le tenir perpétuellement en tutelle, et peut-être transférer la couronne sur la tête de son fils Euchérius; il résolut donc, sous l'influence d'Olympius, d'exercer en réalité un pouvoir qu'il ne possédait que de nom, et de châtier son tuteur. Dans cette pensée, il se rend au camp de Pavie, composé de troupes romaines, hostiles aux barbares, et, à un signal convenu, il fait égorger tous les amis de Stilicon avec d'autres grands personnages, et saccager leurs maisons.

Les chefs de bandes dont la fortune était attachée à celle de Stilicon lui demandèrent tout d'une voix de les conduire contre ces Romains efféminés : s'il les eût écoutés, le succès aurait pu le justifier; mais il hésita par faiblesse, ou bien il préféra sa ruine au malheur public, et les auxiliaires mécontents l'abandonnèrent. L'un d'eux assaillit sa tente, égorgea les Huns qui la gardaient, et Stilicon se réfugia dans Ravenne au pied des autels; après avoir usé de perfidie pour l'attirer hors de son asile, on le condamna à la peine de mort, qu'il subit avec courage et dignité. 408.

Les individus mêmes qui naguère encensaient le ministre guerrier, crièrent alors au traître, au parricide; ce fut à qui dénoncerait ses amis, qui s'empressaient de se cacher. Olympius, le principal auteur de la trame qui venait de perdre son bienfaiteur, exagérait à Honorius le danger auquel il avait échappé, et l'aigrissait contre la mémoire du sauveur de l'empire. Euchérius, son fils, arraché d'une église, fut tué; Thermantia, sa sœur, qui avait succédé à Marie (2) dans la couche glacée d'Honorius, fut répudiée vierge encore. La fermeté avec laquelle les amis de Stilicon supportèrent les tortures et la mort eut pour résultat de rendre ses services certains et son crime douteux. On l'accusa d'avoir des intelligences avec les barbares, lui qui seul sut tou-

(1) Zosime, liv. 5.

(2) Son cadavre fut retrouvé en 1554, dans le Vatican, avec plusieurs objets précieux; ses vêtements seuls contenaient trente-six livres d'or.

jours les vaincre durant les vingt-trois ans qu'il commanda les armées ; de destiner le trône à Euchérius, lui qui le laissa jusqu'à l'âge de vingt ans humble tribun des notaires ; de méditer le rétablissement du paganisme, lui qui éleva ses enfants dans la religion chrétienne, lui qui était odieux aux gentils pour avoir brûlé les livres sibyllins (1), cet oracle du Capitole, et parce que sa femme avait enlevé un collier à Vesta, la protectrice de Rome.

Dès que la digue fut rompue, le torrent déborda ; s'il restait encore quelques obstacles, Honorius sembla se plaire à les renverser, en congédiant les plus braves de ses défenseurs comme idolâtres ou ariens, afin de les remplacer par des officiers méprisés de l'ennemi, odieux à l'armée. Les barbares qui servaient comme auxiliaires n'étaient retenus dans leur désir de venger Stilicon que par la crainte de compromettre leurs familles et leurs richesses, qu'ils avaient déposées dans les places fortes d'Italie; or l'empereur donna l'ordre que ces otages précieux fussent tous égorgés le même jour, et leurs biens confisqués. Trente mille auxiliaires, dont la colère et le désespoir n'avaient plus de frein, passèrent alors sous les drapeaux d'Alaric, heureux de voir la cour favoriser ainsi ses desseins ; enhardi par la chute de Stilicon qu'il respectait et redoutait, mécontent d'ailleurs de ne plus recevoir la solde promise, et cédant aux instigations des barbares qui venaient de perdre ce qu'ils avaient de plus cher, Alaric demanda satisfaction à l'empire, sous menace de guerre. On l'apaisa néanmoins ; mais les Romains, qui attribuaient à la peur sa modération, rejetèrent ses conditions sans appuyer leur refus par des mesures de défense. Alaric rompt alors tous les liens de la foi et de l'amitié, se met en marche, et, de la cime des Alpes juliennes, il montre à ses compagnons les délices du climat italien, les villes opulentes, les fertiles vergers, les dépouilles de trois cents triomphes accumulées dans Rome, et la facilité de les enlever. Aquilée, Altinum, Concordia, Crémone, tombent en son pouvoir; de nouveaux auxiliaires accou-

409.

(1) On sourit de pitié en voyant l'horreur que témoigne Rutilius Numatianus pour ce forfait énorme, qu'il trouve pire que celui de Néron :

> Omnia tartarei cessent tormenta Neronis,
> Consumat stygias tristior umbra faces.
> Hic immortalem, mortalem percutit ille;
> Hic mundi matrem perdidit, ille suam.
>
> (*Itinéraire*, II.)

rent chaque jour sous sa bannière, qui flotte à la vue de Ravenne, où elle jette l'épouvante. Il côtoie l'Adriatique et prend ensuite la voie Flaminienne ; puis, de ville, en ville et sans être arrêté par le moindre obstacle, il vient dresser ses tentes sous les murs de l'ancienne maîtresse du monde. Un ermite cherche à calmer sa furie, et Alaric lui répond : « Je ne puis m'arrêter, Dieu me pousse en avant ! »

Le temps n'était plus où le peuple romain se levait comme un seul homme contre Annibal et Pyrrhus, où tous, depuis l'humble plébéien jusqu'au dictateur et aux personnages consulaires, couraient vaincre ou mourir. L'empire avait perdu ses meilleures provinces ; les autres étaient si désertes qu'il fallait les repeupler par des essaims de barbares. L'Italie spécialement, par les causes énoncées ailleurs, et surtout par les colonies militaires, se dépeuplait depuis l'époque des premiers empereurs.

Les plaisirs excessifs ou infâmes avaient épuisé les sources de la vie ; les riches, par volupté, les pauvres, par nécessité, fuyaient le mariage, et Constantin accordait de grands priviléges à quiconque avait un enfant. Les riches, ne voulant pas s'avilir dans le commerce ou l'industrie, convertissaient leurs capitaux en terres, qui s'agglomérèrent en domaines immenses, surtout lorsque Trajan eut décrété qu'il fallait, pour aspirer aux honneurs, avoir au moins les trois quarts de son patrimoine en Italie. La classe vitale des petits propriétaires disparut donc, et la population agricole fut remplacée par les esclaves ; mais cette race malheureuse diminuait elle-même, soit parce que les empereurs n'envoyaient plus tous les prisonniers en Italie, depuis que l'Italie avait cessé d'être regardée comme la tête de l'État, soit parce qu'on préférait aux bras robustes capables de conduire la charrue des esclaves efféminés, pour leur faire suivre par centaines, à travers les rues, les maîtres et leurs femmes (1).

Les plaines fertiles de l'Italie avaient été converties en jardins et en parcs inutiles ; c'était de l'Afrique et de l'Égypte qu'on attendait le blé, et lorsque les tempêtes, les tyrans de ces pays ou les flottes ennemies interceptaient le passage, l'Italie était affamée. Après la division de l'empire, la Péninsule cessa de recevoir les tributs du monde et fut soumise à l'impôt comme les autres pro-

(1) AMMIEN MARCELLIN, liv. XIV. Selon Dureau de la Malle, l'Égypte avait à peine un million d'habitants ; la Sicile, 1,200,000 ; la Gaule, 10,000,000 ; l'Italie, un peu moins. La Grèce était déserte.

vinces; elle devint alors semblable à celui qui, accoutumé à la prodigalité dans la demeure des grands, se trouve tout à coup sans appui, pauvre, inerte et gâté par l'habitude.

La peste ravagea plusieurs fois l'Italie; celle qui parut sous Titus fit périr à Rome jusqu'à dix mille personnes dans un jour; elle fut ensuite rapportée d'Orient par l'armée de Lucius Vérus (1), et sévit de nouveau sous Commode, souvent même dans le siècle suivant.

Trois guerres civiles acharnées avaient désolé l'Italie septentrionale au temps des trente tyrans, trois sous Maxence, trois sous les fils de Constantin, deux à la mort de Gratien et de Valentinien II; enfin les barbares, qui ne respectaient plus la barrière des Alpes, venaient enlever les esclaves et les troupeaux, laissant derrière eux un désert inculte.

Divers empereurs avaient cherché à rendre la vie à la Péninsule, soit par l'établissement de colonies militaires, soit par la transplantation de nouveaux habitants. Aurélien dissémina des prisonniers dans le territoire compris entre l'Étrurie et les Alpes maritimes, afin d'y planter des vignes, dont le produit devait être distribué à la plèbe romaine (2): le premier Valentinien dirigea sur le Pô les Allemands pris au bord du Rhin (3); des Taïfales et des Ostrogoths furent envoyés par Gratien aux environs de Modène, de Parme et de Reggio. Mais ces ressources, d'ailleurs insuffisantes pour combler les vides, manquèrent elles-mêmes lorsque l'Italie cessa de recevoir les prisonniers germains ou perses; en outre, depuis qu'on avait supprimé les exemptions d'impôt, rien n'attirait les vétérans étrangers en deçà des Alpes pour s'y établir comme colons.

Saint Ambroise écrivait à Faustin: « En partant de Bologne, tu
« laisses derrière toi Claterna, Bologne elle-même, Modène, Reg-
« gio; tu as à ta droite Brixellum, devant toi Plaisance, dont le
« nom seul rappelle aujourd'hui l'ancienne célébrité; à gauche,
« les Apennins incultes excitent la compassion. Si l'on contemple
« les bourgs autrefois remplis d'une population industrieuse, le
« cœur se serre à voir les cadavres de tant de villes à moitié

(1) Dans la description de cette peste, on trouve plusieurs symptômes semblables à la petite vérole, qui, selon divers écrivains, précéda l'invasion des Arabes.

(2) Vopiscus, 48.

(3) Ammien Marcellin, xviii, 5; xxxi, 9.

« renversées, et la ruine de tant de campagnes détruites pour « toujours (1). »

La Gaule Cisalpine, plus éloignée du foyer de la corruption, avait conservé plus de force vitale; mais, lorsque de nouvelles cours s'établirent à Ravenne et à Milan, les anciennes magnificences introduisirent l'immoralité; les largesses, l'oisiveté; la passion des emplois, les intrigues. Le peuple accourut en foule, attiré par l'appât des dons, et se dégoûta des travaux rustiques, de l'honnêteté monotone de la famille, de la rude simplicité des villages.

Il suffit de dire, pour faire apprécier la situation de l'Italie méridionale, qu'une loi d'Honorius, en 395, dégreva de l'impôt 528,042 arpents de terre en friche dans la contrée qui doit à sa fertilité le nom de *Terre de Labour* (2).

Des bandes de brigands erraient audacieusement dans ces vastes déserts. Déjà, dans les temps anciens, elles avaient infesté les routes; elles se multiplièrent durant les guerres civiles, et leur nombre s'accrut dans la suite. Un chef, du nom de Ballas, à la tête de six cents bandits, désolait l'Italie inférieure au commencement du troisième siècle; il fallut deux années d'efforts à Septime-Sévère pour les exterminer (3). Le mal prit de telles proportions, que Valentinien I[er] résolut de désarmer l'Italie comme les provinces : nul ne pouvait porter les armes sans sa permission expresse; nul, excepté les personnes de qualité, n'était autorisé à monter à cheval dans le Picénum, la Flaminie, l'Apulie, la Calabre, le Brutium, la Lucanie, le Samnium, et, plus tard même, aux environs de Rome (4) : mesure extrême qui atteste la gravité du mal, et qui enlevait à la population tranquille tout moyen de se défendre contre ceux qui bravaient la loi. Comme ces bandes se composaient principalement de pâtres, Honorius décréta que ceux qui feraient élever leurs enfants par des pâtres seraient considérés comme entretenant des intelligences avec les brigands (5). Un grand nombre d'individus étaient poussés sur les routes et dans les bois par l'avide tyrannie des agents du fisc,

(1) *Epist.* 39.
(2) *Code de Théod.*, liv. XI, tit. 28, l. 2.
(3) DION, liv. LXXV. La désolation et les brigandages sont bien antérieurs au gouvernement des papes, auquel on les attribue.
(4) *Code de Théod.*, liv. XV, tit. 47, l. 1; liv. IX, tit. 30, l. 3, 5.
(5) Ibid., liv. IX, tit. 34.

qui, sous prétexte d'anciennes dettes, rançonnaient le pays, et molestaient les contribuables par des extorsions, des emprisonnements, des supplices.

Les citoyens pouvaient-ils aimer une patrie dans laquelle ils ne trouvaient ni grandeur, ni dignité, ni sécurité, ni justice? Depuis que la vie publique s'était concentrée dans le cabinet de l'empereur, il ne restait aux doctes, aux hommes d'État, qu'à étudier le droit civil, à déployer leur talent de rhéteurs et leur savoir de jurisconsultes dans les petites affaires des particuliers. Les proscriptions dictatoriales, la guerre civile et les supplices ordonnés par les empereurs avaient anéanti la noblesse ancienne; la nouvelle, qui n'avait ni traditions à garder, ni priviléges à défendre, se pressait en foule autour du prince pour exercer une partie de son autorité tyrannique, et se hâter de jouir d'une proie qui allait bientôt lui être ravie.

Dispensés du service militaire par la jalousie des empereurs, exclus des affaires publiques par la constitution, méprisant l'industrie comme vile, le peuple et les riches croupissent dans l'oisiveté, ou bien manifestent leur turbulente énergie dans les factions du cirque et les excès du luxe. L'égoïsme domine partout, et chacun, avec une avidité mercenaire, spécule sur les malheurs publics afin d'obtenir des emplois, des plaisirs, de la puissance, et, comme instrument de succès, de l'argent, acquis par tous les moyens, parjures, corruption, faux témoignages, vols même. Si quelqu'un a conservé le sentiment du noble et du juste, il gémit sur les calamités publiques; mais, voyant qu'elles sont irréparables, il abandonne la société aux ambitieux et aux misérables; puis, armé de mépris, il se renferme dans un cercle de vertus austères, mais sans entrailles, ou s'étourdit au milieu des plaisirs sensuels, et, par des rites superstitieux, interroge une destinée qu'il redoute et ne peut éviter.

La classe moyenne, plus morale, parce qu'elle était plus laborieuse, n'existait plus; l'empire ne comptait que des riches et des mendiants, séparés par un abîme. Les décurions et les sénateurs, à force d'héritages et d'usurpations, enrichis par les biens des familles qui tombaient dans la servitude ou l'indigence, avaient occupé des provinces entières, et, devenus respectivement le centre d'un petit monde, ils fermaient les yeux sur tout le reste. Si le Goth enlevait à l'un d'eux ses domaines de la Thrace, il lui en restait d'immenses dans l'Espagne; si le Bourguignon lui brûlait ses récoltes dans la Gaule, les oliviers de la Syrie continuaient à lui

fournir leur produit. De là, cette imprévoyance étonnante de gens qui dansaient sur le bord de la tombe; de là, cette foule d'abus commis par les grands ; car quel magistrat pouvait commander l'obéissance au possesseur de provinces entières ?

Dans les provinces, la noblesse impériale, qui avait le privilége des hautes magistratures, ressemblait à celle de Rome, et répandait au loin la dépravation de la métropole ; la noblesse de la campagne, investie des honneurs municipaux, imitait ces exemples. Lorsque le droit de cité fut généralisé, les oisifs, devenus plus nombreux, durent être nourris aux frais du trésor, dont les besoins augmentaient à mesure que ses ressources diminuaient. Bientôt les campagnes et les villes furent abandonnées par leurs habitants, qui accouraient à Rome pour jouir et briguer ; là il fallait les nourrir, c'est-à-dire leur distribuer, au lieu de blé, du pain, de la viande, des vêtements, de l'argent, le tout aux dépens du reste de l'empire.

Les grandes villes devinrent le refuge d'une foule d'artisans et d'affranchis, qui vivaient du trafic restreint que leur laissait le monopole impérial, ou fournissaient des aliments au luxe et aux voluptés des seigneurs ; du reste, c'était une tourbe arrogante, inquiète, avilie, foulée aux pieds, qui menaçait et tremblait. Comme au temps de Coriolan, elle ne s'agitait pas dans l'intérêt de ses droits ou pour défendre la patrie, mais pour demander du pain et des jeux, pour soutenir à prix d'argent les cabales d'eunuques et de favoris qui, dans peu d'années, faisaient d'immenses fortunes en vendant les faveurs du monarque. Ignorante et opprimée, craignant de perdre ce qu'elle ne possède pas, avide d'un avenir qu'elle ne connaît ni n'espère, elle se réjouit, non de sa propre liberté, mais du massacre de ses anciens oppresseurs ; elle triomphe alors qu'elle peut accroître les souffrances, et demander qu'on jette les chrétiens aux lions, ou qu'on précipite dans le Tibre les tyrans, ses idoles de la veille. Les Romains ne montrèrent de vigueur qu'une seule fois, c'est-à-dire quand ils repoussèrent la loi Papia Poppæa, qui réprimait le libertinage.

Ainsi, plus d'affection pour les faibles, plus de subordination envers les puissants, plus de zèle pour l'ordre social, plus de dignité de caractère, plus de vénération pour la Divinité ; mais une corruption savante, dépourvue d'imagination et pauvre de raison, qui se borne à commenter les œuvres des anciens, à remuer des discussions vermoulues, semblable enfin à ces vieillards qui racontent et vantent le passé lorsqu'ils ont perdu le sens du pré-

sent : telle était Rome. Les doctrines théurgiques, dernier aliment de croyances affaiblies, essayaient de ranimer cette société décrépite; ainsi le merveilleux et l'incroyable devenaient réalité.

Pouvons-nous éprouver de la pitié pour cette Rome dégénérée? Dans notre époque, si la corruption des riches et des savants soulève notre dégoût, nos regards se détournent pour se reposer sur les classes laborieuses. A Rome, ces classes étaient organisées en maîtrises, même en vertu de l'ancienne constitution ; mais, loin de servir à la protection réciproque, elles devinrent la proie du fisc, qui exigeait de l'ensemble des associés ce qu'il n'aurait pu obtenir de chacun d'eux individuellement. Leurs charges étaient si lourdes qu'il serait difficile d'en comprendre la longue existence, si nous ne savions pas que les empereurs avaient le droit d'y introduire forcément de nouveaux membres; qu'une fois entrés, ceux-ci n'en pouvaient plus sortir, et que tout individu qui s'en éloignait y était reconduit comme déserteur.

Les campagnards, cette classe si nombreuse et si vitale de la population moderne, étaient des colons libres ou esclaves, distincts de nom plus que de fait, et peu supérieurs aux bêtes qui les aidaient dans leurs travaux. Au lieu de leur inspirer des sentiments patriotiques ou d'éclairer leur courage, on les tenait dans l'ignorance et désarmés, afin de les rendre incapables de retourner contre leurs tyrans leurs bras ou leur pensée. Les maîtres, toujours éloignés, les plaçaient sous la surveillance d'un esclave ou d'un affranchi de prédilection qui exerçait sur eux le despotisme arrogant et cruel du serviteur qui commande. Le colon n'avait aucun moyen légal de se plaindre à son patron ou contre lui; accablé sous le poids de redevances toujours croissantes, il contractait des dettes; quand l'oppression devenait intolérable, il prenait la fuite, abandonnant maison, terres, famille, pour se mettre au service d'un autre et recommencer son existence d'inévitables misères, à moins que son premier maître ne le réclamât au moyen des procédures sommaires établies par la loi.

Si quelque chose pouvait compenser la liberté, la condition du colon était plus misérable que celle des cultivateurs esclaves, que le maître nourrissait au moins pour conserver ces machines vivantes. Mais l'excès des travaux et la dureté des intendants diminuaient leur nombre chaque jour; or, comme les victoires ne comblaient plus les vides, il fallait acheter de nouveaux esclaves des barbares, ou parmi les gens qu'une condamnation avait privés de la liberté. Les esclaves de cette catégorie, incapables de supporter

l'oppression dans laquelle ils n'étaient pas nés, ne pouvaient être contenus que par le fouet et les chaînes ; mais, à la première occasion, ils s'enfuyaient, ou, s'entendant entre eux, ils égorgeaient leurs maîtres et se réfugiaient dans les bois pour vivre de pillage. N'ayant à attendre des Romains que des châtiments, ils caressaient les barbares, apprenaient leur langue, leur servaient même de guides, et se réjouissaient du massacre d'un peuple des fers duquel ils s'étaient affranchis (1); quelquefois encore ils sortaient de leurs retraites pour tomber sur les colons, dont ils aggravaient les misères. Le propriétaire assailli ou menacé, s'il était sénateur opulent, pouvait requérir la force publique ; mais le maître d'un petit domaine, auquel la loi défendait l'usage des armes, se trouvait dans l'impossibilité de prévenir leur attaque. Il n'avait donc d'autre ressource que de vendre son fonds au voisin plus riche, ou de le laisser inculte, à moins que le fisc ne s'en emparât en paiement des lourdes contributions non acquittées ; libre alors des charges de la propriété, il se réfugiait à Rome.

Cette ville offrait partout le spectacle de la magnificence, de la servitude et de la mort : des campagnes abandonnées et des parcs voluptueux ; la solitude et des troupeaux d'esclaves ; des maisons de plaisance splendides ; des routes éternelles, bordées de monuments, qui, des rives de la Clyde et de l'Euphrate, venaient aboutir au forum, plus célèbre par ses souvenirs historiques que de vastes royaumes.

Aux trente-sept portes renfermées dans l'enceinte de Rome, qui avait quinze milles de circuit, correspondaient autant de faubourgs, semblables à des villes, qui se prolongeaient jusqu'à la mer, jusqu'aux monts des Sabins, et pénétraient dans l'antique Latium et l'Étrurie. Là se pressait une population accourue de toutes les parties du monde, mais réduite à un tiers par les désastres récents, et surtout depuis que Rome avait pour rivales, outre Constantinople, Carthage, Trèves, la florissante Milan et la marécageuse Ravenne; là se trouvaient réunis des Cappadociens, des Scythes, des Juifs ; là s'agitait cette cohue, mélange de toutes races et de toutes croyances, sans profession, sans patrie, sans nom, qui est la plaie de toutes les métropoles.

La plèbe ne gagne plus rien par la vente de son vote ou par

(1) Sidoine Apollinaire, *Ep.* v, 5. Il dit de Seronat : *Exsultans Gothis, insultansque Romanis, leges Theodosianas calcans, Theodoricianasque præponens... Barbaris provincias propinans.* Ep. vii, 7.

les faux témoignages; il n'y a plus de Clodius et de Catilina qui la soudoient pour faire des émeutes; les rois étrangers n'achetent plus sa faveur, et ne l'instituent plus héritière de provinces entières; la pompe des triomphateurs ne renouvelle plus chaque année les abondantes largesses, et les empereurs ne se soucient plus de ses applaudissements et de son affection. La translation de la cour à Constantinople ou à Milan et le départ des nombreuses familles sénatoriales ont laissé sans pain une multitude affamée, habituée à ne vivre que de leurs aumônes. La plèbe reste donc découragée comme le mendiant qui a consumé sa jeunesse dans l'oisiveté. Théodose et Gratien sont obligés de réprimer la mendicité qui encombre les rues. L'ancien orgueil n'a transmis que ses vices, accrus par le contact des étrangers venus de tous les pays. Sous Théodose, de mauvais lieux s'étaient établis dans le voisinage de certains moulins; les hommes qu'on y attirait, tombaient dans des trappes, puis on les forçait de tourner la meule, sans qu'on entendit jamais parler d'eux au dehors (1). Ce crime se commettait au milieu de Rome, et sans un soldat, qui eut le bonheur d'échapper à ce piége, il serait resté ignoré.

Cependant le peuple, ancien maître du monde, n'avait pas perdu le droit d'être nourri gratuitement; chaque jour, on distribuait aux citoyens du pain à très-bas prix, dans deux cent cinquante-quatre fours et deux cent soixante-huit magasins désignés à cet effet pour chaque quartier. On y ajoutait du lard pour cinq mois, fourni par les porcs de la Lucanie, et qui, au temps de Valentinien III, s'élevait à trois millions six cent vingt-huit mille livres. Trois millions de livres d'huile, envoyée par l'Afrique, étaient distribuées pour l'éclairage et les frictions des bains; enfin on donnait à bas prix du vin produit par les vignes de la Campanie.

Tout soulèvement de l'Afrique ou de la Sicile, d'où l'on tirait le blé, semait l'épouvante à Rome; lorsque l'Égypte dut approvisionner Constantinople, il fallut remplir les greniers avec les froments du Rhône, de la Saône et de l'Ibérie (2). Des sommes énormes sortaient donc de l'Italie pour subvenir aux achats des vêtements, de la nourriture, des marbres, des bois pour les constructions, des bêtes féroces pour les spectacles, outre la solde des troupes auxiliaires et les tributs honteux payés aux barbares.

(1) Socrate, *Hist. eccl*, v. 8.
(2) Claudien, *in Eutropium.*, i, 401.

La populace, que l'on nourrit, non par humanité, mais pour empêcher le désordre, sans abri, sans couche, les pieds nus et couverte de haillons, se presse dans les théâtres et les cirques, s'enorgueillit de noms pompeux, se baigne dans des thermes dignes de rois, boit et joue. La nouvelle d'une défaite lui arrache des gémissements qu'elle a oubliés le lendemain ; à l'annonce d'une victoire, elle s'écrie : « Vive l'empereur ! nous aurons du pain et des jeux. »

Du pain et des jeux, c'est à quoi désormais se bornent tous ses désirs ; car elle porte l'amour des spectacles jusqu'au délire. « Si elle apprend (dit Ammien Marcellin) qu'il arrive de quelque part des cochers ou des coursiers, elle s'attroupe autour du crieur public, comme ses aïeux fixaient leurs regards étonnés sur les fils de Léda, messagers de la victoire. La plèbe passe sa vie au jeu, dans le vin, dans les mauvais lieux et les spectacles. Le grand cirque est le centre de ses espérances, son temple, sa demeure, sa tribune. Elle est au forum, dans les carrefours, sur les places ; celui qui jouit d'une plus grande autorité parcourt les rues en criant que l'État est perdu si, dans les courses prochaines, un certain cocher, son protégé, n'obtient pas la victoire. Le jour des luttes équestres, avant que le soleil montre au ciel son disque splendide, ils accourent au cirque, l'emportant en vitesse sur les chars prêts à entrer dans la lice ; plusieurs même veillent pendant la nuit, dans la crainte de voir succomber la faction qu'ils protégent (1). »

Saint Augustin et Orose racontent que les Romains qui s'étaient réfugiés à Carthage pour échapper au fer d'Alaric, passaient la journée entière dans les théâtres. Rien ne semblait perdu tant que l'on possédait le cirque ; l'épée des Goths n'avait fait aucune blessure à Rome, si les citoyens pouvaient jouir encore des jeux publics (2) : de là, cette phrase heureuse de Salvien : « Le peuple meurt et rit (3). » Rome était amusée par trois mille danseurs et autant de musiciens ; tel était l'engouement pour eux qu'ils furent les seuls exceptés de la mesure qui, pendant une grande disette, bannit de la ville tous les étrangers, même les professeurs d'arts libéraux (4).

(1) Liv. XXVIII.

(2) SAINT AUGUSTIN, *De Civ. Dei*, I, 52 ; OROSE, I, 6.

(3) *De Providentia.*

(4) Saint Jérôme (*adversus Rufinum*, liv, II) rappelle Philiston, Lentulus, Marullus et d'autres auteurs de comédies biologiques et éthologiques, drames

Les excès du luxe se joignaient à ceux de la misère et de la corruption. Les patriciens ne savaient que s'enorgueillir de la gloire de leurs aïeux, aux austères vertus desquels ils ne pouvaient opposer qu'un faste qui croissait à mesure que leur importance politique diminuait. Le nom de sénat n'indiquait même plus le premier corps de la capitale d'un empire; mais d'opulents sénateurs habitaient des palais qu'on pourrait appeler des quartiers, des villes même, puisqu'ils renfermaient des places, des temples, des hippodromes et des bois (1). On pouvait aussi donner le nom de provinces à leurs domaines, dont quelques-uns tiraient quatre mille livres d'or par an, et un tiers de cette valeur en denrées, c'est-à-dire un revenu de quatre millions et demi. C'est à peine si l'on eût jugé digne d'appartenir à cet ordre celui qui n'aurait eu que mille ou quinze cents livres d'or pour en soutenir les charges et l'éclat fastueux. Macrin, lorsqu'il fut élu empereur, pouvait suffire aux dépenses de l'État avec ses propres revenus. Saint Jérôme reproche à Héliodore, noble citoyen d'Aquilée, qui devint plus tard évêque d'Altinum, ses vastes portiques, ses campagnes délicieuses et ses maisons qui couvraient d'immenses espaces (2). Paula, la pieuse amie de ce saint, comptait parmi ses propriétés la ville de Nicopolis.

Ces immenses richesses, dissipées en frivolités, servaient à remplir la maison de vaisselle d'argent, à multiplier ses propres images en bronze ou en marbre revêtu de feuilles d'or, à surcharger d'ornements les chars, de soie et de pourpre les vêtements, qui, s'ouvrant à dessein, laissaient voir des tuniques somptueuses sur lesquelles on avait brodé des figures d'animaux ou de plantes. Lorsqu'un sénateur paraissait en public, il était précédé de cuisiniers efféminés, et suivi d'une cinquantaine d'esclaves et de bouffons, de parasites et d'eunuques de tout âge, au visage pâle et livide. Le fils d'Alypius, dans les solennités obligées de l'année de sa préture, dépensa, en six ou sept jours, un million

qui reproduisaient les habitudes de la vie domestique, et qui nous auraient fourni de précieux renseignements.

(1) Nous avons recueilli tous ces faits dans un curieux fragment d'Olympiodore, conservé par Photius. Ce même Olympiodore a fait le vers suivant :

Est urbs una domus : mille urbes continet una urbs.

Rutilius Numatianus (*Itinerarium*, III) dit :

Quid loquar inclusas inter laquearia silvas,
Vernula quæ vario carmine ludit avis?

(2) *Epist.* 14.

deux cent mille *nummes* d'or (environ vingt-quatre millions et demi de francs). Le fils de Symmaque, sénateur de médiocre fortune, en dépensa deux millions; le fils de Maxime, quatre millions. Ces Anicius, ces Pétronius, ces Olybrius, dont le patriotisme consistait à faire parade de leur arbre généalogique, non-seulement s'éloignaient de la carrière des armes, mais ne souffraient pas même que leurs esclaves fussent enrôlés; lorsque l'empereur Honorius voulut compléter son armée par des esclaves, ils remplirent la curie de leurs plaintes, offrant une somme d'or à leur place, tant ils préféraient un splendide entourage au salut commun (1).

Se soustraire aux soucis des affaires publiques, à toute occupation domestique, passer la journée entière aux bains et babiller dans des réunions d'oisifs, sortir quelquefois avec un appareil immense pour voir leurs esclaves chasser les bêtes féroces, ou s'embarquer sur le lac Lucrin pour se rendre à leurs magnifiques maisons de plaisance, avec une foule de jeunes esclaves, d'eunuques, de laquais, telle était leur existence. Au seuil de leurs maisons on trouvait les autels de la déesse *Tutela*, dont le nom donnait bon présage à l'entrée (2). Le valet de chambre ne vous annonce que lorsque le maître s'est lavé de la tête aux pieds. Un esclave tarde-t-il à venir avec l'eau tiède pour les ablutions, il reçoit trois cents coups de fouet. L'orgueilleux patron ne donne que sa main ou son genou à baiser aux clients, qui viennent encore lui offrir leur hommage, ou recevoir des promesses et des sportules; mais qu'ils ne se flattent pas d'acquérir ses bonnes grâces, s'ils ne sont pas habiles à flatter, à jouer des instruments, à chanter; s'ils ne savent pas risquer un patrimoine sur un coup de dés, pratiquer l'art divinatoire, prendre les auspices sans lesquels on n'entreprenait rien d'important (3). A l'exception de quelques traités frivoles, les livres étaient oubliés, et les bibliothèques fermées comme des sépulcres; on ne voyait que des

(1) Symmaque, liv. viii, Ep. 65.

(2) *Ipsa Roma orbis domina, in singulis insulis domibusque, Tutelæ simulacrum cereis venerans ac lucernis, quam ad tuitionem ædium isto appellant nomine, ut tam intrantes quam exeuntes domos suas, inoliti semper commoneantur erroris.* (Saint Jérôme, Comm. d'Isaïe.)

(3) Ammien Marcellin, xiv, 6, xxviii, 2. — *Plena sunt conventicula nostra hominibus, qui tempora rerum agendarum a mathematicis accipiunt. Jam vero, ne aliquid inchoetur aut ædificiorum aut hujusmodi quorumlibet operum diebus quos ægyptiacos vocant, sæpe etiam nos monere non dubitat.* (Saint Augustin, *Expos. epist. ad Galatas*, chap. iv.)

orgues hydrauliques, des lyres grandes comme un char, des flûtes et autres instruments énormes, dont le bruit sonore, accompagné de la voix des chanteurs, remplissait les palais.

Si l'on trouvait encore quelque symptôme de vie dans cette tourbe vicieuse, lâche, arrogante, il se manifestait par l'inimitié qui divisait les chrétiens et les gentils; au lieu de s'entendre pour le salut de la patrie commune, les premiers attribuaient tous les maux de l'empire à l'indulgence des Césars envers les restes de l'idolâtrie; les seconds faisaient des vœux pour le triomphe des barbares dans l'espoir qu'ils relèveraient les autels abattus.

409. Telle était la situation des choses lorsqu'Alaric s'approchait de cette ville, qui n'avait pas vu d'armées étrangères depuis 624 ans, c'est-à-dire depuis le jour où Annibal arbora les enseignes de Carthage devant la porte Colline. Avec l'arrogance familière aux peuples déchus, chacun répétait en souriant : « Il est impossible qu'un barbare assiége cette ville gigantesque, comme le fit Porsenna lorsqu'elle sortait à peine de son berceau ! » Mais Alaric en forme le siége et lui coupe toute communication avec la campagne et le Tibre. Les Romains tombèrent alors dans le désespoir ; mais, comme il faut au vulgaire, dans les grandes calamités, une victime expiatoire, il accusa Stilicon d'avoir appelé Alaric, et Séreua, sa veuve, d'entretenir des intelligences avec lui pour venger la mort de son époux. Le sénat, entraîné par les clameurs populaires, condamna donc à mort la veuve de Stilicon, acte de condescendance qui atteste toujours une faiblesse coupable. Ainsi les Romains, cruels et d'accord pour le crime, étaient divisés et pusillanimes dans la défense.

La famine exerçait tous les jours de plus grands ravages; la charité des moines et de Læta, veuve de l'empereur Gratien, était loin de pouvoir suffire à tant de besoins. La multitude, réduite à se nourrir d'aliments immondes, mourait dans les rues, où la corruption des cadavres engendrait des maladies. On opposait les superstitions aux calamités ; des augures étrusques vinrent affirmer qu'ils avaient sauvé Narni par leurs rites, en attirant la foudre sur les ennemis, et offrirent d'en faire autant à Rome. Pompéien, préfet de la ville, interrogea les livres pontificaux, afin de savoir quelles mesures il convenait de prendre; mais les sibylles, qui avaient prédit l'éternité de Rome à son berceau, n'avaient de voix que pour lui annoncer la mort quand elle était à l'agonie. Les aruspices déclarèrent alors que le ciel ne pouvait être apaisé que par des sacrifices publics, et qu'il fallait que le sénat

en corps montât au Capitole ; aucun des sénateurs n'osa assister à la cérémonie, et les Étrusques furent congédiés. On attendait encore des secours de Ravenne; mais cet espoir fut trompé, et il ne resta plus qu'à implorer la clémence du roi goth.

Le sénateur Basile et Jean, tribun des notaires, lui furent députés afin d'obtenir les meilleures conditions. « Ne vois-tu pas, lui dirent-ils, combien Rome est encore peuplée? » Il leur répondit : « Plus le foin est épais, mieux il se fauche, » et il leur ordonna de lui livrer tout l'or et tout l'argent, de l'État ou des particuliers, qui se trouvaient dans la ville, tous les objets de prix et tous les esclaves barbares. « Mais que nous laisses-tu donc? » demandèrent les députés : « La vie, » repartit Alaric. Il consentit néanmoins à une trêve, et, cédant à quelque sentiment d'humanité, il limita la contribution à cinquante mille livres d'or, trente mille d'argent, trente mille de poivre, quatre mille robes de soie, trois mille pièces d'écarlate fine; de plus, tous les esclaves barbares durent être mis en liberté. Bien que tous les citoyens fussent mis à contribution, on ne pouvait compléter la rançon : il fallut recourir aux ornements des temples et fondre un grand nombre de statues, entre autres celle de la Valeur; les idolâtres lui donnèrent d'amers regrets, car la destruction de ce simulacre leur annonçait que la vertu romaine avait péri.

Alaric, satisfait à ce prix, leva le siége ; les portes s'ouvrirent, et, durant trois jours, un marché de vivres se tint dans les faubourgs, ce qui permit de remplir les greniers publics et les magasins particuliers, dans la prévision de nouveaux désastres. Alaric, pour épargner les outrages aux vaincus, maintint parmi ses troupes une discipline sévère ; puis il se dirigea vers l'Etrurie avec la pensée d'y passer l'hiver. Il vit accourir sous ses drapeaux quarante mille barbares, dont il avait brisé les fers, et qui ne respiraient que vengeance contre leurs maîtres impitoyables; en même temps Ataulphe, son beau-frère, lui amenait un renfort de Goths et de Huns. A la tête de cent mille hommes, il devint alors la terreur de l'Italie ; mais, comme il paraissait désirer la paix, on envoya de Rome à Ravenne trois sénateurs pour solliciter l'échange des otages et la conclusion d'un traité, dont Alaric avait arrêté les bases : il voulait la charge de général des armées d'Occident avec une provision annuelle en argent et en blé, outre la possession de la Dalmatie, du Norique, de la Vénétie, qui le rendaient maître du Danube et de l'Italie. Olympius, ministre d'Honorius, refusa d'accéder à ces exigences, et fit suivre les négocia-

teurs d'un corps de six mille Dalmates, destinés à la garnison de Rome; les barbares, irrités de cette précaution menaçante, les cernèrent et les taillèrent en pièces. Peu après, Olympius tomba dans la disgrâce d'Honorius et fut contraint de s'exiler; il revint au pouvoir, le perdit de nouveau, et périt sous les verges après avoir eu les oreilles coupées.

L'empereur, qui ne pouvait se passer d'un maître, le remplaça par Jovius, préfet du prétoire; les hérétiques et les païens furent alors rappelés aux commandements et aux magistratures. Gennéride, d'origine barbare, idolâtre par la croyance, nommé général de la Dalmatie, de la Pannonie, du Norique et de la Rhétie, disciplina les troupes, les encouragea, leur donnant des récompenses dont parfois il faisait lui-même les frais pour suppléer à la parcimonie de la cour; il parvint encore à gagner dix mille Huns auxiliaires, bien pourvus de vivres et de troupeaux, et put alors garantir la frontière illyrique.

La cour, loin de seconder ses efforts, ne s'occupait que d'intrigues ignobles et dangereuses. A l'instigation du préfet Jovius, les gardes mutinés demandèrent la tête de deux généraux et des deux premiers eunuques; les généraux eurent la tête tranchée, et les eunuques se réfugièrent à Milan. Le palais fut de nouveau bouleversé par un autre eunuque intrigant, nommé Eusèbe, et par le cruel Allobic, jusqu'au moment où, devenus ennemis par jalousie mutuelle, le premier périt sous le bâton en présence même de l'empereur; l'autre s'entendit avec Constantin, empereur des Gaules, pour renverser Honorius, et, sous prétexte de combattre les Goths, il le fit descendre sur les rives du Pô. Le complot fut découvert, et Honorius, qui n'osait pas, tant il sentait son impuissance, punir juridiquement Allobic, disposa une cavalcade au milieu de laquelle il le fit assassiner; mettant alors pied à terre, il s'agenouilla et rendit grâce à Dieu, qui l'avait délivré d'un traître.

Alaric, par l'intermédiaire du pape Innocent I[er], avait envoyé de nouvelles propositions de paix, et Jovius commençait à négocier, lorsque l'empereur, entraîné par ses courtisans, lui écrivit de disposer du trésor, mais de ne pas prostituer à un barbare les honneurs militaires de Rome. Cette lettre fut communiquée à Alaric, qui, outré de colère, se répandit en invectives contre l'imbécile Honorius, et rompit les négociations. D'un autre côté, la cour obligea les principaux officiers à jurer, sur la tête sacrée de leur souverain, de ne traiter en aucun temps ni à aucune con-

dition avec l'ennemi, et de lui faire, au contraire, une guerre implacable : tant les marais de Ravenne inspiraient de confiance, et tant la confiance aveugle les hommes qui sont éloignés du péril, ou qui veulent dissimuler leur frayeur !

Mais dissimuler le péril, ce n'est pas l'écarter; déjà tout l'empire était à la merci des barbares, et Rome vit de nouveau sous ses murs le terrible Alaric. Retenu par quelque modération, malgré sa colère et sa prospérité, le roi goth expédia des évêques à l'empereur afin qu'il sauvât la ville et l'Italie d'une ruine inévitable; mais enfin, blessé de voir repousser toutes les conditions qu'il offrait, il occupa le port d'Ostie et somma Rome de se rendre à discrétion, sous la menace, dans le cas de refus, de détruire d'un coup les magasins d'où elle tirait ses subsistances. Le sénat dut céder aux cris du peuple, et, par ordre d'Alaric, il accepta pour empereur Flavius Attalus, préfet de la ville. Le nouveau chef de Rome nomma le barbare général des armées d'Occident, et choisit Ataulphe pour comte des domestiques, c'est-à-dire de la garde du corps. Après avoir distribué les charges civiles et militaires à ses partisans intimes, Attale convoque le sénat et lui déclare qu'il veut rétablir la majesté romaine, étendre l'empire sur l'Égypte et l'Orient, envahis par des usurpateurs : stupides forfanteries dans la bouche d'un empereur qui était le jouet des barbares. Des troupes furent envoyées en Afrique pour la ramener sous le joug; Milan et le reste de l'Italie proclamèrent d'une voix unanime le nouvel Auguste, qui, pour se faire des partisans, soutint les gentils et leur permit de rouvrir leurs conciliabules. Campé près de Ravenne au milieu des bataillons goths, il refusa la proposition d'Honorius de partager les provinces occidentales, en disant : « Qu'il dépose à l'instant la pourpre, et je lui accorderai un exil tranquille dans quelque île éloignée. »

Jovius, ministre d'Honorius, et Valens, son général, passèrent du côté d'Attale. Le fils de Théodose fut si effrayé de cette désertion qu'il tremblait de rencontrer un traître dans chacun de ses amis et de ses serviteurs, et tenait des navires à l'ancre pour aller rejoindre son neveu. Mais quatre mille vétérans, envoyés d'Orient à son secours, se chargèrent de défendre Ravenne; les quelques bataillons expédiés par Attale en Afrique furent taillés en pièces par Héraclien, qui, empêchant l'exportation des grains, affama Rome et fit soulever le peuple. Alaric, d'un autre côté, conçut de l'ombrage de sa créature, qui parfois montrait plus de condescendance envers le sénat qu'envers les Goths; il le dépouilla

410.

donc des insignes impériaux, et le fit remettre entre les mains d'Honorius comme gage de la paix.

L'empereur, sous l'influence de ses ministres orgueilleux, et fier de quelques sorties heureuses, repoussait la paix; Alaric, ne respirant que vengeance et pillage, reparut alors sous les murs de Rome, dans laquelle il entra, après un long siége, par la trahison de quelques esclaves. Il passa sous les arcs de triomphe élevés, sept années auparavant, pour célébrer l'entière destruction de son peuple, et la ville des Césars, après avoir pillé le monde pendant onze cent soixante-trois ans, devint la proie des barbares. Alaric ordonna d'épargner le sang et de respecter les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul; ainsi la religion devenait l'unique sauvegarde de ceux qui l'avaient persécutée. Un Goth, étant entré dans la maison d'une pieuse fille d'un âge mûr, lui demanda de l'or; elle le conduisit à une armoire et lui montra une grande quantité de vases précieux : « Je ne chercherai point, lui dit-elle, à retenir ce que je ne puis défendre; mais je veux que vous sachiez que ces objets sont consacrés à saint Pierre; si vous y touchez maintenant, le sacrilége retombera sur votre conscience. » Le barbare n'osa point s'en emparer, et prévint de sa découverte Alaric, qui donna l'ordre de les restituer intacts dans l'église du prince des apôtres. Spectacle singulier! une procession de Goths farouches, partie du mont Quirinal, porta ces vases au Vatican entre deux haies de soldats, en mêlant des cris guerriers à de pieuses psalmodies. Le Christ triomphait où les armes terrestres étaient réduites à l'impuissance; tant de vies sauvées dans les saints asiles attestaient la puissance civile de la religion, comme elles annonçaient que des temps nouveaux s'élevaient sur les ruines des temps anciens.

24 août.

Hors de ces refuges, la fureur des barbares commit tous les excès qui d'ordinaire désolent une ville prise d'assaut; les esclaves, encore très-nombreux, assouvirent leur haine dans des flots de sang. Le pillage s'étendit depuis les chefs-d'œuvre des arts jusqu'aux meubles des particuliers; l'or, les bijoux, les tables d'ivoire, les trépieds d'argent, furent jetés pêle-mêle avec les tapis et les vêtements de soie sur la longue suite de chars qui suivait l'armée gothe. D'admirables statues furent renversées, et des vases magnifiques partagés par la hache de l'ignorant barbare. Les vainqueurs, pour découvrir les trésors, infligèrent d'atroces tortures; des palais s'écroulèrent dans les flammes; beaucoup d'hommes périrent, un plus grand nombre devenaient

esclaves, s'ils n'étaient rachetés par l'affection des parents ou la charité religieuse. Des vierges et des matrones échappèrent à la honte par une mort volontaire (1). Une dame d'une grande beauté, assaillie par un jeune Goth, lui résista jusqu'au moment où, touché de tant de vertu, il la conduisit lui-même saine et sauve à son mari (2).

Le sixième jour, les Goths évacuèrent la ville, et, gorgés de butin, descendirent par la voie Appienne dans l'Italie méridionale, pillant et soumettant un pays qui leur offrait tout ce qui peut séduire un conquérant, mais rien pour l'arrêter. Le camp des Goths était rempli de citoyens romains et de matrones d'illustre naissance; esclaves désormais et misérables jouets de la fortune, ils versaient le vin de ces coteaux, dont la propriété leur échappait, aux grossiers barbares du Nord, qui, assis sous les platanes et les éternels lauriers des jardins de Lucullus et de Cicéron, jouissaient des délices du beau ciel d'Italie, prêts à s'élancer à de nouveaux combats, à de nouveaux massacres. Une foule d'Italiens se réfugiaient dans des terres plus éloignées, quelques-uns dans les îles ou en Afrique, d'autres en Égypte, à Constantinople, à Bethléem, et ceux qui avaient pu soustraire leurs biens à la dévastation venaient au secours de leurs compagnons d'infortune. Les églises employaient leurs trésors à nourrir les pauvres, à racheter les prisonniers. Proba, autre amie de saint Jérôme, avait perdu d'immenses richesses dans le sac de la ville; arrivée en Afrique, elle distribua aux réfugiés les revenus des vastes domaines qu'elle y possédait.

Alaric, parvenu au détroit de Messine, jeta les yeux sur la Sicile, dont il voulait s'emparer, afin de passer en Afrique; mais une tempête dispersa le premier convoi, dégoûta les Goths d'un élément qui leur était étranger, et la mort d'Alaric les en éloigna tout à fait. Pour donner la sépulture au héros, ils détournèrent le Bussento, qui baigne les murs de Cosenza, et creusèrent au milieu du lit une fosse dans laquelle ils déposèrent Alaric avec de riches dépouilles; puis, après avoir égorgé les esclaves qu'ils avaient employés à ce travail, ils rendirent le fleuve à ses rives ordinaires, afin que personne ne connût le dernier asile de l'homme qui avait été la terreur de Rome, et que son repos ne fût jamais troublé par des vengeances postérieures (3).

412.

(1) Saint Augustin n'approuve pas le fait (*De Civ. Dei*, II, 17).
(2) SOZOMÈNE, IX, 10.
(3) JORNANDÈS, *De rebus gothicis*, chap. XXX.

Les suffrages des Goths se portèrent alors sur Ataulphe, beau-frère du chef défunt. En secondant Alaric, il avait conçu le projet de renouveler la face du monde, et d'élever, sur les débris de la puissance romaine, un empire goth; mais l'expérience lui ayant appris que la force démolit et n'édifie pas, qu'il faut, pour fonder un État, des lois et des institutions auxquelles ses compatriotes n'étaient point préparés, il résolut de mériter la reconnaissance en ranimant l'empire moribond (1). Il suspendit donc les coups du glaive, en offrant la paix et son amitié à la cour impériale, qui, malgré son serment insensé, se trouva heureuse de les accepter; elle chargea même ses nouveaux alliés d'aller combattre les tyrans qui dominaient au delà des Alpes. Ataulphe emmena hors de l'Italie ses compagnons, qui l'avaient parcourue et ravagée pendant quatre ans; mais, quoique alliés, les Goths, qui avaient contracté les vices de l'empire et non ses habitudes policées, n'en ravagèrent pas moins les campagnes, tantôt par indiscipline, tantôt sous prétexte de rébellion.

Ataulphe s'était épris de Galla Placidia, fille de Théodose, qui, née dans la pourpre, voulut jouer un rôle dans les affaires politiques, abandonnées par ses frères indolents. Elle se trouvait à Rome lors du premier siége par Alaric, et, cruelle ou légère, elle consentit à la mort de Séréna, sa cousine. Faite prisonnière par les Goths, elle fut traitée avec égards et douceur, peut-être grâce à la protection d'Ataulphe, dominé par des sentiments de tendresse. Lorsqu'il demanda sa main, les ministres d'Orient dissuadaient avec orgueil d'une pareille mésalliance; mais Placidie ferma l'oreille à leurs conseils, et le mariage fut arrêté avant le passage des Alpes par les Goths, puis célébré solennellement à Narbonne. Placidie, vêtue en impératrice, s'assit sur un trône splendide, et plus bas, auprès d'elle, Ataulphe avec le costume romain. Les dépouilles de l'empire furent le cadeau nuptial. Cinquante jeunes garçons d'une grande beauté, habillés d'étoffes de soie, apportèrent chacun deux plateaux surchargés, l'un de pièces de monnaie d'or, l'autre de pierres précieuses; le chœur des épithalames était dirigé par Attale, ce roi détrôné, qui n'avait pas dédaigné de devenir le courtisan des rois Goths.

Un voile fut jeté sur les excès commis pendant les désordres

(1) Il le dit lui-même à un Narbonnais, qui le rapporta à saint Jérôme dans un voyage en terre sainte, en présence d'Orose, qui nous l'a transmis (liv. VII, 43).

passés, et l'on s'occupa de ranimer un peu la capitale, qui reçut en abondance des vivres de l'Afrique ; les habitants mettaient tant de hâte à rentrer dans la ville qu'il en arriva quatorze mille dans un seul jour (1). Mais comment se flatter d'une amélioration durable au milieu de tant de calamités et de périls imminents? Les remèdes eux-mêmes attestaient la gravité des blessures que l'Italie avait reçues, puisque la Campanie, la Toscane, le Picénum, le Samnium, la Pouille, la Calabre, l'Abruzze, la Lucanie, les provinces les plus maltraitées, durent être exemptées de tout impôt, sauf un cinquième destiné à l'entretien des postes publiques ; les terres vacantes étaient concédées, libres de toutes charges, aux propriétaires voisins ou à des étrangers.

De nouveaux malheurs fondirent sur l'Italie, lorsque le comte Héraclius, violant la foi qu'il avait gardée au milieu des circonstances les plus critiques, souleva l'Afrique; non content d'arrêter l'expédition des blés pour la Péninsule, il arma une flotte puissante (2), vint débarquer à l'embouchure du Tibre, et se dirigea sur Rome; mais, battu par les troupes impériales, il s'enfuit en Afrique, où il fut pris et décapité.

L'honneur de cette victoire appartenait à Constance, qui gouvernait Honorius depuis la mort d'Allobic. Cet Illyrien, doué de la force et de la beauté qui plaisent à la multitude, se distinguait par des manières affables et des saillies spirituelles; il avait en outre tant de courage et d'habileté que, pendant toute la durée de son administration, non-seulement il mit la Péninsule à l'abri des invasions, mais il recouvra quelques provinces. Dans les Gaules, il vainquit l'empereur Constantin, qui, bien qu'il eût pensé rendre sa personne sacrée en se faisant ordonner prêtre, fut envoyé en Italie et mis à mort. Attale lui-même, abandonné par Ataulphe, fut conduit à Honorius, qui l'exposa aux risées de sa capitale, lui fit couper deux doigts et l'exila à Lipari.

411.

414.

Ainsi Honorius, faible de corps et d'esprit, triomphait en cinq ans de sept compétiteurs; mais alors même qu'il devait témoigner plus de reconnaissance à Ataulphe, il l'irrita en exigeant qu'il lui rendît Placidie. Ataulphe, dès ce moment, rompit avec l'empire. Constance, qui aspirait à la main de Placidie, après avoir assuré ses derrières par un traité de paix avec les barbares établis sur la rive gauche du Rhin, dirigea de vives attaques contre

(1) Olympiodore, dans Photius.
(2) Orose dit 4,500 bâtiments; Marcellin 700.

les Goths. Ataulphe, repoussé, traversa les Pyrénées, et fut
415. bientôt assassiné à Barcelone; Sigeric, son meurtrier, après l'avoir remplacé dans le commandement, égorgea ses six enfants, et contraignit la fière Placidie à faire douze milles à pied, au milieu d'une tourbe de femmes esclaves, devant le cheval de l'assassin de son époux. Mais, après sept jours de domination, il fut tué lui-même et remplacé par Wallia, qui, ennemi déclaré des Romains, parcourut l'Espagne jusqu'à la mer; il convint ensuite avec Constance de lui rendre Placidie, de combattre au nom d'Honorius les barbares d'Espagne, et de donner des otages, à la condition d'obtenir en échange soixante mille boisseaux de blé et un pays pour y établir ses compagnons.

Honorius triompha pour les victoires remportées par Wallia, auquel il assigna l'Aquitaine, et Toulouse pour sa résidence; les Burgundes reçurent la première Germanie, d'où ils s'étendirent peu à peu sur le beau pays qui prit d'eux le nom de Bourgogne. Les Francs, après avoir combattu les ennemis de Rome, finirent par imiter leurs dévastations, et se répandirent dans toute la seconde Germanie. L'île de Bretagne, restée sans garnisons, depuis que l'usurpateur Constantin avait conduit les troupes sur le continent, obtint d'Honorius la permission de se défendre avec ses propres forces. Son exemple fut imité par les Armoricains qui occupaient dans la Gaule le territoire situé entre la Seine et la Loire; c'est ainsi que le colosse romain se décomposait pièce à pièce.

En Italie, Constance, pour réaliser ses vœux, non d'amour, mais d'ambition, demanda la main de Placidie, qui finit par l'épouser sur l'ordre exprès d'Honorius, obtenant pour elle et son
421. mari le titre d'Augustes. Néanmoins, quand leurs images furent apportées à la cour de Constantinople, Théodose le Jeune refusa de les accepter, et la guerre était imminente; mais Constance mourut au milieu de ses préparatifs militaires.

Lorsque ce ministre, qui, pendant onze ans, avait soutenu la
2 septembre. faiblesse d'Honorius, eut cessé de vivre, les intrigues recommencèrent à troubler la cour. Placidie, à qui son frère portait une amitié si vive qu'elle provoquait la malignité, encourut sa haine à force d'être desservie par les envieux; après des intrigues et des querelles, elle fut obligée de chercher avec ses fils un asile à la cour
423. 15 août. d'Orient. Honorius, qui, durant un règne assez long, n'avait agi que sous l'impulsion de son entourage, mourut bientôt après son départ. Le peuple, pour tourner en ridicule son insouciance vo-

luptueuse, racontait que la nouvelle de la prise de Rome l'avait désolé, jusqu'au moment où il sut qu'il s'agissait de l'ancienne métropole du monde, et non de sa poule favorite, à laquelle il avait donné ce nom (1).

On peut dire que le paganisme reçut le dernier coup sous le règne de cet empereur. Arcadius ordonna d'abattre les temples dans les villes et la campagne, et d'en faire servir les matériaux à la réparation des ponts, des grandes routes, des aqueducs, des remparts de Constantinople; il dépouilla les ministres des idoles de tout privilége, et défendit tout culte superstitieux sous des peines très-graves (2). Honorius menaça du dernier supplice quiconque sacrifierait aux faux dieux, abolit les revenus des temples, destina ces édifices à des usages publics, punit les fonctionnaires qui toléraient les sacrifices, et chargea les évêques de les empêcher (3). Un grand nombre de temples furent donc démolis; quelques-uns devinrent des églises, et leurs biens passèrent dans les mains du clergé.

CHAPITRE LV.

VALENTINIEN III. LES HUNS.

Honorius, pour établir entre les deux empires une séparation plus complète, décréta que les lois émanées de Constantinople n'auraient aucune force en Occident. Dans l'Orient, l'état des choses n'était pas meilleur qu'en Italie; bien plus, la monarchie, qui ne trouvait aucun frein dans le souvenir d'anciens priviléges, exerçait un despotisme plus insolent. Toute la magnificence de la cour ne pouvait déguiser l'incapacité du jeune Arcadius; à l'exemple d'Honorius, il se plaçait sous la tutelle des favoris, qui tour à tour s'emparaient et abusaient du pouvoir. Lorsqu'il mourut, après un règne de treize ans, Honorius fit quelque tentative pour devenir le tuteur de son neveu, Théodose II; mais bientôt il l'abandonna à l'influence des favoris, puis de Pulchérie, sa sœur,

(1) Procope, *De bello gothico.*

(2) C'est la loi qui reconnait officiellement le culte chrétien comme le seul dominant, xvi *Kalendas decembris* 408 (Code de Théod., liv. xvi, tit. 20, l. 29).

(3) Ibid., liv. xvi, tit. 10, l. 13, 14, 15, 16.

qui se montrait plus digne de gouverner la moitié de l'empire que son oncle et son frère, bien qu'elle eût consacré sa virginité à Dieu et se livrât à toutes les pratiques de la dévotion. Malgré les bons maîtres dont elle entoura le royal enfant, elle ne put développer son intelligence. La Perse, néanmoins, renouvelait ses attaques contre l'empire, et lui enlevait l'Arménie.

423. Après la mort d'Honorius, Théodose prit le titre d'empereur d'Occident, et envoya des troupes contre Jean, secrétaire du défunt, qui avait usurpé le diadème; après une courte résistance dans Ravenne, Jean, fait prisonnier, eut la main gauche coupée, fut livré sur un âne aux huées de la populace, et décapité enfin dans le cirque d'Aquilée.

Théodose se trouvait alors seul maître de tout l'empire; mais, soit insouciance ou modération, il céda l'Occident à son neveu

425. Placide Valentinien, fils de Constance et de Placidie. Valentinien III, à peine âgé de six ans, fut fiancé à Licinia Eudoxie, fille de Théodose, et confiée à la tutelle de sa mère, qui le gouverna pendant vingt ans, le détournant des compositions viriles par une éducation efféminée. Placidie néanmoins était elle-même incapable de tenir les rênes de l'État, et ne savait pas les confier à de bonnes mains.

Le dernier soutien des empires qui s'écroulent, ce sont les guerriers, et Placidie trouva deux excellents généraux dans Aétius et Boniface. Le premier, né dans la Mésie inférieure, d'une Italienne mariée à un Scythe, avait suivi de bonne heure la carrière des armes, et connaissait les barbares, soit comme leur adversaire sur les champs de bataille, soit pour avoir été un de leurs otages. Boniface s'était distingué dans les camps aussi bien que dans l'administration; nommé gouverneur de l'Afrique, qu'il avait délivrée, il gagna le respect et l'affection par sa justice et son intégrité. L'accord de ces deux hommes aurait pu donner quelque vigueur à l'empire; mais leur inimitié précipita sa ruine. Durant les derniers troubles, Boniface était resté fidèle à Valentinien, tandis qu'Aétius avait mis soixante mille Huns au service de l'usurpateur. Aétius perdit sa cause, mais la peur le fit caresser, et grandir même dans la faveur de l'impératrice; résolu de s'élever sur les ruines de Boniface, il suggère à Placidie de le rappeler de l'Afrique, et, par un avis secret, il prévient en même temps son rival qu'il s'expose à payer son obéissance de sa tête. Boniface l'écoute, et, au lieu de déposer le commandement, il prend les armes; déclaré rebelle par Placidie, il fait inviter Gen-

séric, roi des Vandales, à passer en Afrique pour s'y créer un établissement.

Genséric, de petite stature, devenu boiteux à la suite d'une chute de cheval, mais réfléchi, méprisant le luxe, lent à parler, prompt à la colère, avide de richesses et toujours prêt à combattre (1), avait conduit ses hordes en Espagne pour s'y fixer; s'embarquant sur des vaisseaux que lui avaient fournis Boniface, qui l'appelait, et les Espagnols, qui voulaient s'en débarrasser, il passa en Afrique avec cinquante mille hommes, auxquels se joignirent des mécontents et des Maures vagabonds. 429.

Saint Augustin, évêque d'Hippone, usa de son autorité de prélat et d'ami pour détourner Boniface de sa vengeance insensée. D'autres amis parvinrent à découvrir la fraude des lettres écrites par Aétius, et Boniface repentant vint livrer sa tête à Placidie; Carthage et les garnisons romaines rentrèrent dans le devoir. Mais le coup était porté, et quelques grandes sommes que Boniface offrît à Genséric pour lui faire quitter l'Afrique, le Vandale resta non plus comme auxiliaire, mais comme maître et dévastateur. Après avoir défait son ancien complice, qui combattait avec le courage du repentir, il parcourut librement la campagne, et ravagea les sept provinces qu'on appelait le grenier de Rome et du monde entier; partout il faisait massacrer sans distinction d'âge, de sexe, de condition, arracher les vignes et les oliviers, et, si la terreur n'a point exagéré, il égorgeait les prisonniers devant les villes assiégées, afin d'infecter l'air.

Après la destruction de l'armée romaine, Boniface désespéré abandonna cette terre sur laquelle il avait attiré tant de maux; arrivé à Ravenne, il reçut un accueil bienveillant de Placidie, qui le nomma patrice et général des armées romaines. Ces honneurs parurent un outrage à Aétius, qui n'avait rien perdu de sa confiance, malgré la découverte de sa perfidie; il accourut donc avec une bande de barbares, et, tant l'autorité impériale était déchue, il assaillit son rival à main armée. Boniface eut l'avantage; mais il mourut bientôt d'une blessure qu'il avait reçue, pardonnant à son ennemi et donnant même à sa femme, dont les richesses étaient considérables, le conseil de l'épouser. Aétius, assuré de son pardon, revint à la cour, et l'impératrice, baisant la main qu'elle ne pouvait abattre, l'éleva au rang de patrice. L'inexactitude et la brièveté des chroniqueurs de l'époque 432.

(1) JORNANDÈS, *De rebus gothicis*, chap. 33.

rendent ces faits inexplicables. Avec Aétius, il n'est plus question du patriotisme antique; la liberté pour lui, c'était d'affranchir ses maîtres des étrangers, et lui-même de quiconque lui faisait obstacle; il combattait pour cet honneur militaire qui, aujourd'hui même, entraîne une foule de soldats à répandre leur sang, à conquérir le titre de héros pour une cause qu'ils n'ont point examinée, qu'ils ignorent peut-être.

439. Genséric, après avoir vaincu Carthage, qui s'était relevée de ses ruines, distribua à ses soldats les meilleures terres de Tripoli à Tanger, et réduisit en servitude les anciens possesseurs. Aucune autre invasion ne pouvait être aussi préjudiciable à l'Italie; les sénateurs, en effet, perdirent les riches domaines qu'ils avaient en Afrique; le fisc, l'immense héritage de Gildon; la plèbe, les distributions de blé et d'huile qu'on tirait de cette province. Les empereurs avaient donc à cœur de la recouvrer; mais Genséric, aussi rusé que brave, fit échouer toutes leurs tentatives. Après avoir équiqué une flotte qui rappelait les meilleurs temps de Carthage, il envahit la Sicile, s'empara de Palerme et opéra plusieurs descentes sur les côtes de la Lucanie.

Au milieu de ces calamités, un nouveau fléau fondit sur l'empire; nous voulons parler des Huns. Il est impossible de les confondre, comme l'ont fait les historiens du dix-huitième siècle, avec les Mongols et les Tartares (1); il nous paraît plus conforme à la vérité de les rattacher à la race finnique, c'est-à-dire à celle dont

(1) Comme de Guignes, *Histoire des Huns, des Turcs et des Mongols*, 1756-58 ; cet auteur a été contredit par Ghébard dans l'*Histoire de Hongrie*, I, 187, puis par Klaproth, Rémusat, et enfin par tous les orientalistes. Rémusat et Saint-Martin ont reconnu néanmoins les Gètes et les Ases dans les *Yué-ti* et les *Osi*, mentionnés dans les annales chinoises comme ayant les cheveux blonds. Dans une histoire des royaumes bouddhiques, nous trouvons, vers 500, les *Yué-ti* en guerre avec les peuples des rives de l'Indus, pour leur disputer la coupe d'or de Bouddha. Les arguments étymologiques ont peu de valeur quand ils sont isolés. Bergmann (dans le *Nomadische Streifereien unter den Kalmuken;* Riga, 1804, vol. I, p. 129) trouve la racine du nom de *Muntsak*, père d'Attila, dans le mongol *mu*, mauvais, et *tzack*, temps. Il transforme Attila en *Etzel*, qui signifie quelque chose de majestueux. Ces noms s'expliquent également, et avec moins d'effort, par l'idiome hongrois : Attila est *atzel*, acier; Muntsak, *mentseg*, fertilité. On pourrait aussi déduire le nom d'Attila de la racine *atta*, *atti*, *ætti*, qui, dans beaucoup de langues asiatiques, signifie juge, chef, roi ; d'où Attale, roi marcoman, Attale de Pergame, Attale le Maure, Atéa le Scythe, Atalaric, Éticon, etc. etc. D'autres trouvent les noms de Bléda, de Balamir, de Munzuk, dans les noms slaves de Blad ou Vlad, Bolemir, Muzok.

dérivent les Hongrois modernes. Les Italiens, épouvantés à l'apparition de ces hordes étrangères à la race indo-germanique, et ne trouvant pas d'images capables d'exprimer leur terreur, eurent recours aux fables ; on disait que le roi Filimer, roi des Goths, ayant trouvé parmi les siens quelques magiciennes, les chassa dans un pays désert, loin, bien loin de son camp; des esprits malins les rencontrèrent dans leur retraite, et, s'étant accouplés avec elles, engendrèrent les Huns, êtres horribles et de petite taille, qui ne ressemblaient à des hommes que par l'usage de la parole (1). Ammien Marcellin leur prête une férocité sans égale ; à peine nés, on leur sillonnait le visage avec un fer rouge, afin d'empêcher la barbe de pousser. Petits, trapus, avec des membres vigoureux, de grosses têtes, des épaules ramassées, on aurait pu les prendre pour des animaux debout sur leurs pattes, ou pour les grossières cariatides qui supportent les balcons ; ils portaient la tête haute, montaient admirablement à cheval, et lancaient les flèches avec une grande dextérité.

Ils faisaient de la chasse leur occupation habituelle. Quelques Huns, en poursuivant une biche blanche, traversèrent les Palus-Méotides, et connurent ainsi le pays des Scythes. Dans la pensée qu'ils devaient l'indication de cette route à des moyens surnaturels, ils exhortèrent leurs compatriotes à envahir la contrée qu'ils avaient découverte. Leur conseil fut suivi; les Huns vainquirent une partie des peuples qu'ils rencontrèrent, et mirent les

(1) Cette description de Jornandès est conforme à celle de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en 472, *Carm.* II. 245 :

> Gens animis membrisque minax ; ita vultibus ipsis
> Infantum suus horror inest. Consurgit in arctum
> Massa rotunda caput; geminis sub fronte cavernis
> Visus adest, oculis absentibus : acta cerebri
> In cameram vix ad refugos lux pervenit orbes;
> Non tamen et clausos, nam fornice non spatioso
> Magna vident spatia, et majoris luminis usum
> Perspicua in puteis compensat puncta profundis.
> Tum, ne per malas excrescat fistula duplex,
> Obtundit teneras circumdata fascia nares,
> Ut galeis cedant. Sic propter prœlia natos
> Maternus deformat amor, quia tensa genarum
> Non interjecto fit latior area naso.
> Cætera pars est pulchra viris. Stant pectora vasta,
> Insignes humeri, subcincta sub ilibus alvus.
> Forma quidem pediti media est, procera sed exstat
> Si cernas equites ; sic longi sæpe putantur
> Si sedeant.

autres en fuite par la terreur qu'inspirait leur horrible aspect ou leur férocité sans pareille. Sous la conduite de leur roi Balamir, ils soumirent les Akatsires et les Alains, avec lesquels ils se jetèrent sur le pays des Ostrogoths, qu'ils dispersèrent et subjuguèrent. Les Visigoths cherchèrent un asile sur les terres de l'empire, abandonnant aux Huns la contrée au nord du Danube, où ils s'étaient établis depuis un siècle et demi, et qui devint alors le centre d'un nouvel État dont la durée devait être de soixante-dix-sept ans.

376.

Balamir, encouragé par le succès, dévasta les provinces romaines et détruisit un grand nombre de villes; mais enfin il fut apaisé par la promesse d'un tribut annuel de dix-neuf livres d'or (20,000 fr.). Uldin, qui lui succéda dans le commandement, fut assassiné, et les Romains durent conjurer par de plus larges tributs les menaces de Karaton; dès lors les Huns se trouvèrent quelquefois mêlés aux événements qui agitèrent l'empire. Après avoir traversé le Danube, ils dévastèrent la Thrace et menacèrent Constantinople; mais la peste les décima. Roïlas recevait de Théodose le Jeune le tribut annuel de trois cent cinquante livres d'or (370,000 fr.) pour se tenir tranquille; il eut peut-être des intelligences perfides avec Aétius; mais à peine il concluait de nouveaux traités avec Valentinien III, qu'il mourut, laissant l'autorité suprême à son neveu Attila.

400. 425. 433.

Selon le portrait que les historiens nous ont transmis, Attila avait la figure difforme, le teint olivâtre, la tête grosse, les cheveux crépus, le nez camus, les yeux petits et enfoncés, quelques poils au menton, la taille épaisse et vigoureuse, le regard et le maintien fiers, comme un homme qui se sent, par l'énergie, supérieur à tous ceux qui l'entourent. Sa vie était la guerre, mais il savait se maîtriser; exigeant avec sévérité la justice chez les autres, il ne la voyait pour lui que dans sa volonté; il se montrait néanmoins accessible à la prière et bienveillant envers ceux qu'il prenait sous sa protection. Comme il ne se fiait pas uniquement dans sa force, il fit répandre quelques-uns de ces contes dont le merveilleux séduit la multitude : une génisse s'étant blessée au pied dans un pâturage, le berger étonné chercha dans l'herbe, et vit saillir la pointe d'une épée; après l'avoir déterrée, il vint l'apporter au roi, qui la reçut comme un don du dieu de la guerre, et un signe de la domination universelle. « L'étoile tombe, disait-il, la terre tremble; je suis le marteau du monde, et l'herbe ne croît plus où mon cheval a passé. » Un ermite l'ayant

appelé *Fléau de Dieu*, il adopta ce surnom comme un augure, et convainquit les peuples qu'il le méritait.

Attila fut d'abord la terreur de Théodose le Jeune, qui acheta une paix honteuse au prix d'un tribut annuel de sept cent livres d'or, lui permit en outre de commercer librement sur les rives du Danube, et lui restitua tous ceux de ses sujets qui s'étaient réfugiés dans les provinces impériales; lorsqu'Attila eut en son pouvoir ces transfuges, parmi lesquels se trouvaient quelques jeunes gens de race royale, il les fit tous crucifier. Alors il attaque les barbares qui s'étaient établis ou erraient dans le centre de l'Europe: les Gépides, les Ostrogoths, les Suèves, les Alains, les Quades, les Marcomans, courbent la tête ou sont réduits à l'obéissance par Attila, qui domine depuis la terre des Francs jusqu'à la Scandinavie, et répand une terreur universelle. Courtisé par une foule de rois, il n'a qu'à faire un signe, et six cent mille guerriers se précipitent sur le pays que la vengeance des dieux lui a désigné.

Après avoir ravagé le monde barbare, il se retourna contre le monde civilisé, assaillit la Perse, et fut repoussé; excité par le Vandale Genséric, il se jette alors sur l'empire romain, développe ses troupes sur une ligne formidable de cinq cents milles, de l'Euxin à l'Adriatique, et fait dire à Théodose et à Valenticien de lui préparer un palais. Trois victoires signalées l'amènent jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Il saccagea soixante-dix villes, réduisit en esclavage tous ceux qui avaient échappé au massacre, et voulut que Théodose renonçât au titre de seigneur de la contrée qui s'étend du Danube à la Neisse et à la Nava, en Thrace. Chaque fois qu'il désirait rémunérer quelqu'un des siens pour ses bons services, il l'expédiait à la cour de Constantinople sous prétexte de réclamer l'exécution des traités; mais en réalité l'ambassadeur, après avoir prodigué les insultes, s'enrichissait des dons que lui faisait l'Auguste épouvanté.

Rassasié de victoires et de sang, le roi des Huns alla chercher le repos, non dans quelque ville, mais dans son propre campement situé entre le Danube, la Theiss et les Carpathes, dans ces champs d'Austerlitz illustrés depuis par la victoire la plus signalée des temps modernes. C'est là que les vainqueurs du monde et leurs femmes se plaisaient, en témoignage de leurs triomphes, à étaler l'or et les pierreries sur leurs personnes, leurs chaussures, leurs épées, leurs armures, et à charger leurs tables de vaisselle d'or et d'argent. Attila seul, qui semble un géant parce

qu'il se dresse sur un vaste amas de ruines, et devant lequel chacun tremblait, de la Baltique à l'Atlas et au Tigre, n'avait d'autre parure que ses armes; à table, il se servait de coupes et de plats de bois, et ne mangeait que de la viande et du pain. Dans ce campement, il reçut les ambassades humbles et pompeuses des empereurs romains, auxquels il permit, au prix de grands sacrifices, de vivre encore quelque temps.

450. 28 juillet. Peu après, Théodose II mourut d'une chute de cheval, à l'âge de cinquante ans, après quarante-trois ans d'un règne déshonoré par l'avilissement de l'empire, mais illustré par le code qu'il fit publier. Pulchérie obtint alors, en vertu d'un titre légal, le pouvoir qu'elle exerçait déjà de fait, et, pour la première fois, une femme se trouva, en son propre nom, à la tête de l'empire romain. Pour se donner un collègue plutôt qu'un mari, elle choisit Marcien, sénateur sexagénaire, qui avait appris à l'école des armes et du malheur des vertus inconnues aux Césars bercés dans la pourpre.

Marcien sentait combien il lui importait de conserver la paix; mais, comme il ne la voulait pas au prix d'une lâcheté, il répondit au roi des Huns, qui lui faisait réclamer le tribut avec arrogance : « J'ai de l'or pour mes amis, et du fer pour mes ennemis. » Dernières paroles dignes d'un Romain. Attila se résolut à la guerre, et quitta les pâturages de la Pannonie; mais il hésitait sur la route qu'il devait prendre, et ne savait pas s'il marcherait vers l'Orient ou l'Occident, s'il effacerait du monde Constantinople ou Rome. Les événements qui suivirent le jetèrent sur Rome.

Aétius, après avoir contraint Placidie à l'élever aux plus hautes dignités, à sacrifier ses ennemis à sa vengeance, dominait avec orgueil au milieu d'un faste insolent, tandis que le véritable empereur croupissait dans un lâche repos, sous la protection de cette vaillante épée. Aétius, en effet, retarda de quelques années la ruine complète de l'empire; il refréna les Vandales par des traités, maintint l'autorité impériale dans la Gaule et l'Espagne, et conclut une alliance avec les Francs et les Suèves. Il n'avait jamais interrompu ses relations avec les Huns d'Attila, dans le camp duquel il faisait élever son fils Carpilion; sa médiation entretenait la paix entre l'empereur et ce redoutable adversaire, mais au prix de fréquentes humiliations. Bien plus, il eut à sa solde des Huns et des Alains lorsqu'il voulut combattre les Burgundes et les Visigoths, établis déjà dans les Gaules. Mais, comme Genséric

invitait les Huns à se jeter sur les Gaules, Attila se dirigea vers cette contrée, où l'appelait aussi l'alliance des Francs, qui l'occupaient depuis le Rhin jusqu'à la Somme.

Honoria, sœur de Valentinien III, lui procura une apparence de droit; reléguée pour avoir aimé le chambellan Eugène, elle expédia au roi des Huns un eunuque, chargé de lui offrir son anneau et tous les droits qu'elle pouvait lui apporter comme sa femme; Attila fit alors demander la main d'Honoria à titre de fiancée, et, avec elle, la moitié de l'empire. On lui répondit que les femmes romaines n'avaient aucun droit à la succession, et la princesse fut mariée de nom à un homme obscur, puis condamnée à une prison perpétuelle. Attila réunit donc un grand nombre de peuples germains et de vassaux ou alliés, saccagea plusieurs villes de la Gaule, et mit le siége devant Orléans.

450. Aétius ne s'était laissé abuser ni par les offres insidieuses d'Attila, ni par les intrigues d'une faction qui, dans la cour italienne, était favorable à la paix par une lâche appréhension de la guerre. Devenu héros par une volonté réfléchie, comme il l'avait toujours été par le courage, il réunit le plus de troupes qu'il put; il trouva surtout de vaillants auxiliaires dans les Visigoths et leurs alliés, qui avaient pris les armes pour repousser les nouveaux envahisseurs d'une contrée où ils commençaient eux-mêmes à goûter les douceurs de demeures stables. Un général romain, s'il parvenait à rassembler une armée, était sûr de triompher par la tactique d'une multitude d'aventuriers indisciplinés, qui n'avaient pour eux que la valeur personnelle. Attila le sentit, et, plus embarrassé qu'aidé par la multitude qu'il traînait à sa suite, il connut l'hésitation, leva le siége d'Orléans, repassa la Seine, et attendit l'ennemi dans les champs Catalauniques, sur la Marne, où la cavalerie pouvait manœuvrer sans obstacles.

451. Là se trouvèrent en présence les trois mondes, asiatique, romain et germanique, les hommes auxquels échappait la domination sur l'Europe moderne, et ceux qui la saisissaient. Rome avait sous ses drapeaux des Visigoths, des Lètes, des Armoricains, des Gaulois, des Brennes, des Saxons, des Burgundes, des Sarmates, des Alains, des Francs, des Ripuaires; avec Attila marchaient d'autres Francs et d'autres Burgundes, des Boïens, des Hérules, des Thuringiens, des Gépides, des Ostrogoths: frères séparés depuis longtemps, et qui maintenant se rencontraient pour s'égorger.

Dans cette bataille, où l'on combattit avec une fureur désordonnée, cent cinquante mille cadavres couvrirent les rives de la Marne; mais les Romains triomphèrent, et ce fut la dernière grande victoire remportée au nom des anciens maîtres du monde. Attila se retira derrière le retranchement formé par ses chars, et la nuit il chantait en frappant sur ses armes, comme le lion qui rugit dans la caverne où les chasseurs l'ont acculé. Cependant il s'était préparé à la défense; il avait même amoncelé les selles et les housses de ses chevaux, décidé à se brûler vif, afin que personne ne pût se vanter d'avoir pris ou tué celui qui avait remporté tant de victoires. Il s'attendait à être attaqué; mais, au silence de la campagne, il s'aperçut que l'ennemi s'était retiré, et lui-même alors repassa le Rhin pour retourner dans la Pannonie en côtoyant le Danube.

452.

Au printemps, il fit les préparatifs d'une nouvelle invasion; après avoir redemandé la main d'Honoria, qui lui fut refusée de nouveau, il se mit en marche, traversa les Alpes, et envahit la plaine formée par l'Isonzo, le Tagliamento, la Livenza, la Piave, le Musone, la Brenta, l'Adige, le Sile, non loin de leurs embouchures. Des Vénètes (1) Paphlagoniens avaient peuplé ces lagunes, sur lesquelles ils vivaient de la chasse et de la pêche, et qui offraient un court trajet entre Aquilée et Ravenne; vêtus à la grecque, ils portaient des tuniques à manches, de larges pantalons, le *pileus*, et s'occupaient beaucoup des chevaux (2). Le pays, qui avait le nom générique de Vénétie, florissait par les villes de Concordia, Opitergium, Patavium, Altinum, aussi célèbre par ses maisons de plaisance que le rivage de Baïes (3), et surtout Aquilée.

Attila mit le siége devant cette dernière ville avec des machines construites par des déserteurs, et prodigua sous ses murs la vie de ses soldats. Les Italiens, dans la défense d'Aquilée, montrèrent qu'ils avaient conservé quelque chose de l'ancienne valeur, et qu'ils savaient être braves, quand ils n'étaient pas rebutés par la savante oppression des empereurs, ou entravés par leur jalousie. Après trois mois de vains assauts, Attila, désespérant du succès, commençait à lever le siége, lorsqu'il aperçut une cigogne qui s'apprêtait à fuir avec ses petits d'une tour où elle avait son nid. « La ville, dit-il, est sur le point de tomber, puisque

(1) Nom qui leur vient non des Vendes, mais de ἐν, *dans*, ἵημι, *venir*.

(2) STRABON, liv. XI.

(3) *Æmula Bajanis Altini littora villis.* (MARTIAL.)

des animaux si fidèles l'abandonnent », et, fort de ce présage, il ranime le courage fatigué de ses troupes, qu'il ramène à l'assaut avec une fougue superstitieuse. La brèche est ouverte, et Aquilée disparaît sous des monceaux de ruines pour ne plus se relever. Altinum, Concordia, Patavium, subirent le même sort; les habitants épouvantés abandonnèrent le continent pour se réfugier dans les îlots de la lagune, berceau de la ville et de la république qui devait conserver plus longtemps que Rome l'empire et la liberté (1).

Pénétrant alors dans l'intérieur du pays, le roi des Huns soumit à la même dévastation Vicence, Vérone, Bergame; Pavie et Milan se rachetèrent de l'incendie par le sacrifice de toutes leurs richesses et une prompte soumission. Attila, visitant le palais de Milan, aperçut un tableau où les empereurs étaient représentés sur le trône, foulant aux pieds des rois barbares; il sourit, et fit peindre les Césars répandant des sacs d'or à ses pieds.

L'Italie, quand elle reçut la nouvelle de ces désastres répétés, se trouvait sans direction, sans armée, épuisée d'habitants. Aétius seul restait debout; mais les alliés, qui l'avaient secouru de l'autre côté des Alpes, quand leur propre salut était attaché à celui de l'empire, voyaient alors avec indifférence la furie des Huns se déchaîner contre l'Italie. L'empire d'Orient se contentait de promettre des secours, et le général romain dut se borner à des escarmouches contre l'armée d'Attila. Valentinien lui-même, qui n'avait pas une grande confiance dans son général et trouvait Ravenne un asile peu sûr, s'était enfui à Rome; puis, voyant cette ville elle-même dégarnie de troupes et ses murailles dans un mauvais état, il songeait à quitter l'Italie.

Dans le découragement universel, le pape Léon et Aviénus, personnage consulaire, résolurent de se rendre en suppliants auprès du Fléau de Dieu, et d'implorer le salut de Rome au nom de la religion et des anciens souvenirs. Ils le rencontrèrent près de Peschiera; accueillis avec égards, ils le prièrent de suspendre les

(1) Une tradition, qui courait déjà au temps d'Othon de Freisingen, attribue la fondation d'Udine à Attila. Ce roi songeait à autre chose qu'à fonder des villes; mais peut-être une partie de la population du Frioul se retira sur cette hauteur, si extraordinaire au milieu d'une plaine. Ainsi se serait formée cette ville, qui néanmoins se trouve nommée pour la première fois en 983, lorsqu'Othon II donna *Castellum Utini* au patriarche Rodoald.

hostilités, lui promettant des sommes immenses comme dot d'Honoria.

Les légendes, qui s'exercèrent beaucoup sur ces grands événements, rappellent plusieurs batailles livrées sous les murs de Rome, batailles si acharnées que tous les soldats périrent à l'exception des généraux ; les âmes même avaient quitté les corps, que les cadavres continuèrent à combattre trois jours et trois nuits comme des guerriers vivants (1). D'autres dirent que saint Pierre et saint Paul descendirent du ciel, protégeant la ville où reposent leurs cendres, et menaçant Attila, qui fut effrayé et rebroussa chemin : miracle perpétué par le pinceau de Raphaël et le ciseau d'Algardi.

On peut croire, même sans l'intervention d'un miracle, qu'un sentiment de respect pour l'ancienne capitale du monde païen et pour la métropole nouvelle du christianisme, retint les barbares ; on avait sous les yeux l'exemple récent d'Alaric, dont la fortune déclina et qui mourut, aussitôt qu'il eut violé la grande cité. Les compagnons d'Attila, impétueux dans l'attaque, ne savaient pas résister aux longues fatigues des siéges ; ils étaient décimés par les maladies, dont l'Italie a puni tant de fois ses envahisseurs. Enfin, quel attrait pouvaient avoir des palais pour Attila, habitué à considérer l'air des champs comme la liberté, et les maisons comme des prisons ? Lorsqu'il voulait du butin, on s'empressait de lui en offrir pour lui épargner toute fatigue.

Attila reprit donc le chemin de sa ville de bois. Pendant le voyage, il voulut ajouter la jeune Ildegonde aux nombreuses femmes qui l'avaient rendu père d'une foule d'enfants ; mais la joie de cette union ou les excès de la couche nuptiale causèrent sa mort. Son cadavre fut exposé au milieu de la campagne entre deux longues rangées de tentes de soie ; les Huns coupèrent leurs cheveux, se balafrèrent le visage et arrosèrent ses funérailles de sang humain. Ses restes, renfermés dans trois cercueils, un d'or, un d'argent, un de fer, furent ensevelis de nuit avec les dépouilles les plus précieuses des ennemis et les cadavres des esclaves qui avaient creusé la fosse ; autour de sa tombe, les nobles Huns célébrèrent ses funérailles par des banquets où se mêlèrent la débauche et l'intempérance. Ses nombreux fils se disputèrent ses vastes possessions ; mais, dès qu'elles ne furent plus sous l'autorité du seul homme qui avait pu les soumettre à l'obéissance, elles échappèrent à leurs débiles mains.

(1) Fragments de Damascius dans la *Biblioth.* de Photius, p. 1039.

La course d'Attila dans l'Italie entraîna des conséquences plus graves que les désastres passagers d'une irruption. Le pays vénète formait le trait d'union entre l'empire d'Orient et celui d'Occident; les barbares l'avaient effacé quelquefois, mais temporairement, jusqu'à ce que la domination aussi rusée que violente d'Attila eut dissipé tous les prestiges de la supériorité romaine. Après la destruction d'Aquilée, qui occupait le premier rang parmi les places d'armes et de commerce, l'Italie resta ouverte aux envahisseurs, et dès ce moment la Vénétie fut détachée de l'empire.

CHAPITRE LVI.

CONSIDÉRATIONS SUR LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

L'empire, sauvé encore une fois, pouvait donc célébrer Jupiter et le Christ; mais le cancer rongeait ses organes vitaux. L'obéissance était perdue, l'armée sans discipline, le trésor épuisé; un sentiment universel de fatigue et de peur accablait les esprits, et faisait regarder avec effroi la fin du douzième siècle, qui, selon les calculs des prêtres étrusques, devait être fatale à l'existence de cette ville.

Élevés dès l'enfance dans une littérature toute remplie de la grandeur colossale de Rome, et formés à l'école d'historiens qui, isolant la gloire du droit, lui rendent un culte idolâtre, exagèrent ses vertus, justifient ses fautes, inspirent des idées fausses et inhumaines sur la liberté, sur la gloire, sur le droit de conquête; amenés ensuite à méditer cette législation, non-seulement admirée, mais suivie encore en grande partie après les immenses progrès du droit et de la pratique; entourés des restes merveilleux de cette civilisation, et portés à considérer comme une gloire nationale la magnificence et les triomphes de ceux que nous sommes fiers d'appeler nos aïeux, faut-il s'étonner si nous déposons avec regret des jugements reçus sans discussion et convertis en sentiments; si nous savons mauvais gré à celui qui nous arrache ces illusions, et substitue aux phrases splendides les faits nus, à la pompe la justice, à la gloire l'humanité?

On peut faire des élégies sur la chute de la majesté romaine, lorsque, dominé par les réminiscences de l'école, on juge avec le patriotisme de Cicéron et de Platon. Un célèbre écrivain anglais,

blessé de voir le couvent d'Ara-Cœli s'élever auprès du Capitole, et des moines faire entendre des cantiques dans le lieu même où autrefois on décrétait l'extermination de peuples entiers, avance, au milieu d'épigrammes et de sarcasmes, que Rome déclina dès le jour où la foi nouvelle fut inaugurée. Mais faudra-t-il s'étonner si l'homme qui aime les opprimés, les vaincus, le peuple, juge autrement que celui qui admire la violence, le triomphe, les héros? Faudra-t-il s'étonner si l'homme qui s'occupe moins de la voie Sacrée et du Capitole que de la voie Suburre et des Catacombes, médite plus sur la décadence de Rome qu'il ne préconise l'époque d'Auguste? Y a-t-il un spectacle plus instructif que celui d'une société qui se décompose, tandis qu'une autre se forme; et l'histoire offrit-elle jamais une occasion plus favorable d'assister à ce double travail?

Toute intelligence humaine et philosophique doit reconnaître que cette catastrophe, préparée de longue main, retardée peut-être par des accidents qui ont paru l'avoir précipitée, fit disparaître une des barrières qui s'opposaient aux progrès de l'humanité. D'autre part, l'agonie de dix siècles de l'empire d'Orient suffirait pour convaincre de l'existence misérable qui était réservée à celui d'Occident.

Pour attribuer la chute de cet empire aux invasions seules des barbares, il faudrait oublier qu'elles avaient commencé à l'époque de Marius et de César, et que, durant cinq siècles, leurs flots vinrent battre l'empire sans l'ébranler; la cause essentielle se trouvait dans le chancre intérieur qui rendait inévitable une catastrophe, dont la grande invasion fut l'occasion et rien de plus.

Les sociétés modernes, malgré ce reste inhumain qu'on appelle raison d'État, se fondent sur l'amour; plus elles se civilisent, plus elles recherchent la paix, plus elles étendent les bienfaits de l'égalité parmi les hommes. Les sociétés anciennes, au contraire, qui ne reconnaissaient ni la fraternité originelle ni la solidarité du genre humain, se nourrissaient de haine, de guerre, et le petit nombre des privilégiés excluaient tous les autres de leur cercle étroit. Libres dans l'intérieur, elles traitaient comme ennemi quiconque n'appartenait pas à leur agrégation; leur patriotisme était moins l'amour des leurs que la haine des étrangers : le proverbe romain. « L'homme est un loup pour l'homme », exprime ce sentiment (1). De là, la nécessité d'être toujours sous

(1) *Lupus est homo homini, non homo, quam qualis sit non novit.* (PLAUTE, Asinaria, II, 4.)

les armes pour se défendre ou pour attaquer; de là, le soin des législateurs politiques et religieux à conserver les mœurs et les institutions qui distinguaient leur nation de toute autre.

Des conquêtes, des alliances, des fédérations, agrandissaient pourtant cette société, c'est-à-dire diminuaient le nombre des ennemis, et la justice naturelle, qui est le droit, mais que l'on regardait comme un privilége, s'étendait à une plus grande quantité d'individus. Ce développement profitait à la civilisation et à l'humanité, mais détruisait les sociétés particulières; le patriotisme, affaibli par sa propre expansion, devenait incapable de résister à tout peuple qui le conservait dans son énergie primitive.

Les Grecs, les Pélasges, les Étrusques, les autres peuples établis sur le bassin de la Méditerranée, étaient parvenus à cette seconde période, lorsque Rome, la ville patriotique et guerrière par excellence, les attaqua et les soumit. Quel obstacle pouvait opposer l'Europe à son impétuosité, à l'inflexibilité de ses patriciens? Les nations de cette partie du monde se trouvaient à peu près au même niveau de civilisation; adonnées à l'agriculture, divisées en petits groupes et selon les territoires, elles étaient agitées par des guerres fréquentes, mais dont le peu d'importance stérilisait les avantages produits d'ordinaire par ces maladies fécondes de l'humanité. Privées d'une métropole qui dominât, jalouses de leur indépendance, elles ne s'unissaient que pour satisfaire des intérêts momentanés ou des calculs d'équilibre politique; mais, si elles ignoraient tous les raffinements sociaux, elles possédaient du moins la liberté. Dans les empires de l'Asie, l'individu, sans valeur propre, était sacrifié aux convenances de l'État ou à la volonté d'un maître; en Europe, au contraire, la subdivision produisait ces luttes au milieu desquelles l'homme exerce et développe ses propres forces.

Rome, mélange elle-même de races diverses, profite de ces avantages; entourée de populations hostiles, qui la forcent d'avoir toujours les armes à la main, elle introduit le système, qui devait la distinguer des autres nations, de s'assimiler graduellement les vaincus au moyen de la puissance du droit. Ce travail d'assimilation fut commencé par les rois; l'expulsion des Tarquins le suspendit, et consolida l'oligarchie qui fit peser sur le peuple une horrible oppression; mais, loin de se plier à la tyrannie, il s'agitait, demandant du pain et des droits. Pour l'apaiser, les patriciens l'occupèrent à des guerres continuelles, qui leur procuraient le double avantage, ou de s'enrichir par la victoire,

ou de décimer et de châtier par la défaite les victimes de leur tyrannie. Rome, pour réparer ses pertes, absorbait l'élite des habitants des pays subjugués : admirable constitution, qui lui valut une longue domination sur le monde.

Après avoir soumis la péninsule, Rome se trouva en face de Carthage, puis de la Grèce et de l'Asie, civilisations anciennes ; ensuite, de la Gaule, de l'Espagne et de la Germanie, civilisations naissantes. Dans la résistance devenue gigantesque, dans la victoire qui est irrésistible, elle jette son épée dans la fragile balance de la politique étrangère ; elle tend la main au faible pour opprimer le fort avec son concours, pour les subjuguer ensuite l'un et l'autre.

Malheur aux vaincus ! Les traités portaient en tête le mot de paix, comme naguère nous avons vu les expressions de liberté et de fraternité ; mais, en réalité, c'étaient des pactes d'un supérieur avec des inférieurs, qui soumettaient les vaincus et les alliés à une dépendance plus ou moins directe. Le féroce droit patricien considérait comme ennemis les peuples neutres, et de bonne prise les biens et les hommes de toute nation qui n'était pas alliée. Rome, par de longs efforts, efface tout caractère national ; partout où elle pénètre, elle détruit les anciennes grandeurs et l'industrie de longs siècles. L'opulente Corinthe ; Carthage, la reine des mers ; Rhodes, l'épouse du Soleil, sont immolées à cette conquérante jalouse. Les villes commerçantes de la mer Égée perdent leur prospérité, les cités splendides de la Grèce s'éteignent, et le commerce, âme des peuples qui habitent sur le littoral des mers intérieures, est étouffé dans les embrassements de leur avide maîtresse.

Rome laissait une ombre de liberté à quelques pays vaincus de l'Italie et de la Grèce ; mais elle extermina, dans la mesure qu'elle jugeait nécessaire à sa sécurité, les populations de l'Espagne, des Gaules, du reste de l'Europe, et, sur leurs cadavres, elle établit des colonies dont l'influence fut telle qu'elles parvinrent à changer l'idiome indigène.

Le butin des provinces conquises était partagé entre les soldats, le territoire entre les citoyens, qui devenaient ainsi une barrière contre les ennemis, et préparaient de nouveaux triomphes en étendant parmi les vaincus la crainte de Rome et le respect pour ses institutions. Les indigènes, sauf le petit nombre de ceux qui, dans certains pays, obtenaient la jouissance plus ou moins large du droit politique romain ou latin, restaient exposés aux jugements iniques, aux extorsions des légistes, à la tyrannie des

nobles, à la rapacité des proconsuls; aussi, établir le règne de la paix, c'était faire un désert (1).

Cette politique avait pour conséquence nécessaire l'entretien d'une grosse armée, toujours funeste aux institutions libérales. Les conquêtes lointaines entraînaient la prolongation des commandements, et les généraux s'habituèrent à exercer un pouvoir arbitraire sur les provinces esclaves; les armées, dévouées aux chefs qui les avaient guidées à la victoire, les suivaient même lorsqu'ils marchaient contre la patrie. Appuyés sur la force militaire, Marius et Sylla devinrent des tyans sanguinaires ; César abattit l'aristocratie, Auguste la république.

Mais ne jugeons point d'après cette sentimentalité qui ne voit dans les guerres que des capitaux dépensés et du sang répandu. Rome, loin d'être cruelle par caractère propre, fut louée pour sa modération, et, bien que ce langage pût être inspiré aux anciens par l'idée qu'ils se faisaient de la conquête, il n'en est pas moins certain qu'elle soumettait et civilisait tout à la fois. Dans des sociétés fondées sur la haine, elle suspendait les hostilités permanentes qui semblaient être leur condition nécessaire; elle enlevait la liberté, mais elle offrait, avec un gouvernement, les avantages de la civilisation et de l'ordre. Enfin, elle imposait le patriotisme et la dignité romaine. La fière Espagne, un siècle après la conquête, était transformée ; elle avait de grandes routes, des aqueducs, des thermes, des théâtres, des cirques, des temples, une population plus nombreuse, une puissante industrie; en outre, telle était sa culture intellectuelle, qu'elle envoyait à Rome les maîtres d'Auguste, d'Ovide, de Néron, les poëtes Lucain et Martial, les deux Sénèque, les historiens Méla et Florus, l'agronome Columelle. La Gaule ouvrait des routes, abolissait, après de longs efforts, les sacrifices humains, et se distinguait par ses écoles d'éloquence. L'Afrique parvint à un degré de splendeur qu'elle n'a jamais vu ni avant ni après; le lin fut transporté dans l'Égypte, l'olivier dans la Gaule, la vigne sur les bords du Danube et du Rhin, où s'élevèrent des villes qui, de nos jours même, sont les plus florissantes (2).

(1) *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* (Tacite.)

(2) L'Italien Gravina est un des premiers qui ait reconnu le mérite des conquêtes romaines. Aristote établit et Cicéron soutient que la nature donne à la raison l'empire sur la barbarie, et que l'intérêt des peuples grossiers exige qu'ils soient soumis à une domination intelligente. Or la domination de Rome (dit Gravina, *Origo juris civilis*, I, 16) fut la seule juste, parce qu'elle avait

Rome fut la première qui songeât à gouverner les nations conquises. Le droit public, établi par la victoire, la rendait maîtresse; mais la civilisation qu'elle répandait au moyen des colonies lui permettait de s'assimiler le monde, de se faire centre de civilisation, et de perpétuer les résultats de l'invasion armée. Ainsi ce n'était pas la violence seule, mais l'autorité et la culture qui rattachaient à Rome le monde, dont l'immense variété était dirigée par un esprit d'ordre, de règle, de stabilité. Devenue le but de tous les désirs, Rome ressemble à un centre qui attire plutôt qu'à un gouffre qui engloutit; on ne dirait pas que c'est elle qui absorbe le monde, mais que le monde la force à le recevoir dans son sein.

Ces améliorations avaient commencé sous la république; mais elles furent troublées par la violence, qui devint générale lorsque tant de citoyens voulurent élever leur domination sur les ruines de l'autorité publique par les richesses, par l'éloquence, par les victoires, par les assassinats, par les abus de la liberté, parole si mal comprise, puisqu'elle a servi à justifier les échafauds de Robespierre et les poignards de nos contemporains.

Le monde était la proie de la force brutale, quand les empereurs parvinrent à suspendre sa décadence; or, comme la guerre avait été la loi internationale de la république, la paix devint celle de l'empire. La constitution fut altérée, moins à cause du titre impérial que s'attribua le dictateur des nobles ou le tribun de la plèbe, que par la cessation des conquêtes, qui avaient été l'aliment de Rome. La politique, qui avait pour but d'établir en dedans l'égalité civile et de propager au dehors les droits de l'humanité, reçut alors l'application la plus étendue; grâce à ses efforts, le monde s'acheminait vers une grande unité, qui faisait disparaître la distinction de nations, puisque tous les hommes acquéraient le droit de suffrage et pouvaient aspirer aux charges, comme membres de la cité sans limites.

Il faut admettre que l'empire fut une innovation nécessaire, puisqu'il dura si longtemps, et qu'on ne fit jamais une tentative sérieuse pour rétablir l'ancienne république. Mais, d'une part,

son origine *in vertice rationis humanæ.* Rome ne considérait comme ennemis que les ennemis de l'humanité; elle n'enlevait aux vaincus que la faculté de faire le mal, et n'imposait la servitude qu'à ceux qui préféraient une existence sauvage à la vie sociale; mais elle permettait aux Grecs et aux autres peuples civilisés de vivre selon leurs propres lois. Son but était de propager la civilisation et de réaliser l'association universelle.

il fut établi par la force, comme une usurpation militaire qui imposait un gouvernement soldatesque sans freins civils; de l'autre, les irruptions croissantes de barbares contraignirent à continuer les guerres, non plus de conquête, mais de défense. C'est par ces deux moyens que le despotisme se consolide.

Bien que le système impérial eût la violence pour base, il laissait pressentir l'association spontanée des peuples, constituée sur la paix et la liberté vers laquelle tend le monde; les idées se propageaient, et l'on voyait s'étendre la culture intellectuelle, les améliorations matérielles et l'idée d'une grande unité.

Ce progrès n'échappa point aux anciens, puisqu'ils comprirent, sous le nom d'univers, de genre humain, le peuple et l'empire romains. Claudien, même à l'époque de la décadence, glorifiait Rome d'être la seule, parmi les nations, qui reçût encore les vaincus dans son sein et comprît tous les hommes dans le nom de citoyen; l'étranger même pouvait suivre à Rome, comme dans sa patrie, ses usages pacifiques, attendu que nous sommes tous une même race (1).

Mais, pour qu'il y ait unité, il faut l'accord de tous les intérêts, la sympathie des peuples. Rome, au contraire, se trouvait placée entre deux civilisations, la grecque et la barbare, essentiellement diverses, et, comme telles, germe d'une division qui se manifesta par le fractionnement de l'empire. L'unité, c'est-à-dire l'égalité, était impossible dans une société fondée sur la séparation, sur la disparité; les anciens mêmes ne la concevaient que sous la forme d'une monarchie universelle, c'est-à-dire comme le sacrifice de tous les vaincus au profit du vainqueur.

La république, en effet, après avoir détruit les nationalités, anéantit encore les individus, n'estimant le citoyen qu'autant

(1) Hæc est quæ in gremium victos, quæ sola recepit,
Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris non dominæ ritu, civemque vocavit
Quem domuit, nexuque pio longinqua redemit.
Hujus pacificis debemus moribus omnes
Quod, velut patriis regionibus, utitur hospes...
Quod cuncti gens una sumus.

Pline l'Ancien connut lui-même l'influence civilisatrice de l'unité romaine et de la langue : *Omnium terrarum alumna eadem et parens, numine Deûm electa, quæ sparsa congregaret imperia, ritusque molliret, et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret, colloquia et humanitatem homini daret, breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret* (III, 6).

qu'il pouvait être utile à l'État, et séparant ainsi l'intérêt personnel de l'intérêt général. A l'exception des quelques personnages qui espéraient des dignités ou des emplois, les autres ne connaissaient l'État que par les impôts ou l'oppression.

Dans la Rome républicaine, la patrie était une religion, et son agrandissement, le but suprême des actions publiques et privées; pour elle on méprisait l'or, la vie, la piété, la vertu; la paix n'était acceptée qu'après la victoire, et pour elle s'élevaient ces héros qui excitent l'admiration de quiconque observe la grandeur indépendamment de l'humanité.

Les empereurs altérèrent, en l'exagérant, le système de Rome de s'agréger les vaincus; afin d'écarter tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à leur despotisme, et pour remplir le trésor, ils étendirent le droit de cité à un plus grand nombre, faveur qui affaiblit le sentiment exclusif de l'amour de la patrie. A mesure que celle-ci se développait, celui-là perdait de sa force; la peine de l'exil, insupportable au Romain lorsqu'on le reléguait seulement à Fidène ou à Ardée, parut si douce au temps de César qu'il fallut y ajouter la confiscation des biens.

Dans un petit État libre, où le droit de suffrage dépend de la propriété, on comprend que tous les priviléges et tous les pouvoirs doivent se concentrer dans la cité. Le gouvernement de Rome fut donc celui d'un municipe où patriciens, peuple, chevaliers, sénat, consuls et tribuns se faisaient équilibre de manière qu'une main vigoureuse pouvait les diriger dans une belle organisation civile. Cette organisation, conservée quoique agrandie, cessa d'être en rapport avec les besoins généraux lorsque la cité comprit le monde entier. D'autres Romes obtinrent la forme de la cité mère; mais il ne restait de l'ancienne que le fantôme. En vain fut-elle ouverte à toute l'Italie, puis au monde entier; cette extension ne produisit ni une véritable classe de citoyens, ni une noblesse impériale qui pût donner des garanties de liberté au peuple, de durée au gouvernement, d'influence à l'administration.

César marque le passage entre l'antiquité conquérante et les âges modernes civilisateurs, et fut le véritable fondateur de l'autocratie; s'il avait pu réaliser ses desseins grandioses, constituer l'unité de l'empire au moyen de la représentation, faire jouir les provinces du droit de cité, abolir le patriciat originaire en ouvrant le sénat à l'élite des hommes de tous les pays, il aurait peut-être organisé un gouvernement bien combiné, dont les forces

diverses se seraient dirigées vers un seul but; ce mélange de Latins, d'Italiens, de nouveaux Latins, de municipes, de colons, de provinciaux, aurait formé un grand ensemble au profit de la liberté de la nation et de la civilisation du monde. Mais Auguste, avec son esprit étroit et son cœur sec, n'eut pas la force ou la générosité de poser des limites à sa volonté ou à celle de ses successeurs. A l'ombre des règlements dont la république patricienne protégeait les magistrats, les empereurs purent légalement ce qu'ils voulurent, en identifiant le peuple dans leur personne, en s'armant de l'autorité tribunitienne ; par une conséquence logique de la légalité, l'obéissance aveugle au despote fut substituée à l'amour aveugle de la patrie. Tout dépendait des caprices d'un seul homme, et cet homme, des caprices de l'armée ; la monarchie, en arrêtant les conquêtes, mérita l'admiration du monde, mais elle fut aussi orageuse que la république.

Malgré les apparences d'une grande unité, rien ne s'était fondu intérieurement ; races, langues, croyances, institutions, desseins, tout restait différent. Un peuple ignorait l'autre ; les communications n'étaient ouvertes qu'entre les capitales, c'est-à-dire entre les diverses résidences des citoyens de Rome. Une aversion réciproque animait les vaincus et les vainqueurs ; les nationalités comprimées se relevaient de temps à autre. Les provinces, loin d'ajouter à la force de Rome, l'affaiblissaient en la regardant comme une ennemie, et voyaient leur propre liberté dans la ruine de cette despotique maîtresse ; ainsi cet antagonisme, qui n'avait rien de légal, désorganisait l'État.

Les assemblées du peuple devinrent impossibles quand le monde entier eut le droit d'y participer ; comme le sénat aurait pu élever une barrière contre le despotisme, tous les empereurs, bons ou mauvais, s'accordèrent à le décimer et à l'avilir. De là, une tyrannie effrénée, d'autant plus que le pouvoir exécutif n'était pas, comme chez les modernes, séparé du pouvoir législatif : les princes rendaient la justice, prononçaient dans des cas particuliers, et appliquaient les peines qu'ils avaient décrétées.

Les bons empereurs n'abusaient pas de cette puissance illimitée, bien que légale ; les mauvais en faisaient un instrument pour assouvir leurs passions, et, par le moyen de la race infâme des espions, ils répandaient parmi le peuple la pire des corruptions, celle qui fait craindre un ennemi dans un frère. Mais avons-nous jamais entendu reprocher à ces monstres qui se succédèrent sur le trône d'Auguste d'avoir violé la loi ? Rien dans la loi ne

restreignait leur arbitraire : ils étaient pontifes suprêmes de la religion ; la morale, pure controverse d'école, restait soumise à la parole inflexible de la loi, au moyen de laquelle on appelait droit ce qui était commandé (*jus jussum*). Si le hasard de la naissance, le caprice de l'armée ou la vénalité d'une assemblée mettent un monstre sur le trône du monde, il répandra d'autant plus sa propre dépravation qu'il est plus haut placé. Si le parti restreint des honnêtes gens élève des princes recommandables par leurs vertus, ces monarques soulagent les maux des citoyens qui les entourent ; mais ils sont obligés de seconder les appétits matériels, qui désormais enlèvent toute force à l'esprit ; car on s'est tellement habitué aux excès du pouvoir arbitraire qu'on ne sait plus discerner la justice ni sentir l'humanité, et toutes les classes, désorganisées et découragées, se précipitent tour à tour dans l'abîme inévitable.

Un prince est proclamé supérieur à la loi ; néanmoins, comme un jouet d'enfants, il est élevé et renversé par de fréquentes révolutions, non par ces révolutions où la société s'avance au milieu du sang, comme le navire dans la tempête, mais par des conjurations de cour ou d'armée, qui ne produisent ni liberté ni expérience, qui tuent le tyran et consolident la tyrannie. De là, comme de toutes les révolutions, sortit la prédominance de la force armée.

Les empereurs, contraints à se tenir en garde, moins contre les ennemis extérieurs que contre leurs sujets, accrurent la puissance des prétoriens, qui usurpèrent la faculté de les élire et de s'immiscer dans le gouvernement civil ; Commode enfin anéantit les dernières apparences de liberté restées au peuple et au sénat, en plaçant à côté du trône le préfet du prétoire. Fiers de se sentir nécessaires, les prétoriens s'emparaient des biens d'autrui, sans même voiler l'usurpation par des formules ; ils avilirent le sénat en y introduisant les hommes les plus tarés, pourvu qu'ils payassent ; ils vendirent les décrets, créèrent vingt-cinq consuls dans un an, et finirent par mettre l'empire à l'encan.

La conduite des prétoriens dans la cité fut imitée par les armées au dehors, qui portaient sur le trône tout individu qu'elles étaient disposées à soutenir. Après Maximin commencèrent les luttes entre le sénat et l'armée pour l'élection ; or, comme la soldatesque avait l'avantage de la force, elle choisissait les empereurs dans toutes les nations. Ainsi Rome, au lieu de donner un maître aux étrangers, le reçut d'eux ; et quel patriotisme pouvait-on at-

tendre de chefs non nationaux et de sujets avilis? D'autre part, comme chaque armée voulait exercer le même droit, cette prétention occasionnait des élections doubles et triples, soutenues par des guerres civiles, dans lesquelles se consumaient les forces qui auraient été nécessaires contre les barbares, et les frontières se trouvaient dégarnies au moment où l'on aurait dû les défendre.

Dans les soixante années qu'embrasse l'*Histoire Auguste*, soixante-dix personnes portèrent le titre d'empereur ; mais, dans un gouvernement où l'élection dérivait de sources si diverses, on manque de tout critérium pour distinguer le prince légitime de l'usurpateur, autrement que par le succès. Des monarques éphémères pouvaient-ils suivre une politique uniforme? Chaque nouveau venu apportait dans l'administration quelque chose de personnel, et se plaisait à faire le contraire de ses prédécesseurs; aucun d'eux ne poursuivait un grand dessein, et n'avait le temps de l'exécuter.

La division de l'empire faite par Dioclétien permettait d'opposer une barrière aux envahisseurs, et mit un terme aux séditions militaires; mais elle augmenta, dans une mesure excessive, les dépenses des cours, qui, loin d'être simples comme au temps d'Auguste, rivalisèrent de faste avec celles de la Perse. Les forces manquèrent d'accord, et l'Italie, qui cessa d'être le cœur et la tête de ce corps gigantesque, souffrit particulièrement de ce partage.

Constantin reconnut la nécessité d'établir une monarchie régulière, bien qu'absolue, et de séparer le pouvoir qui dirige de celui qui exécute; mais il n'eut pas assez d'art ou de volonté pour fondre les divers éléments. Il mit un terme à l'anarchie militaire, en faisant prévaloir l'ordre civil, et brisa la garde prétorienne. Les chefs n'obtinrent que les grades inférieurs dans la nouvelle organisation; quatre préfets du prétoire et quatre armées se tinrent mutuellement en respect. Les soldats se trouvèrent seuls au milieu des prolétaires, et, pour empêcher la désertion, on les marquait au feu sur le bras ou sur la jambe. Ces mesures prévenaient les turbulences et les insurrections, mais elles affaiblissaient la force militaire alors qu'il aurait fallu l'accroître; les légions qui défendaient les passages furent dispersées, et les provinces restèrent sans protection contre les envahisseurs.

Ses successeurs s'abandonnèrent à la corruption d'une cour asiatique, et les palais dans lesquels ils abritèrent leur grandeur menacée devinrent des foyers d'intrigues, où les jugements ini-

ques, les basses turpitudes remplacèrent les massacres des premiers Césars. Entourés d'eunuques et de courtisans, les empereurs n'apprenaient que l'art de jouir, et se plongeaient dans une oisiveté voluptueuse; négligeant de voir les choses par eux-mêmes, ils ne connaissaient la guerre et l'administration, les plaintes et les besoins des peuples, que par les rapports d'un confident rusé, intrigant ou vénal. La translation du siége impérial prolongea la durée de l'empire, comme l'attestent les dix siècles que survécut Constantinople; mais la jalousie divisa les deux métropoles. Rome s'indignait de voir son diadème partagé, ses richesses et ses ornements servir à la parure de sa fille rivale; Constantinople regardait comme un témoignage de mépris la prétention de Rome à la suprématie. Sur le Tibre, les restes du paganisme s'abritaient dans le sein de l'aristocratie; sur le Bosphore, on versait du sang pour les controverses chrétiennes. Les deux capitales se réjouissaient de leurs dangers réciproques, et parfois l'une poussait les ennemis sur l'autre par rancune ou pour son propre salut.

Nous avons vu les Romains, dont le système financier fut toujours mauvais, chercher d'abord la prospérité dans les fortunes moyennes, puis faire consister la richesse dans l'accumulation des métaux précieux. L'interruption des conquêtes fit cesser l'affluence de l'or et de l'argent; Rome alors, qui ne connaissait aucun moyen de favoriser les échanges, éprouva tous les embarras qu'amène la rareté du numéraire. Dans cette situation critique, elle n'eut pas même recours aux emprunts forcés et aux billets de banque, comme on l'avait fait au temps d'Annibal; toute la science économique se réduisait à pressurer les sujets au moyen d'une série d'habiles vexations. A mesure que l'empire décline, on voit disparaître les ressources éventuelles que sa force procurait; le besoin d'hommes et d'argent devient chaque jour plus impérieux, et l'État demande d'autant plus aux sujets qu'il s'occupe moins de leur bien-être; bien plus, pour satisfaire à des nécessités urgentes, il enchaîne les personnes et les biens. Les esclaves étaient attachés aux maîtres, les colons à la glèbe, les artisans au métier, les décurions au municipe par leur personne, leurs biens, leurs enfants, l'hérédité, l'amour du sol natal (1).

Si l'artisan n'est pas en mesure d'acquitter les taxes, on les

(1) *Filia curialis, si genitalis soli amore neglecto, in alia voluerit nubere civitate, quartam mox omnium facultatum suarum ordini conferat, a quo se alienari desiderat* (Nov. Major. IV).

prélève sur sa corporation; si les sujets sont écrasés sous le poids des impôts, les décurions payent pour eux; si le cultivateur abandonne sa terre, les autres propriétaires sont tenus de l'acheter. Si les décurions, odieux pour leur tyrannie, exaspérés eux-mêmes de l'oppression qu'ils endurent, se soustraient aux fonctions municipales, la force les oblige à les reprendre, ou bien on les impose aux bâtards, aux Juifs, aux prêtres indignes, aux déserteurs, aux débiteurs insolvables. Les municipes n'étaient qu'un système d'oppression la plus vaste et la plus immédiate qu'il soit possible d'inventer; le régime des corporations de métiers ressemblait à celui des galères; chacun fuyait comme un supplice, répudiait comme une infamie le titre de citoyen romain, autrefois estimé si haut, acheté même au prix des plus grands sacrifices (1).

Dans les situations les plus critiques, les remèdes mêmes ag-

(1) Aucune description ne saurait rendre d'une manière plus vive la décadence de l'empire que ne le fait ce passage de Salvien (*De Gubernatione Dei*, v, 5. 8) : *Inter hæc vastantur pauperes, viduæ gemunt, orphani proculcantur, in tantum ut multi eorum, et non obscuris natalibus editi, et liberaliter instituti, ad hostes fugiant, ne persecutionis publicæ afflictione moriantur; quærentes scilicet apud barbaros romanam humanitatem, quia apud Romanos barbaram inhumanitatem ferre non possunt. Et quamvis ab his, ad quos confugiunt, discrepent ritu, discrepent lingua, ipso etiam, ut ita dicam, corporum atque induviarum barbaricarum fœtore dissentiant, malunt tamen in Barbaris pati cultum dissimilem, quam in Romanis injustitiam sævientem. Itaque passim vel ad Gothos, vel ad Bagaudas, vel ad alios ubique dominantes barbaros migrant, et commigrasse non pœnitet. Malunt enim sub specie captivitatis vivere liberi, quam sub specie libertatis esse captivi. Itaque nomen civium romanorum, aliquando non solum magno æstimatum, sed magno emptum, nunc ultro repudiatur ac fugitur, nec vile tantum, sed etiam abominabile pene habetur. Ecquod esse majus testimonium romanæ iniquitatis potest, quam quod plerique et honesti, et nobiles, et quibus romanus status summo et splendori esse debuit et honori, ad hoc tamen romanæ iniquitatis crudelitate compulsi sunt, ut nolint esse Romani?* Et plus bas : *Ubi, aut in quibus sunt, nisi in Romanis tantum, hæc mala? Quorum injustitia tanta, nisi nostra? Franci enim hoc scelus nesciunt; Hunni ab his sceleribus immunes sunt; nihil horum est apud Vandalos, nihil horum apud Gothos. Tam longe enim est, ut hæc inter Gothos Barbari tolerent, ut ne Romani quidem, qui inter eos vivunt, ista patiantur. Itaque unum illic Romanorum omnium votum est, ne unquam eos necesse sit in jus transire Romanorum. Una et consentiens illic romanæ plebis oratio, ut liceat eis vitam, quam agunt, agere cum barbaris. Et miramur, si non vincantur a nostris partibus Gothi, cum malint apud eos esse quam apud nos Romani? Itaque non solum transfugere ab eis ad nos fratres nostri omnino nolunt, sed, ut ad eos confugiant, nos relinquunt.*

gravent le mal; la justice enfin devient une occasion de nouvelles souffrances. L'extension du droit de cité, réclamée par la politique et l'équité, ne fit que dépeupler l'Italie, en attirant à Rome les riches et les oisifs; cette foule alla chercher à Constantinople les plaisirs et le pain, laissant l'Italie et ses campagnes désertes, les villes sans patrimoines et sans chefs. La Péninsule perdit alors les exemptions dont elle avait joui comme territoire souverain; elle fut soumise aux impôts communs, au moment où elle cessait de recevoir les tributs du monde entier. L'émigration des riches et les courses dévastatrices des barbares dépeuplaient les villes, anéantissaient les produits des campagnes, qui, de jardins magnifiques, devinrent alors des marais, un asile de bêtes sauvages et de voleurs.

Les hommes pouvaient-ils s'intéresser au salut d'un État auquel ils n'étaient attachés que par les liens d'un impôt ruineux? Ces Grecs, ces Gaulois qui avaient abreuvé la terre de leur sang pour défendre leur indépendance contre Rome, n'opposèrent aucune résistance aux envahisseurs. Le mode d'exaction des barbares, aussi simple qu'arbitraire, était moins intolérable que la lente extorsion d'un gouvernement qui ne semblait s'être raffiné que pour la ruine des sujets. Des milliers d'esclaves soupiraient après l'heure où ils pourraient voir humilier leurs maîtres orgueilleux, et leur jeter à la tête les fers qu'ils avaient portés jusqu'alors. Les colons, soumis à l'énorme capitation et à des corvées oppressives, s'offraient à quiconque leur promettait un soulagement, ou du moins un changement de maux; le citoyen rompait les mailles de ce filet inextricable de tyrannie qui enveloppait tout le monde, depuis l'empereur jusqu'au dernier esclave.

Comment éveiller le patriotisme dans le cœur de pareilles gens? et sans le patriotisme, quel mobile restait-il aux anciennes sociétés? Était-ce la législation, la philosophie, la religion? La première, qui fut la véritable gloire des derniers siècles de l'empire, améliora et consolida la famille et la propriété; la fureur des tyrans violait sans doute ces sages règlements, mais n'osait point les changer. Ce respect pour les lois servit à prolonger l'existence de Rome, dont la décadence fut lente, parce que le système était bon, et la grandeur de son nom s'effaçait difficilement.

Le spectacle d'empereurs despotes, des adulations de la foule, du mensonge perpétuel dans les formes extérieures et le langage, excitait parfois l'indignation dans les âmes généreuses; mais, loin de tendre vers un but élevé, elles se bornaient à regretter le passé,

et cette obstination, qui détournait leurs regards de l'avenir, produisait la stérilité de l'intelligence et du cœur. Une religion fondée sur la croyance d'un seul Dieu peut, lors même qu'elle s'égare, être ramenée à ses principes, parce qu'elle a un point de départ stable et déterminé. La religion latine, privée d'une base unique et solide, sans morale intime, contraire à la raison et aux besoins spirituels de cette époque, était incapable de reprendre son équilibre, une fois qu'elle avait éprouvé de fortes secousses. Les efforts d'Auguste, pour la rétablir comme élément d'ordre, avaient donc échoué. Les Antonins essayèrent de la rajeunir par la greffe de la philosophie stoïque, qui produisit de bons princes et d'énergiques magistrats; mais cette école, outre ses défauts, ne pouvait devenir populaire, comme doit l'être une religion. On employa même les doctrines néoplatoniciennes, les rites théurgiques, les initiations mithriaques; mais ces remèdes furent plus inefficaces.

Le christianisme seul était capable d'opérer la guérison de la société; lui seul devait accomplir l'œuvre de Rome, c'est-à-dire unifier le monde dans le droit, recevoir tous les hommes dans la grande cité, gouverner les peuples sans détruire leur indépendance et leur autonomie, et non-seulement les peuples établis entre l'Euphrate et le Danube, mais encore ceux qui vivaient au delà des mers, et dont les empereurs ignoraient même l'existence. A l'intérieur, outre les vertus civiques et privées, on voyait fleurir un clergé que la loi romaine exemptait des impôts oppressifs et des odieuses charges curiales, tandis que la loi chrétienne l'empêchait de s'abrutir dans la débauche et l'oisiveté. Mais les moines dans le désert et les prêtres dans les villes, au lieu de protéger le vieux monde chancelant, appelaient de leurs vœux un monde jeune et fort. Dire, en effet, qu'une société se dissout, c'est affirmer qu'elle couve dans son sein une autre société, dont la fermentation décompose les éléments de l'ancienne pour former de nouvelles combinaisons. La doctrine chrétienne ne pouvait s'introduire dans l'empire qu'en décomposant l'ordre, dont l'apparence durait encore.

Les jurisconsultes et les empereurs, qui avaient prévu ce résultat dès l'origine, poursuivirent donc avec acharnement ces sujets séditieux; les chrétiens, forcés de regarder comme ennemi un gouvernement qui, par des mesures impitoyables, voulait entraver la chose la plus libre, la conscience, s'en séparèrent pour former une société particulière. Ils désobéissaient, et les

magistrats les punissaient pour des fautes qui n'étaient pas jugées déshonorantes ; ces rigueurs arbitraires détruisaient toute discipline et affaiblissaient le sentiment moral. La conscience des magistrats honnêtes luttait avec la légalité ; dans les mêmes villes, dans la même maison, l'un se trouvait ennemi de l'autre, et tous les liens de la famille et de la société se relâchaient à la fois.

Les chrétiens, sachant que la résistance est une faute quand elle cesse d'être un devoir, avaient d'abord, dans la crainte de provoquer les tyrans, tendu la gorge en silence et le pardon à la bouche; puis, fortifiés par les tortures et les mâles voluptés de l'abstinence et de la solitude, ils élevèrent la voix au milieu du bruit des armes. Enfin le christianisme, de croyance intérieure et personnelle, se convertit en institution, avec un gouvernement et des revenus, une représentation et des assemblées ; il peut donc s'affranchir des entraves de la société civile. L'unité, but de la politique romaine, périt, lorsque cette politique eut pour objet un double intérêt, c'est-à-dire la patrie et le christianisme; mais, comme la société qui finissait n'avait plus l'autorité, et que la puissance n'appartenait pas encore à la nouvelle, la décomposition fut accélérée.

Toute révolution religieuse nuisait à l'État ; que l'empereur Constantin arborât le labarum, que Julien rouvrît les temples des faux dieux, ou que Jovien revînt à la religion chrétienne, l'empire perdait les bras ou les lumières d'une foule d'hommes, éloignés par l'intolérance ou par leur répugnance à se mettre au service de princes dont le culte différait du leur. Les nouvelles institutions et celles qu'avait abolies le christianisme entraînaient la ruine de plusieurs autres, sur lesquelles la vieille société était assise. Les municipes furent réduits à une condition misérable dès le moment où Constantin eut appliqué leurs biens-fonds aux églises. Des hommes d'intelligence et d'action fuyaient le service militaire et les magistratures, pour aller vivre dans la solitude ou se faire prêtres, et les exemptions accordées au clergé aggravaient les charges des laïques.

Dans la théologie ancienne, la mort des dieux entraînait celle de la nation ; Rome devait donc suivre ses dieux dans leur chute, et l'empire finir avec la théologie païenne. La nouvelle religion aurait pu s'appliquer tout entière à la réforme des mœurs au moyen des préceptes moraux et des lois civiles ; mais elle en fut détournée par l'obstacle des hérésies. La morale, en effet, n'était que la conséquence du dogme, son principe; or la morale sans le

dogme aurait succombé au choc de la barbarie, puisqu'une civilisation durable ne peut être commencée par la seule philosophie. Il fallut donc éclaircir, préciser le dogme et lui donner une base solide; mais la morale et son action sur les lois n'étaient pas négligées, comme l'attestent les motifs invoqués dans les meilleures constitutions impériales, tous les écrits des saints Pères, et cette foule de prêtres et de moines qui proclamaient la vertu par l'exemple et la parole, tout en se plaignant que les anciennes coutumes obscurcissent encore son éclat.

L'influence publique de la religion trouvait un obstacle dans la société civile, qui restait encore païenne par le fond, les institutions, les lois, les coutumes. Cette société possédait tous les éléments favorables au progrès des idées et à l'amélioration des intelligences; la religion nouvelle, au contraire, réduite à ses propres forces, avait pour uniques auxiliaires sa volonté, les croyances, leur empire sur les âmes, le besoin qu'elles avaient de se propager et de s'emparer du monde.

Le résultat de la lutte ne fut pas longtemps douteux, et la société ancienne reçut une blessure mortelle; mais, de même que la légende a raconté que certains paladins du moyen âge avaient combattu trois jours après leur mort, ainsi cette société se soutenait par son propre poids; païenne dans le fond, bien qu'elle fût chrétienne dans la forme, elle vécut longtemps encore d'une vie tout artificielle. Le dogme de la Trinité et de la Rédemption figurait sans doute en tête des lois, mais l'empire suivait une voie tout autre que celle qu'avait tracée l'Évangile, et quelquefois même allait dans un sens contraire. Le christianisme lui-même ne songeait pas à renverser l'État, son but étant d'améliorer les hommes pour réagir sur la société, non de corriger les hommes au moyen de la société, comme les sages l'avaient pratiqué jusqu'alors. Il ne fit donc pas cesser d'un coup les inimitiés, l'esclavage, l'obéissance passive, et quelle force avait-il pour opérer ces transformations? Il ne détermina point les rapports de conscience entre les rois et les peuples, parce qu'il n'y avait point encore de nations chrétiennes, mais des individus. Le trône est occupé par des empereurs qui sont les chefs des armées et de l'État, pontifes et dieux, avec un sénat disposé à tout confirmer, avec des soldats prêts à exécuter tous les ordres; mais l'Église proclame que les monarques eux-mêmes dépendent d'un Dieu qui peut à son gré les élever et les abaisser; que la rigidité partiale et exclusive de la loi romaine doit se plier aux exigences

du christianisme, c'est-à-dire admettre la morale et la justice, uniformes pour tous. Les Césars ne sont pas renversés du trône, mais de l'autel et du siége pontifical ; après une société périssable, s'élève comme type une société nouvelle, tout à fait différente, fondée sur l'égalité des hommes, avec une hiérarchie élective, qui exclut la noblesse et les priviléges héréditaires, qui donne le mérite pour unique base légitime aux honneurs, à la considération, au pouvoir.

Les ministres de la parole divine conseillaient de se garantir de la corruption par la retraite dans la solitude, par la prière, par le célibat ; les païens leur faisaient un crime de ces prédications, comme tendant à rompre tous liens, même ceux de la famille, et reprochaient au christianisme d'être incompatible avec toute organisation civile. Saint Augustin, qui voyait quel parti les ennemis de la religion pourraient tirer de principes dont l'exagération seule était dangereuse, démontrait que l'Évangile ne defend ni de porter les armes, ni de remplir des fonctions publiques, mais aspire à former des magistats intègres et des soldats dociles à la discipline : « Que ceux qui prétendent que la doctrine du Christ est « contraire à la république nous donnent une armée composée « de soldats tels que cette doctrine les veut ; qu'ils nous donnent « des magistrats provinciaux, des époux, des épouses, des parents, « des enfants, des maîtres, des esclaves, des rois, des juges, « des débiteurs, des exacteurs, tels que la loi du Christ com- « mande qu'ils soient, et alors nous verrons si quelqu'un osera « dire que cette doctrine est ennemie de la république. On n'hési- « terait même pas à reconnaître que le salut de l'État serait mieux « assuré si l'on écoutait nos exhortations. »

Tel était le véritable esprit du christianisme ; mais tous les docteurs chrétiens ne le comprenaient pas aussi bien que saint Augustin, et la divergence d'opinions fournissait un prétexte aux reproches des païens. De toute manière, la société chrétienne n'existait pas, tant que les dépositaires de la nouvelle doctrine ne pouvaient s'emparer de l'homme dès le berceau, éliminer les idées de l'ordre ancien, devenues seconde nature, et mêler celles du nouveau aux leçons reçues sur les genoux de la mère.

Bien que les deux sociétés, la civile et la religieuse, parussent réconciliées, l'opposition d'origine et d'essence subsistait toujours, et l'on comprenait qu'il ne suffisait pas de changer la constitution romaine, mais qu'il fallait diriger le gouvernement dans une voie différente, si l'on voulait sauver, non l'empire, mais la

société. Le foi nouvelle n'était pas descendue du ciel pour le Romain tout seul, comme le Palladium et les Anciles; mais, embrassant le genre humain dans sa justice et sa charité, elle remplaçait l'étroit patriotisme antique par l'amour universel. D'autre part, ne voyait-on pas déjà les barbares combattre dans les rangs des armées romaines, gouverner, et parfois encore s'asseoir sur le trône? Aussi, loin de déplorer la ruine d'une société exclusive, les chrétiens voyaient-ils dans l'invasion des Goths une extension des droits humains, un rajeunissement nécessaire, et, dans les rudes épreuves de Rome, un juste châtiment de ses iniquités sanguinaires (1).

Les chrétiens n'excitèrent donc pas l'égoïsme patriotique et la haine contre toutes les nations; bien plus, ils semblaient se réjouir des calamités de la cité terrestre, qui tournaient à la glorification de la cité céleste. Les païens leur reprochaient avec amertume ces sentiments; les liens sociaux se relâchaient davantage, et l'on voyait s'introduire cet esprit de défiance et de persécution qui, d'effet, devient cause de dissolution sociale.

A l'heure du danger, les deux partis tombèrent dans l'exagération; les uns mettaient toute leur confiance dans les martyrs et les miracles, les autres dans les cérémonies proscrites. Au lieu de chercher les causes actuelles des maux et les remèdes qui pouvaient les guérir, les païens s'écriaient : « C'est la vengeance des dieux abandonnés, sous lesquels la fortune de Rome a grandi. » Les chrétiens leur répondaient, en répétant contre la nouvelle Babylone les menaces que les prophètes avaient proférées contre l'ancienne, et, dans les désastres de Rome, ils apercevaient l'avertissement ou la punition de Dieu, le triomphe de la vérité, la loi de la Providence. Dans la plus sublime de leurs prophéties, ils lisaient les malédictions contre Rome : « Un « des sept anges vint, et dit au prophete de Patmos : Je te montrerai « la condamnation de la grande prostituée qui est assise sur les « grandes eaux. Et il le transporta dans le désert, et il vit une « femme assise sur une bête couleur de pourpre, pleine de noms « de blasphèmes, qui avait sept têtes et dix cornes. Cette « femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, et parée d'or, « de pierres précieuses et de perles; elle avait à la main un vase « d'or, et portait écrit sur le front : *Mystère*. Mais l'ange lui dit. :

(1) Les écrivains ecclésiastiques manifestent d'autres sentiments à l'égard des Huns d'Attila et des Vandales de Genséric.

« Pourquoi t'étonnes-tu ? je te dirai le mystère de la femme et de « la bête qui la porte, et qui a sept cornes. Les sept têtes sont les « sept collines sur lesquelles elle est assise ; les eaux que tu vois, « sont les peuples, les nations, les langues ; la femme est la grande « cité qui règne sur les rois de la terre. Toutes les nations ont « été séduites par ses charmes ; les marchands de la terre se sont « enrichis par l'excès de son luxe. Elle s'est élevée dans son or- « gueil et s'est plongée dans les délices, en disant dans son cœur : « *Je suis reine, et jamais je ne tomberai en deuil*. Elle est devenue « une Babylone, mère des fornications et de toute abomination ; elle « a enivré les rois de la terre avec le vin de sa prostitution, et a « fait boire dans la même coupe tous les peuples du monde. J'achè- « terai de ces peuples des objets précieux, et ces peuples s'écrieront : « *Quelle ville fut jamais égale à celle-là ?* Mais malheur à elle, « qui s'est enivrée du sang des saints, du sang des martyrs « de Dieu ! Les marchands de la terre gémiront et pleureront « sur elle, parce que personne n'achètera plus leurs marchandises, « ces marchandises d'or et d'argent, de pierreries, de perles, de fin « lin, de pourpre, de soie, d'écarlate, de toute sorte de bois odori- « férant, de meubles d'ivoire, de pierres précieuses, d'airain, de « fer, de marbre de cinnamome, d'encens, de vin, d'huile, de « fleur de farine, de blé, de bêtes de somme, d'agneaux, de che- « vaux, de chars, d'esclaves et d'âmes d'hommes. Un jour, il lui « viendra deuil et mort, incendie et famine, parce que le Seigneur, « qui la jugera, est fort (1). »

Que voyons-nous donc à Rome dans les derniers temps ? Un faste efféminé sur le trône ; des usurpateurs qui se disputent les provinces sans savoir les défendre ; des procès et des confiscations pour des soupçons ; les affaires publiques dans les mains d'esclaves, d'étrangers, d'eunuques ; des courtisans toujours occupés d'intrigues ; des querelles d'évêques, auteurs de schismes ; des provinces perdues, d'autres sur le point de l'être ; des armées composées de soldats barbares, et commandées par des généraux barbares ; des décurions par force ; des magistrats qui cherchent, comme dans les naufrages, à recueillir quelques lambeaux de pouvoir et de richesses ; une foule de malfaiteurs qui infestent les routes et les campagnes ; une plèbe ignorante, sans mœurs, désarmée, qui, accablée par le malheur, demande à l'avenir ce qu'il ne saurait lui donner, et renverse dans un transport de

(1) *Apocalypse,* chap. XVII.

haine souvent injuste ceux qu'elle a élevés dans un moment d'enthousiame inconsidéré; une plèbe enfin, qui, tombée dans la prostration de l'âme, résultat infaillible de la servitude et de la persistance des maux, regarde, impassible, la désorganisation d'un état de choses ni craint ni aimé, et qui, pour se soustraire au fardeau de ses souffrances, désire même les désastres graves, mais passagers, de la guerre. Le caractère des derniers temps de l'empire est donc la lâcheté, une personnalité inerte à laquelle les calamités présentes n'arrachent que des gémissements, et qui ne retient du passé qu'un reste d'idées païennes; or ce reste rend nécessaire la destruction du cadavre romain, dont la patréfaction aurait empesté la terre.

Les barbares venaient consommer sa ruine. La Germanie était habitée par cent populations, qui n'étaient unies dans leur lutte contre Rome par aucun lien d'intérêt commun. A peine les aigles latines avaient-elles saisi dans leurs serres une de ces hordes, qu'une autre se présentait avec des forces intactes et une tactique nouvelle; ainsi, durant quatre siècles, la paix armée ou les hostilités ouvertes se continuèrent depuis Bâle jusqu'aux bouches du Rhin et du Danube, et les guerres ne servaient qu'à repousser une attaque. Mais quel obtacle désormais pouvaient opposer les barrières artificielles ou naturelles, lorsque les ennemis faisaient irruption de toutes parts, entraînés pas le désir naturel des aventures et des périls, par l'avidité du butin, par la vengeance, par l'impulsion d'autres barbares, ou par les sollicitations de quelques ambitieux?

Les Germains joignaient à leur esprit tout guerrier des vertus domestiques, et les vices qu'engendre la force. Le contraste était frappant entre des chefs, élus pour leur mérite, à la fleur de l'âge, et les Augustes fainéants; entre des assemblées en plein air et les intrigues ténébreuses des conseils romains; entre des armées composées de soldats nus, intrépides, et des troupes vénales, incapables de supporter la discipline. Les Germains vivaient sous une vigoureuse organisation de tribus; les Romains, depuis l'extinction du patriotisme, avaient perdu toute énergie. Le gouvernement des premiers était simple et expéditif; celui des seconds, livré aux agents du fisc et aux légistes, n'avait de force, comme le vampire, que pour sucer le sang du peuple. La brutalité barbare était moins ignominieuse que la dissolution raffinée des Romains, qui avaient abusé de toutes les doctrines, de tous les plaisirs. Ces caractères vigoureux savaient obéir et se sacrifier; ils

possédaient instinctivement ce sentiment d'honneur qui fut inconnu de l'antiquité classique, et dont le christianisme devait se servir pour former la conscience publique et constituer l'obéissance raisonnable.

Les Germains voulaient acquérir une patrie; les Romains ne cherchaient pas à défendre la leur. Les femmes, chez les premiers, excitaient le courage et poussaient aux entreprises guerrières; les femmes romaines détournaient les hommes des affaires publiques, quelquefois même trahissaient, comme le firent, dit-on, la femme de Stilicon, qui appela Alaric, Honoria et Eudoxie, qui dirigèrent, l'une Attila, l'autre Genséric. Les Germains étaient animés par une religion sanguinaire, qui récompensait les massacres par les joies du paradis; les Romains se partageaient entre une religion voluptueuse, décrépite, et une nouvelle dont le règne n'était pas de ce monde, et qui enseignait qu'on devait présenter la joue gauche à la main qui avait frappé la droite.

Le peuple de Mars ne pouvait retarder sa chute qu'en ravivant son élément primitif, la force; on le vit bien, lorsque l'empire fut gouverné par une série de princes vaillants, élevés dans les camps et portés au trône par leur courage; mais la plupart des empereurs, une fois revêtus de la pourpre, déposaient la cuirasse, ou bien, étrangers à tout autre art qu'à celui de la guerre, laissaient l'administration tomber dans le chaos. La discipline, ce nerf de Rome, se perdait dans une armée recrutée par force; chacun voulait raisonner l'obéissance. Fallait-il transporter les légions sur des frontières éloignées, elles refusaient d'obéir, prêtes à saluer Auguste le premier qui leur promettait le repos et des largesses. Les soldats, se plaignant du poids de leur armure, voulurent déposer la cuirasse d'abord, puis le casque; ils préféraient la cavalerie, plus commode, à l'infanterie, plus solide; à chaque halte, ils cessèrent de fortifier leur campement, et dès lors, exposés sans défense, il ne leur resta que la honteuse ressource de la fuite.

Si le désir de passer de la classe des opprimés dans celle des oppresseurs faisait encore rechercher par quelques-uns le métier de soldat, dans lequel ils pouvaient saccager les provinces, exiger des empereurs de grosses largesses, les élever et les déposer à leur gré, il n'en fut plus de même après Dioclétien et Constantin, lorsqu'une hiérarchie rigoureuse ramena l'armée à sa véritable nature de machine. Le faste de la cour conférait alors les titres militaires à des individus qui les avaient mérités, non par des

actions d'éclat, mais par des services rendus au prince. On trouva donc plus commode d'intriguer dans le palais que de risquer sa vie sur les champs de bataille. Toute la gloire appartenait à l'empereur; lui seul disposait des honneurs et des dignités. Quel mobile pouvait alors entraîner dans la carrière périlleuse des armes, qu'on était libre d'ailleurs de ne pas suivre? Le dégoût pour cette carrière devint encore plus général lorsque Gallien, pour empêcher les séditions fréquentes, exclut les sénateurs du commandement des armées. Les patriciens croupirent alors dans l'oisiveté, et, fuyant l'Italie, ils allaient s'établir dans la Macédoine, la Dalmatie et la Thrace, pour se soustraire aux dignités et au service militaire, qui imposait des charges très-lourdes et procurait de faibles honneurs. Le peuple avait une telle répugnance pour le service que beaucoup se coupaient le pouce pour s'y soustraire (1).

Lorsque l'Italie fut envahie, les défenseurs lui manquèrent. Stilicon offrit deux pièces d'or aux esclaves qui s'enrôleraient, tandis qu'autrefois on les acceptait à peine dans les dangers les plus graves. Les villes fortifiées et remplies de population furent les seules qui résistèrent quelque temps aux bandes dévastatrices, étrangères à l'art des siéges et trop mobiles pour supporter les fatigues d'une longue entreprise. Les fils de ce Camille qui voulait que la patrie dût son salut au fer et non à l'or, incapables de se défendre les armes à la main, apaisaient les ennemis à prix d'argent, tribut pallié d'abord sous le nom de solde, puis exigé ouvertement comme tel. Ces lourds sacrifices, qui épuisaient l'empire et le forçaient d'écraser ses sujets, devenaient une ressource pour l'ennemi, prompt à revenir pour élever de nouvelles prétentions, après avoir perdu ce respect qu'inspire une nation qui est en mesure de résister longtemps avant d'être soumise. Si le paiement du tribut était retardé ou refusé, les barbares accouraient le réclamer, le glaive à la main, d'autant plus audacieux que les provinciaux perdaient chaque jour davantage l'habitude des armes.

Il fallut donc confier la défense de l'empire à des bras étrangers, remplir les armées de soldats barbares, et les placer sous le commandement de chefs barbares, qui, par cette voie, arrivèrent aux magistratures suprêmes. Ces peuples fournirent à Rome de grands capitaines; mais, loin d'avoir pour mobile l'amour de la patrie, ou le point d'honneur qui est le père du vrai courage, ils n'étaient attirés que par l'appât des trésors et des grades, ou

(1) AMMIEN MARCELLIN, *Hist.* XX.

n'obéissaient qu'à des jalousies ambitieuses. Rufin soulevait les Vandales et les Goths pour contrarier Stilicon, qui, à son tour, laissait échapper les Goths pour que l'empereur eût toujours besoin de ses services; Aétius n'extermina point l'armée d'Attila pour empêcher l'élévation de Thorismond. Les empereurs ne pouvaient accorder une entière confiance à des héros à gages; les courtisans enviaient et détestaient des gens qui n'étaient forts que par l'épée. La vanité latine était humiliée par la supériorité de ceux qu'elle continuait à traiter de barbares; Stilicon, Aétius, Romanus, Nigidius, tombaient sous le poignard d'eunuques astucieux ou de rivaux efféminés.

Et cependant l'unique moyen de rajeunir l'empire, ou du moins de le mettre à l'abri de nouvelles invasions, eût été de fondre les Romains avec les Goths; cette race, depuis longtemps habituée aux institutions des Romains, parmi lesquels ou près desquels elle vivait, n'était point énervée par les vices de la civilisation et pouvait en recueillir les avantages, comme le témoignent les contrées où elle s'établit. Mais, d'une part, l'antipathie nationale, accrue par les dissentiments religieux, empêcha cette fusion; de l'autre, une politique déloyale, croyant faire preuve d'habileté, semait la discorde parmi les peuples envahisseurs; puis elle les irritait par la violation des traités, par de honteuses trahisons, et rendait impossible tout accord honorable.

Les barbares, indignés de ces procédés, se tournaient contre ceux qu'ils avaient d'abord défendus. Rentrés dans leur pays, après avoir servi dans les légions, ils faisaient connaître à leurs compatriotes les richesses et les délices des provinces romaines, ainsi que la facilité de les conquérir; ils revenaient alors plus audacieux et plus forts. A mesure que le péril croissait, les moyens de le conjurer diminuaient; toute province envahie cessait de fournir à l'empire des denrées et des hommes. Les garnisons et les magistrats étaient rappelés des frontières, et les anciennes conquêtes, abandonnées aux assaillants et à elles-mêmes. Alors se rompit le seul lien qui unissait les municipes à Rome, et tous se séparèrent sans songer à la conservation du corps auquel ils étaient attachés, mais non soudés. Dans les États fédératifs, ou bien dans ceux où les libertés provinciales sont profondément enracinées, les nations peuvent subsister avec un gouvernement faible, et même sans gouvernement; mais à Rome, toute la vie politique était renfermée dans le centre, et dès lors le corps entier se décomposait quand la tête était menacée.

Quelques empereurs, pour raviver le patriotisme, jetèrent au milieu de ce désordre certains éléments de liberté : le droit de porter des armes, enlevé par l'ombrageux Auguste, fut rendu aux sujets (1). Gratien exhorta les provinces à former des assemblées pour discuter sur des objets d'intérêt public, avec défense aux magistrats de les empêcher ou de les retarder (2). Honorius suggéra même une espèce de gouvernement fédéral pour réunir tous les membres épars; mais aucune province, aucune ville, ne voulut profiter de ce conseil (3) : tant l'idée de l'union était incompréhensible et répugnait à ces sociétés, animées par un sentiment exclusif et local ! Ainsi comme chacun, hommes et corps, se renfermait en soi-même, l'empire ne trouva point de défenseurs ; les barbares le bouleversèrent à leur gré, jusqu'à ce qu'ils résolurent de l'anéantir.

CHAPITRE LVII.

LES DERNIERS EMPEREURS.

Les empereurs eux-mêmes, incapables de le défendre, poussaient l'empire dans l'abîme. Valentinien III, triomphant sans avoir combattu, se plongea dans la débauche après la mort de Placidie. Aétius, le sauveur de l'empire, lui était devenu suspect et odieux ; à l'instigation de ses eunuques, il lui enfonça dans le cœur cette épée qu'il n'avait jamais su tirer contre les barbares. 430. Les amis du patrice furent assassinés avec la même lâcheté ; puis on lui attribua, comme à tout individu qui succombe, des projets ambitieux, des intelligences avec l'ennemi, des tentatives de ré-

(1) *Singulos universosque nostro monemus edicto, ut romani roboris confidentia, ex animo quo debent propria defensare cum suis adversus hostes, si vis exegerit, salva disciplina publica, servataque ingenuitatis modestia, quibus potuerint armis, nostrasque provincias ac fortunas proprias, fideli conspiratione et juncto umbone tueantur.* Const. de Valentinien de 430.

(2) *Sive integra diœcesis in commune consuluerit, sive singulæ inter se voluerint provinciæ convenire, nullius judicis potestate tractatus utilitati eorum congruus differatur; nece provinciæ rector, ac præsidens vicariæ potestati, aut ipsa etiam præfectura decretum æstimet requirendum.* Const. de 382.

(3) Const. de 418.

volution. L'empereur assassin trouva des misérables pour applaudir à son crime; mais un Romain osa lui dire : « Tu as fait comme celui qui se coupe la main droite avec la main gauche. »

A la honte d'Eudoxie, sa vertueuse épouse, Valentinien entretenait des relations coupables, même avec les matrones du plus haut rang. La femme de Pétronius Maximus, sénateur de la famille Anicia, lui résista; mais un jour, ayant gagné au jeu l'anneau de Pétronius, il s'en servit pour faire appeler la chaste Romaine au nom de son mari, et la déshonora. Pétronius résolut de laver son outrage dans le sang; deux amis d'Aétius, admis imprudemment dans la garde impériale, lui prêtèrent leurs bras pour immoler Valentinien. Maxime n'eut pas beaucoup de peine à se faire proclamer empereur; mais cet acte fut le terme de ses prospérités et des vertus dont il avait jusqu'alors donné l'exemple. Combien il dut regretter son existence privée si honorable, quand il fut à la tête d'un empire dont personne au monde n'était capable de ressusciter la grandeur! Après des journées orageuses et des nuits sans sommeil, il s'écriait avec son ami Fulgence : « Heureux Damoclès, dont le règne commença et finit dans le même banquet! »

455. 6 mars.

Dans le but de se consolider sur le trône, il maria son fils à Palladia, fille aînée de l'empereur assassiné, et lui-même, après la mort de sa vertueuse femme, il épousa par force la veuve de Valentinien; celle-ci, pour se venger elle-même et son mari, eut recours au terrible Genséric, qui, à la tête d'une armée nombreuse de Vandales et de Goths, débarqua à l'embouchure du Tibre. Maxime l'attendit avec un sang-froid qui n'était pas du courage; mais le peuple l'assaillit à coups de pierres, et jeta son cadavre dans le Tibre.

12 juin.

Trois jours après, Genséric était aux portes de Rome, qui, vaillante pour assassiner, non pour se défendre, ne savait que gémir et prier. La religion la couvrit encore de son manteau; le pape Léon, qui l'avait protégée contre Attila, sortit en procession avec son clergé, et, fort de l'autorité d'un nom vénéré et de la sainteté de son ministère, il obtint de Genséric qu'il épargnerait aux habitants le massacre et l'incendie; du reste, la ville fut livrée à un pillage de quatorze jours.

Le temple de Jupiter au Capitole fut dépouillé de son toit de bronze doré; néanmoins les soldats épargnèrent les statues des dieux et des héros. Titus avait déposé dans celui de la Paix les objets précieux du culte hébraïque, la Table et le Chandelier à

sept branches en or; tout fut enlevé. Les églises chrétiennes ne furent pas épargnées, et les richesses qui avaient échappé à l'avidité d'Alaric allèrent s'entasser sur des navires africains, qui semblaient venger Carthage. Eudoxie elle-même, qui était venue à la rencontre de son prétendu libérateur, fut dépouillée de ses joyaux et embarquée avec ses deux filles au milieu d'une foule d'esclaves choisis pour leur vigueur ou leur beauté.

Un bon vent ramena la flotte à Carthage avec le butin et les captifs, auxquels l'évêque Déogratias prodigua les secours; il les accueillit dans les églises, dont il vendit les vases d'or pour les soulager, et leur donna toutes les consolations dont la charité seule est capable. Le poëte Paulin, alors évêque de Nola, employa au même usage toutes les richesses des églises, et, comme il ne lui restait plus rien pour racheter le fils d'une veuve, il se fit esclave à sa place (1).

Les barbares faisaient aussi irruption sur d'autres points, et les provinces secouaient le joug de Rome. Des Francs et des Allemands s'avancèrent jusqu'à la Seine; les côtes étaient ravagées par les Saxons, et les Goths aspiraient à rendre leurs conquêtes durables. Maxime avait chargé Flavius Avitus de les repousser; cet Avitus était un noble d'Auvergne qui, dans sa jeunesse, s'était adonné à la littérature et au droit, avait combattu à côté d'Aétius, et mérité d'être nommé préfet du prétoire de la Gaule. Il vivait retiré dans sa maison de campagne près de Clermont, lorsqu'il fut appelé au commandement de la cavalerie et de l'infanterie; toujours prêt à servir sa patrie, il tint les barbares en respect, et lui-même alla traiter avec Théodoric II, roi des Visigoths. A la nouvelle de la mort de Maxime, Théodoric offrit à Avitus de l'aider à monter sur le trône; Rome et l'Italie, ne pouvant le repousser, se bornèrent à le prier de fixer sa résidence dans l'ancienne capitale du monde.

10 juillet.

La vertu d'Avitus ne résista point aux séductions d'un rang qui, après la perte de la puissance, conservait encore le moyen de satisfaire les vains plaisirs des sens; il souilla la couche de beaucoup de maris, qui devinrent des ennemis dangereux. Le mécontentement éclata bientôt, et le sénat, à qui la faiblesse des

(1) De pareils faits ne sont pas rares parmi les premiers chrétiens. Nous lisons dans la première épître de saint Clément : « Nous connaissons plusieurs des nôtres qui ont pris volontairement des chaînes pour en délivrer d'autres; beaucoup qui se sont soumis à la servitude pour nourrir leurs frères avec le prix de leur liberté. »

Augustes avait rendu quelque autorité, fit valoir son droit d'élire l'empereur. Cette prétention n'aurait produit aucun résultat, si elle n'avait pas été appuyée par le comte Ricimer, un des principaux chefs des barbares auxiliaires en Italie. Proclamé le libérateur de l'Italie pour avoir détruit soixante-dix galères vandales dans les eaux de la Corse, Ricimer était si enorgueilli de ce triomphe qu'il enjoignit à Avitus de déposer la pourpre. L'empereur, pour se mettre à l'abri du péril, se fit consacrer évêque de Plaisance; mais, poursuivi par la vengeance du sénat, il mourut ou fut tué pendant qu'il s'enfuyait vers sa terre natale.

456. 16 octobre.

Après une vacance assez prolongée, l'empire fut conféré à Julius Valérius Majorianus, digne de régner en des temps meilleurs. Courageux, habile et libéral, il combattit sous Aétius avec tant de gloire qu'il excita la jalousie de ce général; renvoyé pour ce motif, il fut réintégré dans son grade à la mort d'Aétius, et Ricimer, devenu patrice d'Italie, le nomma général de la cavalerie et de l'infanterie. Majorien, dans ce poste élevé, repoussa les Allemands, qui s'étaient avancés jusqu'à Bellinzona en deçà des Alpes Lépontines; après cette heureuse expédition, Ricimer le plaça sur un trône dont il disposait à son gré.

Majorien informa de son élection le sénat et l'armée dans les termes suivants (1) : « Je ne suis pas monté sur le trône par ma « volonté propre, mais par soumission au vœu public, afin de « ne pas vivre pour moi seul, ou de ne pas paraître, en refusant, « ingrat envers la république pour laquelle je suis né. Mainte- « nant, secondez le prince que vous avez créé, et participez avec « nous au soin des affaires, afin que l'empire que j'ai reçu de « vos instances grandisse par notre sollicitude commune. La « justice aura son cours de notre temps, et la vertu pourra fleu- « rir sous la protection que j'accorderai toujours à l'innocence. « Personne n'aura à craindre l'espionnage, que nous réprouvions « déjà comme simple particulier, et que maintenant nous con- « damnons d'une manière spéciale. Que personne ne redoute les « calomnies, si ce n'est ceux qui en seront les auteurs. Nous « aurons soin, avec notre père le patrice Ricimer, dont le zèle « actif surveillera les choses militaires, de conserver le monde « romain, que notre vigilance commune a déjà préservé des en- « nemis extérieurs et des discordes domestiques. Associé autre- « fois à vos périls, j'espère que vous conserverez de notre élection

(1) *Nov.* III, à la suite du code Théod.

« un souvenir qui, j'aime à le croire, ne sera point sans affection ;
« si le ciel me protége, je m'efforcerai, avec l'autorité d'un prince
« et les égards d'un collègue, de faire en sorte que vous n'ayez
« point à regretter le jugement que vous avez porté de moi. »

Cette profession, et pour la dernière fois, fait entendre le langage constitutionnel des premiers temps de l'empire, oubliée depuis si longtemps.

Majorien, dans le petit nombre de lois qu'il publia, montrait les sentiments généreux, et généreusement exprimés, d'un père de sujets malheureux, qui soulage leurs infortunes quand il peut, ou qui du moins y compatit. Il allégea un peu le poids des charges des provinces, « écrasées par l'exaction variée et multiple des tributs, et par des taxes extraordinaires, » en abolissant les anciennes dettes envers le fisc ; puis il rendit aux magistrats provinciaux, après l'avoir enlevée aux commissions extraordinaires, la juridiction en matière d'impôts (1).

Les sénats inférieurs, c'est-à-dire les corps municipaux, « entrailles des villes et nerfs des républiques, » étaient tellement avilis par l'injustice des magistrats et l'insatiabilité des exacteurs (2) que les citoyens, pour s'y soustraire, se cachaient ou se résignaient à un exil lointain. Majorien exhorte les décurions à revenir, et allége le poids de leurs charges ; les affranchissant de toute responsabilité personnelle dans les impôts de leur district, il n'exige d'eux qu'un compte exact de la recette et une liste des débiteurs en retard. Il rendit aux défenseurs de la cité leur puissance tutélaire, en invitant à élire à ce poste des personnes incorruptibles, capables de soutenir avec courage le pauvre, de combattre les oppresseurs et d'informer l'empereur des abus de pouvoir commis en son nom. Il prit aussi des mesures pour la conservation des anciens édifices, qui s'écroulaient par négligence, ou qu'on démolissait pour employer les matériaux à de nouvelles constructions. L'adultère fut puni par l'exil et la confiscation des biens; s'il revenait en Italie, il pouvait être tué impunément. Aucune femme ne devait se consacrer à Dieu avant quarante ans; les

(1) Ces commissions étaient composées, le plus souvent, de favoris qui abusaient de leur autorité pour s'enrichir par les artifices les plus subtils. Les lois nous en font connaître un : les monnaies ayant été altérées, ils ne voulaient recevoir que de l'or au coin de Faustine et des Antonins, ce qui doublait la contribution, attendu que ceux qui n'en avaient pas étaient obligés de se soumettre à des compositions onéreuses.

(2) *Nov.* IV. à la suite du code Théod.

veuves au-dessous de cet âge étaient tenues de se remarier, ou perdaient la moitié de leurs biens. Les mariages disproportionnés étaient déclarés nuls. La bonne intention doit lui faire pardonner la rigueur excessive et les réminiscences païennes de ces mesures, qui s'occupent d'ailleurs de faits trop minutieux.

Majorien, après avoir défait Genséric qui avait débarqué sur les côtes d'Italie, conçut le projet de recouvrer l'Afrique; mais, comme il ne pouvait ramener le courage et la discipline dans les légions, il enrôla des barbares, passa les Alpes à leur tête au milieu de l'hiver, et vainquit Théodoric II, roi des Visigoths, dont il se fit un allié. Pendant cette expédition, les arsenaux de Misène et de Ravenne lui avaient équipé une flotte; il eut donc bientôt réuni à Carthagène trois cents grosses galères et un nombre pareil de petits bâtiments. Mais Genséric réduisit la Mauritanie en désert, surprit dans le port la flotte mal gardée et la livra aux flammes. Majorien fut alors obligé d'accepter une trêve, durant laquelle il fit de nouveaux préparatifs; mais les mécontentements que ses réformes avaient excités furent portés au comble par le désastre de la flotte, et le camp soulevé l'égorgea à Voghera.

458.

461. 2 août.

Ricimer enjoignit alors au sénat d'élire Vibius ou Libius Sévère, obscur Lucanien; puis, comme sa créature devenait incommode, il la fit disparaître, et, pendant vingt mois, il gouverna seul, sans prendre aucun titre, mais levant l'impôt, recrutant l'armée et concluant des alliances en son propre nom. Marcellin et Ægidius protestaient contre sa dictature. Le premier, homme instruit et fidèle à l'ancienne religion, avait été dans l'intimité d'Aétius et persécuté par Valentinien; puis Majorien l'avait chargé de gouverner la Sicile et de commander l'armée réunie dans cette île contre les Vandales. Plus tard, ayant occupé la province de Dalmatie, il prit le titre de patrice d'Occident, et fit la course dans l'Adriatique, infestant les côtes d'Italie et d'Afrique. Ægidius, maître de la milice dans la Gaule, se déclara l'ennemi des meurtriers de Majorien, et se rendit redoutable à la tête d'une année nombreuse. Près d'Orléans, il battit les troupes impériales et menaça l'Italie; Ricimer, peut-être, eut recours au poison pour s'en défaire.

465. 15 août.

Béorgor, roi des Alains, était aussi descendu en Italie; mais il essuya sous Bergame une déroute si complète que, depuis lors, il n'est plus fait mention de ce peuple. Genséric, que le poids des années n'avait point affaibli, sortait, chaque printemps, avec une grosse flotte du port de Carthage; si le pilote lui demandait

461.

de quel côté il devait faire voile, il répondait : « Va où te mènent les vents ; ils nous porteront au rivage que la justice divine veut châtier. » Toutes les contrées baignées par la Méditerranée furent infestées par ces dévastateurs, qui, avides non de gloire, mais de butin, évitaient les batailles en rase campagne et n'attaquaient pas les forteresses ; montés sur leurs chevaux, ils battaient le littoral, enlevaient les objets les plus précieux, puis se rembarquaient. Ricimer, dépourvu de forces navales, dut laisser les Italiens recourir à la médiation de l'empereur de Constantinople.

Ce prince envoya des ambassadeurs à Marcellin, qui, satisfait de se voir reconnu, par cette démarche, souverain de la Dalmatie, promit de rester tranquille. Genséric, au contraire, élevait ses prétentions, et voulait qu'Olybrius, son beau-frère, fût proclamé Auguste ; mais ce titre, après une longue vacance fut conféré à Procopius Anthémius, d'origine galate, un des personnages les plus illustres de l'empire oriental, et gendre de l'empereur Marcien. Parti de Constantinople avec un grand nombre de comtes et une petite armée, il entra triomphalement dans Rome, où le sénat, le peuple et les alliés approuvèrent son élection.

467. 12 avril.

Ricimer, qui, pendant la vacance du trône, avait continué à gouverner en maître, voulut épouser une de ses filles, et célébra le mariage avec la plus grande splendeur. Anthémius, en quittant Constantinople, avait donné sa maison pour en faire un bain public, une église et un hôpital pour les vieillards ; à Rome, néanmoins, il toléra les païens et les hérétiques ; il renouvela même, dans le Forum de Trajan, l'antique cérémonie de la manumission des esclaves par un coup de la main sur la joue, « prêt, dit son panégyriste, à délivrer les anciens esclaves et à en faire de nouveaux (1). »

Léon, empereur d'Orient, employa toutes ses forces et cent trente mille livres d'or pour débarrasser la Méditerranée des Vandales ; le patrice Marcellin, avec ses bâtiments habitués à la course, les chassa de la Sardaigne. Basiliscus, frère de l'impératrice d'Orient, commandait la flotte, forte de onze cent treize navires et portant plus de cent mille hommes, tant soldats que rameurs ; mais Genséric trouva encore le moyen de mettre le feu à cette flotte, et les deux empires virent s'évanouir en quelques heures un armement qui les avait épuisés. Basiliscus s'enfuit à Constantinople avec la moitié à peine de ses bâtiments ; Marcellin

(1) SIDOINE, *Panég.*

se retira en Sicile, où il fut assassiné, et Genséric, de nouveau maître absolu de la mer, ajouta cette île à ses États, tandis que l'empire perdait toutes ses provinces transalpines.

Ricimer, qui ne trouvait pas Anthémius assez docile, se retira de Rome à Milan, s'entendit avec les barbares, et menaçait l'Italie d'une guerre civile, si Épiphane, évêque de Pavie, ne fût parvenu à reconcilier l'empereur de nom avec l'empereur de fait. Mais la haine couvait dans le cœur du patrice barbare; dès qu'il eut rassemblé un gros de Burgundes et de Suèves, il refusa d'obéir à l'empire grec, au souverain venu de Constantinople, et proclama Anicius Olybrius. Ce sénateur, de la plus illustre famille romaine, avait épousé Placidie, dernière fille de Valentinien III, et prétendait avoir des droits au trône, appuyé qu'il était par Genséric, son beau-frère; abandonnant les loisirs de Constantinople, où il s'était retiré après le sac de Rome par Genséric, il débarqua en Italie, et fut conduit par Ricimer vers l'antique métropole. Le sénat et une partie du peuple étaient pour Anthémius, et, soutenus par une armée gothe ou gauloise, ils résistèrent trois mois; mais une faction puissante était hostile à cet empereur, grec d'origine et peu zélé pour la foi; Ricimer l'emporta donc, fit égorger l'empereur son beau-père, et le pillage de Rome assouvit la rapacité des soldats.

472. 11 juillet.

Quelques semaines après, Ricimer mourut, cessant de bouleverser l'empire, et laissant le commandement de l'armée à son neveu Gondebaud, prince des Burgundes. Olybrius ne lui survécut que sept mois, et la couronne impériale fut usurpée par un certain Flavius Glycérius, qui nous est inconnu; puis Léon, empereur de Constantinople, la donna à Julius Népos, qui avait succédé à son oncle Marcellin dans la souveraineté de Dalmatie. S'étant transporté en Italie, il fit un évêque de Glycérius, son compétiteur, et parut offrir à l'empire en décadence un avenir meilleur; mais, de loin, Euric, roi des Visigoths, le contraignit à lui céder l'Arvernie, et, de près, les barbares alliés, qui s'étaient soulevés sous le commandement d'Oreste, marchèrent de Rome sur Ravenne. Julius s'enfuit à leur approche, et, renonçant à un trône que l'on s'étonne de voir encore disputé par des compétiteurs, il se retira dans sa principauté de Dalmatie, où, quatre années après, il fut assassiné par deux courtisans de Glycérius.

473.

474.

475. 28 août.

Oreste, fils de Tatullus, avait été secrétaire d'Attila et son ambassadeur à Constantinople. Après la mort de son terrible maître, il refusa d'obéir à ses fils, aux Visigoths même, et, réu-

nissant une troupe de barbares parmi ceux qui suivaient le Fléau de Dieu, Hérules, Scyrres, Alains, Turcilinges et Ruges, il les mit à la solde de Rome, sous le nom accoutumé d'*alliés*. Les empereurs, par nécessité, par peur, le comblèrent de dons et de dignités, jusqu'à le nommer patrice et général. Mais, lorsqu'il eut acquis de l'autorité sur ses compagnons, chose d'autant plus facile qu'il était brave, leur compatriote, et vivait à leur manière, il les amena à violer leur serment d'obéissance, et à proclamer empereur son fils Romulus Auguste, connu sous le nom de Momillus Augustule.

475. 28 octobre.

Ce ramas d'aventuriers, regardant le nouvel empereur comme leur créature, prétendaient le soumettre à toutes leurs volontés, lui faire augmenter la solde et multiplier les largesses; bien plus, jaloux des barbares qui avaient acquis des établissements dans la Gaule, l'Espagne et l'Afrique, ils demandèrent un tiers des terres de l'Italie. Oreste refusa d'accéder à cette exigence; mais ils trouvèrent un homme qui les satisfit. Édécon avait été le collègue d'Oreste dans l'ambassade envoyée par Attila à Constantinople; son fils Odoacre, sans autre héritage que sa valeur, la mit au service de quiconque le payait, vécut de pillage, songeant à se faire une part au milieu de ces temps orageux. Il erra d'abord dans le Norique, et descendit ensuite jusqu'en Italie; ayant appris que les alliés se plaignaient du refus d'Oreste, il leur promit de faire droit à leur demande, s'ils voulaient reconnaître son autorité. Les barbares accoururent alors en foule sous les bannières d'Odoacre, qui s'avança sans obstacle jusqu'à l'Adda; dans Pavie, il s'empara d'Oreste et le fit périr. Le faible Augustule, que recommandaient sa jeunesse et sa beauté, lui inspira de la compassion ou peut-être du mépris; il lui assigna un revenu de six mille pièces d'or. Lucullianum, maison de campagne délicieuse sur le promontoire de Misène, construite par Marius, embellie par Lucullus des chefs-d'œuvre de la Grèce, devenue ensuite habitation de plaisance des empereurs, puis convertie en forteresse pendant les invasions, fut la résidence désignée au dernier successeur d'Auguste.

476.

La dispendieuse et vaine dignité d'empereur parut alors inutile, et, sous la dictée du barbare, le sénat écrivit à l'empereur Zénon, à Constantinople : « Nous n'entendons pas continuer davantage « la succession impériale en Italie; la majesté d'un seul monarque « suffit pour défendre l'Orient et l'Occident; que Constantinople « soit donc le siége de l'empire universel. Odoacre, auquel nous

« te prions d'accorder le titre de patrice, avec l'administration
« du diocèse italique, protégera la république romaine. »

Zénon, après quelque hésitation, souscrivit à la proposition du sénat. Ce fut ainsi que, dans la personne du jeune fils d'Oreste, qui, par une bizarre coïncidence, réunissait les noms du premier empereur, finit l'empire d'Occident, quatre cent soixante-seize ans après Jésus-Christ, douze cent vingt-neuf ans depuis la fondation de Rome, cinq cent sept depuis que la bataille d'Actium y avait établi la domination d'un seul. Dans cet intervalle, Rome fut gouvernée d'abord par sept rois, puis quatre cent quatre-vingt-trois fois par deux consuls, enfin par soixante-trois empereurs.

Ici finit l'histoire de Rome, histoire la plus importante du monde, non-seulement pour les Italiens, qu'elle oblige à être grands aussi, bien que d'une tout autre manière, et qui peuvent l'opposer aux reproches de mollesse qu'on se plaît à leur adresser; mais encore par les leçons qu'elle offre, à travers les phases d'accroissement, de grandeur, de décadence du monde romain, à quiconque regarde l'homme et admire sa puissance, moins dans les violences de la force que dans les lentes conquêtes du droit. Cette histoire, en outre, se mêle à toutes les histoires postérieures; les États d'Europe sont romano-germaniques, et beaucoup de faits trouvent dans ses récits leur explication ou des exemples. Et nous, qui croyons que le monde, dans sa marche progressive, apprend et s'améliore, nous, sévère scrutateur des vertus romaines, nous proclamons comme une des plus belles gloires italiennes la prodigieuse influence que Rome exerça sur le perfectionnement du genre humain.

Les Romains, assis sur la roche Tarpéienne se regardaient comme une race privilégiée, sans aucun lien moral avec les étrangers; dans les autres peuples, ils ne voyaient que des barbares, prédestinés au fer des guerriers, à la cupidité des proconsuls, qui, au milieu d'une foule d'esclaves, exploitaient le monde comme une mine d'argent, et s'avançaient, pareils au dieu Mars, leur père, en criant : « Malheur aux vaincus! »

Un peuple qui ne comprenait ni la propriété, ni la liberté; qui, discipliné seulement pour la guerre, même en temps de paix, luttait pour faire du butin; qui faisait consister le patriotisme, moins dans l'amour de la patrie que dans la haine des autres nations; qui mettait sa gloire à verser le sang; qui regardait comme unique moyen de subsistance la dilapidation, la rapine, l'esclavage, a été jugé par les uns avec une excessive sévérité, tandis que d'au-

tres ont déduit de son existence de fausses idées de grandeur, la glorification des guerres ambitieuses, des coups vigoureux, et la justification du succès.

Mais les Romains, par la manie, ou mieux, par la nécessité des conquêtes, arrêtaient le fractionnement indéfini des peuples, introduisaient quelque ordre dans le chaos des nations anciennes, toujours occupées de luttes sanglantes, et qui furent ainsi poussées dans l'unité, d'abord par la force, ensuite par la loi et l'administration.

Dans l'ancienne société, qu'avait-on vu jusqu'alors? des communes restreintes, ou des agrégations accidentelles de plusieurs communes, dominées par une seule, et toujours prêtes à rompre leurs liens. Rome seule travaille à l'œuvre éminemment italienne d'unifier, et, toujours organisatrice, même à l'époque de sa décadence, elle rapproche par l'épée les éléments disparates; pour les conserver, elle introduit l'unité de gouvernement, des principes d'équité, des notions de droit. Elle voulut, entreprise toute nouvelle, s'assimiler le monde, et former une patrie, une cité. Au fractionnement des communes elle substitue l'idée de nation, aux individus un peuple, un peuple-roi; elle renverse mille barrières élevées entre les hommes, et greffe l'une sur l'autre des civilisations dissemblables, pour que l'une profite à l'autre. Dans cette expansion, le Breton et l'Éthiopien se trouvèrent citoyens; la langue, l'art et la législation de Rome s'étendirent. Les pays soumis eux-mêmes ne nous ont presque transmis que le souvenir de la civilisation romaine : les Balbus de Naples, les Virius et les Pline de Côme, les Népos et les Catulle de Vérone, les Sévère de Trieste, les Fabius de Brescia, les Sergius de Pola, sont Romains, comme sont anglais tous les noms illustres de l'Union américaine.

Mais Rome était incapable de fondre ces éléments divers, parce qu'elle manquait elle-même de cette unité, supérieure aux événements humains, dans laquelle seulement les peuples peuvent fraterniser, et constituer une dynastie de nation, qui règne, non par la force, mais par l'intelligence. La nécessité de cette grande égalité n'avait pas été prédite par les sibylles, ni aperçue par les philosophes et les hommes d'État, qui, au contraire, faisaient aux chrétiens un crime de la prêcher.

Rome mourait donc, mais persuadée de son immortelle souveraineté; elle mourait par la force, elle qui avait vécu de la force; elle mourait, mais après avoir su profiter de l'expérience de tous

les peuples anciens qui l'avaient précédée, expérience qu'elle consacrait par un magnifique système légal, et sanctifiait par le christianisme ; elle mourait, mais en laissant à l'avenir un immense héritage. Sa suprématie assura la supériorité de l'Europe sur le reste du monde ; car, partout où elle pénétra, elle établit des cités d'où rayonnait la civilisation, et qui, après avoir d'abord fixé au sol les hordes des barbares, purent ensuite, par les évêques et les communes, briser la tyrannie féodale.

Les institutions municipales, établies ou réglées par l'empire, se maintinrent au moins dans les pays non occupés par les Lombards ; bien qu'elles ne constituassent qu'une simple administration, elles produisirent, mêlées à des éléments septentrionaux et vivifiées par les immunités ecclésiastiques, les communes du moyen âge et l'époque la plus glorieuse de l'Italie. La plupart des faits destinés à vivre dans la société nouvelle avaient déjà grandi : c'étaient la suprématie pontificale, le travail solitaire des moines, la rénovation de l'art, la langue vulgaire, même la scolastique, enfin la philosophie de l'histoire avec saint Augustin. La littérature latine, malgré son éclat éphémère, eut plus de durée et d'extension que toute autre, parce que, devenue la compagne des littératures nationales, elle éleva les peuples nouveaux de l'Europe, qui, tous, plus ou moins, reçurent l'empreinte de son caractère. L'Homère du moyen âge se faisait guider par Virgile dans son voyage merveilleux, qui préludait à l'essor des littératures modernes.

Cet idiome, universel dans l'Église universelle, dépositaire privilégié du savoir et de la civilisation, rendait les plus grands services au milieu de l'ignorance et des rares communications d'alors ; en modifiant les anciens dialectes, il engendra les nouvelles langues, qui sont un latin corrompu, régénéré par un esprit analytique et flexible ; ces langues, moins majestueuses et moins poétiques, sont plus logiques et plus claires que le latin.

Les lois de Rome, qui avaient le monde entier pour objet, tenaient moins de l'arbitraire et du particulier ; elles dominent les mœurs et les croyances par des dispositions générales. Tous les faits sociaux, toutes les diversités ramènent à l'unité de principes. En conséquence, elles s'adaptent même à l'avenir ; conservées d'abord et modifiées par l'Église, puis introduites dans les écoles et la société pour régulariser les actes, les transactions, les contrats, elles offrirent de grandioses modèles d'ordre et d'équité. La législation moderne se rattache au droit romain comme à son principe,

et souvent même reproduit son texte; la propriété, à mesure qu'elle s'affranchit des liens féodaux, se reconstitue sur la base romaine. Notre organisation administrative est une œuvre romaine, appropriée à des gouvernements tempérés, bien qu'il soit vrai que toutes ces institutions ont pu devenir des entraves pour ceux qui ne savent pas admirer sans vouloir imiter.

L'idée d'un pouvoir central qui donne à tout l'impulsion et gouverne tout nous est venue de Rome, soit par les restes de son administration, soit par les souvenirs. Les peuples barbares admirèrent cette haute conception, mais ils manquèrent de force ou d'intelligence pour la réaliser; c'est elle qui donna naissance à un empire chrétien sous Charlemagne, et qui permit aux légistes d'opposer aux juridictions diverses de la féodalité la prépondérance d'une autorité suprême, prépondérance libérale, parce qu'elle est tutélaire.

Rome, après avoir perdu le sceptre de la force, saisira donc celui de la pensée; elle deviendra le centre de la force spirituelle et de l'unité intellectuelle, après avoir été, pendant cinq siècles, le centre de l'unité matérielle et de la force politique. Les papes et les empereurs aspireront à la suprématie en souvenir de Rome, et l'esclave, par l'émancipation, demandera d'être déclaré citoyen romain; ainsi cette ville reviendra, par une voie nouvelle, se mettre à la tête de la civilisation, en constituant une grande unité qui n'abolira point les nationalités particulières, ni les provinces, ni les communes, mais qui donnera la vie à la nation chrétienne, laquelle sera la plus civilisée; fondée sur le dogme de l'égalité des âmes, c'est-à-dire sur l'unité d'origine, de rédemption, de fin, cette nation ne reculera plus, et, chez elle, la puissance qui règle les corps ne pourra rien sur les esprits : fruits merveilleux de la sagesse romaine fécondée par le christianisme, qui, en effaçant les idées injurieuses à Dieu, efface aussi celles qui sont injurieuses à l'homme!

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE LVIII.

LE MOYEN AGE COMPARÉ A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Supposez un peuple qui, regardant la tranquillité comme la suprême félicité, abandonne le soin des affaires publiques à un être abstrait appelé gouvernement; qui sacrifie la liberté véritable à l'unité, à la constitution, au pouvoir central, à d'autres formules vagues, tandis qu'il fait une idole de cette liberté, et repousse toute supériorité, même celle du mérite; qui professe des principes absolus, sauf à les réduire, dans l'application, à la mesure la plus étroite, pour révéler le contraste entre des principes qu'on adore et des conséquences qu'on répudie; qui se figure que, pour accomplir des réformes, il suffit de les décréter; qui appelle civilisation le pouvoir de soumettre l'idée aux faits positifs et matériels, et la mesure d'après la quantité des écrivains; qui, fier de ses nombreuses productions littéraires, s'estime d'autant plus que les sentiments se raisonnent moins, et méprise, par conséquent, tout ce qui ne lui ressemble pas; qui, persuadé que le tableau qu'il a sous les yeux est la nature des choses, n'imagine pas une société sans roi, ni un roi sans qu'il fasse tout : quel peuple sera moins capable de comprendre le moyen âge? Dès lors, est-il étonnant que cette époque, si différente par les sentiments, par les idées, par l'organisation politique et sociale, ait été jugée dans le siècle dernier, et par la nation qui dictait les lois de l'élégance et vénérait la monarchie, avec une si grande légèreté, je ne veux pas dire injustice?

Un paysan, honnête, mais inculte, avec son costume à la forme vieillie, avec sa courtoisie expansive, ingénue, avec son langage bruyamment cordial, mais qui n'est point initié aux mille bagatelles du bavardage citadin, qui ne lit pas les gazettes et sait écrire à peine, provoquera le dégoût de la bonne compagnie, aux habitudes délicates et frivoles; sa rude écorce empêchera

d'apprécier et même d'apercevoir cette probité à toute épreuve, cette inaltérable fidélité à la parole, cet amour réel du pays, cette clarté de bon sens, cette disposition aux sacrifices, qui, dans son village, en font le conseiller des uns, le conciliateur des autres et le père des pauvres.

Tel est le spectacle que le moyen âge dut offrir à une culture élégante. Lorsque les choses dégénèrent, les fictions arrivent, et les formes s'embellissent à mesure que les convictions perdent leur énergie. Et quelle époque eut des formes plus raffinées que celle qui nous a précédés? Le moyen âge, ennemi de ces formes, à la parole rude, aux actes grossiers, à la naïveté étrange, à l'expression franche, mais discourtoise, répugnait donc aux hommes du dix-huitième siècle; en outre, peu versé dans les sciences, il laissait un champ plus vaste au merveilleux et au surnaturel. On avait pitié du moyen âge, parce qu'il manquait des commodités domestiques; mais c'est là une affaire de goût ou d'habitude, et non la preuve d'une infériorité sociale. Toutes ces délicatesses d'une civilisation avancée n'entraient ni dans les idées ni dans les besoins d'aucune classe; sommes-nous moins heureux, nous autres, parce que nous ne naviguons pas sous l'eau ou dans les plaines de l'air?

La littérature académique, qui se rattachait directement à l'ancienne en supprimant l'intermédiaire, ne voyait le beau que dans les œuvres qui se conformaient à des modèles déterminés, et dont l'expression joignait une certaine dignité à certaines réserves; qui préféraient à l'extraordinaire, bien que vrai, le croyable quoique faux; les choses correctes, malgré leur médiocrité, aux choses irrégulières qui peuvent conduire au sublime. Néanmoins la littérature militante, qui déjà préludait à cette tyrannie dont furent victimes ses sœurs aînées, exigeait des écrivains un courage qui manquait aux lecteurs; or, comme il eût été dangereux de déployer ce courage contre les forts, elle en faisait parade contre les faibles, les papes, les moines, les nobles, en un mot contre tout ce qui dérivait du moyen âge.

Cette nation, essentiellement monarchique, exécra la constitution du moyen âge et les restrictions morales opposées au pouvoir arbitraire des princes. A son point de vue, elle trouvait étrange qu'autrefois les peuples eussent compté autant de républiques que de communes, autant de Paris que de villes; qu'un vieillard désarmé accueillît les plaintes des opprimés, sommât les princes de rendre justice, d'alléger le poids des impôts, de

traiter les hommes avec bonté, et qu'il punît la désobéissance en excluant de la sainte table et de la participation au trésor des prières : ces peines, conformes à la nature du pouvoir dont elles émanaient, n'auraient pas dû certainement exciter un sourire dédaigneux.

En face de la France, il est vrai, s'élevait une autre nation, remarquable par le sens pratique et l'application, qui respecte avec un soin jaloux les formes du passé, et, dans un vieux débris de parchemin, trouve plus de ressources contre l'arbitraire que dans toutes les théories philosophiques ; mais la mode faisait puiser à d'autres sources cette science sociale qui, depuis un siècle, a négligé l'individu pour ne considérer que les États ; qui a cherché dans les intérêts matériels, ou d'abstraites spéculations, le principe et la fin de l'organisation civile, et qui, sous le prétexte d'émanciper les hommes, les a fractionnés en atomes, dont il n'est possible de maintenir la cohésion qu'au moyen d'une pression extérieure.

Telle est la cause de cette vénération pour la force, exprimée brutalement par les armées, par les insurrections, par les duels, et légalement par ce mécanisme qui fonctionne sous l'impulsion des décrets, dont les soldats sont les instruments. Cette organisation devait avoir pour résultat d'énerver l'autorité du père de famille, d'affaiblir l'ardeur du citoyen, de faire dépendre tous les services privés de l'autorité publique, et de concentrer toute l'action dans le gouvernement. Au lieu de borner l'influence de l'État au soin de favoriser le progrès social et d'en écarter les obstacles, on lui a confié les attributs les plus précieux de l'individualité humaine ; c'est lui qu'on a chargé de faire l'aumône aux pauvres, de protéger les orphelins, d'élever et de placer les enfants, de fournir un emploi aux capitaux, l'inspiration aux beaux-arts, des règles au culte, des mesures à la morale, et le meilleur gouvernement a paru celui qui intervenait dans les actes les plus importants. Persuadé qu'il n'est pas d'amélioration qu'on ne puisse réaliser au moyen de décrets, on a multiplié sans mesure les ordonnances, les constitutions improvisées, corrigées, changées, abolies, et renouvelé sans cesse les codes, interprétés par des bulletins quotidiens. Pour appliquer ces règlements infinis, une armée irrationnelle d'employés ; pour écarter les obstacles, une armée irrationnelle de soldats. Quelle devait être la conséquence infaillible ? des impositions énormes, des dettes écrasantes, et, pour les faire payer, des condamnations ruineuses ou la prison, c'est-à-dire la force.

Mais, si l'on exige tant du gouvernement, on critique tout ce qu'il fait; l'opposition systématique est honorée, bien que, sans respect pour ses adversaires et pour elle-même, elle devienne entièrement personnelle, et renverse toutes les opinions sans pouvoir donner à aucune une base solide. L'opposition, quoique tout son mérite se borne à de vagues théories, à d'habiles manœuvres, est réputée bonne, parce qu'elle suggère des expédients, toujours faciles, pour nier et détruire, expédients d'autant plus précieux qu'ils n'ont pas subi l'épreuve de l'expérience.

Après avoir proclamé la doctrine que les gouvernements peuvent tout, est-il étonnant qu'on leur impute tous les maux qui arrivent? Les pauvres ont faim, les croyances vacillent, les familles se dissolvent, les intempéries et les maladies ravagent le pays, à qui la faute? au gouvernement. Odieux comme méchant, ou méprisé comme inhabile, on cherche à le renverser pour lui en substituer un autre, qui, à l'œuvre, n'est pas jugé meilleur. Or, comme l'expérience n'a pas réussi, le découragement s'empare des âmes, et l'on abandonne jusqu'aux droits les moins contestables; l'homme alors courbe la tête sans conserver même cette dignité qui témoigne qu'on obéit spontanément et par estime ou persuasion.

Avec de pareils sentiments, il est très-difficile de comprendre le moyen âge, qui fut un développement irrégulier de la personnalité, sans le concours des formules générales d'après lesquelles sont disposées les classifications de ce tableau ou arithmétique qui s'intitule philosophie et statistique. Les gouvernements, dérivés de plusieurs chefs égaux et réunis pour la guerre sous l'autorité d'un seul, *primus inter pares*, ne pouvaient suffire à la défense légitime des droits individuels, qui est leur attribution rationnelle; chacun alors, au lieu d'attendre tout de la société, exerçait dans leur plénitude ses propres facultés. La classe prépondérante adopta un système très-favorable pour arrêter les migrations guerrières qui, depuis huit cents ans, entravaient la marche de la civilisation; ce fut de les attacher au sol et de pourvoir à sa défense sans recourir au fléau des armées permanentes.

Les anciens ne connaissaient que l'indépendance de l'État et de la cité; la féodalité, au contraire, assura l'indépendance de chacun. Les rapports entre les individus étaient déterminés par une foi, une espérance, une charité communes, et les devoirs, en s'appuyant sur de simples promesses, prenaient un caractère de loyauté. Les hommes, qui n'étaient pas tyrannisés par une op-

pressive concentration, recherchaient individuellement la vérité, s'efforçaient de réaliser le bien, avec une liberté (comme dit Sismondi) qui avait pour objet la vertu, à la différence de la liberté moderne qui a pour but le bien-être; ils se trompaient sans doute, mais ils avaient de l'originalité, avec des centres et des modes variés à l'infini.

L'action privée, néanmoins, n'était pas isolée; mais elle se conciliait avec l'association, d'autant plus féconde qu'elle est plus libre. Fille d'une philosophie qui considère la société comme une agrégation conventionnelle d'individus, la révolution a prêché l'indépendance individuelle, l'égalité positive, le laisser-faire; elle a donc blâmé les institutions du moyen âge qui avaient soumis cette activité désordonnée à de certaines règles, au moyen de subdivisions hiérarchiques, dans lesquelles chacun renfermait son activité, au lieu de courir sans cesse après une élévation toujours plus grande. L'enfant devenu adulte, on l'a débarrassé du maillot; mais qu'est-il arrivé? du même coup, on a rompu les liens bienfaisants, et détruit toute espèce de garanties par la ruine de toute union morale; l'homme alors, dans les situations critiques, s'est trouvé réduit à ses propres ressources, victime de la force et de la ruse.

Cet isolement a produit des soupçons réciproques, puisque chacun voit dans son semblable un rival, un compétiteur; la pensée est libre sans doute, mais l'acte est subordonné. La peur et l'envie, tels sont, par conséquent, les sentiments les plus communs. Le courage civil affaibli, l'activité intérieure éteinte, l'homme éprouve toujours le besoin de s'appuyer sur une force extérieure, de rechercher l'approbation des autres. De là, de l'opiniâtreté, mais nulle constance dans les opinions; le caquetage des réunions et les arguties des beaux-esprits bafouent les convictions profondes et ceux qui ont souffert pour elles; de là, ce doute, père de l'hypocrisie et de l'inaction; de là, cette hésitation à dire sa pensée, et la surprise, sinon l'effroi, lorsqu'on entend quelqu'un l'exprimer sans lui faire subir des mutilations obséquieuses; de là enfin, l'habitude de ne procéder jamais par élans. Aussi, entre beaucoup d'intelligence et peu de conscience, l'empire reste assuré au charlatan, qui, après avoir déposé toute vergogne, crie plus fort, dans la certitude que personne n'osera lui opposer le sens commun, autre mot, sujet de railleries.

Les hommes qui aperçoivent ces maux à travers notre basse adulation demandent un remaniement de la société, une orga-

nisation nouvelle, dont la nature et la source sont inconnues; mais, à coup sûr, elle ne pourra sortir de ce mépris qu'on témoigne au passé; ni de ce divorce entre l'âme et le corps, entre les intérêts matériels et la perfection morale; ni de cette persuasion que les faits sont tout et les croyances rien; ni de ces efforts à critiquer la société, au lieu de s'appliquer à rendre les individus meilleurs.

C'est vers ce but, au contraire, que se dirigeaient les institutions du moyen âge; car elles se fondaient sur les dogmes de Celui qui, pour réformer le monde, ne bouleversa point la société, qui en respecta même les injustices patentes; mais il les fit disparaître en rendant meilleurs les hommes qui devaient les appliquer ou les subir. Ainsi les hommes civilisés renoncèrent peu à peu à la force pour s'appuyer sur la foi, c'est-à-dire sur l'autorité, dont l'Église était la dépositaire et l'expression.

Les penseurs d'aujourd'hui se renferment dans l'actualité; à quoi sert, disent-ils, de fouiller dans le passé? mais, pour connaître un fruit, il n'est pas inutile d'étudier la fleur, l'arbre et les racines qui l'ont produit. Le présent dérive du moyen âge, et c'est de là que nous viennent beaucoup de maux et de biens actuels; ainsi quiconque désire progresser est tenu, sous peine d'insuccès, de méditer sérieusement sur les fautes et les vertus des temps écoulés, et d'y chercher la morale éternelle sous la variété des événements.

Or, si l'on veut connaître le moyen âge, il ne faut pas se lasser de recourir à la constitution religieuse, qui, au milieu des différences infinies, restait seule inébranlable, et donnait une unité qui manque aux époques de doute paresseux et d'oscillations arrogantes.

Dans le polythéisme, dont le monde pendant longtemps fit une couche embellie par les arts, se développa la splendide et harmonique civilisation de la Grèce, qui fut ensuite transplantée à Rome. Le christianisme le renversa, et, après trois siècles de combats et de discussions, il resta vainqueur; mais, en pénétrant dans la société civile, il fut entravé par les soutiens qu'il avait lui-même invoqués lorsqu'il était jeune encore. Après la ruine de l'empire et de toutes les institutions païennes, l'Église, qui réconciliait dans la foi et la morale nouvelle les vainqueurs barbares avec les vaincus civilisés, se trouva incomparablement supérieure aux premiers par l'instruction, par la hiérarchie, par la moralité, par les idées générales de justice et de droiture. Cette religion, qui, loin d'exiger des raisonnements subtils et de vastes connais-

sances, soustrait à la critique les dogmes essentiels, plaisait aux peuples nouveaux ; l'esprit se reposait sur les dogmes, et les actes s'y modelaient, tandis que la raison des chrétiens les plus éclairés s'exerçait à les appliquer et à en tirer des inductions.

Cette religion attribue uniquement à Dieu l'omnipotence, la sagesse, la bonté ; à l'homme, le péché, dont la punition est l'ensemble des maux qui sont tout à la fois le cortége nécessaire de cette vie et la préparation pour une meilleure. L'homme est donc un être déchu, que la rédemption avait mis dans la voie du bien par les préceptes et par un modèle divin, mais sans faire disparaître le désaccord originel entre la connaissance et la volonté la Grâce avait reçu de nouveaux moyens, mais la concupiscence n'était pas anéantie. Tous les efforts de l'homme devaient donc tendre à comprimer la matière en relevant les facultés morales, à fortifier l'âme en mortifiant la chair.

Si, depuis, dans l'exclusive préoccupation du corps, on a proclamé que l'homme est destiné au bonheur, ce n'est qu'après avoir cessé de croire à sa double unité ; dès lors son bien-être a été l'objet de toutes les sollicitudes, et l'on a cherché à lui procurer ici-bas le paradis, dont l'existence ailleurs ne semblait pas certaine.

Au lieu des lamentations interminables qui frappent aujourd'hui nos oreilles, le fidèle adressait alors ses prières à Celui qui peut seul nous épargner les maux, et, par des expiations, il s'efforçait de ne pas les mériter ; puis la charité venait au secours des infortunes. De là, l'importance des prêtres et des moines, dont les prières et les pénitences, attendu la communion des fidèles, contribuaient à diminuer les châtiments.

De nos jours, en Europe, trois millions de jeunes gens vigoureux, condamnés au célibat au milieu des exemples les plus déplorables, sont armés, provocateurs, oisifs, pour être prêts à réprimer les sujets plutôt qu'à frapper les ennemis. Alors, quelques milliers de moines désarmés se répandaient parmi le peuple, et mangeaient de son pain, qu'ils payaient par des consolations, des bénédictions, une assistance efficace ; ils étaient si actifs qu'ils défrichèrent une moitié de l'Europe, et nous transmirent tous les livres qui nous restent de l'antiquité. Amis dévoués du peuple et vulgaires eux-mêmes, ils mangeaient et s'habillaient si grossièrement qu'ils provoquent le dégoût des estomacs délicats ; la vertu avait sur eux tant d'empire que le monde les accusait de la feindre, et qu'on bafouait dans des chroniques et des chansons

ceux qui tombaient dans la gourmandise et la débauche. Telle était leur piété que leurs momeries ont fourni matière à des caricatures. Leur charité était inépuisable, au point qu'on leur reproche d'avoir fomenté l'oisiveté par l'abondance de leurs aumônes ; ne les accuse-t-on pas d'avoir refréné le peuple au moyen de rosaires et d'images de saints, au lieu de la mitraille et des cachots ?

Une partie des immenses trésors qui vont aujourd'hui s'engloutir dans le gouffre des armées permanentes se donnait à l'Église ; mais l'Église, pour le culte, la bienfaisance et l'instruction, faisait les dépenses, de nos jours à la charge des gouvernements. Les monastères et les hôpitaux étaient les édifices les mieux situés dans la campagne et les mieux construits dans les villes : aussi a-t-on pu les convertir en palais pour les gouvernements, en maisons de plaisance royales, en casernes, en prisons ; en un mot, les faire servir à toutes les nécessités du progrès actuel.

Le salut de l'âme, tel était le but suprême, et, pour l'atteindre, on voulait une entière liberté dans les moyens ; on n'aurait point toléré qu'un roi déterminât par ordre le mode de croire, les cultes qu'il fallait adopter ou repousser, les écoles que l'on devait suivre, les sciences, les livres et les maîtres nécessaires pour l'instruction. Ce pouvoir dérivait de l'infaillibilité de l'Église, qui prononçait comme organe de l'Esprit-Saint, au milieu de conciles composés de l'élite de toutes les nations. Et ces sentences, loin de ressembler aux mobiles transactions des assemblées politiques, avaient une autorité si puissante que le cours des siècles et le progrès des lumières n'y ont pas changé un point essentiel. Le droit de persuader allait jusqu'à l'intolérance ; car, si la vérité est une, et un le chemin qui mène au salut, on voulait imposer à tous l'obligation de la croire et de la suivre ; on demandait même qu'on infligeât des châtiments corporels aux individus qui refuseraient d'abjurer l'hérésie. Il est vrai qu'alors l'intolérance, profondément convaincue, tourmentait les corps dans l'espoir de sauver les âmes ; en d'autres temps, au contraire, l'intolérance politique a rempli les prisons dans l'intérêt d'un homme ou d'un système, et pour des opinions qui, non-seulement dans d'autres pays, mais dans d'autres moments, conduisent à l'ovation. L'intolérance sceptique applique l'infamie, peine bien plus atroce, à quiconque répudie des opinions qu'elle-même abandonne le lendemain.

L'Église, gardienne, interprète et dispensatrice de la vérité, se considérait encore comme la dépositaire du pouvoir, dont l'unique source était Dieu ; les princes ne régnaient donc pas en vertu

de leur qualité de fils de rois. Non contente d'avoir organisé pour elle, dans sa forme extérieure, une république où nulle fonction n'était héréditaire, où le frère lai pouvait devenir pontife, où tout se résolvait dans des synodes et des consistoires, l'Église oignait les rois pour leur faire prêter serment aux peuples; ainsi elle sanctionnait des constitutions qui n'étaient pas fixées par une charte et garanties seulement par la force, mais qui se fondaient sur la morale éternelle et l'évangile inébranlable. L'Église, par cette intervention, créa les États, consolida les princes nouveaux, bénit les lois populaires et consacra les républiques; elle donnait le sceptre aux rois de Sicile, comme aux doges l'anneau d'époux de la mer, ne mettant aucune différence dans les formes, afin de ne pas gêner la liberté.

La société ne restait donc pas abandonnée au fatal arbitraire des pouvoirs de fait; le lien intime qui unit l'homme à Dieu, dans l'éternité, au moyen de la conscience, et le lien impérieux qui le soumet, dans le temps, à une autorité extérieure, n'étaient pas séparés dans l'économie religieuse et sociale de l'humanité. Alors tout était foi religieuse dans les choses surnaturelles, comme aujourd'hui tout est foi politique dans les choses terrestres; alors on attribuait à l'intelligence et à la révélation l'infaillibilité, qui appartient aujourd'hui à la force et au sceptre; alors la religion était tout; aujourd'hui c'est la doctrine, au point qu'on réduit la science du gouvernement à l'habileté, l'éducation à l'instruction, et que la prospérité se mesure sur les plus grandes dépenses du gouvernement, et la civilisation sur le nombre des écoles, bien que les criminels, les fous, les enfants exposés, les suicides, ne diminuent pas dans une grande proportion.

Au fond de tous les faits se trouve un mystère; leur origine et leur destination nous sont inconnues; nous les voyons marcher, et nous ne savons pas pourquoi. Ce mystère alors était respecté; ainsi le médecin applique la quinine aux fièvres sans connaître l'essence ni de la maladie ni du remède. Lorsque l'investigation s'est mise à l'œuvre, il est impossible de s'arrêter : qu'est-ce que le pape? le roi? la propriété? Pourquoi des hommes qui commandent, et des hommes qui obéissent? pourquoi des riches et des pauvres? pourquoi le bien et le mal?

Ces recherches font naître la présomption, qui non-seulement se raille des opinions contraires, mais ne veut pas même se figurer que son propre jugement puisse un jour être révisé par quelque future infaillibilité. Et cependant, pour peu qu'on ait vécu, on

devrait se rappeler combien les jugements sur les mêmes matières et sur les mêmes personnes ont changé dans le cours des huit dernières années, et dès lors accepter les sentiments d'autres époques, au moins comme explication d'actes qui autrement manquent de signification.

Au moyen âge, dit âge de fer, en succéda un autre, qui, par opposition, fut appelé siècle d'or. Mais combien de souffrances ne valut-il pas à l'Italie, combien de hontes, même la plus grande, la perte de sa nationalité ! Certes, le moyen âge n'eut pas à subir des papes comme Alexandre VI et Clément VII, des abus de victoire aussi déplorables que le sac de Rome, d'habiles scélérats comme le duc de Valentinois, des maîtres comme Machiavel, ni des princes qui se faisaient presque un mérite de violer la morale, ni des lois meurtrières comme celles dont Venise fut la victime, ni des paix dégradantes comme celles de Cambrai et de Câteau-Cambrésis; et cependant on fait abstraction de Leyva, de Charles V, pour offrir à l'envie le siècle de Raphaël et de l'Arioste. Pourquoi ne pas faire de même à l'égard du moyen âge, non pour le vanter, mais pour le connaître?

Notre siècle se présentera à l'avenir avec ses milliards de dettes et ses millions de soldats, pour attester qu'il ne sut remplacer que par la force les idées et les institutions abattues; il offrira le spectacle d'opinions incertaines, d'une excessive mobilité dans les désirs, les tentatives et les efforts, de la passion du bien sans pouvoir discerner le mal, de la perpétuelle substitution de l'intelligence à la conscience, du fait au droit. Incapable de pratiquer la charité, que met-il à la place? Chez les nations les plus riches par l'argent et les institutions, on voit chaque année des milliers de pauvres mourir de faim; aux cœurs impétueux envahis par l'ennui, exaspérés par l'injustice, il prodigue le mépris tant qu'ils battent, et la compassion lorsque le suicide les a glacés.

Et cependant qui oserait nier ses progrès merveilleux? Non-seulement il s'est assuré la domination sur le monde physique par des découvertes prodigieuses, mais nous lui devons le respect pour l'homme, la dignité personnelle, la diffusion du bien-être, des lumières, de la raison.

Lorsque nous étudions les siècles passés, usons de la même indulgence, si nous voulons connaître des civilisations différentes de la nôtre. L'âge des brusques révolutions aura de la peine, il est vrai, à comprendre celui des lentes évolutions; mais il a tort

de lui reprocher ses habitudes grossières et le bien qu'il ne put accomplir, de ne voir que le côté trivial des grandes choses et le côté faible des choses puissantes. Le Colisée de Rome, avec ses informes contre-forts, peut exciter le rire ou le blâme, si l'on ne réfléchit pas qu'ils ont maintenu debout cette masse admirable.

L'Église s'occupa sans cesse de substituer l'autorité à la force; si elle ne réussit pas à émousser les épées, est-ce sa faute? et l'accuserons-nous d'usurpation, parce qu'elle arrachait les jugements aux barons sanguinaires et pillards pour les confier à des tribunaux éclairés? Dépourvue de forces matérielles pour contenir les hommes, et ne pouvant anéantir le passé, elle se contentait de corriger le mal par quelque remède. La servitude continuait, et l'Église institua les fêtes, occasion de repos pour l'esclave, et ouvrit l'asile qui lui servait de refuge; elle l'admit aux vœux monastiques et aux ordres sacrés, qui l'égalaient au maître et pouvaient le conduire au trône pontifical. Les foires sous le patronage du saint local, les marchés autour du sanctuaire, sont le seul commerce possible au milieu de la foule des tyrans. Les croix et les tabernacles élevés aux carrefours offrent au voyageur un abri contre les intempéries et les voleurs, et servent, avec les lanternes qu'on y allume, à le diriger la nuit comme le jour. Elle ouvre les monastères aux âmes pleines d'effroi qui doutent de leur propre force, qui ont besoin de s'isoler et de s'épancher dans le sein de leur Créateur, que les déceptions du bonheur ont indignées, qui sont exaspérées par les iniquités, ou bien qui, ayant perdu toute espérance, sont tombées dans la prostration.

A des sentiments divers devait correspondre une littérature diverse. Le papier et l'imprimerie manquaient au moyen âge; en outre, on n'avait pas assez de loisirs pour les consacrer aux occupations du cabinet, et l'on ne croyait pas qu'il fût possible de gouverner le monde avec la plume, lorsque Théodoric, Charlemagne, Frédéric Barberousse, ne savaient pas le diriger. Nous raillons leur ignorance des sciences mondaines; ne pourraient-ils pas se moquer de notre ignorance en théologie? Nous croyons que nos études sont plus utiles; ne pourraient-ils pas nous demander s'il est une chose plus importante que le salut de l'âme? Très-peu de savants écrivaient l'histoire, qui, d'ailleurs, avait pour objets la congrégation, la ville, la famille propre; chez les modernes, au contraire, l'histoire est toute politique, et nous remplissons les gazettes de détails sur la naissance, la santé et les voyages des rois, des pensées des grands, des préparatifs de guerres, des

affaires des autres, des choses que les ministres et les rois font, devraient ou auraient dû faire. Alors on s'occupait de ce qui regardait le peuple ; une disette, une inondation, une irruption de sauterelles, avaient autant d'importance que parmi nous la nomination d'un maréchal ou d'un conseiller. La fondation d'un couvent, c'est-à-dire d'une petite république où tout plébéien pouvait trouver asile, vertu, élévation, attirait les regards comme aujourd'hui les travaux d'une académie et les conférences de deux plénipotentiaires.

Maintenant parlerons-nous de lettres et de sciences ? A quelle époque fut conçu le poëme national de l'Italie ? A quel siècle son plus grand philosophe et théologien a-t-il donné son nom ? et le livre qu'on lit le plus après la Bible, quand fut-il composé ? Parlerons-nous de beaux-arts ? Le moyen âge sut créer un ordre nouveau, et jamais la stérilité moderne n'atteindra cette gloire. Parlerons-nous de travaux publics ? Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir dans tous les pays ce qu'on doit à ces époques : agriculture, canaux, palais, cathédrales. Parlerons-nous de la liberté de penser ? Il n'est pas une opinion, quelque avancée qu'elle soit, même le communisme, qu'on n'ait débattue dans les conciles ; mais les doctrines, dans ces assemblées, étaient frappées de décisions, tandis que, plus tard, elles encoururent des sentences capitales. Les questions fondamentales de la philosophie et de la théologie y étaient agitées avec un à-propos rempli de science et de persuasion ; les formes différaient des nôtres sans doute, mais chaque âge a les siennes, et l'on n'a pas encore démontré quelles sont les meilleures.

Si les peuples étrangers, qui ont prospéré après être sortis du moyen âge, le traitent avec dédain par esprit national, il semble que l'Italie, par un sentiment contraire, devrait l'aimer de prédilection, l'Italie, dont la civilisation fut alors dans tout son éclat, et même la seule. « Lorsque (dit l'historien de nos républiques, historien étranger) les Allemands, les Français, les Anglais, les Espagnols, avaient des priviléges municipaux, des chefs féodaux, des monarques à défendre, les Italiens seuls avaient une patrie, et ils le sentaient ; en donnant à tous les hommes des droits comme hommes, et non comme privilégiés, ils avaient relevé la nature humaine dégradée. Les premiers, ils avaient étudié la théorie des gouvernements, et offert aux autres peuples des modèles d'institutions libérales ; ils avaient restitué au monde la philosophie, l'éloquence, la poésie, l'histoire, l'architecture, la peinture, la

musique, et s'étaient faits les instituteurs de l'Europe. On nommerait à peine une science, un art, une connaissance, dont ils n'aient enseigné les éléments aux peuples qui les surpassèrent ensuite ; cette universalité de connaissances avait raffiné l'esprit, le goût, les manières, qualité qui leur resta même après qu'ils eurent perdu tous les autres avantages, comme l'élégance et la grâce survécurent à l'ancienne dignité qui en avait été le fondement. »

La grandeur politique de l'Italie n'égala point les avantages qu'elle valut à la civilisation du monde, et les fruits politiques de ses grands génies furent trop prématurés ; mais Gènes et Venise, chefs-d'œuvre du moyen âge, ne servent-elles pas de texte favori à de sentimentales déclamations ? Si l'Italie, malgre tous ses malheurs, n'est pas encore tombée dans l'avilissement, il faut peut-être l'attribuer aux restes des institutions du moyen âge et du système communal ; et lorsque, dernièrement, elle s'est levée tout entière, entraînée par une sublime aspiration, elle l'a fait au nom des idées et des formes du moyen âge.

La question, en Italie, se compliquait de la souveraineté territoriale, que l'Église accepta, non par l'effet de sa constitution, mais entraînée par des circonstances déplorables ; lorsque les républiques succombèrent sous les coups des seigneurs, l'Église, ne pouvant plus s'appuyer sur les peuples, se jeta dans les bras des princes, et dès lors elle partagea la haine réservée aux gouvernements. Des individus même eurent l'adresse d'envenimer cette antipathie pour la détourner d'autres objets, et l'Église fut exposée à l'exagération des partis contraires. De grands écrivains se déclarèrent hostiles, sinon à l'ensemble du clergé, au moins à certains papes. La jeunesse, avec la première éducation, puisa le mépris et l'aversion pour les souverains pontifes dans les œuvres de Dante, de Pétrarque et de Machiavel ; la tourbe des serviles imitateurs fit écho, et, de nos jours même, les dictateurs nous disent, sous forme de sommation, qu'*il faut* penser avec les classiques italiens. Est-ce le moyen de progresser ? Les classiques, du moins toujours loyaux, nous présentent les erreurs avec les formes de la vertu. D'autres écrivains portèrent sur les pouvoirs en lutte des jugements plus équitables, ou qui du moins n'étaient pas empreints de cette acrimonie exotique contre ce qui avait formé la grandeur de la Péninsule.

Quant à l'Italie en particulier, nous croyons que son histoire restera inintelligible et stérile, si on la regarde comme une nation

compacte, guidée par des princes qui la laissent s'occuper régulièrement des lettres, des arts et métiers. Ce type, applicable aux peuples dont la vie consiste dans la vie de leurs rois, manque de vérité parmi les Italiens; cette indépendance nuit sans doute à l'unité artistique, mais elle ouvre un champ plus varié et plus animé à quiconque sait parvenir à ces hauteurs où l'on peut embrasser le mouvement politique et les opérations matérielles, examiner les sentiments et les raisonnements, le développement poétique et religieux, le progrès théorique, scientifique, industriel, pour unifier sentiments, doctrine, activité.

Notre but, par ces réflexions, que tous nos lecteurs ne jugeront pas inopportunes, est d'établir qu'il faut aborder le moyen âge, non avec le dédain irréfléchi ou la vénération aveugle, mais avec une sérieuse attention; non avec des préjugés hostiles, mais avec une conscience bienveillante; non avec une étroite momerie, mais avec une franche et large investigation. Au lieu de tout mesurer avec le mètre moderne, nous voulons qu'on tienne compte de la différence des temps; qu'on ne répudie pas le bien à cause des inconvénients qui l'accompagnent; qu'on ne condamne pas un fait, parce qu'il pouvait être meilleur, à l'exemple de ces hommes frivoles qui accusent les moines d'avoir détruit quelques livres anciens, sans leur savoir gré de nous avoir conservé tous ceux que nous possédons.

Les lecteurs vulgaires, ennemis de la vérité que les lieux publics ou les journaux n'ont pas consacrée, et qui s'irritent contre toute manifestation courageuse d'un sentiment réfléchi, nous opposeront sans doute quelques-uns de ces noms qui sont des condamnations lâches et stupides, parce qu'elles n'ont rien de précis, et qu'il est, dès lors, impossible de combattre; ils nous reprocheront même, comme le moindre de nos méfaits, de regretter le moyen âge. Expliquer n'est pas louer, et nous avons dit à satiété qu'il n'y a rien à regretter dans cette époque, peu à imiter, mais beaucoup à apprendre. Nous croyons même qu'on peut trouver la source d'une foule de jouissances dans le spectacle d'hommes qui agissent avec toute leur liberté; qui obéissent, mais par dévouement; qui souffrent, mais pour des fautes propres et comme par expiation : ce spectacle offre plus d'attrait que la vue d'un bataillon manœuvrant aux ordres d'un capitaine, ou que la marche compassée d'une société de pupilles et de solliciteurs.

En nous associant avec ces oracles de l'opinion, nous aurions pu nous promettre de faciles triomphes; et cependant, même dans

la ferveur de la jeunesse, nous avons préféré affronter des préjugés alors profondément enracinés; nous avons, il est vrai, laissé beaucoup de lambeaux sanglants à ces épines, mais peut-être en avons-nous arraché quelques-unes. Malgré le poids dés ans et les fruits amers de l'expérience, nous sommes loin de nous repentir d'avoir suivi ce sentier, et nous le foulerons encore comme Italien, comme catholique, comme indépendant, comme un homme enfin qui, soumis aux dogmes suprêmes de la morale et de la société, repousse le despotisme officiel ou populaire, et se résigne aux mêmes souffrances dans l'espoir qu'elles ne seront pas inutiles.

Au lieu de faire des idylles sur le moyen âge, nous mettons à nu toutes ses plaies, dont nous chercherons à faire sortir une leçon et une réforme pour l'époque actuelle. Si nous n'atteignons pas d'autre résultat, nous ferons voir du moins que l'homme, dans aucun temps, n'a réalisé le bonheur; qu'il ne faut pas chercher dans le passé le caractère de sagesse, d'accord, de beauté, vers lequel le monde aspire, et le tableau d'une société bienveillante, réglée, forte; que, si l'on doit mesurer la liberté et la dignité de l'homme d'après la quantité et l'étendue dans l'espace, on a fait un grand progrès. Nous démontrerons encore que, la société et tout ce qui lui appartient étant condamnés à subir des transformations continuelles, le moyen âge est le trait d'union entre un passé désormais impossible et un avenir non encore possible, conservant dès lors plusieurs vices du premier, sans posséder encore les vertus du second; que, dans cette série d'émancipations lentes, difficiles, douloureuses, l'âme se console et s'élève à la vue des travaux de nos pères; que l'âge actuel est donc meilleur que les siècles écoulés, mais qu'il sera surpassé par les temps à venir. Dans cet enseignement nous puiserons la patience nécessaire pour supporter les maux inévitables, la confiance à croire au mieux, la persévérance à travailler avec nos frères pour l'obtenir.

CHAPITRE LIX.

ODOACRE. THÉODORIC. DERNIER ÉCLAT DES LETTRES LATINES AVEC CASSIODORE ET BOËCE.

Jusqu'ici, en parlant de l'Italie, nous avons parlé du monde civilisé, à la tête duquel elle se trouvait; désormais la chute de

l'empire d'Occident va laisser à Constantinople le premier rôle dans l'ancienne civilisation romaine. L'empire n'avait pas changé d'essence; il conservait les lois, la hiérarchie, l'esprit, le nom, mais il perdait chaque jour de nouvelles provinces, et concentrait à Constantinople l'administration des autres. Sans parler des contrées les plus lointaines, les Visigoths, au delà des Alpes Maritimes, dominaient dans la Gaule Méridionale et jusqu'en Espagne; les Burgundes s'étaient établis au delà des Alpes Cottiennes et dans la Savoie, les Francs dans le reste de la Gaule, et les Allemands dans la basse Germanie. Ainsi la Péninsule cessait, non-seulement d'être à la tête des autres pays, mais elle perdait encore son indépendance, et restait ouverte sans défense à toutes les invasions; les barbares, avides de pillage, d'entreprises, d'une patrie plus heureuse, venaient la parcourir, la ravager, la conquérir, la quittant pour se jeter sur une autre proie, jusqu'à ce que des bandes s'y établirent à demeure fixe.

Toute la Germanie, de l'Adriatique à la Baltique, des bouches du Rhin à celles du Danube, était en mouvement. Les chefs de bandes, par vengeance ou par amour des conquêtes, des expéditions, du butin, conduisaient leurs fidèles çà et là; entraînés par l'unique sentiment de leur propre force, ils renversaient les institutions admirées, sans songer à les remplacer. Les chefs-d'œuvre de la majesté romaine, le mécanisme ingénieux de son administration, tout disparaissait. Les esclaves et les colons seuls, qui s'inquiétaient peu d'obéir à tel ou tel maître, poursuivaient leur carrière de pénibles travaux; les prêtres, priant, instruisant, consolant, montraient la punition du ciel dans la chute du passé, et s'efforçaient d'adoucir les nouveaux oppresseurs.

Un de ces apôtres de la charité, vénéré pour sa sainteté par les habitants du pays, et visité par de grands personnages, habitait près de Vienne sur le Danube; la courtoisie de ses manières et la pureté de son langage lui faisaient attribuer une illustre naissance, bien qu'il la cachât. Son nom était Séverin, et Dieu semblait l'avoir placé dans ce lieu pour l'édification des envahisseurs qui, de la Germanie, se précipitaient sur l'Italie; il en convertit beaucoup, inspira des sentiments humains à d'autres, protégea les fidèles et consola les affligés. Odoacre, à la tête de bandes d'aventuriers, marchait à la défense des faibles successeurs de Constantin; passant dans ces contrées, il voulut voir cet homme pieux, et, modestement vêtu, il entra dans sa cellule, dont le toit était si bas qu'il dut courber la tête. L'ermite, après l'avoir en-

tretenu de l'âme et de Dieu, lui dit : « Tu te rends en Italie couvert de laine grossière ; mais, avant peu, tu seras l'arbitre des plus hautes fortunes (1). »

Cette légende, qui apparaît sur les limites des temps nouveaux, servira de prélude à d'autres que nous y trouverons en grand nombre ; le sceptique peut en rire et le critique les répudier ; mais l'historien ne saurait taire des faits que les contemporains acceptèrent comme vrais, et dont nous aurons à constater plus d'une fois l'heureuse influence. La puissance des âmes douces et méditatives sur les caractères vigoureux n'est pas contestable, et dès lors il est permis de croire que les paroles du pieux ermite de Vienne adoucirent le féroce Odoacre, et purent épargner quelques douleurs aux Italiens.

Fort de son courage et de cet augure, Odoacre vint en Italie tenter le sort des armes ; du reste, il n'eut qu'à tourner contre les empereurs les forces qu'ils avaient achetées pour leur défense, et l'on vit disparaître cette scène où se reproduisaient les images et les dénominations anciennes, combinées avec les douleurs présentes et les caprices de nouveaux acteurs. Les barbares, en effet, possédaient l'empire depuis quelque temps. Malgré la suppression du titre suprême, le sénat continua de s'assembler, formant une représentation civile sous le pouvoir militaire. Les consuls furent nommés, et l'on maintint à leur poste les magistrats royaux ou municipaux ; le préfet du prétoire ne cessa point d'administrer l'Italie par ses employés, et d'y percevoir les impôts. On pouvait ne voir dans Odoacre qu'un de ces nombreux étrangers qui avaient occupé le trône de Rome, sauf qu'il ne prit ni le titre d'empereur, ni peut-être celui de roi (2). Il ne prétendit à aucune suprématie sur les autres royaumes, et laissait même proclamer sur son ter-

(1) Bollandistes, *ad* 8 *jan.* — Eugipius, *Vita s. Severini*, dans Pez, *Script. rerum austriac.*, tom. I. Benevenuto d'Imola, chant xii de l'*Enfer* de Dante, raconte qu'Attila passant par Modène, l'évêque saint Géminien sortit à sa rencontre en criant miséricorde. Celui-ci lui répondit : « Ne sais-tu pas que je suis Attila, le Fléau de Dieu ? » Le saint répliqua : « Et moi, je suis Géminien, serviteur de Dieu. » Le féroce roi des Huns fut touché de cette réponse, et passa outre sans faire de mal.

(2) Les historiens l'appellent roi des Hérules, peut-être parce que les guerriers de cette nation gothique étaient en plus grand nombre que les autres dans ses bandes. Jornandès, *De Goth. orig.*, ch. 37, et l'*Hist. misc.* xv, p. 101, le font roi des Rugiens et des Turcilinges.

Le cabinet de Vienne a quelques médailles de lui, avec l'inscription : Fl. Odoavac.

ritoire les lois émanées de l'empereur d'Orient, auquel il demanda vainement le titre de patrice d'Italie.

Odoacre resta donc comme un chef d'armée au milieu d'un peuple civilisé, et constitua un de ces gouvernements militaires, dont le poids ruineux s'est fait sentir à des époques plus civilisées; avec ses propres forces et l'appui des soldats mercenaires, il garantit l'Italie de nouvelles invasions. Il soumit la Dalmatie pour consolider son autorité et punir les assassins de Julius Népos; afin de maintenir libres les communications entre l'Italie et l'Illyrie, il fit la guerre aux Rugiens, établis sur le Danube, dans les pays qui forment aujourd'hui l'Autriche et la Moravie; abandonnant ces terres à qui voulut les prendre, il emmena prisonnier en Italie Félétée, leur dernier roi, avec beaucoup des siens.

Euric, roi des Visigoths, fut confirmé dans la possession de la partie de la Gaule qu'il avait occupée sous Julius Népos, avec addition de l'Arvernie et de la Provence méridionale; Odoacre fit alliance avec ce prince et Hunnéric, roi des Vandales, qui lui céda la Sicile moyennant un tribut annuel.

Odoacre, quoique arien, respecta les évêques et les prêtres catholiques; il défendit au clergé de vendre ses biens, afin que la dévotion des fidèles ne fût pas mise à contribution pour lui en procurer d'autres. Mais c'était un conquérant, et malheur aux vaincus! Depuis longtemps l'agriculture était négligée, soit à cause de l'immense étendue des possessions, soit à cause des largesses impériales qui mettaient dans le commerce le blé à des prix dont l'industrie particulière ne pouvait soutenir la concurrence; comme on le voit encore dans la campagne de Rome, on avait peuplé les vastes domaines de nombreux troupeaux, confiés à la garde de quelques esclaves. Les envahisseurs s'emparaient des esclaves et des troupeaux, et ne laissaient partout que désert et famine; c'est à peine si l'on rencontrait des hommes dans les contrées les plus florissantes (1); la plèbe, accoutumée à vivre des libéralités publiques ou de celles des patrons, languit dans une longue disette ou émigra, lorsque les distributions cessèrent par la ruine de l'État ou la mort des riches citoyens.

Odoacre distribua un tiers des terres à ses compagnons; mais, loin de peupler le pays et de cultiver les terres en friche, comme

(1) *Æmilia, Tuscia, cæteræque provinciæ, in quibus hominum pene nullus existit.* Le pape Gélase, *Ep. ad Andronicum* dans Baronius *ad an.*, 496, n° 36.

quelques-uns l'ont rêvé, les barbares se contentèrent d'expulser les propriétaires. Les Italiens ne pouvaient avoir aucune confiance dans le nouvel état de choses, qui n'avait pas même les avantages d'une misère stable; là où tout accord national manquait, où tout reposait sur la force unique, il était facile de prévoir que cette domination durerait peu, et que d'autres barbares profiteraient des terres que l'on aurait défrichées.

Il en fut ainsi. Les Grecs, en effet, ne savaient pas se résigner à perdre cette Italie, berceau de l'empire; or, après avoir fait si peu d'efforts pour la conserver, ils la bouleversaient maintenant par des intrigues secrètes ou des guerres ouvertes qui lui enlevaient la tranquillité sans lui donner la liberté. L'empire en se resserrant avait gagné de la force, et ne se trouvait pas à la discrétion de la soldatesque, comme autrefois celui d'Occident; en outre, il n'était troublé ni par les souvenirs républicains, ni par l'ambition de familles anciennes, ni par les constitutions municipales, ni par l'opposition d'un clergé puissant ou d'un sénat fier de son antique autorité. Constitué sur les bases d'un pouvoir régulier, défendu par une capitale bien fortifiée et située merveilleusement, il pouvait jouir de ce repos que procure le despotisme, dernière ressource, quoique très-malheureuse, des nations corrompues.

L'empire, il est vrai, était agité à l'intérieur par des intrigues de palais, par de furieuses disputes religieuses, auxquelles participaient les empereurs eux-mêmes, qui tantôt favorisaient, tantôt inventaient des hérésies, et pour elles négligeaient les affaires. Le peuple de Constantinople, au milieu des clameurs des théologiens, des querelles ardentes pour les combattants du cirque, et des frivolités d'un luxe ruineux, abandonnait entièrement l'exercice des armes; il fallait donc confier la défense de l'État à des chefs barbares qui, profitant de la discipline, dernier mérite des armées romaines, l'emportaient sur les autres barbares ennemis de l'empire.

Parmi ces capitaines, l'empereur Zénon comptait l'Ostrogoth Théodoric, descendant au dixième degré d'Augis, un des Anses ou demi-dieux des Goths. Cette nation, qui, à la chute d'Attila, avait recouvré son indépendance et s'était établie dans la Pannonie, promit de ne pas inquiéter l'empire, moyennant un tribut de trois cents livres d'or. Théodoric, fils du roi Théodemir, fut livré jeune encore comme otage; il grandit à Constantinople au milieu des exercices du corps, particuliers à sa nation, et des conversa-

tions éclairées des Grecs; dans ce centre du monde civilisé, il façonna son esprit à l'art de gouverner et se rendit habile dans tous les manéges de la politique. Ayant succédé à son père, il reçut de l'empereur la Dacie riveraine et la Mésie inférieure, afin d'y établir ses Ostrogoths et de pouvoir accourir plus facilement au secours de l'empire. Théodoric, en effet, les conduisit contre les ennemis intérieurs et extérieurs de l'empereur, qui le nomma patrice, consul et capitaine des soldats palatins, lui donna le nom de fils, l'honora d'une statue équestre, lui prodigua l'or et l'argent, et lui promit une femme de sang pur et très-riche; c'étaient là des symptômes de peur plus que d'affection.

475.

Théodoric, comme il arrive toujours avec ces libérateurs militaires, devint un danger pour l'empire qu'il défendait, et lui imposa de honteuses concessions. Mais il portait ses vues plus haut; comme ses compatriotes le blâmaient de trop se complaire dans l'oisiveté de la cour, il voulut se laver de ce reproche, et se présenta devant l'empereur auquel il dit : « L'Italie et Rome, « votre héritage, sont la proie du barbare Odoacre. Permettez-« moi d'aller l'expulser. Ou nous échouerons dans l'entreprise, « et vous serez délivré de notre fardeau; ou bien nous réussi-« rons, et vous me laisserez gouverner cette partie de l'empire « que j'aurai recouvrée. »

Aucune proposition ne pouvait être plus agréable à Zénon. A la nouvelle d'une expédition dirigée par un tel capitaine, les Goths accoururent en foule; ils se mirent en marche au milieu de l'hiver, avec bestiaux, bagages, moulins, femmes, vieillards, enfants, obstacle pour la guerre, mais cortége nécessaire pour des bandes qui cherchaient une patrie plutôt qu'une conquête (1). Après avoir

(1) Ennodius, *Paneg. Theod.*: « *Migrante tecum ad Ausoniam mundo... sumpta sunt plaustra vice tectorum, et in domos instabiles confluxerunt omnia servitura necessitati. Tunc arma Cereris, et solventia frumentum bobus saxa trahebantur; oneratæ fetibus matres inter familias tuas, oblitæ sexus et ponderis, parandi victus cura laborabant.* « Sous le nom *Amalung Dietrich von Bern*, c'est-à-dire Théodoric Amale de Vérone, Théodoric est célébré dans le *Heldenbuch* ou Livre des héros, poëme allemand du treizième siècle.

Sur ces faits, outre les auteurs déjà cités, voir Cassiodore, *Chronicon*, et surtout *Variarum libri* XII, ed. Garet, Rouen, 1679, et Venise, 1729. Il est à regretter que Scipion Maffei n'ait pas publié une édition commentée, comme il l'avait promis.

Procope, *De bello goth.*, liv. IV.

Isidori Hispalensis *Chronicon goth.*

parcouru une distance de sept cents milles, ils gravirent les Alpes Juliennes, en donnant la défense de l'empire romain pour prétexte de leur invasion. Comme une avalanche qui grossit en roulant, ils enrôlaient tous les débris des autres hordes qu'ils rencontraient sur leur route; ils formaient une telle masse qu'ils perdirent en Épire deux mille chars dans une seule action.

Odoacre, pour arrêter cette invasion, demanda des secours aux Bulgares, aux Gépides, aux Sarmates, campés dans les déserts de la Dacie, autrefois populeuse; puis il s'avança contre les envahisseurs sur les bords de l'Adriatique. Mais, *bien qu'il l'emportât par le nombre,* et commandât à *plusieurs rois*, il fut battu sur l'Isonzo, près des ruines d'Aquilée. Les Burgundes accoururent alors des Alpes, non comme alliés ou ennemis, mais pour ravager; ils assiegèrent dans Pavie Théodoric, qui appela les Visigoths de la Gaule, et, délivré par leur concours, descendit dans les plaines de Vérone pour livrer à Odoacre une bataille décisive. Le héros ostrogoth s'était fait parer par sa mère et sa sœur de riches vêtements qu'elles avaient tissés. La bataille à peine engagée, les Goths prenaient déja la fuite, lorsque cette mère se jeta au-devant d'eux, et, leur reprochant leur lâcheté, les ramena au combat et leur fit remporter la victoire.

490.

Odoacre ne trouva de refuge que dans Ravenne, place inexpugnable par ses fortifications et le voisinage de la mer; favorisé par le peuple ou les mécontents, il fit de fréquentes sorties pour se mesurer avec son vainqueur, qui, maître enfin de la Pineta, forma le siége de Ravenne. Odoacre, apres avoir supporte trois ans toutes les horreurs de la faim, obtint, par l'intermédiaire de

Anonymi Chronicon, publié à la suite d'Ammien Marcellin par Henri de Valois; Paris, 1681.

Historia miscell. dans le recueil de Muratori.

Cochlæi *Vita Theodorici*, ed. Peringskiold, Stockolm, 1699, avec deux autres Vies anciennes, mais peu importantes.

Muratori, *Rerum ital. script.*, et *Antiq. medii ævi*, que je cite une fois pour toutes.

Sartorius, *Essai sur l'état civil et politique des peuples de l'Italie sous le gouvernement des Goths*; Paris, 1811. Ouvrage couronné par l'Institut, mais qui paraît tiré tout entier des belles introductions à l'*Histoire de Côme* de Joseph Rovelli.

Hurter, *Gesch. des ostrogothischen Königs Theodorich und seiner Regierung*; Schaffhouse, 1808.

Manso, *Gesch. des ostrogothisch Reichs in Italien*; Breslau, 1814; — *Uebersicht der Staats-Aemter und Verwaltungs-Behörden den Ostgothen*, ib., 1823.

l'évêque, un traité qui lui accordait la vie et le partage du commandement ; mais, au bout de quelques mois, Théodoric, violant sa parole, lui donna la mort au milieu d'un banquet, et fit massacrer les mercenaires qui avaient renversé le trône d'Augustule, sans oublier, selon l'usage, d'accuser de trahison celui qui avait été trahi.

493.

L'Italie se soumit à sa fortune depuis les Alpes jusqu'au détroit. Des ambassadeurs vandales lui cédèrent la Sicile ; le peuple et le sénat, flatterie dont les Italiens sont prodigues, l'accueillirent comme un libérateur.

Les termes ambigus de sa convention avec l'empereur laissaient dans le doute si Théodoric devait tenir l'Italie comme vassal ou comme allié. Il fit demander à Constantinople les joyaux de la couronne qu'Odoacre y avait envoyés, et Anastase, le nouvel empereur, en les lui accordant, parut l'investir de la royauté. Néanmoins, si l'orgueil impérial pouvait le considérer comme un lieutenant, il se sentait maître, et c'est en maître qu'il gouvernait l'Italie. Il est vrai qu'il chercha d'abord à conserver l'amitié des empereurs ; dans ce but, il les honora d'épigraphes et laissa leur effigie sur les monnaies ; il leur écrivait même en ces termes : « J'ai appris dans votre république comment on « peut gouverner les Romains avec justice ; que les deux empires « ne soient pas divisés par les discordes ; une fois unis, qu'une « même pensée, qu'une même volonté les gouverne (1). » Mais Anastase, s'apercevant que ces démonstrations n'étaient pas sincères et que l'empire avait perdu l'Italie, chargea le brave Sabinien d'aller, à la tête de dix mille Romains et d'un grand nombre de barbares, porter la guerre dans la Dacie. Irrité de la défaite que ces troupes essuyèrent sur les rives du Margus, il envoya deux cents navires et quatre-vingt mille hommes pour ravager les

(1) *Et nos maxime qui, divino auxilio, in republica vestra didicimus quemadmodum Romanis æquabiliter imperare possimus : regnum nostrum imitatio vestra est, forma boni propositi, unici exemplar imperii, qui quantum vos sequimur, tantum gentes alias anteimus... Pati vos non credimus inter utrasque respublicas, quarum semper unum corpus sub antiquis principibus fuisse declaratur, aliquid discordiæ permanere..... Romani regni unum velle, una semper opinio sit.* Variar. I.

Le mot *Romain*, désormais, représenta tous les peuples qui n'étaient pas barbares, qu'il s'agît des sujets italiens de l'empire oriental, ou des vaincus de l'empire occidental. Les livres mêmes appellent *Romanie* la dernière province restée à l'empire grec, et *Roméens*, *Rouméliens*, les Grecs subjugués.

côtes de la Pouille et de la Calabre. Après avoir détruit Tarente et ruiné le commerce de l'Italie, cette flotte revint, fière d'une victoire honteuse, rapporter au despote de Byzance les fruits de ses pirateries. Théodoric, avec mille bâtiments légers, enleva aux empereurs toute velléité de le molester à l'avenir, sans cesser toutefois de leur donner le titre de père et même de souverain (1); il accordait à Anastase la prééminence qu'il exigeait lui-même des autres rois, et s'entendait avec lui pour élire le consul de l'Occident, comme il était d'usage au temps de l'empire.

Les Rugiens, peuple farouche, qu'il avait chargés de garder Pavie pendant qu'il était allé combattre Oduacre, furent adoucis par le saint évêque Épiphane; mais plus tard Frédéric, leur roi, devint l'ennemi de Théodoric, qui le battit et le tua. Durant ces mêmes guerres, les Burgundes avaient encore dévasté la Ligurie (nom sous lequel il faut comprendre le Piémont, le Montferrat, le Milanais) dont ils emmenèrent prisonniers une foule d'habitants, et les campagnes restèrent dépeuplées.

Des guerres heureuses étendirent la domination de Théodoric sur la Rhétie, le Norique, la Dalmatie, la Pannonie. Les Bavares lui payèrent tribut, et les Allemands se placèrent sous sa protection; il dompta les Gépides, qui s'étaient établis au milieu des ruines de Sirmium, et distribua en colonies bien situées les Suèves, les Hérules et tous ceux qui demandèrent à vivre sous ses lois. Gouvernant les Visigoths d'Espagne comme tuteur de son neveu, il réunit enfin, après une longue séparation, les deux fractions des Goths, qui désormais, des monts Macédoniens à Gibraltar, de la Sicile au Danube, occupèrent les meilleurs pays de l'ancien empire occidental.

Les princes voisins avaient tremblé pour leurs royaumes nouveaux; mais, quand ils virent Théodoric refréner sa propre ambition et déposer dans la vigueur de l'âge son épée victorieuse, ils le regardèrent avec un respect confiant; ils recherchèrent son amitié, qu'ils voulaient fortifier par des alliances de famille, et commencèrent, sous l'influence de ses conseils, à établir dans leurs États une sorte d'organisation pacifique et sociale. Théodoric envoya des dons aux rois des Francs, et d'autres lui offraient des armes et des chevaux; un prince scandinave dépossédé se

(1) Cassiodore, *Variar*. Banduri, *Numism. imp. rom.*, II, 601, a donné cette inscription : *Salvis domino nostro Zenone augusto et gloriosissimo rege Theodorico.*

réfugiait auprès de lui, et les Estoniens lui envoyaient en tribut l'ambre de la Baltique.

Quant à l'Italie, Théodoric commença son règne comme les autres barbares, en distribuant à ses compagnons le tiers des terres conquises, sur lesquelles ils s'établirent avec le titre d'hôtes, et en réalité comme maîtres. Il avait accordé par une loi liberté entière à tous ceux qui l'avaient secondé dans la conquête ; mais les partisans d'Odoacre ne purent ni tester, ni disposer de leurs biens. Épiphane, évêque de Pavie, et Laurent, évêque de Milan, intercédèrent à Ravenne pour les victimes de cette mesure. Théodoric accueillit leur prière, sauf à l'égard de quelques chefs ; puis il dit à Épiphane : « Vous voyez dans quelle désolation se « trouve l'Italie, dépeuplée par les Burgundes. Je veux ra- « cheter les captifs, et je ne connais pas d'évêque plus capable « que vous de remplir cette mission. Allez, et vous aurez l'ar- « gent nécessaire. »

Épiphane se rendit à Lyon avec Victor, évêque de Turin, et obtint du roi Gondebaud qu'il ne serait payé de rançon que pour les individus faits prisonniers les armes à la main. A l'heureuse nouvelle de leur délivrance, les captifs tressaillirent de joie dans toute la Gaule ; dans un jour, quatre cents partirent de Lyon, et six mille furent rendus sans rançon. Godégésile, roi de Genève, accorda la même faveur à Ennodius ; la charité gauloise vint au secours des misères italiennes, et le pape eut à remercier les évêques de Lyon et d'Arles pour les subsides qu'ils envoyèrent en Italie. Épiphane repassa les Alpes dans le triomphe le plus beau et le plus extraordinaire ; car, à l'exemple des rois, il ne conduisait pas des esclaves, mais des infortunés dont il avait rompu les fers. Accueilli partout au milieu des bénédictions, il voulut, pour couronner son ouvrage, aller prier Théodoric de réintégrer dans leurs biens les captifs rachetés (1). Dans ce but il traversa le Pô, alors entouré de vastes marais, et, contraint de passer la nuit au milieu des exhalaisons pestiférées, il tomba gravement malade ; malgré ses douleurs, il se présenta devant Théodoric, et, après avoir obtenu la faveur qu'il sollicitait, il retourna vers son troupeau, au milieu duquel il mourut quelques jours après.

Mais quel était, sous ce nouveau maître, le sort des Italiens? *déplorable*, répond le peuple, qui résume dans le nom de Goth tout ce qu'il y a de barbarie, d'ignorance, d'avilissement de la

(1) Ennodius, *Vita S. Epiph.* — *Concil.*, tom. iv.

vie et de la pensée. Les savants, au contraire, ont voulu représenter Théodoric comme un prince désirable même à notre époque, et son règne comme un des plus prospères et des moins calamiteux pour l'Italie. Ces deux opinions tombent dans l'excès. Les mérites de Théodoric sont exaltés dans le panégyrique prononcé par Ennodius en présence du héros lui-même pour le remercier ou l'apaiser ; on les trouve encore dans les lettres de Cassiodore, son secrétaire, qui rédigea en son nom, avec une élégance barbare, des décrets pompeux, célébrant le prince, le bonheur de lui obéir, les bienfaits qu'il répandait sur ses sujets, et leur reconnaissance envers lui : autorités suspectes.

Son mérite incontestable est d'avoir procuré à la Péninsule trente-trois ans de paix, bien précieux même sous un mauvais gouvernement; mais se figurer que les Goths ou d'autres barbares traitaient les Italiens comme leurs égaux, c'est faire preuve d'ignorance en histoire. La langue, les coutumes, les croyances, les tenaient séparés. Le Goth, qui ne connaissait que les armes, insultait aux loisirs studieux des écoles littéraires, et le faible Romain, dans son misérable orgueil du passé, qualifiait son maître de barbare pour se venger de son humiliation ; bien que les vainqueurs adoptassent quelques usages des vaincus et manifestassent le désir de se fondre avec eux (1), le caractère de ces gouvernements répugnait à une pareille fusion. Si l'histoire daignait jeter les regards sur les vaincus, elle aurait enregistré les protestations sanglantes qu'ils firent de temps à autre contre les vainqueurs (2).

Les impôts restèrent ce qu'ils étaient sous les Romains, c'est-à-dire énormes, et devinrent une source d'abus pour les magis-

(1) Théodoric quitta le costume national pour la pourpre; mais c'est gratuitement que Muratori affirme qu'il *amena les Goths à l'imiter*. Dans l'*Anonyme* de Valois, Théodoric se plaint que *Romanus miser imitatur Gothum, et utilis Gothus* (c.-à-d. le riche) *imitatur Romanum*. Dans Cassiodore, *Variar.*, II, 15, 16 : *Cum se homines soleant de vicinitate collidere, istis prædiorum communio causam noscitur præstitisse concordiæ : sic enim contigit, ut utraque natio, dum communiter vivit, ad unum velle convenerit... Una lex illos et æquabilis disciplina complectitur ; necesse est enim ut inter eos suaviter crescat affectus, qui servant jugiter terminos constitutos*. Ce sont des figures de rhéteurs. Les Turcs ont vécu bien des siècles au milieu des Grecs, sans voir éclore les douces affections.

(2) Il en perce quelque chose dans la lettre de Théodoric au sénateur Sunivadus, *ut petat Samnium jurgia Romanorum cum Gothis compositurus*. Variar., III, 13.

trats; mais ils pesaient indistinctement sur toutes les terres, sans exception même pour les domaines royaux. L'administration municipale fut conservée aux indigènes, mais le roi nommait les décurions. Des magistrats du pays rendaient la justice à leurs concitoyens, veillaient à la police, répartissaient et percevaient les impôts, assignés à chaque commune par le préfet du prétoire (1). Sept consulaires, trois correcteurs, cinq présidents, régissaient les quinze régions de l'Italie, suivant les formes de la juridiction romaine; un duc fut chargé de gouverner les provinces de frontières, qu'on avait fortifiées contre de nouvelles attaques.

Les Romains, en matière civile, interjetaient appel devant le vicaire de Rome, et devant le préfet du chef-lieu dans les huit provinces de la basse Italie; on pouvait encore appeler de leur décision devant le préfet du prétoire, puis devant le roi en personne : source de brigues et de dépenses.

Nous avons encore des brevets de nomination (*formulæ*) dans lesquels on expliquait au titulaire les devoirs de sa charge, avec exhortation à les bien remplir; mais les lumières que l'on pourrait en tirer sont obscurcies par les fleurs de rhétorique de Cassiodore, qui les rédigea; ils suffisent du moins pour attester que les emplois duraient peu, et qu'on passait des plus élevés aux plus bas, au préjudice de la bonne administration.

Le roi paraît être l'unique législateur, sans les assemblées nationales, communes chez les peuples germains. Un conseil d'État, siégeant à Ravenne, discutait les actes d'autorité suprême, qui étaient ensuite communiqués au sénat de Rome. Ce corps dégénéré pouvait s'enorgueillir lorsque le roi lui adressait ses décrets, rédigés sous forme de sénatus-consultes, et lui écrivait : « Nous souhaitons, pères conscrits, que le génie de la liberté regarde votre assemblée d'un œil bienveillant. » Mais, en réalité, il ne lui restait qu'à faire des compliments et à dire : J'approuve.

Mais dans ce pays, où les autres conquérants n'avaient apporté que la colère et la destruction, et dont des rois s'étaient enfuis, comme épouvantés du fantôme de l'empire qu'ils avaient assassiné, Théodoric vit qu'il pouvait jouer un rôle plus glorieux et plus utile, et mériter le titre de successeur des Augustes, non-seulement en conservant les anciennes institutions, mais encore en cherchant à les introduire parmi les siens. Pour atteindre ce but,

(1) *Variar.* I, 19; IV, 4; XII, 5. Cassiodore indique le *curialis*, le *curator* le *quinquennalis*, etc.

il devait nécessairement se servir des Italiens, et il eut le talent ou le bonheur de faire de bons choix, et le mérite de ne pas craindre les esprits supérieurs. Il confia la préfecture du prétoire à Labérius, malgré la fidélité qu'il avait montrée à Odoacre, et il eut pour ami Symmaque, dont l'érudition était grande pour son temps. Cassiodore et Boèce, les derniers écrivains romains, employés dans les fonctions les plus élevées, contribuèrent beaucoup à déguiser le règne d'un barbare aux yeux des contemporains et de la postérité.

Cassiodore et Boèce rédigèrent l'*Édit* promulgué par Théodoric, sur les plaintes nombreuses portées devant lui contre ceux qui, dans les provinces, foulaient aux pieds les lois. Il se fonde sur le droit romain, auquel il soumet les Goths eux-mêmes, dans l'intention de répandre parmi eux la civilisation latine, dont il connaissait le prix, mais sans pouvoir les amener à partager avec d'autres le privilége des armes et les avantages qu'il produit. Néanmoins, bien que les nouvelles dispositions fussent obligatoires pour tous, chaque nation conservait son droit; les Goths et les Romains, excepté pour les cas clairement indiqués, étaient soumis à l'empire de leurs lois propres. Cet édit, en effet, a pour objet essentiel le droit criminel, à l'exclusion du droit civil. On ne saurait raisonnablement attribuer cette lacune à une négligence dans un gouvernement régulier comme était celui de Théodoric; mais il faut croire qu'il statua sur les faits directement relatifs à l'État, sans vouloir se mêler du droit privé des deux peuples (1). Les rares dispositions civiles sont empruntées principalement aux *Sentences* de Paul, manuel pratique de cette époque; mais le compilateur, qui parle en son nom, transforme et défigure les passages, et, par une distribution arbitraire, les détourne de leur véritable signification. Athalaric plus tard, aux cent cinquante-quatre paragraphes, en ajouta douze relatifs au droit criminel et à la procédure. Chose remarquable, c'est en Italie qu'a été fait le plus médiocre recueil de lois romaines sous les barbares.

A travers les sentences ambitieuses du législateur et les déclamations de Cassiodore, on aperçoit que le respect pour les lois romaines n'est qu'un masque, ou bien une illusion patriotique du

(1) « Sauf le respect dû au droit public et aux lois de chacun ». — *Jura veterum ad nostram cupimus reverentiam custodiri.* — *Delectamur jure romano vivere.* — *Reverenda legum antiquitas.* — *Secundum legum veterum constituta.*

rédacteur. Tout se borne, d'ailleurs, à des dispositions momentanées et transitoires, sans vues générales ni larges intentions, indiquant le bon vouloir du roi, non la possibilité de les faire exécuter. Théodoric ordonne que la justice soit prompte sans être précipitée, et qu'on ne fasse acception ni du rang ni de la naissance des plaideurs; il exècre les délateurs et ces milliers de *curieux* (1) qui servaient plutôt, sous les empereurs, à troubler la tranquillité privée, en épiant les démarches de chacun, qu'à garantir la sûreté publique. Il désire que le peuple jouisse de l'aisance, et soit nourri dans les temps de disette. On dirait le règne de la félicité; mais l'histoire nous montre Théodoric ajoutant foi aux espions, jusqu'à sévir contre ses amis les plus chers; il trouvait dans l'amélioration de l'agriculture un motif pour aggraver les impôts, punissant ainsi l'industrie (2). Nous savons que les faibles étaient contraints de se révolter contre les forts; que l'avarice des magistrats et la faveur corrompaient la justice; que l'invasion violente des propriétés, l'homicide, l'adultère, la polygamie, le concubinage, les fraudes commises à l'aide de rescrits subreptices, les donations extorquées par la menace, les procès prolongés par des appels sans fin, étaient regardés comme des crimes fréquents, qui provoquaient sans cesse de nouveaux châtiments (3). L'Anonyme contemporain assure qu'on pouvait laisser les portes ouvertes, et de l'argent dans la campagne; mais les lettres mêmes de Cassiodore attestent que les violences et les vols n'étaient pas rares : bonne leçon pour opposer les faits aux éloges des princes.

Le crime de félonie est puni de la peine capitale et de la confiscation des biens; les chefs des rebelles et les calomniateurs sont brûlés vifs. La magie, l'idolâtrie, la violation des tombeaux, le rapt d'une femme ou d'une fille de condition libre, la falsification d'écritures ou de poids, la vénalité du juge, le vol de bestiaux, entraînaient la peine de mort; les abus d'autorité ou le faux témoignage, celle du bannissement. L'accusateur subissait la peine qu'aurait encourue l'accusé reconnu coupable, si ce dernier parvenait à se disculper. Le *Wehrgeld* ou système des compositions

(1) *Is qui, quasi specie utilitatis publicæ, ut si necessaria faciat, delator existat, quem tamen nos exsecrari omnino profitemur.* Edit 35.

(2) *Ibi potest census addi, ubi cultura profecerit.* Var. IV, 38. Ailleurs, XI, 10, il écrit que l'impôt a augmenté, parce que *longa quies et culturam agris præstitit et populos ampliavit.*

(3) *Var.* IV, 18, 19; VI, 7; VII, 42; IX, 24.

en argent n'était pas d'usage parmi les Goths, et l'homicide souffrait des peines corporelles comme chez les Romains; cette espèce d'égalité rendait moins dur le sort des vaincus.

Sauf ces dispositions communes, les Goths, toujours distincts, conservaient leur supériorité sur les Romains, soumis à un *grafion*, ou comte, qui, à la manière germanique, les commandait à la guerre et jugeait leurs différends en temps de paix, en s'associant un jurisconsulte romain toutes les fois qu'un Romain figurait dans le procès (1).

L'ancienne organisation continuait, mais dominée par un gouvernement militaire, comme dans les pays qu'on met aujourd'hui en état de siége. Les Goths seuls portaient les armes, et Théodoric félicitait les Romains d'être exempts de cette charge, exemption qu'il leur présentait comme un privilége, tandis que c'était en réalité le désarmement des indigènes, selon la coutume des barbares. Les Goths, sous le doux ciel de l'Italie, multiplièrent au point de pouvoir, en peu de temps, mettre sur pied deux cent mille guerriers, astreints au service militaire pour les terres qu'ils avaient reçues, mais sans toucher de solde. La péninsule était donc un camp toujours prêt à la guerre; au premier appel, les Goths, pourvus d'armes et de vivres par le préfet du prétoire, accouraient se ranger autour de leur roi, garnissaient les frontières ou marchaient contre l'ennemi. Afin d'avoir aussi une bonne marine pour défendre les côtes, Théodoric fit acheter des pins dans toute l'Italie, notamment sur les rives boisées du Pô, et dégagea le Mincio, l'Oglio, le Serchio, l'Arno, le Tibre, des pêcheries qui les obstruaient, pour livrer passage à la descente des bois et des barques (2).

Sans croire que le nom de Goths signifie *bons* (3), plusieurs faits attestent leur forte discipline, ce qui n'est pas un petit mérite dans des bandes armées. Lorsque Théodoric vainquit les Grecs près du Margus, aucun des siens ne toucha aux riches dépouilles

(1) *Variar.* III, 13, 14, 15; VIII, 5. — *Necessarium duximus illum sublimem virum ad vos comitem destinare, qui, secundum edicta nostra, inter duos Gothos litem debeat amputare : quod si etiam inter Gothum et Romanum natum fuerit fortasse negotium, adhibito sibi prudente Romano, certamen possit æquabili ratione discingere. Inter duos autem Romanos, Romani audiant quos per provincias dirigimus cognitores. Scitote autem unam nobis in omnibus æquabiliter esse charitatem.* VII, 3.

(2) Ib. V, 17.

(3) De *gut* bon. Hugo Grotius, dans son *Histoire des Goths*, a réuni tous les passages contenant leur éloge : mauvais moyen d'arriver à la vérité

des vaincus, parce qu'il n'avait point donné le signal ordinaire du pillage. Plus tard Totila, s'étant emparé de Naples, la préserva des violences que le droit cruel de la guerre autorise même chez les nations civilisées; bien plus, il fit distribuer des vivres aux habitants, mais avec modération, dans la crainte que l'abondance ne leur fût nuisible, après les privations qu'ils avaient éprouvées (1).

La langue gothique s'écrivait depuis longtemps, au moins pour traduire les évangiles, mais elle n'était pas cultivée. Les lois et les missives se publiaient en latin, travail confié à des secrétaires romains, et les rois laissaient aux ambassadeurs le soin d'expliquer l'objet de leur mission dans l'idiome national (2). Théodoric lui-même ne savait pas écrire, et, pour signer, il faisait usage d'une plaque d'or où étaient découpées les lettres de son nom, dont sa plume suivait les contours. Il aimait cependant les conversations instructives (3), fit donner à ses filles une éducation soignée, et voulut même favoriser les lettres et les arts. Mais là, comme dans le reste, apparaît le contraste entre les habitudes nationales et le désir d'imiter; en effet, tandis qu'il encourageait les études littéraires parmi les Romains, il les interdisait aux Goths comme un danger pour les mœurs.

Aurélius Cassiodorus, né à Squillace d'une bonne famille, fut d'abord comte des choses privées et des largesses sacrées d'Odoacre, puis secrétaire de Théodoric; il rédigea, au nom de ce prince et de ses successeurs, des rescrits et des ordres, qui parurent sous le titre de *Variarum libri XII*. Les cinq premiers livres renferment les ordonnances publiées au nom de Théodoric, et les deux suivants, des diplômes pour les diverses charges civiles et militaires; dans les trois qui viennent ensuite, on trouve les lettres des successeurs de Théodoric, et deux enfin sont remplis des ordonnances émanées de Cassiodore, comme préfet du prétoire. Malgré la dureté du style, l'enflure continuelle, l'étalage

(1) PROCOPE, *De bello goth.*, III, 8.

(2) *Reliqua per illum et illum* (comme on dirait aujourd'hui) *per N. N. legatos nostros patrio sermone mandamus.* THÉODORIC, au roi des Hérules.

(3) Le roi Athalaric écrivait à Cassiodore : *Cum esset* (Théodoric) *publica cura vacuatus, sententias prudentum a suis famulis exigebat, ut factis propriis se æquaret antiquis. Stellarum cursus, maris sinus, fontium miracula, rimator acutissimus inquirebat, ut rerum naturis diligentius perscrutatis, quidam purpuratus videretur esse philosophus.* (Variar. IX, 24.)

indigeste d'esprit, de rhétorique et d'érudition, cet unique monument de l'histoire italienne de ce temps conserve toute son importance. Outre l'institution d'un archiatre, qui fonctionnait alors, il parle de professeurs qui enseignaient au Capitole la grammaire, la rhétorique et les lois (1); Ennodius vante les écoles de Milan, qui florissaient sous Théodoric, et les hommes remarquables de Ligurie, dont le mérite faisait dire, sous forme de proverbe, que leur patrie était toujours le berceau des Tullius (2).

Séverin Boèce naquit à Rome d'un père qui avait rempli les hautes dignités; dès l'âge de douze ans, il fut envoyé à Athènes où il étudia jusqu'à vingt, et traduisit les œuvres de Ptolémée, de Nicomaque, d'Euclide, de Platon, d'Aristote. Ses commentaires sur Aristote furent suivis dans le moyen âge (3), et répandirent parmi nous la connaissance des travaux du Stagirite, dont il employa la méthode pour traiter de l'unité et de la trinité divine. A la pensée, dont aucun philosophe n'a surpassé l'élévation, il unit le sentiment chrétien, et son style, bien qu'il soit gâté par la redondance et l'emphase des derniers Latins, n'est égalé par aucun de ses contemporains.

Boèce est bien supérieur à Ennodius, évêque de Pavie, qui écrivit des exhortations scolastiques et d'autres sous la forme des anciennes déclamations, quelques lettres sur des matières ecclésiastiques, la Vie de saint Épiphane et de saint Antoine de Lérins, un panégyrique obscur et boursouflé de Théodoric, outre un certain nombre d'épitaphes et d'épigrammes. Lorsque Boèce fut nommé au consulat, Ennodius lui écrivait : « Je me félicite de « l'honneur qui t'est conféré, et j'en rends grâces à Dieu, non « parce que tu es élevé au-dessus des autres, mais parce que tu « le mérites. Ce consulat n'est pas accordé à l'illustration de tes « ancêtres; qui l'obtiendrait à ce titre serait indigne de succéder « au grand Scipion, car la récompense serait donnée à ses aïeux, « non à lui. Elle était due à tes vertus plus qu'à ta noble ori- « gine. Ici, point de sang répandu, point de provinces subjuguées, « point de peuples réduits en servitude et traînés derrière le char « triomphal, déplorable prélude à une charge ayant pour but « unique la conservation des peuples, non leur destruction. Au-

(1) Lettre de 533.
(2) Cité dans la lettre d'Alaric à Arator.
(3) Il définit ainsi la philosophie : *Sapientia est rerum quæ sunt comprehensio.* Arith., liv. I, ch. I.

« jourd'hui que Rome jouit d'une paix profonde, et qu'elle est « devenue elle-même la récompense, le prix du courage de nos « vainqueurs, il faut à ses consuls des vertus d'une autre na« ture. »

C'est ainsi que les gloires passées reviennent à l'esprit de l'évêque italien, qu'il s'en console par la pensée de nouvelles destinées, et que le sentiment chrétien apaise en lui la fierté des anciennes splendeurs.

Rusticus Elpidius, médecin de Théodoric, nous a laissé un poëme sur les *Bienfaits du Christ*.

Il reste de Cornélius Maximianus, Étrusque (ce qui alors équivalait à Italien), quelques idylles, d'où il résulte qu'il s'était formé à l'éloquence et aux exercices gymnastiques; peut-être encore fut-il l'un des ambassadeurs envoyés par Théodoric à l'empereur Anastase, lorsqu'il voulait se faire reconnaître roi d'Italie. A Constantinople, il s'éprit d'une jeune fille, et son âge, déjà fort avancé, lui valut des infortunes qu'il déplore longuement dans son églogue *De incommodis senectutis*. Parmi beaucoup de défauts, il a des images si gracieuses et des passages qui imitent si bien la manière des anciens, que ses pastorales furent longtemps attribuées à Cornélius Gallus, ami de Virgile.

Il est compté parmi les douze *poëtes scolastiques*, dont il reste des espèces de défis difficiles, comme vingt-quatre épitaphes pour Cicéron, douze en trois distiques, douze en deux, et qui ne sont que des variations du thème *Mantua me genuit;* douze autres pour Virgile, en autant de distiques; les arguments des chants de l'*Énéide*, chacun d'eux fait en cinq vers par un poëte différent; douze hexamètres sur les jeux de hasard (*De ratione tabulæ*); vingt-quatre distiques sur le lever du soleil; quarante-huit distiques sur les quatre saisons, d'après celui d'Ovide *Verque novum flabat;* douze sur un fleuve gelé : compositions alambiquées et froides. Les autres poëtes sont Asclépiade, Asmène, Basile, Euphorbe, Eusthène, Ilase, Julien, Maximilien, Pallade, Pompée, Vital, Vomanus.

Arator, probablement de Milan, suivit d'abord la carrière du barreau; il fut député par les Dalmates à Théodoric et devint ensuite comte des domestiques à la cour d'Athalaric; enfin, dégagé de l'embarras des affaires, il remplit les fonctions de sous-diacre de l'église de Rome. Il traduisit en deux livres d'hexamètres les *Actes des Apôtres*.

Vénantius Fortunatus, né à Valdobiéna dans le Trévisan, qui

étudia à Ravenne la grammaire et l'art poétique (1), sans s'occuper de philosophie et de sciences sacrées, surpassa tous ces poëtes. Atteint d'une ophthalmie, et guéri par l'huile d'une lampe qui brûlait devant un autel de saint Martin, il se rendit par gratitude à Tours pour y vénérer la tombe du bienheureux. Bien accueilli par Sigebert, roi des Francs, il lui fit des épithalames et chanta ses louanges ; il devint ensuite le confident et l'aumônier de Radegonde de Thuringe, puis évêque de Poitiers. Il écrivit sept Vies de saints, et mit en vers hexamètres celle de saint Martin, composée par Sulpice Sévère. En outre, il a laissé des lettres théologiques en prose, et deux cent quarante-neuf compositions en vers de mètres différents pour l'érection ou la dédicace d'églises ; quelques-unes sont sous le nom de Grégoire de Tours ou lui sont adressées, ainsi qu'à d'autres personnes. Au milieu de l'importance des événements et de l'immense gravité de l'époque, sa poésie est le plus souvent frivole et maniérée. Ses hymnes ne manquent ni de mouvement ni d'harmonie; mais sa prose est déparée par des antithèses et par des cadences rimées. Lorsque Radegonde obtint de l'empereur Justin un morceau de la vraie croix, il composa le *Vexilla regis prodeunt* et une élégie disposée en forme de croix.

C'est avec ces difficultés gratuites que l'on cherchait à suppléer à l'élégance et à la pureté : de là, les anagrammes et d'autres combinaisons ingénieuses; de là encore l'usage de la rime, déjà remarquable dans une épigramme du pape Damase, et qui flattait par l'harmonie des cadences les oreilles, depuis qu'elles avaient perdu l'habitude de reconnaître la mesure exacte de chaque syllabe; ainsi la poésie se transformait graduellement et, de métrique, devenait rhythmique.

(1) Per Cenetam gradiens et amicos Duplavilenses,
Qua natale solum est mihi...
Ast ego sensus inops, Italæ quota portio linguæ,
Fæce gravis, sermone levis, ratione pigrescens,
Mente hebes, arte carens, usu rudis, ore nec expers,
Parvula grammaticæ lambens refluamina guttæ,
Rhetoricæ exiguum prælibans gurgitis haustum,
Cote ex juridica cui vix rubigo recessit,
Quæ prius addidici dediscens, et cuï tantum
Artibus ex illis odor est in naribus istis.
(*Vita S. Martini*, I et IV.)

Nous rapportons ces vers comme échantillon de son mérite poétique, et pour indiquer le genre d'études que l'on suivait alors, comme aussi pour faire voir la première mention de la *langue italienne*, bien qu'il faille par là entendre la langue latine.

A l'exception de Marcellin, comte de l'Illyrie, auteur d'une chronique, qui, de Valens, va jusqu'à l'année 534, c'est dans le clergé qu'il faut chercher les rares et médiocres historiens de cette période.

Jornandès, Goth de naissance, secrétaire d'un roi alain, puis évêque peut-être de Ravenne vers la moitié du sixième siècle, résuma l'histoire des Goths de Cassiodore; mais son travail est partial et sans critique. Il tira aussi de Florus un abrégé de l'histoire romaine depuis Romulus jusqu'à Auguste.

L'avocat Épiphane fit, sur les instances de Cassiodore, un résumé des histoires ecclésiastiques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret; cet ouvrage et la continuation d'Eusèbe par Rufin, formèrent l'*Historia tripartita* en douze livres, manuel de l'histoire ecclésiastique en Occident.

La musique devait être cultivée à la cour de Théodoric, puisque Boèce et Cassiodore ont écrit sur cet art. Clotaire, roi des Francs, lui demanda un musicien pour accompagner le chant avec un instrument, et Théodoric envoya à Gondebaud deux horloges, l'une solaire et l'autre à eau.

La décadence des beaux-arts continua; mais Théodoric institua des magistrats pour veiller à la conservation des monuments, et chargea même un architecte expérimenté de la réparation des édifices publics, allouant pour cet objet deux cents deniers d'or et le produit des douanes du port Lucrin, qui n'était pas encore dépeuplé. Une statue de bronze ayant été volée à Côme, il promit cent sous d'or à qui dénoncerait le coupable, en se plaignant que la ville perdît ses anciens ornements, lorsqu'il cherchait à lui en procurer de nouveaux. Il menace de peines sévères ceux qui volent le cuivre et le plomb des édifices publics, ou qui détournent les eaux des aqueducs; il assigna même un traitement à un Africain qui prétendait savoir découvrir les sources. On commet donc une erreur grossière en attribuant aux Goths la ruine des beaux-arts en Italie, ruine commencée depuis longtemps, et qui fut consommée beaucoup plus tard.

Théodoric chercha même à rivaliser avec les empereurs par des édifices qu'il fit construire à Terracine, à Spolète, à Naples, à Pavie. Il bâtit un palais à Ravenne, sa résidence en temps de guerre, et conduisit des eaux dans la ville, entreprise difficile à cause des marais qui la séparent des hauteurs (1). Un autre palais

(1) Jornandès dit que ce port, qui jadis pouvait contenir 250 vaisseaux,

fut élevé près du Bidens, au pied de l'Apennin. Vérone, sa résidence en temps de paix, en vit élever un troisième plein de magnificence et orné de portiques ; il répara même les murs d'enceinte de cette ville et, à ses frais, l'aqueduc. Il édifia un quatrième palais à Pavie, ainsi que des thermes et un amphithéâtre, puis un cinquième près des bains d'Abano.

Ces édifices attestent combien c'est à tort qu'on a donné le nom de *gothique* à l'ordre d'architecture caractérisé par le cintre aigu. Lorsque après une course monotone à travers les marais Pontins, le voyageur, attristé à la pensée que vingt-trois villes et les maisons de campagne les plus délicieuses s'élevaient sur une contrée aujourd'hui solitaire et pestilentielle, peut enfin jouir du spectacle de la mer, il rencontre Terracine sur une hauteur, autrefois peuplée et riante, misérable à cette heure, malgré les efforts de Pie VI. Cette ville formait la limite entre l'empire grec et le royaume gothique; comme elle était, du côté de la mer, un boulevard pour ses États, Théodoric la fortifia, en élevant le long de ses murailles des tours alternativement rondes et carrées; en outre, il fit construire sur la hauteur qui domine la place une forteresse ou plutôt un palais, encore debout, et d'où l'on jouit d'une vue admirable sur le Latium, la Campanie et la mer. Mais ces tours et cet édifice sont tout à fait dans le style de la décadence romaine, et l'on n'y voit pas l'ombre de l'architecture ogivale. A Ravenne un mur, qui forme aujourd'hui la façade du couvent des Franciscains, et que l'on croit un reste du palais de Théodoric, tient du palais de Dioclétien à Spalatro par la mauvaise disposition des colonnes dans la partie supérieure et par les proportions de l'arc. L'église de Saint-Apollinaire et un baptistère pour les ariens, construits par Théodoric, ressemblent aux mêmes édifices que Rome élevait à cette époque, avec des ornements qui attestent une décadence toujours plus sensible.

Amalasunte fit construire pour son père un mausolée rond, avec une coupole d'où s'élevaient quatre colonnes soutenant un vase de porphyre entouré des douze apôtres en bronze, et dans lequel reposait le roi. Si la description n'est pas fabuleuse, ce mausolée ne pourrait être que Sainte-Marie de la Rotonde, qui,

était changé en jardin, et la ville divisée en trois parties : la première, plus élevée, était Ravenne proprement dite; la seconde, qui renfermait le palais impérial, s'appelait Césarée; la troisième, désignée par le nom de *Classis*, était à trois milles de Ravenne.

de toute manière, appartient à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième. Les bonnes traditions antiques sont conservées dans la distribution ; le plan est simple, et l'élévation ne manque pas de magnificence. La coupole, formée, d'une seule pierre de trente-quatre pieds de diamètre, est surtout merveilleuse ; le bloc d'où elle fut tirée devait peser au moins deux millions de livres, et neuf cent quarante mille après avoir été travaillé ; il paraît qu'on l'amena tout taillé des mines de l'Istrie. Malgré sa masse, il fut élevé à quarante pieds du sol, preuve d'une rare habileté en mécanique. Mais les ornements, d'une coupe lourde et disgracieuse, sans proportion entre eux ni avec l'ensemble, sont disposés avec un goût déplorable ; les profils des portes ne s'harmonient pas avec le reste ; les divisions sont mal calculées, et les modillons irrégulièrement distribués ; les pieds-droits, au lieu d'une imposte, soutiennent une corniche mal exécutée.

Cassiodore connaissait les fautes de l'architecture de son temps ; hauteur excessive, colonnes grêles, ornements superflus (1), tels sont, en effet, les défauts du style gothique, mais non pas son essence. On trouve des formes semblables dans une médaille qui représente le palais de Théodoric, avec des arceaux se courbant sur de minces colonnes, mais en rond. Il n'y avait donc pas de genre gothique, mais une détérioration de l'ancien goût, et dont les Goths seuls n'offraient pas des exemples ; en effet, dans le pont pittoresque sur le Teverone, à trois milles de Rome, reconstruit en 565 par le Grec Narsès, la beauté est sacrifiée à la solidité (2). Théodoric, d'ailleurs, qui montrait ou affectait un si grand respect pour la civilisation latine, n'aurait pas voulu introduire un style nouveau. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il n'avait pas assez d'admiration pour les chefs-d'œuvre, le Capitole, le forum

(1) *Quid dicamus columnarum junceam proceritatem? moles illas sublimissimas fabricarum quasi quibusdam erectis hastilibus contineri, et substantiæ qualitates concavis canalibus excavatæ, ut magis ipsas æstimes fuisse transfusas, alias ceris judices factum quod metallis durissimis videas expolitum.* Variar. XV, 6, Form. de fabricis et architectis.

(2) L'inscription elle-même est fastueuse :

> Qui potuit rigidas Gothorum subdere mentes,
> Hic docuit durum flumina fere jugum.

Trajan, après avoir remporté des victoires bien plus importantes, ne faisait inscrire sur le pont de la voie Appienne que :

TRAJANUS IMP. P. M. STRAVIT.

de Trajan, les théâtres de Pompée et de Marcellus, le Colisée, magnifiques encore, même après les ravages du temps et des ennemis ; les aqueducs, la voie Appienne, dont neuf siècles n'avaient pas encore disjoint les dalles, et l'*Aqua Claudia*, qui pendant trente-huit milles venait des montagnes sabines jusqu'au sommet de l'Aventin, excitaient aussi sa surprise. Le sentiment du beau et du grandiose n'était pas éteint lorsque Cassiodore décrivait avec tant d'enthousiasme l'ardeur des Chevaux du Quirinal, la Vache de Myron, les Éléphants de bronze de la voie Sacrée.

Théodoric fut accueilli à Rome avec une magnificence qui rappelait à l'imagination d'un patriote les triomphes des Augustes, et à celle d'un chrétien les splendeurs de la véritable Jérusalem. Dans la salle du Palmier d'or, il put admirer la noblesse, la majesté, l'ordre de la Curie romaine, distincte comme l'exigeait sa dignité (1) ; lui-même y déploya son éloquence et obtint des applaudissements. Le blé de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile se distribuait encore au peuple décimé, qui pouvait assister aux combats des bêtes dans le cirque, ou prendre parti pour les *Verts* et les *Bleus*, et s'enorgueillir de l'admiration que firent éprouver au conquérant goth les magnificences de la ville et ses merveilleux édifices, les statues enlevées aux vaincus et préservées des coups des vainqueurs. Théodoric assigna au peuple de Rome vingt mille boisseaux de blé par an, et fit graver sur le bronze le souvenir de ce bienfait ; il fit réparer les routes qui sillonnaient l'Italie, donna chaque année vingt-cinq mille tuiles pour l'entretien des portiques de Rome, et ordonna que les marbres dispersés fussent rendus aux palais d'où on les avait enlevés.

Dans l'intention de repeupler les campagnes désertes de l'Italie, Théodoric y appela les Romains réfugiés dans le Norique, racheta des prisonniers et transplanta des esclaves. Décius assainit les marais Pontins ; Spès et Domitius, ceux de Spolète (2), et le prix

(1) Dans la vie de Fulgence, *Acta SS.*, 1er janvier.

(2) Voir, pour les marais de Spolète, *Variar.* II, 32, 33. Une inscription oubliée près de l'église de Terracine conserve le souvenir des autres dessèchements :

DN. CLRMVS ADQ INCLYT (*Dominus gloriossissimus atque inclytus*) REX THEODORICVS VICTOR AC TRIVMFANS SEMPER AVGVSTVS BONO REIPVBLICÆ NATVS CVSTOS LIBERTATIS ET PROPAGATOR ROMANI NOMINIS DOMITOR GENTIVM DECENNOVII VIÆ APPIÆ ID E A TRIP VSA TARIC IT LOCA QVÆ CONFLVENTIBVS AB VTRAQ PARTE PALVDIBVS PER OMN RETRO PRINCIP INVNDAVERANT VSVI PVBCO ET SECVRITATI VIANTIVM ADMIRANDA PROPITIO DEO FELICITE RESTITVIT OPERI INJVNCTO NAVITER ISVDANTE ADQ CLEMENTISSIMI PRINCIP FELIC DESERVIENT PRÆCONII EX PROSAPIÆ

des denrées descendit assez pour que l'Italie pût en expédier au dehors (1). Ennodius appelle la Ligurie *mère d'une moisson humaine*, à cause des nombreux cultivateurs qu'elle fournissait (2). Le vin pour la table royale était récolté aux environs de Vérone, et Cassiodore ne tarit pas en éloges sur cette liqueur, à laquelle, disait-il, la Grèce n'a rien à comparer, bien qu'elle aromatise ses vins avec des odeurs et des substances marines (3). On extrayait des marbres et des métaux pour le compte du roi, et une mine d'or fut ouverte dans la Calabre (4).

Théodoric, quoiqu'il fût arien, respecta la foi catholique; sa mère la professait, et beaucoup d'illustres personnages se convertirent à cette croyance, sans perdre ses faveurs. Un de ses secrétaires, dans l'espoir de gagner ses bonnes grâces, se fit arien; il l'envoya à la mort, en disant : « Celui qui n'a pas été fidèle à son Dieu ne saurait être fidèle à son roi. » Il montra de l'estime et de la confiance au pape et aux évêques, qu'il chargeait de missions auprès des autres rois ou de l'empereur; il accueillait les plaintes que les prêtres lui adressaient contre ses ministres, et secourait l'infortune par leur entremise; il fournit mille quarante livres d'argent pour revêtir la voûte de Saint-Pierre, et donna à cette église deux candélabres du même métal, pesant soixante-dix livres. Césaire, évêque d'Arles, reçut de lui trois cents pièces d'or et une patène d'argent du poids de soixante livres. Après deux années de guerre civile, occasionnée par les prétentions contraires de Symmaque et de Laurent, la décision de leur différend fut remise à Théodoric, qui réunit alors un concile. L'évêque de Milan

DECIORVM CÆC MAV BASILIO DECIO VC ET INL EX PV EX PPO EX COVS ORD PAT QVI AD PERPETVANDAM TANTI DOMINI GLORIAM PER PLVRIMOS QVI ANTE NON ALBEOS DEDVCTA IN MARE AQVA IGNOTÆ ATAVIS ET NIMIS ANTIQ REDDIDIT SICCITATI.

(1) Sous Théodoric, on payait un sou d'or 60 muids de froment et 30 amphores de vin. L'Anonyme dit que le prix des vivres était diminué d'un tiers; de sorte que, dans les temps de cherté, on achetait 25 muids pour un sou d'or, tandis qu'au marché on en avait dix. Cassiodore, pendant une disette, écrivait à Datius, évêque de Milan, de faire distribuer un tiers de la farine qui se trouvait dans les greniers de Pavie et de Tortone, enjoignant de la livrer aux affamés pour un sou la mesure. — Cela explique peut-être les 25 muids de l'Anonyme.

(2) *Vita s. Epiphanii.*

(3) *Variar.* XII, 4. « C'est le vin sacré; car, dit-il, le raisin que l'on cueille à la fin de l'automne, est suspendu ou déposé dans des vases à cet effet; puis on le met au pressoir en décembre, de sorte que, par ce procédé admirable, on a le vin nouveau quand il commence à être vieux. »

(4) *Variar.*, IX, 3.

lui ayant remontré que cette convocation n'était pas de sa compétence, il assura qu'une lettre du pape l'y autorisait; mais, comme l'évêque manifestait quelque doute, il n'hésita point à la mettre sous ses yeux (1). Il est vrai qu'il surveilla toujours et dirigea même les élections, dans la crainte que les papes ne favorisassent les empereurs à son préjudice; il prétendait encore exercer sa juridiction même sur les ecclésiastiques, bien qu'il s'en remît aux évêques pour la peine à infliger.

Il ne conserva pas jusqu'à la fin cette modération ou cette indifférence. Justinien, dans l'Empire d'orient, ayant enlevé aux ariens leurs églises, leurs fonctions et la liberté de leur culte, Théodoric lui envoya le pape Jean avec des évêques et des sénateurs, pour le menacer d'une intolérance semblable en Occident. Le pontife ne put ou ne voulut pas obtenir de Justinien la révocation de ses mesures; il fut donc, à son retour, mis en prison, et y mourut. Alors débordèrent les haines, toujours vivaces dans le cœur, des naturels contre l'étranger, et la peur envahit l'âme de Théodoric; la peur, ce châtiment des oppresseurs; la peur, qui conseilla les trois quarts des crimes commis par les rois. Il défendit donc aux Italiens, sous peine de mort, d'avoir des armes, excepté le couteau pour les usages domestiques, et le peuple, comme le roi, se crut entouré d'embûches (2).

523.

Nous avons dit que Boèce avait mérité la confiance de Théodoric, qui le nomma consul, patrice, enfin maître des offices; ses deux fils, jeunes encore, furent élevés au consulat au milieu de la joie du peuple, qu'il récompensa par des largesses. Boèce, bien que reconnaissant, n'était pas servile envers le prince auquel il devait son élévation; il avait su plusieurs fois refréner son impétuosité et tempérer sa rigueur, empêcher les rapines des magistrats et adoucir la condition des sujets (3). Néanmoins il n'oublia jamais sa nation; il souffrait de la voir sous le joug étranger, surtout depuis que la défiance rendait l'oppression plus lourde.

(1) *In actis concilii Palmaris.*

(2) L'appréhension des Italiens est exprimée dans ces mots de Boèce : *Rex avidus communis exitii* (*De Consol.*, liv. 1,) et de l'Anonyme : *Rex dolum Romanis tendebat.*

(3) « Combien de fois je me suis exposé pour sauver les pauvres, que « l'avarice toujours impunie des barbares molestait par des calomnies conti- « nuelles ! Dans une grande disette, un impôt onéreux ayant été mis sur la « Campanie, ce qui l'aurait rendue déserte, moi, pour le bien commun, je dé- « fendis cette province devant le roi contre le préfet du prétoire, et j'obtins « que l'impôt ne fût pas recouvré. »

Le sénateur Albin ayant été accusé d'*espérer* la liberté romaine, Boèce s'écria « : Si c'est là un crime, moi et le sénat tout entier nous en sommes coupables. »

Théodoric, qui voyait dans la conservation du sénat un danger pour sa domination, enveloppa le ministre lui-même dans l'accusation. On cita une lettre signée par lui et Albin, qui invitait l'empereur à délivrer l'Italie; en conséquence, il fut enfermé dans une tour à Pavie, et le sénat signa le décret de mort et de confiscation. « *Puisse*, s'écria Boèce, ne plus se trouver personne « dans ce sénat qui soit coupable du même crime que moi! » En attendant l'heure de son supplice, il écrivit le livre *De la consolation de la Philosophie*, dialogue en prose mêlée de vers; la prose, âpre et barbare parfois, le cède à la poésie, facile, riche d'images gracieuses, empreinte d'une harmonie mélancolique (1), et remarquable par l'emploi de mètres nouveaux. Très-versé dans la connaissance des meilleurs écrivains de l'antiquité, Boèce fit servir la muse de Tibulle et l'éloquence de Cicéron à l'expression d'idées chrétiennes.

La Philosophie apparaît à l'auteur, et le console en lui montrant que Dieu gouverne le monde dans des desseins d'éternelle

(1) Carmina qui quondam studio florente peregi,
 Flebilis, heu! mœstos cogor inire modos.
Ecce mihi laceræ dictant scribenda Camœnæ,
 Et vivis elegi fletibus ora rigant.
Has saltem nullus potuit pervincere terror
 Ne nostrum comites prosequerentur iter.
Gloria felicis quondam viridisque juventæ,
 Solantur mœsti nunc mea fata senis.
Venit enim properata malis inopina senectus,
 Et dolor ætatem jussit inesse suam.
Intempestivi funduntur vertice crines,
 Et tremit effeto corpore laxa cutis.
Mors hominum felix, quæ se nec dulcibus annis
 Inserit, et mœstis sæpe vocata venit,
Eheu! quam surda miseros avertitur aure
 Et flentes oculos claudere sæva negat!
Dum levibus malefida bonis fortuna faveret,
 Pæne caput tristis merserat hora meum.
Nunc quia fallacem mutavit nubila vultum,
 Protrahit ingratas impia vita moras.
Quid me felicem toties jactatis, amici?
 Qui cecidit, stabili non erat ille gradu.

Boèce, dans cet ouvrage, se montre si peu chrétien et stoïcien si équivoque que des écrivains ont nié qu'il fût de lui; on a donc imaginé un Boèce différent de celui que les habitants de Pavie vénérèrent plus tard sur les autels, peut-être à cause de ce sentiment qui nous fait aujourd'hui considérer comme martyrs ceux qui meurent pour la cause nationale.

sagesse, incompréhensibles pour un faible mortel : il ne faut donc pas se plaindre de l'inconstance de la fortune, qui ne saurait dispenser que des biens futiles et périssables ; on ne peut même appeler *maux* avec justice les afflictions qui viennent de Dieu ; et la vertu seule rend heureux. Il termine par différentes considérations sur le hasard, sur la Providence et sur la manière de concilier celle-ci avec l'existence du mal. Dans cette question, la plus scabreuse entre toutes, il se montre éclectique plutôt que catholique. Il dit à la Philosophie : « Si tu me demandes, en somme, de « quel méfait je suis accusé, on dit que j'ai désiré le salut du « sénat ; si tu veux savoir de quelle manière, alors on m'impute « d'avoir détourné un délateur de révéler au roi la conspira- « tion ourdie contre sa personne pour recouvrer la liberté. Que « faire donc, mon institutrice ? Que me conseilles-tu ? Nierai-je le « crime ? Eh ! comment le ferai-je, puisque j'ai toujours désiré « le salut du sénat, et ne cesserai jamais de le désirer ? J'avouerai « donc que cela est vrai, en niant toutefois d'avoir retenu l'es- « pion. Mais pourrai-je jamais appeler crime le désir de la con- « servation de cette assemblée ? Certes, le sénat, par les mesures « qu'il a prises contre moi, méritait bien que j'eusse de lui une « tout autre opinion ; mais l'impudence de celui qui se ment à « lui-même ne fera jamais que ce qui est louable et bon de sa na- « ture cesse d'être tel ; je ne répute licite ni de cacher la vérité en « niant ce qui est, ni de mentir en avouant ce qui n'est pas. Quant « aux lettres qu'on m'accuse d'avoir écrites dans l'espérance de « rendre la liberté à Rome, je n'en dis rien ; car la fausseté de « l'imputation serait devenue manifeste, si l'on m'avait accordé, « comme cela se doit, d'être confronté avec mes accusateurs. En « effet, quelle liberté est-il permis d'espérer désormais ? Et plût « à Dieu qu'on pût en espérer quelqu'une ! J'aurais répondu « comme Cannius à Caligula, quand il l'accusait d'avoir eu con- « naissance d'une conjuration : *Si je l'avais connue, toi, tu l'au- « rais ignorée.* »

Enfin, après lui avoir serré le front avec une corde, au point de lui faire presque sortir les yeux, on l'acheva à coups de bâton. Ses contemporains le pleurèrent comme un martyr et un saint ; la postérité ne lui refusera point la compassion que mérite la victime d'une oppression soupçonneuse et d'une procédure secrète. 524.

L'illustre Symmaque, son beau-père, osa le plaindre, et l'on craignit qu'il ne voulût le venger ; il périt donc à son tour, victime 525.

nouvelle sacrifiée aux soupçons de Théodoric; mais ses remords ne furent point apaisés. En effet, il crut voir dans un poisson qu'on lui servit la tête menaçante de Symmaque, et, saisi d'une terreur subite, il expira trois jours après dans le palais de Ravenne. La vengeance des opprimés, le poursuivant au delà du tombeau, fit courir le bruit que les démons l'avaient entraîné vers le volcan de Lipari, et précipité dans l'enfer. La postérité cependant doit le compter parmi les meilleurs rois barbares; l'histoire et la poésie l'ont immortalisé, et s'il avait eu des successeurs dignes d'occuper le trône, l'empire et la civilisation auraient pu renaître deux siècles plus tôt.

526.

CHAPITRE LX.

FIN DU ROYAUME OSTROGOTH. — BÉLISAIRE. — NARSÈS. — DÉLIVRANCE DE L'ITALIE.

I. THÉODORIC.
475-526.

- AMALASUNTE, femme d'Eutaric.
  - II. ATHALARIC. 526-534.
- THÉODÉGOTHE, femme d'Alaric.
  - AMALARIC, roi des Visigoths.
- OSTGOTHE, femme de Sigismond.

AMALAFRÈDE,
sa sœur, femme de Thrasamond, roi des Vandales.

- III. THÉODAT, 534-536.
- AMALABERGE, femme d'Ermanfried, chef des Thuringiens.

ROIS ÉLECTIFS.
IV. Vitigès, 536-540.
V. Hildebald, 541.
VI. Éraric, 541.
VII. Totila, 552.
VIII. Téias, 553.

Le royaume de Théodoric comprenait l'Italie, la Sicile, excepté le territoire de Lilybæum; la Dalmatie, le Norique, la Hongrie moderne ou presque toute, les deux Rhéties, qui forment aujourd'hui le Tyrol et le pays des Grisons, la basse Germanie avec les villes d'Augsbourg, de Constance, de Tubingue et d'Ulm. Théodoric avait réuni beaucoup d'Allemands dans la Vindélicie. Ainsi, au nord, son empire confinait avec le Danube, de Ratisbone à Nicopolis; au nord-ouest, avec le Lech, le lac de Constance et l'antique Hel-

vétie. Il faut y joindre la Provence et le littoral jusqu'aux Pyrénées, soumises à des ducs qui dépendaient du roi goth, et la plus grande partie de la péninsule espagnole. Il semblait donc que l'empire gothique dût l'emporter sur les États fractionnés des autres barbares, et se substituer à l'empire romain; cependant il s'écroula bientôt. 515.

Théodoric, n'ayant pas d'enfants mâles pour continuer la race des Amales, appela d'Espagne Eutaric Cillica, dernier rejeton de cette famille; il lui donna pour épouse sa fille Amalasunte, le fit adopter militairement par l'empereur Justin, et l'offrit aux acclamations du peuple, au milieu de spectacles somptueux dans le cirque, de chasses et de joûtes. Mais cet héritier mourut avant lui; Théodoric alors, après avoir assuré le royaume des Visigoths d'Espagne à son neveu Amalaric, transmit sa couronne à Athalaric, fils d'Amalasunte. Cette princesse, d'une grande beauté, savait, outre sa propre langue, le grec et le latin, mais ne faisait pas ostentation de ses connaissances; accoutumée à garder les secrets, jalouse d'imiter son père et de réparer ses erreurs, elle prit la direction des affaires comme régente, et notifia ses droits à l'empereur comme à son chef suprême, en le priant d'oublier les dissentiments passés (1). Elle promit au sénat de ne repousser aucune de ses demandes. Admiratrice de l'ancienne civilisation, elle désirait changer les usages des Goths de manière à faire disparaître toute distinction entre eux et les Romains; trois ministres qui voulurent s'opposer à ce despotisme féminin furent envoyés au supplice. Elle faisait même élever son fils par des maîtres romains et au milieu de gens de lettres ou d'un esprit cultivé. Un jour, l'ayant surpris en faute, elle lui donna un soufflet; l'enfant s'enfuit en pleurant, et les seigneurs goths indignés se présentèrent devant Amalasunte, en lui disant : « Tous ces maîtres « ne peuvent être utiles à un roi guerrier; Théodoric ne savait « pas même écrire. Comment l'homme qui aura appris à trembler sous la férule d'un pédagogue pourra-t-il être brave sur « le champ de bataille? » Puis, s'étant soulevés, ils lui enlevèrent le roi futur pour l'entourer de jeunes Goths; mais le prince abusa de sa liberté pour se livrer à des débauches qui causèrent sa mort. 534.

(1) *Omnia regno nostro perfecte constare credimus, si gratiam vestram nobis minime deesse sentimus... Claudantur odia cum sepultis... Illud est mihi supra dominatum, tantum ac talem habere rectorem propitium... Sit vobis regnum nostrum gratiæ vinculis obligatum.* Variar., VIII, 8.

Les coutumes nationales ne permettant pas aux femmes d'exercer l'autorité suprême, Amalasunte la fit décerner à son cousin Théodat, homme instruit, mais avare et pusillanime. Possesseur d'une grande partie de la Toscane, il cherchait à se l'assurer tout entière en expulsant les propriétaires limitrophes; une fois monté sur le trône, il se rendit méprisable aux Goths et aux Romains, parce qu'il ne sut ni mettre fin aux discordes des premiers, ni se concilier l'affection des seconds. Amalasunte, qui ne trouvait en lui ni respect ni reconnaissance, avait résolu, après avoir ramassé quarante mille livres d'or, d'aller chercher à Constantinople le repos ou la vengeance; mais elle fut prévenue par Théodat, qui l'enferma dans l'île de Bolsène et la fit périr.

Justinien, le législateur, gouvernait alors Constantinople. Justin, son oncle, qui, de soldat d'aventure, était devenu empereur, l'avait appelé de la Thrace à la cour, et lui laissa un trône sur lequel il montra de rares vertus, entachées par des vices et des faiblesses. Il favorisa beaucoup la religion, les arts et les belles-lettres dégénérés, arrêta les courses des barbares, et, secondé par la valeur de Bélisaire, il fit heureusement la guerre à Chosroès le Grand, roi de Perse. Après avoir détruit le royaume des Vandales, il recouvra l'Afrique et la Sardaigne. Sollicité par les Italiens, qui supportaient avec horreur la domination d'étrangers hérétiques, Justinien épiait l'occasion de reprendre la Péninsule; enfin, sous le prétexte de venger Amalasunte, il envoya contre les Goths le victorieux Bélisaire.

Ce chef ressemblait plus aux condottieri du moyen âge qu'aux Pompée ou aux Scipion, généraux patriotes; car il soudoyait à ses frais différents corps, qui lui juraient obéissance, et dont il faisait de bons soldats par un long et rude apprentissage. Opposer barbares à barbares, et faire défendre l'empire par les frères de ceux qui le menaçaient, telle était la politique de Byzance. Aussitôt après son triomphe sur les Vandales, Bélisaire débarqua en Sicile avec deux cents Huns, trois cents Maures, quatre mille cavaliers confédérés, un corps d'infanterie de trois mille Isauriens, outre un escadron de ses gardes. Cette petite armée n'aurait pu lutter contre les deux cent mille Ostrogoths de l'Italie, s'ils n'avaient pas dû, comme il arrive toujours sous un roi odieux, surveiller le pays mécontent. Théodat, en effet, songeait moins à combattre qu'à négocier; il convint avec Pierre, ambassadeur de Constantinople, de renoncer à tous ses droits sur la Sicile, d'envoyer tous les ans au chef de l'empire une couronne de

trois cents livres d'or, de mettre à son service trois mille Goths toutes les fois qu'il en serait requis, de ne prononcer la peine de mort ou la confiscation contre aucun sénateur ou prêtre sans l'assentiment de l'empereur, qu'il consulterait même pour nommer des sénateurs ou des patrices ; dans les spectales, le nom de l'empereur devait être acclamé le premier, et les statues érigées à Théodat devaient être placées à la gauche de celles de l'empereur.

Théodat renvoya Pierre avec ces propositions, et, pour leur donner plus de poids, il contraignit le pape Agapet de l'accompagner à Constantinople afin d'intercéder auprès de Justinien, sous la menace de le faire périr, lui, les sénateurs et leurs familles, s'ils n'obtenaient la paix. Lâche avec les forts, menaçant avec les faibles, il finit par les rappeler, tantôt disposé à tout céder, tantôt persuadé que l'humiliation ne servirait à rien. Comme Pierre l'assurait qu'une fois le pacte conclu, l'empereur n'aurait plus de motifs pour lui faire la guerre : « Tu es philosophe, lui « répondait-il, tu étudies Platon, et tu te ferais un cas de conscience « d'égorger des hommes sur le champ de bataille, bien qu'il y en « ait tant dans le monde ; mais Justinien, qui veut trancher du « grand empereur, n'a rien qui l'empêche de reprendre par les « armes les anciens droits de l'empire. » Il termina par ces mots : « Si je ne puis conserver le royaume sans combattre, j'y renonce. « A quoi bon sacrifier les douceurs du repos à la gloire difficile et « périlleuse de régner? Pourvu que je conserve des domaines qui « me rapportent douze cents livres d'or, je lui abandonne « les Goths et l'Italie. » Mais, lorsque Mundus, qui venait avec une armée grecque par la Dalmatie, eut été défait et tué par les Goths, Théodat, enorgueilli de ce succès, ne voulut plus entendre parler de traités ni de promesses.

L'empereur recommence la guerre, s'empare de Salone et reprend la Dalmatie. Belisaire, après avoir gagné Eurimond, gendre du roi, qui défendait à Reggio l'entrée de l'Italie, pénétra dans les Calabres où il fut accueilli comme libérateur, et vint assiéger Naples par mer et par terre; cette ville, défendue par ses propres citoyens, qui redoutaient par-dessus tout d'avoir une garnison barbare, fit une résistance si vigoureuse que Bélisaire songeait à lever le siége, lorsqu'on lui montra un aqueduc, par lequel, au milieu de la nuit, il pénétra dans l'intérieur (1). La ville fut

(1) C'est de la même manière qu'y entra Alphonse d'Aragon en 1442. Ces faits nous sont transmis par Procope (*De bello goth.*, liv. I, ch. 8, 9, 10), qui était secrétaire de Bélisaire, et dont il exagère toujours les qualités.

livrée à un affreux massacre par ses soldats, auxquels il criait en vain : « L'or et l'argent sont à vous; mais épargnez les habi- « tants, qui sont chrétiens et implorent merci. »

536.

Les Goths, voyant leur roi incapable d'un acte et d'un conseil énergiques, se réunirent pour le déposer, et le tuèrent pendant qu'il s'enfuyait; ils élevèrent sur le pavois Vitigès, vaillant guerrier, qui, pour se rattacher par quelque lien à la famille des Amales, épouse Matalasunte, sœur d'Athalaric. Tandis que le nouveau roi s'occupe de ranimer le courage des Goths et de renouveler les exploits de leur nation, Bélisaire est reçu dans Rome, qui laisse éclater ses transports, en se voyant, après soixante ans, délivrée des barbares et des ariens; édifiée de la dévotion que Bélisaire montre pour les reliques des saints et les glorieux souvenirs du peuple-roi, elle salue l'affranchissement de la patrie, mot qui, trop souvent, en Italie, n'a signifié que changement de servage.

Vitigès, après avoir fait inutilement de nouvelles propositions de paix, et calmé les Francs par la cession de tout ce qu'il possédait au delà des Alpes, réunit cent cinquante mille Goths (1); à leur tête, il forme le siége de Rome, coupe les aqueducs, arrête les moulins, et fait usage des meilleures machines. Bélisaire comptait à peine cinq mille combattants; mais son activité infatigable et le zèle des citoyens suppléent au nombre. Il avait embarqué sur le Tibre pour la Sicile toutes les bouches inutiles. Le Mausolée d'Adrien est converti en forteresse, et, du haut de ses murailles, les assiégés lancent sur les assaillants les frises précieuses, les corniches admirées, les statues de Lysippe et de Praxitèle. Périsse l'art; mais que la patrie soit sauvée !

Bélisaire et Vitigès sont des héros pleins de vaillance et de générosité; mais l'un manque d'argent et de soldats, et n'est soutenu que par les vœux stériles des Italiens; l'autre, inquiété par les indigènes, voit son armée se consumer et son royaume s'écrouler sans perdre courage. Bélisaire, dans la crainte que la famine n'amenât les Romains à capituler, et soupçonnant Silvère de leur conseiller ce parti, relégua ce pape en Orient. Vigile, le successeur qu'il lui donna, s'était acquis, moyennant deux cents livres d'or, la faveur d'Antonine, qui gouvernait son mari

(1) Ainsi parle Procope; cependant il ajoute que l'armée gothe ne pouvait suffire à fermer la ville entière. Il fait périr à Milan μυριάδες τριάκοντα, 300,000 mâles (liv. II, c. 7) : erreur ou exagération.

et subissait elle-même la loi de Théodora, femme de Justinien, à laquelle ce prince n'avait rien à refuser.

Quelques renforts arrivés de la Grèce raniment le courage des vétérans, qui, pour faire diversion, vont attaquer les villes du Picénum; ils occupent même Rimini par la trahison de Matalasunte, femme de Vitigès, qui est contraint de s'éloigner de Rome, après avoir perdu beaucoup de soldats par le mauvais air et les combats incessants. Loin d'être découragé par ces revers, il assiége Rimini, et envoie solliciter les Perses d'attaquer l'empire en Orient, et les Francs de franchir les Alpes. En effet, les Bourguignons, au nombre de dix mille, viennent se joindre aux troupes d'Uraïas, neveu de Vitigès, qui marche sur Milan. Cette ville, après Rome, était la première de l'Occident par l'étendue, la richesse et la population; comme elle supportait avec impatience le joug des Goths, l'évêque Datius et plusieurs nobles (ἄνδρες δόκιμοι) vinrent à Rome en disant: « Fournissez-nous quelques troupes, et nous délivrerons la Ligurie. » Bélisaire, en effet, envoya Mondila avec mille fantassins, qui, soutenus par le peuple soulevé, suffirent pour rejeter les Goths sur Pavie; en même temps, Bergame, Côme, Novare et d'autres lieux proclamaient Justinien. Mais Uraïas tomba sur les révoltés et mit le siége devant Milan, qui se rendit à discrétion après avoir souffert toutes les horreurs de la famine, au point que des mères mangèrent leurs enfants; le vainqueur, pour faire un exemple, n'y laissa qu'un monceau de ruines. Datius parvint à se réfugier à Constantinople; les capitaines grecs furent conduits prisonniers à Ravenne, et toute la Ligurie rentra sous la domination gothique, ou plutôt des bandes dévastatrices.

538.

Entraînés par l'espoir de la victoire et du pillage, cent mille Francs, l'année suivante, descendirent en Italie par les montagnes de la Savoie; après avoir franchi le Pô sans obstacle, ils s'emparèrent des femmes et des enfants des Goths, qu'ils sacrifièrent à leurs divinités. A Tortone, ils tombèrent sur le camp des Goths, qui n'échappèrent à leur entière destruction qu'en traversant le camp des Romains, heureux du massacre de leurs ennemis; mais les Francs les assaillent à leur tour, ravagent la Ligurie, ruinent Gênes, et Bélisaire craignit qu'ils n'occupassent toute l'Italie; néanmoins, comme ils n'étaient venus que pour faire du butin, ils traitèrent et reprirent le chemin de la Gaule.

Vitigès, resserré dans Ravenne, envoya négocier avec Justinien, qui, assailli vers l'Orient par Chosroès, et par les Francs

en Occident, lui accorda une partie du territoire à la condition qu'il paierait un tribut; mais Bélisaire, indigné de se voir arracher une victoire assurée, parce qu'il savait Ravenne réduite aux extrémités, déclara qu'il voulait mener à Constantinople Vitigès prisonnier. Les chefs goths sollicitèrent alors Bélisaire de prendre la couronne gothique, pour se venger de l'empereur, et, comme il parut accepter, ils lui ouvrirent les portes. « Lorsque je vis, dit Procope, entrer l'armée dans Ravenne, je connus et fus certain que les entreprises ne réussissent ni par le courage, ni par la force, ni par le nombre, mais par la main de Dieu, qui dispose, de tout à son gré, sans qu'aucun obstacle arrête sa volonté. Les Goths étaient supérieurs aux Romains par le nombre et la vaillance; aucun combat ne fut livré après l'ouverture des portes; les Goths n'avaient sous les yeux rien qui pût les effrayer, et cependant ils courbèrent le front sous une poignée de soldats sans se croire déshonorés. Les femmes avaient entendu vanter la force des Romains; lorsque la vérité leur fut connue, elles crachaient au visage de leurs maris, en leur reprochant, avec leur lâcheté, de les tenir renfermées dans leurs maisons et de les rendre sujettes d'ennemis aussi méprisables. »

Tous les Goths se soumirent à Bélisaire, qui n'accepta pas la couronne, dont l'offre lui fut renouvelée, soit par loyauté, soit qu'il reconnût l'impossibilité de la conserver au milieu d'une nation tombée sitôt dans la décrépitude, sans vigueur et sans unité. Ce grand général, qui jeta un dernier éclat sur la lente agonie de l'empire grec, était adoré de l'armée, estimé des ennemis, chaste dans ses mœurs, d'un désintéressement chevaleresque, et favorisé dans ses entreprises par la vertu et la fortune; mais il fut toujours l'objet des intrigues des courtisans.

Théodora, qui, d'un lieu de prostitution, avait passé dans la couche nuptiale de Justinien, gouvernait son mari à son gré; elle élevait ou abaissait les sujets selon son caprice et son avarice; par complicité de luxure, elle favorisait Antonine, femme de Bélisaire, et, sous son influence, secondait ou entravait les entreprises de son mari. Bélisaire ne voyait pas ses turpitudes, ou devait dissimuler; il était même obligé de lui demander pardon, lorsqu'il avait le courage de lui faire des reproches. Dominé par sa femme, en butte aux envieux, il se voyait négligé aussitôt qu'il cessait d'être nécessaire; néanmoins, quand les périls renaissaient, il mettait encore son courage au service des ingrats. Dans l'Italie même, les subsides lui avaient manqué; puis vint

l'eunuque Narsès, revêtu d'une autorité suffisante pour l'entraver ou diminuer le mérite de ses exploits; enfin il reçut l'ordre de quitter la Péninsule, où désormais son concours devenait inutile.

Bélisaire, à la tête de sept mille guerriers, soudoyés par lui, et qui étaient le nerf principal de cette guerre, aurait pu répondre par un refus et se révolter; mais, incapable de désobéir, de s'indigner même contre son maître, il retourna promptement à Constantinople avec les dépouilles qui attestaient sa valeur; il emmenait prisonniers Vitigès, qui fut traité avec de grands égards et nommé patrice, et les jeunes Goths des premières familles, que l'empereur prit à son service.

Bélisaire avait laissé l'armée et le gouvernement à onze généraux, qui, paralysés par le défaut d'accord, n'avaient pu réduire les ennemis à l'impuissance; les débris des forces gothiques, retirés derrière le Pô, s'étaient concentrés sur Pavie, sous les ordres d'Uraïas, qui leur conseilla d'élire roi Hildebald. Les excès des Grecs donnèrent au nouveau monarque de nombreux partisans; il s'empara de toutes les villes situées à la gauche du Pô, et les maintint par ses victoires dans la fidélité. Mais, entraîné par sa femme, jalouse de la rare beauté de l'épouse d'Uraïas, il fit périr ce vaillant chef. Ce meurtre indigna les Goths, et le Gépide Villa, garde du roi, blessé de voir qu'il eût marié sa fiancée à un autre, lui coupa la tête dans un banquet.

540.

Les Rugiens, qui étaient descendus avec les Goths en Italie, sans vouloir néanmoins combattre sous les mêmes drapeaux et s'unir à eux par les mariages, élirent alors Éraric; mais les Goths ne tardèrent pas à le tuer, et le remplacèrent par Totila Baduilla, neveu d'Hildebald et gouverneur de Trévise. Ce roi, faisant un dernier effort, chassa les Grecs de Vérone, et remporta deux victoires signalées, l'une près de Faënza, l'autre dans le Mugello; après s'être emparé de Césène, d'Urbin, de Montefeltro, de Piétrapertusa et de toute la Toscane, il alla, sans attaquer Rome, mettre le siége devant Naples. Il prit cette ville et la traita avec des égards dignes des temps civilisés; mais il en détruisit les murailles. Plein d'humanité, il fit distribuer des vivres aux habitants affamés, mais en petite quantité, afin de prévenir les funestes effets de la voracité. Un Goth de sa garde ayant violé une jeune fille calabraise, Totila, malgré les éloges prodigués à son courage par ses campagnons, le punit pour servir d'exemple, et donna ses biens à la victime de sa brutalité. Il laissa les Romains trouvés dans Naples libres de se retirer, leur fournit

541.

des vivres avec des bêtes de somme, et les fit escorter par des Goths jusqu'à Rome. Lorsqu'il eut soumis toute l'Italie méridionale, il se dirigea vers Rome et vint camper sur les riantes collines de Tivoli.

Ferme et humain, habile dans la politique comme dans l'art des batailles et des siéges, modéré dans ses actes, il répandait parmi les Italiens des proclamations qui leur rappelaient combien ils avaient souffert durant les trois années de la domination grecque : « Un empereur catholique, après avoir enlevé votre pape, l'a « laissé mourir dans une île déserte ; onze tyrans semblent riva- « liser pour déshonorer et rançonner les villes ; le scribe Alexandre, « ministre du fisc, est appelé *Psalidion*, c'est-à-dire *Ciseaux*, « pour son habileté à rogner les monnaies. Moi, au contraire, je « pardonne et fais régner la tranquillité ; vous continuerez vos « travaux fructueux, et mes armes vous protégeront. » Il attirait sous ses drapeaux des prisonniers, des déserteurs et des esclaves fugitifs, rendait sans rançon les femmes des sénateurs enlevées dans la Campanie et maintenait une discipline rigoureuse ; il recouvrait les places les unes après les autres, et les démantelait pour s'épargner des siéges à l'avenir.

La cour de Byzance dut encore avoir recours à Bélisaire, qui expiait dans la servitude domestique et celle de la ville la gloire qu'il avait acquise sur le Tibre et l'Euphrate ; on lui proposa de retourner en Italie pour combattre Totila, à la condition qu'il ferait l'armement à ses frais : tant il avait amassé de richesses ! Il obéit, et, soudoyant tous les vagabonds qu'il trouvait, il réunit une flotte à Pola et vint débarquer dans le port de Ravenne, d'où il répandit des manifestes et des promesses ; mais il écrivait à Justinien : « Est-il possible de faire la guerre sans hommes, ni « chevaux, ni armes, ni argent ? J'ai parcouru la Thrace et l'Il- « lyrie pour faire des levées ; mais je n'ai pu recruter que bien « peu de soldats, qui manquent d'ailleurs d'armes, de courage « et d'expérience. Ceux que j'ai trouvés ici ne savent que se « plaindre ; ils tremblent devant un ennemi qui les a battus sou- « vent, et, pour éviter les rencontres, ils abandonnent armes et « chevaux. Je ne puis tirer d'argent de l'Italie, où dominent « les Goths ; je n'ai plus d'autorité sur les troupes, faute de pou- « voir les payer. S'il suffit que Bélisaire vienne en Italie, m'y « voici ; mais, si vous voulez vaincre, il faut autre chose. En- « voyez-moi donc mes hastaires et mes soldats avec beaucoup « de Huns et d'autres barbares, mais surtout de l'argent. »

Ses demandes restèrent sans effet ; il ne put donc empêcher Totila de bloquer l'ancienne capitale de l'empire, et d'en couper les aqueducs. L'avare et brave Bessas, qui la défendait, spéculait sur la faim du peuple ; la disette devint si affreuse qu'un père, suivi de ses cinq enfants qui lui demandaient du pain, se dirigea vers le Tibre, et s'y précipita avec eux dans un désespoir silencieux.

Le pape Vigile, qui s'était réfugié en Sicile, envoya plusieurs navires chargés de blé ; mais ils furent capturés par les Goths avec les Romains qui les montaient. Le diacre Pélage obtint une trêve de quelques jours ; mais Totila lui défendit de lui parler de trois choses : de conserver les murailles de Rome, qui empêchaient de combattre l'ennemi ouvertement ; de pardonner aux Siciliens, et de restituer les esclaves romains qui s'étaient enrôlés dans son armée.

Bélisaire, dont l'action était paralysée par l'insuffisance de ses forces, aussitôt qu'il eut réuni un certain nombre de soldats, vint débarquer au Porto-Romano, et campa sur le Pincio, mais pour assister à la prise de Rome ; les prières du clergé et la clémence de Totila, qui se prosterna d'abord sur la tombe des apôtres, épargnèrent néanmoins à ses habitants le massacre et le déshonneur. On laissa à Bessas toute facilité pour s'enfuir. Rusticiana, fille de Symmaque et veuve de Boèce, qui avait dépensé toute sa fortune pour alléger les maux des assiégés, aurait subi une mort cruelle pour avoir conseillé d'abattre les statues de Théodoric, si Totila n'avait su respecter sa vertu et compatir au sentiment de sa vengeance. « Rappelez-vous, disait-il aux Goths, que vous n'êtes plus qu'une poignée d'hommes, vous qui naguère comptiez deux cent mille guerriers, et que l'ennemi lui-même est réduit à quelques milliers de soldats ; dans la prise de Rome voyez le châtiment de Dieu, et gardez-vous de provoquer sa colère. » Après avoir réuni les sénateurs, il leur reprocha leur ingratitude envers Théodoric ; mais il se laissa apaiser, et finit par leur pardonner. Néanmoins, comme il dut accourir dans la Lucanie pour repousser les Grecs, il expulsa les citoyens de Rome, et emmena les sénateurs comme otages. Aussitôt qu'il eut abandonné la ville, Bélisaire s'en empara avec une poignée d'hommes ; il fortifia du mieux qu'il put, au moyen de fossés et de palissades, cette vaste enceinte dans laquelle erraient cinq cents habitants à peine. Lorsque Totila revint, vingt-cinq jours après, il le repoussa trois fois, et l'aurait même défait, si des intrigues de palais, les disputes

546.

théologiques et les rivalités du cirque n'avaient pas changé la politique de Constantinople.

« Si l'empereur veut réellement nous sauver, pourquoi n'envoie-t-il pas une armée suffisante? » disaient les Italiens, en voyant arriver de la Grèce de petites bandes de trois cents hommes et même de quatre-vingts. Bélisaire ne se trouva jamais à la tête de plus de huit mille hommes, aventuriers de tous pays, qui obéissaient à des officiers indépendants et rivaux ; aussi, pendant cinq ans, il avait consumé sa valeur éclairée dans une guerre lente et sans résultats décisifs. En outre, il était obligé, pour se procurer de l'argent, de pressurer les populations, jusqu'à les pousser à la révolte; dès lors, indigné de voir ses lauriers se flétrir par la faute des autres, et las d'entendre les insolents défis de l'ennemi sans pouvoir y répondre, il demanda et obtint son rappel. On lui fit un crime des applaudissements que le peuple lui prodigua à son retour à Constantinople, et, sous un de ces prétextes qui ne manquent jamais, il fut dépouillé de son autorité, de ses honneurs, de ses richesses; des écrivains ont même prétendu qu'on lui creva les yeux, et que, dans sa vieillesse, il fut réduit à mendier une obole chez les peuples qu'il avait délivrés ou vaincus.

Totila reprit les places qu'il avait perdues, et rentra dans Rome où il rappela les sénateurs; il rassembla des vivres et célébra les jeux, dont le peuple faisait encore ses délices au milieu de tant de désastres. Il étendit son autorité jusqu'au Danube, sur les bords duquel il mit en bon état de défense les forteresses élevées contre les Gépides et les Lombards; il dépouilla la Sicile de ses métaux précieux, de ses blés, de ses troupeaux, soumit la Corse et la Sardaigne, insulta les côtes de la Grèce avec une flotte de trois cents galères, débarqua à Corcyre et pénétra jusqu'à la muette Dodone.

548.

Totila, malgré ses victoires, continuait à offrir la paix à Justinien; mais cet empereur, loin de l'accepter, chargea Narsès d'une expédition contre lui. Cet eunuque, élevé dans les occupations du gynécée et le travail du fuseau, avait su conserver une âme énergique dans un corps affaibli; il apprit dans le palais l'art de feindre et de persuader. Aussi, lorsqu'il put approcher de l'oreille de Justinien, il étonna ce prince par la mâle hardiesse de ses vues; employé dans des ambassades et des commandements militaires, il s'acquitta si bien de ces missions qu'il parut digne de rivaliser avec Bélisaire. Il sut inspirer la terreur à l'ennemi et le respect à ses troupes, au point qu'un de ses vaillants capitaines,

entouré par des Francs, refusa de fuir en disant : « La mort est moins terrible que l'aspect de Narsès irrité. »

Narsès ne voulut entreprendre la délivrance de l'Italie qu'avec des forces suffisantes pour garantir la dignité de l'empire. Bien pourvu d'argent, ce nerf de la guerre, il conserva les anciens soldats et fit de nouvelles levées; à la tête d'auxiliaires lombards, qui vinrent alors faire une première tentative sur l'Italie, de Huns, de Slaves et d'autres barbares, il traversa les Alpes. Les Francs, peut-être, avaient occupé Trévise, Padoue, Vicence; car, dit-on, il leur demanda le passage, qui lui fut refusé. Totila, du reste, avait envoyé Téïas, brave capitaine, pour défendre Vérone; il était donc impossible de s'avancer au delà, et l'on pouvait difficilement franchir le Pô, qui formait des marais dans une grande partie du Ferrarais. Mais Narsès suivit la route qui longe le littoral de l'Adriatique, avec des barques pour faire des ponts, et parvint ainsi à Ravenne et à Rimini. Persuadé que cet effort de l'empire et l'union des auxiliaires ne pouvaient durer longtemps, il se hâta d'engager une bataille, qui fut livrée à Tagina (Lentagio) près de Nocéra. Totila parut au combat, revêtu d'armes splendides qui séduisent les esprits grossiers et fiers. Apres avoir déployé sa bannière et parcouru les rangs au galop, il se mit à jouer avec une lance qu'il faisait passer de la main droite dans la main gauche, et se renversait entièrement en arrière pour se remettre en selle, tout en accomplissant diverses caracoles sur un jeune coursier. Il revint bientôt vêtu comme un simple soldat, et combattit en héros; mais, blessé à mort, il ne put épargner à ses soldats une déroute complète. Justinien fit éclater sa joie quand il reçut le casque orné de pierreries et l'habit ensanglanté du vaillant roi des Goths; Narsès, après avoir congédié les Lombards, auxiliaires plus dangereux que les ennemis, passa dans la Toscane et vint occuper Rome, qui, prise pour la cinquième fois dans cette guerre, et bouleversée par des orages et des tremblements de terre, atteignit le comble de la désolation (1).

552.

(1) En 536 par Bélisaire, en 546 par Totila, l'année suivante par Bélisaire, en 549 par Totila, en 552 par Narsès. Grégoire le Grand rapporte que saint Benoît avait assuré que Rome ne serait pas détruite par Totila, mais par les orages et les tremblements de terre. Il ajoute que, de son temps, on voyait renversés des murailles, des maisons, des églises et des édifices. C'est peut-être à cette époque que remontent les ruines des constructions massives de Rome; car les barbares n'avaient aucune raison pour vouloir s'imposer l'immense travail de leur démolition.

Les Romains proscrits célébrèrent la délivrance de la patrie, et les sénateurs accoururent de la Campanie; mais les garnisons gothiques les surprirent dans leur retour et les égorgèrent; d'autres furent massacrés par les soldats de Narsès. Trois cents jeunes nobles, choisis par Totila dans les différentes villes sous prétexte de leur accorder une distinction honorifique, mais en réalité pour les garder comme otages, périrent également. L'extermination des sénateurs anéantit presque entièrement cette assemblée, qui autrefois avait paru aux rois étrangers une réunion de dieux.

Les Goths, ne désespérant pas encore de leur fortune, donnèrent la couronne à Téïas, qui prodigua l'or pour acheter l'alliance des Francs, dont le bras ne voulait répandre le sang que pour leur propre gloire, c'est-à-dire pour le butin; le nouveau roi, massacrant sans pitié tous les Romains qu'il rencontrait dans la basse Italie, se défendit deux mois près de Cumes. Après la perte d'une bataille, les Goths offrirent à Narsès d'abandonner l'Italie, puisque Dieu se déclarait pour lui; ils promettaient de déposer les armes et de n'emporter que l'argent qu'ils avaient déposé dans les places fortes. La proposition fut agréée; mais bientôt les Goths reprirent les armes. Téïas, abandonné de la flotte, se précipita sur l'ennemi avec les plus braves de ses compagnons, décidés comme lui à vendre chèrement leur vie; il combattit tout un jour au pied du Vésuve, et changeait de bouclier quand le sien était criblé de javelots. Au moment où il se découvrait pour en prendre un autre, la mort vint le frapper, et avec lui finit le royaume des Ostrogoths.

553. Les débris de la nation se défendirent encore plus d'une année, surtout dans Lucques. Narsès fit conduire sous les murs les otages qu'on lui avait livrés, et, comme les citoyens refusaient de se rendre, il donna l'ordre aux bourreaux de les frapper. Mais ni cette vaine menace ni le renvoi des otages ne purent dompter les assiégés, et, pendant plusieurs mois, il dut employer contre les murailles toute sorte de machines. Cumes elle-même, défendue par Aligern, frère de Téïas, se rendit, et son exemple entraîna la soumission de Rimini et de Pavie. Quelques Goths furent envoyés en Orient, d'autres repassèrent les Alpes, ou, quittant l'épée pour la bêche, se confondirent en Italie avec les vaincus.

Les Goths avaient pu dire à Bélisaire : « Nous n'avons introduit aucun changement dans le régime impérial; nous avons « laissé aux Romains leurs lois, leurs magistrats et leur religion. » Mais les faibles successeurs de Théodoric, qui ne savaient ni

maintenir la paix ni se rendre redoutables par la guerre, étaient devenus odieux aux Italiens par leurs dissensions religieuses, ou par leur intervention dans l'élection des pontifes.

Cette contrée, qu'on ne peut jamais appeler *belle* sans ajouter l'épithète de *malheureuse,* ravagée par les barbares et les peuples civilisés, par ses oppresseurs et ses libérateurs, subit une nouvelle servitude sans même jouir du repos; en effet, la guerre durait encore, qu'elle eut à souffrir un autre fléau. Deux frères, ducs des Francs, l'avide Leutaire et l'ambitieux Bucellin, entreprirent pour leur compte une expédition en Italie; à la tête de soixante-quinze mille Allemands, ils pénétrèrent jusqu'au Samnium, ravageant tout sur leur chemin : se séparant alors, Bucellin alla dévaster la Campanie, la Lucanie et le Brutium; Leutaire, la Pouille et la Calabre, jusqu'à ce qu'il fut arrêté par la mer. L'intempérance et les maladies éclaircirent leurs rangs plus que les ravages de la guerre; au retour du printemps, Narsès put battre et tuer Bucellin avec tous les siens près de Casilinum, tandis que les troupes de Leutaire périssaient sur le lac de Bénaco, saisies d'épouvante et de fureur, ce qui fut attribué à leurs outrages envers les choses sacrées.

Dix-huit années d'une guerre lente entre des hordes qui, ne vivant que de pillage, étaient aussi funestes à leurs amis qu'à leurs ennemis, avaient plongé l'Italie dans un abîme de misères. Durant la quatrième campagne, cinquante mille paysans moururent de faim dans le Picénum; ce fut bien pis encore dans les provinces méridionales, où les habitants s'estimaient heureux d'avoir des glands à manger; des mères se nourrirent de la chair de leurs propres enfants. Procope vit une chèvre tendre les mamelles à un enfant abandonné; deux femmes, dit-il, aux environs de Rimini, logeaient des voyageurs pour les manger, et dix-sept périrent ainsi : exagération sans doute, mais qui laisse pressentir la vérité. Une peste terrible sévit à la suite de tant de maux, et, dans cette immense dépopulation, on n'avait plus même la ressource des barbares pour combler les vides; les débauches des soldats, qui n'avaient plus dans leur délire, dit Agathias, qu'à échanger leurs casques et leurs boucliers contre du vin et des cithares, insultaient aux gémissements du peuple. L'Italie apprenait à cette rude école ce que sont les délivrances dues aux étrangers, et s'accoutumait à obéir à l'un ou à l'autre, au gré de la force.

L'Italie forma un des dix-huit exarchats de l'empire romain, nouvelle division faite après Justinien. Rome devint inférieure à

Ravenne, d'où Narsès, pendant quinze ans, gouverna la Péninsule, des Alpes à la Calabre, cherchant à y rétablir quelque ordre, à repeupler les cités, entre autres Naples; le pape Silvère recueillit dans cette ville les habitants des bourgs incendiés des environs.

Justinien, à la prière de Vigile, *vénérable évêque de l'ancienne Rome*, promulgua une pragmatique sanction pour les Occidentaux, en vingt-sept articles, par laquelle il confirmait les actes émanés de Théodoric et de son neveu, en annulant tous ceux que la force ou la crainte avait extorqués sous l'usurpation de Totila. Il introduisit dans les écoles et les tribunaux sa jurisprudence, assigna des traitements aux légistes, médecins, orateurs, grammairiens, débris de l'académie romaine, et laissa au pape et au sénat (mot vide de sens désormais) le soin de veiller sur les poids et les mesures. La juridiction civile, contrairement à l'usage des barbares, fut de nouveau séparée de la juridiction militaire, et le juge civil resta seul compétent, sauf pour les contestations entre gens de guerre. Les comtes, dans les villes, placés au-dessus des militaires comme du municipe, jugeaient en première instance, et les appels étaient portés à Constantinople (1). Chaque duc avait sous ses ordres un maître des soldats, qui le remplaçait au besoin, et auquel obéissaient les tribuns ou patrons, présidents des écoles des arts et juges des différends qui s'élevaient entre les membres de celles-ci. Les écoles réunies formaient l'*armée*; tout ce qui n'en faisait pas partie, était *peuple*. Les duumvirs ou quatuorvirs furent remplacés par les *dativi*, chargés de rendre la justice civile, et les décurions par les consuls.

(1) *Nov.* 104, *De præt. Siciliæ.* Et au ch. 23 : *Lites inter duos procedentes Romanos, vel ubi romana persona pulsatur, per civiles judices exercere jubemus, cum talibus negotiis vel causis judices militares immiscere se ordo non patiatur.* Et à la suite des Novelles : *Jura insuper vel leges codicibus nostris insertas, quas jam sub edictali programmate in Italiam dudum misimus, obtinere sancimus : sed et eas, quas postea promulgavimus constitutiones, jubemus sub edictali propositione vulgari, ex eo tempore quo sub edictali programmate evulgatæ fuerint, etiam per partes Italiæ obtinere, ut una, Deo volente, facta republica, legum etiam nostrarum ubique prolatetur auctoritas. Annonam etiam, quam et Theodoricus dare solitus erat, et nos etiam Romanis indulsimus, in posterum etiam dari præcipimus; sicut etiam annonas, quæ grammaticis ac oratoribus vel etiam medicis vel jurisperitis antea dari solitum erat, et in posterum suam professionem scilicet exercentibus erogare præcipimus, quatenus juvenes liberalibus studiis eruditi per nostram rempublicam floreant.*

Ces mesures affermirent l'organisation des municipes, qui ne tardèrent pas à se rendre indépendants par les efforts des ducs et des maîtres des soldats; les dignités devinrent héréditaires, parce qu'elles étaient généralement attribuées en raison des richesses. Mais l'administration empira, parce que les préfets des provinces, au lieu d'être délégués par le sénat, venaient de Constantinople; or, comme ils avaient acheté leur charge, ils entendaient rentrer dans leurs frais. Aussi un gouverneur de la Sardaigne, auquel on reprochait d'avoir permis de sacrifier aux idoles, répondit : « La charge me coûte si cher que je n'en serai pas quitte même avec cet expédient. » Le pape Grégoire s'écrie : « L'iniquité des Grecs est plus redoutable que l'épée des barbares, au point que les ennemis qui tuent semblent plus compatissants que les juges de l'État, dont l'oppression est accompagnée de méchancetés, de fraudes et de rapines. »

Le sort de l'Italie devint plus déplorable encore quand le faible et violent Justin II, neveu et successeur de Justinien, eut remplacé Narsès par Longin, aussi étranger à l'art militaire qu'à la connaissance du pays. On dit que l'impératrice Sophie envoya à l'eunuque, avare mais brave, une quenouille et des fuseaux en lui adressant ces mots : « Reviens filer avec mes femmes. » Moins généreux ou moins pusillanime que Bélisaire, il répondit : « Je te filerai une trame dont l'empire aura de la peine à se dégager! » et il invita les Lombards à descendre dans une contrée que Dieu a comblée de ses faveurs. Mais Narsès, qui mourut deux ans après son maître, ne vit pas les nouvelles ruines que les barbares, venus à son appel, ajoutèrent à celles dont l'Italie était déjà couverte.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRIÈME (SUITE).

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 19, ligne 4 de la note, *au lieu de :* ainsi qu'un dialogue, *lisez :* au dialogue.

— — ligne 10 de la note, *au lieu de : veteras, lisez : veteres.*

— 34, ligne 1, *au lieu de :* qu'on nous blâme, etc., *lisez :* on nous blâme ; si nous en sommes dignes et que nous en parlions nous-mêmes, on nous blâme encore.

— — ligne 12, *au lieu de :* (Néanmoins puissance de l'or !), *lisez :* Néanmoins (puissance de l'or !).

— 50, ligne 14, *au lieu de :* par impression du sentiment, *lisez :* par l'impulsion du sentiment.

— 87, ligne 4, *au lieu de :* la première de ce genre, *lisez :* la première construite en spirale.

— 91, ligne 1, *au lieu de :* lui fut encore bien plus funeste, *lisez :* lui fut favorable.

— 95, ligne 1 des notes, *au lieu de :* Murnaæ, *lisez :* Muræna.

— 119, ligne 2 des notes, *au lieu de : nihil : intret, lisez : nihil interest.*

— 118, ligne 6, *au lieu de :* dans lequel la mythologie scandinave revêt un caractère despotique, *lisez :* dans lequel est exposée la mythologie scandinave.

— 197, ligne 2, *au lieu de :* les préceptes, *lisez :* les vertus.

— 198, ligne 18, *au lieu de :* par suite d'une nouvelle fermentation, *lisez :* dissimulant leur haine.

— 216, ligne 5 des notes, *au lieu de :* GETPKE, *lisez :* GELPKE.

— 230, ligne 16 des notes, *au lieu de :* 1819, *lisez :* 18, 19.

— 252, ligne 1, *au lieu de :* objets de luxe, *lisez :* solennités.

— 254, ligne 35, *au lieu de :* alliage de 1788, *lisez :* alliage d'un douzième.

— 257, ligne 17, *au lieu de :* le juste ou le bien, *lisez :* le juste et le bien.

— 449, ligne dernière, *au lieu de :* de Cicéron et de Platon, *lisez :* de Cicéron et de Caton.

— 497, ligne 32, *au lieu de :* ne savaient pas le diriger, *lisez :* ne savaient pas s'en servir.

— 503, ligne 12 des notes, *au lieu de :* FL. ODOAVAC, *lisez :* FL. ODOVAC.

— 522, ligne 8 des notes, *au lieu de :* fere, *lisez :* ferre

— 524, ligne 13 des notes, *au lieu de :* c'est le vin sacré, *lisez :* c'est le *Vino santo*, sorte de vin délicieux ainsi nommé, « car, dit-il, etc.

— 526, ligne 23 de la note, *au lieu de :* et stoïcien si équivoque, *lisez :* et chrétien si équivoque.

LETTRES, INSTRUCTIONS

ET MÉMOIRES

DE MARIE STUART

REINE D'ÉCOSSE

Publiés sur les originaux et les manuscrits du STATE PAPER OFFICE de Londres, et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, et accompagnés d'un résumé chronologique, par le prince ALEXANDRE LABANOFF.

Sept vol. in-8°. — Prix : 42 fr.

8e VOLUME (*Supplémentaire*)

Renfermant les **LETTRES DE MARIE STUART**, publiées avec ***sommaires***, ***traductions***, ***notes*** et ***fac-simile***, par M. TEULET, membre de la Société impériale des Antiquaires de France.

Lettres au comte de BOTHWEL. — Documents relatifs au meurtre de DARNLEY. — Lettres et écrits divers de MARIE STUART. — Documents relatifs à sa mort, et ses dispositions testamentaires.

Prix (séparément) : 15 fr.

(Il a été tiré quelques exemplaires sur grand papier au prix de 25 francs.)

Prix de l'ouvrage complet, 8 vol. — 55 fr.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.